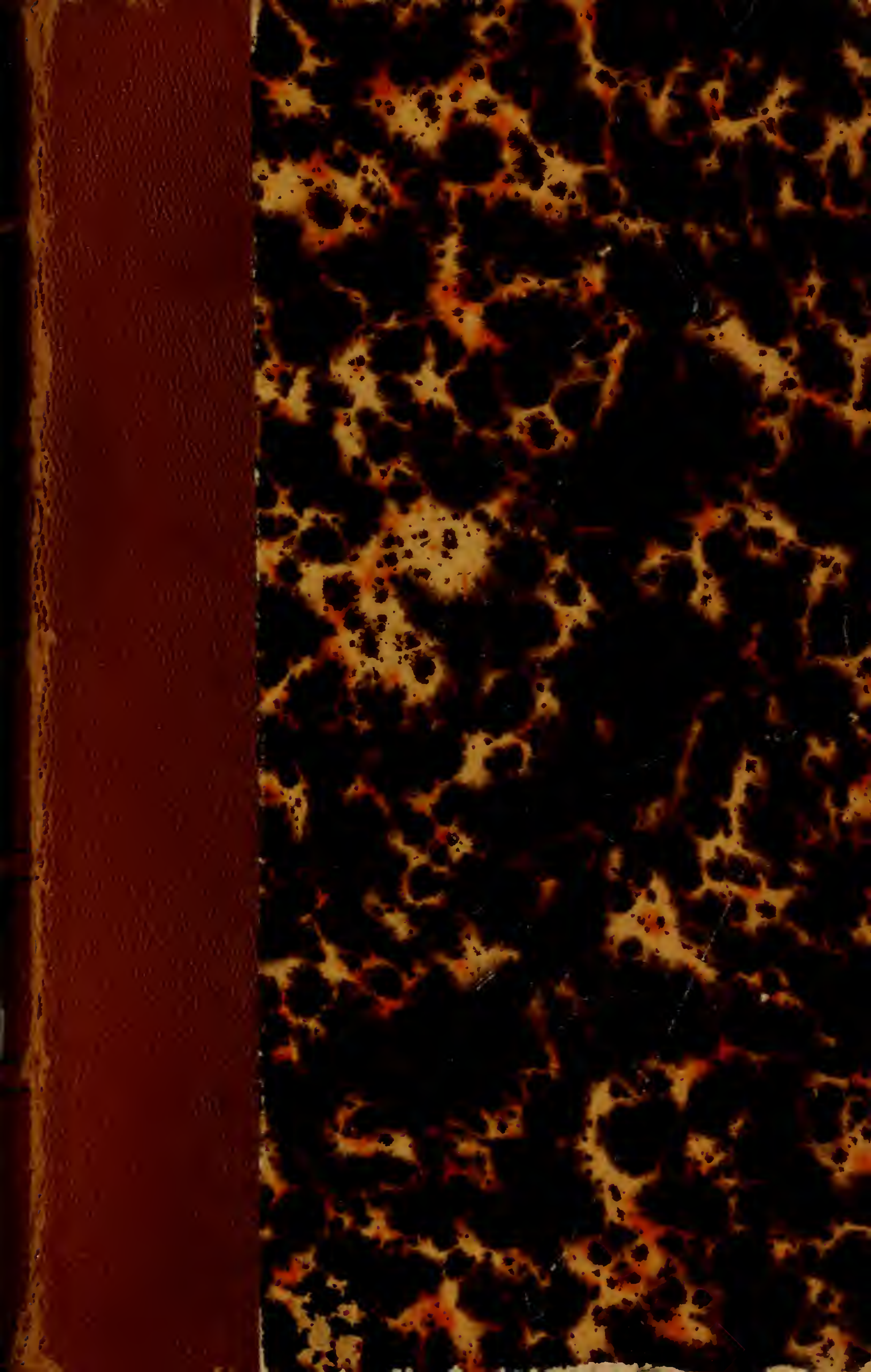
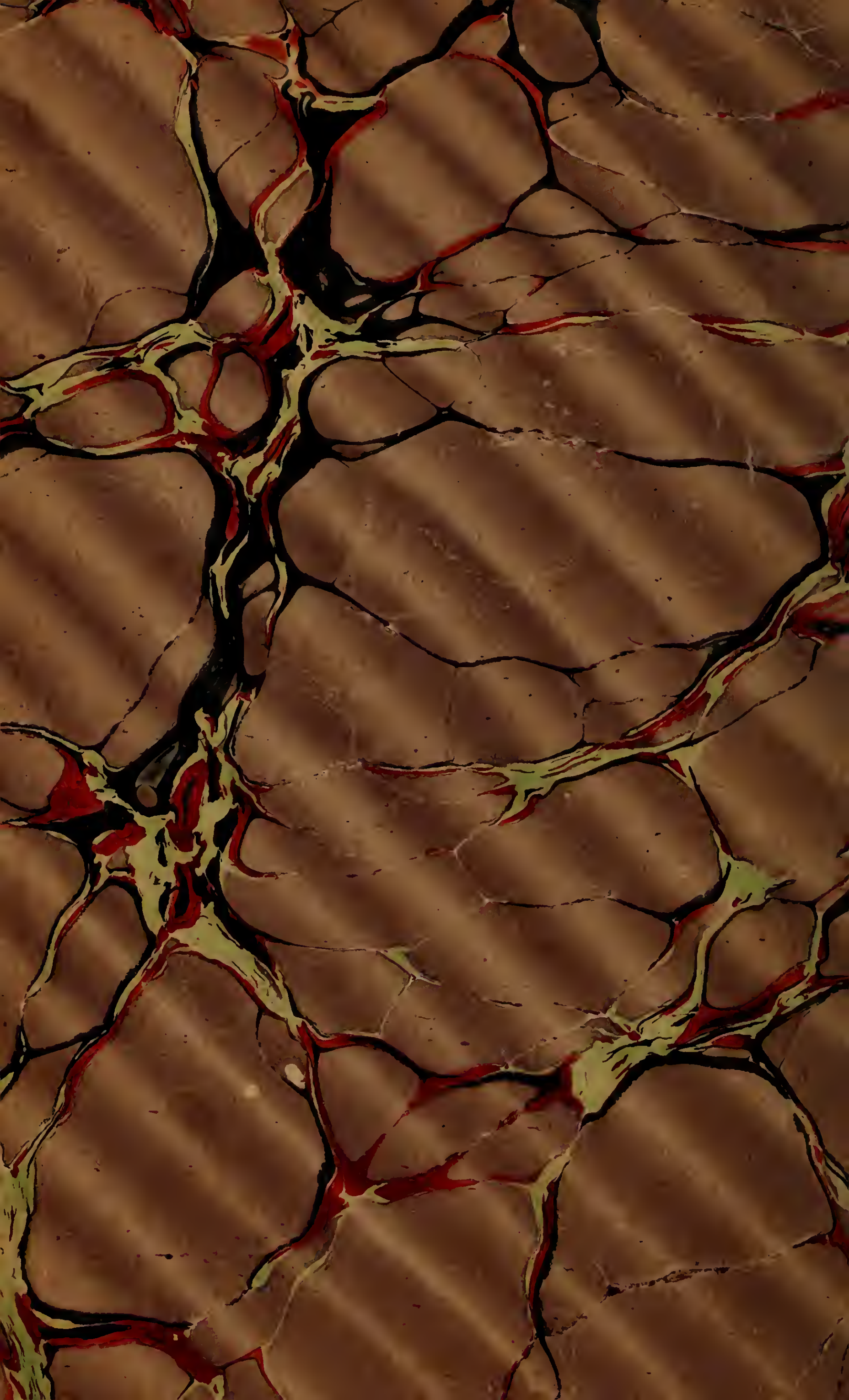
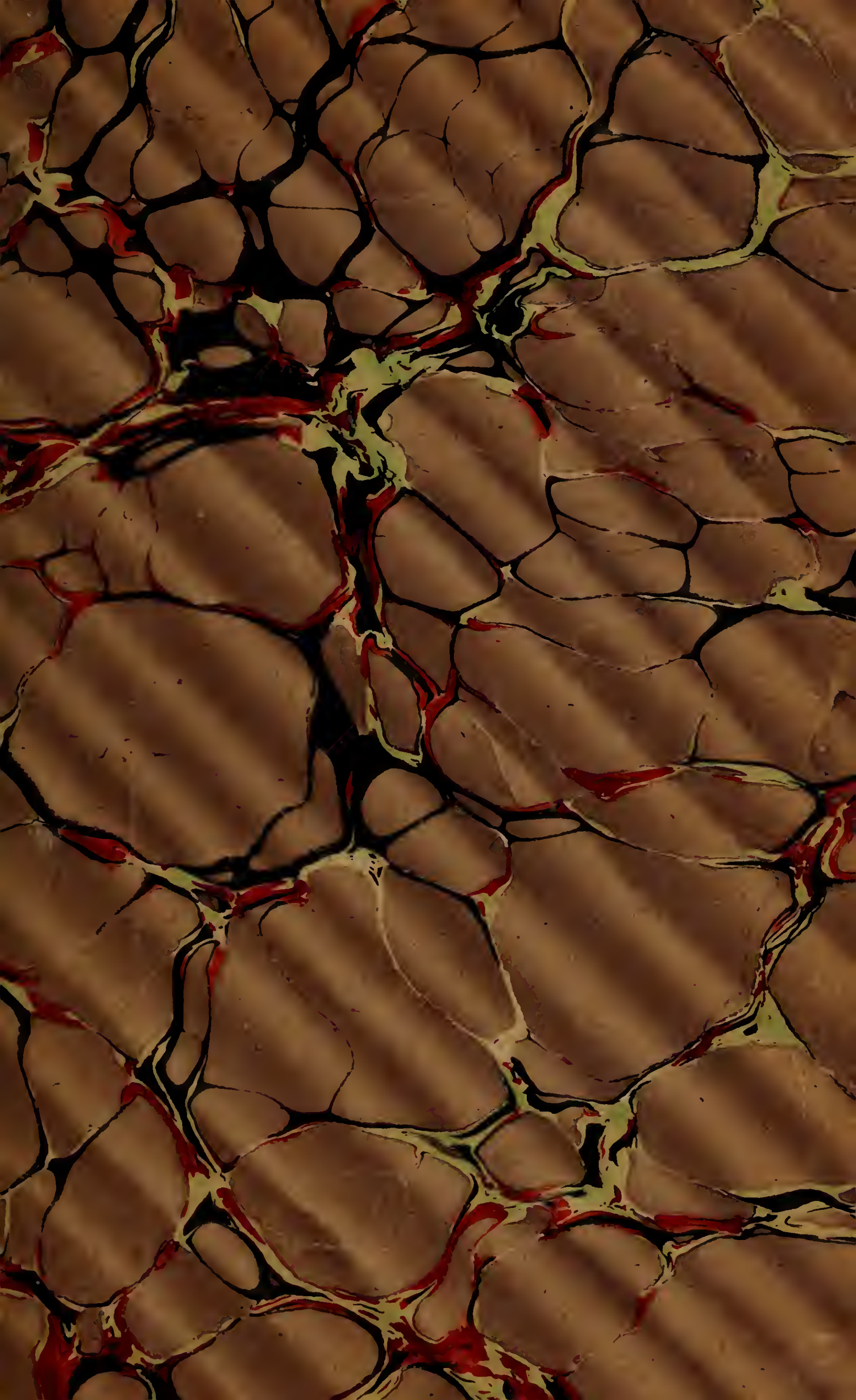






BIBLIOTHÈQUE LATINE-FRANÇAISE

33

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

QUINTILIEN

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

QUINTILIEN

TRADUCTION DE LA COLLECTION PANCKOUCKE

PAR

M. C. V. OUIZILLE

NOUVELLE ÉDITION REVUE AVEC LE PLUS GRAND SOIN

PAR

M. CHARPENTIER

Inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, agrégé de la Faculté des Lettres

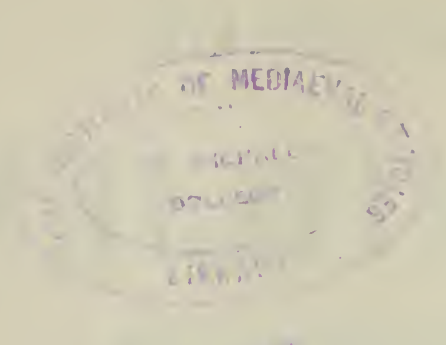
TOME PREMIER

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL 215

1863




The Institute of Mediaeval Studies
LIBRARY
APR 28 1981
Toronto, Ontario

INTRODUCTION

La littérature latine n'est point une littérature indigène : née, à grand'peine, au commencement du sixième siècle de Rome et développée au contact de la Grèce, c'est encore sous l'influence et à la chaleur de cette douce et féconde lumière, qu'au temps d'Auguste, elle achève de se perfectionner. Vainement, avec ce don particulier qu'il avait de tout s'assimiler, le génie romain se fit-il de ces imitations diverses une assez forte et sévère originalité; le fonds manquait toujours à cette littérature : elle n'avait pas ses racines dans le sol latin; aussi s'est-elle promptement épuisée; elle ne recevait pas de la terre natale les sucs qui la pussent nourrir et raviver :

Nec jam mater alit tellus viresque ministrat.

il lui fallut donc, pour ne pas périr entièrement, faire ce que Rome elle-même fit pour défendre son empire menacé : prendre ses auxiliaires parmi ses sujets et demander

à la jeunesse des peuples étrangers une sève nouvelle. Ils lui vinrent en effet successivement en aide. L'Espagne d'abord, puis l'Afrique, la Gaule enfin. Mais ces alliances intellectuelles, utiles et quelquefois nécessaires, n'étaient pas, non plus que les alliances politiques, sans d'assez graves inconvénients. Déjà Cicéron se plaignait que les peuples étrangers eussent introduit dans la langue romaine une foule de mots qui en altéraient la pureté et la physionomie native. Ce fut bien pis, quand les peuples ne mêlèrent plus seulement à l'idiome latin quelques teintes de leurs divers idiomes, mais leur imagination même à l'imagination romaine qu'ils marquèrent en quelque sorte de leurs propres couleurs. Ainsi la littérature latine tenait du génie romain la force et la majesté ; l'Espagne y ajouta la pompe et l'enflure : Sénèque fut le principal auteur de cette révolution littéraire. Mais le remède vint d'où était venu le mal; Quintilien, qui devait protester et réagir contre cette corruption de l'éloquence, Quintilien était, comme Sénèque, originaire d'Espagne ; on le croit du moins. Des conjectures très-vraisemblables le font naître à Calahorra, l'an 42 de notre ère, vers le commencement du règne de Claude. Amené, fort jeune, à Rome, par Galba, Quintilien y fit ses études et y suivit les leçons de Domitius Afer et de Servilius Nonianus, orateurs célèbres de ce temps. A l'âge de dix-huit ans, son éducation achevée, il accompagna en Espagne ce même Galba que Néron avait désigné pour y commander, et passa huit ans dans sa patrie, où, selon toute apparence, il se livra aux premiers exercices de l'art oratoire. Au bout de ce temps, Galba étant revenu à Rome, Quintilien y suivit de nouveau son protecteur, qui, on le sait, succéda immédiatement à Néron. Ce fut alors que la

bienveillance du nouvel empereur l'investit, à vingt-six ans, d'une chaire publique d'éloquence, avec des appointements payés par l'État. Pendant vingt ans, Quintilien enseigna à Rome avec le plus grand éclat ; mais, prévenant l'excès de la fatigue et le déclin de sa gloire, il eut la sagesse de se démettre de ses fonctions, à un âge où, comme il nous le dira, il les pouvait encore remplir avec succès.

Avant d'être un célèbre professeur, ou plutôt en même temps qu'il l'était, Quintilien fut un illustre avocat. Les leçons d'éloquence qu'il donnait dans son école, il les pratiquait au barreau ; rhéteur et orateur tout ensemble :

> Quintiliane, vagæ moderator summe juventæ,
> Gloria Romanæ, Quintiliane, togæ.

nous dit Martial. Quintilien nous a laissé sur sa carrière oratoire des renseignements épars çà et là dans son *Institution* ; il ne saurait être sans intérêt de les rassembler : ils seront à l'examen de son ouvrage une introduction naturelle.

On reconnaît tout d'abord chez lui ces habitudes de travail, ces scrupules de conscience qu'il recommandera si fortement à l'orateur. Doué de plusieurs avantages naturels pour l'éloquence, la mémoire cependant était en lui médiocre ; il suppléa à ce qui lui manquait de ce côté par un moyen laborieux, mais infaillible, la composition. Rien, selon lui, n'est plus important pour bien retenir, comme pour bien embrasser un sujet. Dans la composition, l'heureux enchaînement des mots guidera sûrement la mémoire ; on parviendra ainsi à rendre mot pour mot des phrases qui, préparées à l'avance, semblent être dites spon-

tanément; « et cela, ajoute-t-il, m'arrivait quand l'apparition subite de quelque personnage me forçait à recommencer.» Avait-il une cause à plaider, son premier soin était d'en étudier, d'en connaître à fond toutes les circonstances. Après les avoir en quelque sorte fait comparaître devant lui, il méditait autant ce que lui pourrait objecter sa partie adverse, que ce que lui-même pourrait lui opposer; il établissait où elle en voulait venir, et par quel moyen elle comptait y arriver : ou le demandeur avouait, ou il contestait; s'il avouait, il ne pouvait y avoir question; « je passais donc à la réponse de l'autre partie et l'examinais de la même manière; quelquefois il en résultait encore un aveu réciproque. » — « J'avais aussi, ajoute-t-il, coutume de m'emparer, en tant qu'ils m'étaient utiles, des points dont mon adversaire convenait, et par là non-seulement je le forçais à des aveux, mais je les multipliais au moyen de la division; mais du moment où l'on n'était pas d'accord, le débat s'engageait.» Même méthode pour les questions de droit « de la dernière espèce,» qui assez ordinairement, dit-il, renferme toute la cause : il remontait jusqu'à la question générale; ou bien, même dans les matières délibératives, il descendait du genre à la dernière espèce. Il n'était pas moins habile dans l'exposition des causes; aussi presque toujours était-il chargé de ce soin; et cette habileté, il l'attribue à l'habitude où il était, à l'exemple de Cicéron, de multiplier les narrations. Ce sont là assurément d'habiles manœuvres; mais l'art oratoire a de plus grandes difficultés, de plus délicates situations. Il arrive quelquefois que le juge est ou l'ennemi personnel de l'avocat ou l'ami de son adversaire : position embarrassante pour les deux parties et qui peut-être exige plus de ménagements de celle pour

qui le juge paraît incliner. Que sera-ce si l'on parle devant un juge, appelé à prononcer dans sa propre cause? Quel moyen alors de sortir de cette difficulté? il faut exalter la confiance de son client dans l'impartialité du juge; et si l'on plaide pour le juge, témoigner des craintes sur sa délicatesse. Autre péril : souvent on ne peut gagner sa cause, sans blesser des personnages puissants qui ont des intérêts opposés : « J'ai eu, dit-il, quelquefois de ces cas embarrassants, et j'ai, ce qui est plus rare, plaidé une cause qui ne se pouvait gagner que par cet artifice. » Mais il excellait surtout dans le pathétique, et voulant en indiquer les sources il s'écriera non sans quelque emphase : « Ce que cette matière a de plus mystérieux et de plus caché, je vais le révéler; je vais dévoiler des secrets que je ne dois au secours d'aucun maître, (il oublie qu'avant lui Cicéron les avait connus), mais à ma propre expérience et à l'étude du barreau. » Quintilien, on le voit, était rompu à toutes les souplesses, à toutes les ruses de l'éloquence. Aussi lui confiait-on les causes les plus importantes : il plaida, c'est lui qui nous l'apprend, pour la reine Bérénice, en sa présence même et se tira heureusement d'affaire par une de ces adresses savantes qu'il appelle les mystères de la rhétorique : « Tels sont les mystères qu'il m'a paru utile de révéler; quelque opinion qu'on ait de moi ou qu'on ait eue, je leur dois de m'être fait quelque réputation au barreau. » Ces mystères, c'est pour les faire connaître, pour en perpétuer la tradition, suivant lui trop négligée, qu'il composa son *Institution oratoire*.

Ce n'était pas la première lutte de Quintilien contre le penchant de son siècle à la fausse éloquence; nous le savons de lui : avant l'*Institution*, il avait composé un ou-

vrage sur les *Causes de la corruption de l'éloquence*[1]. A la renaissance des lettres, et quand on tirait de la poussière des monastères, où ils gisaient oubliés et enfouis, les ouvrages des anciens, on crut que le *Dialogue des orateurs*, depuis et généralement attribué à Tacite, était ce traité des *Causes de la corruption de l'éloquence*, rappelé par Quintilien, et on le fit paraître sous son nom. Il s'en maintint peu de temps en possession; la propriété lui en fut contestée d'abord, au profit de Pline le Jeune, puis de Tacite, et, en définitive, il en fut irrévocablement évincé[2]. Quoi

Livre VI, *Procemium*.

[2] Nous ne voulons point introduire de nouveau en faveur de Quintilien une action en revendication et reprendre la thèse habilement soutenue par le savant Morabin. Qu'il nous soit seulement permis de citer quelques passages de l'*Institution oratoire* qui offrent avec le *Dialogue des orateurs* d'assez curieuses ressemblances. Dans le *Dialogue*, Aper dit : « De notre temps, le juge devance l'orateur ; et si la rapidité des arguments, le coloris des pensées, ou l'éclat et la recherche des descriptions ne l'invitent et ne le séduisent, il prend en aversion le discoureur.» Quintilien, à son tour : « Aujourd'hui, dans certaines affaires, les juges, les premiers, exigent que les plaidoyers soient écrits avec pureté, avec recherche, » etc. « Je veux, dit ailleurs Quintilien, je veux que d'après la méthode de nos anciens, notre disciple s'attache à un orateur de son choix pour le suivre et pour l'imiter. » L'auteur du *Dialogue* dit également : « Chez nos ancêtres, le jeune homme qui se destinait au barreau et à l'éloquence, lorsqu'il était déjà formé par l'éducation et façonné aux bonnes études était conduit par son père et ses parents chez l'orateur qui tenait le premier rang dans la ville : il le fréquentait, s'attachait à lui, assistait à tous ses discours, soit dans les tribunaux, soit dans les assemblées.» (c. XXXIV,) « Je ne serais pas embarrassé, de prouver par des exemples anciens ou modernes, que la profession d'orateur a toujours été la source la plus abondante des honneurs, des richesses et des protections; que nulle n'a procuré plus de gloire pour le présent et pour l'avenir. »

qu'il en soit, Quintilien, lui aussi avait écrit sur les causes de la décadence de l'éloquence : essayons de retrouver quelles devaient être celles qu'il signalait principalement; elles nous paraissent pouvoir se ramener à quatre : Cette espèce de fatalité qui veut qu'arrivée à la perfection toute chose dégénère; la corruption des mœurs et la dégradation des caractères; les vices de l'éducation; enfin la révolution politique accomplie par Auguste. La décadence inévitable de l'éloquence, quand elle est parvenue à son apogée, Cicéron lui-même l'avait prévue et annoncée[1]. Velleius Paterculus, à son tour, proclame cette nécessité et en fait presque une loi de l'intelligence même. Assurément il n'est pas donné à l'éloquence de se toujours soutenir au sommet de la perfection lorsqu'elle l'a atteint; mais la décadence de l'éloquence romaine

(*Institution oratoire*, liv. XII.) Le *Dialogue*, c. VIII : « Ces honneurs, ces distinctions, ces richesses, nous les trouvons accumulées sur les hommes qui dès leur première jeunesse se sont livrés à l'étude de l'éloquence. » « Quant à ces bois, à cette solitude, contre lesquels Aper s'emportait, j'y trouve une grande douceur. Dans ces lieux calmes et purs, l'âme s'exile et jouit des demeures sacrées : c'est le berceau de l'éloquence, c'est là son sanctuaire. » Cette idée, que le calme des bois, la profondeur des forêts étaient favorables au travail, combattue par Aper, l'est également par Quintilien· (liv. X, c. 3.) Je pourrais multiplier ces rapprochements; s'ils ne prouvent que le *Dialogue* est de Quintilien, ils montrent du moins, ce me semble, qu'il sort de son école.

[1] « Oratorum quidem laus ducta ab humili venit ad summum, ut jam quod natura fert in omnibus fere rebus, senescat, brevique tempore ad nihilum ventura videatur.» *Tuscul.* lib. II, c. II. Sénèque le rhéteur s'exprime de même : « Fato quodam, cujus maligna perpetuaque in omnibus rebus lex est, ut ad summum perducta, rursus ad infimum, velocius quidem, quam ascenderant, relabantur.» (*Controv.* V.)

a été si rapide, qu'il faut bien lui chercher d'autres causes que les causes naturelles indiquées par Velleius et par Cicéron. La dégradation des caractères et la corruption des mœurs y ont plus contribué sans doute que l'inévitable déclin de tout ce qui a, pendant un certain temps, jeté un vif éclat; mais ce ne saurait encore être là une cause bien active de décadence. Dans les derniers temps de la république, les mœurs ne valaient guère mieux que sous l'empire, et il y avait alors des hommes éloquents. Ce seront donc les vices de l'éducation qui l'auront dégradée. Ici, je l'avoue, les plaintes sont nombreuses et s'accordent. L'auteur du *Dialogue des orateurs* est, à cet égard, très-explicite : « Aujourd'hui on conduit nos jeunes gens sur les théâtres de ces déclamateurs que l'on nomme rhéteurs ; ils avaient paru peu avant l'époque de Cicéron, et n'avaient pas plu à nos ancêtres, comme le prouve l'ordre qu'ils reçurent des censeurs Crassus et Domitius de fermer ce que Cicéron appelle leur école d'impudence; c'est donc, comme je vous le disais, dans ces écoles que l'on conduit les enfants, et j'aurais de la peine à décider ce qui est le plus pernicieux pour leur esprit, ou du lieu même, ou de leurs condisciples, ou de leur genre d'études. En ce lieu, aucune retenue, nulle instruction à retirer des condisciples ; tous y entrent avec une égale ignorance ; ce sont des enfants mêlés à des enfants, des jeunes gens à des jeunes gens ; ils parlent, ils écoutent avec une égale indifférence. Quant aux exercices eux-mêmes, la plupart du temps, ils se contrarient mutuellement; et quelles controverses, grands dieux ! quelles incroyables compositions! sur un sujet éloigné de toute vérité, il faut qu'ils appliquent leurs amplifications. » On s'en prenait donc aux dé-

clamateurs de ces vices de l'éducation [1], en même temps qu'on les accusait de corrompre l'éloquence. Mais les déclamateurs n'acceptaient pas ce reproche et le renvoyaient aux parents, qu'ils accusaient de lancer leurs enfants dans la carrière du barreau avant qu'ils y fussent suffisamment préparés, avec des études incomplètes et mal dirigées, impatients qu'ils étaient de leur voir recueillir les fruits de l'éloquence plutôt que d'en soutenir la gloire [2]. La déclamation, en effet, n'est pas seule coupable de la décadence de l'éloquence; elle a assez longtemps existé à côté d'elle, sans lui nuire : Cicéron déclamait. Avant les *suasoriæ*, avant les *controversiæ*, il y avait des sujets de déclamation ou exercices de rhétorique; ce furent d'abord des lieux communs, *theses;* puis, du temps de Cicéron, des questions particulières et réelles de droit civil, *causæ*. Les déclamations alors étaient donc simplement des discours sur des sujets supposés; elles n'avaient pour but que de préparer les jeunes gens aux luttes sérieuses de l'éloquence : exercice utile, où il s'agissait, en leur faisant appliquer à des faits imaginaires ou puisés dans l'histoire les principes du droit qui régit la société de former les jeunes gens à la discussion des affaires publiques. C'était en même temps une étude des formes oratoires qui donnait la facilité du style et celle de l'élo-

[1] Pace vestra, liceat dixisse, primi omnium eloquentiam perdidistis Levibus enim atque inanibus sonis ludibria quædam excitando, effecistis ut corpus dictionis enervaretur et caderet. (*Satyricon*. IV.)

[2] Parentes objurgatione digni sunt, qui nolunt liberos suos severa lege proficere. Primum enim, sicut omnia, spes quoque suas ambitioni donant; deinde, quum ad vota properant, cruda adhuc studia in forum impellunt et eloquentiam, qua nihil esse majus confitentur, pueris induunt adhuc nascentibus (*Satyricon*. IV.)

quence, accoutumait à mettre en ordre et à développer les idées nécessaires à son sujet. Mais les déclamateurs ne se renfermèrent pas longtemps dans ce cercle modeste ; et de même que les grammairiens avaient fini, Quintilien nous l'apprend, par empiéter sur la rhétorique, eux ils empiétèrent sur l'éloquence ; aux *causæ* succédèrent les *suasoriæ*, les *controversiæ*. Les premières, comme plus faciles et exigeant moins d'expérience, étaient confiées aux enfants; les secondes étaient réservées aux plus forts élèves : les unes et les autres étaient, quelquefois encore, des questions de droit civil, mais bien plus souvent des discussions imaginaires, frivoles, quand elles n'étaient pas dangereuses : récompenses des tyrannicides, procès de jeunes filles séduites, remèdes à la peste, fils incestueux. Cependant, même ainsi corrompue, elle aussi, et détournée de sa voie, la déclamation conservait son prestige; elle n'avait été qu'un exercice, elle devint un art, une espèce d'éloquence académique, plus brillante, sinon aussi forte que l'éloquence du barreau : elle rivalisait avec elle. Branche parasite, détachée d'un arbre magnifique et vigoureux, elle y resta étroitement enlacée; et Quintilien, malgré toute sa sévérité, n'ose l'en retrancher, craignant, en y portant la main, de blesser l'éloquence elle-même.

Quand Auguste eut pacifié, c'est-à-dire supprimé l'éloquence, Rome ne put facilement se résigner à ce silence de la tribune. Chassée du forum, la parole se réfugia dans l'école. Souveraine détrônée, elle chercha à s'y faire un nouvel empire, et, comme toutes les grandeurs déchues, elle n'oublia peut-être pas assez son passé; elle ne prit point un ton convenable à sa nouvelle fortune : le théâtre nouveau où elle s'exerçait était resserré ; elle chercha à l'agrandir. Sous la

république, nous l'avons dit, la déclamation existait, mais elle était une simple préparation à l'éloquence et non sa fin; l'école alors, si je puis ainsi parler, ouvrait sur le forum, elle en recevait l'air et la lumière; il n'en est plus ainsi sous l'empire: l'école est de toutes parts murée; ni la lumière ni l'air n'y pénètrent; on y vit dans un demi-jour où s'énerve la pensée, où se flétrit l'imagination, où s'amollissent les caractères; aussi, quand il leur faut enfin affronter cette vive clarté non plus du forum, mais seulement du barreau, les jeunes déclamateurs sont-ils éblouis et troublés. Sénèque le rhéteur le dit aussi bien que Quintilien et l'auteur du *Dialogue des orateurs* : « Il est périlleux de trop retenir les jeunes gens dans un ordre de choses fictif; lorsqu'ils sortent de ce monde imaginaire, où ils ont pour ainsi dire vieilli à l'ombre, les dangers réels du barreau produisent sur eux les effets d'un grand jour qui les blesse [1]. » La déclamation manquait donc d'une condition indispensable à l'éloquence : la vérité; elle n'était de l'éloquence qu'une image, ou, pour parler plus exactement, un mensonge brillant; elle en avait bien l'éclat, les formes spécieuses, quelquefois même l'allure vive et dégagée: elle n'en avait ni les saines et fraîches couleurs, ni le mouvement et la vie: elle le sentait bien; et pour s'en donner, du moins autant qu'il était en elle, les apparences, elle allait quelquefois jusqu'à une hardiesse de langage qui, il est vrai, avait pour elle la sûreté du huis-clos, mais qui, même dans ce

[1] Usque eo ingenia in scholasticis exercitationibus delicate nutriuntur ut clamorem, silentium, risum, cœlum denique pati nesciant. — Qui declamationem parat, scribit non ut vincat, sed ut placeat. Sequitur hoc usque in forum declamatores vitium, ut necessaria deserant dum speciosa sectantur. (*Controv.*, lib. IV.)

demi-jour, surprend encore: « Entre les hommes, dit un de ces déclamateurs, je ne connais d'autre distinction que la vertu. » Ailleurs on prend parti pour le pauvre contre le riche. Ainsi chassée du forum, la liberté reparaissait dans les écoles et se transformait en égalité, non pas cette fausse égalité de l'empire sous le niveau commun du despotisme, mais cette autre égalité, voisine du christianisme, qui doit affranchir l'esclave et que prêchera éloquemment Sénèque. Il fallait bien en effet qu'à côté de cette souveraine puissance des empereurs se montrât, pour la tempérer et la contenir, une force morale et libre; elle parut cette force : on vit les stoïciens en face des prétoriens; mais c'était pour les premiers une situation violente. Pour n'être donc pas écrasé dans cette lutte inégale, il fallut bien se guinder un peu; forcer la voix, sous peine de n'être pas entendu : de là, trop souvent, chez les stoïciens, une pensée un peu enflée et un style tendu. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs, pour arriver à ces emphases de la pensée et de la diction, que l'on ait, comme les stoïciens, à produire fortement au dehors des impressions pénibles longtemps refoulées en soi-même; il suffit que l'on vienne au second âge d'une littérature; ainsi notre dix-huitième siècle n'avait pas, à soutenir contre une royauté, absolue en droit, il est vrai, mais en fait, très-douce et très-tolérante, ce duel à mort que le stoïcisme soutient contre les Césars, et pourtant, lui aussi, il arrive à la déclamation, c'est-à-dire à la recherche du trait, à l'enflure de l'expression, à la pompe de la période : il force le ton et la couleur. Sans doute il y avait bien, dans les auteurs de ce temps, contre la société, un peu de cette misanthropie et de cette lutte que les stoïciens avaient et soutenaient contre l'empire; mais cette guerre était plutôt

à la surface qu'au fond. En réalité, si les philosophes du dix-huitième siècle élevaient ainsi la voix, c'était moins par une opposition sérieuse que par la nécessité, dans un second siècle littéraire, de rajeunir le style, de donner à la pensée plus de relief et de saillie; c'est ainsi, que même en des temps ordinaires, on arrive par des déclins imperceptibles à la corruption de l'éloquence. A Rome, les habitudes de la sévérité un peu théâtrale des stoïciens s'ajoutant à cette tendance naturelle de toute littérature, faut-il s'étonner qu'ils aient précipité encore le mouvement déjà si rapide de la décadence? Sénèque est sorti de la déclamation et du stoïcisme. Par ses défauts comme, par ses qualités, il est la plus haute expression de ce double caractère de grandeur morale et d'exagération dans le style.

Après tout, l'influence de la beauté et de la force morales du stoïcisme a été plus heureuse et plus féconde sur les caractères que l'exemple de ses exagérations littéraires n'a été funeste à l'éloquence. La mollesse des mœurs, l'amour des jouissances matérielles, l'indifférence pour tout ce qui était grand et noble, voilà ce qui, entre autres causes, avait amené la chute de l'éloquence[1] : Sénèque le rhéteur nous le dit. En ranimant le goût éteint de la vertu ; en rappelant, autant qu'ils le pouvaient, le souvenir de la liberté, souvent, il est vrai, les stoïciens galvanisèrent, mais parfois aussi ils ressuscitèrent l'éloquence et maintinrent la dignité humaine. Mais quoi qu'ils fissent, ils ne purent ra-

[1] In deterius quotidie data res est : sive luxu temporum, nihil es enim tam mortiferum ingeniis quam luxuria; sive cum præmium pulcherrimæ rei cecidisset. (*Controv.* V.)

mener la beauté des anciens jours et conquérir ce que le même rhéteur appelle la plus belle des couronnes. Auguste, sans doute, eut pour les lettres de brillantes et flatteuses récompenses; il admit dans son amitié et Virgile et Horace; mais il ne put rendre aux Romains autant qu'il leur avait enlevé. Qu'il était grand, en effet, qu'il était au-dessus de toutes les récompenses d'Auguste, le prix que Sénèque regrette de ne plus voir recherché; ce prix que donnait la plus noble de toutes les ambitions, l'ambition et les triomphes de l'éloquence, c'est-à-dire, de puissantes amitiés, des rois pour tributaires, un cortége toujours assidu de clients, les richesses, les honneurs, en un mot, le gouvernement du monde par la parole. Les temps sont bien changés! Non-seulement l'éloquence n'a plus pour théâtre ce Forum où se discutaient les destinées de l'univers; même extérieurement, elle est avertie de sa déchéance; le manteau rétréci de l'orateur, la clepsydre inflexible, tout le ramène continuellement au sentiment de son modeste rôle. Le juge domine la défense; il faut être court, aller au fait, et quand on s'en écarte, il ne manque pas d'y rappeler, et ne dissimule pas son ennui. Y a-t-il là matière à l'éloquence? Aper l'a bien dit: « Comme le feu, la haute éloquence vit des matériaux qui l'alimentent, du mouvement qui l'excite; c'est en brûlant qu'elle brille. » Où maintenant trouver ce mouvement, cette flamme? Le forum est muet et la tribune renversée. On pouvait bien encore parler au sénat; mais là on parlait devant le prince, et si les grands sujets ne manquaient pas toujours, le courage et la liberté manquaient pour les traiter; car, lorsqu'ils se présentaient ces sujets, les délateurs étaient là pour s'en emparer. C'est ici que l'on voit cette dégradation des caractères fruit de la tyrannie, et

qui, plus que la corruption des mœurs, précipita la chute de l'éloquence. L'éloquence, en effet, n'était plus qu'un métier qui s'il pouvait bien encore enrichir, ne pouvait honorer ceux qui la cultivaient : elle enrichissait, mais elle couvrait de sang, *sanguinantis et lucrosæ eloquentiæ*. Aussi, sous Tibère, sous Caïus, sous Claude et ses affranchis, quel affreux abaissement des caractères! Lors même que, sous de bons princes, l'éloquence put respirer, elle ne reprit jamais sa libre et pleine domination. Les grandes causes publiques étaient rares alors, les affaires criminelles étant réservées au jugement du sénat et du prince : le tribunal des centumvirs, devant lequel Cicéron plaida peu ou point, était devenu, du temps de Pline, le plus beau théâtre de l'éloquence : c'étaient là ses *grands jours*.

Telles sont les causes diverses et nombreuses qui, à Rome, nous paraissent avoir amené la chute de l'éloquence. Quintilien, sans doute les avait signalées dans l'ouvrage qu'il avait composé sur ce sujet et dont la perte est si regrettable : il fit mieux encore; il tâcha d'y remédier. Pendant vingt ans il avait lutté contre cette décadence, par l'éclat de ses plaidoyers et surtout par la sagesse de son enseignement; mais, désirant que le fruit de ses leçons ne pérît pas avec lui, il consacra les loisirs encore occupés de sa retraite à en consigner le souvenir : « Pour moi, qui ai voulu faire une retraite honorable dans un temps où je pouvais encore laisser quelques regrets, ma plus douce consolation dans mes loisirs a été, je l'avoue, de rechercher et de tracer les préceptes de l'éloquence ; travail qui, je l'espère, sera utile aux jeunes gens bien nés, et qui du moins a été pour moi une source de plaisirs. » Il avait déjà composé les trois premiers livres de son *Institution oratoire*,

quand une faveur, plus périlleuse que désirable, le vint trouver: Domitien lui confia l'éducation de ses petits-neveux[1]. C'est donc à Domitien que l'ouvrage est dédié, et Quintilien, il faut bien le dire, ne lui ménage pas les éloges : il en fait tout simplement un dieu ; aussi Rollin, qui pourtant aimait tant Quintilien, ne lui peut-il pardonner cette dédicace ; il y voit comme une espèce d'aveuglement répandu sur le jugement de Quintilien en punition de ses paroles irrévérentes envers le christianisme : « Un écrivain, dit-il, capable de porter l'excès de la flatterie jusqu'à reconnaître pour dieu un empereur tel que Domitien, était digne de blasphémer contre Jésus-Christ et contre son Église. » Je ne veux point excuser Quintilien; on peut toutefois invo-

[1] Ici s'arrête ce que nous savons d'un peu certain sur la vie de Quintilien; au delà commencent les conjectures : pauvre, sous Domitien et sous Trajan, comme semblerait l'indiquer une lettre de Pline le Jeune, qui, le pressant d'accepter dix mille sesterces pour supplément de dot à *sa fille*, qui devait épouser Nonius Celer, lui dit en propres termes : « Te porro animo beatissimum, modicum facultatibus scio » (lib. VI, 30), aurait-il été comblé des dons de la fortune par Adrien qui jadis avait été son disciple, comme le veut ce vers de Juvénal (Sat. VI, v. 188) :

Unde igitur tot
Quintilianus habet saltus;

se serait-il même élevé jusqu'au consulat, et serait-ce à lui que doivent s'appliquer encore ces vers de Juvénal (*Sat.* VII. v. 197, 198) :

Si fortuna volet, fies de rhetore consul;
Si volet hæc eadem, fies de consule rhetor.

Il serait difficile de rien affirmer à cet égard ; seulement il paraît avoir parcouru une carrière longue et honorée; il eut le bonheur, rare alors, de traverser, sans s'attirer ni la proscription ni l'exil, les règnes de onze empereurs, c'est-à-dire un espace de quinze années, dont les deux tiers furent ensanglantés par les plus monstrueux excès de tyrannie.

quer en sa faveur des circonstances atténuantes. Sous l'empire, l'éloge était imposé à tout écrivain; c'est un tribut qu'ont également payé à Domitien Silius Italicus, Stace, Valerius Flaccus, Martial. Je ne serais donc pas trop rigoureux pour cette dédicace; une dédicace, on le sait, n'engage pas. Mais pourquoi, au dixième livre de son *Institution oratoire*, Quintilien, faisant le dénombrement des poëtes contemporains, s'arrête-t-il pour dire : « Je n'aurais pas eu à nommer tous ces poëtes, si les soins de l'empire n'eussent distrait Germanicus Auguste (Domitien) des études qu'il avait commencées, et si les dieux n'eussent jugé que c'était trop pour lui d'être le plus grand des poëtes. » C'était, du reste, caresser le faible de ce prince; Domitien avait en effet des prétentions au bel esprit[1]. Quoiqu'il en soit, il faut plaindre les temps où même un homme de bien n'ose s'affranchir de telles flatteries.

Des différentes causes que nous avons signalées comme ayant contribué à la corruption de l'éloquence, une surtout, à en juger du moins par l'*Institution oratoire,* semble avoir frappé Quintilien : la mauvaise éducation et les déplorables exemples que les enfants recevaient au sein de leur famille; aussi son ouvrage est-il un traité d'éducation en même temps qu'un traité de rhétorique. Voulant former un orateur parfait, il le prend pour ainsi parler, au berceau; imitant d'ailleurs peut-être en cela Pline l'Ancien, qui avait fait un ouvrage intitulé : *de l'Homme de lettres*, dans lequel, saisissant l'orateur futur à sa naissance, il le conduisait jusqu'à la perfection de son art[2].

[1] Studia fori et civilium artium decus in silentium acta. (*Agricol.* c. 4?; cf. *Hist.*, lib. V.)

[2] *Studiosi* tres in sex volumina propter amplitudinem divisi: quibus

Quintilien donc s'occupe tout d'abord du choix de la nourrice; il veut que son langage soit pur et sans défaut: *ne sit vitiosus sermo*, car elle pourrait donner à l'enfant un accent ou des termes dont aurait peine à se défaire le futur orateur; il fixe à sept ans, limite véritable, et de nos jours généralement trop avancée, le temps où l'enfant doit être livré aux maîtres chargés de l'instruire: mais de l'éducation particulière ou de l'éducation publique, laquelle préférer? question souvent agitée et que Quintilien résout, avec beaucoup de réserves toutefois, en faveur de l'éducation publique, donnant de cette préférence des raisons qui, pour être anciennes, n'ont rien perdu de leur justesse: l'émulation plus vive entre les disciples, la parole du maître plus puissante, les caractères mieux formés et mieux polis par le frottement journalier, et enfin ce motif particulier à son temps et qui est un grave témoignage contre la corruption romaine, à savoir, qu'au sein de la famille, les premiers regards de l'enfant ne rencontrent que le spectacle du vice. Il trace ensuite avec une égale précision et un égal bonheur les devoirs du maître et ceux des élèves. Voici donc l'école qui s'ouvre pour l'enfant: on le remettra d'abord aux mains du grammairien; la grammaire, on le sait, avait à Rome un domaine beaucoup plus étendu que chez nous; elle ne se bornait pas à enseigner les règles d'un langage pur et correct, elle entrait dans le détail même des auteurs, prosateurs et poëtes; elle en expliquait les allusions mythologiques, les passages historiques, en un mot toutes les difficultés qui pouvaient arrêter

oratorem ab incunabulis instituit et perficit. (Pline le Jeune, *Epist.*, lib. III, 3.

l'élève de même que les beautés capables de former déjà son goût : c'était moins la grammaire, que ce que nous appelons la philologie.

L'enfant a grandi ; des mains du grammairien, Quintilien le remet à celles du rhéteur. C'est ici que commence, à proprement parler, l'éducation de l'orateur. L'art de la rhétorique était, chez les anciens, beaucoup plus compliqué qu'il ne l'est chez les modernes. Lentement, habilement formé en Grèce, dans l'école des sophistes, Aristote, en le résumant, lui donna la vigueur naturelle à son genre ; il le réduisit au raisonnement et à la preuve ; il en fit une logique plus qu'une rhétorique : il l'absorba dans l'enthymème ; c'est qu'en effet, pour Aristote, il s'agit moins de persuader que de convaincre. Il n'en est pas ainsi de Cicéron. Dans ses premiers ouvrages de critique, le traité de l'*Invention* ou les *Topiques*, ébauches de sa jeunesse, il marche, il est vrai, sur les traces d'Aristote ; mais il s'en éloigne ouvertement dans les ouvrages où il a exposé sa véritable doctrine oratoire, dans les *Dialogues de l'orateur* principalement : plus qu'Aristote, Platon est son guide alors. C'est soutenu et en quelque sorte porté par le divin Platon, que dans la première partie de l'*Orator*, il s'élève à cet idéal du beau, dont les splendeurs si manifestes et si vives sur le génie grec n'éclairent que d'un rayon douteux les intelligences romaines, même les plus brillantes. Aristote et Cicéron sont donc naturellement les guides de Quintilien. Rollin a dit : « Il réunit la pénétration d'Aristote à l'élégance de Cicéron. » Pas précisément, mais il participe des deux ; c'est d'Aristote qu'il emprunte ces règles minutieuses, ces graves subtilités qui, dans l'antiquité, faisaient de la rhétorique une espèce d'escrime in-

tellectuelle fort compliquée. On lui a reproché de s'y trop complaire; mais il faut bien qu'il en donne les règles, les artifices, sinon les perfidies. Laissez-le sortir de ces labyrinthes de la rhétorique, et vous le verrez tracer à grands traits les principes les plus profonds de la composition. Soutenu alors, animé du souffle de Cicéron plus que guidé par les préceptes d'Aristote, il s'élève, et la chaleur de l'esprit passant dans son âme, il est éloquent en parlant de l'éloquence. Tous ses conseils sont excellents; soit que, s'appuyant des exemples empruntés aux meilleurs discours de l'orateur romain, il donne, leçon toujours féconde, le modèle à côté du précepte; soit qu'il recommande à l'avocat de meubler sa mémoire en même temps qu'il formera son jugement; soit qu'il l'avertisse de faire une ample provision de pensées, d'expressions, d'images; soit enfin et surtout qu'il lui répète de se préparer, ainsi qu'il l'avait fait lui-même, par une composition fréquente à la facilité de l'improvisation, estimant que bien parler et bien écrire sont une seule et même chose. Il a raison. La plume est, en effet, la meilleure ouvrière de la parole, et le plaidoyer écrit la plus sûre inspiration du plaidoyer parlé. Lors même que la plume est, pour ainsi dire, au repos, elle agit encore sur l'esprit de l'orateur et le mouvement de sa pensée; il en ressent toujours la secousse première et en suit l'impulsion. La composition, comme un vent sûr et favorable, continue à enfler ses voiles : « Tel un vaisseau lancé sur les flots, si les rameurs viennent à suspendre l'effort de leurs bras, s'avance encore et continue à voguer, quoique la rame ne le pousse plus[1]. » En effet, cette forte discipline de la com-

[1] Ut concitato navigio, quum remiges inhibuerunt, retinet tamen

position ne donnait pas seulement aux orateurs anciens des ressources infinies pour les soudainetés fréquentes et inévitables du barreau, elle imprimait même aux élans et aux hasards de la parole une forme précise, un tour net, une expression vive et juste, en un mot, un cachet particulier qui, l'émotion refroidie, lui laissait encore une forme et une beauté durables: l'art, en mettant son sceau à l'improvisation, la consacrait. Ce moyen de se préparer à parler sur-le-champ en s'exerçant à écrire, conseil qu'avant Quintilien avait donné Cicéron, nous semble une des causes les plus puissantes de la supériorité de l'éloquence ancienne sur l'éloquence moderne, et le secret surtout de cette immortalité que bien peu de nos orateurs conserveront : ils ont parlé avec éclat, avec force, avec génie quelquefois; mais ni avant, ni après ils n'ont assez écrit; aussi de leurs triomphes que restera-t-il? le souvenir seul, je le crains; qui, aujourd'hui, lit même Mirabeau?

On a reproché à Quintilien quoique les premiers livres de l'*Institution oratoire* fissent espérer un autre dessein, de n'enseigner en réalité, que l'éloquence judiciaire. J'en conviens; c'est là surtout ce qu'il enseigne; mais à Rome et dans ses plus beaux jours, l'éloquence n'a-t-elle pas été plus judiciaire que politique? Si une opinion plus générale que réfléchie place au premier rang dans les œuvres de l'orateur romain les *Catilinaires* et les *Philippiques*, sont-ce bien là véritablement ses chefs-d'œuvre? non; le génie de Rome est au barreau autant et plus qu'au forum : c'est par là, que différent de Démosthènes, Cicéron lui est pourtant égal. Rousseau s'est trompé quand il a dit que Démo-

ipsa navis motum et cursum suum, intermisso impetu pulsuque remorum. (*De Oratore*, liv. I, c. 33.)

sthènes était un orateur et Cicéron un avocat : ce sont deux orateurs tels qu'il les fallait, l'un à Athènes, l'autre à Rome. Cette critique sur le principe même de l'*Institution* n'est donc pas fondée ; tout cependant n'est pas irréprochable dans Quintilien. Si on peut louer en lui une raison supérieure, une méthode profonde, il n'échappe pas toujours à la scolastique et aux subtilités ; il se pose et examine gravement des questions pour le moins oiseuses : la rhétorique est-elle utile à la société? est-elle un art? une vertu, comme la justice, la tempérance? quelles sont les différentes parties du discours? en quoi les tropes diffèrent-ils des figures? qu'est-ce qu'une période carrée? Ce sont là les côtés faibles et périssables de la rhétorique ; elle a ses préceptes durables : comment se forme-t-on à l'éloquence ; comment ajoute-t-on ou supplée-t-on aux dons naturels ; comment doit-on parler aux hommes rassemblés, conseils publics ou tribunaux ; quand, pour convaincre les esprits, faut-il y pénétrer de vive force, ou s'y glisser par des détours ingénieux et, pour ainsi dire, par surprise ; quand, déployer toutes les voiles de l'éloquence ou doucement les ramener ; étaler la pompe des paroles, la magnificence des pensées, le pathétique des sentiments, faire briller les traits et comme le glaive de la parole ; porter dans les âmes le désordre et pour ainsi dire l'incendie des passions ; or sur tous ces points Quintilien est admirable [1].

[1] Rollin a, dans la préface de l'édition classique de Quintilien qu'il donna en 1715, fait avec beaucoup de justesse la distinction de la partie fragile et de la partie durable de l'*Institution oratoire*. On nous permettra de rappeler ses paroles, quoique latines : « Quot sunt partes vel rhetoricæ, vel orationis ; quo tropi distent à figuris ; quæ sit teres, et, ut aiunt, quadrata periodus, et alia ejusmodi plurima non sane multum ad summam eloquentiæ conferunt. At nosse, quo quidque

Mais ce côté le plus brillant de l'*Institution oratoire* n'est pas le seul qu'il y faille chercher; la partie purement technique, abstraction faite des subtilités et des superfluités qu'y mêlaient les anciens, a aussi son utilité. Une littérature, en effet, ou pour parler plus exactement, la vie intellectuelle d'un peuple, ne se compose pas de supériorités; il y a, pour la vie de l'esprit comme pour la perfection morale, une moyenne qu'il faut atteindre, sous peine de rester au-dessous du niveau ordinaire. Tout avocat n'est pas tenu d'être un Démosthènes ou un Cicéron; mais tout avocat, disons mieux, tout homme, qu'il parle ou qu'il écrive, doit savoir trouver, disposer, exprimer ses idées avec ordre, avec suite, avec clarté; s'adresser tour à tour et selon les convenances de temps, de lieu, aux passions ou aux intérêts de ceux qu'il veut éclairer, enfin persuader ou convaincre; en d'autres termes, il y a pour toute carrière libérale et pour tout esprit une initiation indispensable : or, cette initiation, c'est la rhétorique qui la donne; et à ce seul point de vue il y a profit à l'étudier. Mais, dit-on, l'éloquence est un don naturel: en admettant donc que l'art ne soit pas inutile pour la médiocrité; qu'il puisse former, diriger le talent et jusqu'à un certain point y suppléer, on conviendra du moins qu'il ne peut rien pour le génie. L'art, je le sais, ne crée pas le génie de l'éloquence; regardez en effet : au

eorum præstari modo possit; quando palam et aperte aggrediendus judicis animus; quando furtim et quasi per cuniculos subeundus; ubi ostentandæ opes eloquentiæ, et explicanda omnis verborum ac sententiarum magnificentia; ubi adhibendus simplex et verecundus, qualis timidam veritatem decet, orationis candor; quem stylum postulet argumentorum pugnacitas; quem vis aut lenitas affectuum; salibus ac jocis, an viribus et gravitate utendum : denique aspere, an leniter; abundanter, an presse; magnifice, aut subtiliter dicendum sit. »

moment même où Quintilien donnait ses leçons, naissait, grandissait, ignorée de lui, une éloquence nouvelle. Elle s'allumait cette éloquence à un foyer plus pur, mais non moins vif, que celui où s'était animée l'éloquence politique de Rome, au foyer de la foi chrétienne, que nourrissait dans son cœur, futur martyr, un de ces jeunes princes mêmes que Domitien avait confiés à Quintilien pour les élever. Mais si, pour naître et triompher, cette éloquence n'a pas eu besoin des préceptes de la rhétorique, il n'en faudra pas moins que pour devenir modèle à son tour, elle étudie, elle pratique les règles formulées par le goût et consacrées par l'expérience. Toute grande, toute puissante qu'elle soit dans les Tertullien, les Ambroise, les Augustin; dans les Origène, les Grégoire de Nazianze, les Jérôme, les Basile, les Chrysostome, qui, après tout, n'étaient pas étrangers à la rhétorique, elle devra, pour devenir véritablement parfaite et immortelle, recevoir, au siècle de Louis XIV, du goût meilleur qui régnait dans la littérature, le dernier trait de beauté achevée et comme une suprême sanction. Alors les Augustin, les Jérôme, les Chrysostome s'appelleront Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon. Ainsi même pour le génie, les règles ne sont pas inutiles; sans doute elles ne sont pas le souffle puissant qui emporte le navire; mais elles sont le phare protecteur qui éclaire le matelot et lui signale les écueils.

Donc, à quelque point de vue qu'on le considère, l'ouvrage de Quintilien a une utilité toujours présente; mais il y a dans l'*Institution* plus et autre chose qu'un traité oratoire. Quintilien n'est pas seulement un rhéteur consommé, rompu à toutes les joutes de la parole, à tous les artifices de la gymnastique judiciaire, c'est encore un critique judi-

cieux et fin, un maître en fait de style comme de bon goût. Dans son ouvrage, il a donné, à l'exemple de Cicéron, une grande place à l'élocution. Qu'est-ce à dire? s'agit-il seulement de la diction de l'orateur? on le pourrait croire; mais, en y regardant de plus près, on voit que, pour Quintilien, l'élocution c'est le style; disons mieux, dans sa pensée, comme dans celle de Cicéron, c'est l'éloquence même; non pas l'éloquence entendue au sens étroit du barreau, mais telle que dans le *Phèdre* la comprend Platon, c'est-à-dire comme l'expression vive de toute grande pensée, de toute émotion profonde de l'âme; ainsi encore la conçoit Buffon, dans son admirable discours de réception à l'Académie française, quand, traçant les règles d'écrire, il distingue tout d'abord la puissance oratoire de l'éloquence, qu'il fait consister surtout dans le choix des expressions et qu'il finit pour réduire au style, en d'autres termes, à l'élocution. Quintilien a donc quelquefois confondu les deux sens; mais regardez-y bien, c'est ce second sens qui prédomine; pour lui la corruption de l'éloquence est moins dans le fond que dans la forme. Les procédés, les formules, les allures de l'éloquence sont restés à peu près les mêmes; qu'est-ce qui a donc été altéré? c'est le style ou la diction. C'est là, en effet, ce que Quintilien reproche à Sénèque d'avoir corrompu; autrement sur quoi tomberait son blâme? Sénèque n'a point été un orateur, et s'il a gâté le style, il n'a pu corrompre l'éloquence proprement dite. Rollin semble bien interpréter ainsi la pensée de Quintilien, quand décrivant, d'après lui, les symptômes de la décadence, et, à l'exemple de son maître, accusant Sénèque d'en être l'auteur, il ne la voit cette décadence que dans la recherche des expressions, le trait, les

fausses beautés, en un mot, substituées au naturel, à la pureté, aux beautés simples et fortes du siècle d'Auguste [1]. Or, ainsi entendue, l'éloquence n'est rien moins que la littérature même; aussi Quintilien n'a-t-il pas seulement fait un traité de rhétorique, il a fait un ouvrage de haute critique où les remarques ingénieuses, les réflexions délicates, les expressions pittoresques, les vives images, les métaphores brillantes piquent à chaque instant l'attention et charment l'esprit du lecteur. C'est par ce côté surtout que Quintilien a mérité de vivre : là est sa gloire impérissable.

Critique ingénieux et délicat, rhéteur consommé, Quintilien est de plus un écrivain singulièrement vif et brillant. Disciple de Cicéron, il ne se refuse cependant pas aux nouveautés qui peuvent rajeunir le style; il fait à son temps, aux mœurs du jour, aux inévitables changements du goût, une part intelligente et large, et il la fait de bonne grâce. S'il pense avec Cicéron, plus d'une fois il écrit avec Sénèque, dont il a, plus qu'il ne le croit, la finesse recherchée, le trait, le relief; seulement il sait en éviter l'enflure et l'exagération [2] : « Son goût, a dit très-heureusement M. Villemain, résumant avec justesse et précision son double mérite de critique et d'écrivain, son goût le fait juge des écrivains supérieurs; son style le fait leur rival. » Il y a donc dans l'*Institution oratoire* tout ce qui fait le charme et la vie d'un ou-

[1] Quamlibet varia fuerit illius temporis (Augusti) oratorum velut indoles, in omnibus tamen eamdem sanitatem eloquentiæ agnosces. Sordere cœpit purus inaffectatæ simplicitatis nitor, et quidquid natura dictasset. Neglecta rerum cura, ut haberetur ratio verborum. Flosculis ac sententiolis respersa temere omnia.

[2] Philelphe va trop loin quand il dit que Quintilien a quelque chose d'espagnol dans son style : *redolere hispanitatem*

vrage : grâce et éclat du style, finesse et solidité des pensées. Quintilien, il est vrai, n'a pas les intuitions profondes de Sénèque, qui dans la littérature voit autre chose que l'éloquence même, qui y voit l'expression la plus fidèle et la plus vive de la société, et qui, renonçant à l'éloquence de la tribune, désormais impossible, s'est élevé au fond de la conscience une autre et plus durable tribune, d'où il prêche, non plus à Rome seulement, mais à l'univers entier. Il n'a pas non plus les hautes vues de l'auteur du *Dialogue des orateurs*, qui cherche et montre dans les révolutions morales et politiques les vicissitudes de l'éloquence; moins encore a-t-il devant les yeux et présent à l'imagination ce type éternel du beau qui parfois illumine Cicéron. Non, Quintilien n'a pas cette portée et cette élévation; mais s'il ne remonte pas, même sur les ailes déjà abaissées de Cicéron, à ces sources pures et abondantes du beau et du bon ; s'il ne les pénètre pas dans leur essence, Quintilien en reflète du moins le sens juste et pur. Rhéteur subtil quelquefois, critique toujours judicieux, souvent profond, où trouvera-t-on plus fortement développée que chez lui cette vérité, que la corruption du goût est surtout celle de la morale, et que pour être un durable écrivain il faut aussi être un homme de bien? Vauvenargues ne l'a dit qu'après lui : « Les grandes pensées viennent du cœur.» C'est, au milieu des inévitables transformations de toute littérature, le principe qui ne doit jamais périr.

J. P. CHARPENTIER.

QUINTILIEN

QUINTILIEN A TRYPHON

Je cède à vos instances, à vos reproches de chaque jour : ces livres que j'ai écrits pour mon ami Marcellus sur l'*Institution de l'orateur*, je les publie enfin. A dire vrai, je ne les croyais pas à leur point de maturité, n'ayant, au milieu de tant d'autres occupations, mis, vous le savez, qu'un peu plus de deux ans à les rédiger ; encore ce temps fut-il employé moins à retoucher mon travail, qu'à me livrer aux recherches presque infinies qu'il exigeait, et à lire le nombre prodigieux d'auteurs qui s'y rattachent.

Ensuite, d'après le conseil d'Horace, qui, dans son *Art poétique,* recommande aux écrivains de garder *pendant neuf ans* leurs ouvrages, avant de les exposer au grand jour, je voulais laisser reposer le mien, afin que, l'enthousiasme d'auteur un peu refroidi, je pusse le revoir et l'examiner avec l'impartialité d'un lecteur.

M. FABIUS QUINTILIANUS TRYPHONI SALUTEM

Efflagitasti quotidiano convicio, ut libros, quos ad Marcellum meum de Institutione oratoria scripseram, jam emittere inciperem. Nam ipse eos nondum satis opinabar maturuisse : quibus componendis, uti scis, paulo plus quam biennium, tot alioqui negotiis districtus, impendi : quod tempus non tam stylo, quam inquisitioni instituti operis prope infiniti, et legendis auctoribus, qui sunt innumerabiles, datum est.

Usus deinde Horatii consilio, qui in Arte poetica suadet, ne præcipitetur editio,

. . . . . Nonumque prematur in annum,

dabam iis otium, ut, refrigerato inventionis amore, diligentius repetitos tamquam lector perpenderem.

Toutefois, si cet ouvrage est attendu avec l'impatience que vous dites, livrons la voile aux vents, et faisons des vœux pour le succès du voyage. Je compte, au surplus, sur votre zèle et vos soins pour qu'il se présente au public avec toute la correction possible.

Sed si tantopere efflagitantur, quam tu affirmas, permittamus vela ventis, et oram solventibus bene precemur. Multum autem in tua quoque fide ac diligentia positum est, ut in manus hominum quam emendatissimi veniant.

DE L'INSTITUTION ORATOIRE

LIVRE PREMIER

INTRODUCTION

Après vingt années consacrées à l'instruction de la jeunesse, j'avais obtenu le repos, lorsque je fus sollicité par mes amis de composer quelque traité sur l'art oratoire. Je m'en défendis longtemps, leur alléguant que les écrivains grecs et latins les plus célèbres nous avaient laissé des ouvrages complets sur cette matière. Mais cette raison, que je croyais de nature à faire plus facilement admettre mon excuse, ne fit que rendre leurs instances plus pressantes. Ils m'opposaient, à leur tour, qu'au milieu des opinions diverses, quelquefois même contradictoires, des premiers auteurs, il était difficile de choisir; si donc j'étais dispensé de rien imaginer de nouveau, au moins paraissait-on fondé à exiger que je portasse un jugement sur le travail des anciens.

LIBER PRIMUS

PROŒMIUM

Post impetratam studiis meis quietem, quæ per viginti annos erudiendis juvenibus impenderam, quum a me quidam familiariter postularent, ut aliquid de ratione dicendi componerem, diu sum equidem reluctatus : quod auctores utriusque linguæ clarissimos non ignorabam multa, quæ ad hoc opus pertinerent, diligentissime scripta posteris reliquisse. Sed qua ego ex causa faciliorem mihi veniam meæ deprecationis, arbitrabar fore, hac accendebantur illi magis : quod inter diversas opiniones priorum, et quasdam etiam inter se contrarias, difficilis esset electio; ut mihi, si non inveniendi nova, at certe judicandi de veteribus, injungere laborem non injuste viderentur. Quamvis

Je cédai, moins par la confiance d'exécuter ce qu'on attendait de moi que par la honte d'un plus long refus; et peu à peu, mon sujet venant à s'étendre, je me chargeai volontairement d'un fardeau plus lourd que celui qu'on m'avait d'abord imposé, car je voulais donner des marques d'une entière déférence à des hommes qui m'honoraient de leur amitié, et en même temps ne pas suivre des sentiers battus, et me traîner servilement sur les traces d'autrui.

En effet, la plupart de ceux qui ont écrit sur l'art oratoire l'ont envisagé, dès le début, comme s'il ne se fût agi que de donner le dernier poli de l'éloquence à des esprits déjà consommés dans tous les autres genres de doctrines. Dédaignaient-ils comme trop peu importantes les études préliminaires qu'il faut faire? croyaient-ils qu'elles n'étaient pas de leur ressort, parce qu'en effet, de leur temps, diverses professions se partageaient l'enseignement de la rhétorique? ou plutôt désespéraient-ils de pouvoir briller dans des détails qui, quoique nécessaires, ne jettent cependant aucun éclat? Ainsi dans un monument, c'est ce qui est élevé qui nous frappe; les fondements restent cachés.

Pour moi, qui ne reconnais d'étranger à l'art oratoire rien de ce qui est indispensable pour devenir essentiellement orateur, et qui suis persuadé qu'on n'arrive en rien à la perfection, si l'on ne procède par les commencements, je ne rougirai pas de descendre à ces petits détails qu'on ne peut négliger, sous peine de ne point

autem non tam me vinceret præstandi, quod exigebatur, fiducia, quam negandi verecundia : latius se tamen aperiente materia, plus quam imponebatur oneris, sponte suscepi; simul ut pleniori obsequio demererer amantissimos mei; simul ne, vulgarem viam ingressus, alienis demum vestigiis insisterem.

Nam ceteri fere, qui artem orandi litteris tradiderunt, ita sunt exorsi, quasi perfectis omni alio genere doctrinæ summam inde eloquentiæ manum imponerent : sive contemnentes tamquam parva, quæ prius discimus, studia, sive non ad suum pertinere officium opinati, quando divisæ professionum vices essent; seu, quod proximum vero, nullam ingenii sperantes gratiam circa res, etiamsi necessarias, procul tamen ab ostentatione positas : ut operum fastigia spectantur, latent fundamenta.

Ego, quum nihil existimem arti oratoriæ alienum, sine quo fieri oratorem non posse fatendum est, nec ad ullius rei summam, nisi præcedentibus initiis, perveniri; ad minora illa, sed, quæ si negligas, non sit majoribus locus,

arriver à des résultats plus importants, et je prendrai les études de l'orateur, à partir de la plus tendre enfance, comme si j'avais à répondre de son éducation.

C'est à vous, Marcellus Victorius, que je dédie cet ouvrage. Votre amitié pour moi et votre amour éclairé pour les lettres suffisent assurément pour justifier ce gage de notre tendresse mutuelle; mais j'ai eu aussi en vue d'être utile à votre fils, qui, bien jeune encore, annonce déjà de si rares dispositions. J'ai pensé que mon traité vous serait de quelque secours pour son instruction, car prenant pour ainsi dire l'orateur au berceau, je parcours successivement avec lui tous les arts qui doivent le former, et le conduis ainsi jusqu'au but le plus élevé de ses travaux. Enfin, et pour dernier motif, on a fait paraître sous mon nom deux traités de rhétorique que je n'ai point publiés, et que je ne destinais pas à l'être. L'un, fruit de mes leçons pendant deux jours, a été retenu de mémoire par mes élèves, et l'autre fut recueilli par eux pendant plusieurs jours, il est vrai, mais autant que des notes abrégées pouvaient le permettre; et ces jeunes gens, aveuglés par trop de zèle, leur ont accordé témérairement les honneurs de la publication. Aussi trouvera-t-on dans ce nouvel ouvrage quelques-unes des choses qu'on rencontre dans les premiers; mais on y remarquera aussi de notables changements, de nombreuses additions, et surtout un meilleur ordre, car j'y ai mis toute l'attention dont je suis capable.

demittere me non recusabo : nec aliter, quam si mihi tradatur educandus orator, studia ejus formare ab infantia incipiam.

Quod opus, Marcelle Victori, tibi dicamus, quem, quum amicissimum nobis, tum eximio litterarum amore flagrantem, non propter hæc modo (quamquam sunt magna) dignissimum hoc mutuæ inter nos caritatis pignore judicabamus, sed quod erudiendo nato tuo, cujus prima ætas manifestum iter ad ingenii lumen ostendit, non inutiles fore libri videbantur, quos ab ipsis dicendi velut incunabulis, per omnes quæ modo aliquid oratori futuro conferant, artes, ad summam ejus operis perducere destinabamus; atque eo magis, quod duo jam sub nomine meo libri ferebantur artis rhetoricæ, neque editi a me, neque in hoc comparati. Namque alterum, sermone per biduum habito, pueri, quibus id præstabatur, exceperant : alterum pluribus sane diebus, quantum notando consequi poterant, interceptum, boni juvenes, sed nimium amantes mei, temerario editionis honore vulgaverant. Quare in his quoque libris erunt eadem aliqua, multa mutata, plurima adjecta, omnia vero compositoria, et, quam nos poterimus, elaborata.

L'orateur parfait que je prétends former ne peut le devenir s'il n'est, avant tout, homme de bien. Je n'exige donc pas seulement de lui le talent éminent de la parole, mais encore toutes les qualités de l'âme. Je suis loin de croire, comme quelques-uns l'ont pensé, qu'il faille laisser aux philosophes ce qui regarde la morale et la sagesse; car, à mes yeux, l'homme véritablement utile à ses concitoyens, propre à l'administration des affaires publiques et privées, capable de régir un État par ses conseils, de le fonder par des lois, et de le réformer par des règlements, cet homme n'est autre que l'orateur. Ainsi, tout en confessant que je me servirai quelquefois des principes contenus dans les livres des philosophes, je déclare que je les considère à bon droit comme étant de mon domaine, et appartenant en propre à l'art oratoire. Eh quoi! lorsqu'on a si souvent occasion de parler sur la justice, le courage, la tempérance et autres vertus semblables, lorsqu'il existe à peine une seule cause où l'un de ces points ne se trouve incidemment mêlé, et ne réclame toutes les ressources de l'invention et de l'élocution, on douterait que là où il faut développer une grande force d'esprit et un grand fonds d'éloquence, là aussi est le véritable triomphe de l'orateur! Cicéron l'a démontré victorieusement: ces choses sont tellement unies de leur nature et inséparables dans la pratique, qu'autrefois les sages étaient en même temps orateurs. On ne s'avisa que plus tard de partager cette

Oratorem autem instituimus illum perfectum, qui esse nisi vir bonus non potest. Ideoque non dicendi modo eximiam in eo facultatem, sed omnes animi virtutes exigimus. Neque enim hoc concesserim, rationem rectæ honestæque vitæ (ut quidam putaverunt) ad philosophos relegandam, quum vir ille vere civilis, et publicarum privatarumque rerum administrationi accommodatus, qui regere consiliis urbes, fundare legibus, emendare judiciis possit, non alius sit profecto, quam orator. Quare, tametsi me fateor usurum quibusdam, quæ philosophorum libris continentur, tamen ea jure vereque contenderim esse operis nostri, proprieque ad artem oratoriam pertinere. An si frequentissime de justitia, fortitudine, temperantia, ceterisque similibus sit disserendum, et adeo, ut vix, ulla possit causa reperiri, in quam non, aliqua quæstio ex his incidat, eaque omnia inventione atque elocutione sint explicanda, dubitabitur, ubicumque vis ingenii et copia dicendi postulatur, ibi partes oratoris esse præcipuas? Fueruntque hæc, ut Cicero apertissime colligit, quemadmodum juncta natura, sic officio quoque copulata, ut iidem sapientes atque eloquentes haberentur. Scidit deinde se studium, atque inertia factum est, ut

étude, et la paresse trouva son compte à en composer plusieurs arts. En effet, du moment où la parole devint une profession lucrative, et où on commença à abuser de ses dons, ceux qui passaient pour diserts abandonnèrent la morale; et l'éloquence, ainsi délaissée, devint la proie des esprits les plus médiocres. Qu'en advint-il? Quelques philosophes, voyant l'art de bien dire tomber dans le mépris, retournèrent à la morale, se réservant ainsi la partie, sans contredit la plus importante, de deux arts nécessairement indivisibles. Mais ils s'arrogèrent avec fort peu de convenance le titre de seuls amis de la sagesse, titre que n'ont pas même osé s'attribuer les meilleurs princes, ni tant de personnages illustres qui ont figuré avec éclat dans les plus grandes affaires et dans l'administration de tout l'empire. Ceux-ci ont préféré de belles actions à de fastueuses promesses. Toutefois, je l'accorderai : beaucoup de ces anciens professeurs de la sagesse ont émis d'utiles préceptes auxquels ils ont conformé leur vie; mais de nos jours, sous ce nom révéré de sages, que de gens ont caché les vices les plus honteux! Ce n'était pas par le travail et la vertu qu'ils cherchaient à acquérir la réputation de philosophe; mais sous un visage sombre et sévère, un extérieur négligé, une certaine singularité dans les manières, ils cachaient les penchants les plus déréglés.

artes esse plures viderentur. Nam ut primum lingua esse cœpit in quæstu, institutumque eloquentiæ bonis male uti, curam morum, qui diserti habebantur, reliquerunt. Ea vero destituta, infirmioribus ingeniis velut prædæ fuit. Inde quidam, contempto bene dicendi labore, ad formandos animos statuendasque vitæ leges regressi, partem quidem, potiorem, si dividi posset, retinuerunt; nomen tamen sibi insolentissimum arrogaverunt, ut soli sapientiæ studiosi vocarentur : quod neque summi imperatores, neque in consiliis rerum maximarum ac totius administratione reipublicæ præclarissime versati, sibi unquam vindicare sunt ausi. Facere enim optima, quam promittere, maluerunt. Ac veterum quidem sapientiæ professorum multos et honesta præcepisse, et ut præceperunt, etiam vixisse, facile concesserim; nostris vero temporibus sub hoc nomine maxima in plerisque vitia latuerunt. Non enim virtute ac studiis, ut haberentur philosophi, laborabant, sed vultum, et tristitiam, et dissentientem a ceteris habitum pessimis moribus prætendebant.

Aujourd'hui, ce qu'on regarde comme l'apanage exclusif de la philosophie est devenu le domaine de tous. Quel est l'homme, même le plus pervers, qui ne discoure sur la morale et sur l'équité naturelle? quel est l'ignorant, même le plus grossier, qui ne fasse quelquefois des questions sur les causes physiques? Quant à la propriété des termes et à leur différence, l'étude en est commune à tous ceux qui donnent quelque soin à leur langage. Mais à qui appartient-il, si ce n'est à l'orateur, de réunir toutes ces connaissances et d'en parler le mieux? Certes, s'il en eût jamais existé de parfait, ce n'est pas dans les écoles de la philosophie qu'on eût été chercher les préceptes de la morale. Force est maintenant de recourir quelquefois à ces écrivains qui se sont emparés de la plus noble partie de l'art oratoire qu'on avait, ainsi que je l'ai dit, abandonnée, et de revendiquer cette partie comme notre propre bien; non pour nous servir de leurs prétendues découvertes, mais pour faire voir qu'ils ont envahi un domaine qui n'était pas le leur.

Que l'orateur soit donc tel qu'on puisse l'appeler véritablement sage. Je n'entends pas seulement irréprochable dans ses mœurs, car cela même, quoi qu'on en ait dit, ne me paraît pas suffisant, mais versé dans toutes les sciences et dans tous les genres d'éloquence. Jamais un tel idéal ne se réalisera peut-être. En doit-on moins, pour cela, tendre à la perfection? N'est-ce pas ce qu'ont fait la plupart des anciens qui, tout en reconnaissant qu'on n'avait pas

Hæc autem quæ velut propria philosophiæ asseruntur, possim tractamus omnes. Quis enim non de justo, æquo ac bono (modo non et vir pessimus) loquitur? quis non etiam rusticorum aliqua de causis naturalibus quærit? nam verborum proprietas ac differentia, omnibus, qui sermonem curæ habent, debet esse communis. Sed ea et sciet optime et eloquetur orator; qui si fuisset aliquando perfectus, non a philosophorum scholis virtutis præcepta peterentur. Nunc necesse est ad eos aliquando auctores recurrere, qui desertam, ut dixi, partem oratoriæ artis, meliorem præsertim, occupaverunt, et veluti nostrum reposcere, non ut nos illorum utamur inventis, sed ut illos alienis usos esse doceamus.

Sit igitur orator vir talis, qualis vere sapiens appellari possit; nec moribus modo perfectus (nam id mea quidem opinione, quamquam sint qui dissentiant, satis non est), sed etiam scientia, et omni facultate dicendi, qualis adhuc fortasse nemo fuerit. Sed non ideo minus nobis ad summa tendendum est, quod fecerunt plerique veterum, qui, etsi nondum quemquam sapientem

encore trouvé un vrai sage, nous ont cependant laissé des préceptes sur la sagesse? Non, l'éloquence parfaite n'est point une chimère; c'est quelque chose de très-réel, et rien n'empêche l'esprit humain d'y atteindre. Que, s'il n'y atteint pas, au moins ceux qui, par de grands efforts, aspireront au sommet, iront-ils plus haut que ceux qui, découragés d'avance par l'idée de leur impuissance, s'arrêteront dès les premiers pas.

On me pardonnera donc de ne pas négliger les plus petits détails, si je les juge nécessaires à l'objet que je me suis proposé. Ainsi, mon premier livre contiendra des préceptes qui devancent l'office du rhéteur. Dans le second, je traiterai des éléments que doit enseigner ce dernier, et de la substance même de la rhétorique. Je consacrerai les cinq livres suivants à l'invention, dont je ne sépare point la disposition. Je donnerai les quatre autres à l'élocution, qui comprend la mémoire et la prononciation. Enfin un dernier livre, destiné à former l'orateur lui-même, expliquera, autant que ma faiblesse me le permet, quelles doivent être ses mœurs, comment il doit entreprendre, étudier et plaider les causes, quel genre d'éloquence il y doit employer, quel doit être le terme de ses travaux oratoires, et à quelles études il doit se livrer dans sa retraite.

A tout cela, je mêlerai, suivant l'occurrence, quelques modèles de composition. Ainsi, je ne me bornerai point à donner à mes

repertum putabant, præcepta tamen sapientiæ tradiderunt. Nam est certe aliquid consummata eloquentia, neque ad eam pervenire natura humani ingenii prohibet. Quod si non contingat, altius tamen ibunt, qui ad summa nitentur, quam qui, præsumpta desperatione quo velint evadendi, protinus circa ima substiterint.

Quo magis impetranda erit venia, si ne minora quidem illa, verum operi, quod instituimus, necessaria, præteribo. Nam liber primus ea quæ sunt ante officium rhetoris, continebit. Secundo, prima apud rhetorem elementa, et quæ de ipsa rhetoricæ substantia quærunlur, tractabimus. Quinque deinceps inventioni (nam huic et dispositio subjungitur), quatuor elocutioni (in cujus partem memoria ac pronuntiatio veniunt) dabuntur. Unus accedet, in quo nobis orator ipse informandus est, ut qui mores ejus, quæ in suscipiendis, discendis, agendis causis ratio, quod eloquentiæ genus, quis agendi debeat esse finis, quæ post finem studia, quantum nostra valebit infirmitas, disseramus.

His omnibus admiscebitur, ut quisque locus postulabit, dicendi ratio, quæ non eorum modo scientia, quibus solis quidam nomen artis dederunt, studio-

lecteurs la connaissance de ces principes, que quelques-uns décorent exclusivement du nom d'art, ni à leur exposer sèchement la partie didactique de la rhétorique; mais je pourrai aussi nourrir leur esprit et accroître en eux les forces de l'éloquence ; car présentés trop nus, les préceptes énervent et détruisent ce qu'il y a de plus généreux dans le style, et, pompant, en quelque sorte, tout le suc du discours, n'en font plus qu'un véritable squelette. Que ce squelette se sente, ainsi que les fibres qui le lient, rien de mieux; mais il doit être recouvert et caché par les chairs. Je ne me suis donc point attaché, comme la plupart des rhéteurs, à la partie minutieuse de l'art; mais tout ce qui m'a paru utile pour former l'orateur, je l'ai compris dans ces douze livres, démontrant le tout brièvement; car s'il eût fallu donner à chaque sujet le développement dont il était susceptible, je n'aurais pas trouvé la fin de mon ouvrage.

Mais avant tout, je dois en avertir : tous les préceptes de l'art sont impuissants, si la nature ne les seconde. Mon livre n'est pas plus fait pour celui qui est totalement dépourvu de dispositions, qu'un traité sur la culture des champs n'est applicable aux terres stériles. Il y a des auxiliaires naturels de l'éloquence : l'organe, les poumons, la santé, le courage et la beauté des formes. Si ces divers dons vous ont été départis médiocrement, l'art peut y ajouter; mais quelquefois ces accessoires manquent à tel point, que les qualités de l'esprit et les fruits de l'étude souffrent de leur ab-

sos instruat, et (ut sic dixerim) jus ipsum rhetorices interpretetur, sed alere facundiam vires augere eloquentiæ possit; nam plerumque nudæ illæ artes, nimia subtilitatis affectatione frangunt atque concidunt quidquid est in oratione generosius, et omnem succum ingenii bibunt, et ossa detegunt; quæ, ut esse, et astringi nervis suis, debent, sic corpore operienda sunt. Ideoque nos non particulam illam, sicut plerique, sed quidquid utile ad instituendum oratorem putabamus, in hos duodecim libros contulimus, breviter omnia demonstrando. Nam si quantum de quaque re dici potest persequamur, finis operis non reperietur.

Illud tamen imprimis testandum est, nihil præcepta atque artes valere, nisi adjuvante natura. Quapropter ei, cui deerit ingenium, non magis hæc scripta sunt, quam de agrorum cultu sterilibus terris. Sunt et alia ingenita quædam adjumenta, vox, latus patiens laboris, valetudo, constantia, decor : quæ si modica obtigerunt, possunt ratione ampliari : sed nonnunquam ita desunt, ut bona etiam ingenii studiique corrumpant ; sicut et hæc ipsa, sine doctore

sence; comme aussi, ils sont en pure perte sans les leçons d'un maître habile, un travail constant et un exercice continuel à écrire, à lire, à parler.

CHAPITRE PREMIER

Du soin qu'il faut apporter à la première éducation de l'orateur; du choix des nourrices et des précepteurs.

Vous est-il né un fils? concevez d'abord de lui les plus hautes espérances, vous en serez ainsi plus attentif aux commencements de son éducation. J'entends dire tous les jours qu'il y a fort peu d'hommes en état de bien comprendre ce qu'on leur enseigne, et que la plupart, faute d'intelligence, y perdent leur temps et leurs peines. Cette plainte n'est pas fondée; on en rencontre, au contraire, beaucoup qui ont autant de facilité à imaginer que de promptitude à apprendre; car cela est dans notre nature; et de même que l'oiseau est né pour voler, le cheval pour courir, et la bête féroce pour se repaître de carnage, de même l'homme est né pour exercer sans cesse sa pensée et son industrie : aussi a-t-on attribué à notre âme une origine céleste. Les esprits stupides, et rebelles à toute instruction, sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique; le nombre en est infiniment

perito, studio pertinaci, scribendi, legendi, dicendi multa et continua exercitatione, per se nihil prosunt.

CAPUT PRIMUM

Quid circa primam pueri institutionem providendum sit; de nutricibus et præceptoribus

Igitur nato filio pater spem de illo primum quam optimam capiat : ita diligentior a principiis fiet. Falsa enim est querela, paucissimis hominibus vim percipiendi, quæ tradantur, esse concessam, plerosque vero laborem ac tempora tarditate ingenii perdere. Nam contra, plures reperias et faciles in excogitando, et ad discendum promptos. Quippe id est homini naturale; ac sicut aves ad volatum, equi ad cursum, ad sævitiam feræ gignuntur; ita nobis propria est mentis agitatio atque sollertia : unde origo animi cœlestis creditur. Hebetes vero et indociles non magis secundum naturam homines eduntur, quam prodigiosa corpora, et monstris insignia; sed hi pauci admodum,

petit. Et la preuve, c'est qu'on voit chez plusieurs enfants briller des lueurs d'espérance qui s'évanouissent avec l'âge; d'où il est évident que ce n'est pas la nature qui leur a manqué, mais une bonne culture. Cependant, dira-t-on, il est des esprits supérieurs à d'autres : d'accord; mais c'est du plus au moins, et à coup sûr, on gagne toujours quelque chose par l'étude. Quiconque est pénétré de cette vérité, ne saurait, dès qu'il devient père, cultiver avec trop de soin l'espérance de former un orateur.

Avant tout, faites choix de nourrices qui n'aient point un langage vicieux : Chrysippe désirait qu'elles fussent doctes, si cela se pouvait, mais au moins voulait-il qu'elles fussent les plus vertueuses possible; car le soin des mœurs est ce qui doit principalement vous occuper. Tenez pourtant aussi à ce qu'elles parlent bien : ce sont elles que l'enfant doit entendre d'abord, c'est sur leurs paroles qu'il s'efforcera d'en former lui-même; or, les impressions que nous recevons à cet âge sont très-profondes. Ainsi des vases neufs conservent longtemps le goût de la première liqueur qu'on y a versée; et la laine, quand elle a été teinte une fois, ne recouvre plus sa blancheur primitive. Mais ce sont surtout les mauvaises impressions qui laissent les traces les plus durables. Le bien se change facilement en mal : quand voyons-nous le mal se changer en bien? Que l'enfant ne s'accoutume donc pas, quelque jeune qu'il soit, à un langage qu'il lui faudra désapprendre par la suite.

Fuerit argumentum, quod in pueris elucet spes plurimorum, quæ dum emoritur ætate, manifestum est, non naturam defecisse, sed curam. Præstat tamen ingenio alius alium. Concedo : sed ut plus efficiat, aut minus : nemo tamen reperitur, qui sit studio nihil consecutus. Hoc qui perviderit, protinus ut erit parens factus, acrem quam maxime curam spei futuri oratoris impendat.

Ante omnia, ne sit vitiosus sermo nutricibus, quas, si fieri posset, sapientes Chrysippus optavit, certe, quantum res pateretur, optimas eligi voluit; et morum quidem in his haud dubie prior ratio est; recte tamen etiam loquantur. Has primum audiet puer, harum verba effingere imitando conabitur; et natura tenacissimi sumus eorum, quæ rudibus annis percepimus, ut sapor, quo nova imbuas, durat; nec lanarum colores, quibus simplex ille candor mutatus est, elui possunt; et hæc ipsa magis pertinaciter hærent, quæ deteriora sunt; nam bona facile mutantur in pejus : nunc quando in bonum verteris vitia? Non assuescat ergo, ne dum infans quidem est, sermoni, qui dediscendus sit.

Je voudrais aussi beaucoup d'instruction chez les parents, et je ne parle pas seulement des pères. On sait combien l'éloquence de Cornélie influa sur celle des Gracques : elle en a laissé un monument dans des lettres qui sont parvenues à la postérité. La fille de Lélius reproduisait, dit-on, dans la conversation toute l'élégance de son père, et nous lisons encore une harangue de la fille de Q. Hortensius, auprès des triumvirs, qui fait honneur à son sexe, et n'en ferait pas moins au nôtre.

Quant aux pères qui ont été privés du bienfait de l'instruction, loin de donner pour cela moins de soins à celle de leurs enfants, c'est un motif d'y veiller de plus près.

Ce que j'ai dit des nourrices, je le dis également des enfants au milieu desquels doit être élevé celui qu'on destine à être orateur. A l'égard des précepteurs, ce que je recommanderai par-dessus tout, c'est qu'ils soient véritablement instruits, ou qu'ils sachent du moins qu'ils ne le sont pas. Je ne connais rien de pire que ces gens qui, pour avoir été au delà des premiers éléments de la littérature, s'imaginent être savants : dans cette fausse opinion d'eux-mêmes, ils se cabrent contre l'avis des maîtres plus éclairés; et, abusant d'un certain pouvoir qui les enorgueillit, ils sont impérieux, cruels même, et inculquent à leurs élèves leur sot entêtement. Trop heureux quand ils ne nuisent pas à leurs mœurs! Au rapport de Diogène le Babylonien, Léonidès, gouverneur

In parentibus vero quam plurimum esse eruditionis optaverim : verum nec de patribus tantum loquor; nam Gracchorum eloquentiæ multum contulisse accepimus Corneliam matrem cujus doctissimus sermo in posteros quoque est epistolis traditus, et Lælii filia reddidisse in loquendo paternam elegantiam dicitur, et Quinti Hortensii filiæ oratio, apud triumviros habita, legitur non tantum in sexus honorem.

Nec tamen ii, quibus discere ipsis non contigit, minorem curam docendi liberos habeant, sed sint propter hoc ipsum ad cetera magis diligentes.

De pueris, inter quos educabitur ille huic spei destinatus, idem quod de nutricibus dictum sit, de pædagogis hoc amplius, ut aut sint eruditi plane, quam primam esse curam velim; aut, se non esse eruditos sciant; nihil enim pejus est iis, qui, paulum aliquid ultra primas litteras progressi falsam sibi scientiæ persuasionem induerunt; nam et cedere præcipiendi peritis indignantur, et velut jure quodam potestatis, qua fere hoc hominum genus intumescit, imperiosi atque interim sævientes, stultitiam suam perdocent. Nec minus error eorum nocet moribus : siquidem Leonides, Alexandri pædagogus, ut a

d'Alexandre, avait fait contracter à ce prince certains vices dont il ne put jamais se défaire dans un âge plus avancé, et lorsqu'il était déjà un très-grand roi.

Je parais peut-être trop exiger; mais prenez garde : il s'agit de former un orateur, et l'entreprise est des plus pénibles; car, même en supposant que rien n'aura manqué à son éducation, combien de choses, et des plus difficiles, lui seront encore nécessaires : une étude continuelle, les maîtres les plus habiles, les connaissances les plus variées. Je dois donc recommander, en tout, la perfection. Si l'on s'en effraye, ce sera la faute des maîtres, et non de ma méthode.

Ne peut-on trouver des nourrices, des compagnons d'âge, et des précepteurs tels que je le veux; qu'on ait au moins un surveillant habile pour reprendre à l'instant ce qu'on aurait dit d'incorrect en présence de l'enfant, afin qu'il ne se grave rien de vicieux dans son esprit. Qu'on s'en tienne au reste pour averti : ce que j'ai prescrit plus haut, c'est le bien : ceci n'est que le remède.

Je suis d'avis que l'enfant commence par apprendre le grec, d'abord parce que le latin étant plus usité, nous l'apprenons, pour ainsi dire, malgré nous; ensuite, parce qu'il faut puiser les premiers éléments des sciences chez les Grecs, qui ont été nos maîtres. Toutefois, je ne veux pas qu'on se livre trop exclusivement à cette étude, ni qu'on soit longtemps à ne parler que grec, et à ne lire que du grec, comme on le fait généralement aujourd'hui; car

Babylonio Diogene traditur, quibusdam eum vitiis imbuit, quæ robustum quoque et jam maximum regem, ab illa institutione puerili sunt prosecuta.

Si qui multa videor exigere, cogitet oratorem institui, rem arduam, etiam quum ei formando nihil defuerit; præterea plura ac difficiliora superesse; nam et studio perpetuo, et præstantissimis præceptoribus, et pluribus disciplinis opus est. Quapropter præcipienda sunt optima; quæ si quis gravabitur, non rationi defuerit, sed homini.

Si tamen non continget, quales maxime velim nutrices pueros habere; pædagogus at unus certe sit assiduus, dicendi non imperitus, qui, si qua erunt ab his præsente alumno dicta vitiose, corrigat protinus, nec insidere illi sinat; dum tamen intelligatur, id quod prius dixi, bonum esse; hoc, remedium.

A græco sermone puerum incipere malo : quia latinum, qui pluribus in usu est, vel nobis nolentibus perhibet; simul quia disciplinis quoque græcis prius instituendus est, unde et nostræ fluxerunt. Non tamen hoc adeo superstitiose velim fieri, ut diu tantum loquatur græce, aut discat, sicut plerisque moris

il en résulte plus d'un inconvénient : on contracte dans la prononciation quelque chose d'étranger, et l'on transporte dans un idiome différent des tours grecs avec lesquels on s'est trop familiarisé et dont on ne peut plus se défaire. La langue latine doit donc suivre de près la langue grecque, et ces deux langues doivent bientôt marcher de front. Ainsi, on pourra y donner un soin égal, et l'une ne nuira pas à l'autre.

Quelques auteurs ont pensé qu'on ne devait pas occuper de l'étude des lettres les enfants au-dessous de sept ans, parce qu'à cet âge on n'a pas encore le degré d'intelligence et d'application convenable. C'était l'avis d'Hésiode, s'il en faut croire des écrivains antérieurs au grammairien Aristophane, et cela se trouve en effet dans son livre intitulé *Préceptes;* mais Aristophane nie que cet ouvrage soit de ce poëte. D'autres, et notamment Ératosthène, ont fait la même recommandation. Mais combien plus sages sont ceux qui, avec Chrysippe, pensent qu'il n'est aucune époque de la vie qui ne réclame des soins! Ce philosophe, tout en accordant trois ans aux nourrices, veut qu'elles s'attachent, pendant ce temps, à faire germer les meilleurs principes dans le cœur des enfants. Pourquoi donc ne mettrait-on pas à profit pour les lettres un âge qui appartient déjà à la morale? Je le sais, pendant tout le temps dont je parle, on obtiendra à peine ce qu'une seule année donnera dans la suite. Néanmoins j'estime que ceux qui ont pensé comme Chry-

est; hinc enim accidunt et oris plurima vitia in peregrinum sonum corrupti, et sermonis, cui quum græcæ figuræ assidua consuetudine hæserunt, in diversa quoque loquendi ratione pertinacissime durant. Non longe itaque latina subsequi debent, et cito pariter ire; ita fiet, ut, quum æquali cura linguam utramque tueri cœperimus, neutra alteri officiat.

Quidam litteris instituendos, qui minores septem annis essent, non putaverunt, quod illa primum ætas et intellectum disciplinarum capere et laborem pati posset. In qua sententia Hesiodum esse plurimi tradunt, qui ante grammaticum Aristophanem fuerunt; nam is, primus ὑποθήκας in quo libro scriptum hoc invenitur, negavit esse hujus poetæ. Sed alii quoque auctores, inter quos Eratosthenes, idem præceperunt. Melius autem, qui nullum tempus vacare cura volunt, ut Chrysippus : nam is, quamvis nutricibus triennium dederit, tamen ab illis quoque jam informandam quam optimis institutis mentem infantium judicat. Cur autem non pertineat ad litteras ætas, quæ ad mores jam pertinet? Neque ignoro, toto illo, de quo loquor, tempore vix tantum effici, quantum conferre unus postea possit annus : sed tamen mihi, qui

sippe ont encore épargné plus de peine aux maîtres qu'aux élèves. Que feraient de mieux d'ailleurs les enfants, du moment qu'ils pourront parler? car encore faut-il qu'ils fassent quelque chose; or, pourquoi dédaignerait-on, si mince qu'il soit, le gain qu'on peut faire jusqu'à sept ans! On ne saurait le nier : quelque peu que rapporte ce premier âge, l'enfant apprendra toujours d'autant plus qu'il aurait moins appris; et ce léger bénéfice, accumulé chaque année, formera à la longue un capital qui, prélevé sur l'enfance, deviendra un fonds précieux pour l'adolescence. Appliquons la même règle aux années suivantes : ce que tout le monde doit savoir, il ne faut pas l'apprendre tard. Mettons donc à profit, et tout de suite, ce premier âge, avec d'autant plus de raison que les éléments des lettres ne demandent que de la mémoire; les enfants en ont déjà, et même, chez eux, elle est très-tenace.

Toutefois, je connais trop la portée des âges pour vouloir qu'on exerce une rigueur prématurée envers un enfant, ni qu'on exige de lui un travail suivi. Prenons garde surtout qu'incapable encore de se plaire à l'étude, il ne prenne de l'aversion pour elle, et qu'une fois contracté, ce dégoût ne se prolonge au delà des premières années. Que ce soit pour lui un jeu; faisons-lui des questions, donnons-lui des louanges, et qu'il s'applaudisse quelquefois de son petit savoir. Montre-t-il de la mauvaise volonté? présentons-lui un rival qui pique son émulation; qu'il lutte avec lui, et que le plus

id senserunt, videntur non tam discentibus in hac parte, quam docentibus, pepercisse. Quid melius alioqui facient, ex quo loqui poterunt? Faciant enim aliquid necesse est. Aut cur hoc, quantulumcunque est usque ad septem annos lucrum fastidiamus? Nam certe quamlibet parvum sit, quod contulerit ætas prior, majora tamen aliqua discet puer eo ipso anno, quo minora didicisset. Hoc per singulos annos prorogatum, in summam proficit, et quantum in infantia præsumptum est temporis, adolescentiæ acquiritur. Idem etiam de sequentibus annis præceptum sit; ne, quod cuique discendum est, sero discere incipiat. Non ergo perdamus primum statim tempus, atque eo minus, quod initia litterarum sola memoria constant, quæ non modo jam est in parvis, sed tum etiam tenacissima est.

Nec sum adeo ætatum imprudens, ut instandum teneris protinus acerbe putem, exigendamque plenam operam; nam id inprimis cavere oportebit, ne studia, qui amare nondum potest, oderit, et amaritudinem semel perceptam etiam ultra rudes annos reformidet. Lusus hic sit : et rogetur, et laudetur, et nunquam non scisse se gaudeat, aliquando ipso nolente doceatur alius, cui

souvent il se croie vainqueur. Enfin, stimulons-le par de petites récompenses proportionnées à son âge.

Voilà, sans doute, de bien minces préceptes, après avoir annoncé le dessein de former un orateur! mais les études ont aussi leur enfance; et de même que l'éducation des corps les plus robustes a commencé par le lait et par le berceau, ainsi celui qui est destiné à devenir le plus éloquent des hommes ne fait d'abord entendre que des vagissements, bégaye ses premiers mots et hésite sur la forme des lettres. D'ailleurs, parce qu'une chose ne suffit pas, en est-elle pour cela moins nécessaire à apprendre? l'on ne blâme pas un père de ne rien négliger pour l'éducation de son fils, peut-on désapprouver un auteur de professer publiquement ce que chacun serait fondé à pratiquer dans son intérieur? Ajoutez que plus les organes sont délicats, plus ils sont propres aux petites choses. Il est certains mouvements auxquels le corps ne peut s'assouplir que lorsque les membres sont encore tendres et flexibles; ainsi il est certaines combinaisons auxquelles l'esprit ne peut plus se plier, par cela même qu'il a acquis trop de force. Philippe, roi de Macédoine, aurait-il voulu qu'Alexandre son fils apprît à lire du plus grand philosophe de son temps, d'Aristote, et celui-ci se fût-il chargé d'une pareille tâche, si l'un et l'autre n'eussent reconnu combien il importait que les premières études fussent confiées aux mains les plus habiles? Figurons-nous donc que c'est un

invideat; contendat interim, et sæpius vincere se putet; præmiis etiam, quæ capit illa ætas, evocetur.

Parva docemus, instituendum oratorem professi; sed est sua etiam studiis infantia, et ut corporum mox etiam fortissimorum educatio a lacte cunisque initium ducit; ita futurus eloquentissimus edidit aliquando vagitum, et loqui primum incerta voce tentavit, et hæsit circa formas litterarum; nec si quid discere satis non est, ideo nec necesse est, quod si nemo reprehendit patrem, qui hæc non negligenda in suo filio putet, cur improbetur, si quis ea, quæ domi suæ recte faceret, in publicum promit? Atque eo magis, quod minora etiam facilius minores percipiunt; et, ut corpora ad quosdam membrorum flexus formari, nisi tenera, non possunt, sic animos quoque ad pleraque duriores robur ipsum facit. An Philippus Macedonum rex Alexandro filio suo prima litterarum elementa tradi ab Aristotele, summo ejus ætatis philosopho, voluisset; aut ille suscepisset hoc officium, si non studiorum initia, et a perfectissimo quoque optime tractari, et pertinere ad summam credidisset? Fin-

Alexandre qu'on remet entre nos mains, que l'on confie à notre sollicitude; rougirons-nous pour un enfant si digne de soins (et quel enfant n'en est digne pour son père?) de chercher à lui abréger les voies du premier enseignement?

Je n'approuve pas ce que je vois faire généralement, d'apprendre aux enfants les noms des lettres et leurs places respectives, avant qu'ils en connaissent les figures. Cette méthode les retarde, en ce que, leur attention ne se portant point sur la forme, ils s'en fient seulement à ce que leur mémoire a retenu. Aussi les maîtres, quand ils jugent que les lettres sont assez fixées dans l'esprit des enfants par l'ordre régulier dans lequel on a coutume de les écrire, se mettent-ils à rétrograder, et bouleversent-ils tout l'alphabet, pour s'assurer qu'enfin leurs élèves reconnaissent ces lettres à leurs caractères. et indépendamment de la place qu'elles occupent. Il sera donc mieux de les leur faire distinguer comme on distingue les hommes, par leur extérieur et par leurs noms. Mais ce qui est un inconvénient pour les lettres n'en sera pas un pour les syllabes.

Je ne blâme pas au surplus l'usage d'exciter le zèle des enfants, en leur donnant pour jouets des lettres figurées en ivoire, ou toute autre bagatelle qui les amuse et qu'ils aient du plaisir à manier, à voir, à nommer.

gamus igitur Alexandrum dari nobis impositum gremio, dignum tanta cura infantem, quamquam suus cuique dignus est, pudeatne me in ipsis statim elementis etiam brevia docendi monstrare compendia?

Neque enim mihi illud saltem placet, quod fieri in plurimis video, ut litterarum nomina et contextum, prius quam formas, parvuli discant. Obstat hoc agnitioni earum, non intendentibus mox animum ad ipsos ductus, dum antecedentem memoriam sequuntur. Quæ causa est præcipientibus, ut etiam, quum satis affixisse eos pueris recto illo, quo primum scribi solent, contextu videntur, retroagant rursus, et varia permutatione perturbent, donec litteras, qui instituuntur, facie norint, non ordine. Quapropter optime, sicut hominum, pariter et habitus et nomina edocebuntur. Sed quod in litteris obest, in syllabis non nocebit.

Non excludo autem, id quod est notum, irritandæ ad discendum infantiæ gratia, eburneas etiam litterarum formas in lusum offerre; vel si quid aliud, quo magis illa ætas gaudeat, inveniri potest, quod tractare, intueri, nominare, jucundum sit.

Lorsque l'enfant commencera à tracer des lettres, il sera bon de les faire graver pour son usage, avec beaucoup de soin, sur une tablette, pour que l'instrument (le style) soit guidé dans des espèces de sillons. Ainsi contenu de tous côtés par des bords, il ne sera pas sujet à s'égarer comme sur la cire, et ne pourra pas sortir des proportions déterminées. Cet exercice affermira les doigts de l'enfant par l'habitude de suivre avec célérité et souvent des traces certaines, et il n'aura pas besoin que la main du maître vienne se poser sur la sienne, pour en diriger les mouvements. Ce n'est pas un soin indifférent, quoique beaucoup de gens bien nés le négligent aujourd'hui, que celui d'écrire bien et vite. Ce qu'il y a de plus essentiel dans nos études, ce qui seul leur fait porter des fruits et jeter de profondes racines, c'est la composition. Or, une écriture trop lente retarde la pensée; informe et confuse, elle devient inintelligible, d'où résulte souvent la nécessité de la faire traduire par un autre. On doit donc, en tout temps et en toute occasion, mais particulièrement dans les correspondances secrètes ou familières, s'applaudir d'avoir attaché quelque prix à ce petit talent.

Quant aux syllabes, je n'indiquerai pas de méthode abréviative. Il faut les apprendre toutes, et sans ajourner, comme on le fait ordinairement, les plus difficiles, afin de les reconnaître sur-le-champ dans tous les mots qu'on aura à écrire. Qui plus est, on ne se fiera pas à ce qu'on les aura apprises une fois; mais on y re-

Quum vero jam ductus sequi cœperit, non inutile erit eas tabellæ quam optime insculpi, ut per illos velut sulcos ducatur stylus. Nam neque errabit, quemadmodum in ceris; continebitur enim utrinque marginibus; neque extra præscriptum poterit egredi; et celerius ac sæpius sequendo certa vestigia formabit articulos; neque egebit adjutorio manum suam manu superimposita regentis. Non est aliena res, quæ fere ab honestis negligi solet, cura bene ac velociter scribendi; nam quum sit in studiis præcipuum, quoque solo verus ille profectus, et altis radicibus nixus paretur, scribere ipsum : tardior stylus cogitationem moratur; rudis et confusus intellectu caret : unde sequitur alter dictandi, quæ ex his transferenda sunt, labor. Quare quum semper et ubique, tum præcipue in epistolis secretis et familiaribus delectabit ne hoc quidem neglectum reliquisse.

Syllabis nullum compendium est : perdiscendæ omnes; nec, ut fit plerumque, difficillima quæque earum differenda, ut in nominibus scribendis deprehendantur. Quin immo ne primæ quidem memoriæ temere credendum;

viendra incessamment pour se les bien inculquer. Qu'on ne se hâte pas trop non plus de lire rapidement et de suite, à moins que la liaison de lettres entre elles ne soit tellement naturelle et claire, qu'elle puisse se faire sans aucun effort de pensée. Alors on commencera à former des mots avec des syllabes, et avec des mots on construira des phrases. On ne saurait croire combien on se retarde dans la lecture, en voulant trop se presser. Quand on ose plus qu'on ne peut encore, on s'expose à hésiter, à rester court, à se répéter, et une fois qu'on s'est trompé, on se défie même de ce qu'on sait le mieux. Il est donc essentiel que la lecture soit d'abord correcte, ensuite liée et longtemps posée, jusqu'à ce qu'on puisse concilier, par l'exercice, la rapidité et la correction. Ce que les maîtres recommandent dans la lecture, de regarder à droite, et de porter les yeux en avant, n'est pas seulement fondée sur l'art lui-même, mais sur la pratique, puisque pendant que vous prononcez ce qui précède, vous avez à voir ce qui suit; et, chose très-difficile, l'attention de l'esprit doit être partagée de manière que tandis que la voix fait son office, l'œil doit faire le sien.

Dès que l'enfant commencera, suivant l'usage, à écrire des noms, on se félicitera d'avoir veillé à ce qu'il ne perde pas son temps sur des mots vulgaires et pris au hasard. Il peut, dès lors, tout en s'occupant d'autre chose, apprendre les termes peu usi-

repetere, et diu inculcare, fuerit utilius; et in lectione quoque non properare ad continuandam eam, vel accelerandam; nisi quum inoffensa atque indubitata litterarum inter se conjunctio suppeditare sine ulla cogitandi saltem mora poterit. Tunc ipsis syllabis verba complecti, et his sermonem connectere incipiat. Incredibile est, quantum moræ lectioni festinatione adjiciatur; hinc enim accidit dubitatio, intermissio, repetitio, plus quam possunt audentibus; deinde quum erraront, etiam iis quæ jam sciunt, diffidentibus. Certa sit ergo inprimis lectio, deinde conjuncta; et diu lentior, donec exercitatione contingat emendata velocitas. Nam prospicere in dextrum, quod omnes præcipiunt, et providere, non rationis modo, sed usus quoque est; quoniam sequentia intuenti, priora dicenda sunt; et, quod difficillimum est, dividenda intentio animi, ut aliud voce, aliud oculis agatur.

Illud non pœnitebit curasse, dum scribere nomina puer, quemadmodum moris est, cœperit, ne hanc operam in vocabulis vulgaribus et forte occurrentibus perdat. Protinus enim potest interpretationem linguæ secretioris,

tés appartenant à ce langage relevé que les Grecs appellent γλώσσας, et acquérir, au milieu des premiers éléments, ce qui, dans la suite, exigerait une étude particulière; et, puisque nous en sommes aux petits détails, je voudrais que les modèles d'écriture qu'on lui donnera continssent non des maximes oiseuses, mais des sentences morales. Le souvenir en reste jusque dans la vieillesse, et, empreint dans une âme encore neuve, il influe utilement sur les mœurs. Rien n'empêche aussi qu'il apprenne, tout en jouant, les paroles mémorables des hommes illustres et des morceaux choisis tirés principalement des poëtes qui ont plus d'attraits pour les enfants; car la mémoire, ainsi que je le dirai en son lieu, est très-nécessaire à l'orateur, et c'est surtout par l'exercice qu'on la fortifie et qu'on l'entretient. Or, à l'âge dont nous parlons et où l'on ne peut encore rien produire par soi-même, la mémoire est à peu près la seule faculté qui puisse être secondée par le soin des maîtres.

Il ne sera pas indifférent non plus, pour délier la langue des enfants, et leur donner une prononciation distincte, d'exiger qu'ils développent le plus rapidement possible certains mots et certains vers d'une difficulté étudiée, formés de syllabes qui se heurtent entre elles d'une manière choquante, et que les Grecs appellent χαλεποί Ce soin peut paraître minutieux ; cependant si on

quas Græci γλώσσας vocant, dum aliud agitur, ediscere, et inter prima elementa consequi rem, postea proprium tempus desideraturam. Et, quoniam adhuc circa res tenues moramur, ii quoque versus, qui ad imitationem scribendi proponentur, non otiosas velim sententias habeant, sed honestum aliquid monentes. Prosequitur hæc memoria in senectutem, et impressa animo rudi, usque ad mores proficiet. Etiam dicta clarorum virorum, et electos, ex poetis maxime (namque eorum parvis cognitio gratior est) locos ediscere inter lusum licet. Nam et maxime necessaria est oratori, sicut suo loco dicam, memoria, et ea præcipue firmatur atque alitur exercitatione; et in iis, de quibus nunc loquimur, ætatibus, quæ nihil dum ipsæ ex se generare queunt, prope sola est, quæ juvari cura docentium possit.

Non alienum fuerit exigere ab his ætatibus, quo sit absolutius os, et expressior sermo, ut nomina quædam versusque affectatæ difficultatis ex pluribus et asperrime coeuntibus inter se syllabis catenatos, et velut confragosos, quam citatissime volvant : χαλεποί græce vocantur. Res modica dictu; qua

l'omet, beaucoup de défauts d'organe, qu'on ne peut déraciner que dans les premières années, acquerront une ténacité incurable pour l'avenir.

CHAPITRE II

L'éducation privée est-elle préférable à l'éducation publique?

Cependant l'enfant grandit, il quitte le sein paternel, et ses études commencent à devenir sérieuses. C'est ici le lieu de traiter cette question : est-il plus utile de le faire étudier à la maison que de l'envoyer aux écoles publiques? Je vois que les législateurs les plus célèbres, ainsi que les plus graves auteurs, ont été de ce dernier avis.

Cependant, on ne doit pas dissimuler que quelques personnes, cédant à une sorte de conviction particulière, dérogent, à cet égard, à l'usage presque général. Deux raisons semblent surtout les déterminer : la première, qu'on veille mieux sur les mœurs loin de la tourbe des hommes de cet âge, qui naturellement sont plus enclins aux vices, et dont le contact est souvent la cause des plus honteux déréglements; reproche, hélas! qui n'est que trop fondé. La seconde, que le maître, quel qu'il soit, semble devoir

tamen omissa, multa linguæ vitia, nisi primis eximuntur annis, inemendabili in posterum pravitate durantur.

CAPUT II

Utrum utilius domi, an in scholis pueri erudiantur.

Sed nobis jam paulatim accrescere puer, et exire de gremio, ac discere serio incipiat. Hoc igitur potissimum loco tractanda quæstio est, utiliusne sit domi atque intra privatos parietes studentem continere, an frequentiæ scholarum, et velut publicis præceptoribus tradere. Quod quidem, quum iis, a quibus clarissimarum civitatum mores sunt instituti, tum eminentissimis auctoribus, video placuisse.

Non est tamen dissimulandum, esse nonnullos, qui ab hoc prope publico more privata quadam persuasione dissentiant. Ili duas præcipue rationes sequi videntur : unam, quod moribus magis consulant, fugiendo turbam hominum ejus ætatis, quæ sit ad vitia maxime prona; unde causas turpium factorum sæpe exstitisse utinam falso jactaretur! alteram, quod, quisquis futurus

dispenser plus libéralement son temps à un seul élève, que s'il est obligé de le partager entre plusieurs. Ce premier motif est grave sans doute; car s'il était constant que les écoles publiques fussent avantageuses aux études, mais nuisibles aux mœurs, mieux assurément vaudrait apprendre à bien vivre qu'apprendre à bien dire; mais, à mon avis, l'un est inséparable de l'autre, et je ne pense pas qu'on puisse être orateur sans être homme de bien, et, cela fût-il possible, je ne le voudrais pas. Examinons donc d'abord ce premier grief.

On prétend que les mœurs se corrompent dans les écoles, et cela arrive, en effet, quelquefois; mais ne se corrompent-elles pas aussi dans l'intérieur des familles? et n'existe-t-il pas beaucoup d'exemples, qui, au besoin, détruiraient ou confirmeraient cette opinion des deux côtés? Toute la différence est dans le naturel et les soins. Supposez un sujet enclin au mal; admettez qu'on aura négligé, dans le premier âge, de former ses mœurs et de les surveiller, la solitude favorisera-t-elle moins ses désordres? En effet, le précepteur de la maison ne peut-il pas être un homme dépravé, et trouvera-t-on plus de sûreté pour l'enfant à vivre au milieu des méchants esclaves que parmi les hommes libres de peu de retenue? Mais si cet enfant est bien né, si les parents ne s'endorment pas dans une coupable insouciance, on peut, et c'est le soin que réclame principalement la prudence, faire choix pour lui d'un précepteur vertueux, et le soumettre aux règles d'une

est ille præceptor, liberalius tempora sua impensurus uni videtur, quam s eadem in plures partiatur. Prior causa prorsus gravis; nam si studiis quidem scholas prodesse, moribus autem nocere constaret, potior mihi ratio vivendi honeste, quam vel optime dicendi, videretur. Sed mea quidem sententia juncta ista atque indiscreta sunt; neque enim esse oratorem, nisi bonum virum, judico; et fieri, etiam si posset, nolo. De hac re igitur prius.

Corrumpi mores in scholis putant; nam et corrumpuntur interim, sed domi quoque. Assunt multa ejus rei exempla, tam læsæ hercle, quam conservatæ sanctissime utrobique opinionis. Natura cujusque totum curaque distat. Da mentem ad pejora facilem, da negligentiam formandi custodiendique in ætate prima pudoris; non minorem flagitiis occasionem secreta præbuerint; nam et esse potest turpis domesticus ille præceptor, nec tutior inter servos malos, quam ingenuos parum modestos conversatio est. At si bona ipsius indoles, si non cæca ac sopita parentum socordia est; et præceptorem eligere sanctissimum quemque, cujus rei præcipua prudentibus cura est, et disciplinam, quæ

discipline exacte; on peut, en outre, attacher à ses côtés un ami de mœurs graves ou un affranchi fidèle, dont la surveillance assidue impose à ceux même dont on redouterait les approches.

Le remède à ces craintes était facile. Plût aux dieux qu'on n'eût pas à nous imputer à nous-mêmes de perdre les mœurs de nos enfants! A peine sont-ils nés, nous les amollissons par toutes sortes de délicatesses. Cette éducation efféminée, que nous déguisons sous le nom d'indulgence, brise tous les ressorts de l'âme et du corps. Que ne convoitera-t-il pas, quand il sera adulte, l'enfant qui rampe dans la pourpre! il ne peut encore exprimer les premiers besoins, que déjà il connaît la graine dont on teint l'écarlate, et joue avec la coquille du *murex*. Nous formons leur palais avant de débrouiller leur organe; ils croissent mollement suspendus dans des litières : essayent-ils de toucher la terre? des mains officieuses les soutiennent de toutes parts. S'il leur échappe quelque impertinence ou quelques-uns de ces mots qu'on se permettrait à peine dans les orgies d'Alexandrie, nous accueillons toutes ces gentillesses d'un sourire ou d'un baiser; et tout cela ne me surprend pas; ce ne sont que de fidèles échos : ils sont témoins de nos impudiques amours; tous nos festins retentissent de chants obscènes, et nous y étalons des spectacles qu'on aurait honte de nommer. De là l'habitude, qui devient en eux comme une autre nature. Les malheureux! ils apprennent tous les vices avant de

maxime severa fuerit, licet; et nihilominus amicum gravem virum, aut fidelem libertum, lateri filii sui adjungere, cujus assiduus comitatus etiam illos meliores faciat, qui timebuntur.

Facile erat hujus metus remedium. Utinam liberorum nostrorum mores non ipsi perderemus. Infantiam statim deliciis solvimus : mollis illa educatio quam indulgentiam vocamus, nervos omnes et mentis et corporis frangit. Quid non adultus concupiscet, qui in purpuris repit? Nondum prima verba exprimit, et jam coccum intelligit, jam conchylium poscit. Ante palatum eorum, quam os, instituimus. In lecticis crescunt : si terram attigerint, e manibus utrinque sustinentium pendent. Gaudemus, si quid licentius dixerint; verba, ne alexandrinis quidem permittenda deliciis, risu et osculo excipimus. Nec mirum; nos docuimus, ex nobis audierunt. Nostras amicas, nostros concubinos vident, omne convivium obscenis canticis strepit, pudenda dictu spectantur. Fit ex his consuetudo, deinde natura. Discunt hæc miseri

savoir ce que c'est que des vices. Aussi n'est-ce pas des écoles qu'ils en rapportent, mais bien dans les écoles qu'ils les introduisent, tant ils y arrivent pervertis et gâtés!

Mais les études! Un seul maître, dit-on, donnera mieux ses soins à un seul élève. Et d'abord, rien n'empêche que ce maître soit attaché aussi à l'enfant qu'on envoie dans les écoles; mais, si ces deux circonstances ne peuvent s'allier, je préférerais encore le grand jour d'un honorable entourage aux ténèbres et à la solitude. Remarquez-le : ce sont toujours les gens les plus capables à qui plaisent les réunions nombreuses, parce qu'ils se jugent dignes d'un grand théâtre; les hommes médiocres au contraire, par la conscience qu'ils ont de leur faiblesse, s'accommodent assez d'un seul élève, et descendent volontiers au rôle de précepteurs; mais je l'admets : par une faveur spéciale, par les droits de l'amitié ou à force d'argent, on a pu avoir chez soi le maître le plus éclairé, un maître incomparable enfin. Pourra-t-il consacrer toute sa journée à un seul enfant? l'attention de l'élève ne se fatiguera-t-elle pas à la longue, comme la vue quand elle est trop longtemps fixée sur un même objet? D'ailleurs l'étude exige le plus souvent que l'on soit seul, et le maître n'est pas nécessaire auprès de son élève, lorsque celui-ci apprend par cœur, ou qu'il écrit, ou qu'il réfléchit, opérations que dérange toujours l'intervention d'un autre. Toute lecture n'exige pas non plus qu'on la prépare ou qu'on l'explique;

ante quam sciant vitia esse : inde soluti ac fluentes non accipiunt e scholis mala ista, sed in scholas afferunt.

Verum in studiis magis vocabit unus uni. Ante omnia nihil prohibet esse istum, nescio quem, unum etiam cum eo qui in scholis eruditur. Sed etiamsi jungi utrumque non posset, lumen tamen illud conventus honestissimi, tenebris ac solitudini prætulissem; nam optimus quisque præceptor frequentia gaudet, ac majore se theatro dignum putat. At fere minores ex conscientia suæ infirmitatis hærere singulis, et officio fungi quodammodo pædagogorum non indignantur. Sed præstet alicui vel gratia, vel amicitia, vel pecunia, ut doctissimum atque incomparabilem magistrum domi habeat : num tamen ille totum in uno diem consumpturus est? aut potest esse ulla tam perpetua discentis intentio, quæ non, ut visus oculorum, obtutu continuo fatigetur? quum præsertim multo plus secreti studia desiderent; neque enim scribenti, ediscenti, et cogitanti præceptor assistit, quorum aliquid agentibus, cujuscunque interventus impedimento est. Lectio quoque non omnis, nec semper,

autrement quand parviendrait-on à connaître un si grand nombre d'auteurs? il faut donc peu de temps pour disposer l'ouvrage de tout un jour; et c'est pour cela qu'en instruisant un enfant on peut en instruire plusieurs à la fois. En effet, la plupart des objets d'enseignement sont de nature à se communiquer à tous en même temps. Je ne parle pas des partitions et des déclamations des rhéteurs : quel que soit le nombre de leurs auditeurs, aucun d'eux n'en perdra un mot; car la voix du maître ne ressemble point à un repas où les mets seraient insuffisants pour le nombre des convives, mais au soleil, qui répand également sur tous le même degré de lumière et de chaleur. Est-ce un grammairien qui disserte sur les lois du langage, qui développe des questions, interprète une histoire ou commente un poëme? autant l'entendront, autant en profiteront.

Mais, dit-on encore : avec tant d'élèves comment trouver le loisir de corriger les compositions et d'expliquer les auteurs? C'est un inconvénient sans doute; et où n'y en a-t-il point? Bientôt nous lui comparerons les avantages. D'abord je n'entends pas qu'on envoie l'enfant dans une école où il soit négligé, et ensuite un bon maître ne se chargerait pas d'un nombre d'élèves au-dessus de ses forces. Faisons aussi de ce maître notre intime ami : ce doit être notre premier soin; car alors l'affection fera plus en lui que le devoir, et notre enfant ne sera pas confondu dans la foule.

præeunte vel interpretante eget; quando enim tot auctorum notitia contingeret? ergo modicum tempus est, quo in totum diem velut opus ordinetur; ideoque per plures ire possunt etiam quæ singulis tradenda sunt : pleraque vero hanc conditionem habent, ut eadem voce ad omnes simul perferantur. Taceo de partitionibus et declamationibus rhetorum, quibus certe quantuscunque numerus adhibeatur, tamen unusquisque totum feret; non enim vox illa præceptoris, ut cœna, minus pluribus sufficit; sed ut sol, universis idem lucis calorisque largitur. Grammaticus quoque de ratione loquendi si disserat, quæstiones explicet, historias exponat, poemata enarret : tot illa discent, quot audient.

At enim emendationi prælectionique numerus obstat. Sit incommodum (nam quid fere undique placet?) mox illud comparabimus commodis. Nec ego tamen eo mitti puerum volo, ubi negligatur; sed neque præceptor bonus majore se turba, quam ut sustinere eam possit, oneraverit; et inprimis ea habenda cura est, ut is omni modo fiat nobis familiariter amicus, nec officium in docendo spectet, sed affectum : ita nunquam erimus in turba. Nec sane quis-

Rapportez-vous-en d'ailleurs à un maître, si légère que soit son instruction, pour donner des soins particuliers, et dans l'intérêt de sa propre gloire, à l'élève en qui il distinguera l'amour de l'étude et d'heureuses dispositions. Au surplus, de ce qu'on doive fuir les écoles trop nombreuses, ce que je n'accorde même pas quand l'habileté du professeur justifie le concours, est-ce une raison pour les fuir toutes? autre chose est de les éviter, autre chose est de les choisir.

Nous avons réfuté les arguments contre les écoles, expliquons maintenant ce que nous en pensons nous-mêmes. Appelé à vivre dans tout l'éclat de la célébrité et au grand jour des affaires publique, l'orateur doit, avant tout, s'accoutumer de bonne heure à ne point redouter l'aspect des hommes, et à ne point s'ensevelir dans l'ombre d'une vie solitaire. Son esprit, fait pour être toujours en activité et se nourrir de pensées généreuses, ou languit dans l'isolement et y contracte une sorte de rouille, ou s'enfle d'une vaine présomption; car on est toujours trop prévenu pour soi-même, quand on ne peut se comparer à personne. Vient-on ensuite à se produire en public? le grand jour blesse, tout paraît nouveau, tout offusque, parce qu'on a appris seul et loin du monde ce qu'il faut pratiquer au milieu de ses semblables. Parlerai-je de ces amitiés empreintes d'un sentiment presque religieux, et qui durent avec énergie jusque dans la dernière vieillesse? Avoir par-

quam, litteris saltem leviter imbutus, cum, in quo studium ingeniumque perspexerit, non in suam quoque gloriam peculiariter fovebit; sed ut fugiendæ sint magnæ scholæ (cui ne ipsi quidem rei assentior, si ad aliquem merito concurritur), non tamen hoc eo valet, ut fugiendæ sint omnino scholæ. Aliud est enim vitare eas, aliud eligere.

Et si refutavimus quæ contra dicuntur, jam explicemus, quid ipsi sequamur. Ante omnia, futurus orator, qui in maxima celebritate, et in media reipublicæ luce vivendum est, assuescat jam a tenero non reformidare homines, neque illa solitaria et velut umbratili vita pallescere. Excitanda mens et attollenda semper est, quæ in hujusmodi secretis aut languescit, et quemdam velut in opaco situm ducit, aut contra tumescit inani persuasione; necesse est enim sibi nimium tribuat, qui se nemini comparat. Deinde quum proferenda sunt studia, caligat in sole, et omnia nova offendit, ut quis solus didicerit, quod inter multos faciendum est. Mitto amicitias, quæ ad senectutem usque firmissimæ durant, religiosa quadam necessitudine imbutæ; neque

tagé les mêmes études est un lien non moins sacré que d'avoir été initié aux mêmes mystères. Et cette sorte d'instinct qu'on appelle le *sens commun*, où le prendra notre orateur, s'il a vécu loin de toute société, dont le besoin, si naturel aux hommes, se fait même sentir aux animaux, tout privés qu'ils sont de la parole?

Ajoutez à tout cela que chez soi, on n'apprend que ce qu'on vous enseigne, et que, dans les écoles, on apprend en outre ce qu'on enseigne aux autres. Chaque jour on entend approuver ou reprendre : c'est la paresse de celui-ci qu'on gourmande, l'application de celui-là qu'on exalte; on en fait son profit. L'émulation est excitée par des éloges. On attache de la honte à céder à son égal, de la gloire à surpasser ses aînés. Ainsi tout contribue à enflammer l'esprit, et quoique l'ambition soit en elle-même un vice, elle devient souvent la source des vertus. Je me souviens d'un usage que mes maîtres avaient adopté avec succès : ils distribuaient les enfants par classes, et, suivant le degré d'instruction de chacun, assignaient les rangs pour parler, en sorte que plus on avait fait de progrès, plus la place était élevée. Cela était soumis à des jugements. Avec quelle ardeur on se disputait la palme, et quel honneur pour celui qui était le premier de sa classe! Cette distribution n'était pas d'ailleurs irrévocablement fixée une fois pour toutes. Tous les trente jours, la chance des combats se renouvelait; par ce moyen, le vainqueur ne s'endormait pas sur ses lauriers, et la

enim est sanctius, sacris iisdem, quam studiis initiari. Sensum ipsum, qui communis dicitur, ubi discet, quum se a congressu, qui non hominibus solum, sed mutis quoque animalibus naturalis est, segregarit?

Adde, quod domi ea sola discere potest, quæ ipsi præcipientur; in schola, etiam quæ aliis. Audiet multa quotidie probari, multa corrigi : proderit alicujus objurgata desidia, proderit laudata industria; excitabitur laude æmulatio; turpe ducet cedere pari, pulchrum superasse majores. Accendunt omnia hæc animos; et licet ipsa vitium sit ambitio, frequenter tamen causa virtutum est. Non inutilem scio servatum esse a præceptoribus meis morem, qui, quum pueros in classes distribuerant, ordinem dicendi secundum vires ingenii dabant; et ita superiore loco quisque declamabat, ut præcedere profectu videbatur. Hujus rei judicia prædebantur; ea nobis ingens palmæ contentio : ducere vero classem, multo pulcherrimum. Nec de hoc semel decretum erat tricesimus dies reddebat victo certaminis potestatem. Ita nec superior suc-

douleur était un aiguillon qui excitait le vaincu à laver la honte de sa défaite. Autant que je puis me le rappeler, cette lutte nous donnait plus d'ardeur dans nos compositions que les conseils de nos professeurs, la surveillance de nos maîtres et les vœux de tous nos parents.

Mais autant l'émulation fortifie les progrès chez ceux qui sont déjà avancés dans l'étude des lettres, autant les commençants, d'un âge encore tendre, sont portés plus volontiers à imiter leurs condisciples que leurs maîtres, parce que cela leur est plus facile. A peine, en effet, les enfants osent-ils se faire une idée de l'éloquence, dont les hauteurs leur paraissent inaccessibles; ils embrassent de préférence ce qui est à leur portée, comme les vignes appliquées aux arbres s'attachent d'abord aux rameaux inférieurs avant de s'élancer au faîte. Cela est tellement vrai que le maître lui-même, pour peu qu'il préfère le solide au brillant, a bien soin, quand il manie des esprits encore neufs, de ne pas surcharger leur faiblesse, et de modérer ses forces pour descendre à leur intelligence. Les vases dont l'embouchure est étroite rejettent la liqueur qu'on y verse sans ménagement; et l'on ne parvient à les remplir qu'en l'y introduisant insensiblement et, pour ainsi dire, goutte à goutte. Il faut de même calculer ce que l'esprit des enfants est susceptible de recevoir; car tout ce qui passera leur intelligence y glissera sans aucun fruit. Il est donc

cessu curam remittebat, et dolor victum ad depellendam ignominiam concitabat. Id nobis acriores ad studia dicendi faces subdidisse, quam exhortationes docentium, pædagogorum custodiam, vota parentum, quantum animi mei conjectura colligere possum, contenderim.

Sed sicut firmiores in litteris profectus alit æmulatio; ita incipientibus, atque adhuc teneris, condiscipulorum quam præceptoris jucundior, hoc ipso quod facilior, imitatio est; vix enim se prima elementa ad spem tollere effingendæ, quam summam putant, eloquentiæ audebunt; proxima amplectuntur magis, ut vites arboribus applicitæ, inferiores prius apprehendendo ramos, in cacumina evadunt. Quod adeo verum est, ut ipsius etiam magistri, si tamen ambitiosis utilia præferet, hoc opus sit, quum adhuc rudia tractabit ingenia, non statim onerare infirmitatem discentium, sed temperare vires suas, et ad intellectum audientis descendere. Nam ut vascula oris angusti superfusam humoris copiam respuunt, sensim autem influentibus, vel etiam instillatis complentur; sic animi puerorum quantum excipere possint, videndum est : nam majora intellectu, velut parum apertos ad percipiendum, animos non

utile qu'ils se proposent des modèles à imiter pour avoir dans la suite des rivaux à vaincre. C'est ainsi qu'ils s'élèveront par degrés à de plus hautes espérances.

Ajoutons une dernière considération : le maître, quand il n'a qu'un élève, ne peut pas donner à ses paroles la même chaleur, le même enthousiasme, que lorsqu'il est stimulé par un grand concours. L'âme est, en effet, le véritable foyer de l'éloquence; elle a besoin d'être vivement affectée, de se créer des images et de s'identifier, pour ainsi dire, avec les objets qu'on veut peindre. Plus elle est élevée par elle-même, plus elle est généreuse, et plus il lui faut de puissants leviers. Aussi la louange lui donne-t-elle plus d'essor, l'impulsion double-t-il son élan, et se complaît-elle dans les grands sujets. Au contraire, on dédaigne tacitement de sacrifier à un seul auditeur cette force d'élocution qu'on a acquise au prix de tant de travaux; on rougirait de s'élever avec lui au-dessus du ton familier de la conversation. Représentez-vous un homme déclamant avec le ton, les gestes, la démarche et l'agitation de corps et d'esprit d'un orateur, le tout devant un autre homme qui l'écoute : ne serez-vous pas fondé à le prendre pour un fou? Concluons : il n'y aurait pas d'éloquence dans ce monde, si l'on n'avait jamais à parler qu'en particulier.

subibunt. Utile igitur est habere, quos imitari primum, mox vincere velis; Ita, paulatim et superiorum spes erit.

His adjicio, præceptores ipsos non idem mentis ac spiritus in dicendo posse concipere singulis tantum præsentibus, quod illa celebritate audientium instinctos. Maxima enim pars eloquentiæ constat animo : hunc affici, hunc concipere imagines rerum, et transformari quodammodo ad naturam eorum, de quibus loquimur, necesse est. Is porro, quo generosior celsiorque est, hoc majoribus velut organis commovetur; ideoque et laude crescit, et impetu augetur, et aliquid magnum agere gaudet. Est quædam tacita dedignatio, vim dicendi, tantis comparatam laboribus, ad unum auditorem demittere : pudet supra modum sermonis attolli. Et sane concipiat quis mente vel declamantis habitum, vel orantis vocem, incessum, pronuntiationem, illum denique animi et corporis motum, sudorem, ut alia prætercam, et fatigationem, audiente uno; nonne quiddam pati furori simile videatur? Non esset in rebus humanis eloquentia, si tantum cum singulis loqueremur.

CHAPITRE III

Comment il faut étudier les dispositions des enfants et manier leurs esprits.

Le premier soin d'un maître habile est de s'attacher à connaître à fond l'esprit et le caractère de l'enfant qui lui est confié. Le principal indice de l'esprit dans le jeune âge, c'est la mémoire, qui consiste à la fois à apprendre aisément et à bien retenir. Ce qui en approche le plus, c'est l'imitation, qui annonce aussi de l'aptitude, pourvu cependant qu'elle se borne à suivre naïvement ses modèles dans l'enseignement, et qu'elle ne s'exerce pas à contrefaire tel maintien et telle démarche, et ce qui sera remarquable par le ridicule. Je n'aurai pas bonne opinion de celui qui, dans son ardeur imitative, ne cherchera qu'à faire rire aux dépens d'autrui. L'enfant vraiment ingénieux, comme je l'entends, aura avant tout de la candeur; autrement je lui aimerais mieux l'esprit lourd que méchant. Mais celui dont je parle, en même temps qu'il sera bon, aura l'esprit vif et éveillé; il comprendra sans beaucoup de peine ce qu'on lui enseignera, interrogera quelquefois, et se piquera plutôt de suivre que d'aller en avant; car les esprits trop précoces n'arrivent presque jamais à maturité. On les reconnaît à leur facilité à faire de petites choses : animés

CAPUT III

Qua ratione puerorum ingenia dignoscantur, et quomodo tractanda sint.

Tradito sibi puero, docendi peritus ingenium ejus inprimis naturamque perspiciat. Ingenii signum in parvis præcipuum, memoria est. Ejus duplex virtus, facile percipere, et fideliter continere. Proximum, imitatio : nam id quoque est docilis naturæ; sic tamen, ut ea, quæ discit, effingat, non habitum forte et incessum, et si quid in pejus notabile est. Non dabit mihi spem bonæ indolis, qui hoc imitandi studio petet, ut rideatur; nam probus quoque inprimis erit ille vere ingeniosus; alioqui non pejus duxerim tardi esse ingenii, quam mali. Probus autem ab illo segni et jacente plurimum aberit. Hic meus, quæ tradentur, non difficulter accipiet; quædam etiam interrogabit; sequetur tamen magis, quam præcurret. Illud ingeniorum velut præcox genus, non temere unquam pervenit ad frugem. Hi sunt, qui parva facile faciunt, et au-

d'une certaine audace, ils vous font voir d'abord tout ce qu'ils peuvent, mais ce qu'ils peuvent se réduit à ce qui est à leur portée. Ils enfilent des mots de suite et sans s'interrompre, et les prononcent d'un air assuré, sans hésiter et sans rougir; ils ne font pas beaucoup, mais ils font vite. Il n'y a pas en eux de véritable force, leur savoir n'a pas poussé de profondes racines; ils ressemblent à ces semences jetées sur la superficie du sol, qui se développent plus promptement, et dont les petites herbes, sous une vaine apparence d'épis, jaunissent avant la moisson. Cette précocité plaît dans l'enfance, comparée à la faiblesse de l'âge; mais bientôt les progrès s'arrêtent et le charme s'évanouit.

Après avoir fait ces remarques sur l'esprit de l'enfant, il y aura encore à examiner comment son caractère demande à être manié. Il en est qui se relâchent si l'on n'a soin de les tenir en haleine; d'autres ne peuvent se soumettre à aucun frein. La crainte retient les uns, elle énerve les autres. Ceux-ci ne font rien qu'à force de travail, ceux-là vont plutôt par bonds et par saillies. Pour moi, je veux un enfant qui soit sensible à la louange, que la gloire enflamme, à qui une défaite arrache des larmes. Les plus nobles passions seront son aliment; un reproche, une réprimande le touchera au vif, l'honneur l'aiguillonnera. Jamais dans un pareil sujet je ne craindrai la nonchalance.

Cependant il faut à tout quelque relâche; car non-seulement il n'est rien qui soit à l'épreuve d'un travail continuel, et les choses

dacia provecti, quidquid illic possunt, statim ostendunt. Possunt autem id demum, quod in proximo est; verba continuant; hæc vultu interrito, nulla tardati verecundia proferunt; non multum præstant, sed cito; non subest vera vis, nec penitus immissis radicibus nititur, ut quæ summo solo sparsa sunt semina, celerius se effundunt, et imitatæ spicas herbulæ inanibus aristis ante messem flavescunt. Placent hæc annis comparata; deinde stat profectus, admiratio decrescit.

Hæc quum animadverterit, prospiciat deinceps, quonam modo tractandus sit discentis animus. Sunt quidam, nisi institeris, remissi, quidam imperia indignantur, quosdam continet metus, quosdam debilitat; alios continuatio extundit, in aliis plus impetus facit. Mihi ille detur puer, quem laus excitet, quem gloria juvet, qui victus fleat. Hic erit alendus ambitu, hunc mordebit objurgatio, hunc honor excitabit; in hoc desidiam nunquam verebor.

Danda est tamen omnibus aliqua remissio; non solum, quia nulla res est, quæ perferre possit continuum laborem; atque ea quoque quæ sensu et anima

même privées de vie et de sentiment ont besoin d'une alternative de repos pour se conserver, mais encore l'amour de l'étude dépend uniquement de la volonté, qu'aucune puissance ne peut forcer. Il faut donc être délassé, et pour ainsi dire renouvelé, pour se remettre avec vigueur au travail, et y apporter un esprit dispos et dégagé de toute contrainte. Le jeu ne me déplaît pas dans les enfants : c'est là que se manifeste leur vivacité. Celui que je verrais triste, abattu, et témoin languissant de l'impétuosité si naturelle à cet âge, me donnerait une mauvaise idée de son activité pour l'étude. Cependant il faut une juste mesure dans les récréations. Absolument interdites, elles feraient prendre le travail en aversion; excessives, elles feraient contracter l'habitude de l'oisiveté. Il y a des amusements qui sont bons pour exercer l'esprit des enfants, et qui consistent à piquer leur émulation par de petits problèmes de tout genre qu'on leur propose alternativement. Enfin c'est parmi les jeux que les inclinations se décèlent avec le plus de naïveté; et comme il n'est pas d'âge si tendre où l'on n'apprenne promptement à discerner le bien d'avec le mal, il n'y a pas non plus de temps plus favorable pour former les mœurs que celui où, incapable encore de dissimuler, on est docile à la voix du maître; mais, si l'arbre croît dans une mauvaise direction, vous parviendrez plutôt à le rompre qu'à le redresser. Hâtez-vous donc d'habituer l'enfant à ne rien faire avec passion, avec méchanceté,

carent, ut servare vim suam possint, velut alterna quiete retenduntur : sed quod studium dicendi, voluntate, quæ cogi non potest, constat. Itaque et virium plus afferunt ad discendum renovati ac recentes, et acriorem animum, qui fere necessitatibus repugnat. Nec me offenderit lusus in pueris; est et hoc signum alacritatis. Neque illum tristem, semperque demissum, sperare possum erectæ circa studia mentis fore, quum in hoc quoque, maxime naturali ætatibus illis, impetu jaceat. Modus tamen sit remissionibus, ne aut odium studiorum faciant negatæ, aut otii consuetudinem nimiæ. Sunt etiam nonnulli acuendis puerorum ingeniis non inutiles lusus, quum positis invicem cujusque generis quæstiunculis æmulantur. Mores quoque se inter ludendum simplicius detegunt, modo nulla videatur ætas tam infirma, quæ non protinus quid rectum pravumque sit, discat; tum vel maxime formanda, quum simulandi nescia est, et præcipientibus facillime cedit. Frangas enim citius, quam corrigas, quæ in pravum induruerunt. Protinus ergo, ne quid cupide,

avec colère, et ayez toujours présente à l'esprit cette pensée de Virgile :

Tant de nos premiers ans l'habitude a de force!

Loin de nous le châtiment ignominieux qu'on inflige aux enfants, quoique l'usage l'autorise, et que Chrysippe ne le désapprouve pas. D'abord c'est un traitement indécent et servile, puisqu'on est forcé de convenir que ce serait un outrage cruel à tout autre âge; ensuite l'élève assez malheureusement né pour que les réprimandes ne fassent rien sur lui s'endurcira bientôt aux coups comme le plus vil esclave; enfin, on sera dispensé de recourir à ce moyen en ayant près de l'enfant un surveillant assidu, qui se fasse rendre un compte exact des études. Mais, aujourd'hui, c'est la négligence des maîtres qu'on semble punir dans les enfants; car on ne les châtie pas pour les forcer à bien faire, mais parce qu'ils n'ont pas fait. Enfin, si vous employez ce genre de correction dans le bas âge, que ferez-vous quand l'élève sera plus grand, et que vous ne pourrez plus l'en menacer? Cependant il aura des choses bien plus difficiles à apprendre. Ajoutez à cela que souvent la douleur ou la crainte font faire à ceux qu'on traite de la sorte des actions que la pudeur ne permet pas de nommer, et qui les couvre de honte dans la suite. C'est assez pour flétrir l'âme et la dégrader, et pour faire fuir et détester la lumière.

ne quid improbe, ne quid impotenter faciat, monendus est puer, habendumque in animo semper illud Virgilianum :

Adeo in teneris consuescere multum est.

Cædi vero discentes, quamquam et receptum sit et Chrysippus non improbet, minime velim : primum, quia deforme atque servile est, et certe, quod convenit si ætatem mutes, injuria; deinde, quod si cui tam est mens illiberalis, ut objurgatione non corrigatur, is etiam ad plagas, ut pessima quæque mancipia, durabitur; postremo quod ne opus erit quidem hac castigatione si assiduus studiorum exactor astiterit. Nunc fere negligentia pædagogorum sic emendari videtur, ut pueri non facere, quæ recta sunt cogantur, sed, quum non fecerint, puniantur. Denique quum parvulum verberibus coegeris, quid juveni facias, cui nec adhiberi potest hic metus, et majora discenda sunt? Adde quod multa vapulantibus dictu deformia, et mox verecundiæ futura, sæpe dolore vel metu accidunt, qui pudor refringit animum, et abjicit,

Que sera-ce si l'on n'a apporté qu'un soin médiocre à s'assurer des mœurs des surveillants et des précepteurs? Je rougis de dire à quels excès peuvent se porter des hommes infâmes en abusant de ce honteux châtiment, et combien d'autres désordres prennent aussi leur source dans la crainte même qu'ils inspirent aux malheureux enfants. Je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur ce point : on ne m'aura que trop compris. Qu'il me suffise d'avoir fait sentir combien on doit être sobre de mauvais traitements envers un âge faible et sans défense contre les outrages.

Je vais maintenant parler des divers arts qui sont nécessaires pour former l'orateur, en indiquant par où il doit commencer, à chaque âge.

CHAPITRE IV

De la grammaire.

'élève sait lire et écrire; il faut donc le mettre entre les mains du grammairien, grec ou latin, n'importe, puisque tous deux suivent la même route; cependant j'aimerais mieux que l'on commençât par le premier. La grammaire, qu'on divise sommairement en deux parties, *l'art de parler correctement*, et *l'explication des poëtes*, est plus importante au fond qu'elle ne le paraît au

atque ipsius lucis fugam et tædium dictat. Jam si minor in diligendis custodum et præceptorum moribus fuit cura, pudet dicere, in quæ probra nefandi homines isto cædendi jure abutantur, quam det aliis quoque nonnunquam occasionem hic miserorum metus. Non morabor in parte hac : nimium est quod intelligitur ; quare hoc dixisse satis est, in ætatem infirmam, et injuriæ obnoxiam, nemini debere nimium licere.

Nunc quibus instituendus sit artibus, qui sic formabitur, ut fieri possit orator, et quæ in quaque ætate inchoanda, dicere ingrediar.

CAPUT IV

De grammatica.

Primus in eo, qui legendi scribendique adeptis erit facultatem, grammaticis est locus. Nec refert, de græco an de latino loquar; quamquam græcum esse priorem placet. Utrique eadem via est. Hæc igitur professio, quum brevissime in duas partes dividatur, *recte loquendi* scientiam, et *poetarum enarrationem;*

premier coup d'œil. En effet, pour bien écrire, il faut savoir bien parler, et pour expliquer les poëtes, il faut savoir parfaitement lire. Or, c'est de tout cela que se compose la critique, dont les anciens grammairiens firent un usage si sévère, car non-seulement ils se permirent de marquer les passages qui leur paraissaient défectueux, et de retrancher des ouvrages de plus d'un écrivain ceux qu'ils jugeaient lui avoir été faussement attribués, mais encore ils assignèrent des rangs aux auteurs, en classant les uns et excluant tout à fait les autres.

Mais ce n'est pas assez d'avoir lu les poëtes; il faut encore approfondir tous les genres d'écrits, non-seulement pour les sujets en eux-mêmes, mais pour les mots, qui tirent souvent leur autorité des écrivains. La grammaire, pour être parfaite, ne peut non plus se passer de la musique, puisqu'elle traite de mesures et de rhythmes. Comment encore, si l'on ignore le système planétaire, comprendra-t-on les poëtes, qui, sans parler d'autre chose, expriment tant de fois les saisons par le lever et le coucher des astres ? Comment, sans le secours de la philosophie, entendra-t-on ces nombreux passages qui se trouvent dans presque tous les poëmes, et qui sont empruntés aux questions les plus abstraites de la physique ? Comment pourra-t-on lire Empédocle chez les Grecs, chez les Latins, Varron et Lucrèce, qui ont chanté en vers les préceptes de la sagesse? Enfin, la grammaire n'a-t-elle pas besoin d'une certaine

plus habet in recessu, quam fronte promittit. Nam et scribendi ratio conjuncta cum *loquendo* est, et enarrationem præcedit *emendata lectio*, et mixtum his omnibus *judicium* est : quo quidem ita severe sunt usi veteres grammatici, ut non versus modo censoria quadam virgula notare, et libros, qui falso viderentur inscripti, tamquam subditiios summovere familia permiserint sibi; sed auctores alios in ordinem redegerint, alios omnino exemerint numero.

Nec poetas legisse satis est : excutiendum omne scriptorum genus, non propter historias modo, sed verba, quæ frequenter jus ab auctoribus sumunt. Tum nec citra musicen grammatice potest esse perfecta, quum ei de metris rhythmisque dicendum sit; nec si rationem siderum ignoret, poetas intelligat; qui, ut alia mittam, toties ortu occasuque signorum in declarandis temporibus utuntur : nec ignara philosophiæ, quum propter plurimos in omnibus fere carminibus locos, ex intima quæstionum naturalium subtilitate repetitos; tum vel propter Empedoclem in Græcis, Varronem ac Lucretium in Latinis, qui præcepta sapientiæ versibus tradiderunt. Eloquentia quoque non mediocri

dose d'éloquence pour disserter pertinemment et avec abondance de chacune des connaissances dont nous venons de parler? Il y a donc une légèreté intolérable à se moquer de cet art comme d'une frivolité stérile, car s'il n'a été la base fondamentale de l'éducation de l'orateur, tout ce qu'on aura élevé dessus s'écroulera. Indispensable aux enfants, la grammaire est un délassement pour les vieillards, et fait le charme de la retraite. De toutes les études, c'est peut-être la seule qui ait plus de réalité que d'apparence, plus de solidité que d'éclat.

Ne dédaignons donc pas, comme trop peu importants, les éléments de la grammaire, non qu'il soit difficile de distinguer les consonnes des voyelles, ou de partager celles-ci en demi-voyelles et en muettes, mais parce que plus on pénètre dans les mystères de cette science, plus on y découvre de finesses propres à aiguiser l'intelligence des enfants, comme à exercer l'érudition la plus profonde. En effet, toutes les oreilles sont-elles aptes à apprécier les diverses valeurs des lettres? non, sans doute, pas plus qu'à connaître tous les sons des cordes d'un instrument.

Mais le véritable grammairien se rendra compte de toutes ces nuances jusqu'à reconnaître si nous manquons de quelques lettres nécessaires, non lorsque nous écrivons des noms grecs, car alors nous leur empruntons deux lettres, mais dans les mots purement latins, comme *Seruus* et *Uulgus*, où le besoin du digamma

est opus, ut de unaquaque earum, quas demonstravimus, rerum dicat proprie et copiose. Quo minus sunt ferendi, qui hanc artem, ut tenuem ac jejunam, cavillantur, quæ nisi oratoris futuri fundamenta fideliter jecerit, quidquid superstruxeris, corruet : necessaria pueris, jucunda senibus, dulcis secretorum comes, et quæ vel sola omni studiorum genere plus habeat operis, quam ostentationis.

Ne quis igitur tamquam parva fastidiat grammatices elementa; non quia magnæ sit operæ, consonantes a vocalibus discernere, ipsasque eas in semivocalium numerum mutarumque partiri; sed quia interiora velut sacris hujus adeuntibus apparebit multa rerum subtilitas, quæ non modo acuere ingenia puerilia, sed exercere altissimam quoque eruditionem ac scientiam possit. An cujuslibet auris est exigere litterarum sonos? non hercule magis quam nervorum.

At grammatici saltem omnes in hanc descendent rerum tenuitatem : desintne aliquæ nobis necessariæ litteræ, non quum græca scribimus (tum enim ab iisdem duas mutuamur), sed proprie in latinis? ut in his, *Seruus* et *Uul*-

éolien se fait sentir. Il est certain aussi qu'il y a comme un son intermédiaire entre les deux lettres U et I, car nous ne prononçons pas *optimum* comme *opimum*, et dans le mot *heri*, on n'entend pleinement ni l'E ni l'I. Le grammairien examinera, d'un autre côté, si, indépendamment de ce signe d'aspiration ⊢, qu'on ne peut conserver sans admettre aussi le signe opposé ⊣, nous n'avons pas de lettres surabondantes, comme le K, dont on se sert pour quelques mots caractéristiques; le Q, qui répond à peu près, pour l'effet et pour la forme au *kappa* des Grecs, si ce n'est qu'il est plus oblique chez nous, et que les Grecs n'en font maintenant usage que dans les nombres; et enfin la dernière de nos lettres, X, dont nous aurions pu nous passer, si nous n'eussions été la chercher.

Il est aussi de son ressort de voir, à l'égard des voyelles, si l'usage n'en a pas admis quelques-unes à la place de consonnes, puisque l'on écrit *Iam* comme *Tam* et *Uos* comme *Cos*. Il saura comment on joint ensemble des voyelles, soit pour en faire une longue, à la manière des anciens, en la doublant, ce qui, chez eux, tenait lieu d'accent; soit pour former une diphthongue. Quant à s'imaginer qu'on peut faire une syllabe de trois voyelles, cela n'est pas possible, à moins que l'une de ces voyelles ne fasse l'office de consonne. Il recherchera comment deux voyelles semblables ont la propriété de s'unir et de se confondre, tandis qu'aucune consonne ne peut s'unir à sa pareille sans que l'une affai-

gus, æolicum digamma desideratur, et medius est quidam U et I litteræ sonus (non enim sic *optimum* dicimus, ut *opimum*) et in *Here* neque E plane neque I auditur : an rursus aliæ redundent (præter illam aspirationis notam, quæ si necessaria est, etiam contrariam sibi poscit), ut K, quæ et ipsa quorumdam nominum nota est, et Q, cujus similis effectu specieque, nisi quod paulum a nostris obliquatur, *Kappa* apud Græcos nunc tantum in numero manet; et nostrarum ultima X, qua tamen carere potuimus, si non quæsissemus.

Atque etiam in ipsis vocalibus grammatici est videre, an aliquas pro consonantibus usus acceperit, quia *Iam* sicut *Tam* scribitur, et *Uos* ut *Cos*. At, quæ ut vocales junguntur, aut *unam* longam faciunt, ut veteres scripsere, qui geminatione earum velut apice utebantur, aut *duas :* nisi quis putat etiam ex tribus vocalibus syllabam fieri; quod nequit, si non aliquæ officio consonantium fungantur. Quæret etiam hoc, quomodo duabus demum vocalibus in se ipsas coeundi natura sit quum consonantium nulla, nisi alteram, frangat.

blisse l'autre. Cependant la lettre I s'affaisse sur elle-même dans *Coniicit*, formé de *Iacit*, et la lettre U, dans *Uulgus* et *Seruus*, comme on les écrit à présent. Il remarquera à ce sujet que Cicéron aimait le redoublement de l'I dans *Aiio* et *Maiia*, et qu'en ce cas l'un des deux *ii* devient consonne.

L'enfant doit donc apprendre ce qui est particulier à chaque lettre, ce qui lui est commun avec d'autres, et l'affinité qui existe entre quelques-unes. Il ne s'étonnera plus que de *scamno* on ait fait *scabellum*, ou que de *pinna*, qui, au propre, veut dire *aigu*, on ait fait *bipennis* pour signifier une hache à deux tranchants; il ne tombera pas dans l'erreur de certaines gens qui, persuadés que ce mot de *bipennis* répond à *duabus pennis*, voudraient, en conséquence, qu'on appelât *pinnas* les ailes des oiseaux. Non-seulement il connaîtra toutes ces anomalies qui tiennent ou à la conjugaison ou à une préposition, comme *secat secuit, cadit excidit, cædit excidit, calcat exculcat*, et comment de *lavando* on a fait *totus* et son contraire *illotus*, et mille autres semblables; mais encore il saura comment des cas directs ont changé avec le temps. Ainsi *Valesius* et *Fusius* sont devenus *Valerius* et *Furius*, et on a dit, à une certaine époque, *arbos, labos, vapos, clamos* et *lases*; et cette même lettre S, que nous avons exclue de tous ces mots, a succédé, dans d'autres, à la lettre R, qu'on y employait autrefois; car les anciens disaient *mertare* et *pultare* pour *mersare* et *pulsare*. Bien plus, on disait jadis *fordeum* et *fœdus* pour *hordeum*

Atqui littera I sibi insidit; *Coniicit* enim est ab illo *Iacit*: et U, quomodo nunc scribitur *Uulgus* et *Seruus*. Sciat etiam Ciceroni placuisse *Aiio Maiiam*que geminata I scribere; quod si est, etiam jungetur ut consonans.

Quare discat puer, quid in litteris proprium, quid commune, quæ cum quibus cognatio; nec miretur, cur ex *scamno* fiat *scabellum*, aut a *pinna* (quod est acutum) securis utrinque habens aciem *bipennis*, ne illorum sequatur errorem, qui, quia a pennis duabus hoc esse nomen existimant, *pinnas* avium dici volunt. Neque has modo noverit mutationes, quas afferunt declinatio, aut præpositio, ut *secat secuit, cadit excidit, cædit excidit, calcat exculcat*: et sic a *lavando lotus*, et inde rursus *illotus*, et mille alia; sed et quæ rectis quoque casibus ætate transierunt; nam ut *Valesii* et *Fusii* in *Valerios Furios*que venerunt; ita *arbos, labos, vapos* etiam et *clamos* ac *lases*, ætatis fuerunt. Et hæc ipsa S littera ab his nominibus exclusa, in quibusdam ipsa alteri successit: nam *mertare* atque *pultare* dicebant; quin *fordeum fœdus*que,

et *hædus*, en se servant de la lettre F ou d'une autre semblable, au lieu d'aspiration; tandis que les Grecs aspirent ordinairement le Φ. Voilà pourquoi Cicéron se moque d'un témoin qui ne pouvait prononcer la première lettre du mot *Fundanius*. Le B a tenu lieu aussi d'autres lettres dans certains mots. On a dit *Burrhus*, *Bruges* et *Belena* pour *Pyrrhus*, *Phryges* et *Helena*. De *duello* on a fait *bellum*, d'où quelques-uns ont eu la hardiesse de dire *bellios* pour *duellios*.

Je ne parle pas de *stlocum* et *stlites* pour *locum* et *lites*. Il y a aussi une certaine parenté entre le T et le D. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, sur les vieux monuments de notre ville et dans les temples antiques on lit *Alexanter* et *Cassantra*. L'O et le U n'ont-ils pas été souvent aussi employés l'un pour l'autre? On écrivait *Hecoba* et *notrix*, *Culchides* et *Pulixena*, et cela non-seulement dans les mots grecs, mais dans les mots latins *dederont* et *probaveront*. C'est ainsi que d'Ὀδυσσεύς les Éoliens ont fait Οὐδυσσέα, d'où est venu notre *Ulysses*. Enfin l'E n'a-t-il pas été mis à la place de l'I, comme dans *Menerva*, *leber* et *magester*, et *Dijove* et *Vejove* pour *Dijovi* et *Vejovi?* Mais c'est assez d'indiquer ces diverses variations; je ne veux point faire un traité, je ne veux que mettre sur la voie ceux qui sont chargés de l'enseignement.

De là, l'enfant passera aux syllabes; j'en dirai quelque chose quand je parlerai de l'orthographe. Le maître fera voir ensuite quelles sont les parties de l'oraison, et combien il y en a, quoi-

pro aspiratione *vav* simili littera utentes; nam contra Græci aspirare solent, ut pro Fundanio Cicero testem, qui primam ejus litteram dicere non posset, irridet. Sed B quoque in locum aliarum dedimus aliquando, unde *Burrhus*, et *Bruges* et *Belena*. Nec non eadem fecit ex *duello bellum*, unde *duellios* quidam dicere *bellios* ausi.

Quid *stlocum stlites*que? Quid T litteræ cum D quædam cognatio? Quare minus mirum, si in vetustis operibus urbis nostræ, et celebribus templis legantur *Alexanter* et *Cassantra*. Quid O atque U permutatæ invicem? ut *Hecoba* et *notrix*, *Culchides* et *Pulyxena*, scriberentur : ac, ne in Græcis id tantum notetur, *dederont*, ac *probaveront*. Sic Ὀδυσσεύς, quem Οὐδυσσέα fecerunt Æoles, ad *Ulyssem* deductus est. Quid? non E quoque I loco fuit? ut *Menerva*, et *leber*, et *magester*, et *Dijove* et *Vejove*, pro *Dijovi* et *Vejovi?* sed mihi locum signare satis est; non enim doceo, sed admoneo docturos.

Inde in syllabas cura transibit, de quibus in orthographia pauca annotabo. Tum videbit ad quem hoc pertinet, quot et quæ sint partes orationis; quam-

qu'on soit peu d'accord sur le nombre; car les anciens, et particulièrement Aristote et Théodecte, n'en ont admis que trois, les *verbes*, les *noms* et les *conjonctions;* sans doute parce que les verbes, étant l'expression de la pensée, constituent la force du discours, comme les noms, désignant les objets dont on parle, en forment la matière. Quant aux conjonctions, il leur a paru qu'elles servent de lien, d'assemblage aux verbes et aux noms, ce qui rend bien le mot grec σύνδεσμος. Peu à peu, grâce aux philosophes, et surtout aux stoïciens, ce nombre s'est accru; et d'abord aux conjonctions on a ajouté les articles, puis après les prépositions, puis l'appellation des noms, ensuite le pronom, ensuite le participe, qui tient de la nature du verbe, et enfin les adverbes. Notre langue n'exigeant pas d'articles, ils se trouvent confondus avec les autres parties du discours; mais à toutes celles que j'ai nommées, il faut joindre encore l'interjection. Quelques-uns néanmoins, comme Aristarque, et de nos jours Palémon, s'attachant uniquement aux meilleurs auteurs, n'en ont admis que huit, n'envisageant ce que nous nommons *vocabulum* ou *appellatio*, que comme dépendance du nom, ou espèce d'un genre. Mais ceux qui ont fait une distinction entre le nom et l'appellation en comptent nécessairement neuf. Il en est qui ont été plus loin, et qui, établissant une différence entre *vocabulum* et *appellatio*, veulent que le premier se rapporte seulement aux objets qu'on peut voir ou toucher,

quam de numero parum convenit; veteres enim, quorum fuerunt Aristoteles atque Theodectes, *verba* modo et *nomina* et *convinctiones* tradiderunt, videlicet quod in verbis vim sermonis, in nominibus materiam, quia alterum est quod loquimur, alterum de quo loquimur, in convinctionibus autem complexum eorum esse judicaverunt; quas *conjunctiones* a plerisque dici scio, sed hæc videtur ex συνδέσμῳ magis propria translatio. Paulatim a philosophis, ac maxime a stoicis auctus est numerus : ac primum convinctionibus *articuli* adjecti, post *præpositiones*, nominibus *appellatio*, deinde *pronomen;* deinde mixtum verbo *participium*, ipsis verbis *adverbia*. Noster sermo articulos non desiderat, ideoque in alias partes orationis sparguntur. Sed accedit superioribus *interjectio*. Alii tamen ex idoneis duntaxat auctoribus octo partes secuti sunt, ut Aristarchus, et ætate nostra Palæmon, qui *vocabulum*, sive *appellationem* nomini subjecerunt, tamquam species ejus. At ii, qui aliud *nomen*, aliud *vocabulum* faciunt, novem : nihilominus fuerunt, qui ipsum adhuc *vocabulum* ab *appellatione* diducerent, ut esset *vocabulum*, corpus visu tactuque manifestum

comme *maison*, *lit*, etc., et la seconde, à ceux qui manquent d'une de ces propriétés ou de toutes deux à la fois, comme *vent*, *ciel*, *Dieu*, *vertu*. Ils ajoutaient aussi deux particules, l'une d'affirmation, comme *heu*, l'autre d'aggrégation, comme *fasciatim*, ce que je n'approuve nullement. Au surplus le mot grec προσηγορία est-il bien traduit par *vocabulum* ou par *appellatio*, et doit-on ou ne doit-on pas la considérer comme une dépendance du nom? Question peu importante en elle-même, et je laisse chacun maître de la décider à sa guise.

Ce que je veux, c'est que les enfants sachent d'abord décliner les noms et conjuguer les verbes, seul moyen de bien se rendre compte de ce qu'ils auront à savoir par la suite, recommandation que je ne ferais pas, sans l'ambitieuse précipitation de la plupart des maîtres, qui commencent par où l'on doit finir, et qui, pour faire briller leurs élèves par des progrès qui ne sont que spécieux, les retardent en effet, en voulant leur abréger les difficultés. Mais le maître qui aura et la capacité requise, et le désir non moins rare d'enseigner tout ce qu'il sait, ne se contentera pas de faire remarquer à son élève qu'il y a trois genres dans les noms, et quels sont les noms qui ont deux genres et même les trois. Je ne croirai pas non plus qu'il ait fait preuve d'une grande habileté, parce qu'il aura fait voir qu'il y a des genres mêlés appelés *épicènes*, dans lesquels les deux sexes se prennent indifféremment l'un

domus, *lectus*; *appellatio*, cui vel alterum deesset, vel utrumque, *ventus*, *cœlum*, *Deus*, *virtus*. Adjiciebant et *asseverationem*, ut *heu*, et *attrectationem*, ut *fasciatim*, quæ mihi non approbantur. *Vocabulum*, an *appellatio* dicenda sit προσηγορία, et subjicienda nomini, nec ne, quia parvi refert, liberum opinaturis relinquo.

Nomina declinare et verba inprimis pueri sciant; neque enim aliter pervenire ad intellectum sequentium possunt; quod etiam monere supervacuum fuerat, nisi ambitiosa festinatione plerique a posterioribus inciperent; et, dum ostentare discipulos circa speciosiora malunt, compendio morarentur. At si quis et didicerit satis, et, quod non minus deesse interim solet, voluerit docere quæ didicit, non erit contentus tradere in nominibus tria genera, et quæ sint duobus omnibusve communia. Nec statim diligentem putabo, qui *promiscua*, quæ *epicœna* dicuntur, ostenderit, in quibus sexus uterque per alte-

pour l'autre; ou qu'il y a des noms masculins dont la terminaison est féminine, comme *Murena*, et des noms féminins dont la terminaison est neutre, comme *Glycerium*.

Celui dont je parle scrutera avec sagacité l'origine d'une infinité de noms propres : il démêlera ceux qui proviennent de certains signes corporels ou de certaines complexions, tels que *Cicéron*, *Rufus*, *Longus*; ceux dont l'étymologie a quelque chose de plus obscur, tels que *Sylla*, *Burrhus*, *Galba*, *Plancus*, *Pansa*, *Scaurus* et autres semblables; ceux qui rappellent des accidents qui ont accompagné la naissance, comme *Agrippa*, *Opiter*, *Cordus*, *Posthumus*, ou des accidents qui l'ont suivie, comme *Cotta*, *Scipion*, *Lænas*, *Ceranus*; ceux enfin qui tiennent à d'autres causes diverses. On trouve aussi des noms propres tirés de certains peuples, de certaines villes, et enfin de circonstances locales. C'était autrefois un usage, qui depuis est tombé en désuétude, de désigner les esclaves par un nom composé qui rappelait celui de leurs maîtres. On disait *Marcipores*, *Publipores*, c'est-à-dire *Marci pueri*, les esclaves de Marcus; *Publii pueri*, les esclaves de Publius. Ce maître recherchera encore si la langue grecque ne possède pas virtuellement un sixième cas, et la nôtre un septième; car lorsque je dis *hasta percussi*, blessés d'une lance, ce mot *hasta* n'a pas proprement la nature de l'ablatif, de même que le mot τῷ δορὶ n'a pas proprement celle du datif, si je m'exprime en grec.

Quant aux verbes, quel est l'ignorant qui ne sache qu'on y dis-

rum apparet, aut quæ feminina positione *mares*, neutrali *feminas* significant; qualia sunt, *Murena*, et *Glycerium*.

Scrutabitur mille præceptor acer atque subtilis origines nominum; ut quæ ex habitu corporis *Rufos Longosque* fecerunt (ubi erit aliud secretius, ut *Sullæ*, *Burrhi*, *Galbæ*, *Planci*, *Pansæ*, *Scauri*, taliaque), et ex casu nascentium; hinc *Agrippa*, et *Opiter*, et *Cordus*, et *Posthumus* erunt : et ex iis, quæ post natos eveniunt; unde *Vopiscus*. Jam *Cottæ*, *Scipiones*, *Lænates*, *Serani* sunt, et ex variis causis. Gentes quoque ac loca, et alia multa reperias inter nominum causas. In servis jam intercidit illud genus, quod ducebatur a domino, unde *Marcipores*, *Publiporesque*. Quærat etiam, sitne apud Græcos vis quædam sexti casus, et apud nos quoque septimi; nam quum dico, *hasta percussi*, non utor ablativi natura; nec si idem Græce dicam dativi.

Sed in verbis quoque quis est adeo imperitus, ut ignoret genera, et quali-

tingue le genre, le mode, la personne et le nombre? Ce sont là nos premiers exercices littéraires, c'est ce qu'il y a de plus vulgaire dans la science; mais on peut être arrêté par certains verbes dont la conjugaison n'est pas usuelle.

Il est aussi quelques mots qui donnent lieu de douter si ce sont des participes ou des noms, parce qu'ils changent de nature suivant la place qu'ils occupent, comme *lectus* et *sapiens*. Réciproquement, il y a des verbes que l'on prendrait pour des noms, comme *fraudator, nutritor*.

N'y a-t-il pas aussi une règle particulière dans la locution passive suivante, *Itur in antiquam silvam?* car *itur* n'a pas de première personne. Il en est ainsi de *fletur*, que nous employons de la même manière. C'est encore une autre règle dans ce vers :

> Panditur interea domus omnipotentis Olympi;

et une autre dans celui-ci :

> . . . . . Totis
> Usque adeo turbatur agris! . . . . . .

Enfin, il y a une troisième manière d'employer le passif, comme *urbs habitatur*, d'où on a dit par analogie *campus curritur, mare navigatur*.

Pransus et *potus* ont une signification différente de celle qu'ils indiquent. Que dire aussi de ces verbes en grand nombre qu'on ne conjugue pas dans tous les modes? de quelques-uns dont la

tates, et personas, et numeros? Litterarii pæne ista sunt ludi et trivialis scientiæ. Jam quosdam illa turbabunt, quæ declinationibus non tenentur.

Nam et quædam, *participia*, an *verbi appellationes* sint, dubitari potest, quia aliud alio loco valent, ut *lectus* et *sapiens*. Quædam verba appellationibus similia, ut *fraudator, nutritor*.

Jam, *Itur in antiquam silvam*, nonne propriæ cujusdam rationis est? nam quod initium ejus invenias? cui simile *fletur :* accipimus aliter, ut

> Panditur interea domus omnipotentis Olympi;

aliter, ut

> . . . . . Totis
> Usque adeo turbatur agris! . . . . .

Est etiam quidam tertius modus, ut *urbs habitatur;* unde et *campus curritur, mare navigatur*.

Pransus quoque atque *potus* diversum valent, quam indicant. Quid? quod multa verba non totum declinationis ordinem ferunt? quædam etiam mutan-

conjugaison est irrégulière, comme *fero*, qui fait au prétérit *tuli*, de ceux enfin qui ne s'emploient qu'à la troisième personne, *licet*, *piget?* Il y a encore des verbes qui offrent des terminaisons semblables à des adverbes; car comme on dit *noctu* et *diu*, on dit aussi *dictu* et *factu*, et ces deux derniers sont une sorte de participe qu'il ne faut pas confondre pourtant avec *dicto* et *facto*

CHAPITRE V

Des qualités et des vices du discours.

Trois qualités constituent le discours : il doit être correct, clair et orné. Je ne parle pas de la convenance, quoique ce soit la qualité la plus essentielle, parce qu'en général on la confond avec l'ornement. Autant de défauts sont opposés à ces qualités. L'art de parler correctement, qui est la première partie de la grammaire, a pour objet de juger ces défauts. Or, cet art s'exerce ou sur les mots, *verba*, pris isolément, ou sur la connexion de plusieurs mots entre eux. Je prends ici le mot, *verbum*, dans une acception générale; car il s'entend de deux manières : ou il signifie tout ce qui entre dans la contexture d'un discours, et c'est le sens qu'il a dans ce vers d'Horace :

Verbaque provisam rem non invita sequentur;

tur, ut *fero* in præterito; quædam tertiæ demum personæ figura dicuntur, ut *licet, piget;* quædam simile quiddam patiuntur *vocabulis in adverbium transeuntibus:* nam ut *noctu* et *diu*, ita *dictu* et *factu*. Sunt enim hæc quoque verba participialia quidem, non tamen qualia *dicto*, *facto*que.

CAPUT V

De virtutibus et vitiis orationis.

Jam quum omnis oratio tres habeat virtutes, ut *emendata*, ut *dilucida*, ut *ornata* sit (quia dicere apte, quod est præcipuum, plerique ornatui subjiciunt), totidem vitia, quæ sunt supra dictis contraria; emendate loquendi regulam, quæ grammatices prior pars est, examinet. Hæc exigitur *verbis*, aut *singulis*, aut *pluribus*. *Verba* nunc generaliter accipi volo; nam duplex eorum intellectus est; alter, qui omnia, per quæ sermo nectitur, significat, ut apud Horatium,

Verbaque provisam rem non invita sequentur;

ou il est une partie de l'oraison, un verbe comme *lego, scribo*. Pour éviter cette équivoque, quelques écrivains, en parlant des mots en général, les appellent *voces, dictiones, locutiones*.

Considérés isolément, les mots sont nés avec la langue ou lui sont étrangers, simples ou composés, propres ou métaphoriques, usités ou nouveaux. Un mot, par lui-même, est bien plus susceptible de défauts que de beautés; car, lors même que notre langage est exact, élégant, sublime, aucune de ces qualités ne ressort si ce n'est de l'enchaînement et du tissu du discours, en effet ce que nous louons dans les mots, c'est leur convenance parfaite avec les choses; il n'y a donc en eux qu'une qualité remarquable, la *vocalité* ou l'euphonie : elle consiste à choisir, entre deux mots qui ont même signification et même valeur, celui qui sonne le mieux à l'oreille.

Ce qu'il faut d'abord fuir comme une difformité dans le discours, c'est le *barbarisme* et le *solécisme;* mais comme ces vices trouvent quelquefois leur excuse soit dans l'usage, soit dans l'autorité des exemples, soit dans l'antiquité, soit enfin dans un certain air de ressemblance avec des qualités (car il est souvent difficile de les distinguer des figures), le grammairien qui ne veut pas broncher sur un terrain aussi glissant doit s'appliquer à bien saisir cette nuance délicate. J'en parlerai plus au long, lorsque je traiterai des figures du discours. Quoi qu'il en soit, le vice qui affecte les mots pris en particulier s'appelle *barbarisme*.

alter, in quo est una pars orationis, *lego, scribo:* quam vitantes ambiguitatem quidam dicere maluerunt, *voces, dictiones, locutiones*.

Singula sunt aut *nostra*, aut *peregrina*; aut *simplicia*, aut *composita;* aut *propria*, aut *translata;* aut *usitata*, aut *ficta*. Uni verbo vitium sæpius, quam virtus, inest. Licet enim dicamus aliquid proprium, speciosum, sublime, nihil tamen horum, nisi in complexu loquendi serieque, contingit; laudamus enim verba bene rebus accommodata. Sola est quæ notari possit velut *vocalitas*, quæ εὐφωνία dicitur : cujus in eo delectus est, ut inter duo, quæ idem significant ac tantumdem valent, quod melius sonet malis.

Prima *barbarismi* ac *solœcismi* fœditas absit. Sed quia interim excusantur hæc vitia aut consuetudine, aut auctoritate, aut vetustate, aut denique vicinitate virtutum; nam sæpe a figuris ea separare difficile est : ne quem tam lubrica observatio fallat, acriter se in illud tenue discrimen grammaticus intendat, de quo nos latius ubi loquemur, ubi de figuris orationis tractandum erit. Interim vitium, quod fit in singulis verbis, sit *barbarismus*.

Ici peut-être on va se récrier. Est-ce là, dira t-on, tout l'effet de vos magnifiques promesses? Qui ne sait qu'il y a des barbarismes qu'on fait en écrivant, et d'autres qu'on fait en parlant, par la raison que ce qui est mal écrit doit nécessairement être mal dit, au lieu qu'on peut prononcer d'une manière vicieuse ce qui d'ailleurs est correctement écrit? Qui ne sait que les premiers ont lieu quand on ajoute ou qu'on retranche, qu'on substitue ou qu'on transpose; et les seconds dans la manière de séparer ou d'assembler les syllabes, d'aspirer ou d'accentuer? Tout cela, je l'avoue, est peu de chose; mais il s'agit de l'enseigner à des enfants, et il est bon de rappeler aux grammairiens leur devoir. Que, parmi ces derniers, il s'en trouve qui n'aient que des connaissances superficielles, ils s'en tiendront aux préceptes que donnent les traités incomplets de certains professeurs; les doctes, au contraire, y ajouteront beaucoup; et d'abord ils feront remarquer qu'il y a des barbarismes de plusieurs sortes : l'un, que j'appellerai de localité, si, par exemple, on introduit dans le latin un mot africain ou espagnol, comme le mot *canthus* dont on se sert ordinairement pour désigner la bande de fer qui lie les roues, et que Perse emploie comme un mot reçu. Ainsi dans Catulle on trouve le mot *ploxenum*, qui n'est usité que dans les environs du Pô, et dans l'oraison contre Pollion, qu'elle soit de Labiénus ou de Cornelius Gallus, un séducteur amoureux est appelé *casnar*, terme emprunté aux Gaulois. Quant au mot *mastraca*, qui est sarde, Cicéron s'en sert à

Occurrat mihi forsan aliquis, quid hic promisso tanti operis dignum? aut quis hoc nescit, alios barbarismos *scribendo* fieri, alios *loquendo?* quia, quod male scribitur, male etiam dici necesse est? qui vitiose dixerit, non utique et scripto peccat. Illud prius *adjectione, detractione, immutatione, transmutatione;* hoc secundum, *divisione, complexione, aspiratione, sono* contineri? Sed, ut parva sint hæc, pueri docentur adhuc, et grammaticos officii sui commonemus. Ex quibus si quis erit plane impolitus, et vestibulum modo artis hujus ingressus, intra hæc, quæ profitentium commentariolis vulgata sunt, consistet : doctiores multa adjicient; vel hoc primum, quod *barbarismum* pluribus modis accipimus. Unum, in *gente*, quale sit, si quis *Afrum* vel *Hispanum* latinæ orationi nomen inserat, ut ferrum, quo rotæ vinciuntur, dici solet *canthus;* quamquam eo, tamquam recepto, utitur Persius; sicut Catullus *ploxenum* circa Padum invenit, et in oratione Labieni, sive illa Cornelii Galli est, in Pollionem *casnar*, assectator, e Gallia ductum est; nam *mastracam*, quod

dessein et par raillerie. Un autre genre de barbarisme est celui qui affecte le caractère : ainsi nous disons d'un homme dont le langage a été emporté, menaçant et cruel, qu'il a parlé comme un barbare. Enfin le troisième genre de barbarisme dont les exemples abondent, est celui dont chacun peut se faire une idée exacte, en ajoutant une lettre ou une syllabe à un mot, ou en la retranchant, ou en mettant l'une pour l'autre, ou en la changeant de place. Ceux qui veulent faire parade d'érudition vont chercher des exemples de barbarismes dans les poëtes, et font ainsi le procès aux auteurs qu'ils expliquent; mais on doit apprendre aux enfants que ces incorrections sont souvent excusables chez les écrivains en vers, et quelquefois même sont des beautés. Il vaudra donc mieux choisir des exemples moins ordinaires, comme celui de l'orateur Tinca de Plaisance, qui, s'il faut en croire les reproches d'Hortensius, faisait deux barbarismes dans un seul mot, en disant *precula* pour *pergula*, car il y avait changement de lettres, *c* pour *g*, et transposition, *r* devant *e*. Ennius fait la même faute deux fois dans *Metico, Fufetieo;* mais il en est absous par le privilége de la poésie.

La prose admet aussi quelques altérations dans les mots. Cicéron dit *exercitum Canopitarum*, et cette ville d'Égypte s'appelle *Canobon*. Beaucoup d'auteurs ont écrit *Tharsomenum* pour *Thrasu-*

Sardum est, illudens Cicero ex industria dixit. Alterum *genus barbarismi* accipimus, quod fit animi natura, ut is, a quo insolenter quid, aut minaciter, aut crudeliter dictum sit, barbare locutus existimetur. Tertium est illud vitium *barbarismi*, cujus exempla vulgo sunt plurima, sibi etiam quisque fingere potest, ut verbo, cui libebit, adjiciat litteram syllabamve; vel detrahat; aut aliam pro alia, aut eamdem alio, quam rectum est, loco ponat. Sed quidam fere in jactationem eruditionis sumere illa ex poetis solent, et auctores, quos prælegunt, criminantur. Scire autem debet puer, hæc apud scriptores carminum aut venia digna, aut etiam laude duci : potiusque illa docendi erunt minus vulgata. Nam duos in uno nomine faciebat barbarismos Tinca Placentinus, si reprehendenti Hortensio credimus, *preculam* pro *pergula* dicens, et immutatione, quum *c* pro *g* uteretur, et transmutatione, quum *r* præponeret *e* antecedenti. At in eadem vitii geminatione *Metieo, Fufetieo* dicens Ennius, poetico jure defenditur.

Sed in prosa quoque est quædam jam recepta immutatio. Nam Cicero *Canopitarum exercitum* dicit, ipsi *Canobon* vocant; et *Tharsomenum* pro *Thrasu-*

menum, quoiqu'il y ait là transposition. Il en est de même de plusieurs autres mots : car Sisenna a dit le premier *assentio* pour *assentior*, et beaucoup l'ont imité, séduits d'ailleurs par l'analogie; que ce soit à tort ou à raison, tous deux sont maintenant passés en usage. Et cependant un grammairien suffisant et lourd tout à la fois s'imaginera qu'il y a retranchement dans l'un ou addition dans l'autre. Que dire aussi de quelques mots composés qui, prononcés séparément, seraient vicieux, et joints ensemble sont très-corrects? *dua, tre, pondo*, sont des barbarismes de plusieurs genres; cependant *duapondo* et *trepondo* se sont dits jusqu'à nous, et Messala soutient qu'ils sont bien dits. Il peut paraître absurde d'avancer que le barbarisme qui n'est que le vice d'un mot a lieu aussi par rapport aux nombres et aux genres, comme le solécisme ; pourtant ces locutions, *scala* et *scopa, hordea* et *mulsa*, quoiqu'on n'y remarque ni changement, ni retranchement, ni addition de lettres, sont de vrais barbarismes, par cela seul que le pluriel y est transformé en singulier, et le singulier en pluriel; et ceux qui ont dit *gladia* ont fait un barbarisme de genre. Mais je ne pousserai pas plus loin ces remarques : je ne veux pas faire naître de nouvelles questions sur un art que l'entêtement de quelques rhéteurs n'a déjà que trop embrouillé.

Il faut plus de sagacité pour distinguer les fautes qui se font en parlant, parce qu'on ne peut guère en donner d'exemples par

meno multi auctores, etiamsi est in eo transmutatio, vindicaverunt : similiter alia; nam, sive est *assentior;* Sisenna dixit *assentio*, multique et hunc, et analogiam secuti; sive illud verum est, hæc quoque pars consensu defenditur. At ille pexus pinguisque doctor, aut illic detractionem, aut hic adjectionem putabit. Quid? quod quædam, quæ singula procul dubio vitiosa sunt, juncta sine reprehensione dicuntur? Nam *dua* et *tre* et *pondo* diversorum generum sunt barbarismi ; at *duapondo* et *trepondo* usque ad nostram ætatem ab omnibus dictum est, et recte dici Messala confirmat. Absurdum forsan videatur dicere, barbarismum, quod est unius verbi vitium, fieri per numeros, aut genera, sicut solœcismum : *scala* tamen et *scopa*, contraque *hordea* et *mulsa*, licet litterarum mutationem, detractionem, adjectionem non habeant, non alio vitiosa sunt quam, quod pluralia singulariter, et singularia pluraliter efferuntur; et *gladia* qui dixerunt, genere exciderunt. Sed hoc quoque notare contentus sum, ne arti, culpa quorumdam pervicacium perplexæ, videar et ipse quæstionem addidisse.

Plus exigunt subtilitatis quæ accidunt *in dicendo* vitia, quia exempla eorum

écrit, si ce n'est lorsqu'elles se rencontrent dans des vers, comme cette diérèse *Europaï* pour *Europæ*, ou le défaut contraire appelé par les Grecs synérèse et synalèphe, que nous traduisons par *complexion*, *union*. Tel est ce vers qu'on trouve dans P. Varron :

Quum te flagranti dejectum fulmine Phaethon.

Si c'eût été de la prose, il aurait fallu prononcer toutes les lettres, et dire *Phaëthon*. Il y a, en outre, des fautes contre la mesure, soit lorsqu'on allonge une syllabe brève, comme :

Italiam fato profugus;

ou qu'on fait brève une syllabe longue, comme dans *Unius ob noxam et furias*. Mais ces fautes ne peuvent se signaler que dans les vers, et même ce n'y sont pas des fautes. Quant à celles qui tiennent à la simple prononciation, c'est l'oreille seule qui en est juge, quoiqu'on puisse pourtant se demander si dans notre langue une aspiration ajoutée ou supprimée mal à propos n'entraîne pas une faute d'orthographe, en admettant que *h* soit une lettre et non un simple signe, ce qui a subi chez nous de grandes variations avec le temps. Les anciens en usaient très-sobrement, même devant les voyelles; car ils disaient *œdos* et *ircos* pour *hœdos* et *hircos;* ensuite, on observa longtemps de ne pas l'aspirer avec des consonnes, et l'on disait *Graccis* et *triumpis*, au lieu de

radi scripto non possunt, nisi quum in versus insiderunt, ut diviso *Europai*, et ei contrarium vitium, quod συναίρεσιν et συναλοιφήν Græci vocant, nos *complexionem* dicimus : qualis est apud P. Varronem

Quum te flagranti dejectum fulmine Phaethon.

Nam si esset prosa oratio, easdem litteras enuntiare veris syllabis licebat. Præterea quæ fiunt spatio, sive quum syllaba correpta producitur, ut :

Italiam fato profugus;

seu longa corripitur, ut *Unius ob noxam et furias;* extra carmen non deprehendas; sed nec in carmine vitia ducenda sunt. Illa vero nonnisi aure exiguntur, quæ fiunt per sonos; quamquam per aspirationem, sive adjicitur vitiose, sive detrahitur, apud nos potest quæri, an in scripto sit vitium, si H littera est, non nota? Cujus quidem ratio mutata cum temporibus est sæpius. Parcissime ea veteres usi etiam in vocalibus, quum *oedos*, *ircos*que dicebant. Diu deinde servatum, ne consonantibus aspiraretur, ut in *Graccis* et *trium-*

Gracchis et *triumphis*. Tout à coup l'usage en devint si excessif qu'on trouve encore aujourd'hui sur quelques vieilles inscriptions *choronæ, chenturiones, præchones*. Catulle a fait, à ce sujet, une épigramme fort connue. C'est ainsi que sont venus jusqu'à nous des mots où la lettre *h* s'est conservée, *vehementer*, *comprehendere* et *mihi*. On trouve même dans les anciens livres, et surtout dans les vieux poëtes tragiques, *mehe* pour *me*.

· Des fautes plus difficiles encore à remarquer sont celles qui se font contre les tons, *tenores*, que je trouve appelés *tonores* par les anciens, sans doute à cause du mot grec τόνους dont ils dérivent, ou contre les accents que Grecs appellent προσῳδίας. Ces fautes on lieu lorsqu'on met une syllabe aiguë pour une syllabe grave, et réciproquement, comme si l'on faisait aiguë la première syllabe de *Camillus*; ou quand on emploie l'accent grave au lieu de l'accent circonflexe; comme si l'on plaçait l'accent tonique sur la première syllabe de *Cethegus*; car alors celle du milieu changerait de nature; ou bien lorsqu'on met un circonflexe pour un grave, au moyen d'un signe qui réunit deux syllabes pour n'en former qu'une seule, ce qui serait doublement vicieux, et ce qui arrive le plus souvent dans les noms grecs, comme *Atreus*. Je me rappelle que, dans ma jeunesse, des vieillards fort érudits prononçaient ce mot avec un accent aigu sur la première syllabe, en sorte que la seconde était nécessairement grave : il en était de même des mots Ter*ei* et Ner*ei*. C'était ainsi qu'on accentuait alors. Au

pis. Erupit brevi tempore nimius usus, ut *choronæ, chenturiones, præchones* adhuc quibusdam inscriptionibus maneant : qua de re Catulli nobile epigramma est. Inde durat ad nos usque *vehementer*, et *comprehendere*, et *mihi :* et *mehe* quoque pro *me* apud antiquos, tragœdiarum præcipue scriptores, in veteribus libris invenimus.

Adhuc difficilior observatio est per *tenores*, quos quidem ab antiquis dictos *tonores* comperi, ut videlicet declinato a Græcis verbo, qui τόνους dicunt, vel accentus, quas Græci προσῳδίας vocant, quum acuta et gravis, alia pro alia, ponitur, ut in hoc *Camillus*, si acuitur prima; aut gravis pro flexa, ut *Cethegus*, et hic prima acuta; nam sic media mutatur, aut flexa pro gravi, ut apice circumducta sequente, quam ex duabus syllabis in unam cogentes, et deinde flectentes, dupliciter peccant. Sed id sæpius in græcis nominibus accidit, ut *Atreus*, quem nobis juvenibus doctissimi senes acuta prima dicere solebant, ut necessario secunda gravis esset; item *Terei Nerei*que. Hæc de

reste, je sais qu'aujourd'hui de savants grammairiens veulent que pour éviter toute équivoque sur la signification de certains mots, on les distingue, en appuyant sur la dernière syllabe, comme dans ce passage de Virgile :

. . . . Quæ circum litora, circum
Piscosos scopulos. . . . .

de peur, disent-ils, que si l'on faisait cette syllabe grave, on ne confondît *circum* préposition qui marque un détour, avec l'accusatif de *circus*, cirque. C'est par la même raison qu'ils prononcent les mots *quantum*, *quale*, avec la dernière syllabe grave, lorsque c'est pour interroger, et qu'ils font cette même syllabe aiguë, lorsque c'est pour comparer. Au surplus, ce n'est que pour les adverbes et les pronoms qu'ils font cette distinction ; dans tout le reste, ils se conforment à l'ancien usage. Pour moi, ce qui me paraît changer la règle, c'est que, dans l'exemple cité plus haut, les mots sont, pour ainsi dire, liés entre eux ; car lorsque je dis *circum litora*, j'ai l'air de ne prononcer qu'un seul mot sans division, et alors, ainsi que dans un seul mot, on ne fait, entendre qu'une syllabe aiguë. Même chose se remarque dans cet hémistiche :

. . . . . Trojæ qui primus ab oris.

accentibus tradita. Ceterum jam scio, quosdam eruditos, nonnullos etiam grammaticos, sic docere ac loqui, ut propter quædam vocum discrimina verbum interim acuto sono finiant : ut in illis,

. . . . . Quæ circum litora, circum
Piscosos scopulos. . . . .

ne si gravem posuerint secundam, *circus* dici videatur, non *circuitus*. Item *quantum*, *quale*, interrogantes, gravi ; comparantes, acuto tenore concludunt : quod tamen in adverbiis fere solis ac pronominibus vindicant, in ceteris veterem legem sequuntur. Mihi videtur conditionem mutare, quod his loci, verba conjungimus. Nam quum dico *circum litora*, tanquam unum enuncio, dissimulata distinctione ; itaque tamquam in una voce, una est acuta : quod idem accidit in illo,

. . . . Trojæ qui primus ab oris.

Il arrive aussi que la nécessité de la mesure change l'accent. Telle est cette fin de vers :

. . . . . Pecudes pictæque volucres;

car il faut mettre la tonique sur la seconde syllabe de *volucres*, parce que, quoique cette syllabe soit brève de sa nature, elle devient longue par position, sous peine de faire un ïambe, sorte de mètre que n'admet pas le vers héroïque. Mais tous ces mots pris séparément ne s'écartent pas des principes, ou, si la coutume l'emporte, les anciennes lois du langage disparaîtront. Ces lois sont d'une observation plus difficile chez les Grecs à cause de la diversités des dialectes, car ce qui est vicieux dans l'un est quelquefois correct dans l'autre. Chez nous, les règles de l'accentuation sont en petit nombre et fort simples. Dans toute espèce de mot, sur trois syllabes qui le composent ou qui le terminent, il y en a une d'aiguë, et, de ces trois, c'est toujours la pénultième ou l'antépénultième. Si celle du milieu est longue, elle aura l'accent aigu ou circonflexe; si elle est brève, elle aura toujours le son grave, et alors l'accent tonique passera sur la syllabe qui la précède, c'est-à-dire l'antépénultième. Dans tous les mots donc, il y a une syllabe aiguë, mais pas plus d'une, et ce n'est jamais la dernière, en sorte que dans les mots de deux syllabes, c'est toujours la première. En outre, le même mot ne peut pas

Evenit, ut metri quoque conditio mutet accentum : ut,

. . . . . Pecudes pictæque volucres;

nam *volucres* media acuta legam; quia, etsi brevis natura, tamen positione longa est, ne faciat iambum, quem non recipit versus herous. Separata vero hæc a præcepto non recedent : aut si consuetudo vicerit, vetus lex sermonis abolebitur; cujus difficilior apud Græcos observatio est (quia plura illis loquendi genera, quas διαλέκτους vocant, et quod alias vitiosum, interim alias rectum est), apud nos vero brevissima ratio. Namque in omni voce, *acuta* intra numerum trium syllabarum continetur, sive eæ sunt in verbo solæ, sive ultimæ, et in his aut proxima extremæ, aut ab ea tertia. Trium porro, de quibus loquor, media longa, aut acuta, aut flexa erit; eodem loco brevis utique gravem habebit sonum, ideoque positam ante se, id est ab ultima tertiam, acuet. Est autem in omni voce utique acuta, sed nunquam plus una; nec ultima unquam; ideoque in dissyllabis prior. Præterea nunquam in eadem

avoir un accent circonflexe et un accent aigu, puisque le circonflexe se forme de l'aigu; aussi, ni l'un ni l'autre de ces accents ne peut terminer un mot latin de plusieurs syllabes. Quant aux mots qui n'en ont qu'une, elle reçoit toujours l'accent aigu ou circonflexe, ce qui prouve qu'il n'y a pas un seul mot sans accent tonique.

Viennent ensuite les prononciations vicieuses, qu'il n'est guère possible de démontrer par écrit, et qui tiennent à des défauts naturels d'organes. Les Grecs, plus heureux que nous à forger des mots, ont des noms particuliers pour désigner ces organes défectueux qui font entendre continuellement des *ii* ou des *ll* (ἰωτακισμοὺς et λαμβδακισμοὺς); ou ceux qui sont grêles (ἰσχνότητας); ou ceux qui sont empâtés (πλατειασμούς); ils ont aussi un terme (κοιλοστομίαν) qui peint bien l'effet de la voix, quand elle semble sortir du creux de la gorge. Il y a enfin certains sons ou accents propres à certaines nations, et dont elles ne peuvent jamais se corriger. C'est de l'absence de tous ces défauts que se compose une prononciation nette et agréable, qui constitue ce parler correct que le Grecs appellent ὀρθοέπεια.

Tous les autres vices du langage sont ceux qui affectent un assemblage de mots. De ce nombre est le *solécisme*. Cependant on n'est pas d'accord là-dessus; car ceux même qui reconnaissent que le solécisme gît dans la contexture de la période, arguent de ce qu'on peut le faire disparaître en corrigeant un seul mot, pour

flexa et acuta, quoniam eadem flexa et acuta; itaque neutra claudet vocem latinam. Ea vero, quæ sunt syllabæ unius, erunt acuta, aut flexa, ne sit aliqua vox sine acuta.

Et illa per sonos accidunt, quæ demonstrari scripto non possunt, vitia oris et linguæ : ἰωτακισμοὺς, et λαμβδακισμοὺς ἰσχνότητας et πλατειασμοὺς, feliciores fingendis nominibus Græci vocant : sicut κοιλοστομίαν, quum vox quasi in recessu oris auditur. Sunt etiam proprii quidam et inenarrabiles soni, quibus nonnunquam nationes reprehendimus. Remotis igitur omnibus, quæ supra diximus, vitiis, erit illa, quæ vocatur, ὀρθοέπεια, id est emendata cum suavitate vocum explanatio; nam sic accipi potest *recta*.

Cetera vitia omnia ex pluribus vocibus sunt, quorum est *solœcismus :* quamquam circa hoc quoque disputatum est : nam etiam qui complexu orationis accidere eum confitentur, quia tamen unius emendatione verbi corrigi

prétendre que c'est un vice qui est dans le mot et non dans le tissu du discours. Ainsi, disent-ils, *amaræ corticis* ou *medio cortice* font, l'un ou l'autre, un solécisme de genre. Pour moi, je les respecte tous deux, parce qu'ils sont de Virgile. Mais admettons qu'il y en ait un de mal dit, et qu'en corrigeant le mot où il y a faute on rende la phrase correcte en mettant *amari corticis* ou *media cortice*, ce n'en sera pas moins une mauvaise subtilité; car *amaræ* ou *medio* pris isolément, ne sont ni l'un ni l'autre vicieux : ils ne le deviennent qu'à cause du mot auquel ils sont joints, et pèchent dès lors par la composition, qui est le tissu même du discours.

On fait à ce sujet des questions plus sérieuses. Peut-il y avoir solécisme dans un mot seul? Si, par exemple, en appelant à soi une seule personne, on dit : *Venite*, ou si, pour en congédier plusieurs, on dit : *Abi*, *Discede?* en est-ce un, quand la réponse ne s'accorde pas avec l'interrogation, comme si à ces mots : *Quem video?* quelqu'un répondait *Ego?* D'autres vont plus loin et pensent qu'il y a solécisme dans le geste, toutes les fois que, par un mouvement de la tête ou de la main, on fait entendre le contraire de ce qu'on dit. Je n'adopte ni ne rejette tout à fait ces opinions; car j'avoue qu'il peut y avoir solécisme dans un mot seul, mais seulement en ce sens qu'il y a quelque chose à quoi se rapporte ce mot qui lui donne la valeur d'un autre, en sorte que le solécisme est dans la complexion même de ce qui sert à signifier les

possit, in verbo esse vitium, non in sermone contendunt : quum sive *amaræ corticis* seu *medio cortice* per genus facit solœcismum (quorum neutrum quidem reprehendo, quum sit utriusque Virgilius auctor; sed fingamus utrumlibet non recte dictum), mutatio vocis alterius, in qua vitium erat, rectam loquendi rationem sic reddit, ut *amari corticis* fiat vel *media cortice* : quod manifestæ calumniæ est; neutrum enim vitiosum separatum est, sed compositione peccatur, quæ jam sermonis est.

Illud eruditius quæritur, an in singulis quoque verbis possit fieri solœcismus; ut si unum quis ad se vocans, dicat *Venite*, aut si plures a se dimittens, ita loquatur, *Abi*, aut *discede*. Nec non quum responsum ab interrogatione dissentit; ut si dicenti, *Quem video?* ita occurras, *Ego*. In gestu etiam nonnulli putant idem vitium inesse, quum aliud voce, aliud nutu vel manu demonstratur. Huic opinioni neque omnino accedo, neque plane dissentio; nam id fateor posse accidere voce una, non tamen aliter, quam si sit aliquid, quod vim alterius vocis obtineat, ad quod vox illa referatur, ut *solœcismus* ex com

choses, et de ce qui sert à manifester notre volonté. Enfin, pour éviter toute chicane, je dirai que le solécisme se fait quelquefois dans un seul mot, mais qu'il n'existe jamais matériellement dans ce seul mot.

Combien y a-t-il d'espèces de solécisme, et quelles sont-elles? C'est un point assez débattu. Ceux qui ont le plus largement envisagé cette question, en reconnaissent de quatre sortes, avec la même division que pour les barbarismes : le solécisme qui se fait en ajoutant, comme *Veni de Susis in Alexandriam*, celui qui a lieu par retranchement, *Ambulo viam, Ægypto venio, ne hoc fecit;* celui qui résulte d'une inversion qui bouleverse l'ordre naturel, *Quoque ego, Enim hoc voluit, autem non habuit.* Quant à *igitur* placé au commencement d'une phrase, on peut douter si c'est un solécisme de ce dernier genre; car je vois que les plus grands auteurs ont pensé diversement à cet égard, puisque les uns l'ont souvent placé ainsi, et que chez les autres on n'en trouve aucun exemple. Quelques écrivains regardent ces trois espèces de solécismes comme autant de figures, et ils appellent en conséquence l'addition d'un mot, *pléonasme;* le retranchement, *ellipse;* l'inversion, *anastrophe;* prétendant que, si ces figures ont l'apparence de solécismes, on n'en peut dire autant de l'*hyperbate*. Reste donc la quatrième espèce qui constitue indubitablement le solécisme : c'est lorsqu'on met un mot pour un autre. Aucune partie du discours n'est à l'abri de ce genre de solécisme, mais particu-

plexu fiat eorum, quibus res significatur, et voluntas ostenditur. Atque ut omnem effugiam cavillationem, fit aliquando in uno verbo, nunquam in solo verbo.

Per quot autem et quas accidat species, non satis convenit. Qui plenissime, quadripertitam volunt esse rationem, nec aliam, quam barbarismi, ut fiat adjectione, ut, *Veni de Susis in Alexandriam* : detractione; *Ambulo viam, Ægypto venio. Ne hoc fecit;* transmutatione, qua ordo turbatur, *Quoque ego, Enim hoc voluit, Autem non habuit :* ex quo genere an sit *igitur*, in initio sermonis positum, dubitari potest, quia maximos auctores in diversa fuisse opinione video, quum apud alios sit etiam frequens, apud alios nunquam reperiatur. Hæc tria genera quidam diducunt a solœcismo, et *adjectionis vitium*, *πλεονασμὸν· detractionis, ἔλλειψιν· inversionis, ἀναστροφὴν* vocant; quæ si in speciem solœcismi cadant ὑπερβατὸν quoque appellari eodem modo posse. *Immutatio* sine controversia est, quum aliud pro alio ponitur. Id per omnes ora-

lièrement le verbe, parce qu'il a de nombreuses modifications. Aussi donne-t-il lieu à des solécismes de genres, de temps, de personnes, de modes, soit qu'on entende par ce dernier mot les différents *états* du verbe ou ses *qualités*, comme on voudra, soit qu'on porte ces états ou qualités à six, ou suivant d'autres, à huit; car il y aura autant de genres de fautes qu'on comptera de divisions dans le mode. Ajoutons encore les nombres. Nous n'en avons que deux, le singulier et le pluriel : les Grecs ont de plus le duel. Quelques-uns, il est vrai, ont prétendu le voir dans nos mots *scripsere, legere;* mais ces finales ont eu seulement pour objet d'adoucir la prononciation, comme on trouve encore chez les anciens *male merere* pour *male mereris.* Ainsi ce qu'on a voulu appeler duel, en latin, ne consiste pas dans autre chose; tandis que, chez les Grecs, le duel existe dans presque toutes les combinaisons du verbe et dans les noms, quoiqu'à la vérité ils s'en servent très-rarement. Mais on n'en remarque l'emploi dans aucun de nos auteurs; au contraire, ces locutions *devenere locos*, *conticuere omnes*, *consedere duces*, démontrent qu'elles ne s'appliquaient pas à deux personnes. Il en est de même de *dixere*, quoique Antonius Rufus cite cet exemple pour prouver le contraire; car il est certain que l'huissier prononce ce mot après les plaidoiries des avocats, quel qu'en soit le nombre. Mais quoi! Tite Live, dès le début du premier livre de ses Décades, ne dit-il

tionis partes deprehendimus, frequentissime in verbo, quia plurima huic accidunt, ideoque in eo fiunt *solœcismi* per *genera, tempora, personas, modos*, sive cui *status* eos dici, seu *qualitates* placet, vel sex, vel, ut alii volunt, octo; nam totidem vitiorum erunt formæ, in quot species eorum quidque, de quibus supra dictum est, diviseris; præterea *numeros*, in quibus nos *singularem* ac *pluralem* habemus, Græci et δυϊκόν. Quamquam fuerunt, qui nobis quoque adjicerent dualem, *scripsere, legere*, quod evitandæ asperitatis gratia mollitum est, ut apud veteres, pro *male mereris, male merere*, ideoque quod vocant *duale*, in illo solo genere consistit; quum apud Græcos et in verbi tota fere ratione, et in nominibus deprehendatur, et sic quoque rarissimus ejus sit usus; apud nostrorum vero neminem hæc observatio reperiatur, quin e contrario. *Devenere locos*, et *Conticuere omnes*, et *consedere duces*, aperte nos doceant, nihil horum ad duos pertinere; *dixere* quoque, quamquam id Antonius Rufus ex diverso ponit exemplum, de pluribus patronis præco pronunciet. Quid? non Livius circa initia statim primi libri, *Tenuere*, inquit, *arcem*

pas : *Tenuere arcem Sabini*, et peu après : *In adversum Romani subiere?* Enfin quel témoignage préférerai-je à celui de Cicéron, qui s'exprime ainsi dans son *Orateur* : « Je ne blâme pas, disait-il, *scripsere ;* mais je sens que *scripserunt* est plus dans le génie de la langue. »

Le solécisme se fait également dans les noms appellatifs ou autres, en genre, en nombre et particulièrement en cas : on peut y joindre tout ce qui pèche contre une de ces propriétés dans les comparatifs et les superlatifs, et même l'emploi du nom patronymique au lieu du nom possessif, et réciproquement à l'égard du défaut de proportion, comme dans ces mots *magnum peculiolum*, dans lequel bien des gens voient un solécisme, parce que le diminutif est mis au lieu du mot intégral ; pour moi, j'y vois plutôt une impropriété; car c'est dans la signification qu'est l'erreur, et, comme je l'ai dit, le solécisme n'est pas dans le sens, mais dans la composition. Le participe peut être défectueux, en genre et cas, comme le nom; en temps, comme le verbe, et en nombre, comme tous les deux. Le pronom comporte aussi le genre, le nombre et les cas, et ces diverses propriétés sont susceptibles de la même faute. Enfin, on fait des solécismes, et l'on en fait plusieurs à la fois, sur toutes les parties du discours. Mais il ne faut pas se contenter d'enseigner tout cela, car l'enfant croirait qu'il n'y a faute que lorsqu'on met un mot à la place d'un autre, par exemple, un verbe où il

Sabini? et mox, *In adversum Romani subiere?* Sed quem potius ego, quam M. Tullium, sequar? qui in Oratore : « Non reprehendo, inquit, *scripsere; scripserunt* esse verius sentio. »

Similiter in vocabulis et nominibus fit *solœcismus genere*, *numero*, proprie autem *casibus*. Quidquid eorum alteri succedet, huic parti subjungatur licet per *comparationes* et *superlationes;* itemque in quibus *patrium* pro *possessivo* dicitur, vel contra. Nam vitium quod fit per quantitatem, ut *magnum peculiolum*, erunt qui *solœcismum* putent; quia pro nomine integro positum sit diminutum. Ego dubito, an id *improprium* potius appellem; significatione enim deerrat; *solœcismi* porro vitium non est in sensu, sed in complexu. In *participio* per *genus*, et *casum*, ut in vocabulo; per *tempora*, ut in verbo; per *numerum*, ut in utroque, peccatur. *Pronomen* quoque *genus*, *numerum*, *casus* habet, quæ omnia recipiunt hujusmodi errorem. Fiunt *solœcismi* (et quidem plurimi) per partes orationis; sed id tradere satis non est, ne ita demum vitium esse credat puer, si pro alia ponatur alia, ut *verbum*, ubi

faudrait un nom, un adverbe au lieu d'un pronom, et d'autres substitutions semblables. Or, il y a des mots qui ont une sorte d'affinité, c'est-à-dire qui sont de même espèce, et qui, si on les emploie autrement qu'on ne le doit, constituent une faute non moins grave que si l'on en dénaturait l'essence. Ainsi, *an* et *aut* sont des conjonctions, et cependant ce serait mal parler que de dire dans la forme interrogative, *hic, aut ille, sit? Ne* et *non* sont des adverbes: et pourtant celui qui dirait *non feceris* pour *ne feceris* ferait la même faute, parce que *non* est un adverbe de négation, et *ne* un adverbe de prohibition. *Intro* et *intus* sont des adverbes de lieu; et pourtant on ne pourrait pas dire, sans solécismes, *eo intus, intro sum.* Les mêmes infractions aux lois du langage peuvent avoir lieu dans la diversité des pronoms, des interjections, des prépositions; car le solécisme, considéré dans une période, est le défaut de liaison entre ce qui précède et ce qui suit.

Il y a des manières de s'exprimer qui ont l'apparence de solécismes, et qui pourtant ne sont point incorrectes, telles que *tragœdia Thyestes, ludi Floralia, ludi Megalesia :* les anciens ne parlaient pas autrement; dans la suite, l'usage a changé. Il faut donc considérer ces locutions comme des figures plus fréquentes, à la vérité, chez les poëtes, mais permises aussi aux orateurs. Au reste, une figure est presque toujours fondée sur une raison quelconque, ainsi que je le démontrerai comme je m'y suis engagé.

nomen esse debuerit, vel *adverbium*, ubi *pronomen*, et similia. Nam sunt quædam cognata, ut dicunt, id est ejusdem generis, in quibus, qui alia specie, quam oportet, utetur, non minus, quam ipso genere permutato, deliquerit. Nam et *an* et *aut* conjunctiones sunt; male tamen interroges, *hic, aut ille, sit?* et *ne* ac *non* adverbia : qui tamen dicat pro illo, *Ne feceris*, *Non feceris*, in idem incidat vitium, quia alterum negandi est, alterum vetandi. Hoc amplius *intro* et *intus*, loci adverbia : *Eo* tamen *intus*, et *Intro sum*, solœcismi sunt. Eadem in diversitate *pronominum*, *interjectionum*, *præpositionum*, accidunt. Est etiam *solœcismus*, in oratione comprehensionis unius sequentium ac priorum inter se inconveniens positio.

Quædam tamen et faciem *solœcismi* habent, et dici vitiosa non possunt, ut *tragœdia Thyestes*, et *ludi Floralia* ac *Megalesia;* quamquam hæc sequenti tempore interciderunt, nunquam aliter a veteribus dicta. *Schemata* igitur nominabuntur, frequentiora quidem apud poetas, sed oratoribus quoque permissa. Verum *schema* fere habebit aliquam rationem, ut docebimus eo, quem paulo ante promisimus, loco. Sed hoc quoque, quod *schema* vocatur, si ab

Aussi, telle expression qu'on appelle figure n'est-elle au fond qu'un solécisme échappé à l'inadvertance. Je range encore dans les apparences de solécismes ces noms dont j'ai parlé plus haut, qui sont masculins avec une terminaison féminine, ou féminins avec une terminaison neutre. Voilà ce que j'avais à dire sur le solécisme, car je n'ai pas prétendu faire un traité de grammaire; mais, comme cet art s'est rencontré naturellement dans mon chemin, je n'ai pas voulu le laisser passer sans lui faire honneur.

Maintenant, pour suivre l'ordre par lequel j'avais commencé, les mots, comme je l'ai dit, sont nés avec la langue latine, ou lui sont étrangers. J'appelle étrangers ceux qui nous sont venus de presque toutes les nations, comme il nous en est venu beaucoup d'hommes et beaucoup d'institutions. Je ne parle pas ici des Toscans, des Sabins et des Prénestins même, quoique Lucilius gourmande Vectius qui se servait de leur langage, de même que Pollion reproche à Tite-Live *sa patavinité*, car je considère comme Romains tous les peuples qui habitent l'Italie ; mais plusieurs mots gaulois ont prévalu, tels que *rheda* et *petoritum*, qu'on trouve, l'un dans Cicéron, et l'autre dans Horace. Les Carthaginois revendiquent *mappa*, mot usité dans les jeux du cirque, et j'ai ouï dire que *gurdus*, qui signifie vulgairement un niais, a une origine espagnole. Au surplus, dans la division que j'ai établie, j'ai

aliquo per imprudentiam factum erit, *solœcismi* vitio non carebit. In eadem specie sunt, sed schemate carent, ut supra dixit nomina feminina, quibus mares utuntur, et neutralia quibus feminæ. Hactenus de *solœcismo;* neque enim artem grammaticam componere aggressi sumus; sed quum in ordinem incurreret, inhonoratam transire noluimus.

Hoc amplius, ut institutum ordinem sequar, verba aut latina, aut peregrina sunt. *Peregrina* porro ex omnibus prope dixerim gentibus, ut homines, ut instituta etiam multa, venerunt. Taceo de *Tuscis* et *Sabinis*, et *Prænestinis* quoque; nam, ut eorum sermone utentem, Vectium Lucilius insectatur, quemadmodum Pollio deprehendit in Livio *patavinitatem*, licet omnia italica pro Romanis habeam. Plurima gallica valuerunt, ut *rheda* ac *petorritum*, quorum altero Cicero tamen, altero Horatius utitur. Et *mappam* quoque, usitatum Circo nomen, Pœni sibi vindicant; et *gurdos*, quos pro stolidis accipit vulgus, ex Hispania duxisse originem audivi. Sed hæc divisio mea ad græcum

particulièrement en vue la langue grecque, parce que c'est d'elle que la nôtre s'est formée en grande partie, et que même nous nous servons au besoin de mots purement grecs, comme aussi quelquefois les Grecs nous font des emprunts : ce qui a donné lieu à cette question, si ces mots étrangers devaient être soumis au même mode de déclinaison que les nôtres. Consultez un grammairien partisan de l'antiquité : il dira qu'on ne doit rien changer à la déclinaison latine, attendu qu'ayant un ablatif que les Grecs n'ont point, il serait ridicule d'adopter leurs cinq cas, et de n'en conserver qu'un des nôtres; il applaudira même à ceux qui, jaloux d'accroître la prépondérance de la langue latine, et trop fiers pour se soumettre à des usages étrangers, ont toujours prononcé *Castorem*, en faisant longue la syllabe du milieu, parce que c'est ainsi que se prononce notre accusatif dans tous les noms qui ont le nominatif terminé en *or*, et ont persisté à dire *Palæmo, Telamo, Plato* (Cicéron appelle ainsi ce dernier), parce qu'ils ne trouvaient pas de nom latin terminé en *on*. Ils répugnaient également à la terminaison en *as* dans les noms grecs masculins; aussi lisons-nous dans Célius *Pelia Cincinnatus*, et dans Messala *bene fecit Euthia*, et dans Cicéron *Hermagora*. Ne nous étonnons donc plus si la plupart des anciens on dit *Ænea* et *Anchisa;* car, s'ils eussent écrit ces noms comme *Mecænas, Suffenas, Asprenas*, il eût fallu, dans leur système, que

præcipue sermonem pertinet; nam et maxima ex parte romanus inde conversus est, et confessis quoque græcis utimur verbis, ubi nostra desunt sicut illi a nobis nonnunquam mutuantur. Inde illa quæstio exoritur, an eadem ratione per casus duci externa, qua nostra, conveniat. Ac si reperias grammaticum veterum amatorem, neget quidquam ex latina ratione mutandum; quia, quum sit apud nos casus ablativus, quem illi non habent, parum conveniat uno casu nostro, quinque Græcis uti. Quin etiam laudet virtutem eorum, qui potentiorem facere linguam latinam studebant, nec alienis egere institutis fatebantur : inde *Castorem*, media syllaba producta, pronunciarunt, quia hoc omnibus nostris nominibus accidebat, quorum prima positio in easdem, quas *Castor*, litteras exit; et ut *Palæmo* ac *Telamo* et *Plato* (nam sic eum Cicero quoque appellat) dicerentur, retinuerunt, quia latinum, quod *o* et *n* litteris finiretur, non reperiebant. Ne in *a* quidem atque *s* litteras exire temere masculina græca nomina recto casu patiebantur, ideoque et apud Cælium legimus, *Pelia Cincinnatus;* et apud Messalam, *bene fecit Euthia*, et apud Ciceronem, *Hermagora :* ne miremur, quod ab antiquorum plerisque *Ænea* et *Anchisa* sit dictus. Nam si ut *Mecænas, Suffenas, Asprenas* dicerentur, ge-

le génitif, au lieu de finir en æ, se terminât par la syllabe *tis*. C'est par la même raison qu'ils mettaient l'accent aigu sur la pénultième des mots *olympus*, *tyrannus*, parce que notre prosodie s'oppose à ce qu'on mette l'accent aigu sur la première syllabe, quand c'est une brève suivie de deux longues. C'est ainsi qu'ils ont dit au génitif *Achilli*, *Ulyssi*, et beaucoup d'autres. Les grammairiens modernes ont établi en principe de donner aux noms grecs les déclinaisons grecques, ce qui pourtant n'est pas toujours possible. Quant à moi, j'aime mieux qu'on adopte la déclinaison latine, tant qu'elle n'a rien de choquant; car je ne dirai pas *Calypsonem* comme on dit *Junonem*, quoique C. César, à l'imitation des anciens, décline ainsi ce premier nom. L'usage en cela l'a emporté sur l'autorité. Dans tout autre mot qui pourra s'arranger également de l'une ou de l'autre déclinaison, celui qui préfèrera la grecque ne parlera pas latin, sans qu'on puisse pourtant le reprendre.

Les mots simples ou primitifs sont ceux dont le premier état n'a point changé, et qui sont restés dans leur nature. Les mots composés sont des mots primitifs modifiés, tantôt par une préposition, comme *innocens*, tantôt par deux, pourvu qu'elles ne s'accordent pas mal entre elles, comme *imperterritus*, et quelquefois se suivent sans avoir rien de disparate, comme *incompositus*, *reconditus* et *subabsurdum*, dont se sert Cicéron; ou bien ce sont, pour ainsi dire, deux corps en un, comme *maleficus;* car je n'accorde pas que notre

nitivo casu non *e* littera, sed *tis* syllaba terminarentur. Inde *olympo* et *tyranno* acutam mediam syllabam dederunt, quia duabus longis sequentibus primam brevem acui noster sermo non patitur. Sic genitivus *Achilli* et *Ulixi* fecit, sic alia plurima. Nunc recentiores instituerunt græcis nominibus græcas declinationes potius dare; quod tamen ipsum non semper fieri potest. Mihi autem placet latinam rationem sequi, quousque patitur decor; neque enim jam *Calypsonem* dixerim, ut *Junonem;* quamquam secutus antiquos C. Cæsar utitur hac ratione declinandi. Sed auctoritatem consuetudo superavit. In ceteris, quæ poterunt utroque modo non indecenter efferri, qui græcam figuram sequi mallet, non latine quidem, sed citra reprehensionem loquetur.

Simplices voces, prima positione, id est natura sua, constant; compositæ, aut præpositionibus subjunguntur, ut *innocens* (dum ne pugnantibus inter se duabus, quale est *imperterritus;* alioqui possunt aliquando continuari duæ, ut *incompositus*, *reconditus*, et, quo Cicero utitur, *subabsurdum*), aut e duobus quasi corporibus coalescunt, ut *maleficus*. Nam ex tribus nostræ utique linguæ

langue comporte un mot composé de trois, quoique Cicéron dise que *capsis* est formé de *cape si vis*, et qu'il y ait des gens qui prétendent que *lupercalia* est composé de trois parties du discours *luere per caprum*. Pour le mot *solitaurilia*, on ne doute pas qu'il ne vienne de *sus, ovis* et *taurus*, et, en effet, c'est avec ces animaux que se fait ce sacrifice décrit aussi dans Homère ; mais ces compositions sont moins trois mots que trois particules. Pacuvius aussi a forgé des termes avec une préposition et deux mots :

. . . . . Nerei
Repandirostrum, incurvicervicum pecus;

et cette alliance n'est pas supportable.

Mais il y a des mots latins composés, soit de deux mots entiers, comme *superfui, subterfugi*, encore est-ce une question si ce sont là des mots entiers; soit d'un mot entier et d'un mot corrompu, comme *malevolus;* soit d'un mot corrompu et d'un mot entier, comme *noctivagus;* soit de deux mots corrompus, comme *pedisequus;* soit d'un mot latin et d'un mot étranger, comme *biclinium*, ou l'inverse, comme *epitogium, anticato;* soit enfin de deux mots étrangers, comme *epirhedium*, car, dans ce dernier mot, la préposition ἐπὶ est grecque, et *rheda* est gaulois; et ni les Grecs ni les Gaulois ne se servent de ce composé. De ces deux emprunts les Romains ont fait un mot qui leur appartient.

non concesserim, quamvis *capsis* Cicero dicat compositum esse ex *cape si vis*; et inveniantur, qui *lupercalia* æque tres partes orationis esse contendant, quasi *luere per caprum;* nam *solitaurilia* jam persuasum est esse *suovetaurilia :* et sane ita se habet sacrum, quale apud Homerum quoque est. Sed hæc non tam ex tribus, quam ex particulis trium coeunt. Ceterum etiam ex præpositione et duobus vocabulis dure videtur struxisse Pacuvius :

. . . . . Nerei
Repandirostrum, incurvicervicum pecus.

Junguntur autem aut ex duobus latinis integris, ut *superfui, subterfugi* (quamquam ex integris an composita sint quæritur); aut ex integro et corrupto, ut *malevolus;* aut ex corrupto et integro, ut *noctivagus;* aut ex duobus corruptis, ut *pedisequus;* aut ex nostro et peregrino, ut *biclinium;* aut contra, ut *epitogium*, et *anticato;* aut ex duobus peregrinis, ut *epirhedium;* nam quum sit præpositio ἐπὶ græca, *rheda* gallicum; nec græcus tamen, nec Gallus utitur composito; Romani suum ex utroque alieno fecerunt.

Souvent aussi on altère les prépositions en les unissant à des mots. C'est ce qui est arrivé à la préposition *ab* dans *abstulit, aufugit, amisit,* à la préposition *con* dans *coit :* il en est de même dans *ignavi, erepti* et autres semblables. En général, ces mots composés nous réussissent moins qu'aux Grecs, et cela, je crois, tient moins au génie même de notre langue qu'à notre engouement pour tout ce qui est étranger : aussi nous admirons le κυρταύχενα des Grecs; et notre *incurvicervicum,* qui rend la même idée, nous ne pouvons l'entendre sans rire.

Passons aux mots *propres.* On appelle ainsi ceux qui conservent leur signification naturelle et primitive, et on appelle *métaphoriques* ceux qui reçoivent du lieu où on les emploie un sens autre que celui qui leur est propre.

Quant aux mots usités, ce sont ceux dont on se sert avec le plus de sécurité. Ce n'est pas sans quelque danger qu'on en fabrique de nouveaux; car s'ils sont accueillis, ils ajoutent peu de mérite au discours, et s'ils sont rejetés, ils ne donnent que du ridicule. Cependant il faut quelquefois savoir oser, parce que, comme dit Cicéron, ce qui a paru dur au premier aspect s'adoucit ensuite par l'usage. Mais renonçons à peindre par des mots les effets physiques. Les onomatopées ne sont pas accordées à notre langue. Qui en supporterait du genre de celles qu'on admire si justement dans Homère λίγξε βιὸς ou σίζε ὀφθαλμός? Tout au plus dirait-on avec assurance *balare* ou *hinnire,* si l'on n'avait pour cela le suffrage de l'antiquité?

Frequenter autem præpositiones quoque copulatio ista corrumpit : inde *abstulit*, *aufugit*, *amisit*, quum præpositio sit *ab* sola ; et *coit*, quum sit præpositio *con :* sic *ignavi*, et *erepti*, et similia. Sed res tota magis Græcos decet, nobis minus succedit ; nec id fieri natura puto, sed alienis favemus ; ideoque quum κυρταύχενα mirati sumus, *incurvicervicum* vix a risu defendimus.

Propria sunt verba, quum id significant, in quod primum denominata sunt; *translata*, quum alium natura intellectum, alium loco præbent.

Usitatis tutius utimur; *nova* non sine quodam periculo fingimus. Nam s recepta sunt, modicam laudem afferunt orationi; repudiata, etiam in jocos exeunt. Audendum tamen; namque, ut Cicero ait, etiam quæ primo dura visa sunt, usu molliuntur. Sed minime nobis concessa est ὀνοματοποιΐα : quis enim ferat, si quid simile illis merito laudatis, λίγξε βιὸς, et σίζε ὀφθαλμός, fingere audeamus? Jam ne *balare* quidem aut *hinnire* fortiter diceremus, nisi judicio vetustatis niterentur.

CHAPITRE VI

Des mots propres et métaphoriques, usités et nouveaux; des quatre choses principales dont se forme le langage.

Il y a des règles pour bien parler comme il y en a pour bien écrire. Le langage se forme de la raison, du temps, de l'autorité, de l'usage. La *raison* s'appuie principalement sur l'analogie et quelquefois sur l'étymologie. Le *temps* donne à certains mots une sorte de majesté et, pour ainsi dire, de sanction religieuse. L'*autorité* se tire ordinairement des orateurs et des historiens : je ne parle pas des poëtes, parce qu'ils sont obligés de sacrifier à la mesure, si ce n'est lorsque, pouvant également s'arranger de deux manières de parler, ils préfèrent l'une à l'autre, pour l'harmonie, telles sont les suivantes ....*imo de stirpe recisum* ....*aeriæ quo congessere palumbes* ...*silice in nuda*, et autres semblables, car alors le jugement des maîtres de l'éloquence tient lieu de la raison ordinaire, et il y a encore de l'honneur à s'égarer sur les traces de pareils guides. Quant à l'usage, c'est le maître le plus sûr, puisqu'on doit se servir du langage, comme on se sert de la monnaie qui a un cours avoué et public.

Mais tout cela exige un jugement très-exercé, surtout l'analogie, mot que nous avons emprunté aux Grecs, et qui répond à celui de *proportion*. L'analogie a la puissance de rapporter ce qui

CAPUT VI

De verbis propriis ac translatis, usitatis et novis; de quatuor quibus sermo constat.

Est etiam sua loquentibus observatio, sua scribentibus. *Sermo* constat ratione, vetustate, auctoritate, consuetudine. *Rationem* præstat præcipue *analogia*, nonnunquam et *etymologia*. *Vetera* majestas quædam, et, ut sic dixerim, religio commendat. *Auctoritas* ab oratoribus vel historicis, peti solet : nam poetas metri necessitas excusat, nisi si quando, nihil impediente in utroque modulatione pedum, alterum malunt; qualia sunt... *Imo de stirpe recisum*; et... *Aeriæ quo congessere palumbes*; et... *Silice in nuda*, et similia; quum summorum in eloquentia virorum judicium pro ratione, et vel error honestus est magnos duces sequentibus. *Consuetudo* vero certissima loquendi magistra, utendumque plane sermone, ut nummo, cui publica forma est.

Omnia tamen hæc exigunt acre judicium, *analogia* præcipue, quam proxime ex græco transferentes in latinum, *proportionem* vocaverunt. Ejus hæc vis est, ut

est douteux à quelque chose de semblable qui ne l'est pas, c'est-à-dire de prouver l'incertain par le certain. Elle procède de deux manières : ou par la comparaison des désinences (voilà pourquoi les mots qui ne sont que d'une syllabe ne donnent pas prise à l'analogie), ou par les diminutifs. Par la comparaison, on découvre le genre ou la déclinaison des noms : le genre; on veut savoir si *funis* est masculin ou féminin, on le compare à un mot qui finit de même, à *panis :* la déclinaison; on doute s'il faut dire *hac domu* ou *hac domo, domuum* ou *domorum*, on compare *domus* à des mots semblables, *anus, manus*. Par les diminutifs, on trouve seulement le genre; ainsi, pour m'en tenir au même exemple, *funiculus* démontre que *funis* est masculin. La comparaison a également lieu pour les verbes. Si quelqu'un, à l'imitation des anciens, prononçait brève la pénultième syllabe de *fervere*, on lui reprocherait de mal parler, parce que tous les verbes qui ont l'indicatif terminé en *eo*, lorsque l'infinitif de ces verbes est en *ere*, ont toujours ce premier *e* long; ainsi *prandeo, pendeo, spondeo*, font à l'infinitif *prandere, pendere, spondere*, tandis que ceux qui n'ont qu'un *o* à l'indicatif, et qui ont aussi l'infinitif en *ere*, comme *tego, dico, curro*, ont cet *e* bref, *legere, dicere, currere*, et cela, malgré l'autorité de Lucilius, qui a dit :

Fervit aqua et fervet ; fervit nunc, fervet ad annum.

d quod dubium est, ad aliquid simile, de quo non quæritur, referat, ut incerta certis probet, quod efficitur duplici via : *comparatione* similium in extremis maxime syllabis (propter quod ea, quæ sunt e singulis, negantur debere rationem); et *diminutione*. *Comparatio* in nominibus aut genus deprehendit, aut declinationem. *Genus*, ut si quæratur *funis* masculinum sit, an femininum, simile illi sit *panis ; declinationem*, ut si veniat in dubium, *hac domu* dicendum sit, an *hac domo*, et *domuum*, an *domorum*, similia sint *domus, anus, manus*. *Diminutio* genus modo detegit; et, ne ab eodem exemplo recedam, *funem* masculinum esse *funiculus* ostendit. Eadem in verbis quoque ratio comparationis: ut si quis, antiquos secutus, *fervere* brevi media syllaba dicat, deprehendatur vitiose loqui, quod omnia, quæ *e* et *o* litteris, fatendi modo, terminantur, eadem, si infinitis *e* litteram media syllaba acceperunt, utique productam habent, *prandeo, pendeo, spondeo, prandere, pendere, spondere*. At quæ *o* solum habent, dummodo per eamdem litteram in infinito exeant, brevia fiunt, *lego, dico, curro, legere, dicere, currere*, etiamsi est apud Lucilium,

Fervit aqua et fervet : fervit nunc, fervet ad annum

Car, soit dit avec tout le respect que je dois à un homme si érudit, si *fervit* est comme *currit* et *legit*, il faudra dire *fervo*, comme on dit *curro* et *lego*, ce qui serait inouï. Aussi n'y a-t-il pas là comparaison exacte; car ce qui ressemble à *fervit*, c'est *servit*, et alors l'analogie conduit nécessairement à dire *fervire* comme *servire*.

On trouve aussi l'indicatif à l'aide des temps obliques. Je me souviens d'avoir ramené à mon avis des personnes qui me reprenaient pour m'être servi du prétérit *pepigi*. Ils convenaient bien que de grands écrivains l'avaient employé; mais ils pensaient que c'était contraire à la règle, parce que le présent de l'indicatif *paciscor*, ayant la voix passive, faisait au prétérit *pactus sum;* et moi, outre l'autorité des orateurs et des historiens, je me fondais encore sur l'analogie pour défendre mon *pepigi*. En effet, on lit dans les Douze Tables, *ni ita pagunt*, qui est bien de la même nature que *cadunt*, d'où il paraissait que l'indicatif, tombé depuis en désuétude, était *pago* comme *cado*, et qu'ainsi il n'y avait pas de doute qu'on dût dire *pepigi* comme *cecidi*.

Ne l'oublions pas néanmoins : l'analogie est loin d'être un guide infaillible pour tous les mots, puisqu'on la trouve en défaut dans beaucoup de cas. Il est vrai que les érudits font quelquefois tous leurs efforts pour la défendre. Par exemple, qu'on leur fasse remarquer que *lepus* et *lupus*, qui ont le même nominatif, diffèrent

Sed pace dicere hominis eruditissimi liceat, si *fervit* putat illi simile *currit* et *legit*, *fervo* dicetur, ut *curro* et *lego* : quod novis inauditum est. Sed non est hæc vera comparatio; nam *fervit* illi est simile *servit*, quam proportionem sequenti dicere necesse est *fervire*, ut *servire*.

Prima quoque aliquando positio ex obliquis invenitur, ut memoria repeto convictos a me, qui reprehenderant, quod hoc verbo usus essem, *pepigi*; nam id quidem dixisse summos auctores confitebantur, rationem tamen negabant permittere, quia prima positio *paciscor*, quum haberet naturam patiendi, faceret tempore præterito *pactus sum*. Nos, præter auctoritatem oratorum atque historicorum, analogia quoque dictum tuebamur; nam quum in XII tabulis legeremus, *Ni ita pagunt* : inveniebamus simile huic, *cadunt;* inde prima positio, etiamsi vetustate exoleverat, apparebat, *pago*, ut *cado;* unde non erat dubium sic *pepigi* nos dicere, ut *cecidi*.

Sed meminerimus non per omnia duci *analogiæ* posse rationem, quum sibi ipsa plurimis in locis repugnet. Quædam sine dubio conantur eruditi defendere, ut quum deprehensum est, *lepus* et *lupus* simili positione quantum ca-

essentiellement dans les cas et dans les nombres, ils répondront que ces deux noms ne sont pas de même nature; que *lepus* est épicène et *lupus* masculin, quoique Varron dans son livre sur les commencements de Rome, fasse *lupum* féminin, à l'exemple d'Ennius et de Fabius Pictor. Demandez à ces mêmes érudits pourquoi *aper* fait *apri*, tandis que *pater* fait *patris;* ils diront que le premier est un nom positif, et le second un nom de relation; en outre, comme ces deux mots viennent du grec, ils recourront à cette autre raison, que le latin décline comme le grec: *patris*, πατρὸς; *apri*, κάπρου. Mais comment s'en tireront-ils quand on leur fera voir que des noms, même féminins, qui ont le singulier nominatif en *us*, n'ont jamais le génitif terminé en *eris*, et que cependant *Venus* fait *Veneris ?* que des noms qui ont le nominatif en *es* varient dans le génitif, mais ne prennent jamais cette terminaison *eris*, et qu'on dit *Ceres*, *Cereris?* Que sera-ce à l'égard des mots qui, avec un nominatif ou un indicatif entièrement semblables, reçoivent des inflexions si diverses? comme *Alba* qui fait *Albanos*, et *Alba* qui fait *Albenses; volo* qui a pour prétérit *volui*, et *volo* qui a pour prétérit *volavi*. L'analogie reconnaît elle-même que les verbes dont l'indicatif est terminé en *o* à la première personne varient à l'infini leurs prétérits, puisque *cado* fait *cecidi; spondeo, spopondi; pingo, pinxi; lego, legi; pono, posui; frango, fregi; laudo, laudavi.* Il ne faut pas croire que cette science soit

sibus numerisque dissentiant, ita respondent, non esse paria, quia *lepus* epicœnum sit, *lupus* masculinum; quamquam Varro in eo libro, quo initia urbis Romæ enarrat, *lupum feminam* dicit, Ennium Pictoremque Fabium secutus. Illi autem iidem, quum interrogantur cur *aper apri*, et *pater patris* faciat; illud nomen simpliciter positum, hoc ad aliquid esse contendunt. Præterea quoniam utrumque a græco ductum sit, ad eam rationem recurrunt, ut πατρὸς *patris*, κάπρου *apri* faciat. Illa tamen quomodo effugient, ut nomina, quamvis feminina, singulari nominativo, *u*, *s*, litteris finita, nunquam genitivo casu in *ris* syllaba terminentur; faciat tamen *Venus*, *Veneris?* Item quum *e*, *s*, litteris finita, per varios exeant genitivos, nunquam tamen eadem *ris* syllaba terminatos; *Ceres* cogat dici *Cereris?* Quid vero? quæ tota positionis ejusdem, in diversos flexus exeunt? quum *Alba* faciat *Albanos* et *Albenses*, *Volo volui* et *volavi*. Nam præterito quidem tempore varie formari verba, prima persona littera *o* terminata, ipsa analogia confitetur. Siquidem facit *cado cecidi*, *spondeo spopondi*, *pingo pinxi*, *lego legi*, *pono posui*, *frango fregi*, *laudo laudavi*.

tombée des nues, au moment où l'homme a été créé, pour donner une forme déterminée à son langage; elle a été inventée après la parole et après qu'on a eu fait des remarques sur certaines conformités qui se reproduisaient dans certains mots. Ce n'est donc pas sur des règles positives que se fonde l'analogie, mais sur l'exemple; elle n'est donc pas une loi du langage, mais un guide pour l'observation; enfin, c'est l'usage plus que tout autre chose qui a donné naissance à l'analogie. Il y a pourtant des gens qui s'obstinent, par un scrupule détestable, à dire encore *audaciter* au lieu d'*audacter*, quoique tous les orateurs emploient ce dernier; *emicavit* au lieu d'*emicuit*, *conire* au lieu de *coire;* passons-leur donc aussi *audivisse*, *scivisse*, *tribunale*, *faciliter*; souffrons qu'ils disent *frugalis* et non *frugi*, car autrement d'où viendrait *frugalitas?* qu'ils se félicitent, tant qu'ils voudront, d'avoir signalé deux solécismes dans ces locutions, *centum millia nummum* et *fidem Deum*, parce qu'il y altération de cas et de nombres; nous ne nous en doutions pas en effet, et c'était par pure ignorance que nous nous conformions à l'usage et à la bienséance, en cela, comme en bien d'autres façons de parler que Cicéron discute avec sa supériorité ordinaire dans son traité de l'*Orateur*. Auguste aussi, dans ses lettres à son neveu Caïus César, le blâme de préférer *calidum* à *caldum*, non que le premier ne soit pas latin, dit-il, mais parce qu'il a quelque chose de recherché; car c'est ce que veut dire le mot grec περίεργον dont il se sert.

Non enim, quum primum fingerentur homines, *analogia* demissa cœlo formam loquendi dedit : sed inventa est, postquam loquebantur, et notatum in sermone, quid quoque modo caderet; itaque non ratione nititur, sed exemplo ; nec lex est loquendi, sed observatio, ut ipsam *analogiam* nulla res alia fecerit, quam consuetudo. Inhærent tamen quidam molestissima diligentiæ perversitate, ut *audaciter* potius dicant, quam *audacter*, licet omnes oratores aliud sequantur; et *emicavit*, non *emicuit*, et *conire*, non *coire*. His permittamus et *audivisse*, et *scivisse*, et *tribunale*, et *faciliter*, dicere : *frugalis*, quoque sit apud illos, non *frugi;* nam quo alio modo fiat *frugalitas?* Iidem *centum millia nummum*, et *fidem Deum*, ostendant duplices solœcismos esse, quando et casum mutant, et numerum : nesciebamus enim, ac non consuetudini et decori serviebamus, sicut in plurimis, quæ Tullius in Oratore divine, ut omnia, exsequitur. Sed Augustus quoque in epistolis ad C. Cæsarem scriptis emendat, quod is *calidum* dicere, quam *caldum* malit, non quia illud non sit latinum, sed quia sit odiosum, et, ut ipse græco verbo significavit, περίεργον.

Voilà, pourtant, suivant certaines personnes, ce qui seul constitue un langage exact. Certes, je suis loin de l'exclure. Quoi de plus nécessaire, en effet, que de s'exprimer d'une manière correcte? Je veux même qu'on s'y attache autant que possible, et qu'on résiste longtemps aux innovations. Mais quand des mots n'ont plus cours, quand ils sont tout à fait abrogés, il y a une sorte d'entêtement et de prétention puérile à vouloir les conserver. Ce savant qui en saluant prononçait *avete* sans aspiration, et en allongeant la pénultième syllabe, à la manière des anciens, aurait dit aussi *calefacere* et *conservavisse* plutôt que *calfacere* et *conservasse* comme nous parlons aujourd'hui; il aurait pu y ajouter *face* et *dice* pour *fac* et *dic*, et autres. C'est un chemin droit, dira-t-on, qui le nie? mais, à côté, il y en a un plus doux et plus fréquenté.

Ce que j'ai le plus de peine à passer aux partisans de l'analogie, ce n'est pas qu'ils veuillent trouver le nominatif par les temps obliques, c'est qu'ils se permettent de le changer, et qu'ils disent *ebor* et *robor* pour *ebur* et *robur*, que les meilleurs écrivains ont toujours dit et écrit de la sorte, et cela sous prétexte qu'ils font au génitif *eboris* et *roboris*. Par la même raison, ils respectent *sulfur* et *guttur*, qui conservent l'*u* au génitif, et chicanent sur *jecur* et *femur*. Or, il n'y a pas moins de témérité dans cette altération, que si l'on substituait l'*o* à l'*u* dans le génitif de *sulfur* et de *guttur*, et

Atqui hanc quidam ὀρθοέπειαν solam putant, quam ego minime excludo. Quid enim tam necessarium, quam recta locutio? Immo inhærendum ei judico, quoad licet; diu etiam mutantibus repugnandum; sed abolita atque abrogata retinere, insolentiæ cujusdam est, et frivolæ in parvis jactantiæ. Multum enim litteratus, qui sine aspiratione et producta secunda syllaba salutavit (*avere* est enim), et *calefacere* dixerit potius, quam quod dicimus, et *conservavisse;* his adjiciat *face*, et *dice*, et similia. Recta est hæc via : quis negat? sed adjacet et mollior, et magis trita.

Ego tamen non alio magis angor, quam quod obliquis casibus ducti etiam primas sibi positiones non invenire, sed mutare permittunt; ut quum *ebur* et *robur*, ita dicta ac scripta summis auctoribus, in *o* litteram secundæ syllabæ transferunt; quia sit *roboris* et *eboris*, *sulfur* autem et *guttur*, *u* litteram in genitivo servent; ideoque etiam *jecur* et *femur* controversiam fecerunt, quod non minus est licentiosum, quam si *sulfuri* et *gutturi* subjicerent

qu'on dît *sulforis* et *guttoris*, parce qu'on dit *eboris* et *roboris*. C'est comme Antonius Gniphon, qui convient qu'on doit dire *robur*, *ebur*, et même, ajoute-t-il, *marmur*, et qui veut qu'en conséquence ces mots fassent au pluriel *robura, ebura, marmura*. Mais si on voulait faire attention à l'affinité de certaines lettres, on verrait que de *robur* on a fait *roboris*, comme de *miles, limes*, on a fait *militis, limitis*, de *judex, vindex, judicis, vindicis*, et autres dont j'ai déjà touché quelques mots. D'ailleurs, comme je le disais, n'y a-t-il pas des noms qui, avec la même terminaison au nominatif, présentent de nombreuses anomalies dans les cas obliques? *virgo, Juno; fusus, lusus; cuspis, puppis*, et mille autres? N'y a-t-il pas même quelques noms qui n'ont pas de pluriel, d'autres pas de singulier? N'y en a-t-il pas qui sont indéclinables, d'autres qui, immédiatement après le nominatif, changent totalement, comme *Jupiter, Jovis?* ce qui se voit aussi dans les verbes, comme *fero*, dont le prétérit parfait *tuli* ne se trouve pas dans les autres temps? De plus, certains mots sont comme s'ils n'avaient pas de cas obliques, tant on répugne à en faire usage; car, qui oserait employer *progenies* au génitif singulier, et *spes* au génitif pluriel? comment former les prétérits passifs et les participes des verbes *quire* et *ruere?* Il en est enfin dont la déclinaison n'est pas encore fixée; doit-on dire *senatus senatus, senatui*, ou *senatus, senatis, senato*, on ne le sait. De tout ceci, concluons

in genitivo litteram *o* mediam, quia esset *eboris* et *roboris;* sicut Antonius Gnipho, qui *robur* quidem et *ebur*, atque etiam *marmur* fatetur esse : verum fieri vult ex his *robura, ebura, marmura*. Quod si animadverterent litterarum affinitatem, scirent sic ab eo, quod est *robur, roboris* fieri, quomodo ab eo, quod est *miles limes, militis limitis, judex vindex, judicis vindicis;* et quæ supra jam attigi. Quid non similes quoque (ut dicebam) positiones, in longe diversas figuras per obliquos casus exeunt; ut *virgo, Juno; fusus, lusus; cuspis, puppis*, et mille alia; quum illud etiam accidat, ut quædam pluraliter non dicantur; quædam contra singulari numero, quædam casibus careant quædam a primis statim positionibus tota mutentur, ut *Jupiter*. Quod verbis etiam accidit, ut *fero, tuli*, cujus præteritum perfectum, et ulterius non invenitur. Nec plurimum refert, nulla hæc, an prædura sint; nam quid *progenies* genitivo singulari, quid plurali *spes* faciet? Quomodo autem *quire* et *ruere*, vel in præterita patiendi modo, vel in participia transibunt? Quid de aliis dicam, quum *senatus senatus senatui*, an *senatus senati senato* faciat, in-

qu'on n'a pas eu tort de dire qu'autre chose est de parler latin, autre chose de parler grammaticalement. Mais en voilà assez et trop peut-être sur l'analogie.

L'étymologie qui s'occupe de l'origine des mots, et qu'on trouve désignée, chez Aristote, sous le nom de σύμβολον qui veut dire *signe*, est appelée par Cicéron *notatio;* car il se défie du mot *veriloquium*, qu'il a forgé lui-même, et qui répond littéralement à ἐτυμολογία. Des écrivains qui se sont attachés au sens plus qu'à la lettre l'appellent *originatio*. Quoi qu'il en soit, l'étymologie est nécessaire toutes les fois qu'on veut donner l'interprétation d'un mot. Ainsi M. Célius prétendait qu'il était homme de bonnes mœurs, *frugi*, non pas qu'il fût tempérant, car il ne pouvait s'abuser à ce point, mais parce qu'il était utile à beaucoup de monde, c'est-à dire fructueux, *fructuosus*, d'où vient, disait-il, *frugalitas*. C'est donc dans les définitions qu'on fait particulièrement usage de l'étymologie. Elle sert aussi à distinguer les locutions barbares de celles qui sont correctes : elle examine si, en parlant de la Sicile, on doit la nommer *Triquetram* ou *Triquedram;* si le milieu du jour doit s'appeler *meridies* ou *medidies*, et ainsi d'autres mots que l'usage a corrompus. Au surplus, elle comporte beaucoup d'érudition, soit qu'elle s'exerce sur les mots que nous avons tirés du grec, et qui sont si nombreux, surtout ceux qui sont déclinés suivant le dialecte éolien, avec lequel notre langue a

certum sit? Quare mihi non invenuste dici videtur, aliud esse *latine*, aliud *grammatice* loqui. Ac de *analogia* vel nimium.

Etymologia, quæ verborum originem inquirit, a Cicerone dicta est *notatio*, quia nomen ejus apud Aristotelem invenitur σύμβολον quod est *nota :* nam verbum ex verbo, ductum id est *veriloquium*, ipse Cicero, qui finxit, reformidat. Sunt qui, vim potius intuiti, *originationem* vocent. Hæc habet aliquando usum necessarium, quoties interpretatione res, de qua quæritur, eget, ut quum M. Cœlius se esse hominem frugi vult probare, non quia abstinens sit (nam id ne mentiri quidem poterat), sed quia utilis multis, id est fructuosus, unde sit dicta *frugalitas*. Ideoque in definitionibus assignatur etymologiæ locus. Nonnunquam etiam barbara ab emendatis conatur discernere, ut quum *Triquetram* dici Siciliam, an *Triquedram; meridiem*, an *medidiem* oporteat, quæritur, aliaque, quæ consuetudini serviunt. Continet autem in se multam eruditionem, sive illa ex Græcis orta tractemus, quæ sunt plurima, præcipueque *æolica* ratione (cui est sermo noster simillimus) declinata,

le plus de rapport; soit que, d'après les traditions des anciens historiens, elle recherche l'origine des noms d'hommes, de lieux, de nations, de ville, d'où sont venus les noms de *Brutus*, *Publicola*, *Picus;* pourquoi l'Italie est appelée *Latium;* qui a donné son nom à la ville de *Beneventum;* quelle raison on a eu de dire le *Capitole*, le *mont Quirinal*, l'*Argilète*.

Je ne parle pas de ces recherches dans lesquelles s'exténuent certains amateurs passionnés de l'étymologie, qui se piquent de ramener à leur véritable origine, par des combinaisons arbitraires, tous les mots un peu altérés, et qui, pour cela, changent les lettres et les syllabes, les font brèves ou longues, en ajoutent ou en retranchent. Cette manie dans les esprits faux dégénère en étranges niaiseries. Ils mettent gravement en question si *consul* vient de *consulere* dans le sens de *pourvoir* ou dans celui de *juger*, parce que les anciens employaient ce mot dans cette double acception, d'où nous est restée la formule : *Rogat boni consulas*, c'est-à-dire *bonum judices;* si c'est à cause de leur âge qu'on a appelé les sénateurs de ce nom, car on les appelle aussi *patres;* si *rex* vient de *regere*, et une foule d'autres mots dont l'origine est aussi peu douteuse. Je conviens qu'on peut rechercher la racine des mots *tegula*, *regula* et autres semblables; j'accorde même que *classis* peut venir de *calare*, que *lepus* peut être formé de *levipes*, et *vulpes* de *volipes;* mais sera-ce une raison pour admettre aussi certaines étymologies qu'on fonde sur des antiphrases? croirai-je que *lucus*, bois sacré, vient de *lucet*, précisément parce

sive ex historiarum veterum notitia, nomina hominum, locorum, gentium, urbium requiramus, unde *Bruti*, *Publicolæ*, *Pici?* cur *Latium*, *Italia*, *Beneventum?* quæ *Capitolium*, *collem Quirinalem*, et *Argiletum* appellandi ratio?

Jam illa minora, in quibus maxime studiosi ejus rei fatigantur, qui verba paulum declinata, varie et multipliciter ad veritatem reducunt, aut correptis aut porrectis, aut adjectis aut detractis, aut permutatis litteris syllabisve. Inde pravis ingeniis ad fœdissima usque ludibria dilabuntur. Sit enim *consul* a consulendo, vel a judicando; nam et hoc *consulere* veteres appellaverunt; unde adhuc remanet illud, *Rogat boni consulas*, id est bonum judices; *Senatui* nomen dederit ætas; nam iidem *patres* sunt; et *rex*, *rector* et alia plurima indubitata; nec abnuerim *tegulæ*, *regulæque*, et similium his, rationem : jam sit et *classis* a calando, et *lepus levipes*, et *vulpes volipes*, etiamne a contrariis aliqua sinemus trahi? ut *lucus*, quia, umbra opacus, parum *luceat?* et

que dans un bois, l'épaisseur de l'ombre laisse à peine pénétrer le jour, et que *ludus*, école, académie, vient de *lusus*, parce qu'il n'y a rien qui ait moins d'analogie avec le jeu? Faudra-t-il encore que je croie qu'*homo* vient d'*humus*, parce que l'homme est né de la terre, comme si cette origine ne lui était pas commune avec tous les animaux, ou comme si les premiers hommes avaient donné un nom à la terre, avant de s'en donner un à eux-mêmes? ou que *verbum* est composé des mots *aer verberatus*, parce que les paroles frappent l'air? Ne nous arrêtons pas en si beau chemin, et nous en viendrons à trouver que *stella*, étoile, vient de *luminis stilla*. Celui qui a fait cette belle découverte est pourtant un homme distingué dans les lettres; aussi serait-il inhumain à moi de le nommer, à propos d'un reproche que je lui fais. Il en est qui ont fait des livres sur cette matière, et qui n'ont pas craint d'y mettre leurs noms. Caïus Granius a cru faire un trait de génie en disant que le mot *cœlibes*, célibataire, n'était qu'une altération du mot *cœlites*, habitants des cieux, parce que les personnes qui ne sont pas mariés sont par là même exemptes du plus pesant fardeau; et il se fonde sur ce que le mot grec ἠΐθεος, qui veut dire aussi célibataire, a, selon lui, la même origine. Modestus n'est pas en reste pour l'invention; car il prétend que *cœlebs* désigne celui qui n'a point de femme, à cause de *Cœlus*, que Saturne avait rendu impuissant. C'est avec la même sagacité que L. Élius assigne au mot *pituita* cette plaisante étymologie *quia petat vitam*, parce qu'elle attaque la vie. Mais à qui ne fera-t-on pas grâce après Varron, qui voulait persuader à Cicéron qu'*ager*,

ludus, quia sit longissime ab lusu? et *Ditis*, quia minime *dives?* etiamne *hominem* appellari, quia sit *humo* natus? (quasi vero non omnibus animalibus eadem origo, aut illi primi mortales ante nomen imposuerint terræ quam sibi), et *verba* ab aere verberato? Pergamus: sic perveniemus eousque, ut *stella*, luminis *stilla* credatur, cujus etymologiæ auctorem, clarum sane in litteris, nominare ea parte qua a me reprehenditur, inhumanum est. Qui vero talia libris complexi sunt, nomina sua ipsi inscripserunt, ingeniosque sibi visus est Caius Granius *cœlibes* dicere, veluti *cœlites*, quod onere gravissimo vacent, idque græco argumento innuit; ἠϊθέους enim eadem de causa dici affirmat. Nec ei cedit Modestus inventione : nam, quia *Cœlo* Saturnus genitalia absciderit, hoc nomine appellatos, qui uxore careant, ait L. Ælius *pituitam*, quia petat vitam. Sed cui non post Varronem sit venia? qui *agrum*, quod in eo

champ, vient du mot *agere*, agir, parce qu'on est toujours occupé dans un champ, et que *graculi*, les geais, sont ainsi nommés parce qu'ils volent toujours de compagnie, *gregatim;* tandis qu'il est évident qu'*ager* est tiré du grec, et que *graculus* est pris par onomatopée du cri de ces oiseaux? Mais Varron avait tellement la fureur des étymologies, que, selon lui, *merula*, merle, s'appelle ainsi parce qu'il vole seul, *mera volans*. Quelques-uns n'ont pas fait difficulté de comprendre dans l'étymologie toutes les causes attributives des noms; par exemple, certaines conformations physiques d'où sont venus, comme je l'ai dit, les surnoms de *Longus*, *Rufus*, etc.; le son qui, par similitude, a créé les mots *strepere*, *murmurare*. Ils y ont joint les dérivés, comme *velocitas* de *velox*, et même les composés qui, pour la plupart, ressemblent aux dérivés, et qui sont aussi faciles à distinguer, ayant incontestablement quelque primitif d'où ils viennent, et pour lesquels il est inutile de recourir à la science des étymologies, qu'on doit réserver pour les cas obscurs et douteux.

Les mots qu'on emprunte au vieux langage, et qui comptent de grands partisans, impriment au style une sorte de majesté qui n'est pas sans quelque charme : revêtus de la sanction du temps, ils ont encore l'attrait de la nouveauté, par cela même qu'on n'est plus habitué à les entendre. Mais il en faut user avec mesure, et n'en faire un emploi ni trop fréquent ni trop affecté, car rien ne déplaît comme l'affectation. Gardez-vous aussi d'aller les prendre dans des temps trop reculés et trop obscurs, comme les

agatur aliquid; et *graculos*, quia *gregatim volant*, dictos Ciceroni persuadere voluit (ad eum enim scribit); quum alterum ex græco sit manifestum duci, alterum, ex vocibus avium. Sed huic tanti fuit vertere, ut *merula*, quia sola volat, quasi *mera volans* nominaretur. Quidam non dubitaverunt etymologiæ subjicere omnem nominis causam : ut ex habitu, quemadmodum dixi, *Longos* et *Rufos;* ex sono, *strepere*, *murmurare;* etiam derivata, ut a *velocitate* dicitur *velox;* et composita pleraque his similia quæ sine dubio aliunde originem ducunt, sed arte non egent, cujus in hoc opere non est usus, nisi in dubiis.

Verba a *vetustate* repetita, non solum magnos assertores habent, sed etiam afferunt orationi majestatem aliquam, non sine delectatione; nam et auctoritatem antiquitatis habent, et quia intermissa sunt, gratiam novitati similem parant. Sed opus est modo, ut neque crebra sint hæc, neque manifesta, quia nihil est odiosius affectatione; nec utique ab ultimis et jam obliteratis re-

mots *topper, antigerio, exantlare, prosapia*, et tous les vers des Saliens, inintelligibles pour ces prêtres eux-mêmes. Quant à ceux-ci, la religion défend qu'il y soit rien changé : elles les a consacrés. En un mot, la principale qualité du style, c'est la clarté, et tout discours qui a besoin d'interprétation est vicieux. Employez donc de préférence les mots les plus accrédités parmi les nouveaux et les moins surannés parmi les anciens.

Que le même discernement vous guide par rapport à l'autorité. Avant de se croire fondé à se servir des mots qu'ont employés de grands écrivains, il faut examiner, non pas ce qu'ils ont dit, mais si ce qu'ils ont dit est resté : personne ne tolérerait à présent *tuburchinabundum*, et *lurchinabundum*, quoique ces mots soient de Caton ; ni *hos lodices*, expression favorite de Pollion ; ni *gladiola*, de Messala ; ni *parricidatum*, qui paraît à peine supportable dans Célius. Calvus ne me ferait pas non plus approuver *collos*, et tous ces écrivains eux-mêmes ne parleraient pas ainsi aujourd'hui.

Reste donc l'usage ; car il serait ridicule de préférer la langue qu'on a parlée à celle qu'on parle. Et qu'est-ce que le vieux langage, sinon l'ancienne manière de parler ? Mais ici une saine critique est nécessaire, et il faut d'abord définir ce qu'on entend par l'usage. Si nous appelons ainsi ce que fait le grand nombre, nous

petita temporibus, qualia sunt *topper*, et *antigerio*, et *exantlare*, et *prosapia*, et Saliorum carmina, vix sacerdotibus suis satis intellecta. Sed illa mutari vetat religio, et consecratis utendum est; oratio vero, cujus summa virtus est perspicuitas, quam sit vitiosa, si egeat interprete! Ergo, ut novorum optima erunt maxime vetera, ita veterum maxime nova.

Similis circa *auctoritatem* ratio. Nam, etiamsi potest videri nihil peccare, qui utitur iis verbis, quæ summi auctores tradiderunt, multum tamen refert non solum, quid dixerint, sed etiam quid persuaserint. Neque enim *tuburchinabundum* et *lurchinabundum* jam in nobis quisquam ferat, licet Cato sit auctor; nec *hos lodices*, quamquam id Pollioni placeat; nec *gladiola*, atqui Messala dixit; nec *parricidatum*, quod in Cælio vix tolerabile videtur; nec *collos* mihi Calvus persuaserit : quæ nec ipsi jam dicerent.

Superest igitur *consuetudo :* nam fuerit pæne ridiculum malle sermonem, quo locuti sint homines, quam quo loquantur. Et sane quid est aliud *vetus sermo*, quam vetus loquendi consuetudo? Sed huic ipsi necessarium est judicium, constituendumque imprimis, id ipsum quid sit, quod *consuetudinem* vocemus. Quæ si ex eo, quod plures faciunt, nomen accipiat, periculosissimum

avancerons un précepte dangereux, non-seulement pour le langage, mais, ce qui est plus important, pour les mœurs. Comment espérer, en effet, que ce qui est sensé soit du goût de la majorité? De même donc que, si la mode venait de s'épiler, de se boucler les cheveux, de boire avec excès dans le bain, je n'appellerais pas cela l'usage, parce que ce sont des pratiques blâmables, et que l'usage se borne à se raser, à se baigner, à prendre ses repas; ainsi, je ne règlerai pas mon langage sur les locutions vicieuses de la multitude; car, sans parler ici des fautes de langue que commettent journellement les ignorants, n'entendons-nous pas souvent le public, dans les théâtres ou au cirque, pousser des exclamations barbares? J'appellerai donc usage, pour parler, ce qui est unanimement consacré parmi les gens éclairés, comme j'appellerai usage, pour la manière de vivre, ce qui est dans les habitudes des honnêtes gens.

CHAPITRE VII

De l'orthographe.

Nous avons parlé des règles du langage; passons à celles qu'on doit observer en écrivant. Ce que les Grecs appellent ὀρθογραφία, nous l'appellerons l'art d'écrire correctement. Si cet art ne consistait qu'à connaître de quelles lettres se compose chaque syl-

dabit præceptum, non orationi modo, sed (quod majus est) vitæ. Unde enim tantum boni, ut pluribus quæ recta sunt placeant? Igitur ut *velli*, et *comam in gradus frangere*, et *in balneis perpotare*, quamlibet hæc invaserint civitatem, non erit consuetudo, quia nihil horum caret reprehensione; at *lavamur*, et *tondemur*, et *convivimus* ex consuetudine : sic in loquendo, non si quid vitiose multis insederit, pro regula sermonis accipiendum erit. Nam, ut transeam, quemadmodum vulgo imperiti loquuntur; tota sæpe theatra, et omnem circi turbam exclamasse barbare scimus. Ergo consuetudinem sermonis, vocabo consensum eruditorum; sicut vivendi, consensum bonorum.

CAPUT VII

De orthographia.

Nunc, quoniam diximus, quæ sit loquendi regula, dicendum, quæ scribentibus custodienda, quod Græci ὀρθογραφίαν vocant, nos *recte scribendi scientiam* nominemus. Cujus ars non in hoc posita est, ut noverimus, quibus

labe, il serait au-dessous même de l'emploi du grammairien; mais c'est dans les choses qui présentent quelque ambiguité qu'éclate, à mon avis, toute sa finesse. Sans doute, il est ridicule de distinguer par un accent toutes les syllabes longues, la plupart se reconnaissant suffisamment pour telles, par la nature même du mot qu'on écrit; mais quelquefois cet accent est nécessaire, lorsque la même lettre donne un sens différent, suivant qu'elle est brève ou longue, comme dans *malus*, ou l'accent seul indique s'il s'agit d'un *arbre* ou d'un *méchant*, et dans *palus*, qui a deux acceptions diverses, suivant la place qu'occupe l'accent. On doit aussi s'en servir quand la même lettre est brève au nominatif et longue à l'ablatif, pour ne pas confondre ces deux cas. C'est par cette raison que quelques grammairiens voulaient qu'on distinguât les verbes composés de la préposition *ex*, en liant la lettre *s* à la seconde syllabe, quand le mot primitif commence par une *s*, comme *specto ex-pecto*, et en supprimant cette lettre quand le mot commence par un *p*, comme *pecto*. Beaucoup ont observé aussi d'écrire *ad*, quand il est préposition, avec un *d*, et, quand il est conjonction, avec un *t*. C'est par suite du même système qu'ils écrivaient *cum* par un *q*, quand il marquait le temps; par un *c*, quand il était préposition, et par un *q* suivi de deux *uu*, lorsqu'il était particule causative, et autres petitesses plus insipides encore, comme d'écrire *quidquid* avec un *c* à la quatrième lettre *quicquid*, de peur qu'on n'eût l'air de faire une double interrogation, et

quæque syllaba litteris constet (nam id quidem infra grammatici officium est), sed totam, ut mea fert opinio, subtilitatem in dubiis habet : ut longis syllabis omnibus apponere apicem ineptissimum est, quia plurimæ natura ipsa verbi, quod scribitur, patent : sed interim necessarium, quum eadem littera alium atque alium intellectum, prout correpta, vel producta est, facit : ut *malus*, utrum arborem significet, an hominem non bonum, apice distinguitur; *palus* aliud priore syllaba longa, aliud sequenti significat; et quum eadem littera nominativo casu brevis, ablativo longa est, utrum sequamur, plerumque hac nota monendi sumus. Similiter putaverunt illa quoque servanda discrimina, ut *ex* præpositionem si verbum sequeretur *specto*, adjecta secundæ syllabæ *s* littera, si *pecto*, remota scriberemus. Illa quoque servata est a multis differentia, ut *ad*, quum esset præpositio, *d* litteram; quum autem conjunctio, *t* acciperet; item *cum*, si *tempus* significaret, per *q*; si *comitem*, per *c*; si vero *causam*, per *q*, ac duas sequentes *uu*, scriberetur. Frigidiora his alia, ut *quicquid*, *c* quartam haberet, ne interrogare bis videremur : et *quotidie*, non

quotidie au lieu de *cotidie*, comme plus conforme à l'étymologie *quot diebus* : toutes vétilles, dont le temps a fait justice.

On demande si, en écrivant, il convient de se conformer au son que rendent les prépositions quand elles sont jointes à un mot, ou à celui qui leur est propre, comme dans le mot *obtinuit*, où la raison demande un *b* à la seconde lettre, quoique l'oreille entende *p*, et dans le mot *inmunis*, où cette *n*, qui est la lettre exigible, se trouvant effacée par le son de la syllabe suivante, est changée en une double *m*. Il faut aussi prendre garde, quand on est obligé de partager les mots en écrivant, si la consonne du milieu appartient à la syllabe qui précède, ou à celle qui suit : ainsi, dans *aruspex*, la dernière partie de ce mot venant du verbe *spectare*, la lettre *s* doit être réunie à la troisième syllabe, et dans *abstemius*, mot composé qui désigne l'abstinence du vin, *abstinentia temeti*, la lettre *s* sera laissée à la première syllabe. Quant au *k*, je crois qu'on ne doit jamais s'en servir, si ce n'est seul, car alors il a une signification. Je dis cela, parce qu'il y a des gens qui se persuadent que cette lettre est nécessaire, toutes les fois qu'elle est suivie d'un *a*, comme si nous n'avions pas la lettre *c*, qui communique sa force à toutes les voyelles. Au surplus, l'orthographe est aussi soumise à la mode, et c'est pour cela qu'elle a souvent changé : car sans parler de ces temps reculés où la langue n'avait qu'un petit nombre de lettres, qui différaient encore de celles dont nous nous servons aujourd'hui, pour la forme et pour

cotidie, ut sit, *quot diebus*. Verum hæc jam etiam inter ipsas ineptias evanuerunt.

Quæri solet, in scribendo præpositiones, sonum, quem junctæ efficiunt, an, quem separatæ, observare conveniat; ut quum dico, *obtinuit* (secundam enim *b* litteram ratio poscit, aures magis audiunt *p*) : et *inmunis* (illud enim, quod veritas exigit, sequentis syllabæ sono victum, *m* gemina commutatur). Est etiam in dividendis verbis observatio, mediam litteram consonantem priori, an sequenti syllabæ adjungas. *Aruspex* enim, quia pars ejus posterior a *spectando* est, *s* litteram tertiæ dabit; *abstemius*, quia ex abstinentia temeti composita vox est, primæ relinquet. Nam *K* quidem in nullis verbis utendum puto, nisi quæ significat, etiam ut sola ponatur. Hoc eo non omisi, quod quidam eam, quoties *A* sequatur, necessariam credunt : quum sit *C* littera, quæ ad omnes vocales vim suam perferat. Verum orthographia quoque consuetudini servit, ideoque sæpe mutata est. Nam illa vetustissima transeo tempora, quibus et pauciores litteræ, nec similes his nostris earum formæ fue-

la valeur, comme la lettre *o*, qui, chez les Grecs, ainsi que chez nous, est tantôt longue et tantôt brève, et quelquefois est employée pour la syllabe qu'elle exprime par son nom, ne savons-nous pas que les anciens Latins terminaient plusieurs mots par un *d*, comme on le voit encore sur la colonne rostrale élevée à C. Duillius dans le Forum, et qu'ils en terminaient d'autres par un *g*, ainsi qu'on le remarque au temple du Soleil, près le palais Quirinus, où on lit *Vesperug* pour *Vesperugo?* Je ne répéterai pas ce que j'ai dit au sujet de certaines lettres qu'ils changeaient en d'autres; car probablement ils écrivaient comme ils parlaient.

Il a été longtemps fort en usage de ne pas doubler les demi-voyelles, et, au contraire, jusqu'au temps d'Accius et par delà on marquait, ainsi que je l'ai dit, les syllabes longues en doublant les voyelles. On a conservé plus longtemps encore celui de joindre l'*e* et l'*i*, et de s'en servir comme les Grecs se servent de leur diphthongue ει. On a distingué les cas et les nombres où cela devait se pratiquer, et Lucilius recommande d'écrire au pluriel *puerei*, et non *pueri* :

> Jam pueri venere : E postremum facito, atque I,
> Ut puerei plures fiant,

et d'écrire *mendacei* et *furei* au datif, et non *mendaci* et *furi* :

> Mendaci furique addes E, quum dare furei
> Jusseris.

runt, et vis quoque diversa ; sicut apud Græcos *O* litteræ, quæ interim longa ac brevis, ut apud nos, interim pro syllaba, quam nomine suo exprimit, posita est, ut Latinis veteribus *D* plurimis in verbis ultimam adjectam : quod manifestum est etiam ex columna rostrata, quæ est C. Duellio in Foro posita. Interim *G* quoque, ut in pulvinari Solis, qui colitur justa ædem Quirini, *vesperug;* quod *vesperuginem* accipimus. De mutatione etiam litterarum, de qua supra dixi, nihil repetere hic necesse : fortasse enim sicut scribebant, etiam ita loquebantur.

Semivocales non geminare, diu fuit usitatissimi moris : atque e contrario usque ad Accium et ultra, porrectas syllabas geminis, ut dixi, vocalibus scripserunt. Diutius duravit, ut, *e*, *i*, jungendis, eadem ratione qua Græci ει uterentur : ea casibus numerisque discreta est, ut Lucilius præcipit :

> Jam pueri venere : E postremum facito, atque I,
> Ut puerei plures fiant,

ac deinceps idem,

> Mendaci furique addes E, quum dare furei
> Jusseris.

Mais cela me paraît inutile, parce que l'*i* est aussi bien long que bref de sa nature; ensuite cela peut avoir quelquefois de l'inconvénient. En effet, dans les mots qui ont un *e* pour pénultième, et qui se terminent par un *i*, si on adoptait le redoublement de l'*e*, il faudrait dire *aureei, argenteei* et autres mots semblables, ce qui serait fort embarrassant pour ceux qui apprennent à lire. C'est ce qui arrive aux Grecs avec leur ι, qu'ils mettent non-seulement à la fin des datifs, mais quelquefois au milieu même du mot, comme dans ΛΗΙΣΤΗΙ, parce que l'étymologie qui veut la divison des syllabes exige cette lettre.

Quant à leur diphthongue αι, dont nous avons changé la seconde lettre en *e*, les anciens en variaient la prononciation par *a* et *i*, quelques-uns, toujours à la manière des Grecs, quelques autres seulement au singulier, pour le génitif et le datif. Aussi, trouve-t-on dans Virgile, qui était passionné pour l'antiquité, *pictai vestis* et *aquai;* mais, au pluriel, on mettait un *e* au lieu de l'*i*, et on disait *hi Galbae, Syllae,* etc. Lucilius a également réduit cela en précepte, et il y a consacré plusieurs vers, qu'on peut lire en consultant son neuvième livre.

Sans remonter si haut, du temps de Cicéron, et même un peu après, ne doublait-on pas la lettre *s*, soit qu'elle fût entre deux voyelles longues, soit qu'elle en fût précédée, comme *caussæ, cas-*

Quod quidem quum supervacuum est, quia *i* tam longæ quam brevis naturam habet; tum incommodum aliquando. Nam in iis, quæ proximam ab ultima litteram *E* habebunt, et *I* longa terminabuntur, illam rationem sequentes, utemur *E* gemina, qualia sunt hæc, *aurei, argentei*, et similia : idque iis præcipue, qui ad lectionem instituentur, etiam impedimento erit, sicut in Græcis accidit adjectione *I* litteræ, quam non solum dativis casibus in parte ultima ascribunt; sed quibusdam etiam interponunt, ut in ΛΗΙΣΤΗΙ, quia etymologia ex divisione in tris syllabas facta desideret eam litteram.

Ai syllabam, cujus secundam nunc *E* litteram ponimus, varie per *A* et *I* efferebant, quidam semper ut Græci, quidam singulariter tantum, quum in dativum vel genitivum casum incidissent, unde *pictai vestis*, et *aquai*, Virgilius, amantissimus vetustatis, carminibus inseruit. In iisdem plurali numero *E* utebantur, *hi Syllae, Galbae.* Est in hac quoque parte Lucilii præceptum, quod, quia pluribus explicatur versibus, si quis parum credat, apud ipsum in nono requirat.

Quid? quod Ciceronis temporibus, paulumque infra, fere quoties *S* littera media vocalium longarum vel subjecta longis esset, geminabatur? ut *caussæ,*

sus, divissiones? car c'est ainsi que Virgile et lui écrivaient : leurs manuscrits autographes en font foi. Et, un peu avant eux, le mot *jussi*, que nous écrivons avec deux *ss*, ne s'écrivait qu'avec une, *jusi*. On prétend que c'est à une inscription de C. César que nous devons de dire aujourd'hui *optimus*, *maximus*, que les anciens prononçaient *optumus*, *maxumus*. Nous disons maintenant *here*, et je lis dans nos anciens comiques *heri ad me venit*, et je retrouve *heri* dans les lettres qu'Auguste a écrites ou corrigées de sa main. Caton le Censeur n'écrivait jamais *dicam*, *faciam*, mais *dicem* et *faciem*, et il terminait ainsi tous les futurs de la même conjugaison. On peut s'en convaincre par les anciens livres qui nous restent de lui, et par le témoignage de Messala dans son traité sur la lettre *s*. Je vois dans beaucoup de manuscrits *sibe* et *quase*; je ne sais si c'est conforme à l'intention des auteurs; mais Pedianus m'apprend que Tite-Live n'écrivait pas autrement, et lui-même a suivi Tite-Live. Nous terminons à présent ces mots par un *i*, *sibi*, *quasi*.

Que dirai-je de *vortices*, *vorsus* et autres mots semblables, dans lesquels Scipion l'Africain passe pour avoir le premier substitué l'*e* à l'*o*? Nos maîtres, dans mon enfance, écrivaient *cervom* et *servom* avec un *u* et un *o*, parce que deux mêmes voyelles, à la suite l'une de l'autre, ne pouvaient se confondre et se réunir en un même son. Maintenant ces mots s'écrivent avec un double *u*, par

cassus, divissiones : quo modo et ipsum et Virgilium quoque scripsisse, manus eorum docent. Atqui paulum superiores etiam illud, quod nos gemina *S* dicimus, *jussi*, una dixerunt. Etiam *optimus*, *maximus*, ut mediam *I* litteram, quæ veteribus *U* fuerat, acciperent, Caii primum Cæsaris inscriptione traditur factum. *Here*, nunc *E* littera terminamus : ad veterum comicorum adhuc libris invenio, *Heri ad me venit :* quod idem in epistolis Augusti, quas sua manu scripsit, aut emendavit, deprehenditur. Quid? non Cato Censorius, *dicam* et *faciam*, *dicem* et *faciem* scripsit? eumdemque in ceteris, quæ similiter cadunt, modum tenuit? quod et ex veteribus ejus libris manifestum est, et a Messala in libro de *S* littera positum. *Sibe* et *quase*, scriptum in multorum libris est; sed an hoc voluerint auctores, nescio. T. Livium ita his usum, ex Pediano comperi, qui et ipse eum sequebatur : hæc nos *I* littera finimus.

Quid dicam *vortices* et *vorsus*, ceteraque ad eumdem modum, quæ primo Scipio Africanus in *E* litteram secundam vertisse dicitur? Nostri præceptores *cervom servom*que, *U* et *O* litteris scripserunt, quia subjecta sibi vocalis in unum sonum coalescere, et confundi nequiret; nunc *U* gemina scribuntur,

la raison que je viens de dire; mais ni l'une ni l'autre méthode ne satisfait l'oreille; nous sentons qu'il manque quelque chose, et ce n'était pas sans raison que Claudius avait voulu, pour ce cas, adopter le digamma éolien. Une réforme plus heureuse de nos jours, c'est d'écrire *cui* au datif, au lieu de *quoi*, si épais à prononcer, et qu'on nous faisait écrire quand nous étions enfants, pour le distinguer du nominatif *qui*.

Que dire enfin de ces mots qui s'écrivent autrement qu'ils ne se prononcent? Par exemple, la lettre majuscule *C* signifie *Gajus*, et cette même lettre renversée Ɔ désigne une femme; car on voit par nos cérémonies nuptiales que ce nom se donnait aux femmes comme aux hommes. *Gneus* ne répond nullement, pour la prononciation, à la lettre dont on sert pour indiquer ce prénom. Nous lisons *columa* pour *columna*, et *coss*. avec deux *ss* pour *consules*; enfin, ces trois lettres *suc*, terminées par un *c*, veulent dire *Subura* par abréviation. Il y aurait encore à faire beaucoup de remarques de ce genre, mais je craindrais d'excéder les bornes dans une question d'aussi mince intérêt. C'est au grammairien à interposer son jugement, qui est le guide essentiel en tout ceci.

Pour moi, j'estime qu'à moins que l'usage n'en ait autrement ordonné, tous les mots doivent s'écrire comme ils se prononcent. Les lettres ont été imaginées pour représenter fidèlement les pa-

ea ratione, quam reddidi : neutro sane modo vox, quam sentimus, efficitur. Nec inutiliter Claudius æolicam illam ad hos usus litteram adjecerat. Illud nunc melius, quod *cui*, tribus, quas proposui, litteris enotamus; in quo pueris nobis, ad pinguem sane sonum, *qu* et *oi* utebantur, tantum ut ab illo *qui* distingueretur.

Quid? quæ scribuntur aliter, quam enunciantur? Nam et *Gajus C* littera notatur, quæ inversa Ɔ mulierem declarat, quia tam *Cajas* esse vocitatas, quam *Cajos*, etiam ex nuptialibus sacris apparet. Nec *Gneus* eam litteram in prænominis nota accipit, qua sonat; et *columa*, exempta *n* littera, et *consules* geminata *s* littera, *coss.*, legimus; et *Subura*, quum tribus litteris notatur, *C* tertiam ostendit. Multa sunt generis hujus; sed hæc quoque vereor ne modum tam parvæ quæstionis excesserint. Judicium autem suum grammaticus interponat his omnibus : nam hoc valere plurimum debet.

Ego, nisi quod consuetudo obtinuerit, sic scribendum quidque judico, quomodo sonat. Hic enim usus est litterarum, ut custodiant voces, et velut

roles, et les rendre comme un dépôt au lecteur. Elles doivent donc exprimer ce que nous dirions.

Voilà à peu près tout ce qui constitue l'art de parler et d'écrire correctement. Je ne veux pas ravir aux grammairiens les deux autres parties de cet art, qui consiste dans la clarté et l'ornement; mais je me réserve d'en parler lorsque je traiterai des devoirs du rhéteur.

Il me revient en pensée que quelques personnes pourraient trouver tout ce que je viens de dire trop minutieux, et de nature même à nuire à des études plus sérieuses. Je suis loin de croire aussi qu'on doive se mettre à la torture pour descendre à de misérables subtilités, qui ne sont bonnes qu'à fatiguer l'esprit et à le rapetisser; mais je crois en même temps qu'il n'y a de nuisible dans la grammaire que ce qui est superflu. Cicéron est-il un moindre orateur, parce qu'il s'est montré fort curieux de cet art, et qu'il a été envers son fils un censeur très-pointilleux du langage, ainsi qu'on le voit dans ses *Lettres?* Les livres publiés par César sur l'Analogie ont-ils ôté quelque chose à la trempe vigoureuse de son génie? Messala est-il un écrivain moins élégant pour avoir fait de petits traités sur les mots en particulier, et même sur les lettres? Toutes ces connaissances ne nuisent pas à ceux qui s'en servent comme de degré pour monter plus haut, mais seulement à ceux qui s'y arrêtent.

depositum reddant legentibus : itaque id exprimere debent, quod dicturi sumus.

Hæ fere sunt emendate loquendi scribendique partes; duas reliquas, significanter ornateque dicendi, non equidem grammaticis aufero; sed, quum mihi officia rhetoris supersint, majori operi reservo.

Redit autem illa cogitatio, quosdam fore, qui hæc, quæ diximus, parva nimium, et impedimenta quoque majus aliquid agendi, pudent. Nec ipse ad extremam usque anxietatem, et ineptas cavillationes descendendum; atque his ingenia concidi et comminui, credo. Sed nihil ex grammatica nocuerit, nisi quod supervacuum est. An ideo minor est M. Tullius orator, quod idem artis hujus diligentissimus fuit, et in filio, ut epistolis apparet, recte loquendi usquequaque asper quoque exactor! aut vim C. J. Cæsaris fregerunt editi *de Analogia* libri? aut ideo minus Messala nitidus, quia quosdam totos libellos non verbis modo singulis, sed etiam litteris dedit? Non obstant hæ disciplinæ per illas euntibus, sed circa illas hærentibus.

CHAPITRE VIII

Du choix des lectures pour les enfants.

Il reste à parler de la lecture. Elle a pour objet d'apprendre quand on doit s'arrêter pour reprendre haleine; où l'on doit partager le vers; où le sens finit, où il commence; quels sont les endroits où il faut élever la voix, ceux où il faut baisser le ton; ce qui doit être prononcé avec une inflexion lente ou rapide, véhémente ou douce : toutes choses qui ne peuvent guère se démontrer que dans la pratique. Je me bornerai donc à une seule recommandation : que l'enfant comprenne bien ce qu'il lit, pour pouvoir exécuter tout cela. Qu'on l'accoutume surtout à lire d'une voix mâle, qui ait à la fois de la gravité et de la douceur; et puisqu'il s'agit de vers, et que les poëtes nous disent eux-mêmes qu'ils chantent, l'intonation devra être différente que pour la prose, sans dégénérer pourtant en une modulation factice et efféminée, défaut trop ordinaire aujourd'hui. C'était à propos de cette manière de lire, que C. J. César, jeune encore, disait avec tant de raison : *Si vous chantez, vous chantez mal; si vous lisez, pourquoi chantez-vous?* Je n'aime pas non plus qu'à l'exemple de quelques personnes, on déclame, en comédien, ce que le poëte fait dire à ses personnages; seulement, une certaine différence dans l'inflexion est nécessaire pour distinguer ces passages de ceux où le poëte parle lui-même.

CAPUT VIII

De lectione pueri.

Superest lectio; in qua puer ut sciat, ubi suspendere spiritum debeat, quo loco versum distinguere, ubi claudatur sensus, unde incipiat, quando attollenda vel summittenda sit vox, quid quoque flexu, quid lentius, celerius, concitatius, lenius dicendum; demonstrari nisi in opere ipso non potest. Unum est igitur, quod in hac parte præcipiam : ut omnia ista facere possit, intelligat. Sit autem imprimis lectio virilis, et cum suavitate quadam gravis; et non quidem prosæ similis, quia carmen est, et se poetæ canere testantur; non tamen in canticum dissoluta, nec plasmate, ut nunc a plerisque fit, effeminata; de quo genere optime C. J. Cæsarem prætextatum adhuc accepimus dixisse, *Si cantas, male cantas; si legis, cantas.* Nec prosopopœias, ut quibusdam placet, ad comicum morem pronuntiari velim; esse tamen flexum quemdam, quo distinguantur ab iis, quibus poeta persona sua utetur.

Voici un avis plus important : veillez à ce que des esprits encore neufs, qui reçoivent si profondément les premières impressions dans l'âge de l'inexpérience, n'étudient que les beaux modèles, et ceux surtout où la décence n'est jamais blessée. C'est donc fort sagement que l'on fait commencer la lecture par Homère et Virgile ; je le sais : des enfants n'ont pas le jugement assez formé pour apprécier le mérite de ces poëtes; mais ils auront du temps pour cela, et ils ne les liront pas qu'une fois. En attendant, la majesté du poëme héroïque élèvera leur âme, la grandeur du sujet échauffera leur imagination, et ils ne puiseront que d'excellents principes.

La lecture des tragiques est utile, et celle des lyriques substantielle, pourvu cependant qu'on fasse un choix dans les auteurs, et dans certaines parties de ces auteurs. Les Grecs se sont permis bien des écarts licencieux en ce genre, et je ne me chargerais pas d'expliquer Horace dans plusieurs endroits. Quant à l'élégie, qui ne roule que sur l'amour, quant à ces poëmes hendécasyllabes, où se trouvent des fragments obscènes (car pour les poëmes entièrement obscènes, il n'en faut point parler), on ne saurait trop soigneusement les écarter des enfants, ou au moins faut-il les réserver pour un âge plus avancé. Je dirai bientôt, et dans son lieu, l'usage qu'on doit faire avec eux de la comédie, qui, par la peinture générale des hommes et des passions, peut

Cetera admonitione magna egent, imprimis, ut teneræ mentes, tracturæque altius quidquid rudibus et omnium ignaris insederit, non modo, quæ diserta, sed vel magis quæ honesta sunt, discant; ideoque optime institutum est, ut ab *Homero* atque *Virgilio* lectio inciperet, quamquam ad intelligendas eorum virtutes firmiore judicio opus est : sed huic rei superest tempus; neque enim semel legentur. Interim et sublimitate heroici carminis animus assurgat, et ex magnitudine rerum spiritum ducat, et optimis imbuatur.

Utiles *Tragœdiæ;* alunt et *Lyrici;* si tamen in his non auctores modo, sed etiam partes operis elegeris; nam et Græci licenter multa, et *Horatium* in quibusdam nolim interpretari. *Elegia* vero, utique quæ amat, et hendecasyllabi, et quibus sunt commata *Sotadeorum* (nam de Sotadeis ne præcipiendum quidem est) amoveantur, si fieri potest; si minus, certe ad firmius ætatis robur reserventur. *Comœdiæ,* quæ plurimum conferre ad eloquentiam potest, quum per omnes et personas et affectus eat, quem usum in pueris putem

être d'une grande ressource pour l'éloquence. Une fois les mœurs en sûreté, c'est une des principales lectures que je recommande, surtout celle de Ménandre, sans toutefois exclure les autres; car les comiques latins ne seront pas non plus sans intérêt. Mais faisons d'abord lire aux enfants ce qui peut leur nourrir l'esprit et leur inspirer de nobles sentiments; pour tout ce qui tient à l'érudition, ils auront du temps devant eux.

On tirera également un grand parti de nos anciens poëtes dramatiques, surtout pour l'élocution, quoiqu'en général ils brillent plus par l'esprit que par l'art. Il y a de la force et de la dignité dans leurs tragédies : leurs comédies sont écrites avec élégance, et respirent une sorte d'atticisme. Ils se sont montrés plus soigneux dans l'économie de leurs pièces, que la plupart des modernes, qui font consister tout le mérite des leurs dans le brillant des pensées. C'est chez eux qu'il faut se retremper à la chasteté, et, pour ainsi dire, à la virilité du style, aujourd'hui que tous les genres de raffinement, tous les vices, ont gagné jusqu'à l'éloquence. Enfin, croyons-en les grands orateurs qui, pour le succès de leurs causes ou l'ornement de leurs plaidoyers, ont fait tant d'excursions dans le domaine des anciens poëtes. Ne voyons-nous pas, en effet, surtout chez Cicéron, souvent aussi chez Asinius et autres orateurs, qui sont plus près de nous, des citations tirées d'Ennius, d'Accius, de Pacuvius, de Lucile, de Térence, de

paulo post suo loco dicam. Nam quum mores in tuto fuerint, inter præcipue legenda erit. De *Menandro* loquor; nec tamen excluserim alios : nam latini quoque auctores afferent utilitatis aliquid. Sed pueris quæ maxime ingenium alant, atque animum augeant, prælegenda, ceteris quæ ad eruditionem modo pertinent longa ætas spatium dabit.

Multum autem veteres etiam Latini conferunt, quamquam plerique plus ingenio, quam arte valuerunt; imprimis copiam verborum, quorum in tragœdiis gravitas, in comœdiis elegantia, et quidam velut ἀττικισμός inveniri potest. *Œconomia* quoque in his diligentior, quam in plerisque novorum erit, qui omnium operum solam virtutem sententias putaverunt. Sanctitas certe, et ut sic dicam, virilitas ab his petenda, quando nos in omnia deliciarum vitia, dicendi quoque ratione, defluximus. Denique credamus summis oratoribus, qui veterum poemata, vel ad fidem causarum, vel ad ornamentum eloquentiæ assumunt. Nam præcipue quidem apud Ciceronem, frequenter tamen apud Asinium etiam, et ceteros, qui sunt proximi, vidimus *Ennii, Accii, Pa-*

Cécilius, etc.? Et cette érudition poétique, quand elle est avouée par le goût, ne délasse-t-elle pas agréablement l'oreille de la sècheresse des discussions judiciaires? Les orateurs en recueillent aussi cet avantage : les sentences des poëtes deviennent des espèces de témoignages à l'appui de ce qu'ils avancent. Au surplus, ce que j'ai dit plus haut est pour les enfants; le reste, pour un âge plus avancé : car le goût des lettres et la lecture ne sont pas limités au temps des études; ils n'ont de bornes que celles de la vie.

Il est de petits soins que le grammairien ne doit pas négliger dans la première explication des poëtes; il fera remarquer à l'enfant la construction des mots, en décomposant le vers, et lui apprendra les propriétés des pieds, dont la connaissance est d'autant plus essentielle dans la versification, qu'elle se fait désirer même dans les compositions oratoires; il relèvera tout ce qui sera barbare, impropre ou contraire aux règles de la langue, non pour en faire un reproche aux poëtes, car, obligés de s'asservir à la mesure, ils ont droit à l'indulgence, et elle est poussée si loin à leur égard, que leurs fautes sont déguisées sous des noms honorables, et qu'on loue comme des perfections ces sacrifices faits à la nécessité, mais pour avertir l'enfant que ce sont autant de licences de l'art, et pour avoir occasion de lui rappeler les règles. Il

cuvii, Lucilii, Terentii, Cæcilii, et aliorum inseri versus, summa non eruditionis modo gratia, sed etiam jucunditatis; quum poeticis voluptatibus aures a forensi asperitate spirent, quibus accedit non mediocris utilitas, quum sententiis eorum, velut quibusdam testimoniis, quæ proposuere, confirment. Verum priora illa ad pueros magis, hæc sequentia ad robustiores pertinebunt; quum grammatices amor, et usus lectionis, non scholarum temporibus sed vitæ spatio terminentur.

In prælegendo grammaticus et illa quidem minora præstare debebit, ut partes orationis reddi sibi soluto versu desideret, et pedum proprietates, quæ adeo debent esse notæ in carminibus, ut etiam in oratoria compositione desiderentur; deprehendatque quæ barbara, quæ impropria, quæ contra legem loquendi sunt posita; non ut ex his utique improbentur poetæ (quibus, quia plerumque metro servire coguntur, adeo ignoscitur, ut vitia ipsa aliis in carmine appellationibus nominentur; *metaplasmos* enim, et *schematismos*, et *schemata*, ut dixi, vocamus, et laudem virtutis necessitati damus), sed ut commoneat artificialium, et memoriam agitet. Id quoque inter prima rudi-

fera bien aussi de lui montrer, dès le commencement, de combien d'acceptions diverses les mots sont susceptibles, et il regardera comme un des premiers devoirs de sa profession, de l'initier à l'intelligence des termes qui sont peu usités. Il lui enseignera scrupuleusement tous les tropes qu'on emploie pour donner de l'éclat à la poésie et à la prose, ainsi que les deux espèces de figures qui se rapportent, l'une à la diction, l'autre aux pensées. Je remets à parler de ces figures et des tropes, en général, lorsque je traiterai des ornements du discours.

Mais ce qu'un grammairien ne saurait trop signaler à l'attention de son élève, pour le lui graver dans l'esprit, c'est l'art de distribuer toutes les parties d'un drame, de donner à chaque chose la couleur qui lui est propre, d'observer les mœurs et les caractères; c'est la beauté des sentiments et des expressions; quand il convient d'être abondant en paroles, quand d'en être sobre.

A tout cela se joindra l'explication de l'histoire, qu'il faut sans doute faire soigneusement, mais en élaguant tout ce qui est inutile. En fait d'histoire, il suffit de connaître ce qui est reçu ou rapporté par des auteurs célèbres. S'attacher, en ce genre, à ce qu'ont pu dire de misérables écrivains, serait ineptie ou vaine gloriole; cela n'est bon qu'à embarrasser et surcharger l'esprit, qu'on exercerait plus utilement à toute autre chose. Quiconque peut perdre son temps à lire d'indignes rapsodies pourrait s'ar-

menta non inutile, demonstrare quot quæque verba modis intelligenda sint. Circa *glossemata* etiam, id est voces minus usitatas, non ultima ejus professionis diligentia est. Enimvero jam majore cura doceat *tropos* omnes, quibus præcipue, non poema modo, sed etiam oratio ornatur; *schemata* utraque, id est *figuras*, quæque λέξεως, quæque διανοίας vocantur : quorum ego, sicut tropoum tractatum, in eum locum differo, quo mihi de ornatu orationis dicendum erit.

Præcipue vero illa infigat animis, quæ in œconomia virtus, quæ in decoro rerum; quid personæ cuique convenerit; quid in sensibus laudandum, quid in verbis; ubi copia probabilis, ubi modus.

His accedet enarratio historiarum, diligens quidem illa, non tamen usque ad supervacuum laborem occupata : nam receptas, aut certe claris auctoribus memoratas, exposuisse satis est. Persequi quidem quod quisque unquam vel contemptissimorum hominum dixerit, aut nimiæ miseriæ, aut inanis jactantiæ, est, et detinet atque obruit ingenia, melius aliis vacatura. Nam qui omnes, etiam indignas lectione, schedas excutit, anilibus quoque fabulis ac-

ranger aussi des contes de vieilles femmes. Cependant les commentaires des grammairiens sont pleins de ces sottises, dont eux-mêmes ne pourraient rendre raison. On sait ce qui arriva à Didyme, le plus malheureusement fécond de tous : on racontait devant lui une histoire, qu'il traitait de conte frivole; on lui montra un livre de lui qui la contenait tout au long. Mais c'est surtout dans les récits fabuleux que cet abus est poussé jusqu'à l'extravagance, quelquefois même jusqu'au cynisme; comme alors on se croit permis de tout feindre, des écrivains sans conscience vont jusqu'à supposer des livres, des auteurs, et ils mentent en toute sûreté, parce qu'on ne peut pas les convaincre d'imposture sur ce qui n'exista jamais, tandis que sur des choses connues, on s'expose à être relevé par les érudits. Je mets donc au rang des qualités d'un grammairien, d'ignorer certaines choses.

CHAPITRE IX

Des premiers devoirs du grammairien.

Nous venons de terminer les deux parties de la grammaire, c'est-à-dire l'*art de parler* et l'*explication des auteurs :* la première se nomme aussi *méthodique*, et la seconde *historique*. Ajoutons-y cependant quelques éléments de composition auxquels on peut former les enfants, à l'âge où ils ne sont point encore en état de sui-

commodare operam potest. Atqui pleni sunt ejusmodi impedimentis grammaticorum commentarii, vix ipsis, qui composuerunt, satis noti. Nam *Didymo*, quo nemo plura scripsit, accidisse compertum est, ut, quum historiæ cuidam, tamquam vanæ, repugnaret, ipsius proferretur liber, qui eam continebat. Quod evenit præcipue in fabulosis usque ad deridicula, quædam etiam pudenda; unde improbissimo cuique pleraque fingendi licentia est adeo ut de libris totis, et auctoribus, ut succurrit, mentiatur tuto, quia inveniri, qui nunquam fuere, non possunt; nam in notioribus frequentissime deprehenduntur a curiosis : ex quo mihi inter virtutes grammatici habebitur *aliqua nescire*.

CAPUT IX

De primis grammatici officiis.

Et finitæ quidem sunt partes duæ, quas hæc professio pollicetur, id est *ratio loquendi* et *enarratio auctorum :* quarum illam *methodicen*, hanc *historicen* vocant. Adjiciamus tamen eorum curæ quædam dicendi primordia, quibus

vre les leçons du rhéteur. On leur apprendra d'abord à réciter dans un langage pur, naturel et simple, les fables d'Ésope, qui suivent de près les contes des nourrices; puis à les écrire dans un style correct, en leur conservant le même caractère de simplicité; on leur fera décomposer les vers, et on les leur fera expliquer en changeant les mots. Bientôt on leur permettra de paraphraser avec plus de hardiesse, et tantôt d'abréger, tantôt d'amplifier, en conservant toutefois le sens du poëte. L'enfant qui se livrera avec succès à ce travail, qui a ses difficultés même pour des professeurs exercés, apprendra dans la suite tout ce qu'il voudra.

C'est encore près des grammairiens que l'enfant s'exercera à ces petits développements où l'on rend compte de certaines paroles remarquables, développements dont la lecture fournira l'occasion, et qu'on appelle, en termes de l'art, *sentences*, *chries*, *éthologie*. Tout cela est la même chose au fond, et ne diffère que par la forme. La *sentence* est une vérité universelle; l'*éthologie* s'applique aux personnes. Quant aux *chries*, il y en a de plusieurs sortes : l'une est une espèce de sentence, et consiste dans ce simple énoncé : *Il disait*, ou *Il avait coutume de dire*, etc.; l'autre a pour objet une réponse : *Interrogé pourquoi*, ou *Comme on lui demandait pourquoi*, etc., *il répondit;* la troisième, qui rentre dans les deux autres, car on croit généralement que la *chrie* embrasse aussi les actions, a trait non pas à ce qu'a dit quelqu'un, mais à ce qu'il a fait, tel est cet exemple : *Cratès, ayant vu un enfant igno-*

ætates nondum rhetorem capientes instituant. Igitur *Æsopi fabellas*, quæ fabulis nutricularum proxime succedunt, narrare sermone puro, et nihil se supra modum extollente, deinde eamdem gracilitatem stylo exigere condiscant; versus primo solvere, mox mutatis verbis interpretari; tum paraphrasi audacius vertere, qua et breviare quædam, et exornare, salvo modo poetæ sensu, permittitur. Quod opus, etiam consummatis professoribus difficile, qui commode tractaverit, cuicumque discendo sufficiet.

Sententiæ quoque, et *chriæ*, et *ethologiæ* subjectis dictorum rationibus apud grammaticos scribantur, quia initium ex lectione ducunt; quorum omnium similis est ratio, forma diversa; quia *sententia* universalis est vox, *ethologia* personis continetur. *Chriarum* plura genera traduntur; unum simile sententiæ, quod est positum in voce simplici, *Dixit ille*, aut *dicere solebat:* alterum quod est in respondendo, *Interrogatus ille*, vel, *Quum hoc ei dictum esset, respondit :* tertium huic non dissimile, *Quum quis* non *dixisset*, sed *aliquid fecisset*. Etiam in ipsorum factis esse chriam putant, ut *Crates, quum*

rant, se mit à battre le précepteur; et cet autre est à peu près semblable, qu'on n'ose pourtant pas appeler du même nom, et qu'on exprime par le diminutif *chriode : Milon, s'étant habitué à porter tous les jours un veau, finit à la longue par porter un taureau.* Dans tous les exemples, on procède par les mêmes déclinaisons et les mêmes cas, et on rend également compte des actions et des paroles.

Quant aux petites narrations, si fréquentes chez les poëtes, il est bon de les connaître, mais il n'en faut pas faire usage pour l'éloquence. Il y a encore d'autres exercices plus importants et de plus longue haleine, dont les grammairiens se trouvent chargés, parce que les rhéteurs latins les leur ont abandonnés. Les Grecs connaissent mieux la gravité et la mesure de leurs devoirs.

CHAPITRE X

La connaissance de plusieurs arts est-elle nécessaire à l'orateur?

Voilà ce que j'avais à dire sur la grammaire. Je l'ai fait le plus brièvement possible, ne m'attachant pas à tout dire, ce qui aurait été infini, mais à ne rien omettre d'essentiel. Ajoutons maintenant un mot sur les autres connaissances que je crois indispensable de donner aux enfants avant qu'ils passent entre les mains du rhéteur, pour embrasser ce cercle de doctrines que les Grecs appellent encyclopédie, ἐγκύκλιον παιδείαν. C'est, en effet, à peu

indoctum puerum vidisset, pædagogum ejus percussit; et aliud pæne par ei, quod tamen eodem nomine appellare non audent, sed dicunt χριῶδες : ut, *Milo quem vitulum assueverat ferre, taurum ferebat.* In his omnibus et declinatio per eosdem ducitur casus, et tam factorum, quam dictorum ratio est.

Narratiunculas a poetis celebratas, notitiæ causa, non eloquentiæ tractandas puto. Cetera majoris operis ac spiritus latini præceptores relinquendo necessaria grammaticis fecerunt; Græci magis operum suorum et onera et modum norunt.

CAPUT X

An oratori futuro necessaria sit plurium artium scientia.

Hæc de *Grammatica*, quam brevissime potui, non ut omnia dicerem sectatus, quod infinitum erat, sed ut maxime necessaria : nunc de ceteris artibus, quibus instituendos, prius quam tradantur rhetori, pueros existimo, strictim subjungam, ut efficiatur orbis ille doctrinæ, quam Græci ἐγκύκλιον παιδείαν

près dans le même temps qu'il faudra commencer l'étude de ces sciences, sans lesquelles l'art oratoire serait incomplet, et qui, à leur tour, ne suffisent pas pour faire un orateur. On demande si elles lui sont essentielles. A quoi sert, dit-on, pour plaider une cause, ou pour exprimer son avis, de savoir comment dans une ligne donnée on peut tirer des triangles équilatéraux? défendra-t-on mieux un accusé, éclairera-t-on mieux une délibération parce qu'on saura distinguer les sons d'un instrument par leurs noms ou leurs intervalles? Ensuite on cite bon nombre d'avocats, utiles au barreau, qui n'ont jamais entendu parler de géométrie, et qui ne connaissent la musique que par le plaisir qu'elle fait généralement à tout le monde.

A cela je répondrai d'abord ce que Cicéron déclare si souvent dans le traité qu'il a dédié à Brutus, qu'on ne doit pas former un orateur sur le modèle de ceux qui existent ou qui ont existé, mais s'en faire l'idée d'un être accompli de tous points, et qui ne laisse rien à désirer. Quand les philosophes veulent faire un sage qui soit un jour le type de la perfection, qui soit, comme ils le disent, une espèce de divinité revêtue d'un corps mortel, non contents de l'initier aux sciences les plus sublimes, ils lui enseignent, chemin faisant, de petites choses assez insignifiantes par elles-mêmes, comme sont, entre autres, ces arguments ambigus imaginés à plaisir pour exercer la sagacité. Ce n'est pas que ces

vocant. Nam iisdem fere annis aliarum quoque disciplinarum studia ingredienda sunt; quæ, quia et ipsæ artes sunt, et esse perfectæ sine orandi scientia non possunt, nec rursus ad efficiendum oratorem satis valent solæ; an sint huic operi necessariæ, quæritur. Nam quid, inquiunt, ad agendam causam, discendamve sententiam pertinet scire quemadmodum in data linea constitui triangula æquis lateribus possint? Aut quo melius vel defendet reum, vel reget consilia, qui citharæ sonos nominibus et spatiis distinxerit? Enumerent etiam fortasse multos, quamlibet utiles foro, qui nec geometren audiverint, nec musicos, nisi hac communi voluptate aurium, intelligant.

Quibus ego primum hoc respondeo, quod et M. Cicero scripto ad Brutum libro frequentius testatur, non eum a nobis institui oratorem, qui sit, aut fuerit; sed imaginem quamdam concepisse nos animo perfecti illius, ex nulla parte cessantis. Nam et sapientem formantes eum, qui sit futurus consummatus undique, et, ut dicunt, mortalis quidam deus, non modo cognitione cœlestium vel mortalium putant instruendum; sed per quædam parva sane, si ipsa demum æstimes, ducunt, sicut exquisitas interim ambiguitates; non

raisonnements captieux, ces arguties d'école, telles que les *Cératines* et les *Crocodilines*, puissent jamais faire un sage; mais c'est qu'un sage ne doit être pris au dépourvu sur rien, même dans des bagatelles. Ainsi, un orateur, à qui la sagesse n'est pas moins nécessaire, ne deviendra pas tel, sans doute, parce qu'il sera géomètre ou musicien, ou parce qu'il possèdera toute autre science; mais ce seront autant de pas pour arriver à la perfection. Ainsi l'antidote et les autres remèdes préparés contre les maladies et les blessures se composent de substances diverses, et quelquefois contraires, dont la variété forme une mixtion qui n'a plus de rapport avec aucun de ses éléments constitutifs, et qui tire toute sa vertu de leur ensemble; ainsi les abeilles composent du suc des différentes fleurs un miel dont la saveur ne peut être imitée par aucun procédé humain. Et nous nous étonnerions que le talent de la parole, ce don par excellence que la Providence a fait à l'homme, exige la réunion de plusieurs arts, qui, sans se manifester ouvertement dans le discours, lui communiquent cependant une force secrète dont l'influence se fasse sentir! « Quelques-uns, dira-t-on, sont venus diserts sans tous ces secours. » D'accord. Mais c'est un orateur que je demande. « Ces connaissances réunies n'ajoutent pas beaucoup à l'art. » Cela peut être; mais un tout n'est complet qu'autant qu'il n'y manque pas les plus petites parties, et il n'y a de perfection qu'à ce prix. Que si c'est porter trop haut nos prétentions, nous n'en devons pas moins

quia *Ceratinæ* aut *Crocodilinæ* possint facere sapientem, sed quia illum ne in minimis quidem oporteat falli. Similiter oratorem, qui debet esse sapiens, non geometres faciet, aut musicus, quæque his alia subjungam; sed hæ quoque artes, ut sit consummatus, juvabunt. Nisi forte antidotum quidem, atque alia, quæ morbis aut vulneribus medentur, ex multis, atque interim contrariis quoque inter se effectibus, componi videmus, quorum ex diversis fit illa mixtura una, quæ nulli earum similis est, quibus constat, sed proprias vires ex omnibus sumit; et muta animalia mellis illum inimitabilem humanæ ration saporem, vario florum ac succorum genere perficiunt. Nos mirabimur, si oratio, qua nihil præstantius homini dedit Providentia, pluribus artibus eget; quæ, etiam quum se non ostendunt in dicendo, nec proferunt, vim tamen occultam suggerunt, et tacitæ quoque sentiuntur. « Fuit aliquis sine his disertus : » at ego oratorem volo. « Non multum adjiciunt; » sed utique non erit totum, cui vel parva deerunt; et optimum quidem hoc esse conveniet, cujus etiam

prescrire tout, pour obtenir le plus possible. Mais pourquoi nous découragerions-nous? La nature ne s'oppose point à ce qu'il y ait un orateur parfait, et l'on doit rougir de désespérer de ce qui est humainement possible.

CHAPITRE XI

De la musique.

Je pourrais m'en tenir ici au jugement des anciens. Qui ignore, en effet, que la musique, pour parler d'abord de cet art, était, dans les temps antiques, tellement cultivée et en si haute vénération, que l'on confondait sous le même nom les musiciens, les poëtes et les sages? Témoins, sans m'occuper des autres, Orphée et Linus, qu'on prétendait tous deux issus des dieux; on raconte même du premier, sans doute à cause de l'empire qu'il exerça sur les esprits encore grossiers et sauvages, que non-seulement il apprivoisait les bêtes féroces, mais qu'il entraînait à sa suite des rochers et les forêts. Timagène avance que de tous les arts de l'imagination, la musique est le plus ancien, et son témoignage se trouve confirmé par les poëtes les plus célèbres, qui ne

in arduo spes est, nos tamen præcipiamus omnia, ut saltem plura fiant. Sed cur deficiat animus? Natura enim perfectum oratorem esse non prohibet, turpiterque desperatur, quidquid fieri potest.

CAPUT XI

De musica.

Atque ego vel judicio veterum poteram esse contentus. Nam quis ignorat musicen, ut de hac primum loquar, tantum jam illis antiquis temporibus non studii modo, verum etiam venerationis habuisse, ut iidem musici et vates et sapientes judicarentur (mittam alios) *Orpheus* et *Linus*, quorum utrumque diis genitum, alterum vero, quod rudes quoque atque agrestes animos admiratione mulceret, non feras modo, sed saxa etiam silvasque duxisse, posteritatis memoriæ traditum est. Et Timagenes auctor est, omnium in litteris studiorum antiquissimam musicen exstitisse : et testimonio sunt clarissimi

manquent jamais de faire chanter sur la lyre, à la table des rois, les louanges des dieux et des héros. Iopas, dans Virgile, ne chante-t-il pas

De la reine des nuits la course vagabonde,
Et les feux éclipsés du grand astre du monde?

Par où cet excellent écrivain nous fait voir que la musique était jadis inséparable de la connaissance des mouvements célestes, ce qu'on ne peut admettre sans reconnaître en même temps qu'elle est nécessaire à l'orateur, d'autant plus que, ainsi que je l'ai dit, cette partie, abandonnée comme tant d'autres par les orateurs, et dont les philosophes se sont emparés, fut toujours de notre domaine réel, puisque sans tout cela il manquerait quelque chose à l'éloquence.

Comment douter que les hommes les plus renommés par leur sagesse n'aient été passionnés pour la musique, quand on voit Pythagore et ses disciples répandre l'opinion, accréditée certainement bien longtemps avant eux, que la lyre avait été composée à l'imitation du système du monde; lorsque, non contents de ce rapport entre des choses d'une nature si différente, ce qu'ils appellent *harmonie*, ils prétendent encore que les sphères célestes se meuvent en rendant des sons? Platon, lui-même, dans quel-

poetæ, apud quos inter regalia convivia laudes heroum ac deorum ad citharam canebantur. Iopas vero ille Virgilii nonne canit

. . . . Errantem Lunam, Solisque labores?

Quibus certe palam confirmat auctor eminentissimus, musicen cum divinarum etiam rerum cognitione esse conjunctam. Quod si datur, erit etiam oratori necessaria, siquidem, ut diximus, hæc quoque pars, quæ, ab oratoribus relicta, a philosophis est occupata, nostri operis fuit, ac sine omnium talium scientia non potest esse perfecta eloquentia.

Atque claros nomine sapientiæ viros, nemo dubitaverit studiosos musices fuisse; quum Pythagoras, atque eum secuti, acceptam sine dubio antiquitus opinionem, vulgaverint, mundum ipsum ejus ratione esse compositum; quam postea sit lyra imitata. Nec illa modo contenti dissimilium concordia, quam vocant ἁρμονίαν, sonum quoque his montibus dederunt. Nam Plato, quum in

ques-uns de ses écrits, mais notamment dans le *Timée*, n'est intelligible que pour ceux qui ont fait une étude approfondie de la musique.

Mais que parlé-je des philosophes? Leur maître à tous, Socrate, a-t-il rougi, dans sa vieillesse, de prendre des leçons de lyre? Nous voyons dans l'histoire que les plus grands capitaines jouaient de la flûte et d'autres instruments, et que les armées des Lacédémoniens s'enflammaient aux accents de la musique. Les clairons et les trompettes ne produisent-ils pas le même effet sur nos légions? La véhémence de leurs accords semble être en proportion avec la supériorité des armes romaines. C'est donc avec raison que Platon a cru que la musique était nécessaire à l'homme qui s'occupe de la science du gouvernement qu'il appelle πολιτικόν. Les chefs mêmes de cette secte, qui paraît si sévère aux uns, si dure aux autres, ont été d'avis que quelques sages pouvaient se livrer à cette étude; et Lycurgue, ce législateur si austère de Lacédémone, a approuvé l'enseignement de la musique. Que dis-je? la nature, elle-même, semble nous en avoir fait présent pour nous aider à supporter plus facilement nos peines. C'est le chant qui encourage les rameurs; et non-seulement, dans les travaux qui exigent le concours de plusieurs efforts, le charme d'une seule voix les anime tous, mais chacun isolément trouve l'oubli de ses fatigues dans des airs grossièrement modulés.

aliis quibusdam, tum præcipue in Timæo, ne intelligi quidem, nisi ab iis qui hanc quoque partem disciplinæ diligenter perceperint, potest.

Quid de philosophis loquor, quorum fons ipse Socrates jam senex institui lyra non erubescebat? Duces maximos et fidibus et tibiis cecinisse traditum, et exercitus Lacedæmoniorum musicis accensos modis. Quid autem aliud in nostris legionibus cornua ac tubæ faciunt? quorum concentus quanto est vehementior, tantum romana in bellis gloria ceteris præstat. Non igitur frustra Plato civili viro, quem πολιτικόν vocant, necessarium musicen credidit. Et ejus sectæ, quæ aliis severissima, aliis asperrima videtur, principes in hac fuere sententia, ut existimarent, sapientum aliquos nonnullam operam his studiis accommodaturos. Et Lycurgus, durissimarum Lacedæmoniis legum auctor, musices disciplinam probavit. Atque eam natura ipsa videtur ad tolerandos facilius labores velut muneri nobis dedisse; siquidem et remigem cantus hortatur; nec solum in iis operibus, in quibus plurium conatus, præeunte aliqua jucunda voce, conspirat; sed etiam singulorum fatigatio quamlibet se rudi modulatione solatur.

Jusqu'à présent, je parais n'avoir fait que l'éloge d'un très-bel art, mais sans avoir encore démontré ses rapports avec l'éloquence. Passons rapidement aussi sur l'alliance autrefois reconnue entre la musique et la grammaire; elle était telle, qu'Architas et Aristoxène pensaient que l'étude de la grammaire était comprise dans celle de la musique. C'étaient aussi les mêmes maîtres qui enseignaient l'une et l'autre science, suivant le témoignage de Sophron, ce poëte mimique dont Platon faisait ses délices, et dont on trouva, dit-on, les livres sous le chevet du lit de ce philosophe lorsqu'il mourut. Eupolis confirme ce témoignage en mettant en scène Prodamus, qui enseigne à la fois la musique et les lettres; et Maricas, c'est-à-dire, Hyperbolus, avoue que, de toutes les parties de la musique, il ne connaît que la grammaire proprement dite. Aristophane démontre dans plus d'un ouvrage qu'autrefois ces deux arts entraient dans l'éducation des enfants, et dans l'*Hypobolimée* de Ménandre, un vieillard, opposant à un père qui redemande son fils, le remboursement de ses dépenses, dit qu'il lui en a coûté beaucoup en maîtres de musique et en géomètres. C'est à cette idée qu'on se faisait de la musique qu'il faut sans doute attribuer l'usage de se passer la lyre à la fin des repas. Thémistocle, ayant confessé qu'il n'en savait pas jouer, passa pour ignorant, suivant les propres expressions de Cicéron. A la table des anciens Romains, on admettait aussi les flûtes et les instruments à cordes. Aujourd'hui encore les vers des Saliens se

Laudem adhuc dicere artis pulcherrimæ videor, nondum tamen eam oratori conjungere. Transeamus igitur id quoque, quod grammatice quondam ac musice junctæ fuerunt : siquidem Archytas atque Aristoxenus etiam subjectam grammaticen musicæ putaverunt; et, eosdem utriusque rei præceptores fuisse, quum Sophron ostendit, mimorum quidem scriptor, sed quem Plato adeo probavit, ut suppositos capiti libros ejus, quum moreretur, habuisse tradatur; tum Eupolis, apud quem Prodamus et musicen et litteras docet; et Maricas, qui est Hyperbolus, *nihil se ex musicis scire, nisi litteras*, confitetur. Aristophanes quoque non uno libro sic institui pueros antiquitus solitos esse demonstrat : et apud Menandrum, in Hypobolimæo, senex, reposcenti filium patri velut rationem impendiorum, quæ in educationem contulerit, opponens, psaltis se et geometris multa dicit dedisse. Unde etiam ille mos, ut in conviviis post cœnam circumferretur lyra; cujus quum se imperitum Themistocles confessus esset, ut verbis Ciceronis utar, *habitus est indoctior*. Sed veterum quoque Romanorum epulis fides ac tibias adhibere moris fuit : versus

chantent; et comme ces divers usages remontent aux institutions de Numa, il en faut conclure que nos ancêtres, encore grossiers, et exclusivement portés à la guerre, donnaient à l'étude de la musique autant de soins que le comportait l'ignorance de ces premiers siècles. Enfin, il est passé en proverbe, chez les Grecs, que les ignorants n'ont commerce ni avec les Muses, ni avec les Grâces.

Examinons maintenant l'utilité spéciale que l'orateur peut retirer de la musique. La musique a deux sortes de nombres, qui s'appliquent l'un à la voix, l'autre aux mouvements du corps: tous deux sont assujettis à des règles. Le musicien Aristoxène divise les parties de la voix en *rhythme* et en *mélodie* cadencée. Le premier consiste dans la mesure, l'autre dans le chant et les sons. Tout cela n'est-il pas évidemment nécessaire à l'orateur? La mesure se rapporte au geste, le chant ou la mélodie à l'arrangement des mots, les sons ou la cadence aux inflexions de la voix, qui varient à l'infini dans le discours. Croit-on que ce soit seulement dans les vers et les chansons qu'on exige un certain arrangement, une combinaison harmonieuse de mots, et que tout cela soit superflu pour l'orateur? comme si, à l'exemple du musicien, il ne variait point les couleurs et le ton de sa composition, suivant les sujets qu'il traite. Oui, de même qu'à l'aide des modulations du chant, la musique exprime tour à tour avec élévation, avec mollesse, les sentiments généreux, agréables ou tendres, et s'ef-

quoque Saliorum habent carmen; quæ quum omnia sint a Numa rege instituta, faciunt manifestum, ne illis quidem, qui rudes ac bellicosi videntur, curam musices, quantam illa recipiebat ætas, defuisse. Denique in proverbium usque Græcorum celebratum est, *Indoctos a Musis atque a Gratiis abesse.*

Verum quid ex ea proprie petat futurus orator, disseramus. Numeros *musice* duplices habet, in *vocibus*, et in *corpore*: utriusque enim rei aptus quidam modus desideratur. *Vocis rationem* Aristoxenus musicus dividit in ῥυθμὸν et μέλος ἔμμετρον: quorum alterum *modulatione*, *canore* alterum ac *sonis* constat. Num igitur non hæc omnia oratori necessaria? quorum unum ad gestum, alterum ad collocationem verborum, tertium ad flexus vocis, qui sunt in agendo quoque plurimi, pertinet. Nisi forte in carminibus tantum et in canticis exigitur structura quædam et inoffensa copulatio vocum, in agendo supervacua est; aut non compositio et sonus in oratione quoque varie, pro rerum modo, adhibetur, sicut in musice. Namque et voce et modulatione

force de rendre, avec toutes les puissances de son art, les sensations qu'elle doit peindre; ainsi l'éloquence tire parti des diverses intonations de la voix, de ses cadences, de ses inflexions, pour émouvoir les passions d'un auditoire : n'est-ce pas, en effet, avec un tout autre accent, avec une tout autre modulation de la voix, pour me servir ici du même terme, qu'on enflamme l'indignation de ses juges, ou qu'on éveille leur pitié? Comment nier ces influences, quand de simples instruments, image imparfaite de la parole, produisent sur nous tant d'impressions différentes?

L'orateur doit régler ses mouvements et ses gestes pour former un ensemble harmonieux, ce que les Grecs expriment par le mot εὐρυθμία; et c'est encore à la musique qu'il faut emprunter cette partie si intéressante de l'action, dont je traiterai séparément ailleurs.

Si, enfin, il est vrai que l'orateur doive avoir un soin particulier de sa voix, quelle chose est plus du ressort de la musique? Mais, sans anticiper sur ce sujet, contentons-nous d'un seul exemple, de celui de C. Gracchus, le plus grand orateur de son temps. Toutes les fois qu'il parlait en public, un musicien se tenait derrière lui, et sur une flûte appelée τονάριον, lui donnait le ton convenable. Il eut toujours cette attention, au milieu même des actes les plus turbulents de son tribunat, lorsqu'il se rendit si redoutable aux patriciens, ou qu'il eut tout à craindre d'eux.

grandia elate, jucunda dulciter, moderata leniter canit; totaque arte consentit cum eorum, quæ dicuntur, affectibus. Atqui in orando quoque intentio vocis, remissio, flexus, pertinet ad movendos audientium affectus : aliaque et collocationis, et vocis, ut eodem utar verbo, modulatione concitationem judicium, alia misericordiam petimus; quum etiam organis, quibus sermo exprimi non potest, affici animos in diversum habitum sentiamus.

Corporis quoque decens et aptus motus, qui dicitur εὐρυθμία, est necessarius, nec aliunde peti potest; in quo pars actionis non minima consistit : qua de re sepositus nobis est locus.

Age, si habebit inprimis curam vocis orator, quid tam musices proprium? Sed ne hæc quidem præsumenda pars est : ut uno interim contenti simus exemplo C. Gracchi, præcipui suorum temporum oratoris, cui concionanti consistens post eum musicus, fistula, quam τονάριον vocant, modos, quibus deberet intendi, ministrabat. Hæc ei cura inter turbidissimas actiones, vel terrenti optimates, vel jam timenti fuit.

Je veux bien ici, pour quelques ignorants tout à fait étrangers au commerce des Muses, lever jusqu'au moindre doute sur les avantages de la musique. On m'accordera que l'orateur ne peut se dispenser de lire les poëtes. Eh bien, le pourra-t-il sans la musique? Que si l'on est assez aveugle pour contester cette vérité à l'égard des poëtes en général, au moins sera-t-on forcé de la reconnaître à l'égard des poëtes lyriques. Mais à quoi bon s'arrêter plus longtemps sur ce point? Est-ce donc une étude nouvelle que je veux prescrire? Elle est consacrée de toute antiquité, depuis Chiron et Achille jusqu'à nos jours, chez tous les maîtres, chez ceux du moins qui sont restés fidèles aux saines doctrines; et ce serait commettre une si belle cause que de la rendre douteuse par trop de sollicitude à la défendre.

J'ai assez fait connaître, par les exemples que j'ai cités, quelle est la musique que j'approuve, et dans quelles bornes je la renferme; je crois cependant devoir déclarer ici ouvertement que je recommande, non cette musique luxurieuse qui ne fait entendre aujourd'hui sur nos théâtres que des sons impudiques ou efféminées, et qui a tant contribué à détruire ce qui pouvait nous rester d'énergie et de virilité, mais cette musique mâle qui célébrait les louanges des héros, et que les héros eux-mêmes s'honoraient de chanter; non ces instruments voluptueux qu'on ne devrait pas même permettre aux filles honnêtes, mais l'étude et la

Libet propter quosdam imperitiores, etiam *crassiore*, ut vocant, *musa*, dubitationem hujus utilitatis eximere. Nam poetas certe legendos oratori futuro concesserint: num igitur hi sine musice? at si quis tam cæcus animi est, ut de aliis dubitet; illos certe, qui carmina ad lyram composuerunt. Hæc diutius forent dicenda, si hoc studium velut novum præciperem. Quum vero antiquitus usque a Chirone atque Achille ad nostra tempora apud omnes, qui modo legitimam disciplinam non sint perosi, duraverit, non est committendum, ut illa dubia faciam, defensionis sollicitudine.

Quamvis autem satis jam ex ipsis, quibus sum modo usus, exemplis, credam esse manifestum, quæ mihi, et quatenus musice placeat; apertius tamen profitendum puto, non hanc a me præcipi, quæ nunc in scenis effeminata, et impudicis modis fracta, non ex parte minima, si quid in nobis virilis roboris manebat, excidit; sed qua laudes fortium canebantur, quaque et ipsi fortes canebant, nec *psalteria* et *spadicas*, etiam virginibus probis recusanda; sed

connaissance des moyens qu'emploie la musique pour exciter les passions généreuses et apaiser les mouvements déréglés. Voici ce qu'on raconte de Pythagore : Des jeunes gens dont les sens avaient été troublés par les sons enivrants d'une flûte, se disposaient à porter la violence et le déshonneur dans une maison respectable; ce philosophe parvint à les calmer en faisant changer le mode de l'instrument en une mesure grave et modérée. Chrysippe assigne un chant particulier aux nourrices pour bercer les enfants. Il y a dans les écoles un thème de déclamation assez ingénieux : on suppose qu'un joueur de flûte a fait entendre le chant phrygien pendant un sacrifice; le prêtre entre en fureur à ces accents, et se tue; le musicien est accusé comme auteur de sa mort. Qu'un orateur ait à plaider une pareille cause, je le demande : le pourra-t-il, s'il ne sait la musique? Mes adversaires seront donc forcés de convenir que cet art entre nécessairement dans l'objet que je me suis proposé.

CHAPITRE XII

De la géométrie.

On convient que sous quelques rapports la géométrie est utile à l'enfance; on accorde qu'elle exerce l'esprit, qu'elle l'aiguise et le rend plus prompt à concevoir; mais on veut qu'à la différence des

cognitionem rationis, quæ ad movendos leniendosque affectus plurimum valet. Nam et Pythagoram accepimus, concitatos ad vim pudicæ domui afferendam juvenes, jussa mutare in spondeum modos tibicina, composuisse : et Chrysippus etiam nutricum, quæ adhibetur infantibus, allectationi, suum quoddam carmen assignat. Est etiam non inerudite ad declamandum ficta materia, in qua ponitur tibicen, qui sacrificanti Phrygium cecinerat, acto illo in insaniam et per præcipitia delato, accusari, quod causa mortis exstiterit; quæ si dici debet ab oratore nec dici citra scientiam musices potest, quomodo non, hanc quoque artem necessariam esse operi nostro, vel iniqui consentiant?

CAPUT XII

De geometria.

In *geometria* partem fatentur esse utilem teneris ætatibus; agitari namque animos, atque acui ingenia, et celeritatem percipiendi venire inde, conce-

autres sciences, qui sont utiles quand on les a acquises, la géométrie ne serve à quelque chose que pendant qu'on l'apprend. Voilà l'opinion du vulgaire; mais ce n'est pas ainsi qu'en ont jugé tant de grands hommes qui ont donné des soins particuliers à cette étude. En effet, la géométrie traite des nombres et des dimensions : or, la connaissance des nombres n'est pas seulement nécessaire à l'orateur, mais à quiconque a les premiers éléments des lettres; on en fait fréquemment usage au barreau, et un avocat qui hésite sur un produit, ou qui seulement montre de l'incertitude ou de la gaucherie dans la manière de compter avec ses doigts, donne aussitôt mauvaise opinion de son talent. Quant à la géométrie linéaire, souvent aussi elle trouve son application dans les causes; car on a tous les jours des procès sur les limites et sur les mesures : elle a de plus une certaine affinité avec l'art oratoire.

Et d'abord si l'ordre est de l'essence de la géométrie, n'en est-il pas de même de l'éloquence? La géométrie prouve les conséquences par les prémisses, et l'incertain par le certain, n'est-ce pas ce que nous faisons dans le discours? Eh quoi! tout problème, en géométrie, ne se résout-il pas presque entièrement par des syllogismes, ce qui fait qu'en général on lui trouve plus d'analogie avec la dialectique qu'avec la rhétorique? Or, l'orateur peut être dans le cas, assez rare il est vrai, d'établir dialectique-

dunt : sed prodesse eam, non ut ceteras artes, quum præceptæ sint, sed quum discatur, existimant : ea vulgaris opinio est. Nec sine causa summi viri etiam impensam huic scientiæ operam dederunt : nam quum sit *geometria* divisa in numeros atque formas, numerorum quidem notitia non oratori modo, sed cuicumque primis saltem litteris erudito, necessaria est : in causis vero vel frequentissime versari solet; in quibus actor, non dico, si circa summas trepidat, sed si digitorum saltem incerto aut indecoro gestu a computatione dissentit, judicatur indoctus. Illa vero linearis ratio, et ipsa quidem cadit frequenter in causas; nam de terminis mensurisque sunt lites, sed habet majorem quamdam aliam cum arte oratoria cognationem.

Jam primum ordo est *geometriæ* necessarius, nonne et *eloquentiæ?* ex prioribus geometria probat insequentia, et certis incerta; nonne id in dicendo facimus? quid? illa propositarum quæstionum conclusio, non tota fere constat syllogismis? propter quod plures invenias, qui dialecticæ similem, quam qui rhetoricæ, fateantur hanc artem : verum et orator, etiamsi raro, non tamen

ment ses preuves, et alors il fera usage des syllogismes; mais, à coup sûr, il emploiera toujours l'enthymème, qui n'est autre que le syllogisme de la rhétorique. Enfin, les plus puissantes des preuves sont celles qu'on appelle *démonstrations géométriques*, γραμμικαὶ ἀποδείξεις; et quelle est la fin principale de tout discours, si ce n'est de prouver?

La géométrie démontre aussi, par la méthode, la fausseté de quelques propositions vraies en apparence : cela a lieu dans les nombres, au moyen de certains calculs, défectueux au fond, et appelés ψευδογραφίας, mais qui trompent par un air de vérité. De mon temps, on exerçait l'esprit des enfants à ces petits jeux; mais il est des choses plus sérieuses; par exemple, qui ne croirait à l'exactitude de cette proposition : Soient donnés deux lieux dont les lignes extrêmes renferment la même mesure, l'espace contenu entre ces lignes sera égal. Eh bien, cela est faux; car il reste à savoir quelle est la forme du contour, et des historiens ont été repris par les géomètres, pour avoir cru que la dimension des îles était suffisamment indiquée par le circuit de la navigation. En effet, plus une forme est parfaite, plus elle a de capacité. Si donc la circonférence figure un cercle, qui est la ligne plane la plus parfaite, elle embrassera un plus grand espace, que si elle trace un carré d'une égale circonférence; à son tour, le carré en renfermera plus que le triangle, et le triangle à côtés égaux, plus que le triangle à côtés inégaux. Il y a encore d'autres

nunquam, probabit dialectice. Nam et syllogismis, si res poscet, utetur, et certe *enthymemate*, qui rhetoricus est syllogismus : denique probationum, quæ sunt potentissimæ, *γραμμικαὶ ἀποδείξεις* vulgo dicuntur : quid autem magis oratio, quam probationem petit?

Falsa quoque verisimilia *geometria* ratione deprehendit : fit hoc et in numeris per quasdam, quas *ψευδογραφίας* vocant, quibus pueri ludere solebamus. Sed alia majora sunt; nam quis non ita proponenti credat; quorum locorum extremæ lineæ eamdem mensuram colligunt, eorum spatium quoque, quod his lineis continetur, par sit necesse est? At id falsum est; nam plurimum refert, cujus sit formæ ille circuitus; reprehensique a geometris sunt historici, qui magnitudines insularum satis significari navigationis ambitu crediderunt; nam ut quæque forma perfectissima, ita capacissima est. Ideoque illa circumcurrens linea, si efficiet orbem, quæ forma est in planis maxime perfecta, amplius spatium complectetur, quam si quadratum paribus oris efficiat : rursus quadrata triangulis, triangula ipsa plus æquis lateribus, quam

démonstrations semblables et plus abstraites. Bornons-nous à un exemple qui sera compris de tout le monde. Personne n'ignore que la mesure d'un arpent est de deux cent quarante pieds en longueur, et de moitié (cent vingt) en largeur, d'où il est aisé de juger quel est son contour et quelle est sa surface. Mais supposons un carré de cent quatre-vingts pieds sur toutes ses faces : il aura la même circonférence que l'arpent, et contiendra néanmoins beaucoup plus d'étendue. S'il en coûte trop de faire ce calcul, on peut s'en convaincre en opérant sur un plus petit nombre. Dix pieds en carré font quarante pieds de tour et cent pieds de superficie; mais quinze pieds en longueur, sur cinq en largeur, ont la même circonférence, et donnent un quart de moins en surface; et dix-neuf pieds en long sur un seulement en large n'ont pas plus en superficie qu'ils n'ont en longueur, et cependant le contour est le même que celui du carré, qui contient cent pieds. Ainsi tout ce que vous ôterez à la forme du carré sera de moins en surface; donc il peut arriver qu'un moindre espace soit renfermé dans un plus grand circuit. Ceci est pour les terrains planes; car pour les collines et les vallées, il est clair qu'elles sont plus étendues en sol qu'elles n'ont d'espace aérien.

La géométrie fait plus encore : elle s'élève jusqu'à la connaissance des mouvements célestes, et, nous démontrant par ses cal-

inæqualibus. Sed alia forsitan obscuriora; non facillimum etiam imperitis sequamur experimentum. Jugeri mensuram, ducentos et quadraginta longitudinis pedes esse, dimidioque in latitudinem patere, non fere quisquam est, qui ignoret; et qui sit circuitus, et quantum campi claudat, colligere expeditum. At centeni et octogeni in quamque partem pedes, idem spatium extremitatis, sed multo amplius clausæ quatuor lineis areæ faciunt : id si computare quem piget, brevioribus numeris idem discat; nam deni in quadrum pedes, quadraginta per oram, intra centum erunt : at si quini deni per latera, quini in fronte sint, ex illo, quod amplectuntur, quartam deducent eodem circumductu. Si vero porrecti utrimque undeviceni singulis distent, non plures intus quadratos habebunt, quam per quot longitudo ducetur; quæ circumibit autem linea, ejusdem spatii erit, cujus ea, quæ centum continet : ita quidquid formæ quadrati detraxeris, amplitudini quoque peribit; ergo etiam id fieri potest, ut majore circuitu minor loci amplitudo claudatur. Hoc in planis; nam in collibus vallibusque etiam imperito patet plus soli esse, quam cœli.

Quid? quod se eadem geometria tollit ad rationem usque mundi? in qua,

culs le cours certain et régulier des astres, elle nous apprend que rien dans ce monde n'est désordonné ni fortuit; et cela même peut quelquefois être du domaine de l'orateur. Lorsque Périclès rassura les Athéniens qu'effrayait une éclipse du soleil, en leur expliquant les causes de ce phénomène; quand Sulpicius Gallus, au milieu de l'armée de Paul-Émile, annonça une éclipse de lune, afin que les soldats n'en fussent point alarmés comme d'un prodige, l'un et l'autre ne firent-ils pas alors l'office d'orateurs? Si Nicias eût eu ces connaissances, il n'aurait pas été accessible à une pareille peur, et n'aurait pas perdu en Sicile la belle armée d'Athéniens qu'il y commandait : il aurait fait comme Dion, qu'un phénomène de ce genre n'arrêta pas, quand il vint renverser la tyrannie de Denys. Mais laissons ces exemples puisés dans les annales militaires; ne parlons pas non plus d'Archimède, dont le génie seul fit traîner en longueur le siége de Syracuse; et tenons-nous-en à cet argument qui exprime toute ma pensée : ce n'est qu'à l'aide des procédés linéaires de la géométrie qu'on parvient à résoudre la plupart des questions qui seraient difficilement expliquées d'une autre manière, telles que la division, la section à l'infini, la puissance des progressions, etc. Que si, comme je le démontrerai dans le livre suivant, un orateur doit être en état de parler sur tous les sujets, comment espérer le devenir sans la géométrie?

quum siderum certos constitutosque cursus numeris docet, discimus nihil esse inordinatum atque fortuitum : quod ipsum nonnunquam pertinere ad oratorem potest. An vero, quum Pericles Athenienses solis obscuratione territos, redditis ejus rei causis, metu liberavit; aut, quum Sulpicius ille Gallus in exercitu L. Paulli de lunæ defectione disseruit, ne velut prodigio divinitus facto militum animi terrerentur, non videtur esse usus oratoris officio? Quod si Nicias in Sicilia scisset, non eodem confusus metu pulcherrimum Atheniensium exercitum perdidisset : sicut Dion, quum ad destruendam Dionysii tyrannidem venit, non est tali casu deterritus. Sint extra, licet, usus bellici; transeamusque, quod Archimedes unus obsidionem Syracusarum in longius traxit : illud utique jam proprium est ad efficiendum quod intendimus, plurimas quæstiones, quarum difficilior alia ratione explicatio est, ut de ratione dividendi, de sectione in infinitum, de celeritate augendi, linearibus illis probationibus solvi solere; ut, si est oratori, quod proximus demonstrabit liber, de omnibus rebus dicendum, nullo modo sine geometria esse possit orator,

CHAPITRE XIII

Du théâtre, considéré comme école de déclamation et de geste.

Il est aussi utile de donner quelque attention à l'art du comédien, pourvu qu'on s'arrête au talent de la prononciation que l'orateur doit posséder. Je ne veux pas qu'on habitue mon élève à rendre des sons grêles et aigus comme une femme, ou à chevrotter comme un vieillard; il n'imitera pas non plus les allures de l'ivrognerie ou les bouffonneries des esclaves; il n'apprendra pas à peindre les angoisses de l'amour, de l'avarice, de la peur : tout cela n'est pas nécessaire à l'orateur, et peut, au contraire, surtout dans le premier âge, gâter un cœur encore neuf et sans expérience; car la fréquente imitation agit à la longue sur les mœurs. Il ne faut pas non plus qu'il emprunte aux acteurs tous leurs gestes et tous leurs mouvements. Quoique les uns et les autres doivent être, jusqu'à un certain point, réglés dans l'orateur, il se tiendra, sous ce rapport, à une grande distance du comédien, et fuira toute espèce d'exagération dans les traits du visage, dans le développement des bras, et dans le maintien. Tout cela sans doute exige un certain art dans celui qui parle; mais le premier de tous, est de n'en pas laisser apercevoir.

Quel sera donc le premier devoir d'un maître à cet égard? D'abord, de corriger des vices de prononciation, s'il en existe, et de

CAPUT XIII

De pronunciatione et gestu.

Dandum aliquid comœdo quoque, dum eatenus, qua pronunciandi scientiam futurus orator desiderat; non enim puerum, quem in hoc instituimus, aut femineæ vocis exilitate frangi volo; aut seniliter tremere; nec vitia ebrietatis effingat; nec servili vernilitate imbuatur; nec amoris, avaritiæ, metus discat affectum; quæ neque oratori sunt necessaria, et mentem, præcipue in ætate prima teneram adhuc et rudem, inficiunt : nam frequens imitatio transit in mores. Ne gestus quidem omnis ac motus a comœdis petendus est; quamquam enim utrumque eorum ad quemdam modum præstare debet orator; plurimum tamen aberit a scenico, nec vultu, nec manu, nec excursionibus nimius : nam si qua in his ars est dicentium, ea prima est, ne ars esse videatur.

Quod est igitur in his doctoris officium? inprimis vitia, si qua sunt, oris,

faire articuler les mots de manière que toutes les lettres conservent le son qui leur est propre. Il en est qu'on a de la peine à prononcer; les unes, à cause de leur trop grande ténuité, les autres parce qu'elles sont trop pleines. Quelques-unes sont trop dures, nous les effleurons à peine, et nous les changeons en d'autres dont le son est à peu près semblable, mais émoussé. Ainsi à la lettre ρ, qui donna tant de tablature à Démosthène, succéda λ, et ces deux lettres s'échangent aussi chez nous. Il en est de même du *c* et du *t*, que nous amollissons en *g* et en *d*. Le maître ne souffrira pas que l'élève s'arrête avec complaisance et comme en sifflant sur la lettre *s*, ni que ses mots s'entendent du gosier, ou retentissent dans sa bouche, ni, ce qui est contraire à la pureté du langage, qu'un mot simple de sa nature soit prononcé avec un éclat emphatique, défaut que les Grecs appellent κατατεπλασμένον, du nom qu'on donne à l'effet que produisent les flûtes, lorsqu'en bouchant les trous destinés aux tons aigus, on leur fait rendre, par une issue directe, un son grave et plein. Il veillera à ce que les dernières syllabes ne soient pas tronquées, pour que tout se fasse entendre également : s'agira-t-il de forcer la voix, que l'effort parte des poumons et non de la tête; que le geste soit en harmonie avec les paroles, et l'expression de la physionomie avec le geste. Il recommandera à son élève de se présenter toujours d'une manière décente, de ne point tordre ses lèvres, d'éviter les ouvertures de bouche immodérées de ne pas se tenir le visage en l'air ou les

emendet; ut expressa sint verba, ut suis quæque litteræ sonis enuncientur : quarumdam enim vel exilitate, vel pinguitudine nimia laboramus; quasdam velut acriores parum efficimus et aliis, non dissimilibus sed quasi hebetioribus, permutamus. Quippe ρ litteræ, qua Demosthenes quoque laboravit, λ succedit, quarum vis est apud nos quoque : et quum *c* ac similiter *g* non valuerunt, in *t* ac *d* molliuntur. Nec illas quidem circa *s* litteram delicias hic magister feret; nec verba in faucibus patietur audiri, nec oris inanitate resonare : nec, quod minime sermoni puro conveniat, simplicem vocis naturam pleniore quodam sono circumlinire, quod Græci κατατεπλασμένον dicunt : sic appellatur cantus tibiarum, quæ, præclusis, quibus clarescunt, foraminibus, recto modo exitu graviorem spiritum reddunt. Curabit etiam, ne extremæ syllabæ intercidant; ut par sibi sermo sit; ut quoties exclamandum erit, lateris conatus sit ille, non capitis; ut gestus ad vocem, vultus ad gestum accommodetur. Observandum erit etiam, ut recta sit facies dicentis, ne labra distorqueantur, ne immodicus hiatus rictum distendat, ne supinus vultus, ne

yeux fixés en terre, ni laisser aller sa tête de côté et d'autre. Le front est aussi le siége de plus d'un défaut. J'ai vu des gens qui, à chaque éclat de voix, haussaient leurs sourcils, d'autres qui les fronçaient; j'en ai vu qui, tandis qu'ils en tenaient un élevé, de l'autre se pressaient l'œil au point de le fermer. Tout cela est d'une conséquence infinie, comme je le ferai bientôt voir; car rien de ce qui est contre les bienséances ne saurait plaire.

C'est aussi du comédien qu'on apprendra comment il faut narrer, avec quelle autorité on persuade, avec quelle impétuosité éclate la colère, quel accent convient au langage de la pitié. Pour peindre d'autant mieux ces diverses affections, on choisira dans des comédies les passages qui se prêtent le plus à leur développement, et qui offrent le plus d'analogie avec les actions du barreau. Ces morceaux de choix, en même temps qu'ils formeront à la prononciation, seront d'une grande utilité pour l'éloquence. Voilà pour l'âge où l'intelligence ne pourra pas s'élever plus haut; car, lorsqu'il s'agira de lire des discours dont l'élève sera en état d'apprécier les qualités, je veux qu'il soit assisté d'un maître vigilant et habile qui, non content de les lui faire lire, le force à apprendre par cœur les endroits les plus remarquables de ces discours, et à les débiter debout à haute voix; en sorte qu'il exerce à la fois, par la prononciation, et son organe et sa mémoire.

ne dejecti in terram oculi, inclinata utrolibet cervix. Nam frons pluribus generibus peccat. Vidi multos, quorum supercilia ad singulos vocis conatus allevarentur, aliorum constricta, aliorum etiam dissidentia, quum altero in verticem tenderent, altero pæne oculus ipse premeretur. Infinitum autem, ut mox dicemus, in his quoque rebus momentum est; et nihil potest placere, quod non decet.

Debet etiam docere comœdus, quomodo narrandum, qua sit auctoritate suadendum, qua concitatione consurgat ira, qui flexus deceat miserationem. Quod ita optime faciet, si certos ex comœdiis elegerit locos, et ad hoc maxime idoneos, id est actionibus similes. Iidem autem non ad pronunciandum modo utilissimi, verum ad augendam quoque eloquentiam maxime accommodati erunt. Et hæc, dum infirma ætas majora non capiet : ceterum, quum legere orationes oportebit, quum virtutes earum jam sentiet, tum mihi diligens aliquis ac peritus assistat; neque solum lectione formet, verum etiam ediscere electa ex his cogat, et ea dicere stantem clare et quemadmodum agere oportebit, ut protinus pronunciatione vocem et memoriam exerceat.

Je ne crois pas non plus qu'on doive blâmer un usage modéré de la *palestrique;* je suis loin toutefois d'approuver ces hommes dont une partie de l'existence se consume dans l'huile, et l'autre dans le vin, et qui, par le soin exclusif qu'ils donnent à leur corps, ont anéanti toutes les facultés de leur esprit; mon élève ne sera jamais trop éloigné de cette espèce de gens : mais on désigne aussi sous le nom de *palestriques* les maîtres qui nous enseignent à régulariser nos gestes et nos mouvements, à donner de l'aplomb à nos bras, de la grâce à nos mains, de la décence à notre attitude, à ne pas porter gauchement nos pieds en avant, et à ne pas tenir la tête et les yeux dans une autre ligne que le reste du corps. Et qui peut nier que tout cela ne fasse partie de la prononciation qui est inséparable du talent de l'orateur ? Il ne faut donc pas dédaigner d'apprendre ce qu'il importe de pratiquer, surtout puisque cette *chironomie*, qui est, comme l'indique son nom, la loi du geste, remonte jusqu'aux temps héroïques, et a été approuvée par tous les grands hommes de la Grèce et par Socrate lui-même; puisque Platon la met au nombre des qualités civiles, et que Chrysippe ne l'a point omise dans ses préceptes sur l'éducation. Nous lisons dans l'histoire que les Lacédémoniens comprenaient, dans leurs exercices, un genre de danse qu'ils jugeaient utile à la guerre. Les anciens Romains, eux-mêmes, ne rougissaient pas de s'y livrer, témoin cette danse que l'autorité du sacerdoce et la religion ont fait

Ne illos quidem reprehendendos putem, qui paulum etiam palæstricis vacaverint. Non de his loquor, quibus pars vitæ in oleo, pars in vino, consumitur; qui corporis cura mentem obruerunt; hos enim abesse ab eo, quem instituimus, quam longissime velim; sed nomen est idem iis, a quibus gestus motusque formantur; ut recta sint brachia, ne indoctæ rusticæve manus, ne status indecorus, ne qua in proferendis pedibus inscitia, ne caput oculique ab alia corporis inclinatione dissideant. Nam neque hoc esse in parte pronunciationis negaverit quisquam, neque ipsam pronunciationem ab oratore secernet : et certe, quod facere oporteat, non indignandum est dicere, quum præsertim hæc *chironomia*, quæ est, ut nomine ipso declaratur, *lex gestus*, et ab illis temporibus heroicis orta sit, et a summis Græciæ viris, et ab ipso etiam Socrate probata, a Platone quoque in parte civilium posita virtutum, et a Chrysippo in præceptis de liberorum educatione compositis non omissa. Nam Lacedæmonios quidem etiam saltationem quamdam, tamquam ad bella quoque utilem, habuisse inter exercitationes accepimus; neque id veteribus Romanis dedecori fuit : argumentum est, sacerdotum nomine ac religione

durer jusqu'à nos jours; témoin ce que dit Crassus dans le troisième livre de Cicéron *de Oratore*, quand il recommande à l'orateur de prendre une attitude mâle et forte, non telle que se la donnent les histrions sur la scène, mais telle qu'on la contracte dans le métier des armes et au gymnase, dont les exercices se sont perpétués jusqu'à nous, sans qu'on se soit avisé d'y trouver à redire. Cependant je n'y retiendrai pas mon élève au delà de l'enfance, ni longtemps même pendant ses jeunes années; je ne veux pas que le maintien d'un orateur soit calqué sur celui d'un danseur : je veux seulement que des leçons qu'il aura prises il lui reste une grâce, une aisance qui l'accompagne partout à son insu.

CHAPITRE XIV

Les enfants ont-ils la faculté d'apprendre plusieurs choses à la fois?

On demande si, en supposant cette variété de connaissances nécessaires à l'orateur, il est possible qu'elles soient enseignées et apprises toutes en même temps. Quelques personnes le nient : il y aurait alors, disent-elles, confusion dans l'esprit, et il succomberait sous le poids de tant d'études diverses auxquelles ni la volonté, ni le corps, ni le temps même ne pourraient suffire; et si l'on peut le supporter dans la force de l'âge, ce n'est pas une

durans ad hoc tempus saltatio, et illa *in tertio Ciceronis de Oratore libro* verba Crassi, quibus præcipit, ut orator utatur *laterum inclinatione forti ac virili, non a scena et histrionibus, sed ab armis, aut etiam a palæstra*, cujus etiam disciplinæ usus in nostram usque ætatem sine reprehensione descendit. A me tamen nec ultra pueriles annos retinebitur, nec in his ipsis diu; neque enim gestum oratoris componi ad similitudinem saltationis volo, sed subesse aliquid ex hac exercitatione puerili, unde nos non id agentes furtim decor ille discentibus traditus prosequatur.

CAPUT XIV

An plura eodem tempore doceri prima ætas possit.

Quæri solet an, etiamsi discenda sint hæc, eodem tempore tamen tradi omnia et percipi possint. Negant enim quidam, quia confundatur animus, ac fatigetur tot disciplinis in diversum tendentibus, ad quas nec mens, nec corpus, nec dies ipse sufficiat; et, si maxime hæc patiatur ætas robustior, ta-

raison pour en surcharger l'enfance. Mais ceux qui argumentent ainsi ne réfléchissent pas assez sur la puissance de l'esprit humain, d'une nature si souple et si active, tellement doué de la faculté de tout embrasser, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil, que, loin de ne pouvoir s'occuper que d'une chose, il s'applique volontiers à plusieurs, non-seulement dans le même jour, mais dans le même instant. Voyez les joueurs d'instruments : ne sont-ils pas obligés à la fois de se servir de leur mémoire, de régler leur voix, de soigner leurs cadences, tandis que, pendant ce temps, ils pincent des cordes de la main droite, et de la gauche en tirent, en contiennent ou en essayent d'autres; leurs pieds même ne restent pas oisifs, occupés qu'ils sont à marquer la mesure. Il en est ainsi de tout. Que nous nous trouvions dans la nécessité d'improviser une défense, n'avons-nous pas à dire et à prévoir à l'instant mille choses? moyens, choix d'expressions, composition, geste, prononciation, physionomie, mouvements, tout est à créer. Si pourtant tout cela naît spontanément d'un seul effort, comment ne pourrait-on pas, dans l'espace de plusieurs heures, se partager entre des études diverses? surtout si l'on considère que la variété ranime et répare les forces de l'esprit, tandis que rien ne le rebute comme un travail uniforme. Ainsi on se délasse de la composition par la lecture, et réciproquement de la lecture par la composition. Eût-on déjà fait beaucoup de choses, on n'en est pas moins tout frais pour en recom

men puerilcs annos onerari non oporteat. Sed non satis perspiciunt, quantum natura humani ingenii valeat; quæ ita est agilis et velox, sic in omnem partem, ut ita dixerim, spectat, ut ne possit quidem aliquid agere tantum unum, in plura vero, non eodem die modo, sed eodem temporis momento, vim suam impendat. An vero citharœdi non simul et memoriæ, et sono vocis, et pluribus flexibus serviunt, quum interim alios nervos dextra percutiunt, alios læva trahunt, continent, præbent; ne pes quidem otiosus certam legem temporum servat? et hæc pariter omnia. Quid? nos agendi subita necessitate deprehensi, nonne alia dicimus, alia providemus, quum pariter inventio rerum, electio verborum, compositio, gestus, pronunciatio, vultus, motusque desiderentur? Quæ si, velut sub uno conatu, tam diversa parent simul, cur non pluribus curis horas partiamur? quum præsertim reficiat animos ac reparet varietas ipsa, contraque sit aliquanto difficilius in labore uno perseverare, ideo et stilus lectione requiescit, et ipsius lectionis tædium vicibus levatur. Quamlibet multa egerimus, quodam tamen modo recentes sumus ad id quod

mencer une autre. Qui pourrait tenir à écouter tout un jour les leçons d'un même maître, dans un art quelconque? Il faut donc du changement à l'esprit pour le récréer, comme il faut à notre estomac la diversité des mets pour réveiller l'appétit.

Y a-t-il une méthode contraire pour apprendre? qu'ils le disent. Faudra-t-il n'étudier que la grammaire, puis que la géométrie, et oublier, dans l'intervalle, ce qu'on aura appris? passer de là à la musique, et perdre encore le fruit de ses premières études? s'occuper ensuite de littérature latine, sans jeter un regard sur les lettres grecques? en un mot, ne s'appliquer qu'à ce qu'on entreprendra en dernier? Que ne conseille-t-on aussi aux agriculteurs de ne pas cultiver en même temps leurs champs, leurs vignes, leurs oliviers, leurs arbres, et de ne pas donner des soins simultanés aux prairies, aux bestiaux, aux jardins, aux abeilles? Pourquoi nous-mêmes consacrons-nous chaque jour quelques heures aux affaires du barreau, au commerce de nos amis, à nos intérêts domestiques, au soin de notre corps, et tant à nos plaisirs? Cependant une seule de ces occupations nous fatiguerait si l'on n'y donnait quelque relâche : tant il est vrai qu'il est plus aisé de faire plusieurs choses que de faire la même longtemps!

Ne craignons pas non plus que les enfants ne puissent supporter le travail attaché aux études; il n'est pas d'âge où l'on se fatigue moins. Cela a l'air d'un paradoxe, mais l'expérience le

incipimus. Quis non obtundi possit, si per totum diem cujuscumque artis unum magistrum ferat? mutatione recreabitur, sicut in cibis, quorum diversitate reficitur stomachus, et pluribus, minore fastidio, alitur.

Aut dicant isti mihi, quæ sit alia ratio discendi. *Grammatico* soli deserviamus? deinde *geometræ* tantum, omittamus interim quod didicimus? mox transeamus ad *musicum*, excidant priora? et quum *latinis* studebimus litteris, non respiciamus ad *græcas?* et, ut semel finiam, nihil faciamus, nisi novissimum? Cur non idem suademus agricolis, ne arva simul et vineta, et oleas, et arbustum colant? ne pratis, et pecoribus, et hortis, et alvearibus accommodent curam? Cur ipsi aliquid forensibus negotiis, aliquid desideriis amicorum, aliquid rationibus domesticis, aliquid curæ corporis, nonnihil voluptatibus quotidie damus? quarum nos una res quælibet nihil intermittentes fatigaret : adeo facilius est multa facere, quam diu!

Illud quidem minime verendum est, ne laborem studiorum pueri difficilius tolerent; neque enim ulla ætas minus fatigatur : mirum sit forsitan, sed

démontre. L'esprit est d'une souplesse merveilleuse, avant que les années aient endurci nos organes. Je n'en veux pour preuve que la facilité avec laquelle, sans y être contraints, les enfants, une fois qu'ils savent former les mots, les apprennent et les emploient presque tous, dans l'espace de deux ans. Que de temps, au contraire, ne faut-il pas aux esclaves récemment achetés, pour se familiariser avec notre langue! Essayez de montrer les lettres à un homme déjà formé, et vous reconnaîtrez combien est juste l'épithète de παιδομαθεῖς (instruits dès l'enfance), que les Grecs donnent à ceux qui excellent dans leur art. On supporte mieux aussi les exercices violents dans les premières années que dans la jeunesse; voyez, en effet, les enfants : ils font, à chaque instant, des chutes sans se blesser; ils se roulent sur leurs mains, sur leurs genoux, jouent continuellement, courent et s'agitent du matin au soir, sans qu'il y paraisse, parce qu'ils sont légers et ne pèsent pas sur eux-mêmes. L'esprit participe en eux, je crois, de la même nature : comme il est mû par un moindre effort, qu'il ne s'applique pas avec contention, et qu'il est seulement disposé à recevoir les formes qu'on veut lui donner, il est moins sujet aussi à se lasser. Ajoutez à cela un autre privilége de cet âge, qui est de suivre avec docilité l'enseignement, sans jamais mesurer ce qu'il a déjà fait; car il manque du jugement qui fait apprécier le travail; or, comme je l'ai souvent éprouvé, ce n'est pas tant la fatigue en elle-même qui nous effraye, que l'idée que nous nous en faisons.

experimentis deprehendas; nam et dociliora sunt ingenia, priusquam obduruerunt : id vel hoc argumento patet, quod intra biennium, quam verba recte formare potuerunt, quamvis nullo instante, omnia fere loquuntur ; at novitiis nostris, per quot annos sermo latinus repugnat? magis scias, si quem jam robustum instituere litteris cœperis, non sine causa dici παιδομαθεῖς eos, qui in sua quidque arte optime faciant. Et patientior est laboris natura pueris, quam juvenibus : videlicet, ut corpora infantium nec casus, quo in terram toties deferuntur, tam graviter affligit, nec illa per manus et genua reptatio, nec post breve tempus continui lusus, et totius diei discursus, quia pondus illis abest, nec se ipsi gravant; sic animi quoque, credo, quia minore conatu moventur, nec suo nisu studiis insistunt, sed formandos se tantummodo præstant, non similiter fatigantur. Præterea, secundum aliam ætatis illius facilitatem, velut simplicius docentes sequuntur, nec quæ jam egerint, metiuntur. Abest illis etiam adhuc laboris judicium : porro, ut frequenter experti sumus, minus afficit sensus fatigatio, quam cogitatio.

Enfin, c'est l'époque où l'on aura le plus de temps à donner à ces études, parce qu'à cet âge on profite surtout à écouter. Lorsque l'élève en sera venu à écrire, à produire par lui-même et à composer, peut-être alors n'aura-t-il pas le loisir ou la volonté de commencer ces études. Comme donc le grammairien ne peut ni ne doit occuper la journée tout entière, de peur que le dégoût ne s'empare de son élève, à quelles occupations pourrions-nous de préférence consacrer les heures intermédiaires? Je ne veux pas, d'ailleurs, qu'il se consume sur ces arts, ni qu'il sache la musique au point de composer des airs, ni qu'il descende aux opérations les plus minutieuses de la géométrie; je ne veux pas que sa prononciation soit celle d'un comédien, ni son maintien celui d'un danseur, quoique le temps ne manquât pas pour toutes ces connaissances, si je les exigeais parfaites dans l'orateur; car l'âge d'apprendre dure longtemps, et je ne m'adresse pas à des esprits lourds. Enfin, pourquoi Platon a-t-il excellé dans ces arts dont l'étude me paraît nécessaire à l'orateur? c'est que, non content des sciences qu'il avait étudiées à Athènes, non content de celles qu'il avait puisées chez les pythagoriciens, vers lesquels il s'était rendu en Italie, il alla encore trouver les prêtres d'Égypte, et se fit initier à leurs mystères.

Avouons-le, c'est notre paresse qui nous exagère les difficultés. Ce n'est pas l'amour du travail qui nous guide ; nous ne nous at-

Sed ne temporis quidem unquam plus erit, quia his ætatibus omnis in audiendo profectus est. Quum ad stilum secedet, quum generabit ipse aliquid atque componet; tum inchoare hæc studia vel non vacabit, vel non libebit. Ergo quum grammaticus totum diem occupare non possit, nec debeat, ne discentis animum tædio avertat, quibus potius studiis hæc temporum velut subseciva donabimus? Nam nec ego consumi studentem in his artibus volo : nec moduletur, aut musicis modis cantica excipiat, nec utique ad minutissima geometriæ opera descendat. Non comœdum in pronunciando, nec saltatorem in gestu facio, quæ si omnia exigerem, suppeditabat tamen tempus; longa est enim, quæ discit ætas, et ego non de tardis ingeniis loquor. Denique cur in his omnibus, quæ discenda oratori futuro puto, eminuit Plato? qui, non contentus disciplinis quas præstare poterant Athenæ, non pythagoreorum, ad quos in Italiam navigaverat, Ægypti quoque sacerdotes adiit, atque eorum arcana perdidicit.

Difficultatis patrocinia præteximus segnitiæ; neque enim nobis operis amor

tachons pas à l'éloquence, parce que c'est en soi la plus honorable et la plus belle des occupations de l'esprit; nous nous y adonnons dans des vues basses et étroites, dans l'espoir d'un gain sordide. Eh bien, soit. Que le plus grand nombre, au barreau, soit peu touché de la dignité de sa profession, et cherche seulement à s'enrichir; mais on m'accordera qu'il n'est marchandise si vile qui ne procure encore plus de richesse à celui qui la débite, et qu'un crieur public gagne plus avec sa voix que ces indignes orateurs. Quant à moi, je ne voudrais pas même pour lecteur, d'un homme qui calculerait ce que doivent rapporter les études. Mais celui qui se sera formé de l'éloquence une image toute divine; celui qui, pour me servir de l'expression d'un illustre tragique, l'aura toujours devant les yeux, comme la reine des affaires de ce monde; celui qui n'attendra pas son salaire de la bourse de ses clients, et qui ne cherchera, que dans sa propre satisfaction et dans la science elle-même, une récompense que le temps ni la fortune ne pourront lui ravir; celui-là, dis-je, se persuadera facilement qu'il vaut mieux employer à la géométrie et à la musique le temps qu'on perd dans les spectacles, dans les assemblées, dans les jeux, dans les conversations oiseuses, dans les festins, dans le sommeil même, et il y trouvera plus de charme qu'à tous ces vains plaisirs où l'esprit n'a point de part : car c'est un des bienfaits de la Providence, d'avoir attaché plus de douceur aux jouissances honnêtes. Mais je m'aperçois que cette douceur même m'a

est; nec, quia sit honesta, atque pulcherrima rerum eloquentia, petitur ipsa, sed ad vilem usum et sordidum lucrum accingimur. Dicant sine his foro multi, et acquirant, dum sit locupletior aliquis sordidæ mercis negociator, et plus voci suæ debeat præco : ne velim quidem lectorem dari mihi, qui studia referant computaturum. Qui vero imaginem ipsam eloquentiæ divina quadam mente conceperit, quique illam, ut ait non ignobilis tragicus, reginam rerum orationem ponet ante oculos, fructumque non ex stipe advocationum, sed ex animo suo, et contemplatione ac scientia petet, perpetuum illum, nec fortunæ subjectum, facile persuadebit sibi, ut tempora quæ spectaculis, campo, tesseris, otiosis denique sermonibus, ne dicam somno, et conviviorum mora, conterunt, geometræ potius ac musico impendat; quanto plus delectationis habiturus, quam ex illis ineruditis voluptatibus! dedit enim hoc Providentia hominibus munus, ut honesta magis juvarent. Sed nos hæc ipsa dulcedo

entraîné plus loin que je ne voulais. Jusqu'ici, je n'ai parlé que des études qui conviennent à l'enfant, avant d'en entreprendre de plus importantes; le livre suivant ouvrira, en quelque sorte, une nouvelle carrière : je vais passer aux devoirs du rhéteur.

longius duxit. Hactenus ego de studiis, quibus antequam majora capiat, puer instituendus est; proximus liber velut novum sumet exordium, et ad rhetoris officia transibit.

LIVRE DEUXIÈME

HAPITRE PREMIER

Quand il faut confier l'enfant au rhéteur.

C'est un usage qui a prévalu, et qui chaque jour s'accrédite davantage, de mettre les enfants entre les mains des rhéteurs latins, toujours, et des rhéteurs grecs, quelquefois, plus tard que la raison ne semble l'exiger. Cela provient à la fois, de ce que nos professeurs d'éloquence ont négligé les parties d'enseignement qui leur sont propres, et de ce que nos grammairiens ont usurpé celles qui leur étaient étrangères. En effet, les premiers, bornant leur office à des pièces de déclamation et aux soins d'en enseigner l'art, se renferment encore dans les matières délibératives et judiciaires, dédaignant le reste comme au-dessous de leur profession; et les seconds, non contents d'avoir recueilli ce qui était abandonné par les rhéteurs, ce dont il faut pourtant leur savoir gré, ont envahi jusqu'aux prosopopées et aux délibérations, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus pénible dans les exercices oratoires. De là deux

LIBER SECUNDUS

CAPUT PRIMUS

Quando sit rhetori tradendus puer.

Tenuit consuetudo, quæ quotidie magis invalescit, ut præceptoribus eloquentiæ, latinis quidem semper, sed etiam græcis interim, discipuli serius quam ratio postulat, traderentur : ejus rei duplex est causa; quod et rhetores, utique nostri, suas partes omiserunt, et grammatici alienas occupaverunt. Nam et illi declamare modo, et scientiam declamandi ac facultatem tradere, officii sui ducunt, idque intra deliberativas judicialesque materias, nam cetera, ut professione sua minora, despiciunt, et hi non satis credunt, excepisse, quæ relicta erant (quo nomine gratia quoque iis est habenda), sed ad prosopopœias usque, et ad suasorias, in quibus onus dicendi vel maximum

inconvénients : ce qui devait être enseigné en premier lieu dans un art l'est en dernier dans un autre, et à l'âge où il doit se livrer à de plus hautes études, l'élève se trouve arrêté dans une classe inférieure et fait sa rhétorique sous des grammairiens. Ainsi, par un préjugé ridicule, on croit ne devoir envoyer un enfant chez le rhéteur que lorsqu'il est déjà exercé à la composition.

Hâtons-nous de circonscrire chaque profession dans sa sphère. Que la grammaire, qui proprement ne traite que des lettres, apprenne à connaître ses limites : elle ne les a que trop reculées, si l'on en juge par la pauvreté de son étymologie, que les premiers grammairiens s'attachèrent seulement à justifier ; faible, en effet, dans sa source, elle a peu à peu puisé des forces chez les historiens et les poëtes, et coule maintenant à plein bord, puisque, indépendamment de l'art de parler correctement, qui est déjà assez étendu par lui-même, elle a embrassé presque toutes les autres connaissances. Que, de son côté, la rhétorique, qui tire son nom de l'éloquence même, ne décline pas ses devoirs, et qu'elle ne s'applaudisse pas de voir passer ses attributions dans d'autres mains ; car, pour s'être soustraite au travail, elle s'est presque vue chassée de ses domaines. Je ne le nierai pas : parmi ceux qui professent la grammaire, il en est qui peuvent arriver à un degré de savoir tel, qu'ils suffisent à certaines études de la rhétorique ; mais alors ils feront les fonctions de rhéteurs, et non celles de grammairiens.

est, irrumpunt. Hinc ergo accidit, ut, quæ alterius artis prima erant opera, facta sint alterius novissima : et ætas, altioribus jam disciplinis debita, in schola minore subsideat, ac rhetoricen apud grammaticos exerceat. Ita, quod est maxime in ridiculum, non ante ad declamandi magistrum mittendus videtur puer, quam declamare jam sciat.

Nos suum cuique professioni modum demus. Et grammatice, quam in latinum transferentes, *litteraturam* vocaverunt, fines suos norit, præsertim tantum ab hac appellationis suæ paupertate, intra quam primi illi constitere provecta ; nam tenuis a fonte, assumptis poetarum historicorumque viribus, pleno jam satis alveo fluit ; quum præter rationem recte loquendi, non parum alioqui copiosam, prope omnium maximarum artium scientiam amplexa sit ; et *rhetorice*, cui nomen vis eloquendi dedit, officia sua non detrectet, nec occupari gaudeat pertinentem ad se laborem, quæ, dum opere cedit, jam pæne possessione depulsa est. Nec infitiabor, ex iis aliquem, qui *grammaticen* profitentur, eousque scientiæ progredi posse, ut ad hæc quoque tradenda sufficiat ; sed quum id aget, rhetoris officio fungetur, non suo,

Maintenant on demande à quelle époque un enfant paraîtra mûr pour ce qu'enseigne la rhétorique. Je réponds : pour cela ce n'est pas l'âge qu'il faut considérer, mais les progrès de l'enfant; en un mot, et pour trancher toute discussion il faut le confier au rhéteur dès qu'on le pourra : ce qui dépend, au surplus, de la question que nous avons traitée plus haut; car si le grammairien pousse l'enseignement jusqu'aux compositions du genre délibératif qui forment les premiers exercices sous un maître d'éloquence, il ne sera pas nécessaire de l'envoyer sitôt chez le rhéteur. Mais si celui-ci ne répudie pas les premiers devoirs de son emploi, ses soins deviendront indispensables, dès que l'enfant pourra s'essayer à des narrations et à de petites compositions du genre démonstratif. Ignorons-nous que les anciens regardaient comme un exercice propre à développer l'éloquence, de soutenir des thèses, de traiter des lieux communs, de développer des questions purement spéculatives où l'on introduisait des controverses vraies ou feintes? C'est donc évidemment une honte d'avoir abandonné cette partie de la rhétorique qui longtemps fut la principale et même la seule base de son institution. Est-il d'ailleurs un seul des exercices dont je viens de parler qui ne se rattache essentiellement à tout ce qui est du ressort des rhéteurs, et qui ne trouve son application dans les matières judiciaires? N'a-t-on pas à narrer au barreau, et la narration n'importe-t-elle pas là

Nos porro quærimus, quando iis, quæ *rhetorice* præcipit, percipiendis puer maturus esse videatur : in quo quidem non id est æstimandum, cujus quisque sit ætatis, sed quantum in studiis jam effecerit; et, ne diutius disseram, quando sit rhetori tradendus, sic optime finiri credo, quum poterit. Sed hoc ipsum ex superiore pendet quæstione : nam si grammatices munus usque ad *suasorias* prorogatur, tardius rhetore opus est. Si rhetor prima operis sui officia non recusat, a narrationibus statim, et laudandi vituperandique opusculis, cura ejus desideratur. An ignoramus antiquis hoc fuisse ad augendam eloquentiam genus exercitationis, ut *theses* dicerent, et *communes locos*, et cetera citra complexum rerum personarumque, quibus veræ fictæque controversiæ continentur? Ex quo palam est, quam turpiter deserat eam partem rhetorices institutio, quam et primam habuit, et diu solam. Quid autem est ex iis, de quibus supra dixi, quod non tum in alia, quæ sunt rhetorum propria, tum certe in illud judiciale causæ genus incidat? An non in foro narrandum est ? qua in parte nescio an sit vel plurimum. Non laus ac vituperatio

plus qu'ailleurs? N'a-t-on pas souvent, dans les plaidoyers, à départir la louange ou le blâme? ne fait-on pas entrer dans la substance même des procès des lieux communs qui tantôt sont dirigés contre les vices, comme on en lit dans Cicéron, tantôt traitent des questions générales, comme celles qu'à laissées Q. Hortensius : *Si l'on doit se déterminer sur des preuves légères, pour les témoins, contre les témoins.* Ce sont autant d'armes qu'il faut pour ainsi dire, avoir toutes prêtes, afin de s'en servir au besoin. Si l'on croit qu'elles ne sont d'aucun secours pour une composition oratoire, que ne croit-on aussi qu'une statue de métal n'est pas même commencée, quand toutes les parties en sont fondues? Qu'on n'aille pas cependant, comme quelques-uns seront disposés à le faire, m'accuser de trop de précipitation, ni de vouloir, en faisant suivre à l'enfant les leçons du rhéteur, le retirer immédiatement des mains du grammairien. Tous deux trouveront leur emploi dans la journée, sans qu'il y ait surcharge pour l'enfant : car il ne s'agit pas d'un surcroît de travail; seulement je sépare ce qui était confondu, et chaque maître devient plus utile, appliqué exclusivement à sa partie, avantage qu'obtiennent encore les rhéteurs grecs, et qu'ont négligé les Latins, avec une apparence d'excuse, puisque d'autres leur ont succédé dans cette tâche.

certaminibus illis frequenter inseritur? Non communes loci, sive qui sunt in vitia directi, quales legimus a Cicerone compositos; seu quibus quæstiones generaliter tractantur, quales sunt editi a Quinto quoque Hortensio : ut, *Sitne parvis argumentis credendum*, et *pro testibus*, et *in testes*, in mediis litium medullis versantur? Arma sunt hæc quodammodo præparanda semper, ut iis, quum res poscet, utaris : quæ qui pertinere ad orationem non putabit, is ne statuam quidem inchoari credet, quum ejus membra fundentur. Neque hanc, ut aliqui putabunt, festinationem meam sic quisquam calumnietur, tamquam eum, qui sit rhetori tradendus, abducendum protinus a grammaticis putem. Dabuntur illis tum quoque tempora sua; neque erit verendum, ne binis præceptoribus oneretur puer : non enim crescet, sed dividetur, qui sub uno miscebatur, labor, et erit sui quisque operis magister utilior : quod adhuc obtinent Græci, a Latinis omissum est, et fieri videtur excusate, quia sunt, qui labori isti succederint

CHAPITRE II

Des mœurs et des devoirs d'un professeur.

Dès que l'enfant sera parvenu dans ses études au point de pouvoir bien comprendre les premiers préceptes de la rhétorique dont nous avons parlé, il faudra le confier aux maîtres de l'art. Mais ayons soin, avant tout, de nous assurer de leurs mœurs. Si je me détermine à traiter spécialement ce point, ce n'est pas que je croie qu'on doive être moins scrupuleux dans le choix des maîtres qui précèdent, ainsi que je l'ai suffisamment témoigné dans le premier livre, mais c'est qu'ici l'âge même des étudiants en exige une mention particulière. En effet, les enfants sont déjà presque adultes quand ils passent sous le rhéteur, et l'âge de la puberté les trouve encore près d'eux. Il est donc bien important de veiller à ce que, dans leurs tendres années, la pureté du maître les préserve de toute atteinte, et qu'à l'âge où les passions se déclarent, sa gravité les détourne de toute licence; et ce n'est pas assez qu'il ait lui-même la plus grande réserve, si, par la sévérité de sa discipline, il ne contient aussi les mœurs de la jeunesse qui se réunit près de lui.

Qu'avant tout donc il prenne à l'égard de ses élèves les sentiments d'un père, et se mette à la place de ceux qui lui ont con-

CAPUT II

De moribus et officiis præceptoris.

Ergo quum ad eas in studiis vires pervenerit puer, ut, quæ prima esse præcepta rhetorum diximus, mente consequi possit, tradendus ejus artis magistris erit, quorum inprimis inspici mores oportebit; quod ego non idcirco potissimum in hac parte tractare sum aggressus, quia non in ceteris quoque doctoribus idem hoc examinandum quam diligentissime putem, sicut testatus sum libro priore, sed quod magis necessariam ejus rei mentionem facit ætas ipsa discentium. Nam et adulti fere pueri ad hos præceptores transferuntur, et apud eos juvenes etiam facti perseverant, ideoque major adhibenda tum cura est, ut et teneriores annos ab injuria sanctitas docentis custodiat, et ferociores a licentia gravitas deterreat. Neque vero satis est summam præstare abstinentiam, nisi disciplinæ severitate convenientium quoque ad se mores astrinxerit.

Sumat igitur ante omnia parentis erga discipulos suos animum, ac succedere

fié leurs enfants. Exempt de vices, il n'en tolérera pas. Son austérité n'aura rien de rude, sa douceur ne dégénèrera point en faiblesse; l'une produit la haine et l'autre le mépris. Il donnera souvent de petites leçons de morale; car, plus on avertit, moins on a à punir. Inaccessible à la colère, il ne passera rien de ce qui sera à reprendre. Simple dans l'enseignement, laborieux, exact, sans être trop exigeant, il répondra volontiers aux questions, et prendra même plaisir à en provoquer. Il ne sera ni avare, ni prodigue d'éloges envers ses disciples : l'enfant qu'on ne loue jamais se rebute; celui qu'on loue trop se néglige. Sans amertume dans ses réprimandes, il se gardera de toute parole injurieuse : rien ne fait prendre l'étude des lettres en aversion comme de s'entendre gronder avec l'accent de la haine. Que chaque jour il fasse une ou plusieurs instructions dont les enfants puissent profiter; car, bien que la lecture fournisse assez de bons modèles, ce qui se dit de vive voix pénètre plus avant dans l'esprit, surtout venant d'un maître pour lequel des disciples bien élevés ont toujours de l'attachement et du respect. On ne saurait dire combien nous nous sentons disposés à imiter ceux qui nous sont chers.

Il ne faut pas du tout tolérer dans les jeunes gens ces témoignages bruyants d'approbation, qui ne sont que trop fréquents

se in eorum locum, a quibus sibi liberi tradantur, existimet : ipse nec habeat vitia, nec ferat. Non austeritas ejus tristis, non dissoluta sit comitas, ne inde odium, hinc contemptus oriatur. Plurimus ei de honesto ac bono sit sermo : nam quo sæpius monuerit, hoc rarius castigabit. Minime iracundus; nec tamen eorum, quæ emendanda erunt, dissimulator : simplex in docendo; patiens laboris; assiduus potius, quam immodicus. Interrogantibus libenter respondeat, non interrogantes percontetur ultro. In laudandis discipulorum dictionibus nec malignus, nec effusus; quia res altera tædium laboris, altera securitatem parit. In emendando quæ corrigenda erunt, non acerbus, minimeque contumeliosus; nam id quidem multos a proposito studendi fugat, quod quidam sic objurgant, quasi oderint. Ipse aliquid, immo multa, quotidie dicat, quæ secum audita referant. Licet enim satis exemplorum ad imitandum ex lectione suppeditet, tamen *viva illa*, ut dicitur, *vox* alit plenius, præcipueque ejus præceptoris, quem discipuli, si modo recte sunt instituti, et amant, et verentur : vix autem dici potest, quanto libentius imitemur eos, quibus favemus.

Minime vero permittenda pueris, ut fit apud plerosque, assurgendi exsul-

dans les écoles. Qu'ils sachent que leur suffrage doit être à peu près compté pour rien, tant qu'ils sont sur les bancs. Par là, on habituera l'élève à attendre le jugement du maître, et à ne regarder comme bien dit que ce qui aura été approuvé par lui. Cette manie détestable de se renvoyer des éloges à tort et à travers, et qu'on décore du beau nom de politesse, outre qu'elle est indécente et rappelle trop ce qui se passe au théâtre, doit être interdite dans des écoles bien réglées, comme l'ennemie la plus dangereuse des études. En effet, à quoi bon se donner tant de peine, quand on est sûr d'être applaudi, quelque chose qu'on hasarde? Ceux qui écoutent comme celui qui parle doivent donc interroger les yeux du professeur pour discerner ce qui est à blâmer; ils apprendront ainsi, l'un à bien écrire, et les autres à bien juger. Mais aujourd'hui, penchés vers l'orateur, et, pour ainsi dire, à l'affût de ses périodes, on les voit, au moindre mot, se lever et sortir même de leurs places, en se récriant avec des applaudissements indécents : sorte de manége réciproque, et qui fait tout le succès des déclamations. De là l'orgueil et la haute idée qu'ils ont d'eux-mêmes, à tel point qu'enflés de ces suffrages tumultueux de leurs condisciples, si le maître ne les loue que médiocrement, ils ont mauvaise opinion de lui. Mais je recommande aussi aux professeurs de se faire écouter avec une attention respectueuse; car un maître ne doit pas parler au goût de ses élèves, mais ceux-ci au goût de leur maître. Que ce dernier s'atta-

tandique in laudando licentia; quin etiam juvenum modicum esse, quum audient, testimonium debet. Ita fiet, ut ex judicio præceptoris discipulus pendeat, atque id se dixisse recte, quod ab eo probabitur, credat. Illa vero vitiosissima, quæ jam *humanitas* vocatur, invicem qualiacunque laudandi, quum est indecora et theatralis, et severe institutis scholis aliena, tum studiorum perniciosissima hostis : supervacua enim videntur cura ac labor, parata, quidquid effuderint, laude. Vultum igitur præceptoris intueri, tam qui audiunt, debent, quam ipse qui dicit; ita enim probanda atque improbanda discernent, sic stilo facultas continget, auditione judicium. At nunc proni atque succincti ad omnem clausulam non exsurgunt modo, verum etiam excurrunt, et indecora exsultatione conclamant : id mutuum est, et ibi declamationis fortuna : hinc tumor et vana de se persuasio, usque adeo, ut illo condiscipulorum tumultu inflati, si parum a præceptore laudentur, ipsi de illo male sentiant. Sed se quoque præceptores intente ac modeste audiri velint; non enim judicio discipulorum dicere debet magister, sed discipuli magistri. Quin, si fieri potest,

che aussi à démêler, autant qu'il le pourra, en quoi et pourquoi tel endroit plaît à tel élève; et si ce qu'il aura dit de bon est apprécié, qu'il s'en félicite moins pour lui-même que pour ceux qui auront fait preuve de jugement.

Je n'aime pas que les enfants soient assis pêle-mêle avec les jeunes gens. Quoique l'homme, tel qu'il convient de le choisir pour diriger les mœurs et les études, n'ait pu former qu'une jeunesse chaste et modeste, cependant l'âge faible doit être séparé de l'âge plus avancé, et il faut éviter jusqu'au soupçon des liaisons criminelles. J'ai cru ne devoir que glisser sur cet article, car je me ferais scrupule de recommander que le maître et l'école fussent également exempts des derniers vices. Malheur à qui dans le choix du précepteur de son fils pourrait ne pas voir des désordres manifestes! Ce point négligé, tous les avantages que nous nous efforçons de produire pour le bien de la jeunesse seraient perdus pour elle.

CHAPITRE III

Si l'on doit immédiatement faire choix du meilleur maître.

Je ne dois point passer sous silence l'opinion de quelques personnes qui, lors même qu'ils estiment que les enfants sont d'âge

intendendus animus in hoc quoque, ut perspiciat quæ quisque, et quomodo laudet; et placere, quæ bene dicet, non suo magis quam eorum nomine delectetur, qui recte judicabunt.

Pueros adolescentibus sedere permixtos, non placet mihi; nam etiamsi vir talis, qualem esse oportet studiis moribusque præpositum, modestam habere potest etiam juventutem; tamen vel infirmitas a robustioribus separanda est; et carendum non solum crimine turpitudinis, verum etiam suspicione. Hæc notanda breviter existimavi; nam ut absit ab ultimis vitiis ipse præceptor, ac schola, ne præcipiendum quidem credo : ac si quis est, qui flagitia manifesta in deligendo filii præceptore non vitet, jam hinc sciat, cetera quoque, quæ ad utilitatem juventutis componere conamur, esse sibi, hac parte omissa, supervacua.

CAPUT III

An protinus præceptore optimo sit utendum.

Ne illorum quidem persuasio silentio transeunda est, qui, etiam quum

à être confiés au rhéteur, pensent qu'il ne faut pas le mettre tout de suite entre les mains du plus habile, mais les retenir quelque temps sous des maîtres moins forts. La médiocrité, selon eux, est plus propre à enseigner les principes des arts, soit parce qu'elle se fait mieux comprendre, et qu'on l'imite plus aisément, soit parce qu'elle se soumet de meilleure grâce à l'ennui des premiers éléments.

Je n'aurai pas, je crois, beaucoup de peine à démontrer combien il est préférable d'être imbu d'abord des meilleures doctrines, et combien on a de mal, dans la suite, à extirper les défauts qui ont une fois pris racine. Le maître qui vient après a deux fardeaux pour un : il faut qu'il commence par faire oublier ce qu'on a mal appris, et cette tâche est encore plus rude que celle d'enseigner. Aussi Timothée, célèbre joueur de flûte, exigeait-il, de ceux qui avaient pris les premières leçons d'un autre, deux fois plus que de ceux qui ne savaient rien.

Il y a d'ailleurs une double erreur dans cette opinion. La première, c'est de croire que des maîtres médiocres suffisent pour quelque temps : il faut avouer qu'on ne saurait être de meilleure composition. Cependant cette sécurité, toute blâmable qu'elle est, serait, jusqu'à un certain point, tolérable, s'il était vrai que des maîtres de cette sorte enseignent moins, mais n'enseignent pas plus mal. L'autre erreur est la plus répandue, c'est de s'imaginer

idoneos rhetori pueros putaverunt, non tamen continuo tradendos eminentissimo credunt, sed apud minores aliquamdiu detinent, tamquam instituendis artibus magis sit apta mediocritas præceptoris, quum ad intellectum atque imitationem facilior, tum ad suscipiendas elementorum molestias minus superba.

Qua in re mihi non arbitror diu laborandum, ut ostendam quanto sit melius optimis imbui, quantaque in eluendis, quæ semel insederint, vitiis, difficultas consequatur; quum geminatum onus succedentes premat, et quidem dedocendi gravius ac prius, quam docendi. Propter quod Timotheum clarum in arte tibiarum, ferunt duplices ab iis, quos alius instituisset, solitum exigere mercedes, quam si rudes traderentur.

Error tamen est in re duplex : unus, quod interim sufficere illos minores existimant, et bono sane stomacho contenti sunt; quæ, quamquam et ipsa reprehensione digna, securitas tamen esset utcunque tolerabilis, si ejusmodi præceptores minus docerent, non pejus : alter ille etiam frequentior, quod

que les hommes qui ont acquis une grande supériorité dans l'art de la parole ne descendent pas aux petits détails, soit qu'ils les dédaignent comme au-dessous d'eux, soit qu'ils s'en reconnaissent incapables. Pour moi, je ne mets pas au rang des maîtres celui qui ne veut pas prendre une pareille peine, et je soutiens que plus on est éclairé, mieux on enseigne les petites choses, pour peu qu'on le veuille : d'abord, parce qu'il est probable que celui qui surpasse les autres en éloquence connaît le mieux aussi les chemins qui y conduisent; ensuite, parce que la méthode est ce qu'il y a de plus important dans l'enseignement, et que tout vrai savant la possède; enfin, parce qu'on n'est jamais tellement supérieur dans les grandes choses, qu'on perde tout à fait de vue les petites. J'aimerais autant qu'on me dît que Phidias, qui a si admirablement représenté Jupiter, aurait été vaincu par un autre artiste dans les ornements accessoires de cet ouvrage, ou qu'un orateur ne saura pas parler comme un autre homme, ou qu'un très-habile médecin ne saura pas guérir les plus légères maladies. Mais, dira-t-on, n'est-il pas un degré d'éloquence auquel ne peut atteindre la faible intelligence des enfants? Je l'accorde : mais je ne veux pas seulement que le professeur soit disert; je veux encore qu'il soit judicieux et qu'il sache son métier, c'est-à-dire qu'il se règle à la mesure de son élève, comme le piéton le plus

eos, qui ampliorem dicendi facultatem sunt consecuti, non putant ad minora descendere; idque interim fieri, quia fastidiant præstare hanc inferioribus curam, interim quia omnino non possint. Ego porro eum, qui nolit, in numero præcipientium non habeo; posse autem maxime, si velit, optimum quemque contendo : primum, quod eum, qui eloquentia ceteris præstet, illa quoque, per quæ ad eloquentiam pervenitur, diligentissime percepisse credibile est; deinde, quia plurimum in præcipiendo valet ratio, quæ doctissimo cuique planissima est; postremo, quia nemo sic in majoribus eminet, ut eum minora deficiant; nisi forte Jovem quidem Phidias optime fecit; illa autem, quæ in ornamentum operis ejus accedunt, alius melius elaborasset; aut orator loqui nesciet, aut leviores morbos curare non poterit medicus præstantissimus. Quid ergo? non est quædam eloquentia major, quam ut eam intellectu consequi puerilis infirmitas possit? Ego vero confiteor; sed hunc disertum præceptorem, prudentem quoque, et non ignarum docendi, esse oportebit, submittentem se ad mensuram discentis, ut velocissimus quisque, si forte iter

agile, s'il fait route avec un enfant, lui donne la main, modère sa marche, et règle son pas sur celui de son petit compagnon.

Que sera-ce, si je prouve que les leçons données par un maître habile sont ordinairement plus faciles à comprendre et, par conséquent, plus lucides? car la première condition de tout discours, c'est la clarté; et moins un homme a de talent, plus il fait d'efforts pour s'enfler et se guinder, comme on voit les gens de petite taille se dresser sur la pointe de leurs pieds, et les plus faibles avoir toujours la menace à la bouche. Oui, c'est pour moi, chose certaine, l'enflure, la prétention, la recherche et tous les autres genres d'affectation, loin d'indiquer sa force, ne décèlent que la faiblesse de l'esprit; la bouffissure est un symptôme de maladie et non un signe de santé; de même que plus on s'écarte du droit chemin, plus on s'égare. Donc, moins un maître sera habile, plus ses leçons seront obscures.

Je ne l'ai point oublié: en traitant des avantages de l'éducation publique sur l'éducation privée, j'ai dit dans le premier livre que les enfants, au commencement de leurs études, s'attachaient plus volontiers à imiter leurs condisciples, parce que cela leur était plus aisé. Peut-être croira-t-on qu'il y a contradiction entre cette opinion et celle que je défends actuellement. Il n'en est rien : c'est, au contraire, un motif de plus pour que l'enfant soit confié au meilleur maître; car ses élèves, étant mieux instruits, ou di-

cum parvulo faciat, det manum, et gradum suum minuat, nec procedat ultra, quam comes possit.

Quid? si plerumque accidit, ut faciliora sint ad intelligendum et lucidiora multo, quæ a doctissimo quoque dicuntur? Nam et prima est eloquentiæ virtus, perspicuitas, et, quo quis ingenio minus valet, hoc se magis attollere et dilatare conatur; ut statura breves in digitos eriguntur, et plura infirmi minantur. Nam tumidos, et corruptos, et tinnulos, et quocumque alio cacozeliæ genere peccantes, certum habeo, non virium, sed infirmitatis vitio laborare : ut corpora non robore, sed valetudine inflantur; et recto itinere lapsi plerumque devertunt. Erit ergo obscurior etiam, quo quisque deterior.

Non excidit mihi, scripsisse me in libro priore, quum potiorem in scholis eruditionem esse, quam domi, dicerem, libentius se prima studia tenerosque profectus ad imitationem condiscipulorum, quæ facilior esset, erigere; quod a quibusdam sic accipi potest, tamquam hæc, quam nunc tueor, sententia priori diversa sit. Id a me procul aberit; namque ea causa vel maxima est, cur optimo cuique præceptori sit tradendus puer, quod apud eum discipuli

ront des choses qu'il ne sera pas inutile pour lui d'imiter, ou seront aussitôt repris s'ils se trompent, tandis qu'un maître ignorant approuvera quelquefois des sottises, et, par son approbation, forcera celle de ses élèves. Choisissons donc un maître accompli, et pour l'éloquence et pour les mœurs, qui, à l'exemple de Phénix, dans Homère, enseigne en même temps à bien dire et à bien faire.

CHAPITRE IV

Quels doivent être les premiers exercices auprès du rhéteur.

Je vais dire maintenant quelles sont les premières leçons qu'on doit trouver chez les rhéteurs, en ajournant pour quelque temps ce qui s'appelle proprement l'art de la rhétorique. Et d'abord, il me paraît convenable de commencer par un exercice qui ait quelque rapport avec ce que les enfants ont déjà appris sous le grammairien, les narrations, par exemple. Il y en a de trois espèces, sans compter celles dont on fait usage au barreau : l'une fabuleuse, telle qu'on l'emploie dans les tragédies et les poëmes, et qui n'a rien de commun avec la vérité ni dans le fond, ni dans la forme; l'autre, feinte, mais vraisemblable, c'est l'*argument* ou le sujet dans les comédies; la troisième, historique, c'est l'exposition d'un fait accompli. Il y a aussi les narrations poétiques dont nous

quoque, melius instituti, aut dicent, quod inutile non sit imitari; aut si quid erraverint, statim corrigentur : at indoctus ille etiam probabit fortasse vitiosa, et placere audientibus judicio suo coget. Sit ergo, tam eloquentia quam moribus, præstantissimus, qui ad Phœnicis Homerici exemplum dicere ac facere doceat.

CAPUT IV

De primis apud rhetorem exercitationibus.

Hinc jam, quas primas in docendo partes rhetorum putem, tradere incipiam, dilata parumper illa, quæ sola vulgo vocatur, *arte rhetorica*; at mihi opportunus maxime videtur ingressus ab eo, cujus aliquid simile apud grammaticos puer didicerit. Et quia narrationum, excepta qua in causis utimur, tres accepimus species : *fabulam*, quæ versatur in tragœdiis atque carminibus, non a veritate modo, sed etiam a forma veritatis remotam; *argumentum*, quod falsum, sed verosimile, comœdiæ fingunt; *historiam*, in qua est gestæ rei expo-

avons fait la part du grammairien. Il faudra donc commencer auprès du rhéteur par les narrations historiques, d'autant plus instructives qu'elles sont plus vraies.

Lorsque nous traiterons de l'éloquence judiciaire, nous démontrerons quelle est la meilleure manière de narrer. Contentons-nous, pour le moment, d'avertir qu'elle ne doit être ni sèche, ni stérile ; car à quoi servirait de se donner tant de mal pour étudier, si l'on croyait qu'il suffit de présenter les choses nues et sans ornements? D'un autre côté, qu'elle ne s'égare pas dans des détours inutiles, en se surchargeant de descriptions parasites, écueil ordinaire de ceux qui s'abandonnent trop légèrement à l'imitation du luxe poétique. Ce sont deux excès. Toutefois, mieux vaut-il pécher par abondance que par stérilité. On ne peut exiger ni attendre des enfants un style parfait : préférons donc des efforts généreux et un courage qui aille quelquefois au delà du but; c'est l'indice d'un plus heureux naturel. Jamais je ne me plaindrai d'un peu de superflu à cet âge; je veux même que les maîtres, à l'exemple des nourrices, prodiguent à ces tendres esprits les plus doux aliments et les laissent s'abreuver à longs traits, comme d'un lait pur, de tout ce qu'il y a d'agréable dans les études. Le corps sera plus plein, quand l'âge adulte viendra en arrêter les formes. De là l'espérance d'une forte constitution; car ceux dont les membres se prononcent trop tôt sont menacés, dans la

sitio; grammaticis autem poeticas dedimus : apud rhetorem initium sit historia, tanto robustior, quanto verior.

Sed narrandi quidem quæ nobis optima ratio videatur, tum demonstrabimus, quum de judiciali parte dicemus. Interim admonere illud satis est, ut sit ea neque arida prorsus atque jejuna (nam quid opus erat tantum studiis laboris impendere, si res nudas atque inornatas indicare satis videretur?) neque rursus sinuosa, et arcessitis descriptionibus, in quas plerique imitatione poeticæ licentiæ ducuntur, lasciva. Vitium utrumque; pejus tamen illud, quod ex inopia, quam quod ex copia venit : nam in pueris oratio perfecta nec exigi, nec sperari potest; melior autem est indoles læta, generosique conatus, et vel plura justo concipiens interim spiritus. Nec unquam me in his discentis annis offendat, si quid superfuerit ; quin ipsis doctoribus hoc esse curæ velim, ut teneras adhuc mentes more nutricum mollius alant, et satiari velut quodam jucundioris disciplinæ lacte patiantur : erit illud plenius interim corpus, quod mox adulta ætas astringat. Hinc spes roboris : maciem namque et infirmitatem in posterum minari solet protinus omnibus membris

suite, de rester maigres et délicats. J'aime dans les enfants de l'audace et de l'imagination; j'aime à les voir s'applaudir de ce qu'ils ont trouvé, quand même leurs compositions laisseraient à désirer pour le fini et la sévérité. On remédie facilement à trop d'abondance; la stérilité est un mal incurable. Je ne fonderai nul espoir sur un sujet en qui le jugement devance l'esprit. Qu'on me donne une matière bien abondante et qui déborde même quand elle est en fusion : le temps en détruira une partie, la raison y passera sa lime, l'usage même en ôtera quelque chose; s'il y a de quoi retrancher, il y a aussi de quoi graver, pourvu que, dans l'origine, le métal ne soit pas aminci, au point de ne plus recevoir la ciselure sans se rompre. On ne s'étonnera pas de l'avis que j'exprime ici; c'était aussi celui de Cicéron : *Je veux*, dit-il, *que la séve surabonde dans un jeune homme*. Évitons donc, surtout dans le premier âge, un maître d'un esprit aride, de même que nous évitons pour les jeunes plantes un terrain sec et sans aucune humidité. On devient, sous de pareils maîtres, humble et rampant; on n'ose pas s'élever au-dessus du langage vulgaire; on prend la maigreur pour de la santé, la faiblesse pour du jugement; on croit qu'il suffit de n'avoir pas de défauts, et on tombe dans le pire de tous, celui de ne posséder aucune qualité. Je me méfierai de la maturité même, si elle est

expressus infans. Audeat hæc ætas plura, et inveniat, et inventis gaudeat, sint licet illa non satis interim sicca et severa : facile remedium est ubertatis; sterilia nullo labore vincuntur. Illa mihi in pueris natura minimum spei dederit, in qua ingenium judicio præsumitur. Materiam esse primum volo vel abundantiorem atque ultra, quam oporteat, fusam : multum inde decoquent anni, multum ratio limabit, aliquid velut usu ipso deteretur, sit modo unde excidi possit, et quod exculpi; erit autem, si non ab initio tenuem nimium laminam duxerimus, et quam celatura altior rumpat. Quod me de his ætatibus sentire minus mirabitur, qui apud Ciceronem legerit: *Volo enim se efferat in adolescente fecunditas*. Quapropter inprimis evitandus, et in pueris præcipue, magister aridus; non minus, quam teneris adhuc plantis siccum et sine humore ullo solum. Inde fiunt humiles statim, et velut terram spectantes qui nihil supra quotidianum sermonem attollere audeant : macies illis pro sanitate, et judicii loco infirmitas est; et dum satis putant vitio carere, in id ipsum incidunt vitium, quod virtutibus carent. Quare mihi ne maturitas qui-

trop hâtive : il ne faut pas que les vins soient déjà forts dans la cuve : ainsi seulement ils supporteront bien les années et gagneront en vieillissant.

Je crois devoir en avertir : rien ne décourage les enfants comme trop de sévérité à corriger leurs compositions: ils se désespèrent, ils se chagrinent, et finissent par prendre leurs devoirs en aversion; ou bien, ce qui n'est pas moins funeste, paralysés par la crainte de mal faire, ils ne tentent plus aucun effort. C'est une vérité comprise par les cultivateurs eux-mêmes; ils se gardent bien de porter la faux sur les jeunes branches, parce qu'elles semblent redouter le fer et ne pouvoir encore souffrir de blessures. Qu'à leur exemple donc le maître se montre indulgent, et qu'il adoucisse d'une main légère des remèdes naturellement amers. Il louera tel endroit; il laissera passer tel autre; ici, il fera des changements, en expliquant pourquoi; là il embellira en mettant du sien. Souvent aussi il sera utile qu'il dicte lui-même des matières que l'enfant cherchera à imiter, et dans lesquelles il se complaira comme dans son propre ouvrage. Mais une composition est-elle négligée au point de ne pouvoir subir de correction? en ce cas, je me suis toujours bien trouvé de faire recommencer la même matière que j'avais remaniée, alléguant que l'élève pouvait mieux faire encore, car rien, dans les études, n'encourage autant que l'espérance. Au surplus, la manière de corriger ne sera pas la

dem ipsa festinet, nec musta in lacu statim austera sint : sic et annos ferent, et vetustate proficient.

Ne illud quidem quod admoneamus indignum est, ingenia puerorum nimia interim emendationis severitate deficere; nam et desperant, et dolent, et novissime oderunt, et, quod maxime nocet, dum omnia timent, nihil conantur. Quod etiam rusticis notum est, qui frondibus teneris non putant adhibendam esse falcem, quia reformidare ferrum videntur, et cicatricem nondum pati posse. Jucundus ergo tum maxime debet esse præceptor, ut remedia, quæ alioqui natura sunt aspera, molli manu leniantur : laudare aliqua; ferre quædam; mutare etiam, reddita cur id fiat ratione; illuminare, interponendo aliquid sui. Nonnunquam hoc quoque erit utile, totas ipsum dictare materias, quas et imitetur puer, et interim tamquam suas amet. At si tam negligens ei stilus fuerit, ut emendationem non recipiat, expertus sum prodesse, quoties eamdem materiam rursus a me retractatam, scribere de integro juberem; *posse eum adhuc melius* : quatenus nullo magis studia, quam spe, gaudent. Aliter

même pour tous les âges, et l'on se montrera exigeant et difficile, suivant les forces de l'enfant. Il me souvient que quand il leur échappait, dans leurs compositions, des saillies trop vives ou trop hardies, *cela ne me déplaît point encore,* leur disais-je, *mais il viendra un temps où je ne le souffrirai plus.* Ainsi ils pouvaient se féliciter de leur esprit, et je n'égarais point leur jugement.

Mais pour revenir à mon sujet, dont je me suis écarté, j'entends que les narrations soient travaillées avec le plus de soin possible; car s'il est bon, dans les premiers exercices du langage, de faire répéter aux enfants ce qu'ils ont entendu, ne fût-ce que pour leur donner de la facilité à s'exprimer; et si pour cela, on a raison de leur faire reprendre un récit en rétrogradant, ou de les faire passer du milieu à toute autre partie, le tout sous les yeux du maître, et seulement dans la vue d'affermir leur mémoire à un âge où ils ne peuvent guère faire autre chose, et où ils commencent à peine à lier deux idées; aussi, dès qu'ils sont en état de mettre de l'ordre et de la correction dans un discours, ne faut-il pas leur souffrir ce bavardage improvisé, cette incohérence de pensées et cette impatiente ardeur de se montrer qui ne convient qu'à des charlatans. Des parents ignorants ont la sottise de s'en réjouir, et ne s'aperçoivent pas que les jeunes gens contractent par là le mépris du travail, l'oubli de toute pudeur, l'habitude d'un langage incorrect, la dépravation du goût, et, ce qui a souvent arrêté de grands pro-

autem alia ætas emendanda est, et pro modo virium et exigendum opus et corrigendum. Solebam ego dicere pueris, aliquid ausis licentius aut lætius, *laudare illud me adhuc; venturum tempus, quo idem non permitterem :* ita et ingenio gaudebant, et judicio non fallebantur.

Sed ut eo revertar, unde sum egressus, narrationes stylo componi quanta maxima possit adhibita diligentia volo : nam, ut primo, quum sermo instituitur, dicere quæ audierint, utile est pueris ad loquendi facultatem; ideoque et retro agere expositionem, et a media in utramque partem discurrere sane merito coguntur; sed ad gremium præceptoris, et dum aliud non possunt, et dum res ac verba connectere incipiunt, ut protinus memoriam firment; ita quum jam formam rectæ atque emendatæ orationis accipient, extemporalis garrulitas, nec exspectata cogitatio, et vix surgendi mora, circulatoriæ vere jactationis est. Hinc parentum imperitorum inane gaudium; ipsis vero contemptus operis, et inverecunda frons, et consuetudo pessime dicendi, et malorum exercitatio, et, quæ magnos quoque profectus frequenter perdidit,

grès, une arrogante présomption. La facilité à parler aura aussi son tour, et certes, nous ne la négligerons pas; mais, quant à présent, il suffit qu'à force de soins et de travail, et autant que l'âge le permet, un enfant écrive passablement et qu'il s'en fasse une habitude, pour ainsi dire, naturelle. Enfin, celui-là arrivera au point que nous cherchons, ou à quelque chose d'approchant, qui apprendra à *bien* dire avant d'apprendre à dire *vite.*

Ce n'est pas un travail sans fruit que celui qu'on joint d'ordinaire aux narrations, et qui consiste à confirmer ou à détruire un fait, ce que les Grecs appellent ἀνασκευὴ et κατασκευή. Ce travail peut se faire non-seulement sur les sujets fabuleux et poétiques, mais même sur les traditions historiques. C'est ainsi qu'on demandera s'il est croyable qu'un corbeau se soit placé sur la tête de Valérius pendant qu'il combattait, pour frapper du bec et des ailes le Gaulois son ennemi, au visage et aux yeux. Il y a là ample matière à discuter pour ou contre. J'en dis autant et du serpent dont on prétend qu'est né Scipion, et de la louve de Romulus, et de la nymphe Égérie de Numa. Quant aux histoires grecques, ce sont presque des licences poétiques. Souvent aussi on élève des questions sur l'époque et le lieu où une chose s'est passée, ou bien c'est sur la personne même que les historiens ne s'accordent pas, ou qu'on a des doutes, comme on le voit fréquemment dans Tite Live.

arrogans de se persuasio innascitur. Erit suum parandæ facilitati tempus nec a nobis negligenter locus iste transibitur. Interim satis est, si puer omni cura et summo, quantum ætas illa capit, labore aliquid probabile scripserit; in hoc assuescat; hujus rei naturam sibi faciat : ille demum in id, quod quærimus, aut ei proximum, poterit evadere, qui ante discet recte dicere, quam cito.

Narrationibus non inutiliter subjungitur opus destruendi confirmandique eas, quod ἀνασκευὴ et κατασκευὴ vocatur : id porro non tantum in fabulosis et carmine traditis fieri potest, verum etiam in ipsis annalium monumentis; ut, si quæratur, *An sit credibile, super caput Valerii pugnantis sedisse corvum, qui os oculosque hostis Galli rostro atque alis everberaret?* sit in utramque partem ingens ad dicendum materia : ut *de serpente, quo Scipio traditur genitus;* et *lupa Romuli;* et *Egeria Numæ :* nam græcis historiis plerumque poeticæ similis est licentia. Sæpe etiam quæri solet de tempore, de loco, quo gesta res dicitur; nonnunquam de persona quoque, sicut Livius frequentissime dubitat, et alii ab aliis historici dissentiunt.

De là, l'élève commencera peu à peu à prendre un vol plus hardi. Il en viendra à faire l'éloge des hommes qui se sont illustrés par leurs vertus et à flétrir ceux qui se sont déshonorés par leurs vices, genre de composition qui ne se borne pas à un seul avantage; car, en même temps que l'esprit se nourrit par la multiplicité et la variété des matières, l'âme se forme par cette contemplation morale du bien et du mal. On acquiert ainsi la connaissance d'une foule de choses, et l'on se munit d'un grand nombre d'exemples pour s'en servir au besoin, surtout dans les causes où ils sont d'une si grande ressource. Cela conduit à l'exercice de la comparaison; on établit un parallèle entre deux personnages historiques : *Quel est le plus vertueux?* ou *quel est le plus pervers?* et, quoique la méthode soit la même, la matière se trouve doublée, en ce que l'on n'envisage pas seulement quelle était en eux la nature des vertus ou des vices, mais encore dans quelle mesure ils les avaient. Quant à l'ordre qu'il faut observer dans les compositions du genre démonstratif, comme c'est la troisième partie de l'art de la rhétorique, j'en donnerai des préceptes quand il en sera temps.

Les lieux communs, je parle de ceux où, sans acception de personnes, on se déchaîne contre les vices en général, par exemple, contre l'adultère, la passion du jeu, le libertinage; ces lieux communs, dis-je, sont ce qui naît le plus souvent du sein des causes; ajoutez-y des noms, ce sont de véritables accusations. Cependant de ce point de vue général, on descend quelquefois à

Inde paulatim ad majora tendere incipiet, laudare claros viros, et vituperare improbos; quod non simplicis utilitatis opus est : namque et ingenium exercetur multiplici variaque materia, et animus contemplatione recti pravique formatur; et multa inde cognitio rerum venit, exemplisque, quæ sunt in omni genere causarum potentissima, jam tum instruitur; quum res poscet, usurus. Hinc illa quoque exercitatio subit *comparationis, uter melior, uterve deterior?* quæ quamquam versatur in ratione simili, tamen et duplicat materiam, et virtutum vitiorumque non tantum naturam, sed etiam modum tractat. Verum de ordine laudis, contraque, quoniam tertia hæc rhetorices pars est, præcipiemus suo tempore.

Communes loci (de iis loquor, quibus, citra personas, in ipsa vitia moris est perorare, ut in *adulterum, aleatorem, petulantem*) ex mediis sunt judiciis, et, si reum adjicias, *accusationes;* quamquam hi quoque ab illo generali tractatu

des espèces particulières, comme lorsqu'on représente l'adultère *aveugle*, le joueur *indigent*, le libertin *âgé*. On se sert aussi des lieux communs pour la défense : on plaide en faveur de l'incontinence et de l'amour; on excuse un parasite et pis encore; dans tout cela, c'est la passion elle-même qu'on défend, et jamais l'homme.

Quant aux thèses qui ont pour objet de comparer une chose avec une autre, par exemple : *Si la vie de la campagne est préférable à celle des villes; si la gloire d'un jurisconsulte l'emporte sur celle d'un homme de guerre*, etc.; je ne connais pas de champ plus vaste et plus fécond pour s'exercer à l'art de la parole, ni rien qui soit d'un plus grand secours pour les matières délibératives et même pour les discussions judiciaires. Voyez, en effet, avec quelle richesse d'élocution Cicéron, dans son discours *pro Murena*, traite la dernière comparaison que je viens de citer. Il y a aussi des thèses qui appartiennent presque exclusivement au genre délibératif : *Est-il avantageux de se marier? doit-on briguer les charges publiques*, etc. ? car, avec des noms, ce seront autant de délibérations.

Je me rappelle que nos maîtres avaient l'usage de nous préparer à traiter les questions de fait par un exercice qui n'était ni sans utilité, ni sans agrément. Ils nous prescrivaient, par exemple, de rechercher et d'indiquer pourquoi Vénus était armée chez les Lacédémoniens? pourquoi Cupidon était représenté sous la

ad quasdam deduci species solent, ut si ponatur *adulter cæcus, aleator pauper, petulans senex*. Habent autem nonnunquam etiam defensionem : nam et pro *luxuria*, et pro *amore* dicimus; et leno interim parasitusque defenditur, sic, ut non homini patrocinemur, sed crimini.

Theses autem, quæ sumuntur ex rerum comparatione, ut *rusticane vita, an urbana potior? jurisperiti, an militaris viri laus major?* mire sunt ad exercitationem dicendi speciosæ atque uberes, quæ vel ad suadendi officium, vel etiam ad judiciorum disceptationem juvant plurimum : nam posterior ex prædictis locus, in causa Murenæ copiosissime a Cicerone tractatur. Sunt et illæ pæne totæ ad deliberativum pertinentes genus, *ducendane uxor, petendine sint magistratus?* namque hæ, personis modo adjectis, suasoriæ erunt.

Solebant præceptores mei, neque inutili et nobis etiam jucundo genere exercitationis, præparare nos conjecturalibus causis, quum quærere atque exsequi juberent, *Cur armata apud Lacedæmonios Venus?* et, *Quid ita crederetur*

figure d'un enfant ailé, avec des flèches et un flambeau? et autres questions semblables. Nous nous attachions à deviner ces causes, genre de recherches assez fréquent dans les controverses, et qui peut être regardé comme une espèce de *chrie*.

A l'égard de ces autres lieux communs sur les témoins et sur les preuves : *S'il faut toujours croire les premiers et s'en rapporter aux dernières, lors même qu'elles sont légères*, cela appartient si manifestement aux actions judiciaires, que des hommes qui jouissent de quelque considération au barreau en ont toujours à leur disposition, par écrit ou dans la mémoire, pour en faire, au besoin, un ornement accessoire de leurs plaidoiries; en quoi, je dois le dire ici, ils me paraissent faire l'humiliant aveu de leur faiblesse; car comment, dans les causes dont l'aspect est toujours varié et toujours neuf, se flatter de trouver l'argument propre et la réplique à la partie adverse; comment parer rapidement aux objections, interroger adroitement un témoin, si, dans les choses les plus simples, et qui se rencontrent le plus souvent dans les affaires, on ne peut exprimer les idées les plus communes qu'à l'aide de phrases préparées longtemps à l'avance? Ces morceaux tant de fois ressassés doivent à la longue inspirer le dégoût comme des mets refroidis ou qu'on sert jusqu'à satiété. Ne doit-on pas rougir aussi d'offrir si souvent à la mémoire de ses auditeurs ces misérables lambeaux qui, comme les haillons du pauvre orgueil-

Cupido puer, ac volucer, et sagittis ac face armatus? et similia : in quibus scrutabamur voluntatem, cujus in controversiis frequens quæstio est quod genus chriæ videri potest.

Nam locos quidem, quales sunt de testibus, *semperne his credendum?* et de argumentis, *an habenda etiam parvis fides?* adeo manifestum est ad forenses actiones pertinere, ut quidam, nec ignobiles in officiis civilibus, scriptos eos, memoriæque diligentissime mandatos, in promptu habuerint, ut, quoties esset occasio, extemporales eorum dictiones his velut emblematis exornarentur. Quo quidem, neque enim ejus rei judicium differre sustineo, summam videbantur mihi infirmitatem de se confiteri; nam quid hi possint in causis, quarum varia ac nova semper est facies, proprium invenire? quomodo propositis ex parte diversa respondere? altercationibus velociter occurrere? testem rogare? qui etiam in iis, quæ sunt communia, et in plurimis causis tractantur, vulgatissimos sensus verbis, nisi tanto ante præparatis, prosequi nequeant. Necesse est, his, quum eadem judiciis pluribus dicunt, aut fastidium moveant velut frigidi et repositi cibi; aut pudorem deprehensa toties, audientium memoria, infelix supellex, quæ, sicut apud pauperes ambitiosos,

leux, sont usés à force de servir? Ajoutez qu'il n'est peut-être pas de lieu commun, si commun soit-il, qui puisse bien s'unir à une cause, à moins qu'il ne tienne par quelque fil à la question même; aussi n'y voit-on qu'un placage qui fait disparate avec le reste, tant il est mal ajusté, et s'aperçoit-on bien que l'orateur n'en fait usage que parce qu'il l'a sous la main, et nullement par nécessité. Il en est de même de ces hors-d'œuvre qu'on imagine pour avoir occasion d'y placer des pensées, tandis que les pensées doivent jaillir naturellement du sujet, et qu'elles n'ont de prix et ne produisent d'effet qu'à cette condition. Toute phrase donc, quelque sonore qu'elle soit, qui ne tend pas au succès de la cause est superflue, si même elle n'est nuisible. Mais laissons cette digression.

Il y a encore un genre d'exercice qui exige une maturité de forces déjà presque capable des productions les plus élevées, je veux parler de l'éloge ou de la censure des lois. Cet exercice rentre dans le genre délibératif ou dans le genre judiciaire suivant le droit public et la coutume des nations. Chez les Grecs, celui qui proposait la loi était appelé devant le juge; chez les Romains on la discutait devant le peuple. Mais dans l'un comme dans l'autre mode, ce qu'on peut dire des lois en général se réduit à un petit nombre de points à peu près fixes; car il n'y a que trois sortes de droits : le droit sacré, le droit public et le droit privé. On a parti-

pluribus et diversis officiis conteratur : cum eo quidem, quod vix ullus est tam communis locus, qui possit cohærere cum causa, nisi aliquo propriæ quæstionis vinculo copulatus; appareatque, eum non tam insertum, quam applicitum; vel quod dissimilis est ceteris, vel quod plerumque assumi etiam parum apte solet, non quia desideratur, sed quia paratus est; ut quidam sententiarum gratia verbosissimos locos arcessunt, quum ex locis debeat nasci sententia. Ita sunt autem speciosa hæc et utilia, si oriuntur ex causa : ceterum quamlibet pulchra locutio, nisi ad victoriam tendit, utique supervacua, sed interim etiam contraria est. Verum hactenus evagari satis fuerit.

Legum laus et *vituperatio* jam majores, ac prope summis operibus suffecturas, vires desiderant; quæ quidem, suasoriis magis an controversiis accommodata sit exercitatio, consuetudine et jure civitatum differt : apud Græcos enim lator earum ad judicem vocabatur; Romanis pro concione suadere ac dissuadere moris fuit. Utroque autem modo pauca de his, et fere certa dicuntur : nam et genera sunt tria, *sacri*, *publici*, *privati juris*. Quæ divisio ad

culièrement recours à cette division pour faire l'éloge d'une loi, lorsque par une gradation progressive on fait voir d'abord que c'est une loi, ensuite qu'elle est publique, et enfin qu'elle intéresse la religion et le culte des dieux. Quant aux points sur lesquels une loi peut être attaquée, ils sont communs à toutes. En effet, ou c'est l'autorité du législateur qu'on conteste, comme on le fit à l'égard de P. Clodius, que l'on accusait de n'avoir pas été créé tribun suivant les formes; ou c'est la loi même qu'on décline, ce qui a lieu de diverses manières, soit en disant qu'elle n'a pas été promulguée pendant trois jours de marché consécutifs, conformément à l'usage, ou qu'elle l'a été un jour défendu, ou qu'on n'a pas eu égard aux oppositions, aux auspices ou à quelque autre empêchement légitime; soit, enfin, parce qu'elle est en contradiction avec quelque loi encore en vigueur. Mais tout cela n'appartient pas à ces premiers exercices dont je parle, qui ne s'occupent ni des personnes, ni des temps, ni des motifs. Voici les autres points, qui se traiteront à peu près de la même manière, que le sujet soit vrai ou fictif : car une loi pèche dans les mots ou dans les choses. Dans les mots, sont-ils assez explicites, ou ne présentent-ils pas quelque équivoque? dans les choses, la loi est-elle d'accord avec elle-même, oblige-t-elle le peuple en général, ou chacun en particulier? Le plus communément, on examine aussi si une loi est *honnête* ou *utile*. Je sais qu'on pousse encore plus loin cette distinction ; pour moi, je comprends sous ce terme d'*hon-*

laudem magis spectat, si quis eam per gradus augeat, quod *lex*, quod *publica*, quod *ad religionem deum comparata* sit. Ea quidem, de quibus quæri solet, communia omnibus : aut enim de jure dubitari potest ejus, *qui rogat*, ut *de P. Clodii, qui non rite creatus tribunus arguebatur;* aut de ipsius rogationis, quod est varium, sive *non trino* forte *nundino* promulgata, sive *non idoneo die*, sive *contra intercessiones, vel auspicia, aliudve quid, quod legitimis obstet*, dicitur lata esse, vel ferri; sive *alicui manentium legum repugnare.* Sed hæc ad illas primas exercitationes non pertinent; nam sunt eæ citra complexum personarum, temporum, causarum. Reliqua eadem fere, vero fictoque hujusmodi certamine, tractantur : nam vitium aut *in verbis* est, aut *in rebus ;* in verbis quæritur : *An satis significent? an sit in iis aliquid ambiguum?* In rebus : *An lex sibi ipsa consentiat? An in populum ferri debeat, an in singulos homines?* Maxime vero commune est quærere : *An sit honesta? an utilis?* nec ignoro, plures fieri a plerisque partes; sed nos *justum, pium, religiosum*

nête, la justice, l'humanité, la piété et autres vertus semblables. La justice a des caractères qu'il faut discuter, car ou c'est l'action même qu'on envisage pour établir si elle mérite d'être punie ou récompensée, ou bien c'est la mesure de la récompense ou du châtiment qui peut être attaquée en plus ou en moins. L'*utilité* se tire tantôt de la nature de la loi, tantôt des circonstances. Il est des lois qui donnent lieu de mettre en question si l'on pourra les faire observer. Il en est qu'on blâme dans leur ensemble, d'autres dans certaines parties. On a des exemples de ces deux cas dans les harangues les plus célèbres. Il est aussi, je ne l'ignore pas, des lois qui ne sont que temporaires et de circonstance, comme celles qui confèrent des honneurs ou des commandements extraordinaires : telle fut la loi Manilia, défendue par Cicéron. Mais ces sortes de lois ne sont pas ici susceptibles de préceptes, attendu qu'elles sont d'une essence toute particulière, car elles reposent sur des qualités qui leur sont propres, et non sur des qualités générales.

Voilà à peu près sur quoi les anciens ont exercé le talent de la parole, en empruntant toutefois aux dialecticiens les formes de l'argumentation. Ce n'est guère que vers le temps de Démétrius de Phalère que s'introduisit chez les Grecs l'usage de plaider et de composer des harangues dans les écoles, à l'imitation de ce qui se pratique au barreau et dans les assemblées publiques; mais je ne suis pas bien certain que cet orateur soit l'inventeur de ce genre d'exercice, comme je l'ai dit dans un autre ouvrage, et ceux qui

ceteraque his similia, *honesto* complectimur. *Justi* tamen species non simpliciter exeuti solet : aut enim de re ipsa quæritur, ut *dignane pœna*, vel *præmio sit?* aut de modo præmii, pœnæve, *qui* tam *major*, quam *minor* culpari potest. Utilitas quoque interim *natura* discernitur, interim *tempore :* quædam *an obtineri possint*, ambigi solet. Ne illud quidem ignorare oportet, leges aliquando *totas*, aliquando *ex parte* reprehendi solere, quum exemplum rei utriusque nobis claris orationibus præbeatur : nec me fallit, eas quoque leges esse, quæ non in perpetuum rogentur, sed de honoribus aut imperiis, qualis *Manilia* fuit, de qua Ciceronis oratio est. Sed de his nihil hoc loco præcipi potest : constant enim propria rerum, de quibus agitur, non communi, qualitate.

His fere veteres facultatem dicendi exercuerunt, assumpta tamen a dialecticis argumentandi ratione ; nam fictas ad imitationem fori consiliorumque materias apud Græcos dicere, circa Demetrium Phalerea institutum fere constat. An ab ipso id genus exercitationis sit inventum, ut alio quoque libro

l'affirment avec le plus d'assurance ne me paraissent pas s'appuyer sur des autorités bien imposantes. Quant aux maîtres d'éloquence chez les Latins, Cicéron nous apprend que les premiers parurent dans les derniers temps de L. Crassus. Plotius fut le plus célèbre.

CHAPITRE V

De la lecture des orateurs et des historiens chez le rhéteur.

Je parlerai bientôt de la manière de traiter les sujets de déclamation; en attendant, et puisque nous en sommes aux éléments de la rhétorique, j'ai à donner ici un avis, que je regarde comme très-important pour le progrès des études : c'est qu'à l'exemple des grammairiens qui font expliquer les poëtes, le rhéteur forme ses élèves par la lecture des historiens, et surtout des orateurs. J'ai déjà fait l'épreuve de cette méthode, mais seulement à l'égard d'un petit nombre d'enfants que leur âge en rendait susceptibles, et sur la recommandation expresse des parents. Ce n'est pas que je n'en eusse reconnu les avantages, mais j'étais arrêté par la considération qu'une autre manière d'enseigner était depuis longtemps en usage, et que d'ailleurs les élèves déjà avancés ne réclamaient pas un pareil travail et préféreraient me suivre. Cepen-

sum confessus, parum comperi; sed ne ii quidem, qui hoc fortissime affirmant, ullo satis idoneo auctore nituntur. Latinos vero dicendi præceptores extremis L. Crassi temporibus cœpisse, Cicero auctor est; quorum insignis maxime Plotius fuit.

CAPUT V

De lectione oratorum et historicorum apud rhetorem.

Sed de ratione declamandi post paulo; interim, quia prima rhetorices rudimenta tractamus, non omittendum videtur id quoque, ut moneam, quantum sit collaturus ad profectum discentium rhetor, si, quemadmodum a grammaticis exigitur poetarum enarratio, ita ipse quoque historiæ, atque etiam magis orationum lectione susceptos a se discipulos instruxerit; quod nos in paucis, quorum id ætas exigebat, et parentes utile esse crediderant, servavimus. Ceterum sentientibus jam tum optima, duæ res impedimento fuerunt, quod et longa consuetudo aliter docendi fecerat legem; et robusti fere juvenes, nec hunc laborem desiderantes, exemplum nostrum sequebantur; nec tamen,

dant, parce que je me serais avisé un peu tard d'innover, dois-je me faire scrupule de recommander ce qui est utile? Je sais d'ailleurs que cela se pratique à présent chez les Grecs, mais par des précepteurs auxiliaires, car les maîtres n'auraient pas le temps de suivre chaque élève dans cette lecture.

Au surplus, je n'entends point parler de cet exercice qui consiste à faire suivre aux enfants, facilement et distinctement, les écrits qu'ils ont sous les yeux; il ne s'agit pas même de leur faire connaître la valeur d'un mot inusité qui se rencontre : tout cela est au-dessous des soins d'un rhéteur. Mais signaler les beautés d'un discours ou ses défauts, s'il s'en trouve, voilà le devoir de sa profession, voilà l'engagement que prend un maître d'éloquence. Or, pour cela, il ne faut pas s'assujettir à lire tel ou tel livre, suivant le caprice des élèves, ce qui n'est bon qu'avec des enfants; il me paraît à la fois plus avantageux et plus commode de faire choix d'un lecteur pris, à tour de rôle, dans la classe, et que les autres écouteront en silence, ce qui d'abord les habituera à bien prononcer. Ensuite, après avoir expliqué le sujet du plaidoyer, et disposé ainsi les élèves à bien entendre ce qu'on leur lira, le maître ne laissera rien passer de tout ce qui pourra être remarquable sous le rapport de l'invention et de l'élocution. Il fera voir comment, dans l'exorde, on se concilie ses juges; comment, dans la

si quid novi vel sero invenissem, præcipere in posterum puderet. Nunc vero scio id fieri apud Græcos, sed magis per adjutores, quia non videntur tempora suffectura, si legentibus singulis præire semper ipsi velint.

Et hercle prælectio, quæ in hoc adhibetur, ut facile atque distincte pueri scripta oculis sequantur; etiam illa, quæ vim cujusque verbi, si quod minus usitatum incidat, docet, multum infra rhetoris officium existimanda est. At demonstrare virtutes, vel, si quando ita incidat, vitia, id professionis ejus atque promissi, quo se magistrum eloquentiæ pollicetur, maxime proprium est; eo quidem validius, quod non utique hunc laborem docentium postulo, ut ad gremium revocatis, cujus quisque eorum velit libri lectione, deserviant. Nam mihi quum facilius, tum etiam multo magis videtur utile, facto silentio, unum aliquem, quod ipsum imperari per vices optimum est, constituere lectorem, ut protinus pronunciationi quoque assuescant; tum, exposita causa in quam scripta legetur oratio, nam sic clarius, quæ dicentur, intelligi poterunt, nihil otiosum pati, quodque in *inventione*, quodque in *elocutione* annotandum erit; quæ in *procemio* conciliandi judicis ratio; quæ *narrandi* lux,

narration, on parvient à être bref sans cesser d'être clair, et à donner à ses récits un air de sincérité qui n'exclut pas la circonspection et la finesse, car c'est là surtout le secret des gens de l'art; quelle économie on apporte dans la division de ses moyens; combien l'argumentation doit être vive et serrée; quand il faut s'élever avec force, quand il faut être insinuant et doux; quelle véhémence doit éclater dans les invectives, quel sel, quelle urbanité dans les railleries; enfin, comment un orateur maîtrise à son gré les affections, pénètre dans les cœurs, et dispose de l'esprit du juge. Passant à l'élocution, il fera remarquer ce qui constitue le mot propre, élégant, sublime; où il convient d'employer l'amplification; quelle est la qualité qui lui est opposée; en quoi consistent les métaphores et les figures; comment une composition peut être mâle, quoique soignée et régulière dans toutes ses parties. Je ne regarderai même pas comme inutile de faire lire de temps en temps devant les élèves quelques-uns de ces discours remplis d'affectation et de mauvais goût, dont tant de gens raffolent si sottement, et de leur montrer tout ce qu'il y a d'impropre et d'obscur, d'enflé, de bas et de trivial, d'indécent et d'efféminé dans ces pièces qui non-seulement charment le plus grand nombre, mais, ce qui est pis encore, ne plaisent que par cela même qu'elles sont détestables : tant nous avons de penchant à dédaigner un langage naturel et simple, et à n'admirer comme exquis

brevitas, fides; quod aliquando consilium, et quam occulta calliditas; namque ea sola in hoc ars est, quæ intelligi, nisi ab artifice, non possit; quanta deinceps in *dividendo* prudentia; quam subtilis et crebra *argumentatio;* quibus viribus inspiret, qua jucunditate permulceat; quanta in *maledictis* asperitas, in *jocis* urbanitas; ut denique dominetur in *affectibus*, atque in pectora irrumpat, animumque judicum similem iis, quæ dicit, efficiat. Tum in ratione *eloquendi*, quod verbum proprium, ornatum, sublime : ubi *amplificatio* laudanda, quæ virtus ei contraria; quid speciose *translatum;* quæ *figura* verborum; quæ levis et quadrata, sed virilis tamen *compositio.* Ne id quidem inutile, etiam corruptas aliquando et vitiosas orationes, quas tamen plerique judiciorum pravitate mirentur, legi palam pueris, ostendique in his, quam multa impropria, obscura, tumida, humilia, sordida, lasciva, effeminata sint, quæ non laudantur modo a plerisque, sed, quod pejus est, propter hoc ipsum, quod sunt prava, laudantur : nam sermo rectus, et secundum naturam enunciatus, nihil habere ex ingenio videtur; illa vero, quæ utcunque deflexa sunt,

que ce qui s'écarte du droit chemin! Ainsi, certaines gens attachent plus de prix à des corps bizarrement contrefaits, monstrueux, qu'à ceux qui jouissent des avantages de la conformation ordinaire : ainsi d'autres séduits par une vaine apparence, prisent moins une beauté naïve sortant des mains de la nature, que tous ces charmes artificiels qu'on se procure en s'épilant, en se fardant, en se frisant les cheveux; comme si la beauté pouvait jamais se puiser à la source impure des mauvaises mœurs!

Un maître ne devra pas se borner à cette instruction, il devra encore interroger fréquemment ses élèves et sonder leur jugement. Par là il les tiendra toujours en haleine, les leçons ne seront pas perdues, et elles atteindront leur but, qui est de conduire peu à peu les jeunes gens à inventer eux-mêmes et à se faire de tout des idées nettes. Que cherche-t-on, en effet, par l'enseignement, sinon à les mettre en état de se passer de maîtres?

J'ose l'affirmer : ce genre de soin fera plus que tous les traités, quoique assurément ceux-ci soient d'un grand secours. Mais comment peuvent-ils être assez étendus pour embrasser, sous toutes les faces, les questions qui naissent, pour ainsi dire, à chaque instant? Il y a des règles, des principes sur l'art militaire; ne sera-t-il pas cependant plus avantageux de savoir comment, dans quel lieu, en quelle circonstance, tel général fit

amquam exquisitiora miramur, non aliter quam distortis, et quocunque modo prodigiosis corporibus apud quosdam majus est pretium, quam iis, quæ nihil ex communis habitus bonis perdiderunt, atque etiam qui specie capiuntur, vulsis levatisque, et inustas comas acu comentibus, et non suo colore nitidis, plus esse formæ putant, quam possit tribuere incorrupta natura, ut pulchritudo corporis venire videatur ex malis moribus.

Nec solum hæc ipse debebit docere præceptor, sed frequenter interrogare, et judicium discipulorum experiri. Sic audientibus securitas aberit, nec, quæ dicentur, superfluent aures, simulque ad id perducentur, quod ex hoc quæritur, ut inveniant ipsi, et intelligant. Nam quid aliud agimus docendo eos, quam ne semper docendi sint?

Hoc diligentiæ genus ausim dicere plus collaturum discentibus, quam omnes omnium artes, quæ juvant sine dubio multum; sed, latiore quadam comprehensione, per omnes quidem species rerum quotidie pæne nascentium ire qui possunt? Sicut de re militari quamquam sunt tradita quædam præcepta communia, magis tamen proderit scire, qua ducum quisque ratione, in quali

preuve de sagesse ou de témérité? car, en tout, l'expérience vaut mieux que les préceptes. Un professeur prononce un discours à sa façon pour servir de modèle à ses auditeurs; est-ce que dans ce cas la lecture de Cicéron et de Démosthène ne leur sera pas plus utile? Si c'est l'élève qui parle lui-même, et qu'il lui échappe quelque faute, on la relèvera publiquement; n'est-il pas préférable alors de corriger la composition d'autrui? cela même aura plus d'attraits; car on aime mieux voir reprendre les défauts des autres que les siens. Je pourrais encore ajouter d'autres considérations, mais il n'est personne qui ne sente les avantages de cette méthode. Puisse-t-on mettre à l'employer autant d'empressement qu'on y éprouvera de plaisir.

Une fois cette marche adoptée, on ne sera plus embarrassé sur la question de savoir quels sont les auteurs que doivent lire les commençants. Les uns ont voulu que ce fussent des écrivains d'un ordre inférieur, comme étant plus faciles à comprendre; d'autres ont penché pour ceux dont le style est le plus fleuri, comme plus propre à nourrir l'esprit des jeunes gens. Quant à moi, je suis d'avis qu'on leur mette tout de suite entre les mains, et toujours, les meilleurs écrivains, en choisissant toutefois, parmi ces derniers, le plus facile et le plus clair. Ainsi, je préférerai Tite Live à Salluste, quoique ce dernier soit un grand historien, parce que pour l'entendre il faut être déjà très-avancé. Cicéron, je n'en

loco, tempore, sit usus sapienter, aut contra : nam in omnibus fere minus valent præcepta, quam experimenta. An vero declamabit quidem præceptor, ut sit exemplo suis auditoribus, non plus contulerint lecti Cicero ac Demosthenes? Corrigetur palam, si quid in declamando discipulus erraverit : non potentius erit emendare orationem? quin immo etiam jucundius : aliena enim vitia quisque reprehendi mavult, quam sua. Nec deerant plura, quæ dicerem; sed neminem hæc utilitas fugit; atque utinam tam non pigeat facere istud, quam non displicebit.

Quod si potuerit obtineri, non ita difficilis supererit quæstio, qui legendi sint incipientibus? Nam quidam illos minores, quia facilior eorum intellectus videbatur, probaverunt; alii floridius genus, ut ad alenda primarum ætatum ingenia magis accommodatum. Ego optimos quidem, et statim, et semper, sed tamen eorum candidissimum quemque, et maxime expositum, velim, ut Livium a pueris magis, quam Sallustium; et hic historiæ major est auctor, ad quem tamen intelligendum jam profectu opus sit. Cicero, ut mihi quidem videtur,

doute pas, sera à la fois agréable et intelligible pour des commençants qui peuvent même déjà s'y plaire et s'y attacher avec fruit; enfin tel autre auteur, qui, comme le recommande Tite Live lui-même, approchera le plus de Cicéron.

Il est deux sortes d'excès contre lesquels on ne saurait trop prémunir les enfants : le premier, c'est qu'un maître, par une admiration outrée de l'antiquité, ne les laisse s'endurcir à la lecture des Gracques, de Caton et d'autres écrivains semblables; car alors ils deviendraient âpres et secs, et, leur intelligence ne pouvant s'élever à tant de vigueur, ils croiraient, par la plus fâcheuse des prétentions, ressembler à ces grands hommes en imitant leur style, qui, tout parfait qu'il est pour le siècle où ils ont vécu, ne saurait convenir au nôtre. Le second, opposé au premier, c'est que, séduits par les grâces efféminées du langage moderne, ils ne s'abandonnent aux dangereux attraits d'un genre très-flatteur par lui-même et d'autant plus agréable aux jeunes gens qu'il est plus à leur portée. Mais leur jugement une fois affermi et hors de toute atteinte, je leur conseillerai de lire et les anciens et les modernes : les anciens, parce que, si, à travers la rouille des siècles grossiers, on sait s'approprier tout ce qu'il y a dans leurs écrits de substantiel et de mâle, notre élégance brillera d'un plus vif éclat; les modernes, parce qu'on trouve en eux beaucoup de bonnes qualités. En effet, pour être venus tard, la nature ne nous a pas condamnés. Non, seulement le goût a changé, et peut-être

et jucundus incipientibus quoque, et apertus est satis, nec prodesse tantum, sed etiam amari potest; tum, quemadmodum Livius præcipit, ut quisque erit Ciceroni simillimus.

Duo autem genera maxime cavenda pueris puto; unum, ne quis eos antiquitatis nimius admirator, in Gracchorum, Catonisque, et aliorum similium lectione durescere velit : fient enim horridi atque jejuni; nam neque vim eorum adhuc intellectu consequentur, et elocutione, quæ tum sine dubio erat optima, sed nostris temporibus aliena, contenti, quod est pessimum, similes sibi magnis viris videbuntur. Alterum, quod huic diversum est, recentis hujus lasciviæ flosculis capti, voluptate quadam prava deliniantur, ut prædulce illud genus, et puerilibus ingeniis hoc gratius, quo propius est, adament. Firmis autem judiciis, jamque extra periculum positis, suaserim et antiquos legere, ex quibus si assumatur solida ac virilis ingeniis vis, deterso rudis seculi squalore, tum noster hic cultus clarius enitescet; et novos, quibus et ipsis multa virtus adest. Neque enim nos tarditatis natura damnavit; sed dicendi muta-

avons-nous poussé trop loin le raffinement et la délicatesse. Aussi, est-ce moins par le génie que les anciens nous ont surpassés, que par la sagesse. Choisissons donc beaucoup, et veillons à ce que le bon ne soit pas gâté par le mauvais qui s'y trouve mêlé. Au surplus, j'accorderai volontiers, je soutiendrai même que parmi les écrivains des derniers temps et ceux de notre époque, il en est dont tout est bon à imiter; mais quels sont-ils? Il n'appartient pas à tout le monde d'en décider. On peut se tromper avec moins de danger sur les anciens. Il est donc prudent d'ajourner la lecture des modernes, pour ne pas s'exposer à les imiter avant que le jugement ne soit formé.

CHAPITRE VI

De la division.

Les maîtres d'éloquence diffèrent dans leur méthode d'enseignement. Les uns, quand ils donnent une matière à leurs élèves, non contents de leur indiquer les points qu'ils auront à traiter, y ajoutent quelque développement, y font même entrer des preuves et jusqu'à des mouvements oratoires. Les autres se bornent à donner un cadre; et quand l'élève l'a rempli, tant bien que mal, ils reprennent ce qu'il a omis, et, s'attachant à certaines parties, ils les travaillent avec autant de soin que s'ils avaient à parler eux-mêmes.

vimus genus, et ultra nobis, quam oportebat, indulsimus : ita non tam ingenio illi nos superarunt, quam proposito. Multa ergo licebit eligere, sed curandum erit, ne iis, quibus permixta sunt, inquinentur. Quosdam vero etiam, quos totos imitari oporteat, et fuisse nuper, et nunc esse, quidni libenter non concesserim modo, verum etiam contenderim? Sed ii qui sint, non cujusque est pronuntiare. Tutius circa priores vel erratur; ideoque hanc novorum distuli lectionem, ne imitatio judicium antecederet.

CAPUT VI

De divisione.

Fuit etiam in hoc diversum præcipientium propositum, quod eorum quidam materias, quas discipulis ad dicendum dabant, non contenti divisione dirigere, latius dicendo prosequebantur, nec solum probationibus implebant, sed etiam affectibus. Alii, quum primas modo lineas duxissent, post declamationes, quid omisisset quisque, tractabant; quosdam vero locos non minore cura, quam quum ad dicendum ipsi surgerent, excolebant.

Ces deux méthodes sont bonnes, et je ne sépare pas l'une de l'autre; cependant, si une seule devait suffire, il me paraîtrait plus avantageux d'indiquer sur-le-champ la bonne voie, que d'avoir à y ramener ceux qui s'en écartent. D'abord, parce que le corrigé frappe seulement l'oreille, tandis que la division à laquelle l'élève est assujetti exerce à la fois la pensée et le style; ensuite, parce qu'on écoute plus volontiers les leçons du maître que ses reproches, surtout aujourd'hui que tant d'esprits sont difficiles à manier et se cabrent contre le moindre avertissement, bien déterminés à n'en tenir aucun compte. Mais on n'en doit pas moins censurer ouvertement toutes les fautes; car il faut avoir égard au reste de la classe qui prendra pour bon tout ce que le maître n'aura point relevé. Au surplus, les deux méthodes peuvent être combinées ensemble, et l'application en doit varier suivant les cas. Proportionnez, pour les commençants, la préparation de la matière aux forces de chacun. Quand vous les jugerez assez exercés sur des modèles, faites-leur essayer quelques pas qui les habituent à avancer seuls et sans aide; abandonnez-les même quelquefois à leurs propres forces, de peur que l'habitude de se toujours modeler sur autrui ne les rende incapables de rien tenter par eux-mêmes. S'ils se tirent passablement de cette épreuve, le maître n'aura presque plus rien à faire; s'ils s'é-

Utile utrumque; et ideo neutrum ab altero separo; sed si facere tantum alterum necesse sit, plus proderit demonstrasse rectam protinus viam, quam revocare ab errore jam lapsos. Primum, quia emendationem auribus modo accipiunt, divisionem vero ad cogitationem etiam et stylum perferunt; deinde, quod libentius præcipientem audiunt, quam reprehendentem. Si qui vero paulo sunt vivaciores, in his præsertim moribus, etiam irascuntur admonitioni, et taciti repugnant; nec ideo tamen minus vitia aperte coarguenda sunt. Habenda enim ratio ceterorum, qui recta esse, quæ præceptor non emendaverit, credent. Utraque autem ratio miscenda est, et ita tractanda, ut ipsæ res postulabunt. Namque incipientibus danda erit velut præformata materia secundum cujusque vires. At, quum satis composuisse se ad exemplum videbuntur, brevia quædam demonstranda vestigia, quæ persecuti, jam suis viribus sine adminiculo progredi possint. Nonnunquam credi sibi ipsos oportebit, ne mala consuetudine semper alienum laborem sequendi, nihil per se conari et quærere sciant. Quod si satis prudenter dicenda viderint, jam prope consummata fuerit præcipientis opera: si quid erraverint adhuc, erunt ad

garent encore, il est là pour les ramener. C'est à peu près ce que nous voyons faire aux oiseaux : leurs petits sont-ils encore tendres et faibles, ils leur partagent la nourriture qu'ils ont apportée dans leur bec; mais dès qu'ils paraissent plus forts, ils leur apprennent, par leur exemple, à sortir peu à peu du nid, et à voler alentour. Bientôt, quand ces mêmes petits ont éprouvé leurs forces, ils les laissent se lancer dans l'air et se confier à leurs propres ailes.

CHAPITRE VII

Des leçons de mémoire.

Je voudrais qu'on changeât, pour l'âge dont nous parlons, l'usage où l'on est de faire apprendre par cœur aux enfants ce qu'ils ont composé eux-mêmes, pour le leur faire répéter à jour fixe. Les pères, je le sais, y tiennent beaucoup, s'imaginant que leurs enfants ne se livrent enfin à des études sérieuses que lorsqu'ils lisent fréquemment des pièces de leur composition, tandis que c'est par l'application qu'on fait de véritables progrès. Mais si j'approuve qu'on exerce les enfants à composer, ce que je regarde comme très-important, je leur conseille encore bien plus de n'apprendre par cœur que des morceaux choisis des orateurs, des historiens ou d'autres écrivains recommandables. On exerce sa mémoire avec plus d'activité sur les productions d'autrui que

ducem reducendi. Cui rei simile quiddam facientes aves cernimus, quæ teneris infirmisque fœtibus cibos ore suo collatos partiuntur; at, quum visi sunt adulti, paulum egredi nidis et circumvolare sedem illam, præcedentes ipsæ, docent, tum expertas vires libero cœlo, suæque ipsorum fiduciæ permittunt.

CAPUT VII

De ediscendo.

Illud ex consuetudine mutandum prorsus existimo in his, de quibus nunc disserimus, ætatibus, ne omnia, quæ scripserint, ediscant, et certa, ut moris est, die dicant; quod quidem maxime patres exigunt, atque ita demum studere liberos suos, si quam frequentissime declamaverint, credunt, quum profectus præcipue diligentia constet. Nam ut scribere pueros, plurimumque esse in hoc opere, plane velim, sic ediscere electos ex orationibus vel historiis, aliove quo genere dignorum ea cura voluminum, locos, multo magis suadeam. Nam et exercebitur acrius memoria, aliena complectendo, quam sua; et, qui erunt in

sur les siennes, et quand on s'est une fois rompu à ce genre de travail, on retient plus aisément ce qu'on a fait soi-même; on se familiarise avec les meilleurs auteurs, et il en reste toujours quelque chose de bon à imiter; on s'approprie, sans s'en apercevoir, telle forme de style dont on s'est profondément pénétré; on abonde en termes choisis; l'artifice de la composition, l'emploi des figures, se présentent d'eux-mêmes, sans qu'on les cherche : on dirait d'un trésor où l'on n'a qu'à puiser. Joignez à cela l'agrément de faire à propos d'heureuses citations, ce qui a son utilité au barreau, où les moyens qui ne semblent pas préparés pour la cause en acquièrent par cela même plus d'autorité, et ajoutent plus à la réputation de l'orateur que sa propre éloquence.

Je veux bien qu'on leur permette de temps à autre de lire ce qu'ils auront fait eux-mêmes, pour qu'ils recueillent le fruit de leur travail dans ces louanges qu'on recherche tant; mais qu'au moins ce soit une distinction réservée à ceux qui auront le mieux soigné leurs compositions, afin qu'ils y voient une récompense et qu'ils s'applaudissent de l'avoir méritée.

CHAPITRE VIII

Si l'on doit se plier aux dispositions naturelles de chaque élève.

On regarde avec raison comme une qualité, dans un maître,

difficiliore hujus laboris genere versati, sine molestia, quæ ipsi composuerunt, jam familiarius animo suo affigent, et assuescent optimis, semperque habebunt intra se, quod imitentur; et jam non sentientes formam orationis illam, quam mente penitus acceperint, exprimènt. Abundabunt autem copia verborum optimorum, et compositione, ac figuris jam non quæsitis, sed sponte et ex reposito velut thesauro se offerentibus. Accedit his et jucunda in sermone bene a quoque dictorum relatio, et in causis utilis. Nam et plus auctoritatis afferunt ea, quæ non præsentis gratia litis sunt comparata, et laudem sæpe majorem, quam si nostra sint, conciliant.

Aliquando tamen permittendum, quæ ipsi scripserint, dicere, ut laboris sui fructum etiam ex illa, quæ maxime petitur, laude, plurimum capiant. Verum id quoque tum fieri oportebit, quum aliquid commodius elimaverint; ut eo velut præmio studii sui donentur, ac se meruisse, ut dicerint, gaudeant.

CAPUT VIII

An secundum sui quisque ingenii docendus sit naturam?

Virtus præceptoris haberi solet, nec immerito, diligenter in iis, quos cru-

d'observer soigneusement dans les élèves les différences qu'offrent leurs esprits et de discerner à quoi la nature porte particulièrement chacun d'eux, car il y a en cela une variété incroyable, et la diversité des esprits n'est guère moindre que celle des visages. Les orateurs, eux-mêmes, en fournissent la preuve : ils diffèrent tellement entre eux par la manière d'écrire, qu'il n'y en a pas un qui soit semblable à l'autre, quoique la plupart se soient proposé pour modèles des écrivains de leur goût. Voilà pourquoi on a assez généralement jugé utile de diriger l'instruction de manière à favoriser le développement des dispositions naturelles, et à aider les esprits dans leur tendance. De même, dit-on, qu'un habile maître de palestrique, s'il entre dans un gymnase rempli d'enfants, après avoir éprouvé de mille manières le degré de force et de courage de tous, jugera à quel genre de combat chacun doit être préparé; ainsi le professeur d'éloquence, après avoir étudié avec sagacité les dispositions de ses élèves pour les différents genres de style, serré, concis, énergique, grave, doux, âpre, élégant, fleuri, s'accommodera à ces diverses inclinations, de manière que chacun d'eux puisse se perfectionner dans le genre auquel il est éminemment propre; car le naturel gagne toujours à être cultivé, tandis que l'esprit qu'on conduit incessamment d'un objet à un autre, ou ne s'exerce pas assez sur les choses auxquelles il est le moins apte, ou ne se développe qu'incomplétement dans celles auxquelles il paraît appelé.

diendos susceperit, notare discrimina ingeniorum, et quo quemque natura maxime ferat, scire. Nam est in hoc incredibilis quædam varietas, nec pauciores animorum pæne, quam corporum, formæ. Quod intelligi etiam ex ipsis oratoribus potest, qui tantum inter se distant genere dicendi, ut nemo sit alteri similis; quamvis plurimi se ad eorum, quos probabant, imitationem composuerint. Utile deinde plerisque visum est ita quemque instituere, ut propria naturæ bona doctrina foverint, et in id potissimum ingenia, quo tenderent, adjuvarentur : ut si quis palæstræ peritus, quum in aliquod plenum pueris gymnasium venerit, expertus eorum omni modo corpus animumque, discernat, cui quisque certamini sit præparandus; ita præceptorem eloquentiæ, quum sagaciter fuerit intuitus, cujus ingenium presso limatoque genere dicendi, cujus acri, gravi, dulci, aspero, nitido, urbano, maxime gaudeat; ita se commodaturum singulis, ut in eo, quo quisque eminet, provehatur; quod et adjuta cura natura magis evalescat; et qui in diversa ducatur, nec in iis, quibus minus aptus est, satis possit efficere, et ea, in quæ natus videtur, deserendo faciat infirmiora.

Comme on est libre d'exprimer son avis, même contre des opinions reçues, quand on s'appuie d'ailleurs sur la raison, je dirai que cela ne me paraît vrai qu'en partie. Sans doute, il est nécessaire de bien juger la direction des esprits; et personne ne désapprouvera qu'on leur applique un certain choix d'études : ainsi tel sera plus propre à l'histoire, tel à la poésie, tel autre à l'étude du droit, et il en est qu'on fera mieux de renvoyer à leurs champs. C'est au maître d'éloquence à discerner tout cela, comme le maître de palestrique désigne les uns pour la course, les autres pour le pugilat, pour la lutte ou pour tout autre combat en usage dans les jeux solennels. Mais l'élève qu'on destine au barreau ne doit pas s'attacher à une seule partie : elles sont toutes de son ressort; il doit s'y exercer, même dans ce qui lui paraîtrait le plus difficile. Car à quoi servirait l'instruction, si le naturel suffisait? Si nous tombons sur un esprit gâté, comme ils le sont pour la plupart, qui donne dans l'affectation et dans l'enflure, le laisserons-nous s'égarer? S'il est maigre et sec, ne chercherons-nous pas à le fortifier par des sucs substantiels, et à couvrir, pour ainsi dire, sa nudité? car s'il est quelquefois nécessaire d'élaguer, il doit être permis aussi d'ajouter. Je n'entends pas d'ailleurs qu'on contrarie la nature : je veux que, loin de négliger les dispositions, on les augmente si elles sont bonnes, et qu'on y supplée si elles sont insuffisantes. N'était-ce pas un illustre maître que cet Isocrate,

Quod mihi (libera enim, vel contra receptas persuasiones, rationem sequenti sententia est) in parte verum videtur. Nam proprietates ingeniorum dispicere prorsus necessarium est : in his quoque certum studiorum facere delectum nemo dissuaserit; namque erit alius historiæ magis idoneus, alius compositus ad carmen, alius utilis studio juris, ut nonnulli rus fortasse mittendi. Sic discernet hæc dicendi magister, quo modo palæstricus ille cursorem faciet, aut pugilem, aut luctatorem, aliudve quid ex iis, quæ sunt sacrorum certaminum. Verum ei, qui foro destinabitur, non in unam partem aliquem, sed in omnia, quæ sunt ejus operis, etiam si qua difficiliora discenti videbuntur, elaborandum est; nam et omnino supervacua erat doctrina, si natura sufficeret. An si quis ingenio corruptus ac tumidus, ut plerique sunt, inciderit, in hoc cum ire patiemur? aridum atque jejunum non alemus, et quasi vestiemus? Nam si quædam detrahere necessarium est, cur non sit adjicere concessum? Neque ego contra naturam pugno. Non enim deterendum id bonum, si quod ingenitum est, existimo, sed augendum, addendumque quod cessat. An vero clarissimus

dont les écrits attestent l'éloquence, autant que ses élèves témoignent de ses bonnes doctrines? Et quand il disait, en parlant d'Éphore et de Théopompe, que l'un avait besoin de frein et l'autre d'éperons, pensait-il qu'un maître dût favoriser la lenteur de celui-ci et laisser un libre essor à la fougue de celui-là? N'était-ce pas, au contraire, reconnaître que ces deux naturels avaient besoin d'être combinés et fondus ensemble?

Qu'on ait des ménagements pour les esprits faibles et bornés, et qu'on les dirige seulement vers l'objet pour lequel ils ont une sorte de vocation, j'y consens; c'est le moyen qu'ils fassent mieux tout ce qu'ils peuvent faire. Mais si la nature s'est montrée plus libérale, s'il y a de l'étoffe pour faire un orateur, on ne doit négliger aucune des qualités de l'éloquence. Il aura immanquablement un penchant plus prononcé pour certaines qualités, mais il ne sera pas étranger aux autres, et à force d'application, il se les rendra également familières. Ainsi, pour ne pas sortir de ma précédente comparaison, un maître de gymnastique à qui l'on confie l'éducation d'un pancriaste ne lui enseigne pas seulement à frapper son adversaire du poing ou du pied, ou à l'enlacer de telle ou telle manière, mais il lui dévoile toutes les ressources qui sont en usage dans ce genre de combat. S'il est des choses qu'il ne puisse pas faire, au moins s'attachera-t-il fortement à ce qu'il pourra ; car il faut surtout éviter ces deux écueils, ou de

ille præceptor Isocrates, quem non magis libri bene dixisse, quam discipuli bene docuisse testantur, quum de Ephoro atque Theopompo sic judicaret, ut *alteri frenis, alteri calcaribus opus esse* diceret; aut in illo lentiore tarditatem, aut in illo pæne præcipiti concitationem adjuvandam docendo existimavit? quum alterum alterius natura miscendum arbitraretur.

Imbecillis tamen ingeniis sane sic obsequendum sit, ut tantum in id, quo vocat natura, ducantur : ita enim, quod solum possunt, melius efficient. Si vero liberalior materia contigerit, et in qua merito ad spem oratoris simus aggressi, nulla dicendi virtus omittenda est. Nam licet sit aliquam in partem pronior, ut necesse est, ceteris tamen non repugnabit, atque ea cura paria faciet iis, in quibus eminebat : sicut ille, ne ab eodem exemplo recedamus, exercendi corpora peritus, non, si docendum pancratiasten susceperit, pugno ferire, vel calce tantum, aut nexus modo, atque in his certos aliquos docebit, sed omnia, quæ sunt ejus certaminis. Erit qui ex his aliqua non possit? In id maxime quod poterit incumbet. Nam sunt hæc duo vitanda prorsus : unum, ne tentes quod effici non possit; alterum, ne ab eo, quod quis optime facit, in

tenter l'impossible, ou de détourner un élève de ce qu'il fait le mieux, pour l'appliquer à l'objet auquel il est le moins propre. Mais qu'on ait affaire à un jeune homme qui ressemble à ce Nicostrate que nous avons connu vieux dans notre jeunesse, on lui enseignera, avec un égal succès, toutes les parties de son art, et on le rendra invincible comme lui à la lutte et au pugilat, deux sortes d'exercices où cet athlète obtenait, dans le même jour, une double couronne.

Eh ! combien ne faut-il pas encore plus de sollicitude quand il s'agit d'un orateur ! Il ne suffit pas, en effet, qu'il sache parler ou avec concision, ou avec finesse, ou avec véhémence, pas plus qu'il ne suffit à un maître de chant d'exceller ou dans les sons aigus, ou dans les sons pleins, ou dans les sons graves, ou dans quelques parties de ces sons. Il en est de l'art de la parole comme d'une lyre : elle n'est parfaite qu'autant que toutes les cordes rendent des sons justes et harmonieux sur toutes les notes.

CHAPITRE IX

Du devoir des élèves.

Après avoir parlé des devoirs des maîtres, je n'ai qu'une chose à recommander aux élèves, c'est de les aimer ces maîtres, à l'égal de la science elle-même, et de voir en eux de véritables pères,

illud, cui minus est idoneus, transferas. At si fuerit, qui docebitur, ille, quem adolescentes senem vidimus, Nicostratus, omnibus in eo docendi partibus similiter utetur, efficietque illum, qualis hic fuit, luctando pugnandoque (quorum utroque certamine iisdem diebus coronabatur) invictum.

Et quanto id magis oratoris futuri magistro providendum erit? Non enim satis est dicere presse tantum, aut subtiliter, aut aspere; non magis, quam phonasco acutis tantum, aut mediis, aut gravibus sonis, aut horum etiam particulis excellere; nam sicut cithara, ita oratio perfecta non est, nisi ab imo ad summum omnibus intenta nervis consentiat.

CAPUT IX

De officio discipulorum.

Plura de officiis docentium locutus, discipulos id unum interim moneo : ut præceptores suos non minus quam ipsa studia ament, et parentes esse, non

qui sont pour l'esprit ce que les pères naturels sont pour le corps. Ce sentiment de piété filiale contribue beaucoup au succès des études; il fait trouver du charme à écouter les leçons, il inspire de la confiance et porte à imiter. C'est grâce à ce sentiment qu'on accourt plein de joie et d'ardeur sur les bancs des écoles, que les réprimandes ne blessent point, que les louanges transportent, et qu'on cherche, par ses efforts, à gagner de plus en plus l'affection de ses maîtres; car si le devoir de ceux-ci est d'enseigner, le devoir des élèves est de se montrer dociles : dispositions qui, pour être efficaces, doivent être réciproques. De même qu'il faut le concours du père et de la mère pour donner naissance à un homme, et qu'on répandrait inutilement des semences sur la terre, si un sillon préparé d'avance ne les réchauffait dans son sein; ainsi l'éloquence ne peut fructifier que par une harmonie intime entre celui qui donne l'enseignement et celui qui le reçoit.

CHAPITRE X

De l'utilité des déclamations et de la manière de les traiter.

Quand l'élève aura été bien formé et suffisamment exercé aux premiers essais dont j'ai parlé, essais qui ne sont pas d'une faible importance, puisqu'ils entrent comme parties essentielles dans des compositions plus étendues, alors viendra pour lui le temps d'aborder les matières délibératives et judiciaires. Avant de traiter de

quidem corporum, sed mentium, credant. Multum hæc pietas confert studio; nam ita et libenter audient, et dictis credent, et esse similes concupiscent : in ipsos denique cœtus scholarum læti et alacres convenient : emendati non irascentur, laudati gaudebunt; ut sint carissimi, studio merebuntur. Nam ut illorum officium est docere, sic horum præbere se dociles; alioqui neutrum sine altero sufficiet : et sicut hominis ortus ex utroque gignentium confertur, et frustra sparseris semina, nisi illa præmollitus foverit sulcus, ita eloquentia coalescere nequit, nisi sociata tradentis accipientisque concordia.

CAPUT X

De utilitate et ratione declamandi.

In his primis operibus, quæ non ipsa parva sunt, sed majorum quasi membra atque partes, bene instituto ac satis exercitato, jam fere tempus appetet aggrediendi suasorias judicialesque materias; quarum antequam viam ingre-

ces matières, disons quelques mots sur la déclamation elle-même. De tous les genres d'exercices, c'est celui qu'on a imaginé en dernier; et c'est sans contredit le plus utile, car la déclamation renferme en soi presque tous les renseignements dont nous avons fait mention, et a de plus l'avantage de se rapprocher de la pratique. Aussi cette méthode est-elle vantée à tel point, que bien des gens la jugent suffisante pour former un orateur. En effet, il n'est aucune des qualités du discours suivi qui n'y puisse trouver place; et c'est uniquement la faute des maîtres, si, parmi les causes principales qui ont corrompu l'éloquence, on a signalé la licence et l'impéritie des déclamateurs. Mais pourquoi ne ferait-on pas un bon usage de ce qui est naturellement bon? Que les matières donc se rapprochent le plus possible de nos usages, et que les déclamations soient une image des actions judiciaires, puisqu'elles ont été instituées pour y préparer. Laissons là les *vains prodiges, les ravages de la peste, les réponses d'oracles, les marâtres impitoyables*, et autres sujets plus ridicules encore, car vainement en chercherait-on l'application dans les questions de droit civil qui se présentent au barreau.

Quoi! va-t-on me dire, il ne sera donc plus permis aux jeunes gens de donner l'essor à leur imagination, de se complaire tout à leur aise dans une matière, en traitant des sujets de pure invention, des sujets poétiques? Il serait mieux sans doute de le leur in-

dior, pauca mihi de ipsa declamandi ratione dicenda sunt; quæ quidem, ut ex omnibus novissime inventa, ita multo est utilissima. Nam et cuncta illa, de quibus diximus, in se fere continet, et veritati proximam imaginem reddit, ideoque ita est celebrata, ut plerisque videretur ad formandam eloquentiam vel sola sufficere; neque enim virtus ulla perpetuæ duntaxat orationis reperiri potest, quæ non sit cum hac dicendi meditatione communis. Eo quidem res ista culpa docentium recidit, ut inter præcipuas, quæ corrumperent eloquentiam, causas licentia atque inscitia declamantium fuerit; sed eo, quod natura bonum est, bene uti licet. Sint ergo et ipsæ materiæ, quæ fingentur, quam simillimæ veritati; et declamatio, in quantum maxime potest, imitetur eas actiones, in quarum exercitationem reperta est. Nam *magos*, et *pestilentiam*, et *responsa*, et *sæviores tragicis novercas*, aliaque magis adhuc fabulosa, frustra inter *sponsiones* et *interdicta* quæremus.

Quid ergo? nunquam hæc supra fidem, et poetica, ut vere dixerim, themata, juvenibus pertractare permittemus, ut exspatientur, et gaudeant materia, et quasi in corpus eant? erat optimum; sed certe sint grandia et tumida, non

terdire; mais au moins si on leur passe ce qui est pompeux et enflé, qu'ils ne tombent pas, comme on le voit trop, dans l'absurde et le ridicule; et s'il faut leur céder en ce point, qu'ils déclament à satiété, j'y consens, pourvu qu'ils sachent que comme on traite les animaux devenus trop gras au pâturage, en leur tirant du sang et en les ramenant à un régime propre à conserver leurs forces, de même il faudra qu'ils se dégorgent de leur plénitude et se purgent des humeurs vicieuses qu'ils auront contractées, s'ils veulent se rendre l'esprit sain et robuste : autrement, ce vain embonpoint trahirait leur faiblesse, aux premiers efforts qu'exigerait un ouvrage sérieux.

Ne vouloir reconnaître aucun rapport entre les déclamations et les causes qu'on plaide au barreau, c'est n'entrevoir même pas le motif qui a fait instituer cet exercice. En effet, si la déclamation n'y dispose pas, je n'y vois plus qu'une pure ostentation de théâtre ou une vocifération de furieux : car à quoi bon gagner un juge qui n'existe pas, raconter un fait que tout le monde sait être faux, administrer des preuves dans une cause sur laquelle personne ne doit prononcer? Encore tout cela n'est-il qu'oiseux; mais se passionner, mais chercher à exciter la colère ou la commisération, n'est-ce pas une moquerie, à moins que ces simulacres de guerre ne servent de prélude à de véritables combats?

N'admettrons-nous donc aucune différence entre la manière dont on plaide au barreau, et ces déclamations de l'école? Aucune, si

stulta etiam, et acrioribus oculis intuenti ridicula; ut, si jam cedendum est, impleat se declamator aliquando, dum sciat, ut quadrupedes, quum viridi pabulo distentæ sunt, sanguinis detractione curantur, et sic ad cibos viribus conservandis idoneos redeunt, ita sibi quoque tenuandas adipes, et quidquid humoris corrupti contraxerit, emittendum, si esse sanus ac robustus volet. Alioqui tumor ille inanis primo cujusque veri operis conatu deprehendetur.

Totum autem declamandi opus qui diversum omnino a forensibus causis existimant, ii profecto ne rationem quidem, qua ista exercitatio inventa sit, pervident. Nam, si foro non præparat, aut scenicæ ostentationi, aut furiosæ vociferationi, simillimum est : quid enim attinet judicem præparare, quid nullus est? narrare, quod omnes sciant falsum? probatione adhibere causæ, de qua nemo sit pronunciaturus? et hæc quidem otiosa tantum; affici vero, et ira vel luctu permovere, cujus est ludibrii, nisi quibusdam pugnæ simulacri ad verum discrimen aciemque justam consuescimus?

Nihil ergo inter forense genus dicendi, atque hoc declamatorium, intererit?

nous consultons l'avancement des élèves. Je voudrais même que l'usage s'étendît jusqu'à nommer les personnages, et qu'on imaginât des plaidoiries où l'on multiplierait à dessein les incidents et les difficultés; je voudrais qu'on se fît moins scrupule d'employer les termes usuels, et qu'on s'y permît l'ironie, genre de figure où nous nous trouvons bien neufs au barreau, quoique exercés sur tout le reste dans les écoles.

Si cependant la déclamation a aussi un but d'ostentation, nous devons consulter un peu le plaisir de ceux qui nous écoutent. Je sais qu'en effet, dans ces compositions qui sont à la fois fondées sur une vérité qu'on ne conteste pas, et où il s'agit de charmer la multitude, comme dans les panégyriques et dans toutes les pièces du genre démonstratif, il est permis de prodiguer un peu l'ornement; je sais qu'à la différence des matières judiciaires, où l'art doit toujours être caché, ici, il faut qu'il se montre et qu'il brille devant un auditoire assemblé exprès pour en jouir. Ainsi donc, puisque, d'un côté, la déclamation est l'image du barreau et de la tribune, je veux qu'elle se tienne toujours dans la vraisemblance, et puisque, de l'autre, elle comporte un peu d'ostentation, je consens qu'elle ne soit pas dépourvue d'éclat. Prenons, à cet égard, exemple sur les comédiens : ils ne parlent pas tout à fait du ton de la conversation, car alors il n'y aurait plus d'art; ils ne s'éloignent pas trop non plus du naturel, car il n'y aurait plus d'imita-

si profectus gratia dicimus, nihil; utinamque adjici ad consuetudinem posset, ut nominibus uteremur, et perplexæ magis, et longioris aliquando actus, controversiæ fingerentur, et verba in usu quotidiano posita minus timeremus, et jocos inserere moris esset; quæ nos, quamlibet per alia in scholis exercitati sumus, tirones in foro inveniunt.

Si vero in ostentationem comparetur declamatio, sane paululum aliquid inclamare ad voluptatem audientium debemus. Nam et iis actionibus, quæ in aliqua sine dubio veritate versantur, sed sunt ad popularem aptatæ delectationem, quales legimus panegyricos, totumque hoc demonstrativum genus, permittitur adhibere plus cultus, omnemque artem, quæ latere plerumque in judiciis debet, non confiteri modo, sed ostentare etiam hominibus in hoc advocatis. Quare declamatio, quoniam est judiciorum consiliorumque imago, similis esse debet veritati : quoniam autem aliquid in se habet ἐπιδεικτικὸν, nonnihil sibi nitoris assumere. Quod faciunt actores comici; qui nec ita prorsus, ut nos vulgo loquimur, pronunciant, quod esset sine arte, nec procul

tion; mais par une sorte de prestige particulier à la scène, ils relèvent, ils embellissent ce qu'il y a de trop familier dans les entretiens ordinaires.

Au demeurant, ces sujets que nous imaginons auront toujours quelques inconvénients, surtout celui de reposer sur des circonstances arbitraires que nous créons à notre guise, comme l'âge, les facultés, la famille, les mœurs, l'importance des villes, les lois, les usages et autres circonstances semblables. Souvent même le déclamateur fonde ses moyens sur ces suppositions gratuites. Mais je parlerai de tout cela en temps et lieu; car, quoique cet ouvrage ait principalement pour objet de former un orateur, je ne veux rien laisser à désirer à mes lecteurs, et je dirai un mot en passant de tout ce qui aura rapport à l'enseignement qu'on donne dans les écoles.

CHAPITRE XI

Si la connaissance de l'art est nécessaire.

Jetons maintenant un coup d'œil sur cette partie de l'art par laquelle commencent d'ordinaire ceux qui ont négligé les précédentes études. Mais je me vois arrêté dès l'abord par certaines gens qui se figurent que l'éloquence peut se passer de tous ces préceptes, et qui, se jugeant assez forts des dons de la nature,

tamen a natura recedunt, quo vitio periret imitatio; sed morem communis hujus sermonis decore quodam scenico exornant.

Sic quoque aliqua nos incommoda ex iis, quas finxerimus, materiis consequentur, in eo præcipue, quod multa in his relinquuntur incerta, quæ sumimus ut videntur, *ætates*, *facultates*, *liberi*, *parentes*, *urbium ipsarum vires*, *jura*, *mores*, alia his similia. Quin aliquando etiam argumenta ex ipsis positionum vitiis ducimus; sed hæc suo quæque loco : quamvis enim omne propositum operis a nobis destinati eo spectet, ut orator instituatur; tamen, ne quid studiosi requirant, etiam si quid erit, quod ad scholas pertineat proprie, in transitu non omittemus.

CAPUT XI

An artis hujus necessaria cognitio sit.

Jam hinc ergo nobis inchoanda est ea pars artis, ex qua capere initium solent, qui priora omiserunt : quamquam video quosdam in ipso statim limine obstaturos mihi, qui nihil egere hujusmodi præceptis eloquentiam putent;

d'un peu d'habitude de la parole et de quelques exercices scolastiques, se rient de ma sollicitude. Ils ne manquent pas de s'appuyer de l'exemple de quelques professeurs renommés, et citent avec complaisance ce propos de l'un d'eux. On lui demandait ce que c'était qu'une figure et une pensée : Je l'ignore, répondit-il; mais vous en trouverez dans mes discours si j'ai eu besoin d'y recourir. On demandait à un autre s'il appartenait à l'école de Théodore ou à celle d'Apollodore : *Moi*, dit-il, *je suis de la faction des boucliers!* C'était esquiver par une plaisanterie l'aveu de son ignorance. Or, il faut le dire, ces hommes qui, par un rare privilége, ont joui de quelque réputation et l'ont justifiée par plusieurs succès, comptent beaucoup d'imitateurs du côté de l'insouciance des règles, mais ils n'en ont guère du côté de l'esprit. Ceux-ci se font gloire de composer de verve et de déployer librement leurs forces. Qu'est-il besoin, en effet, de preuves et de méthode dans des sujets de pure invention? l'essentiel n'est-il pas d'attirer un auditoire nombreux par des sentences à fracas, dont les plus hardies sont toujours celles qui font le plus d'effet? Aussi, voyez-les travailler! comme ils ne sont guidés par aucun principe, ils se morfondent pendant des jours entiers, et, les yeux collés au plancher, attendent qu'il se présente à leur esprit quelque trait sublime; ou bien, s'excitant par du bruit, comme par le son d'une trompette, dans leurs mouvements désordonnés, ils s'agitent, non pour exprimer des pensées, mais pour courir après des mots.

sed, natura sua, et vulgari modo, et scholarum exercitatione contenti, rideant etiam diligentiam nostram; exemplo magni quoque nominis professorum, quorum aliquis, ut opinor, interrogatus, quid esset σχῆμα et νόημα, nescire se quidem, sed, si ad rem pertineret, esse in sua declamatione respondit. Alius percontanti, *Theodoreus, an Apollodoreus esset? Ego* inquit, *parmularius sum;* nec sane potuit urbanius ex confessione inscitiæ suæ elabi : porro hi, quia et beneficio ingenii præstantes sunt habiti, et multa etiam memoria digna exclamaverunt, plurimos habent similes negligentiæ suæ, paucissimos naturæ. Igitur impetu dicere se, et viribus uti, gloriantur; neque enim opus esse probatione aut dispositione in rebus fictis, sed (cujus rei gratia plenum sit auditorium) sententiis grandibus, quarum optima quæque a periculo petatur. Quin etiam in cogitando, nulla ratione adhibita, aut, tectum intuentes, magnum aliquid, quod ultro se offerat, pluribus sæpe diebus exspectant; aut, murmure incerto, velut classico, instincti, concitatissimum corporis motum, non enunciandis, sed quærendis verbis accommodant.

Quelques-uns, avant de s'être fait un plan, se ménagent certains exordes pour y adapter quelques belles phrases; mais, après les avoir bien retournées, bien modulées, désespérant de les lier entre elles, ils les abandonnent, et sautent d'une idée à une autre sans parvenir à rien trouver de brillant ni de neuf.

Ceux qui s'y prennent avec le plus d'adresse ne s'attachent point au fond du sujet, mais s'étendent sur des lieux communs. Dispensés par là d'attaquer le corps de la cause, ils lancent au hasard tous les traits qui leur tombent sous la main. Aussi leurs discours, sans suite, sans liaison, et composés de pièces de marqueterie, ressemblent-ils à ces compilations où les enfants jettent çà et là les morceaux les plus saillants des déclamations qu'ils ont entendues. Ils se vantent cependant d'enfanter ainsi de grandes pensées et de dire de fort belles choses. Je le veux croire; mais il en échappe aussi à des Barbares, à des esclaves. Que si cela suffit, l'art de la rhétorique est inutile.

CHAPITRE XII

Pourquoi les hommes sans instruction passent pour avoir plus de vivacité dans l'esprit.

Je le sais, c'est une opinion assez généralement reçue, que les hommes sans instruction sont ceux qui s'expriment avec le plus d'énergie. Mais d'abord, n'est-ce pas une erreur de croire qu'il y

Nonnulli certa sibi initia, priusquam sensum invenerint, destinant, quibus aliquid diserti subjungendum sit; eaque, diu secum ipsi clareque modulati, desperata connectendi facultate, deserunt; et ad alia deinceps, atque inde alia, non minus communia ac nota, devertunt.

Qui plurimum videntur habere rationis, non in causas tamen laborem suum, sed in locos intendunt, atque in his non corpori prospiciunt, sed abrupta quædam, ut forte ad manum venere, jaculantur. Unde fit, ut dissoluta et ex diversis congesta oratio cohærere non possit, similisque commentariis puerorum sit, in quos ea, quæ, aliis declamantibus, laudata sunt, regerunt : magnas tamen sententias, et res bonas (ita enim gloriari solent) elidunt; nam et barbari et servi; et, si hoc sat est, nulla est ratio dicendi.

CAPUT XII

Quare ineruditi ingeniosiores vulgo habeantur.

Ne hoc quidem negaverim, sequi plerumque hanc opinionem, ut fortius dicere videantur indocti : primum vitio male judicantium, qui majorem ha-

a plus de force là où il n'y a point d'art? Est-il vrai qu'il y ait plus de mérite à briser qu'à ouvrir, à rompre qu'à dénouer, à entraîner qu'à conduire? On appelle fort le gladiateur qui se rue dans un combat sans savoir manier ses armes, le lutteur qui se précipite de tout le poids de son corps et s'attache à son homme sans lâcher prise; et l'on ne voit pas que celui-ci succombe souvent sous l'effort de ses propres forces, et que l'impétuosité du premier échoue devant la souplesse et la légèreté de son adversaire.

J'en conviens : en fait d'éloquence, les ignorants peuvent naturellement se méprendre à certaines choses. Ainsi, la *division*, qui est d'une si grande importance dans les plaidoyers, diminue, en apparence, les forces de l'orateur; ainsi, l'on croit que des paroles jetées sans art et sans préparation produisent plus d'effet et se font entendre avec plus de faveur que celles qui sont polies et arrangées. Ensuite les défauts et les qualités se touchent de si près, qu'on prend aisément l'effronterie pour l'indépendance, la témérité pour le courage, la prolixité pour l'abondance. Or, un avocat ignorant se permet plus qu'un autre les outrages et l'invective, au risque de perdre lui et sa cause; cela même lui donne de la vogue, parce qu'on entend volontiers de la bouche des autres ce qu'on n'oserait pas dire soi-même. Ajoutez qu'il affronte tout ce qu'on évite comme un écueil dans l'élocution, et qu'il ne ménage rien dans ses hyperboles, d'où il arrive qu'à force de courir après

bere vim credunt ea, quæ non habent artem; ut effringere quam aperire, rumpere quam solvere, trahere quam ducere, putant robustius. Nam et gladiator, qui armorum inscius in pugnam ruit; et luctator, qui totius corporis nisu in id, quod semel invasit, incumbit, fortior ab his vocatur; quum interim et hic frequenter suis viribus ipse prosternitur, et illum vehementis impetus, excipit adversarii mollis articulus.

Sed sunt in hac parte, quæ imperitos etiam naturaliter fallant; nam et *divisio*, quum plurimum valeat in causis, speciem virium minuit, et rudia politis majora, et sparsa compositis numerosiora, creduntur. Est præterea quædam virtutum vitiorumque vicinia, qua *maledicus* pro *libero*, *temerarius* pro *forti*, *effusus* pro *copioso* accipitur : maledicit autem ineruditus apertius et sæpius; vel cum periculo suscepti litigatoris, frequenter etiam suo. Affert et ista res opinionem, quia libentissime homines audiunt ea quæ dicere ipsi noluissent : illud quoque alterum, quod est in elocutione ipsa periculum, minus vitat, conaturque perdite; unde evenit nonnunquam, ut aliquid grande

ce qui est outré, il rencontre quelquefois ce qui est grand; mais ces éclairs sont rares et ne compensent point les défauts réels.

Les ignorants passent aussi pour avoir plus de fécondité : la raison en est simple. Ils disent tout ce qui leur vient à l'esprit, tandis que l'homme habile ne dit que ce qu'il faut et comme il faut. Ne leur demandez pas de démontrer ce qu'ils avancent; ils s'en gardent bien. Que feraient-ils de tout cet appareil glacial de questions et d'arguments devant des juges dépravés dont ils ne cherchent qu'à flatter l'oreille sans se montrer très-délicats sur le choix des plaisirs qu'ils leur procurent? Ces pensées ambitieuses, après lesquelles ils courent, ressortent alors d'autant plus, que tout ce qui les environne est terne et rampant; et, comme le dit Cicéron, c'est moins *dans l'ombre* qu'au sein des plus épaisses ténèbres, qu'on est frappé de l'éclat subit de la lumière. Qu'on exalte donc tant qu'on voudra leur esprit, pourvu qu'on m'accorde que l'homme véritablement éloquent se tiendrait offensé d'un pareil éloge.

Il faut l'avouer cependant : l'art dérobe quelque chose à l'imagination; oui, sans doute. Il agit sur elle comme la lime sur les corps raboteux, la pierre sur les fers émoussés, et le temps sur les vins; mais il n'agit que pour enlever les défauts, et tout ce que l'étude polit gagne en perfection ce qu'il perd en vaine étendue.

Ces mêmes hommes recherchent dans leur débit la réputation

inveniat, qui semper quærit quod nimium est : verum et raro evenit, et certa vitia non pensat.

Propter hoc quoque interdum videntur indocti copiam habere majorem, quod dicunt omnia; doctis est et electio, et modus : his accedit, quod a cura docendi quod intenderint, recedunt; itaque illud quæstionum et argumentorum apud corrupta judicia frigus evitant, nihilque aliud, quam quo vel pravis voluptatibus aures assistentium permulceant, quærunt. Sententiæ quoque ipsæ, quas solas petunt, magis eminent, quum omnia circa illas sordida et abjecta sunt; ut lumina, non *inter umbras* quemadmodum Cicero dicit, sed plane in tenebris, clariora sunt; itaque ingeniosi vocentur, ut libet, dum tamen constet, contumeliose sic laudari disertum.

Nihilominus confitendum est etiam detrahere doctrinam aliquid, ut limam rudibus, et cotes hebetibus, et vino vetustatem; sed vitia detrahit, atque eo solo minus est, quod litteræ perpolierunt, quo melius.

Verum hi pronunciatione quoque famam dicendi fortius quærunt : nam et

d'orateurs véhéments. Ils ne disent rien qu'ils ne crient en élevant les mains; hors d'haleine, ne pouvant tenir en place, à voir leur agitation, leurs gestes, leurs renversements de tête, on les prendrait pour des furieux; ils se tordent les doigts, battent la terre du pied, se frappent la cuisse, la poitrine, le front : toute cette pantomime fait un effet merveilleux sur la multitude. L'orateur éclairé, au contraire, qui sait disposer avec art toutes les parties de son discours et y jeter de la variété, s'applique aussi, dans la prononciation à donner à chaque chose la couleur qui lui est propre; et s'il est un point auquel il s'attache continuellement, c'est à être et à paraître décent. Mais aujourd'hui on appelle force la violence de l'emportement.

Que des déclamateurs donnent dans ces travers, passe encore. Mais n'est-il pas honteux d'y voir tomber certains maîtres qui, parce qu'ils ont acquis quelque facilité, abandonnent brusquement toute méthode et se livrent sans frein à la fougue de leurs écarts? Encore ne rougissent-ils pas d'insulter aux hommes qui ont fait le plus d'honneur à la littérature, en les traitant d'orateurs ineptes, froids, secs et timides, en épuisant enfin contre eux ce que la langue a de plus outrageant. Félicitons-les d'être devenus éloquents à si peu de frais, sans peine, sans principes, sans art. Pour moi qui, dès longtemps, voulant faire une retraite honorable, ai renoncé à l'enseignement et quitté le barreau dans un

clamant ubique, et omnia *levata*, ut ipsi vocant, *manu*, emugiunt, multo discursu, anhelitu, jactatione, gestu, motu capitis, furentes. Jam collidere manus, terræ pedem incutere, femur, pectus, frontem cædere, mire ad pullatum circulum facit; quum ille eruditus, ut in oratione multa submittere, variare, disponere, ita etiam in pronunciando suum cuique eorum, quæ dicet, colori accommodare actum sciat; et si quid sit perpetua observatione dignum, modestus et esse, et videri malit. At illi hanc *vim* appellant, quæ est potius *violentia*.

Quum interim non actores modo aliquus invenias, sed quod est torpius præceptores etiam, qui, brevem dicendi exercitationem consecuti, omissa ratione, ut tulit impetus, passim tumultuentur, eosque, qui plus honoris litteris tribuerunt, et ineptos, et jejunos, et trepidos, et infirmos, ut quodque verbum contumeliosiossimum occurrit, appellent. Verum illis quidem gratulemur, sine labore, sine ratione, sine disciplina disertis : nos, quando et præcipiendi munus jampridem deprecati sumus et in foro quoque dicendi, quia hone-

temps où je pouvais encore laisser quelques regrets, j'avoue que ma plus douce consolation dans mes loisirs a été de rechercher et de tracer ces préceptes; travail qui, je l'espère, sera utile aux jeunes gens bien nés, et qui du moins a été pour moi une source de plaisirs.

CHAPITRE XIII

Dans quelles bornes doit se renfermer l'art.

Personne, sans doute, n'exigera de moi qu'à l'exemple de la plupart de ceux qui ont écrit sur la rhétorique, je prescrive aux étudiants un certain nombre de règles immuables, dans le cercle desquelles ils soient impérieusement circonscrits; que j'explique, par exemple, l'*exorde*, et quel il doit être; la *narration*, qui doit le suivre, et quelles sont ses lois; ensuite, la *proposition*, ou, selon d'autres, l'*excursion;* puis un certain ordre de questions et autres préceptes du même genre, que de petits esprits suivent avec une docilité merveilleuse, comme s'il était défendu de procéder autrement. Il faut en convenir : la rhétorique serait une chose facile et de peu d'importance, si elle se renfermait dans un si petit nombre de règles. Aussi la principale qualité d'un orateur est-elle le jugement qui lui fait varier l'application et l'usage de ces mêmes règles, suivant le besoin de sa cause.

stissimum finem putabamus, desinere dum desideraremur; inquirendo scribendoque talia consolemur otium nostrum, quæ futura usui bonæ mentis juvenibus arbitramur, nobis certe sunt voluptati.

CAPUT XIII

Quis modus sit in arte.

Nemo autem a me exigat id præceptorum genus, quod est a plerisque scriptoribus artium traditum, ut quasi quasdam leges, immutabili necessitate constrictas, studiosis dicendi feram : utique *procemium*, et id quale, proxima huic *narratio*, quæ lex deinde narrandi; *propositio* post hanc, vel, ut quibusdam placuit, *excursio ;* tum *certus ordo quæstionum*, cæteraque, quæ, velut si aliter facere fas non sit, quidam tamquam jussi sequuntur. Erat enim rhetorice res prorsus facilis ac parva, si uno et brevi præscripto contineretur; sed mutantur pleraque causis, temporibus, occasione, necessitate; atque ideo res in oratore præcipua consilium est, quia varie, et ad rerum momenta, convertitur.

Prescrira-t-on à un général, toutes les fois qu'il aura une armée à ranger en bataille, de porter son corps principal en avant, d'étendre ses ailes à droite et à gauche, de soutenir celles-ci avec de la cavalerie? Certes, cet ordre sera le meilleur, si rien ne s'y oppose; mais n'en devra-t-il pas changer suivant la nature du terrain, s'il rencontre une montagne, un fleuve, des bois, des défilés? Ne faudra-t-il pas aussi qu'il calcule ses dispositions sur l'espèce d'ennemis qu'il aura à combattre, et sur le danger présent de sa position; qu'il attaque tantôt de front, tantôt en pointe; ici, avec ses auxiliaires; là, avec ses légions? ne faudra-t-il pas qu'il feigne quelquefois une retraite? Il en est de même de l'orateur. C'est la nature de sa cause qui lui apprendra s'il a ou non besoin d'exorde, et si cet exorde doit être long ou court; s'il doit toujours s'adresser au juge, ou lui parler par figure ou d'une manière indirecte; si sa narration doit être resserrée ou étendue, continue ou divisée, s'il doit s'y assujettir à l'ordre des faits ou le changer. J'en dis autant des questions à traiter. Souvent, dans une même cause, il sera avantageux d'attaquer tel point de préférence à tel autre. Enfin, les préceptes de l'art ne sont pas réglés par des lois ou des plébiscites; c'est le besoin qui les a fait naître. Je ne nie pas que le plus souvent ils sont utiles; autrement, pourquoi me mêlerais-je d'écrire? Mais je dis que s'il y a utilité à s'en écarter, c'est cette utilité même qu'il faut consulter, sans égard pour l'autorité des maîtres.

Quid enim si præcipias imperatori, quoties aciem instruet, dirigat frontem, cornua utrinque promoveat, equites pro cornibus locet? Erit hæc quidem rectissima fortasse ratio, quoties licebit; sed mutabitur natura loci, si mons occurret, si flumen obstabit, si collibus, silvis, asperitate alia prohibebitur; mutabit hostium genus, mutabit præsentis conditio discriminis; nunc acie directa, nunc cuneis, nunc auxiliis, nunc legione pugnabitur; nonnunquam terga etiam dedisse simulata fuga proderit. Ita procemium necessarium an supervacuum, breve an longius; ad judicem omni sermone directo, an aliquando averso per aliquam figuram, dicendum sit; constricta an latius fusa narratio; continua an divisa; recta an ordine permutato, causæ docebunt. Itemque de quæstionum ordine, quum in eadem controversia aliud alii parti prius quæri frequenter expediat; neque enim rogationibus plebisve scitis sancta sunt ista præcepta, sed hoc, quidquid est, utilitas excogitavit. Non negabo autem sic utile esse plerumque. alioqui nec scriberem: verum si eadem illa nobis aliud suadebit utilitas, hanc, relictis magistrorum auctoritatibus, sequemur.

Je recommanderai surtout, et répéterai jusqu'à satiété que l'orateur doit avoir constamment en vue deux choses : la bienséance et l'intérêt de sa cause. Or, souvent sa cause demande, et la bienséance même exige qu'il change quelque chose aux règles établies. C'est ainsi que dans les statues et les tableaux, nous voyons varier les attitudes, les expressions, les postures. Un corps tout droit manque de grâce ; une tête entièrement vue de face, des bras pendants, des pieds joints forment un ensemble plein de roideur. Donnez à tout cela de la souplesse et, pour ainsi dire, du mouvement, vous aurez un ouvrage animé. Les mains n'expriment pas non plus qu'un seul geste, et mille nuances se peignent sur le visage. De là cette variété dans les figures : les unes courent et se précipitent, les autres sont assises ou couchées; celles-ci sont nues, celles-là voilées; quelques-unes participent de ces diverses situations. Quoi de plus tourmenté, de plus péniblement travaillé, en apparence, que ce Discobole de Myron? Cependant quiconque blâmerait cet ouvrage, comme peu conforme aux règles de l'art, trahirait son ignorance, puisque c'est précisément la hardiesse de cette statue et sa difficulté qui en font le principal mérite. Tels sont la grâce et le charme qui s'attachent aux figures de rhétorique, soit de pensées, soit de mots. Elles ont aussi quelque chose qui dévie de la rectitude, et elles ne nous saisissent si vivement que parce qu'elles s'éloignent des idées et du langage ordi-

Equidem id maxime

Præcipiam, ac repetens iterumque, iterumque monebo :

res duas in omni actu spectet orator, *quid deceat, quid expediat*. Expedit autem sæpe, mutare ex illo constituto traditoque ordine aliqua, et interim decet; ut in statuis atque picturis videmus variari habitus, vultus, status; nam recti quidem corporis vel minima gratia est; nempe enim adversa sit facies, et demissa brachia, et juncti pedes, et a summis ad ima rigens opus : flexus ille, et, ut sic dixerim, motus, dat actum quemdam effictis; ideo, nec ad unum modum formatæ manus, et in vultu mille species. Cursum habent quædam et impetum, sedent alia, vel incumbunt; nuda hæc, illa velata sunt; quædam mixta ex utroque : quid tam distortum et elaboratum, quam est ille Discobolos Myronis? Si quis tamen, ut parum rectum, improbet opus, nonne ab intellectu artis abfuerit, in qua vel præcipue laudabilis est illa ipsa novitas ac difficultas? Quam quidem gratiam et delectationem afferunt figuræ, quæque in sensibus, quæque in verbis sunt; mutant enim aliquid a recto, atque hanc

naires. Dans un portrait, le visage est à découvert ; c'est l'usage. Cependant Apelles ne peignit Antigone que de profil, pour cacher la difformité de l'œil qu'il avait perdu. Ainsi, dans le discours, il est des choses qu'il faut dissimuler, soit parce qu'elles ne doivent pas être montrées, soit parce qu'on ne pourrait les exprimer avec dignité. C'est ce que fit Timanthe, qui était, je crois, de Cythnie, dans le tableau qui lui obtint le prix sur Colos le Théien. Ayant à représenter le sacrifice d'Iphigénie, il avait peint Calchas triste, Ulysse plus triste encore, et donné à Ménélas toute l'expression de douleur que son art pouvait lui suggérer; ayant ainsi épuisé les différents degrés d'émotion, et désespérant de faire dignement ressortir l'accablement du père d'Iphigénie, il imagina de lui voiler la tête, laissant au spectateur à deviner ce qui se passait en lui. C'est la même finesse de tact qu'on retrouve dans ces paroles de Salluste : *Nam de Carthagine tacere satius puto, quam parum dicere :* « Je crois plus convenable de me taire sur Carthage, que de n'en parler qu'en peu de mots. »

C'est par toutes ces considérations que je me suis fait une loi de m'assujettir le moins possible à ces préceptes qu'on appelle *universels* ou *absolus* (καθολικά) ; car rarement en est-il un d'une espèce telle qu'on ne puisse ou l'affaiblir en quelque point, ou le battre tout à fait en ruine. J'en parlerai plus amplement ailleurs. Cependant je ne veux pas que les jeunes gens se jugent suffisam-

præ se virtutem ferunt, quod a consuetudine vulgari recesserunt. Habet in pictura speciem tota facies : Apelles tamen imaginem Antigoni latere tantum altero ostendit, ut amissi oculi deformitas lateret. Quid? non in oratione operienda sunt quædam, sive ostendi non debent, sive exprimi pro dignitate non possunt? ut fecit Timanthes, opinor, Cythnius, in tabula, qua Coloten Teium vicit; nam quum in Iphigeniæ immolatione pinxisset tristem Calchantem, tristiorem Ulixem, addidisset Menelao, quem summum poterat ars efficere, mœrorem, consumptis affectibus, non reperiens, quo digne modo patris vultum posset exprimere, velavit ejus caput, et suo cuique animo dedit æstimandum. Nonne huic simile est illud Sallustianum, *Nam de Carthagine tacere satius puto, quam parum dicere?*

Propter quæ mihi semper moris fuit, quam minime alligare me ad præcepta, quæ καθολικὰ vocant, id est (ut dicamus quomodo possumus) *universalia*, vel *perpetualia :* raro enim reperitur hoc genus, ut non labefactari parte aliqua aut subrui possit; sed de his plenius suo quidque loco tractabimus. Interim nolo se juvenes satis instructos, si quem ex his, qui breves plerumque cir-

ment instruits pour avoir étudié dans un de ces abrégés qui circulent partout, ni qu'ils se retranchent avec sécurité derrière les arrêts de nos théoriciens. L'éloquence ne s'acquiert qu'à force de travail et d'étude; elle demande beaucoup d'exercice, une longue expérience, une prudence consommée, un jugement très-mûr. Les régles sont sans doute de puissants auxiliaires, mais c'est lorsqu'elles se bornent à enseigner le droit chemin, sans prétendre tracer une ornière dont on ne puisse dévier impunément; car alors il faudrait se résoudre à n'aller qu'en tâtonnant comme ceux qui marchent sur la corde. Abandonnons donc la grande route, si des sentiers détournés nous abrégent le chemin; faisons, au contraire, des circuits, si les ponts, rompus par la violence des torrents, nous interdisent le passage direct; et enfin sauvons-nous par la fenêtre, si le feu a déjà gagné la porte. C'est un sujet bien étendu et dont les combinaisons sont bien variées, que l'art oratoire : chaque jour on y découvre du nouveau, et jamais on n'aura tout dit sur cette matière. J'essayerai toutefois de faire connaître ce que les maîtres ont enseigné, en y mettant du choix, et sans me faire scrupule d'indiquer ce qu'il me paraîtra mieux d'y changer, d'y ajouter ou d'en retrancher.

CHAPITRE XIV

Étymologie de la rhétorique et division de cet ouvrage.

Quelques écrivains ont essayé de rendre ce mot de rhétorique

cumferuntur, artis libellum edidicerint, et velut decretis technicorum tutos, putent. Multo labore, assiduo studio, varia exercitatione, plurimis experimentis, altissima prudentia, præsentissimo consilio constat ars dicendi. Sed adjuvatur his quoque, si tamen rectam viam, non unam orbitam, monstrent, a qua declinare qui crediderit nefas, patiatur necesse est illam per funes ingredientium tarditatem; itaque et stratum militari labore iter sæpe deserimus, compendio ducti; et, si rectum limitem rupti torrentibus pontes inciderint; circumire cogemur; et, si janua tenebitur incendio, per parietem exibimus. Late fusum opus est, et multiplex, et prope quotidie novum, et de quo nunquam dicta erunt omnia : quæ sunt tamen tradita, quid ex his optimum, et, si quid mutari, adjici, detrahi, melius videbitur, dicere experiar.

CAPUT XIV

Rhetorices etymon et totius operis divisio.

Rhetoricen in latinum transferentes, tum *oratoriam*, tum *oratricem* nomi-

par un équivalent en latin, et l'ont appelé tantôt *oràtoria*, tantôt *oratrix*. Je ne veux pas les frustrer de la gloire qui leur est due, ne fût-ce que pour avoir tenté d'enrichir notre langue : mais je remarque que nous ne sommes pas toujours heureux dans nos échanges, non plus que les Grecs, quand ils veulent s'approprier des mots qui nous sont particuliers; et cette interprétation du mot *rhetorice* me paraît aussi dure que celle du mot grec dont Flavius a fait *essentia* et *entia* : j'irai plus loin, elle n'est pas exacte; car on dira bien *oratoria*, comme on dit *elocutoria; oratrix*, comme on dit *elocutrix;* mais le mot *rhetorice* est de la même essence que notre mot *eloquentia*, et il n'est pas douteux que chez les Grecs on n'ait aussi deux manières de s'exprimer, l'une adjectivement, au moyen d'une apposition, *ars rhetorica*, comme on dit *navis piratica*; l'autre substantivement, au moyen d'un mot qui exprime la chose même, comme *philosophia, amicitia*. Or, ici c'est le substantif que nous voulons exprimer, comme de *grammatice* nous avons fait *litteratura*, et non *litteratrix* ainsi qu'*oratrix*, ni *litteratoria* ainsi qu'*oratoria;* c'est ce qu'on n'a pas fait pour le mot *rhetorice*. Ne luttons donc pas inutilement, et employons le mot grec, puisque d'ailleurs il en est tant dont nous sommes obligés de nous servir; car si je veux parler de naturalistes, de musiciens, de géomètres, que nous appelons, d'après les Grecs, *physicos, musicos* et *geometras*, faudra-t-il que je mette ces noms à la torture pour les traduire gauchement en la-

naverunt. Quos equidem non fraudaverim debita laude, quod copiam romani sermonis augere tentaverint; sed non omnia nos ducentes ex græco sequuntur, sicut ne illos quidem, quoties suis utique verbis signare nostra voluerunt. Et hæc interpretatio non minus dura est, quam illa Flavii *essentia* atque *entia;* sed ne propria quidem : nam *oratoria* sic efferetur, ut *elocutoria*, *oratrix* ut *elocutrix;* illa autem, de qua loquimur, *rhetorice*, talis est, qualis *eloquentia*, nec dubie apud Græcos quoque duplicem intellectum habet : namque uno modo fit appositum, *ars rhetorica*, ut *navis piratica :* altero nomen rei, qualis es *philosophia*, *amicitia*. Nos ipsam nunc volumus significare substantiam, ut grammatice *litteratura* est, non *litteratrix*, quemadmodum *oratrix;* nec *litteratoria*, quemadmodum *oratoria :* verum in rhetorice non sic. Ne pugnemus igitur, quum præsertim plurimis alioqui græcis sit utendum; nam certe si *physicos*, et *musicos*, et *geometras* dicam, ne vim afferam his nominibus indecora in latinum sermonem mutatione; denique, quum M. Tul-

tin? Enfin, quand Cicéron lui-même a intitulé en grec les premiers livres qu'il a écrits sur la rhétorique, à coup sûr on peut, sans témérité, s'en rapporter à ce grand orateur pour le nom qu'il a donné à son art.

La rhétorique donc (car j'espère qu'on ne me chicanera plus sur ce terme) sera bien divisée, à mon sens, si on l'envisage sous ces trois rapports : l'art, l'artiste et l'ouvrage. L'art, c'est ce qu'on apprend par l'enseignement, la science de bien dire; l'artiste, celui qui possède l'art, ou l'orateur dont le but principal est de bien parler; l'ouvrage, ce que produit l'artiste, c'est-à-dire un bon discours. Ces trois choses se subdivisent à leur tour en différentes espèces dont nous parlerons en leur lieu. Je vais maintenant m'occuper de l'art.

CHAPITRE XV

Qu'est-ce que la rhétorique et quelle est sa fin?

Avant tout, qu'est-ce que la rhétorique? On la définit de bien des manières, mais qui se réduisent à deux questions : car on dispute ou sur sa qualité intrinsèque, ou sur les termes qui doivent la définir. La divergence la plus sérieuse des opinions, c'est que les uns estiment qu'un méchant peut être bon orateur, tan-

lius etiam ipsis librorum, quos hac de re primum scripserat, titulis, græco nomine utatur, profecto non est verendum, ne temere videamur oratori maximo de nomine artis suæ credidisse.

Igitur *rhetorice* (jam enim sine metu cavillationis utemur hac appellatione) sic, ut opinor, optime dividetur, ut de *arte*, de *artifice*, de *opere* dicamus. *Ars* erit, quæ disciplina percipi debet; ea est *bene dicendi scientia : artifex* est, qui percepit hanc artem, id est orator, cujus est summa *bene dicere* : *opus*, quod efficitur ab artifice, id est *bona oratio*. Hæc omnia rursus diducuntur in species; sed illa sequentia suo loco : nunc quæ de prima parte tractanda sunt, ordiar.

CAPUT XV

Quid sit rhetorice et quis ejus finis?

Ante omnia, quid sit *rhetorice*, quæ finitur quidem varie, sed quæstionem habet duplicem; aut enim *de qualitate ipsius rei*, aut *de comprehensione verborum* dissensio est. Prima ac præcipua opinionum circa hoc differentia, quod alii malos quoque viros posse oratores dici putant; alii (quorum nos

dis que les autres, et je partage leur avis, soutiennent que le titre d'orateur et l'art lui-même ne peuvent appartenir qu'à l'homme de bien.

Parmi ceux qui séparent l'éloquence de ce qu'il y a de plus important et de plus désirable dans la vie, les uns définissent la rhétorique une *force*, les autres une *science*, mais non pas une vertu; ceux-ci n'y voient qu'un *exercice*, ceux-là veulent bien y reconnaître un art, mais qui n'a rien de commun avec la science et la vertu; il en est enfin qui la flétrissent comme une *dépravation de l'art* (κακοτεχνία). Presque tous pensent que le devoir d'un orateur consiste à persuader ou à parler de manière à persuader; or, il est clair que le premier venu peut atteindre ce but, sans être homme de bien. On définit donc le plus souvent la rhétorique une *force de persuader*. Ce que j'appelle force, la plupart l'appellent *puissance*, quelques-uns *faculté* : pour éviter toute ambiguïté, j'entends par *force* ce que les Grecs expriment par le mot δύναμις. Cette opinion vient originairement d'Isocrate, si toutefois le traité qui porte son nom est bien de lui. Quoiqu'il fût loin de vouloir diffamer le bel art de la parole, il le définit un peu légèrement, lorsqu'il dit que la rhétorique est l'*ouvrière de la persuasion*, πειθοῦς δημιουργός; car je ne me permettrai pas l'expression dont se sert Ennius, pour caractériser l'éloquence dans la personne de Céthégus. Chez Platon, aussi, Gorgias dit

sententiæ accedimus) nomen hoc, artemque, de qua loquimur, bonis demum tribui volunt.

Eorum autem, qui dicendi facultatem a majore ac magis expetenda vitæ laude secernunt, quidam rhetoricem *vim* tantum, quidam *scientiam*, sed non virtutem, quidam *usum*, quidam *artem* quidem, sed a scientia et virtute dijunctam, quidam etiam *pravitatem* quamdam *artis*, id est κακοτεχνίαν, nominaverunt. Hi fere, aut *in persuadendo*, aut *in dicendo apposite ad persuadendum*, positum orandi munus sunt arbitrati; id enim fieri potest ab eo quoque, qui vir bonus non sit : est igitur frequentissimus *finis*, *rhetoricen esse vim persuadendi;* quod ego *vim* appello, plerique *potestatem*, nonnulli *facultatem* vocant : quæ res ne quid afferat ambiguitatis, vim dico, τὴν δύναμιν. Hæc opinio originem ab Isocrate (si tamen re vera ars, quæ circumfertur, ejus est) duxit, qui, quum longe sit a voluntate infamantium oratoris officia, finem artis temere comprehendit, dicens esse rhetoricen *persuadendi opificem*, id est πειθοῦς δημιουργὸν ; neque enim mihi permiserim eadem uti declinatione qua Ennius M. Cethegum *Suadæ medullam* vocat. Apud Platonem quoque

presque la même chose dans le livre qui a reçu son nom; mais Platon prend soin d'expliquer que c'est l'opinion de Gorgias et non la sienne. Cicéron a écrit également, dans plusieurs endroits de ses ouvrages, que le devoir d'un orateur est de *parler de manière à persuader*, et dans ses livres de rhétorique, dont lui-même témoigne n'être pas satisfait, il établit que la fin de l'éloquence est de *persuader*.

Mais quoi! l'argent, la faveur, l'autorité de celui qui parle, son rang, le simple aspect d'objets qui, sans le secours de la parole, rappellent d'éminents services, retracent d'illustres infortunes ou étalent des charmes séducteurs, tout cela ne persuade-t-il pas aussi et n'entraîne-t-il pas des juges? Lorsque Antoine plaidant pour M'. Aquilius déchira la robe de son client, et montra les cicatrices des blessures honorables qu'il avait reçues pour la patrie, il compta moins sans doute sur son éloquence que sur les yeux du peuple romain, qui s'attendrit, en effet, à cette vue, et renvoya Aquilius absous. Comment Servius Galba échappa-t-il à la sévérité des lois? par la pitié. Il parut entouré de ses enfants en bas âge et tenant dans ses bras le fils de Sulpicius Gallus : c'est ce que nous attestent plusieurs historiens, et notamment le plaidoyer de Caton. Fut-ce l'éloquence d'Hypéride, tout admirable qu'elle était, qui sauva la célèbre Phryné? Non, mais la vue de ses charmes si remarquables d'ailleurs, et qu'elle rendit plus

Gorgias in libro, qui nomine ejus inscriptus est, idem fere dicit; sed hanc Plato illius opinionem vult accipi, non suam. Cicero pluribus locis scripsit, oratoris officium esse, *dicere apposite ad persuadendum*. In rhetoricis etiam quos sine dubio ipse non probat, finem facit *persuadere*.

Verum et pecunia persuadet, et gratia, et auctoritas dicentis, et dignitas, et postremo aspectus etiam ipse sine voce, quo vel recordatio meritorum cujusque, vel facies aliqua miserabilis, vel formæ pulchritudo, sententiam dictat. Nam et M'. Aquilium defendens Antonius, quum scissa veste cicatrices, quas is pro patria pectore adverso suscepisset, ostendit, non orationis habuit fiduciam, sed oculis populi romani vim attulit, quem illo ipso aspectu maxime motum in hoc ut absolveret reum, creditum est. Servium quidem Galbam miseratione sola, qua non suos modo liberos parvulos in concionem produxerat, sed Galli etiam Sulpicii filium suis ipse manibus circumtulerat, elapsum esse quum aliorum monumentis, tum Catonis oratione testatum est. Et Phrynen non Hyperidis actione, quamquam admirabili, sed conspectu corporis,

puissants encore sur ses juges, en écartant une partie de ses vêtements. Que si toutes ces choses persuadent, la définition donnée plus haut n'est pas la bonne.

Quelques personnes qui au fond partagent les mêmes idées se sont crues plus scrupuleuses en définissant la rhétorique, *la force de persuader par le discours,* « vim dicendo persuadendi. » Gorgias, dans le traité que nous avons déjà cité, est, pour ainsi dire, amené de force par Socrate à cette définition. Théodecte ne s'en éloigne pas trop non plus, comme on le voit dans un ouvrage sur la rhétorique qui porte son nom, mais qu'on croit être d'Aristote. On y lit : La fin que se propose la rhétorique, *est de conduire les hommes au gré de celui qui parle.* Mais cela n'est pas plus satisfaisant ; bien d'autres que des orateurs nous persuadent par leurs discours et nous conduisent où ils veulent, des maîtresses, des flatteurs, des débauchés. Au contraire, l'orateur ne persuade pas toujours, en sorte que quelquefois cette fin ne lui est pas applicable, et quelquefois lui est commune avec des gens qui sont bien loin d'être orateurs. Apollodore se rapproche beaucoup de cette définition : le principal objet d'un plaidoyer, dit-il, *est de persuader le juge et de ramener son sentiment au nôtre.* Ainsi, il soumet l'orateur à une chance, puisque, s'il ne persuade pas, il ne peut conserver son nom.

quod illa, speciosissimum alioqui, diducta nudaverat tunica, putant periculo liberatam. Quæ si omnia persuadent, non est hic, de quo locuti sumus, idoneus finis.

Ideoque diligentiores sunt visi sibi, qui, quum de rhetorice idem sentirent existimaverunt eam *vim dicendo persuadendi*, quem finem Gorgias in eodem. de quo supra diximus, libro, velut coactus a Socrate, facit, a quo non dissentit Theodectes; sive ipsius id opus est, quod de rhetorice nomine ejus inscribitur, sive, ut creditum est, Aristotelis, in quo est, finem esse rhetorices, *ducere homines dicendo in id quod actor velit*. Sed ne hoc quidem satis est comprehensum; persuadent enim dicendo, vel ducunt in id quod volunt, alii quoque, ut *meretrices*, *adulatores*, *corruptores* : at contra non persuadet semper orator; ut interim non sit proprius hic finis ejus, interim sit communis cum iis, qui ab oratore procul absunt. Atqui non multum ab hoc fine abest Apollodorus, dicens judicialis orationis primum et super omnia esse, *persuadere judici, et sententiam ejus ducere in id quod velit;* nam et ipse oratorem fortunæ subjicit, ut, si non persuaserit, nomen suum retinere non possit.

D'autres ont envisagé l'éloquence indépendamment du succès, comme Aristote, qui dit : *la rhétorique est l'art d'imaginer tout ce qui, dans le discours, est de nature à persuader.* Mais, outre que cette définition a le défaut que nous avons déjà relevé, elle est encore incomplète, en ce qu'elle ne comprend que l'invention, qui, sans l'élocution, ne saurait constituer un discours.

Quant à Hermagoras, qui veut que la fin de la rhétorique soit de parler d'une manière *persuasible*, et à ceux qui expriment la même idée en d'autres termes, en avançant qu'elle consiste à dire *tout ce qu'il faut pour persuader*, nous leur avons suffisamment répondu, en démontrant qu'il n'y a pas que les orateurs qui persuadent.

Viennent ensuite d'autres opinions. Les uns pensent que la rhétorique peut s'exercer sur tous les sujets, d'autres la restreignent aux matières civiles. Je dirai laquelle de ces opinions est la plus vraie, au lieu où cette question trouvera sa place. Aristote semble établir que l'orateur doit embrasser tout quand il définit la rhétorique, la force d'imaginer tout ce qui, *dans un sujet quelconque*, peut entraîner la persuasion. Patrocle est du même avis, quoiqu'il n'ajoute pas dans un *sujet quelconque*, puisque d'ailleurs il ne fait aucune exception, et qu'il la définit la force d'imaginer dans un discours *tout* ce qui peut persuader. Mais ces définitions pèchent, comme je l'ai dit, en ce qu'elles ne comprennent

Quidam recesserunt ab eventu, sicut Aristoteles, qui dicit : *rhetorice est vis inveniendi omnia in oratione persuasibilia;* qui finis et illud vitium, de quo supra diximus, habet, et insuper, quod nihil nisi inventionem complectitur, quæ sine elocutione non est oratio.

Hermagoræ, qui finem ejus esse ait *persuasibiliter dicere*, et aliis, qui eamdem sententiam non iisdem tamen verbis explicant ac finem esse demonstrant. *dicere, quæ oporteat omnia, ad persuadendum*, satis responsum est, quum *persuadere* non tantum oratoris esse convicimus.

Addita sunt his alia varie; quidam enim *circa res omnes*, quidam *circa civiles* modo versari *rhetoricen* putaverunt, quorum verius utrum sit, in eo loco, qui hujus quæstionis proprius est, dicam. Omnia subjecisse oratori videtur Aristoteles, quum dixit, *vim esse dicendi, quid in quaque re possit esse persuasibile;* et Patrocles, qui non quidem adjicit, *in quaque re*, sed nihil excipiendo, idem ostendit; *vim* enim vocat *inveniendi quod sit in oratione persuasibile*, qui fines et ipsi solam complectuntur inventionem. Quod vitium fugiens

que l'invention. Théodore a évité cette faute, en disant : la rhétorique est la force d'imaginer et d'*exprimer en l'ornant* tout ce qui est vraisemblable *sur quelque matière que ce soit*. Mais, outre qu'on n'a pas besoin d'être orateur pour trouver ce qui est vraisemblable ainsi que ce qui peut persuader, en ajoutant *sur quelque matière que ce soit,* Théodore va plus loin que les précédents rhéteurs, puisque ainsi il décore du plus beau titre ceux même qui persuaderaient le crime. Gorgias, dans Platon, se vante d'être expert en l'art de persuader au barreau et ailleurs; il se pique également de traiter du juste et de l'injuste : à quoi Socrate répond qu'il lui accorde la faculté de persuader, mais non celle d'enseigner.

Ceux qui ont restreint la rhétorique dans certaines limites ont dû recourir à des distinctions plus subtiles, et être plus verbeux. De ce nombre fut Ariston, disciple de Critolaüs le péripatéticien, qui définit la rhétorique : *la science d'envisager et de traiter les questions civiles par le moyen d'un discours qui entraîne la persuasion du peuple.* Comme péripatéticien, il dit *la science,* un stoïcien aurait dit *la vertu.* Mais je ne lui passe pas ces mots : *la persuasion du peuple;* c'est un outrage envers l'art oratoire, qu'il déclare par là incapable de persuader les gens éclairés. Disons une bonne fois à tous ceux qui prétendent circonscrire l'orateur dans les affaires purement civiles, que c'est lui interdire une grande

Theodorus, *vim* putat *inveniendi et eloquendi cum ornatu credibilia, in omni oratione.* Sed, quum eodem modo credibilia, quo persuasibilia, etiam non orator inveniat, adjiciendo, *in omni oratione*, magis quam superiores concedit scelera quoque persuadentibus, pulcherrimæ rei nomen. Gorgias apud Platonem, persuadendi se artificem in judiciis et aliis cœtibus esse ait; de justis quoque et injustis tractare, cui Socrates *persuadendi,* non *docendi* concedit facultatem.

Qui vero non omnia subjiciebant oratori, sollicitius ac verbosius, ut necesse erat, adhibuerunt discrimina; quorum fuit Ariston, Critolai peripatetici discipulus, cujus hic finis est, *scientia videndi et agendi in quæstionibus civilibus, per orationem popularis persuasionis.* Hic *scientiam,* quia peripateticus est, non, ut stoici, *virtutis* loco ponit : *popularem* autem comprehendendo *persuasionem*, etiam contumeliosus est adversus artem orandi, quam nihil putat doctis persuasuram. Illud de omnibus, qui circa civiles demum quæstiones

partie de son ministère, et notamment tout le genre démonstratif, qui constitue la troisième branche de la rhétorique.

Passons à ceux qui veulent bien que ce soit un art, mais non pas une vertu. Ils se sont exprimés avec plus de réserve. Voici ce qu'en dit Théodore de Gadare; je me sers des termes de ceux qui l'ont traduit du grec : la rhétorique est *l'art d'inventer, de disposer et d'exprimer avec des ornements convenables et assortis tout ce qui peut servir à persuader en matière civile.* Cornélius Celsus rend à peu près la même idée. C'est, dit-il, *l'art de parler sur des questions douteuses en matière civile, de manière à persuader.* Voici d'autres définitions qui ne diffèrent guère, entre autres celle-ci : la rhétorique est *l'art de tout prévoir et de s'exprimer sur les affaires civiles qui se présentent avec un certain degré de persuasion, en y joignant des qualités extérieures et une prononciation convenable.* Il en est mille autres du même genre; j'y répondrai en traitant des sujets propres à la rhétorique.

D'autres enfin n'ont voulu voir en elle ni une force, ni une science, ni un art. Critolaüs l'appelle seulement *l'usage de la parole*, car c'est ce que veut dire le mot τριβὴ dont il se sert; et Athénée en fait, sans scrupule, *un moyen de tromper.* Au reste, la plupart des rhéteurs, pour n'avoir lu que quelques extraits mal digérés du *Gorgias* de Platon, et pour ne s'être pas donné la

oratorem judicant versari, dictum sit, excludi ab his plurima oratoris officia, illam certe *laudativam* totam, quæ est rhetorices pars tertia.

Cautius Theodorus Gadareus, ut jam ad eos veniamus, qui *artem* quidem esse eam, sed *non virtutem*, putaverunt; ita enim dicit (ut ipsis eorum verbis utar, qui hæc ex græco transtulerunt) *ars inventrix, et judicatrix, et enunciatrix decente ornatu secundum mensionem ejus, quod in quoque potest sum persuasibile, in materia civili.* Itemque Cornelius Celsus, qui finem rhetorices ait, *dicere persuasibiliter in dubia et civili materia;* quibus sunt non dissimiles, qui ab aliis traduntur : qualis est ille, *vis videndi et eloquendi de rebus civilibus subjectis sibi, cum quadam persuasione et quodam corporis habitu et eorum, quæ dicet, pronunciatione.* Mille alia, sed aut eadem, aut ex eisdem composita, quibus item, quum de materia rhetorices dicendum erit, respondebimus.

Quidam eam neque *vim*, neque *scientiam*, neque *artem* putaverunt; sed Critolaus *usum dicendi*, nam hoc τριβὴ significat; Athenæus *fallendi artem.* Plerique autem, dum pauca ex Gorgia Platonis, a prioribus imperite excerpta,

peine de lire en entier ce traité et les autres ouvrages du même philosophe, se sont étrangement trompés, et lui ont attribué l'opinion que la rhétorique n'était pas un art, mais seulement une certaine adresse d'esprit qui s'attache à flatter les sens. Il dit cela, en effet, et dans un autre endroit, il l'appelle la fausse image d'une partie de la politique, et la quatrième espèce de fard qui dénature le vrai. Or, il faut savoir que Platon divise la science politique en quatre parties, et qu'il en assigne deux au corps, la *médecine* et la *gymnastique*, et deux à l'âme, la *connaissance des lois* et la *justice;* qu'il leur oppose ensuite autant de qualités factices qui n'en sont que l'apparence ou le fard. Ainsi, selon lui, la *médecine* a son fard dans le raffinement des mets, la *gymnastique,* dans l'artifice de ces marchands d'esclaves qui remplacent le teint de la santé par de fausses couleurs, et la force par l'embonpoint; la *connaissance des lois,* dans les détours de la chicane, et la *justice*, dans la rhétorique. Tout cela se trouve, à la vérité, dans le *Gorgias* et est dit par Socrate, que Platon mettait volontiers en scène pour lui faire exprimer ses propres opinions. Mais ce philosophe a composé deux espèces de dialogues, les uns, pour réfuter les sophistes, ἐλεγκτικούς, les autres, pour servir à l'instruction, δογματικούς. Or, Socrate ou Platon, si l'on veut, n'avait en vue, dans ce que j'ai cité, que l'éloquence telle qu'on en abusait de son temps, et non celle qui est conforme à la vérité et à la morale, puisqu'il dit en propres termes, *suivant votre manière à vous d'entendre la politique;* et que toute la dis-

legere contenti, neque hoc totum, neque alia ejus volumina evolvunt, in maximum errorem inciderunt; creduntque, cum in hac esse opinione, ut *rhetoricen non artem, sed peritiam quamdam gratiæ ac voluptatis* existimet : et, alio loco, *civilitatis particulæ simulacrum*, et *quartam partem adulationis; quod* duas partes civilitatis corpori assignet, *medicinam*, et quam interpretantur *exercitatricem*, duas animo, *legalem*, atque *justitiam*, *adulationem* autem *medicinæ*, vocet *coquorum* artificium; et *exercitatricis*, *magnonum*, qui colorem fuco, et verum robur inani sagina mentiantur; *legalis, cavillatricem; justitiæ, rhetoricen.* Quæ omnia sunt quidem scripta in hoc libro, dictaque a Socrate, cujus persona videtur Plato significare quid sentiat; sed alii sunt ejus sermones ad coarguendos, qui contra disputant, compositi, quos ἐλεγκτικοὺς vocant, alii ad præcipiendum, qui δογματικοὶ appellantur. Socrates autem, seu Plato, eam quidem, quæ tum exercebatur, rhetoricen talem putavit; nam et dicit his verbis *τοῦτον τὸν τρόπον, ὃν ὑμεῖς πολιτεύεσθε·* et veram

cussion avec Gorgias aboutit à cette conclusion : *donc il est indispensable que l'orateur soit juste, et qu'étant juste, il veuille pratiquer la justice.* A quoi Gorgias ne sait que répondre ; mais Polus (l'un des interlocuteurs), que l'ardeur de la jeunesse rend plus inconsidéré, s'empare de la parole, et c'est à lui que s'adressent les traits dirigés contre ces raffinements qui dénaturent les arts. Vient après lui Calliclès, enchérissant encore sur sa fougue, et finissant par être amené à reconnaître *que celui qui veut devenir bon orateur doit être indispensablement un homme juste, et savoir ce que c'est que la justice.*

Il est donc évident que Platon ne regardait pas la rhétorique comme un mal, qu'il ne reconnaissait pour véritable que celle qui est fondée sur la justice et la morale. Il s'en explique plus clairement encore dans le *Phèdre*, où il dit qu'on ne peut être consommé dans cet art sans une connaissance parfaite de la justice. C'est aussi notre avis. Autrement ce philosophe aurait-il écrit l'apologie de Socrate et l'éloge des héros morts en combattant pour la patrie, ce qui, à coup sûr, est l'œuvre d'un orateur? Mais il s'élevait contre ces sophistes qui abusaient de l'éloquence. Voilà pourquoi Socrate, accusé, jugea au-dessous de lui de prononcer le discours que Lysias avait composé pour sa défense. C'était, on le sait, l'usage à Athènes d'écrire pour les accusés des plaidoyers qu'ils prononçaient eux-mêmes, et ainsi on éludait la loi, qui

autem et honestam intelligit : itaque disputatio illa contra Gorgiam ita clauditur, *οὐκοῦν ἀνάγκη τὸν ῥητορικὸν δίκαιον εἶναι, τὸν δὲ δίκαιον βούλεσθαι δίκαια πράσσειν.* Ad quod ille quidem conticescit, sed sermonem suscipit Polus, juvenili calore inconsideratior, contra quem illa de simulacro et adulatione dicuntur. Tum Callicles adhuc concitatior, qui tamen ad hanc perducitur clausulam, *τὸν μέλλοντα ὀρθῶς ῥητορικὸν ἔσεσθαι, δίκαιον ἄρα δεῖ εἶναι καὶ ἐπιστήμονα τῶν δικαίων.*

Ut appareat, Platoni non rhetoricen videri malum, sed eam veram, nisi justo ac bono, non contingere. Adhuc autem in Phædro manifestius facit, hanc artem consummari citra justitiæ quoque scientiam non posse; cui opinioni nos quoque accedimus : an aliter defensionem Socratis, et eorum, qui pro patria ceciderant, laudem scripsisset? quæ certe sunt oratoris opera. Sed in illud hominum genus, quod facultate dicendi male utebatur, invectus est : nam et Socrates inhonestam sibi credidit orationem, quam ei Lysias reo composuerat; et tum maxime scribere litigatoribus, quæ illi pro se ipsi dicerent, erat moris; atque ita juri, quo non licebat pro altero agere, fraus adhibeba-

défendait de plaider pour autrui. Ce même Platon dit encore dans le *Phèdre* qu'on n'est pas propre à enseigner la rhétorique, quand on sépare l'éloquence de la vertu, et qu'on préfère les apparences de la vérité à la vérité même.

Cornélius Celsus pensait sans doute comme les rhéteurs que j'ai cités plus haut, lui qui dit que l'orateur ne doit s'attacher qu'à la vraisemblance; *car*, ajoute-t-il peu après, *ce n'est pas dans le témoignage d'une bonne conscience, mais dans le gain de sa cause qu'est la récompense de l'avocat*. Si cela était, ne serait-ce pas le comble de l'iniquité de mettre des armes aussi dangereuses dans les mains des méchants, et d'aider encore au crime par des préceptes? Je laisse aux partisans de cette doctrine à en calculer les conséquences. Pour nous qui entreprenons de former un orateur parfait, et qui voulons qu'avant tout il soit homme de bien, retournons à ceux qui ont meilleure opinion de l'éloquence. De ce nombre il en est qui ont pensé que la rhétorique était la même chose que la politique; Cicéron l'appelle une partie de la *science civile;* or, la science civile, c'est la sagesse; d'autres, comme Isocrate, la font entrer dans la philosophie; mais ce qui la caractérise le mieux, c'est de l'avoir définie *la science de bien dire*, car cela embrasse à la fois toutes les perfections du discours et la moralité même de l'orateur, puisqu'on ne peut véritablement bien parler sans être homme de bien. C'est à quoi revient aussi la définition qu'en

tur. Doctores quoque ejus artis parum idonei Platoni videbantur, qui *rhetoricen* a justitia separarent, et veris credibilia præferrent; nam id quoque dicit in Phædro.

Consensisse autem illis superioribus videri potest etiam Cornelius Celsus, cujus hæc verba sunt : *Orator simile tantum veri petit;* deinde paulo post : *non enim bona conscientia, sed victoria, litigantis est præmium;* quæ si vera essent, pessimorum hominum foret, hæc tam perniciosa nocentissimis moribus dare instrumenta, et nequitiam præceptis adjuvare. Sed illi rationem opinionis suæ viderint; nos autem ingressi formare perfectum *oratorem*, quem inprimis esse *virum bonum* volumus, ad eos, qui de hoc opere melius sentiunt, revertamur. *Rhetoricen* autem quidam eamdem *civilitatem* esse judicaverunt : Cicero *scientiæ civilis partem* vocat; *civilis* autem *scientia* idem quod *sapientia* est : quidam etiam *philosophiæ*, quorum est Isocrates. Huic ejus substantiæ maxime convenit finitio, *rhetoricen esse bene dicendi scientiam;* nam et orationis omnes virtutes semel complectitur, et protinus mores etiam oratoris, quum bene dicere non possit, nisi vir bonus. Idem valet Chrysippi finis ille

donne Chrysippe d'après Cléanthe. Il en est plusieurs encore mais elles appartiennent plutôt à d'autres questions. Ceux qui ont dit que la rhétorique avait pour objet de *persuader ce qui est convenable,* expriment la même idée, seulement ils subordonnent l'art au succès. Aréus est plus exact; il la définit : l'*art de parler avec toutes les perfections qu'exige le discours.* Au reste, ceux qui l'ont appelée la *science des devoirs civils* en excluent nécessairement aussi les méchants, pour peu qu'ils considèrent la science comme une vertu; seulement ils la restreignent à tort, en la bornant aux questions civiles. Albutius, professeur et auteur assez renommé, après avoir reconnu que la rhétorique est la science de bien dire, pèche aussi par les restrictions, en ajoutant *dans les matières civiles et avec vraisemblance,* double erreur que nous avons déjà réfutée. J'approuve fort ceux qui la font consister *à bien penser et à bien dire.*

Telles sont à peu près les définitions les plus célèbres et les plus controversées qu'on ait données de la rhétorique. Il n'entre pas dans mon plan, et je ne me sens pas la force de les rapporter toutes, d'autant plus que tous ceux qui ont écrit sur cet art se sont étudiés, par je ne sais quelle misérable émulation, à ne rien définir dans les mêmes termes que leurs devanciers. Loin de moi cette vaine gloire! Je ne me piquerai point de dire du nouveau, je prendrai ce qui me paraîtra bon. Je m'en tiendrai, par exemple,

ductus a Cleanthe, *scientia recte dicendi;* sunt plures ejusdem, sed ad alias quæstiones magis pertinent : idem sentiret finis hoc modo comprehensus, *persuadere quod oporteat,* nisi quod artem ad exitum alligat. Bene Areus, *dicere secundum virtutem orationis.* Excludunt a rhetorice malos et illi, qui scientiam civilium officiorum eam putaverunt, si scientiam virtutem judicant; sed anguste, intraque civiles quæstiones, coercent. Albutius, non obscurus professor atque auctor, *scientiam bene dicendi* esse consentit; sed exceptionibus peccat, adjiciendo, *circa civiles quæstiones,* et *credibiliter,* quarum jam utrique responsum est. Probabilis et illi voluntatis, qui *recte sentire et dicere,* rhetorices putaverunt.

Hi sunt fere fines maxime illustres, et de quibus præcipue disputatur! nam omnes quidem persequi, nec attinet, nec possum : quum pravum quoddam, ut arbitror, studium circa scriptores artium exstiterit, nihil eisdem verbis, quæ prior aliquis occupasset, finiendi; quæ ambitio procul aberit a me. Dicam enim non utique quæ invenero, sed quæ placebunt; sicut hoc,

à cette définition, que la *rhétorique est l'art de bien dire*, parce que dès qu'on a trouvé le mieux, c'est s'exposer à pis que de chercher au delà. Cela posé, on voit clairement quelle fin doit se proposer la rhétorique, et quel est, pour elle, ce but, ce terme où tendent tous les arts; car si elle n'est autre chose que la science de bien dire, c'est à cela qu'elle doit s'attacher, et c'est en cela que consistera sa perfection.

CHAPITRE XVI

Si la rhétorique est utile.

Vient ensuite cette question : la rhétorique est-elle utile? Certaines gens se déchaînent contre elle avec véhémence, et ne rougissent pas d'employer toutes les armes de l'éloquence pour accuser l'éloquence elle-même. C'est elle, disent-ils, qui dérobe les coupables au châtiment, et, par ses artifices, fait quelquefois succomber l'innocence; elle qui inspire les funestes conseils, et qui, non contente d'exciter les séditions, les émeutes populaires, allume encore des guerres implacables entre les nations; elle enfin qui fait d'autant plus briller son mérite, qu'elle assure le triomphe du mensonge sur la vérité.

Les poëtes comiques reprochent en effet à Socrate d'enseigner

rhetoricen esse bene dicendi scientiam : quum, reperto quod est optimum, qui quærit aliud, pejus velit. His approbatis, simul manifestum est illud quoque, quem finem, vel quid summum et ultimum habeat rhetorice, quod τέλος dicitur, ad quod omnis ars tendit; nam si est ipsa bene dicendi scientia, finis ejus et summum est bene dicere.

CAPUT XVI

An sit utilis rhetorice.

Sequitur quæstio : *An utilis rhetorice?* nam quidam vehementer in eam invehi solent; et, quod sit indignissimum, in accusationem orationis utuntur orandi viribus : *Eloquentiam esse, quæ pœnis eripiat scelestos; cujus fraude damnentur interim boni; consilia ducantur in pejus; nec seditiones modo turbæque populares, sed bella etiam inexpiabilia excitentur; cujus denique tum maximus sit usus, quum pro falsis contra veritatem valet.*

Nam et Socrati objiciunt comici, *docere eum, quomodo pejorem causam me-*

comment on rend bonne une mauvaise cause, et Platon dit que Tisias et Gorgias s'attachent à dénaturer tout dans leurs discours. On ajoute à cela des exemples pris chez les Grecs et les Romains : on énumère avec complaisance ceux qui, par un usage perfide de l'éloquence, ont compromis le sort ou causé la ruine des États et des particuliers. C'est pour cela, dit-on, qu'elle fut bannie de Lacédémone, et qu'à Athènes on la paralysa, en quelque sorte, en défendant aux plaideurs d'émouvoir les passions.

Avec de pareils raisonnements, il faudrait se passer de généraux et de magistrats, abandonner la médecine, et renoncer même à l'étude de la sagesse; car un Flaminius a commandé nos armées; des Gracques, un Saturninus, un Glaucias ont été revêtus de la magistrature; on a vu des médecins empoisonneurs, et parmi ceux qui abusent du titre de philosophe, il en est qui sont plongés dans les plus graves désordres. Rejetons donc aussi les mets de nos tables, car souvent ils ont occasionné des maladies. N'entrons jamais dans nos maisons, elles s'écroulent quelquefois. Plus de glaive pour nos soldats, un brigand peut s'en servir. Enfin le feu et l'eau, si nécessaires à notre existence, et, pour sortir des objets terrestres, le soleil et la lune, ces premiers des astres, qui ne sait que tout cela a quelquefois des influences nuisibles?

D'un autre côté, niera-t-on que ce fut par la force de ces discours qu'Appius, cet illustre aveugle, fit rompre une paix honteuse pro-

liorem faciat : et, contra, Tisiam et Gorgiam similia, dicit, polliceri Plato. Et his adjiciunt exempla Græcorum Romanorumque, et enumerant, qui, perniciosa, non singulis tantum, sed rebus etiam publicis, usi eloquentia, turbaverint civitatum status, vel everterint; eoque et Lacedæmoniorum civitate expulsam, et Athenis quoque, ubi actor movere affectus vetabatur, velut recisam orandi potestatem.

Quo quidem modo nec duces erunt utiles, nec magistratus, nec medicina, nec ipsa denique sapientia; nam et dux Flaminius, et Gracchi, Saturnini, Glauciæ, magistratus, et in medicis venena, et in iis, qui philosophorum nomine male utuntur, gravissima nonnunquam flagitia deprehensa sunt. Cibos aspernemur, attulerunt sæpe valetudinis causas; nunquam tecta subeamus, super habitantes aliquando procumbunt; non fabricetur militi gladius, potest uti eodem ferro latro. Quis nescit ignes, aquas, sine quibus nulla sit vita, et, ne terrenis immorer, solem lunamque, præcipua siderum, aliquando etiam nocere?

Num igitur negabitur deformem Pyrrhi pacem cæcus ille Appius dicendi

posée par Pyrrhus? niera-t-on que la divine éloquence de Cicéron sut se montrer populaire en tonnant contre les lois Agraires; que cette même éloquence subjugua l'audace de Catilina, et valut à un magistrat le plus grand des honneurs réservés aux généraux victorieux? N'est-ce pas souvent par de vives allocutions qu'on ranime le courage abattu des soldats, et qu'on persuade à cette foule de braves gens, qui courent affronter tant de dangers, que la gloire est mille fois préférable à la vie? Que me fait l'exemple des Lacédémoniens et des Athéniens? Il en est un qui me touche beaucoup plus, c'est celui du peuple romain, chez lequel les orateurs ont toujours joui de la plus grande considération. Je le demande enfin : comment les fondateurs de cités seraient-ils, autrement que par la persuasion, parvenus à rassembler en un corps de peuple une multitude éparse et vagabonde? Comment les premiers législateurs auraient-ils pu, sans l'ascendant de la parole, amener les hommes à se lier volontairement par des lois? Les préceptes mêmes de la morale qui ont pour nous un attrait naturel nous touchent plus vivement encore, lorsque les grâces de l'élocution viennent en relever la beauté. Donc, quand même l'éloquence ferait également et le bien et le mal, il y aurait de l'injustice à proscrire comme dangereuse une arme dont il dépend de nous de faire un bon usage.

Laissons, au surplus, ces questions à débattre à ceux qui n'ont vu dans la rhétorique que la force de persuader. Mais si elle est

viribus diremisse? aut non divina M. Tullii eloquentia et contra leges Agrarias popularis fuit, et Catilinæ fregit audaciam, et supplicationes, qui maximus honor victoribus bello ducibus datur, in toga meruit? Nonne perterritos militum animos frequenter a metu revocat oratio, et tot pugnandi pericula ineuntibus, laudem vita potiorem esse persuadet? neque vero me Lacedæmonii atque Athenienses magis moverint, quam populus romanus, apud quem summa semper oratoribus dignitas fuit. Equidem nec urbium conditores reor aliter effecturos fuisse, ut vaga illa multitudo coiret in populos, nisi docta voce commota; nec legum repertores sine summa vi orandi consecutos, ut se ipsi homines ad servitutem juris astringerent. Quin ipsa vitæ præcepta, etiamsi natura sunt honesta, plus tamen ad formandas mentes valent, quoties pulchritudinem rerum claritas orationis illuminat : quare, etiamsi in utramque partem valent arma facundiæ, non tamen est æquum id haberi malum, quo bene uti licet.

Verum hæc apud eos fortasse quærantur, qui summam rhetorices ad per-

l'art de bien dire, et c'est à cette définition que je m'arrête, voulant qu'avant tout l'orateur soit homme de bien, il faudra convenir aussi qu'elle est utile.

Certes, le suprême auteur de la nature n'a en rien plus sensiblement distingué l'homme des autres animaux mortels comme lui, que par le don de la parole. Généralement mieux partagés que nous en grandeur, en force, en durée, en patience, en vitesse, ils se suffisent mieux aussi à eux-mêmes. On les voit en peu de temps marcher et pourvoir à tous leurs besoins; ils se jettent à la nage sans autres leçons que celle de la nature. Presque tous ont dans leur fourrure un abri contre le froid, et naissent avec des armes pour se défendre; leur nourriture croît, pour ainsi dire, sous leurs pas. Que de peine l'homme se donne pour se procurer tout cela! La raison! voilà donc notre attribut distinctif, et c'est par elle que nous sommes associés aux dieux immortels. Mais cette raison même, à quoi nous servirait-elle, comment se manifesterait-elle en nous, si nous ne pouvions exprimer nos pensées? car c'est plutôt cette faculté qui manque à la plupart des animaux, qu'une sorte d'intelligence et de calcul. En effet, se bâtir des retraites, construire des nids, élever et reconnaître ses petits, mettre en réserve des provisions pour l'hiver, créer des substances dont quelques-unes sont inimitables, telles

suadendi vim retulerunt. Si vero est *bene dicendi scientia*, quem nos finem sequimur, ut sit *orator* inprimis *vir bonus*, utilem certe eam esse confitendum est.

Et hercle deus ille princeps, parens rerum, fabricatorque mundi, nullo magis hominem separavit a ceteris, quæ quidem mortalia essent, animalibus, quam dicendi facultate. Nam corpora quidem magnitudine, viribus, firmitate, patientia, velocitate præstantiora in illis mutis videmus; eadem minus egere acquisitæ extrinsecus opis: nam et ingredi citius, et pasci, et tranare aquas, citra docentem, natura ipsa sciunt. Et pleraque contra frigus ex suo corpore vestiuntur, et arma iis ingenita quædam, et ex obvio fere victus, circa quæ omnia multus hominibus labor est; rationem igitur nobis præcipuam dedit, ejusque nos socios esse cum diis immortalibus voluit. Sed ipsa ratio neque tam nos juvaret, neque tam esset in nobis manifesta, nisi, quæ concepissemus mente, promere etiam loquendo possemus, quod magis deesse ceteris animalibus, quam intellectum et cogitationem quamdam, videmus. Nam et moliri cubilia, et nidos texere, et educare fœtus, et excludere, quin etiam reponere in hiemem alimenta, opera quædam nobis inimitabilia, qualia sunt cerarum et mellis,

que la cire et le miel, tout cela paraît en eux le fruit de quelque raisonnement. Mais parce qu'ils sont privés de la parole, nous les rangeons parmi les brutes. Enfin, voyons parmi nous les muets : de quel faible secours est pour eux le rayon céleste qui les anime !

S'il est vrai donc que les dieux ne nous ont rien accordé de préférable à la parole, qu'y a-t-il que nous devions cultiver et exercer avec plus de soin ? En quoi devrons-nous être plus jaloux de l'emporter sur nos semblables, que dans une faculté qui nous met tant au-dessus des autres animaux ? Ajoutez qu'aucun genre de travail ne porte plus pleinement avec lui sa récompense. Aussi, considérez de quel point est partie l'éloquence, à quelle hauteur elle est parvenue, et combien elle est susceptible de s'élever encore. Car, sans parler de tout ce qu'il y a d'honorable et de doux pour un homme de bien à défendre ses amis, à gouverner une assemblée par ses conseils, à maîtriser le peuple, à électriser des armées, n'est-ce pas quelque chose de beau en soi que d'obtenir, avec des armes communes à tout le monde, tant de renommée et tant de gloire, qu'on ne voie plus de simples paroles dans vos discours, mais que vous paraissiez, comme on le disait de Périclès, lancer la foudre et les éclairs ?

efficere, nonnullius fortasse rationis est ; sed quia carent sermone, quæ id faciunt, *muta* atque *irrationalia* vocantur. Denique homines, quibus negata vox est, quantulum adjuvat animus ille cœlestis ?

Quare si nihil a diis oratione melius accepimus, quid tam dignum cultu ac labore ducamus, aut in quo malimus præstare hominibus, quam quo ipsi homines ceteris animalibus præstant ? Eo quidem magis, quod nulla in parte plenius labor gratiam refert : id adeo manifestum erit, si cogitaverimus, unde, et quousque jam provecta sit orandi facultas, et adhuc augeri potest. Nam ut omittam, defendere amicos, regere consiliis senatum, populum, exercitum in quæ velit ducere, quam sit utile, conveniatque bono viro ; nonne pulchrum vel hoc ipsum est, ex communi intellectu, verbisque, quibus utuntur omnes, tantum assequi laudis et gloriæ, ut non loqui et orare, sed, quod Pericli contigit, fulgurare ac tonare videaris ?

CHAPITRE XVII

Si la rhétorique est un art.

Je ne finirais pas si je voulais me donner carrière dans une si belle cause. Passons donc à cette autre question : *La rhétorique est-elle un art?* Tous ceux qui nous ont laissé des préceptes sur l'éloquence ont été pour l'affirmative, comme l'attestent les titres mêmes de leurs ouvrages. Cicéron dit que ce qu'on appelle la rhétorique n'est autre chose que l'éloquence *artificielle;* et ce ne sont pas seulement les orateurs qui l'ont avancé, comme pour donner plus de prix à leurs travaux; presque tous les philosophes stoïciens et péripatéticiens ont été du même avis. Pour moi, je l'avoue, j'ai hésité à traiter cette question. Quel homme, en effet, assez dénué, je ne dis pas de connaissances, mais de simple bon sens, pour admettre qu'il faut de l'art pour bâtir, pour tisser des étoffes, pour fabriquer des vases de terre, et croire que la rhétorique, dont nous avons déjà démontré l'excellence, soit arrivée si haut sans le secours des règles? Ne suis-je pas fondé à penser que ceux qui soutiennent la thèse contraire se sont moins souciés de parler d'après leur sentiment, que d'exercer leur esprit par la hardiesse du paradoxe? Ainsi fit ce Polycrate, qui composa l'éloge

CAPUT XVII

An rhetorice sit ars.

Finis non erit, si exspatiari parte in hac, et indulgere voluptati velim; transeamus igitur ad eam quæstionem, quæ sequitur, an *rhetorice ars sit.* Quod quidem adeo ex iis, qui præcepta dicendi tradiderunt, nemo dubitavit, ut etiam ipsis librorum titulis testatum sit, scriptos eos *de arte rhetorica.* Cicero vero etiam, quæ *rhetorice* vocetur, esse *artificiosam eloquentiam* dicat; quod non oratores tantum vindicarunt, ut studiis aliquid suis præstitisse videantur; sed cum his philosophi, et stoici, et peripatetici plerique, consentiunt. Ac me dubitasse confiteor, an hanc partem quæstionis tractandam putarem : nam quis est adeo, non ab eruditione modo, sed a sensu remotus hominis, ut fabricandi quidem, et texendi, et e luto vasa ducendi *artem* putet, *rhetoricen* autem, maximum ac pulcherrimum, ut supra diximus, opus, in tam sublime fastigium existimet *sine arte* venisse? Equidem illos, qui contra disputarunt, non tam sensisse quod dicerent, quam exercere ingenia materiæ difficultate credo voluisse, sicut Polycratem, quum Busirim laudaret et Cly-

de Busiris et de Clytemnestre, panégyrique bien digne, sans doute, de celui qui passait pour l'auteur d'une diatribe contre Socrate.

Quelques-uns veulent que l'éloquence soit un don naturel, sans disconvenir cependant que l'exercice y ajoute. C'est l'avis qu'exprime Antoine dans les livres de Cicéron sur l'orateur. La rhétorique, dit-il, est moins un fruit de l'art que de l'observation. Mais cela ne doit pas être pris à la lettre : ce n'est qu'une définition conforme au caractère d'Antoine, qui veut sans cesse nier l'existence de l'art.

Il paraît que Lysias a eu la même opinion. Il l'appuie sur ce que les ignorants, les Barbares, les esclaves, lorsqu'ils s'échauffent sur leurs propres intérêts, emploient une espèce d'exorde, narrent, prouvent, réfutent et terminent par des prières et par des supplications qui ont toute la force d'une péroraison. On ajoute à cela des subtilités : « Rien, dit-on, de ce qui est né de l'art n'a pu exister avant l'art; or, les hommes ont, de tout temps, su parler pour eux et contre les autres, quoiqu'il n'y ait eu de maîtres que fort tard, vers le temps de Tisias et de Corax; donc l'éloquence existait avant l'art; donc elle n'est point un art. » Je n'entreprendrai pas de rechercher à quelle époque en remonte l'enseignement, quoiqu'on trouve dans Homère bon nombre d'orateurs, entre autres, Phénix qui donne à la fois des préceptes de conduite et de langage; quoique ce poëte nous montre tous les genres d'élo-

temnæstram; quamquam is, quod his dissimile non esset, composuisse orationem, quæ est habita contra Socratem, dicitur.

Quidam naturalem esse rhetoricen volunt, et tamen adjuvari exercitatione non diffitentur; ut in libris Ciceronis de Oratore dicit Antonius, *observationem* quamdam esse, *non artem*. Quod non ideo, ut pro vero accipiamus, est positum; sed ut Antonii persona servetur, qui dissimulator artis fuit.

Hanc autem opinionem habuisse Lysias videtur; cujus sententiæ talis defensio est, quod indocti, et Barbari, et servi, pro se quum loquuntur, aliquid dicant *simile principio*, *narrent*, *probent*, *refutent*, et, quod vim habeat epilogi, *deprecentur*. Deinde adjiciunt illas verborum cavillationes : *nihil quòd ex arte fiat, ante artem fuisse :* atqui dixisse homines pro se, et in alios semper; doctores artis, sero jam, et circa Tisiam et Coraca primum, repertos; orationem igitur ante artem fuisse, eoque artem non esse. Nos porro, quando cœperit hujus rei doctrina, non laboramus; quamquam apud Homerum, et præceptorem Phœnicem tum agendi, tum etiam loquendi, et oratores plures, et omne in

quence réunis dans les trois principaux chefs des Grecs, et qu'il y ait à ce sujet des prix d'émulation entre les jeunes gens; quoique enfin sur le bouclier d'Achille figurent la chicane et les plaideurs. Il me suffit de répondre à ces raisonnements, que tout ce que l'art a perfectionné a sa source dans la nature. Autrement il faudrait ôter le nom d'art à la médecine, qui n'est que le résultat d'observations faites sur ce qui est salubre ou nuisible, et qui, suivant quelques auteurs, consiste toute en expériences : car on s'est sans doute avisé de mettre un appareil sur une plaie, avant que ce procédé ne devînt un art; et plus d'un malade aura diminué sa fièvre au moyen du repos et de la diète, moins par calcul que par l'instinct de sa conservation. Nous n'appellerons plus art l'architecture : les premiers hommes s'en sont passés pour bâtir des cabanes; ni la musique : chez tous les peuples on chante et on danse avec une certaine mesure. Que si tout ce qu'on dit est de la rhétorique, j'avouerai qu'elle existait avant l'art. Mais si l'on n'est pas orateur par cela seul qu'on parle, et s'il est vrai que, dans les premiers temps, on ne parlait point en orateurs, il faut bien que l'on convienne que l'art seul forme un orateur, et qu'avant l'art il n'y en avait point.

Cela servira aussi de réponse à cet autre argument : « Tout ce qu'on fait de soi-même et sans leçons n'est pas du domaine de l'art; or, tous les hommes savent parler sans l'avoir appris; » puis on

tribus ducibus orationis genus, et certamina quoque proposita eloquentiæ inter juvenes, invenimus; quin in cælatura clypei Achillis et lites sunt et actores. Illud admonere satis est, *omnia, quæ ars consummaverit, a natura initia duxisse.* Aut tollatur *medicina*, quæ ex observatione salubrium, atque his contrariorum, reperta est, et, ut quibusdam placet, tota constat experimentis : nam et vulnus deligavit aliquis antequam hæc ars esset; et febrem quiete et abstinentia, non quia rationem videbat, sed quia id valetudo ipsa coegerat, mitigavit. Nec *fabrica* sit ars : casas enim primi illi sine arte fecerunt; nec *musica :* cantatur ac saltatur per omnes gentes aliquo modo. Ita, si *rhetorice* vocari debet sermo quicunque, fuisse eam antequam esset ars confiteor; si vero non quisquis loquitur orator est, et tum non tamquam oratores loquebantur, necesse est oratorem factum arte, nec ante artem fuisse, fateantur.

Quo illud quoque excluditur, quod dicunt, non esse artis id quod faciat qui non didicerit : dicere autem homines et qui non didicerint. Ad cujus

cite Démade, le batelier, et Eschine, le comédien, qui ont été des orateurs; mais c'est à tort, car on ne peut être véritablement orateur sans avoir étudié l'art, et il serait plus exact de dire que ces hommes ont appris tard, que d'avancer qu'ils n'ont jamais appris. D'abord Eschine n'avait pas été originairement étranger aux lettres, que son père enseignait; quant à Démade, outre que rien ne prouve qu'il n'eût jamais étudié, l'exercice continuel de la parole a pu, jusqu'à un certain point, le faire ce qu'il est devenu; car l'exercice est aussi un excellent maître; mais il est permis de croire qu'il eût été plus loin avec de l'instruction. Aussi n'a-t-il pas osé publier ses harangues, quoiqu'elles eussent produit, comme on sait, beaucoup d'effet quand il les prononça.

Aristote, naturellement scrutateur, a exercé dans son *Gryllus* sa subtilité ordinaire contre l'éloquence; mais le même écrivain a composé trois livres sur la rhétorique, et dans le premier, non-seulement il reconnaît qu'elle est un art, mais il lui assigne une partie de la politique et de la dialectique. Critolaüs et Athénodore de Rhodes se sont fort élevés contre elle. Agnon, en se déclarant son accusateur, s'est décrié par son titre même. Pour Épicure, ennemi né de toute doctrine, cela ne m'étonne pas de sa part. Tous ces écrivains ont articulé bien des griefs contre la rhétorique, mais ces griefs reposent sur un petit nombre de points. Je répondrai en peu de mots aux principales objections, pour en finir.

rei confirmationem afferunt Demaden, remigem, et Æschinem, hypocriten, oratores fuisse : falso; nam neque orator esse qui non didicit potest, et hos sero potius, quam nunquam, didicisse quis dixerit; quamquam Æschines ab initio sit versatus in litteris, quas pater ejus etiam docebat; Demaden neque non didicisse certum sit, et continua dicendi exercitatio potuerit tantum, quantuscunque postea fuit, fecisse; nam id potentissimum discendi genus est; sed et præstantiorem, si didicisset, futurum fuisse dicere licet; neque enim orationes scribere est ausus, ut eum multum valuisse in dicendo sciamus.

Aristoteles, ut solet, quærendi gratia, quædam subtilitatis suæ argumenta excogitavit in Gryllo : sed idem et *de arte rhetorica* tres libros scripsit, et in eorum primo non artem solum eam fatetur, sed ei particulam civilitatis, sicut dialectices, assignat. Multa Critolaus contra, multa Rhodius Athenodorus; Agnon quidem detraxit sibi inscriptione ipsa fidem, qua rhetorices accusationem professus est; nam de Epicuro, qui disciplinas omnes fugit, nihil miror. Hi complura dicunt, sed ex paucis locis ducta. Itaque potentissimis eorum breviter occurram, ne in infinitum quæstio evadat.

La première se tire de la matière même de la rhétorique. *Tous les arts*, dit-on, *en ont une, et la rhétorique n'en a point qui lui soit propre;* ce qui est faux, comme je le démontrerai par la suite.

Voici la seconde, qui n'est qu'une mauvaise chicane : *Aucun art ne peut être étayé sur le faux, parce que tout art se compose de connaissances qui doivent être vraies; or, la rhétorique s'arrange du faux; donc elle n'est point un art.* Sans doute la rhétorique plaide quelquefois le faux, pour le vrai; mais je n'accorde pas, pour cela, qu'elle donne dans le faux : car autre chose est d'être soi-même dans l'erreur et d'y mettre les autres. Un général n'a-t-il pas souvent recours à la fausseté; témoin Annibal, qui, se voyant cerné par Fabius, fit attacher des sarments aux cornes d'un grand nombre de bœufs, y fit mettre le feu, et, faisant ensuite chasser ces animaux vers les hauteurs qui étaient opposées à l'ennemi, lui donna ainsi à croire que son armée battait en retraite : il trompa Fabius par cette feinte; mais lui, il savait bien à quoi s'en tenir sur la vérité. Quand le Lacédémonien Théopompe changea de vêtements avec sa femme, et sortit de prison à la faveur de ce déguisement, certes il ne prit point le change sur son sexe, mais il le fit prendre à ses gardiens. De même l'orateur, lorsqu'il emploie le faux pour le vrai, sait fort bien ce qu'il fait : ce n'est pas lui qui est dupe, ce sont les autres. Lorsque Cicéron se vanta d'avoir, dans

Prima his argumentatio *ex materia* est. Omnes enim artes aiunt habere *materiam*, quod est verum ; rhetorices *nullam* esse *propriam*, quod esse falsum in sequentibus probabo.

Altera est calumnia, nullam artem falsis assentiri opinionibus, quia constitui sine perceptione non possit, quæ semper vera sit : *rhetoricen* assentiri falsis; non esse igitur artem. Ego *rhetoricen* nonnunquam dicere falsa pro veris confitebor; sed non ideo, in falsa quoque esse opinione, concedam; quia longe diversum est, ipsi quid videri, et, ut alii videatur, efficere; nam et imperator falsis utitur sæpe, ut Hannibal, quum inclusus a Fabio, sarmentis circa cornua boum deligatis incensisque, per noctem in adversos montes agens armenta, speciem hosti abeuntis exercitus dedit; sed illum fefellit; ipse, quid verum esset, non ignoravit : nec vero Theopompus Lacedæmonius, quum permutato cum uxore habitu e custodia, ut mulier, evasit, falsam de se opinionem habuit, sed custodibus præbuit : item orator, quum falso utitur pro vero, scit esse falsum, eoque se pro vero uti; non ergo falsam habet ipse opinionem, sed fallit alium; nec Cicero, quum se tenebras offudisse judicibu

son plaidoyer pour Cluentius, répandu d'épaisses ténèbres sur tous les juges, croit-on qu'il fût lui-même dans l'obscurité? Lorsqu'un peintre, par le prestige de son art, donne du relief à certains objets, et en recule d'autres, ignore-t-il pour cela qu'il a travaillé sur une surface plane?

On dit encore : *Tous les arts ont un but quelconque vers lequel ils tendent;* la rhétorique n'en a point de réel, ou n'atteint pas celui qu'elle se propose. Cela n'est pas vrai. Nous avons fait voir que la rhétorique avait un objet, et nous avons dit quel il était. Le véritable orateur y satisfera toujours, car toujours il parlera bien. Cette objection n'est donc bonne que contre ceux qui font consister la fin de la rhétorique à persuader. Mais notre orateur et l'art, tel que nous l'avons défini, sont également indépendants de l'événement. Sans doute l'orateur aspire à triompher; mais, qu'il réussisse ou non, quand il a bien parlé, il a fait tout ce que l'art exigeait de lui. Un pilote veut arriver au port sain et sauf : son vaisseau en est écarté par la tempête; en est-il moins bon pilote, en a-t-il moins bien tenu le gouvernail? Un médecin cherche la guérison de son malade : mais la violence du mal, l'intempérance du sujet, un accident font échouer tous ses soins; si le traitement a été fait selon les règles, et que le malade succombe, ce n'est pas la faute de la médecine. Ainsi, quand l'orateur a bien parlé, il a accompli la fin de son art. En effet, comme

in causa Cluentii gloriatus est, nihil ipse vidit; et pictor, quum vi artis suæ efficit, ut quædam eminere in opere, quædam recessisse credamus, ipse ea plana esse non nescit.

Aiunt etiam, *omnes artes habere finem aliquem propositum, ad quem tendant;* hunc modo nullum esse in rhetorice, modo non præstari eum, qui promittatur : mentiuntur; nos enim esse finem jam ostendimus, et quis esset diximus. Præstabit hunc semper orator, semper enim bene dicet; firmum autem hoc, quod opponitur, adversus eos fortasse, sit qui persuadere finem putaverunt : noster orator, arsque a nobis finita, non sunt posita in eventu; tendit quidem ad victoriam, qui dicit; sed quum bene dixit, etiamsi non vincat, id, quod arte continetur, effecit. Nam et gubernator vult salva nave in portum pervenire; si tamen tempestate fuerit abreptus, non ideo minus erit gubernator, dicetque notum illud : *Dum clavum rectum teneam.* Et medicus sanitatem ægri petit; si tamen aut valetudinis vi, aut intemperantia ægri, aliove quo casu summa non contingit, dum ipse omnia secundum rationem fecerit, medicinæ fine non excidit;. ita oratori bene dixisse finis est; nam est *ars* ea, ut post paulum clarius

nous le démontrerons plus clairement tout à l'heure, l'éloquence doit être considérée dans ses actes et non dans ses effets. Il est donc encore faux d'avancer que tous les arts savent quand ils ont atteint le but qu'ils se proposent, et que la rhétorique ne le sait point, puisqu'on sait quand on parle bien.

On accuse aussi la rhétorique de tirer parti des vices, ce qui ne se voit dans aucun art. Elle plaide le faux, dit-on, elle excite les passions. Mais si c'est par des motifs louables, ni l'un ni l'autre n'est honteux; ce n'est donc point un mal. Il est quelquefois permis, même au sage, de ne pas dire la vérité, et un orateur est obligé d'émouvoir les passions, si c'est le seul moyen d'amener les juges à une décision équitable. En effet, on est souvent jugé par des ignorants, qu'il faut savoir tromper, précisément pour qu'ils ne se trompent pas. Qu'on me donne des magistrats éclairés, une assemblée de sages, tout un conseil enfin où l'envie, la faveur, les préjugés, les faux témoignages n'aient aucun accès, et l'éloquence se réduira à bien peu de chose, à des sons qui flatteront l'oreille. Mais s'il est vrai qu'un auditoire ne se compose que d'éléments mobiles et passionnés, si la vérité ne se fait jour qu'à travers mille obstacles, il faut bien recourir à l'art pour combattre, et s'armer de tout ce qui peut servir au succès de sa cause; quand on a été écarté du droit chemin, on n'y peut rentrer que par des détours.

ostendemus, *in actu* posita, *non in effectu*. Ita falsum erit illud quoque, quod dicitur, *Artes scire, quando sint finem consecutæ, rhetoricen nescire;* nam se quisque bene dicere intelligit.

Uti etiam vitiis rhetoricen, quod ars nulla faciat, criminantur, quia et falsum dicat, et affectus moveat. Quorum neutrum est turpe, quum ex bona ratione proficiscitur; ideoque nec vitium; nam et mendacium, dicere etiam sapienti aliquando concessum est; et affectus, si aliter ad æquitatem perduci judex non poterit, necessario movebit orator. Imperiti enim judicant, et qui frequenter in hoc ipsum fallendi sunt, ne errent; nam, si mihi sapientes judices dentur, sapientum conciones, atque omne concilium; nihil invidia valeat, nihil gratia, nihil opinio præsumpta, falsique testes; perquam sit exiguus eloquentiæ locus, et prope in sola delectatione ponatur. Sin et audientium mobiles animi, et tot malis obnoxia veritas, arte pugnandum est, et adhibenda quæ prosunt; neque enim, qui recta via depulsus est, reduci ad eam, nisi alio flexu, potest.

Mais ce qui surtout fournit des armes aux détracteurs de la rhétorique, c'est que, dans toute cause, on plaide pour et contre. De là ces arguments : *Aucun art n'est contraire à lui-même, et la rhétorique se contredit; aucun art ne détruit son propre ouvrage, et la rhétorique se détruit elle-même.* On ajoute : *Ou la rhétorique enseigne ce qu'on doit dire, ou elle enseigne ce qu'on ne doit pas dire :* dans ce dernier cas, elle ne mérite pas le nom d'art, et dans le premier, elle en est également indigne, puisqu'en apprenant ce qu'il faut dire, elle enseigne aussi le contraire. Il est évident que tous ces reproches ne peuvent tomber que sur la rhétorique considérée indépendamment de la morale et de la vertu; car, du moment où la cause est injuste, il n'y a plus de rhétorique, tellement qu'à peine trouverait-on une cause où l'orateur, c'est-à-dire l'homme de bien, pût indifféremment plaider le pour et le contre. Cependant, comme à la rigueur il n'est pas impossible qu'une cause, juste au fond, divise d'opinions deux sages, et qu'ils se croient, en conscience, obligés de se combattre, je vais répondre à ces diverses objections, de manière à en démontrer la frivolité aux yeux même de ceux qui ne jugent pas l'éloquence incompatible avec de mauvaises mœurs : premièrement, *la rhétorique ne se contredit point;* car une cause est mise en opposition avec une cause, mais la rhétorique n'est pas pour cela opposée à la rhétorique. En effet, de ce que ceux qui ont reçu les mêmes enseignements luttent entre eux, il ne s'ensuit

Plurima vero ex eo contra *rhetoricen* cavillatio est, quod ex utraque causæ parte dicatur. Inde hæc, *Nullam esse artem sibi contrariam;* rhetoricen esse contrariam sibi : *nullam artem destruere quod effecerit;* accidere hoc rhetorices operi : item, *aut, dicenda eam docere, aut non dicenda;* itaque, vel per hoc non esse artem, quod non dicenda præcipiat; vel per hoc, quod, quum dicenda præceperit, etiam contraria his doceat. Quæ omnia apparet de ea rhetorice dici, quæ sit a bono viro atque ab ipsa virtute sejuncta; alioqui ubi injusta causa est, ibi rhetorice non est; adeo ut vix admirabili quodam casu possit accidere, ut ex utraque parte orator, id est vir bonus, dicat. Tamen, quoniam hoc quoque in rerum naturam cadit, ut duos sapientes aliquando justæ causæ in diversum trahant (quando etiam pugnaturos eos inter se, si ratio ita duxerit, credunt), respondebo propositis, atque ita quidem, ut appareat, hæc adversus eos quoque frustra excogitata, qui malis moribus nomen oratoris indulgent; nam *rhetorice non est contraria sibi.* Causa enim cum causa, non illa secum ipsa, componitur; nec, si pugnent inter se, qui idem

pas que ce qu'ils ont appris ne soit pas un art. Autrement la gymnastique n'en serait point un, parce qu'on met souvent aux prises deux gladiateurs qui ont eu le même maître; ni la manœuvre sur mer, parce que, dans un combat naval, un amiral se mesure avec un autre amiral; ni la stratégie, parce qu'un général se bat contre un autre général.

Il n'est pas plus vrai que *la rhétorique détruise son propre ouvrage;* car un orateur ne renverse pas les arguments qu'il a posés, ni la rhétorique non plus. Et dans le système de ceux qui croient que sa fin est de persuader, comme dans le cas dont j'ai parlé où deux hommes de bien plaident l'un contre l'autre, c'est le vraisemblable que l'on cherche. Or, plus ou moins de vraisemblance entre deux choses ne fait pas qu'elles soient contraires, pas plus qu'il n'y a opposition entre le blanc et le plus blanc, entre le doux et le plus doux. Enfin, il est faux que la rhétorique *enseigne ce qu'on ne doit pas dire*, encore moins *le contraire de ce qu'on doit dire :* elle se borne à enseigner ce qu'il convient de dire dans chaque cause. Cependant, quoique le plus souvent son devoir soit de faire triompher la vérité, quelquefois le bien public exige qu'elle défense le faux.

Cicéron, dans son second livre *de Oratore*, propose les objections suivantes : tout art se fonde sur des connaissances certaines et acquises; or, l'action de l'orateur repose entièrement sur

didicerunt, idcirco ars, quæ utrique tradita est, non erit; alioqui nec armorum, quia sæpe gladiatores, sub eodem magistro eruditi, inter se componuntur; nec gubernandi, quia navalibus prœliis gubernator est gubernatori adversus; nec imperatoria, quia imperator cum imperatore contendit.

Item non evertit opus rhetorice, quod efficit; neque enim positum a se argumentum solvit orator, sed ne rhetorice quidem; quia, apud eos, qui in persuadendo finem putant, aut si quis, ut dixi, casus duos inter se bonos viros composuerit, verisimilia quærentur; non autem, si quid est altero credibilius, id ei contrarium est quod fuit credibile. Nam ut candido candidius, et dulci dulcius non est adversum, ita nec probabili probabilius; nec præcipit unquam non dicenda, nec dicendis contraria, sed quæ in quaque causa dicenda sunt. Non semper autem, etiamsi frequentissime, tuenda veritas erit; sed aliquando exigit communis utilitas, ut etiam falsa defendatur.

Ponuntur hæ quoque in secundo Ciceronis de Oratore libro contradictiones, *artem earum rerum esse quæ sciantur; oratoris omnem actionem opinione, non*

l'opinion et non sur la science, puisque ceux devant qui il parle ignorent ce qu'il va dire, et que lui-même n'en est pas toujours sûr. Quant à ce que le juge ignore ce qu'on va lui dire, cela ne fait rien à l'art de l'orateur. Répondons à cet autre point que *tout art se fonde sur des connaissances certaines*. Oui, sans doute : aussi la rhétorique est-elle l'art de bien parler, et le véritable orateur sait bien parler. Mais il ne sait pas si ce qu'il dit est vrai? Sont-ils plus certains d'être dans le vrai ceux qui donnent pour principes universels des choses, tantôt le feu et l'eau, tantôt les quatre éléments, tantôt les atomes; et ceux qui calculent la distance des astres ou qui mesurent le soleil et la terre? Cependant ces savants donnent le nom d'art à leurs connaissances. Que si, grâce à la force de leurs raisonnements, on appelle en eux science ce qui n'est au fond que leur opinion, pourquoi n'en userait-on pas de même à l'égard de l'orateur? Mais il ne sait pas si sa cause est véritable? Le médecin sait-il si son malade a réellement le mal de tête dont il se plaint? Il le traite néanmoins comme s'il en était sûr, et la médecine est un art. D'ailleurs la rhétorique se propose moins de dire ce qui est vrai que ce qui est vraisemblable; or, l'orateur sait parfaitement si ce qu'il dit est vraisemblable. Les détracteurs de la rhétorique ajoutent à tous ces griefs, que souvent l'orateur défend dans une cause ce qu'il a attaqué dans une autre. A quoi je réponds qu'en ceci c'est l'homme qui est en défaut, et non l'art.

scientia contineri; quia et apud eos dicat qui nesciant, et ipse dicat aliquando quod nesciat. Ex his alterum, id est an sciat judex, de quo dicatur, nihil ad oratoris artem; alteri respondendum : *ars earum rerum est quæ sciuntur.* Rhetorice ars est bene dicendi, bene autem dicere scit orator. Sed nescit an verum sit quod dicit; ne hi quidem, qui ignem, aut aquam, aut quatuor elementa, aut corpora insecabilia esse, ex quibus res omnes initium duxerint, tradunt, nec qui intervalla siderum, et mensuras solis ac terræ colligunt; disciplinam tamen suam *artem* vocant : quod si ratio efficit ut hæc non opinari, sed, propter vim probationum, scire videantur, eadem ratio idem præstare oratori potest; sed an causa vera sit, nescit. Ne medicus quidem, an dolorem capitis habeat, qui hoc se pati dicet; curabit tamen, tamquam id verum sit, et erit ars medicina. Quid? quod rhetorice non utique propositum habet semper vera dicendi, sed semper verisimilia? scit autem esse verisimilia, quæ dicit. Adjiciunt his, qui contra sentiunt, quod sæpe, quæ in aliis litibus impugnarunt actores causarum, eadem in aliis defendant; quod non artis, sed hominis, est vitium.

Telles sont les principales objections contre la rhétorique. Il en est d'autres encore, mais plus faibles, et qui partent des mêmes sources. Achevons de démontrer en peu de mots qu'elle est véritablement un art. En effet, si l'art, comme l'a voulu Cléanthe, est une puissance régulatrice qui fraye à notre esprit un chemin, qui lui trace un ordre, une méthode, personne ne sera tenté de nier qu'il faille, pour bien parler, tenir un certain chemin, suivre un certain ordre, une certaine méthode. Que si, comme on en convient assez généralement, l'art consiste dans un ensemble de perceptions dirigées vers un but utile, nous avons fait voir que tout cela se trouve dans la rhétorique. Eh quoi! ne se compose-t-elle pas, comme tous les autres arts, de la théorie et de la pratique? Et peut-elle n'être pas un art, si l'on en fait un de la dialectique, dont elle diffère plutôt par l'espèce que par le genre? Enfin ne perdons pas de vue que l'art existe nécessairement partout où l'un secoue le joug des règles, et l'autre s'y astreint, partout où celui qui a appris fait mieux que celui qui n'a pas appris. Or, en matière d'éloquence, non-seulement l'homme instruit l'emportera sur l'ignorant, mais l'habile sera surpassé par un plus habile. Sans cela, à quoi servirait cette foule de préceptes sur la rhétorique? pourquoi tant de savants professeurs l'enseigneraient-ils? C'est donc une vérité qui doit être reconnue de tout le monde, et de nous surtout qui ne séparons point l'éloquence de la probité.

Hæc sunt præcipua, quæ contra rhetoricen dicantur; alia, et minora, et tamen ex his fontibus derivata. Confirmatur autem eam *esse artem* breviter; nam sive, ut Cleanthes voluit, *ars est potestas via*, id est *ordine efficiens;* esse certe viam atque ordinem in bene dicendo nemo dubitaverit; sive ille ab omnibus fere probatus finis observatur, artem constare ex perceptionibus consentientibus et coexercitatis ad finem vitæ utilem; jam ostendimus nihil non horum in rhetorice inesse. Quid? quod et inspectione et exercitatione, ut artes ceteræ, constat? Nec potest ars non esse, si ars est dialectice, quod fore constat, quum ab ea specie magis quam genere differat; sed nec illa omittenda sunt, qua in re alius se inartificialiter, alius artificialiter gerat, in ea esse artem; et in eo, quod, qui didicerit, melius faciat, quam qui non didicerit, esse artem. Atqui non solum doctus indoctum, sed etiam doctior doctum in rhetorices opere superabit, neque essent ejus aliter tam multa præcepta, tamque magni, qui docerent: id quod quum omnibus confitendum est, tum nobis præcipue, qui rationem dicendi a bono viro non separamus.

CHAPITRE XVIII

Division générale des arts. A quelle classe appartient la rhétorique.

Les arts sont de plusieurs sortes. Purement spéculatifs, les uns se bornent à la connaissance et à l'appréciation des choses : telle est l'astrologie, qui n'exige aucun acte, et se contente de l'intelligence des objets dont elle fait son étude; on appelle ces arts *théoriques*. Il en est dont la fin est d'agir, qui ne sont parfaits qu'au moyen d'une action, laquelle ne laisse rien après elle, ce sont les arts *pratiques :* telle est la danse. D'autres enfin, comme la peinture, consistent dans une création quelconque, achevée et visible, et reçoivent de là le nom d'arts *effectifs*.

Il semble, au premier coup d'œil, que la rhétorique appartienne aux arts pratiques, car c'est dans l'action qu'est son principal devoir; du moins est-ce ainsi qu'on en a jugé. Cependant je crois qu'elle tient beaucoup aussi des autres arts, puisqu'elle peut quelquefois se renfermer dans la spéculation; or, l'orateur qui s'abstient de parler n'en reste pas moins orateur; car, qu'il cesse de plaider, soit volontairement, soit par quelque empêchement, il ne perdra pas plus cette qualité qu'un médecin qui n'exerce plus ne cesse d'être médecin. Je ne sais même pas si les

CAPUT XVIII

Generalis artium divisio, et ex quibus sit rhetorica.

Quum sint autem artium aliæ positæ in inspectione, id est cognitione et æstimatione rerum, qualis est *astrologia*, nullum exigens actum, sed ipso rei cujus studium habet intellectu contenta, quæ θεωρητική vocatur; aliæ in agendo, quarum in hoc finis est, et ipso actu perficitur, nihilque post actum operis relinquit, quæ πρακτική dicitur, qualis est *saltatio;* aliæ in effectu, quæ operis, quod oculis subjicitur, consummatione finem accipiunt, quam ποιητικὴν appellamus, qualis est *pictura*.

Fere judicandum est, *rhetoricen* in actu consistere : hoc enim, quod est officii sui, perficit. Atque ita ab omnibus dictum est; mihi autem videtur etiam ex illis ceteris artibus multum assumere; nam et potest aliquando ipsa res per se inspectione esse contenta; erit enim *rhetorice* in oratore etiam tacente; et, si desierit agere, vel proposito, vel aliquo casu impeditus, non magis desinet esse orator, quam medicus, qui curandi fecerit finem. Nam est

études ne fructifient pas davantage dans le silence de la retraite, et si le charme des lettres n'est pas plus pur, alors que, soustraites à l'éclat de l'action, elles se concentrent, pour ainsi dire, en elles-mêmes. La rhétorique produit bien aussi sans l'action quelque chose d'effectif, des discours écrits, par exemple, ou des compositions historiques que je regarde comme autant d'œuvres oratoires. Si pourtant il faut décider à laquelle de ces trois classes appartient la rhétorique, comme elle se déploie le plus ordinairement dans l'action, je l'appellerai un art pratique ou *administratif*, car ce nom lui convient également.

CHAPITRE XIX

Qui, de l'art ou de la nature, contribue le plus à l'éloquence?

On demande encore : qui de l'art ou de la nature contribue le plus à l'éloquence? Cette question n'importe en rien à mon sujet, puisqu'il faut le concours de tous deux pour former un orateur parfait; cependant il ne sera pas indifférent de la traiter ici avec les distinctions qu'elle comporte. Si donc on envisage séparément l'art et la nature, nul doute que celle-ci ne puisse beaucoup sans la science, et que la science ne puisse rien toute seule; que si l'un et l'autre concourent également, mais dans des proportions médiocres, le naturel aura encore le dessus, tandis que

aliquis, ac nescio an maximus etiam, ex secretis studiis fructus, ac tum pura voluptas litterarum, quum ab actu, id est opere, recesserunt et contemplatione sui fruuntur. Sed effectivæ quoque aliquid simile scriptis orationibus, vel historiis (quod ipsum opus in parte oratoria merito ponimus), consequetur. Si tamen una ex tribus artibus habenda sit, quia maximus ejus usus actu continetur, atque est in eo frequentissima, dicātur *activa*, vel *administrativa*; nam et hoc ejusdem rei nomen est.

CAPUT XIX

Utra plus conferat eloquentiæ, ars an natura.

Scio quæri etiam, *naturane* plus ad eloquentiam conferat, *an doctrina*. Quod ad propositum quidem nostri operis nihil pertinet; neque enim consummatus orator, nisi ex utraque fieri potest; plurimum tamen referre arbitror, quam esse in hoc loco quæstionem velimus. Nam si parti utrilibet omnino alteram detrahas, natura etiam sine doctrina multum valebit, doctrina nulla esse sine natura poterit; sin ex pari coeant, in mediocribus quidem utrisque,

ceux en qui ce double avantage sera éminent devront plus, je crois, à la science. Ainsi les soins les plus intelligents échoueront sur un terrain frappé de stérilité, et une bonne terre rapportera quelque chose d'utile, même sans culture; mais un sol fertile, s'il est cultivé, rendra plus, par cela même, qu'à cause de sa bonté native. Si Praxitèle se fût avisé de sculpter une statue de la pierre la plus grossière, de celle, par exemple, dont on fait les meules de nos moulins, je lui préférerais sans doute un bloc de marbre de Paros; mais si ce même artiste avait travaillé ce bloc, l'ouvrage aurait à mes yeux plus de prix que le marbre lui-même. La nature, c'est la matière; l'art, c'est la science; celle-ci crée, l'autre est créée. L'art n'est rien sans la matière, la matière, même sans l'art, est encore précieuse; mais l'art, quand il est parfait, est préférable à la plus riche matière.

CHAPITRE XX

Si la rhétorique est une vertu.

Voici une question plus grave : La rhétorique doit-elle être rangée parmi ces arts indifférents qui n'ont en soi rien de louable ni de blâmable, mais qui sont utiles ou nuisibles, suivant les mœurs de ceux qui s'y livrent, ou bien, comme l'ont pensé le plus grand nombre des philosophes, est-ce une vertu?

majus adhuc naturæ credam esse momentum, consummatos autem plus doctrinæ debere, quam naturæ, putabo, sicut terræ, nullam fertilitatem habenti, nihil optimus agricola profuerit; e terra uberi utile aliquid, etiam nullo colente, nascetur; at in solo fecundo plus cultor, quam ipsa per se bonitas soli, efficiet. Et, si Praxiteles signum aliquod ex molari lapide conatus esset exsculpere, parium marmor mallem rude; at si illud idem artifex expolivisset, plus in manibus fuisset, quam in marmore. Denique natura materia doctrinæ est : hæc fingit, illa fingitur : nihil ars sine materia; materiæ etiam sine arte pretium est : ars summa, materia optima melior.

CAPUT XX

An rhetorice virtus sit.

Illa quæstio est major, ex mediis artibus, quæ neque laudari per se neque vituperari possunt, sed utiles aut secus, secundum mores utentium, fiunt, habenda sit rhetorice; an sit, ut compluribus etiam philosophorum placet, virtus.

En vérité, à la manière dont la plupart ont exercé et exercent encore l'éloquence, je serais tenté de croire ou que ce n'est point un art (ἀτεχνία), tant je vois de gens, totalement dépourvus de principes et de connaissances, se jeter dans la carrière, poussés par l'impudence ou le besoin; ou que c'est un art dangereux (κακοτεχνία), tant on en a abusé, tant on en abuse encore dans des vues criminelles; ou qu'enfin c'est une industrie frivole (ματαιοτεχνία), qui n'a rien de bon ni de mauvais, une pure futilité, assez semblable à l'adresse de cet homme qui, à une certaine distance, atteignait, sans y manquer, la pointe d'une aiguille avec des pois, et auquel Alexandre fit donner un boisseau de ce légume, récompense bien digne d'un pareil talent. Je lui compare aussi ceux que nous voyons se consumer en efforts inutiles sur de vains sujets de déclamation dont ils s'obstinent à écarter toute vraisemblance. Mais l'éloquence dont je m'attache ici à tracer les règles, dont je me fais une si haute idée, qui seule est digne de l'homme de bien, la véritable rhétorique enfin, est nécessairement une vertu.

Les philosophes l'établissent par force argumentations subtiles: nous avons aussi nos preuves, que je crois plus évidentes, et qui démontreront mieux cette vérité. Ils disent : Si la prudence consiste à être d'accord avec soi-même sur ce qu'on doit faire et sur ce

Equidem illud, quod in studiis docendi plerique exercuerunt et exercent, aut *nullam artem*, quæ ἀτεχνία nominatur, puto; multos enim video, sine ratione, sine litteris, qua vel impudentia vel fames duxit, ruentes; aut *malam* quasi *artem*, quam κακοτεχνίαν dicimus; nam et fuisse multos, et esse nonnullos existimo, qui facultatem dicendi ad hominum perniciem converterint. Ματαιοτεχνία quoque est quædam, id est supervacua artis imitatio, quæ nihil sane nec boni nec mali habeat, sed vanum laborem, qualis illius fuit, qui grana ciceris, ex spatio distante missa, in acum continuo et sine frustratione inserebat : quem quum spectasset Alexander, donasse dicitur ejusdem leguminis modio; quod quidem præmium fuit illo opere dignissimum. His ego comparandos existimo, qui in declamationibus, quas esse veritati dissimillimas volunt, ætatem multo studio ac labore consumunt. Verum hæc, quam instituere conamur, et cujus imaginem animo concepimus, quæ bono viro convenit, quæque est vera rhetorice, virtus erit.

Quod philosophi quidem multis et acutis conclusionibus colligunt; mihi vero etiam planiore hac, proprieque nostra probatione videtur esse perspicuum : ab illis hæc dicuntur : si consonare sibi in faciendis ac non faciendis,

qu'on ne doit pas faire, n'y en a-t-il pas aussi à savoir ce qu'on doit dire et ce qu'on ne doit pas dire? Ils ajoutent : On appelle vertu ce dont la nature a déposé le germe en nous, indépendamment de toute éducation, comme la justice, par exemple, dont il existe un sentiment vague chez les hommes les plus grossiers et les plus barbares; or, nous avons été certainement organisés pour pouvoir nous défendre par la parole, sinon parfaitement, du moins de manière à révéler en nous les semences premières de cette faculté; et c'est ce qu'on ne voit point dans ces arts qui n'ont rien de commun avec la vertu. Puis donc qu'il y a deux genres de discours, l'un abondant et orné, la rhétorique, l'autre concis et sévère, la dialectique; et que Zénon les séparait si peu, qu'il comparait celle-ci à une main fermée, et celle-là à une main ouverte, si la dialectique est une vertu, à plus forte raison en sera-ce une que la rhétorique, dont les qualités sont plus éclatantes et plus manifestes.

Revenons maintenant à ce que j'ai appelé nos preuves. C'est des œuvres mêmes de la rhétorique que je veux les tirer. En effet, comment l'orateur fera-t-il un panégyrique, s'il ne sait distinguer ce qui est honnête de ce qui ne l'est pas? comment se tirera-t-il d'une délibération, s'il ne sait prévoir ce qui peut être utile? comment plaidera-t-il, s'il ignore les lois de la justice? Que dis-je? l'éloquence n'exige-t-elle pas aussi du courage, quand

virtutis est, quæ pars ejus *prudentia* vocatur, eadem in dicendis ac non dicendis erit. Et, si virtutes sunt, ad quas nobis, etiam ante quam doceremur, initia quædam ac semina sunt concessa natura, ut ad justitiam, cujus rusticis quoque hac barbaris apparet aliqua imago; nos certe sic esse ab initio formatos, ut possemus orare pro nobis, etiamsi non perfecte, tamen ut inessent quædam, ut dixi, semina ejus facultatis, manifestum est. Non eadem autem iis natura artibus est, quæ a virtute sunt remotæ. Itaque quum duo sint genera orationis, altera *perpetua*, quæ *rhetorice* dicitur, altera *concisa*, quæ *dialectice;* quas quidem Zeno adeo conjunxit, ut hanc compressæ in pugnum manus, illam explicitæ diceret similem : etiam disputatrix virtus erit adeo de hac, quæ speciosior atque apertior tanto est, nihil dubitabitur.

Sed plenius hoc idem atque apertius intueri ex ipsis operibus volo; nam quid orator *in laudando* faciet, nisi honestorum ac turpium peritus? aut *in suadendo*, nisi utilitate perspecta? aut *in judiciis*, si justitiæ sit ignarus? Quid? non fortitudinem postulat res eadem, quum sæpe contra turbulentas populi

il faut braver les cris d'un peuple séditieux, lutter contre la dangereuse animadversion des hommes puissants, ou, comme dans l'affaire de Milon, parler au milieu d'une soldatesque menaçante? Concluons donc : sans la vertu, point d'éloquence parfaite.

Enfin, s'il y a dans chaque animal une qualité qui le distingue particulièrement des autres animaux, comme l'impétuosité dans le lion, la vitesse dans le cheval, n'est-il pas constant que l'homme les surpasse tous par la double faculté de penser et de parler? Pourquoi donc l'éloquence ne serait-elle pas, ainsi que la raison, son attribut spécial, sa vertu caractéristique? C'est ce que discute fort bien Crassus quand il démontre que l'éloquence est une des plus hautes vertus. Cicéron la qualifie de même dans ses lettres à Brutus et dans beaucoup d'autres endroits.

Mais, dira-t-on, un méchant peut faire quelquefois un fort beau discours : exorde, narration, arguments, rien n'y manquera. D'accord. Mais de ce qu'un voleur se battra avec courage, le courage en sera-t-il moins une vertu? Parce qu'un méchant esclave endurera la torture, sans pousser un gémissement, n'y aura-t-il plus de gloire à supporter la douleur? Beaucoup d'actions se ressemblent : le motif qui les dirige en fait seul la différence. Bornons-nous là sur la moralité de la rhétorique; nous avons traité plus haut de son utilité.

minas; sæpe cum periculosa potentium offensa, nonnunquam, ut in judicio Miloniano, inter circumfusa militum arma dicendum sit; ut, si virtus non est, ne perfecta quidem esse possit oratio.

Quod si ea in quoque animalium est virtus, qua præstat cetera vel pleraque, ut in leone impetus, in equo velocitas; hominem porro ratione atque oratione excellere ceteris certum est; cur non tam in eloquentia quam in ratione virtutem ejus esse credamus? recteque hoc apud Ciceronem disserit Crassus : *est enim eloquentia una quædam de summis virtutibus*. Et ipse Cicero in sua persona, quum ad Brutum in epistolis, tum aliis etiam locis, virtutem eam appellat.

At proœmium aliquando et narrationem dicit malus homo, et argumenta, sic, ut nihil sit in his requirendum; nam et latro pugnabit acriter, virtus tamen erit fortitudo; et tormenta sine gemitu feret malus servus, tolerantia tamen doloris laude sua non carebit. Multa fiunt eadem, sed aliter. Sufficiant igitur hæc, quia de utilitate supra tractavimus.

CHAPITRE XXI

Quelle est la matière de la rhétorique.

L'*oraison*, suivant quelques auteurs, est la matière de la rhétorique. C'est l'avis de Gorgias, dans Platon. Si, par oraison, il faut entendre un discours sur un sujet quelconque, je dirai que ce n'est pas la matière, mais l'œuvre de la rhétorique, comme une statue est l'œuvre d'un statuaire; car un discours est ce produit de l'art comme une statue. Entend-on par oraison les mots seulement? mais que sont-ils sans les choses? D'autres voient la matière de la rhétorique dans un certain choix d'*arguments propres à persuader;* mais ces arguments font partie de l'œuvre même; c'est l'art qui les crée, et ils ont eux-mêmes besoin de matière. D'autres la voient dans les *questions civiles;* en quoi ils se trompent, non sur la qualité, car ces questions sont bien aussi des objets de la rhétorique, mais dans la restriction qu'ils y mettent, puisqu'elle ne s'y renferme pas. Ceux-ci, parce que la rhétorique est une vertu, lui donnent pour matière *toute la vie humaine*; ceux-là, parce que la vie n'embrasse pas à la fois toutes les vertus, dont la plupart, comme la justice, le courage, la tempérance, ont chacune des devoirs qui leur sont inhérents, un but qui leur est particulier, disent que la rhétorique doit aussi se circonscrire dans sa sphère, et lui assignent en conséquence dans la morale la partie active ou celle des affaires, πραγματικόν.

CAPUT XXI

Quæ sit materia rhetorices.

Materiam rhetorices quidam dixerunt esse *orationem*, qua in sententia ponitur apud Platonem Gorgias. Quæ si ita accipitur, ut sermo quacunque de re compositus dicatur *oratio*, non materia, sed opus est, ut statuarii, *statua*; nam et oratio efficitur arte, sicut statua : sin hac appellatione verba ipsa significari putamus, nihil hæc sine rerum substantia faciunt. Quidam *argumenta persuasibilia;* quæ et ipsa in parte sunt operis, et arte fiunt; et materia egent : quidam *civiles quæstiones*, quorum opinio non qualitate, sed modo erravit; est enim hæc materia rhetorices, sed non sola : quidam, quia virtus sit rhetorice, *materiam ejus totam vitam* vocant; alii, quia non omnium virtutum materia sit tota vita, sed pleræque earum versentur in partibus (sicut *justitia, fortitudo, continentia*, propriis officiis et suo fine intelliguntur), rhetoricen quoque dicunt in una aliqua parte ponendam, eique locum in ethice *negotialem* assignant, id est πραγματικόν.

Pour moi, je crois, et je ne manque pas d'autorités à cet égard, que *tous les sujets*, quels qu'ils soient, sont du ressort de la rhétorique, du moment qu'on les lui donne à traiter. Socrate, dans Platon, fait entendre à Gorgias que la substance de la rhétorique n'est pas dans les mots, mais dans les choses; et dans le *Phèdre*, il démontre qu'elle ne s'exerce pas seulement au barreau et à la tribune, mais qu'elle préside encore aux affaires privées et domestiques. Il est clair que c'était l'opinion même de Platon. Cicéron, après avoir dit, dans un endroit, que la rhétorique embrasse tous les sujets qui lui sont présentés, ajoute, il est vrai, qu'elle en a certains qui lui sont spécialement dévolus; mais, dans un autre, voulant insinuer que l'orateur doit savoir parler de tout, il s'exprime en ces termes : « Les ressources de l'art oratoire sont telles, que l'orateur semble prendre l'engagement de traiter indistinctement avec abondance et avec clarté tous les sujets qu'on lui propose; » et ailleurs encore : « Toutes les choses de la vie humaine entrant nécessairement dans le domaine de l'éloquence, l'orateur doit tout scruter, tout entendre, tout lire, tout discuter, tout examiner, tout traiter. »

Quelques-uns s'élèvent contre cette opinion qui étend le pouvoir de la rhétorique à tous les sujets sans restriction ; c'est, disent-ils, en reculer les limites jusqu'à l'infini, et par cela même reconnaître qu'elle n'a rien en propre ; aussi l'appellent-ils un art

Ego, neque id sine auctoribus, materiam esse rhetorices judico, *omnes res, quæcunque ei ad dicendum subjectæ erunt;* nam Socrates apud Platonem dicere Gorgiæ videtur, *non in verbis esse materiam, sed in rebus;* et in Phædro palam, non in judiciis modo et concionibus, sed in rebus etiam privatis ac domesticis, rhetoricen esse, demonstrat : quo manifestum est hanc opinionem ipsius Platonis fuisse. Et Cicero quodam loco materiam rhetorices vocat res, quæ subjectæ sunt ei, sed certas demum putat esse subjectas. Alio vero, de omnibus oratori dicendum arbitratur, his quidem verbis : *Quamquam vis oratoris professioque ipsa bene dicendi, hoc suscipere ac polliceri videatur, ut omni de re, quæcunque sit proposita, ornate ab eo copioseque dicatur.* Atque adhuc alibi : *Verum enim oratori, quæ sunt in hominum vita, quandoquidem in ea versatur orator, atque ea est ei subjecta materia, omnia quæsita, audita, lecta, disputata, tractata, agitata esse debent.*

Hanc autem, quam nos *materiam* vocamus, id est res subjectas, quidam modo infinitam, modo non propriam rhetorices esse dixerunt; eamque artem *circumcurrentem* vocaverunt, quod in omni materia diceret. Cum quibus mihi

sans fin et la comparent-ils à un cercle. Je ne disputerai pas là-dessus, puisqu'ils reconnaissent que la rhétorique peut parler de tout; mais ils nient qu'elle ait rien en propre, parce que sa matière est immense, c'est ce que je ne puis accorder; car de ce qu'un objet est multiple, il ne s'ensuit pas qu'il soit sans bornes. Beaucoup d'arts moins considérables que le nôtre sont aussi très-variés dans l'application. Ainsi, l'architecture doit connaître tous les détails du bâtiment; la gravure opère sur l'or, l'argent, l'airain, le fer; et la sculpture, outre ces matières, taille encore le bois, l'ivoire, le marbre, le verre et les pierres précieuses. La rhétorique peut donc employer ce qui appartient à un autre art. Si je demande à un statuaire sur quoi il travaille, il me répondra : sur le bronze. Que je fasse la même question à un fondeur, j'aurai une réponse semblable, et pourtant il y a une grande différence entre des vases et des statues. La médecine en est-elle moins un art parce qu'elle recommande de se frotter, de prendre de l'exercice, ce qui est du ressort de la gymnastique, ou parce qu'elle prescrit le choix et la qualité des mets, ce qui touche à l'art des cuisiniers?

Quant à cette objection, qu'il n'appartient qu'à la philosophie de disserter sur la morale, point de difficulté; car, sans doute, par philosophe on entend un homme de bien; et alors pourquoi m'étonnerais-je que l'orateur, dont je ne sépare pas l'homme de bien, s'exerce sur la même matière? J'ai d'ailleurs démontré dans

minima pugna est; nam de omni materia dicere eam fatentur : propriam habere materiam, quia multiplicem habeat, negant; sed neque infinita est, etiamsi est multiplex; et aliæ quoque artes minores habent multiplicem materiam, velut *architectonice;* namque ea in omnibus, quæ sunt ædificio utilia, versatur, et *cælatura*, quæ auro, argento, ære, ferro opera efficit, nam *sculptura* etiam lignum, ebur, marmor, vitrum, gemmas, præter ea quæ supra dixi, complectitur. Neque protinus non est materia rhetorices, si in eadem versatur et alius; nam si quæram, quæ sit materia statuarii, dicetur *æs;* si quæram, quæ sit excusoris, id est ejus fabricæ, quam Græci χαλκευτικὴν vocant, similiter *æs* esse respondeant. Atqui plurimum a statuis differunt vasa. Nec medicina ideo non erit ars, quia unctio et exercitatio cum palæstrica, ciborum vero qualitas etiam cum coquorum ei sit arte communis.

Quod vero de bono, utili, justo disserere, philosophiæ officium esse dicunt, non obstat; nam, quum philosophum dicunt, hoc accipi volunt, virum bonum : cur igitur oratorem, quem a bono viro non separo, in eadem materia

mon premier livre que la morale était l'apanage de la rhétorique, et que les philosophes, en l'usurpant sur les orateurs, par la négligence de ceux-ci, ne faisaient qu'user de notre bien. Enfin, si l'on ne conteste pas à la dialectique le droit d'argumenter sur les objets qui lui sont soumis, pourquoi le contesterait-on à la rhétorique, puisqu'il n'y a entre elles de différence que dans les formes ?

On objecte encore : *Si l'orateur doit parler de tout, il faudra donc qu'il sache tout.* Je pourrais ici m'en tenir aux propres paroles de Cicéron; j'y trouve : « Personne, à mon avis, ne pourra prétendre à être un grand orateur, s'il n'a acquis la connaissance de tous les arts, s'il ne possède toutes les sciences. » Mais je n'en exige pas tant : il me suffit que l'orateur ne soit pas étranger à son sujet. Sans doute, il ne connaîtra pas toutes les causes, mais il doit pouvoir les entreprendre toutes. Quelles sont donc celles qu'il plaidera? Toutes celles qu'il aura apprises. Ainsi, pour les arts, il étudiera, s'il est nécessaire, ceux sur lesquels il aura à parler, et une fois qu'il les connaîtra, il en parlera fort bien. Quoi ! un artisan ne parlera pas mieux de son métier, un musicien de son art, que l'orateur qui n'entend rien à l'un ni à l'autre? Beaucoup mieux sans doute; car un plaideur, quelque grossier, quelque ignorant qu'il soit, s'énoncera plus pertinemment, dans sa propre cause, qu'un orateur qui n'y connaîtra rien. Mais que

versari mirer? quum præsertim primo libro jam ostenderim, philosophos omissam hanc ab oratoribus partem occupasse, quæ rhetorices propria semper fuisset, ut illi potius in nostra materia versentur. Denique quum sit *dialectices materia* de rebus subjectis disputare, sit autem dialectice oratio concisa, cur non eadem perpetua quoque materia videatur?

Solet a quibusdam et illud poni : *Omnium igitur artium peritus erit orator, si de omnibus ei dicendum est.* Possem hic Ciceronis respondere verbis, apud quem hoc invenio : *Mea quidem sententia nemo esse poterit omni laude cumulatus orator, nisi erit omnium rerum magnarum atque artium scientiam consecutus;* sed mihi satis est ejus esse oratorem rei, de qua dicet, non inscium. Neque enim omnes causas novit, et debet posse de omnibus dicere; de quibus ergo dicet? de quibus didicit. Similiter de artibus quoque, de quibus dicendum erit, interim discet; et de quibus didicerit, dicet. Quid ergo? non aut faber de fabrica melius, aut de musice musicus? Si nesciat orator, quid sit, de quo quæritur, plane melius; nam et litigator rusticus illitteratusque de causa sua melius, quam orator, qui nescit quid in lite sit, dicet; sed accepta

l'artisan, le musicien, le plaideur mettent l'orateur au fait, et celui-ci s'en acquittera mieux qu'eux. Qu'une difficulté s'élève sur un point technique, l'artisan, le musicien la résoudront mieux que lui, sans contredit; mais c'est qu'alors, sans être orateurs, ils feront ce que devrait faire l'orateur, comme un homme qui mettrait un appareil sur une plaie ferait l'office de médecin sans l'être.

Ces circonstances ne se rencontrent-elles pas quelquefois dans un panégyrique, dans une délibération, dans un plaidoyer? Quand on délibéra si l'on ouvrirait un port à Ostie, des orateurs ne furent-ils pas appelés à donner leur avis? et cependant c'était purement du ressort des ingénieurs. C'est à la médecine à décider si des taches ou des tumeurs qui se manifestent sur le corps sont des indices de poison ou d'une maladie d'estomac; l'orateur n'a-t-il pas quelquefois à discuter cette circonstance? s'abstiendra-t-il de tout calcul de mesures et de nombres, parce que cela appartient à la géométrie? J'en suis convaincu, au contraire: il n'est presque rien qui ne puisse accidentellement tomber dans le domaine de l'éloquence, et, par une conséquence naturelle, ce qui ne s'y présente pas n'est pas son objet. Nous avons donc eu raison de dire que tous les sujets qu'on lui donne à traiter sont la matière de la rhétorique. C'est ce que nous reconnaissons tous les jours; car si nous avons à parler sur telle ou telle matière, nous ne manquons pas d'annoncer, par un préambule, qu'elle nous a été imposée.

a musico, a fabro, sicut a litigatore, melius orator, quam ipse qui docuerit. Verum et *faber*, quum de *fabrica*, et *musicus*, quum de *musica*, si quid confirmationem desideraverit, dicet; non erit quidem orator, sed faciet illud quasi orator; sicut quum vulnus imperitus deligabit, non erit medicus, sed faciet ut medicus.

An hujusmodi res nec in laudem, nec in deliberationem, nec in judicium veniunt? Ergo quum de faciendo portu Ostiensi deliberatum est, non debuit dicere sententiam orator, atqui opus erat ratione architectorum. Livores et tumores in corpore, cruditatis an veneni signa sint, non tractat orator? at est id ex ratione medicinæ. Circa mensuras et numeros non versabitur? dicamus has geometriæ esse partes. Equidem omnia fere posse credo casu aliquo venire in officium oratoris; quod si non accidet, non erunt ei subjecta. Ita sic quoque recte diximus, *materiam rhetorices esse omnes res ad dicendum ei subjectas;* quod quidem probat etiam sermo communis; nam quum aliquid, de quo dicamus, accepimus, positam nobis esse materiam frequenter etiam præfatione testamur.

Georgias était si persuadé qu'un rhéteur doit pouvoir se tirer de tout, qu'il permettait à ses auditeurs de l'interroger sur quoi que ce fût. Hermagoras, en disant que la rhétorique a pour matières les questions et les causes, lui avait aussi donné une extension indéfinie. Mais s'il n'accorde pas que les questions appartiennent à la rhétorique, nous ne sommes plus de son avis ; si, au contraire, il les y fait entrer, nous nous prévalons de son autorité ; car il n'est rien qui ne puisse se résoudre en cause ou en question. Aristote, en divisant le discours en trois genres, le judiciaire, le délibératif et le démonstratif, a presque tout soumis à l'orateur ; car qu'y a-t-il qu'on ne puisse classer dans l'un de ces genres ?

Quelques auteurs, mais en très-petit nombre, ont aussi fait des recherches sur l'instrument dont se sert la rhétorique. J'appelle ainsi ce qui donne la forme à la matière et la combine à notre gré. Ce n'est pas à l'art, je le crois, mais à l'artiste que cet instrument est nécessaire. En effet, la science peut s'en passer et n'en sera pas moins parfaite, en ne produisant rien ; mais l'artiste en a besoin, comme le graveur de son burin, et le peintre de ses pinceaux. Remettons donc à nous en occuper quand nous parlerons de l'orateur.

Gorgias quidem adeo rhetori de omnibus putavit esse dicendum, ut se in auditoriis interrogari pateretur, qua quisque de re vellet. Hermagoras quoque, dicendo materiam esse in causa et in quæstionibus, omnes res subjectas erat complexus. Sed quæstiones si negat ad rhetoricen pertinere, dissentit a nobis ; si autem ad rhetoricen pertinent, ab hoc quoque adjuvamur ; nihil est enim, quod non in causam aut in quæstionem cadat. Aristoteles tres faciendo partes orationis, *judicialem, deliberativam, demonstrativam,* pæne et ipse oratori subjecit omnia ; nihil enim non in hæc cadit.

Quæsitum a paucissimis etiam de instrumento est : *Instrumentum* voco, *sine quo formari materia, et in id, quod velimus, effici opus non possit.* Verum hoc ego non artem credo egere, sed artificem ; neque enim scientia desiderat instrumentum, quæ potest esse consummata, etiamsi nihil faciat ; sed ille opifex, ut cælator cælum, et pictor penicilla : itaque hæc in eum locum, quo *de oratore* dicturi sumus, differamus.

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER

Des auteurs qui ont traité de la rhétorique.

Nous avons, dans le second livre, examiné ce que c'était que la rhétorique, et qu'elle était sa fin; nous avons démontré, autant que nos forces nous l'ont permis, qu'elle est un art, un art utile, et même une vertu; nous avons ajouté qu'elle est apte à parler sur tous les objets qui lui sont soumis; nous allons maintenant expliquer son origine, de quoi elle se compose, et comment elle crée et dispose ses matériaux. La plupart de ceux qui ont écrit avant moi n'ont pas été si loin, et même Apollodore s'est borné au genre judiciaire.

Je n'ignore pas ce qu'attendent particulièrement de moi les amis zélés de la science en faveur desquels j'aborde ici un sujet que rend très-épineux l'excessive diversité des opinions; et comme ce sujet ne réclame guère qu'une sèche exposition de préceptes, je doute fort qu'il ait aucun attrait pour mes lecteurs.

LIBER TERTIUS

CAPUT PRIMUM

De scriptoribus artis rhetoricæ.

Quoniam in libro secundo quæsitum est, quid esset *rhetorice*, et quis *finis* ejus, *artem* quoque eam esse, et *utilem*, et *virtutem*, ut vires nostræ tulerunt, ostendimus; *materiam*que ei res omnes, de quibus dicere oporteret, subjecimus; jam hinc, unde cœperit, quibus constet, quo quæque in ea modo invenienda atque tractanda sint, exsequar; intra quem modum plerique scriptores artium constiterunt, adeo ut Apollodorus contentus solis judicialibus fuerit.

Nec sum ignarus, hoc a me præcipue, quod hic liber inchoat, opus studiosos ejus desiderasse, ut, inquisitione opinionum, quæ diversissimæ fuerunt, longe difficillimum, ita nescio an minimæ legentibus futurum voluptati, quippe quod prope nudam præceptorum traditionem desideret. In ceteris enim

Jusqu'ici j'ai cherché à répandre quelque variété dans mon ouvrage, non pour faire montre d'esprit, car on pouvait pour cela choisir un canevas plus riche, mais dans la seule vue d'attirer les jeunes gens par cette variété même vers des connaissances qui me paraissent indispensables, et afin que, séduits par le charme de la lecture, ils apprissent plus volontiers des choses qui, présentées crûment et sans apprêt, n'auraient pas manqué de rebuter leurs esprits et de choquer la délicatesse de leurs oreilles. C'est par cette raison que Lucrèce dit qu'il a mis *en vers* le système de la philosophie, se servant de cette comparaison si connue :

Ainsi le médecin, par une utile feinte
Lorsqu'à l'enfant malade il présente l'absinthe,
Pour en mieux déguiser l'amertume et le fiel,
Frotte les bords du vase avec un peu de miel.

Mais je crains fort que ce livre-ci ne contienne peu de miel et beaucoup d'absinthe, et qu'il ne soit, au fond, plus salutaire qu'agréable; je crains surtout qu'on lui accorde d'autant moins de faveur, qu'il reproduira les idées d'autrui en général plutôt que les miennes. Il trouvera aussi des contradicteurs et des censeurs; car la plupart des écrivains, quoique tendant au même but, ont cependant tenu des routes différentes, et chacun d'eux y a été suivi

admiscere tentavimus aliquid nitoris, non jactandi ingenii gratia; namque in id eligi materia poterat uberior; sed ut hoc ipso alliceremus magis juventutem ad cognitionem eorum, quæ necessaria studiis arbitramur, si ducti jucunditate aliqua lectionis, libentius discerent ea, quorum ne jejuna atque arida traditio averteret animos, et aures præsertim tam delicatas raderet, verebamur : qua ratione se Lucretius dicit præcepta philosophiæ carmine esse complexum ; namque hac, ut est notum, similitudine utitur :

Ac veluti pueris absinthia tetra medentes
Quum dare conantur, prius oras pocula circum
Aspirant mellis dulci flavoque liquore,

et quæ sequuntur. Sed nos veremur, ne parum hic liber mellis, et absinthii multum, habere videatur, sitque salubrior studiis, quam dulcior; quin etiam hoc timeo, ne ex eo minorem gratiam ineat, quod pleraque non inventa per me, sed ab aliis tradita, continebit : habeat etiam quosdam, qui contra sentiant et adversentur, propterea quod plurimi auctores, quamvis eodem tenderent, diversas tamen vias munierunt, atque in suam quisque induxit sequen-

par ses partisans. Or, on regarde toujours comme le meilleur le chemin dans lequel on s'est une fois engagé, et on ne revient pas facilement sur les impressions de son enfance, parce qu'en général chacun aime mieux s'en tenir à ce qu'il sait que de rapprendre de nouveau. Il y a d'ailleurs, comme on le verra à mesure qu'on avancera dans cet ouvrage, une dissidence infinie parmi les auteurs. Les uns, qui avaient trouvé l'art encore ébauché et imparfait, ont imaginé de nouvelles règles; d'autres, venus après, et voulant aussi faire du neuf, n'ont pas même su respecter ce qui était bien.

Après ceux dont les poëtes nous ont transmis les noms, Empédocle passe pour avoir le premier agité quelques questions sur la rhétorique. Les plus anciens écrivains de l'art sont Corax et Tisias de Sicile, qui furent suivis de près par Gorgias de Leontium, leur compatriote; ce dernier avait été, dit-on, disciple d'Empédocie, et comme il fournit une très-longue carrière, puisqu'il vécut cent neuf ans, il brilla avec beaucoup d'autres rhéteurs, fut le rival de ceux dont j'ai parlé plus haut, et sa réputation se soutint jusqu'à Socrate, et par delà. De son temps parurent Thrasymaque de Chalcédoine, Prodicus de Zéa et Protagoras d'Abdère, à qui Évathle avait compté dix mille deniers pour apprendre de lui la rhétorique dont il a publié un traité; Hippias d'Hélis, Alcidamas d'Élée, que Platon appelle Palamède ; Antiphon, qui composa le premier

tes. Illi autem probant qualecunque ingressi sunt iter, nec facile inculcatas pueris persuasiones mutaveris, quia nemo non didicisse mavult, quam discere. Est autem, ut procedente libro patebit, infinita dissensio auctorum, primo, ad ea, quæ rudia atque imperfecta adhuc erant, adjicientibus quod invenissent scriptoribus; mox, ut aliquid sui viderentur afferre, etiam recta mutantibus.

Nam primus post eos, quos poetæ tradiderunt, movisse aliqua circa rhetoricen Empedocles dicitur. Artium autem scriptores antiquissimi, Corax et Tisias Siculi : quos insecutus est vir ejusdem insulæ Gorgias Leontinus, Empedoclis, ut traditur, discipulus. Is beneficio longissimæ ætatis, nam centum et novem vixit annos, cum multis simul floruit; ideoque et illorum, de quibus supra dixi, fuit æmulus, et ultra Socratem usque duravit. Thrasymachus Chalcedonius cum hoc, et Prodicus Cius, et Abderites Protagoras, a quo decem millibus denariorum didicisse artem, quam edidit, Euathlus dicitur, et Hippias Eleus, et, quem Palamedem Plato appellat, Alcidamas Elæites. Antiphon quo-

plaidoyer, traça les règles de ce genre d'écrire, et en fit, à ce qu'on croit, la plus heureuse application dans une cause qui lui était personnelle; Polycrate, dont nous avons déjà dit qu'il fit une harangue contre Socrate, et Théodore de Byzance, l'un de ces sophistes que Platon désigne sous le nom de λογοδαιδάλους, c'est-à-dire énervant le style par trop de recherche.

De ces rhéteurs les premiers qui, dit-on, traitèrent des *lieux communs*, furent Protagoras, Gorgias, Prodicus et Thrasymaque. Cicéron, dans le *Brutus*, assure qu'avant Périclès, aucun écrit ne porte trace du moindre ornement oratoire. On attribue quelques ouvrages à ce célèbre Athénien; mais je n'y vois rien qui réponde à sa haute réputation d'éloquence. Aussi ne m'étonné-je point que bien des gens pensent qu'il n'a jamais écrit, et que ce qui est sous son nom n'est point de lui.

A ces rhéteurs en succédèrent une foule. Le plus illustre de tous fut Isocrate, disciple de Gorgias. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nom de son maître; mais, à cet égard, je m'en tiens au témoignage d'Aristote. Isocrate fut le point d'où commencèrent à se partager diverses routes. Ses disciples excellèrent dans tous les genres de science. Ce rhéteur étant devenu vieux (car il vécut quatre-vingt-dix-huit ans accomplis), Aristote commença, dans les leçons qu'il donnait l'après-midi, à professer l'art oratoire, et parodiant un vers de Philoctète, il disait souvent qu'il était honteux

que et orationem primus omnium scripsit, et nihilo minus artem et ipse composuit, et pro se dixisse optime est creditus : etiam Polycrates, a quo scriptam in Socratem diximus orationem, et Theodorus Byzantius, ex iis et ipse, quos Plato appellat λογοδαιδάλους.

Horum primi communes locos tractasse dicuntur, Protagoras, Gorgias, Prodicus, et Thrasymachus. Cicero in Bruto negat ante Periclem scriptum quidquam, quod ornatum oratorium habeat : ejus aliqua ferri. Equidem non reperio quidquam tanta eloquentiæ fama dignum; ideoque minus miror esse, qu nihil ab eo scriptum putent ; hæc autem, quæ feruntur, ab aliis esse composita.

His successere multi; sed clarissimus Gorgiæ auditorum, Isocrates, quamquam de præceptore ejus inter auctores non convenit; nos autem Aristoteli credimus. Hinc velut diversæ secari cœperunt viæ : nam et Isocratis præstantissimi discipuli fuerunt in omni studiorum genere; eoque jam seniore, octavum enim et nonagesimum implevit annum, pomeridianis scholis Aristoteles præcipere artem oratoriam cœpit, noto quidem illo, ut traditur, versu ex Philocteta frequenter usus :

de se taire et de laisser parler Isocrate. Tous deux fixèrent l'art, mais particulièrement Aristote, qui en a embrassé le système entier dans plusieurs livres. C'est à ce temps que remonte Théodecte. J'ai déjà parlé de son ouvrage. Théophraste, disciple d'Aristote, a aussi donné des préceptes très-exacts sur la rhétorique. Depuis, les philosophes s'y sont appliqués avec plus de zèle encore que les rhéteurs, et notamment les principaux d'entre les stoïciens et les péripatéticiens. Vint ensuite Hermagoras, qui s'ouvrit une route nouvelle. Plusieurs l'y suivirent, entre autres Athénée, qui s'est montré son digne émule et son égal. Enfin, après eux, Apollonius Molon, Areus, Cécilius et Denys d'Halicarnasse ont beaucoup écrit sur cette matière.

Mais ceux qui surtout firent école furent Apollodore de Pergame, sous lequel César Auguste avait étudié; Apollonie, et Théodore de Gadare, qui aima mieux se dire Rhodien, et dont Tibère César, avait, dit-on, suivi les leçons à Rhodes, quand il s'était retiré dans cette île. Ces deux rhéteurs professaient des opinions opposées, d'où leurs sectateurs furent appelés *apollodoriens* et *théodoriens*, à l'instar de ceux qui suivent différentes sectes de philosophie. Les doctrines d'Apollodore ne sont guère connues que par ses disciples. C. Valgius et Atticus nous les ont transmises avec un soin religieux, le premier en latin, le second en grec. Pour lui, il

Αἰσχρὸν σιωπᾶν, καὶ Ἰσοκράτην ἐᾶν λέγειν.
Turpe esse tacere, et Isocratem pati dicere.

Ars est utriusque, sed pluribus eam libris Aristoteles complexus est; eodem tempore Theodectes fuit, de cujus opere supra dictum est. Theophrastus quoque Aristotelis discipulus de *rhetorice* diligenter scripsit; atque hinc vel studiosius philosophi, quam rhetores, præcipueque stoicorum ac peripateticorum principes. Fecit deinde velut propriam Hermagoras viam, quam plurimi sunt secuti, cui maxime par atque æmulus videtur Athenæus fuisse; multa post Apollonius Molon, multa Areus, multa Cæcilius et Halicarnasseus Dionysius.

Præcipue tamen in se converterunt studia Apollodorus Pergamenus, qui præceptor Apolloniæ Cæsaris Augusti fuit, et Theodorus Gadareus, qui se dici maluit Rhodium; quem studiose audivisse, quum in eam insulam secessisset, dicitur Tiberius Cæsar. Hi diversas opiniones tradiderunt, appellatique inde *Apollodorei* et *Theodorei*, ad morem certas in philosophia sectas sequendi. Sed Apollodori præcepta magis ex discipulis cognoscas; quorum diligentissimus in tradendo latine fuit C. Valgius, græce Atticus; nam ipsius sola vide-

ne les a guère consignées que dans son traité dédié à Matius; le reste, il le désavoue dans sa lettre à Domitius. Théodore a écrit davantage. Il eut pour disciple Hermagoras, que des personnes de notre temps ont pu connaître.

Chez les Romains, le premier qui ait, que je sache, donné quelques règles d'éloquence est Caton le Censeur. Puis Antoine tenta quelques essais de ce genre dans le seul ouvrage qui nous reste de lui, encore est-il imparfait. Quelques noms moins célèbres viennent après; j'en parlerai dans l'occasion. Mais celui qui a répandu le plus de lumière sur l'éloquence et sur ses préceptes, l'unique modèle parmi nous, comme orateur et comme rhéteur, c'est M. Tullius Cicéron. Il y aurait, ce me semble, de la modestie à se taire après un si grand maître, s'il n'eût confessé lui-même que ses livres de rhétorique étaient, pour ainsi dire, échappés à l'inexpérience de sa jeunesse, et si, dans ses divers traités de l'orateur, il n'eût omis à dessein quelques détails qu'on y regrette. Cornificius a beaucoup écrit sur le même sujet. Stertinius et Gallion père s'y sont aussi exercés; mais Celsus et Lénas, antérieurs à Gallion, et de nos jours Virginius, Pline et Tutilius, ont plus approfondi la matière. Il y a encore aujourd'hui d'illustres auteurs qui m'auraient dispensé d'écrire, s'ils eussent envisagé la rhétorique sous toutes ses faces; mais je ne veux pas nommer les vivants, le temps les vengera assez de mon silence; l'envie alors

tur ars edita ad Matium, quia ceteras missa ad Domitium epistola non agnoscit. Plura scripsit Theodorus, cujus auditorem Hermagoram sunt qui viderunt.

Romanorum primus, quantum ego quidem sciam, condidit aliqua in hac materia M. Cato ille censorius : post M. Antonius inchoavit; nam hoc solum opus ejus, atque id ipsum imperfectum manet; secuti minus celebres, quorum memoriam, si quo loco res poscet, non omittam. Præcipuum vero lumen sicut eloquentiæ, ita præceptis quoque ejus, dedit unicum apud nos specimen orandi, docendique oratorias artes, M. Tullius : post quem tacere modestissimum foret, nisi et rhetoricos suos ipse adolescenti sibi elapsos diceret, et in oratoriis hæc minora, quæ plerique desiderant, sciens omisisset. Scripsit de eadem materia non pauca Cornificius, aliqua Stertinius, nonnihil pater Gallio; accuratius vero priores Gallione Celsus et Læenas, et ætatis nostræ Virginius, Plinius, Tutilius. Sunt et hodie clari ejusdem operis auctores; qui si omnia complexi forent, consuluissent labori meo; sed parco nominibus viventium;

sera désarmée, et leurs noms parviendront avec honneur à la postérité.

Malgré tant d'imposantes autorités, je ne me ferai pas scrupule d'énoncer quelquefois mon sentiment personnel. Ennemi de toute superstition, je n'entends m'attacher à aucune secte; je veux seulement mettre mes lecteurs en état de choisir parmi les opinions diverses que je réunis, me bornant à faire preuve d'exactitude, partout où il n'y aura pas lieu de mettre en avant mes propres idées

CHAPITRE II

De l'origine de la rhétorique.

Quelle est l'origine de la rhétorique? Cette question ne doit pas nous arrêter longtemps. Qui ne voit, en effet, que c'est de la nature même que les hommes ont appris d'abord à parler; qu'ensuite le besoin les porta à cultiver et à accroître cette faculté, qui fut perfectionnée par la réflexion et l'exercice? Je ne m'explique guère l'opinion qui fait remonter les premiers progrès du langage à ceux qui, sous le poids de quelque grave inculpation, ont commencé à parler avec une certaine adresse dans l'intérêt de leur défense. Cette cause, tout honorable qu'elle est, n'est pas à coup sûr

veniet eorum laudi suum tempus; ad posteros enim virtus durabit, non perveniet invidia.

Non tamen post tot ac tantos scriptores pigebit meam quibusdam locis posuisse sententiam; neque enim me cujusdam sectæ, velut quadam superstitione imbutus, addixi; et electuris quæ volent facienda copia fuit, sicut ipse plurium in unum confero inventa; ubicunque ingenio non erit locus, curæ testimonium meruisse contentus.

CAPUT II

Quod initium rhetorices.

Nec diu nos moretur quæstio : Quæ rhetorices origo sit? nam cui dubium est, quin sermonem, ab ipsa rerum natura, geniti protinus homines acceperint (quod certe principium est ejus rei), huic studium et incrementum dederit *utilitas*, summam *ratio* et *exercitatio*? Nec video, quare curam dicendi putent quidam inde cœpisse, quod ii, qui in discrimen aliquod vocabantur, accuratius loqui, defendendi sui gratia, instituerint; hæc enim, ut honestior

la première; car l'accusation a dû précéder la justification, à moins qu'on ne prétende aussi que le premier glaive fut forgé dans l'intention de se défendre, et non dans celle d'attaquer.

C'est donc la nature qui nous a donné les premières leçons de la parole : l'observation en a fait un art. En effet, de même que la médecine s'est formée par le concours des expériences qu'on a faites sur ce qui était favorable ou contraire à la santé ; ainsi, en remarquant ce qui dans un discours était utile ou superflu, on a cherché à imiter l'un et à éviter l'autre, en y ajoutant le fruit de ses propres méditations. Le tout a été confirmé par l'usage, et chacun ensuite a enseigné ce qu'il savait.

Cicéron attribue l'origne de l'éloquence aux fondateurs de villes et aux législateurs : sans doute il a fallu qu'ils sussent persuader; mais peut-on admettre cette origine, quand on voit encore aujourd'hui des peuples nomades, sans lois et sans demeures fixes, trouver chez eux des hommes pour remplir les fonctions d'ambassadeurs, pour articuler des griefs ou repousser des imputations; preuve que ces peuples discernent fort bien ceux qui parlent mieux que les autres.

causa, ita non utique prior est; quum præsertim *accusatio* præcedat *defensionem;* nisi quis dicit, etiam gladium fabricatum ab eo prius, qui ferrum in tutelam sui, quam qui in perniciem alterius, compararit.

Initium ergo dicendi dedit natura; initium artis, observatio; homines enim, sicut in medicina, quum viderint alia salubria, alia insalubria, ex observatione eorum effecerunt artem : ita, quum in dicendo alia utilia, alia inutilia deprehenderent, notarunt ea ad imitandum vitandumque, et quædam, secundum rationem eorum, adjecerunt ipsi quoque; hæc confirmata sunt usu : tum, quæ sciebat quisque, docuit.

Cicero quidem initium orandi conditoribus urbium ac legum latoribus dedit, in quibus fuisse vim dicendi necesse est. Cur tamen hanc primam originem putet, non video; quum sint adhuc quædam vagæ et sine urbibus ac sine legibus gentes, et tamen, qui sunt in his nati, et legationibus fungantur, et accusent aliqua ac defendant, et denique alium alio melius loqui credant.

CHAPITRE III

La rhétorique se divise en cinq parties.

Tout l'art oratoire, ainsi que l'enseignent la plupart des grands écrivains, consiste en cinq parties : l'*invention*, la *disposition*, l'*élocution*, la *mémoire*, la *prononciation* ou l'*action :* ces deux dernières se prennent indifféremment l'une pour l'autre. Tout ce qui sert à énoncer une proposition quelconque doit renfermer un sens exprimé par des mots. Voilà l'*invention* et l'*élocution*. Si la proposition est simple et se résout dans une phrase, ce sens et ces mots lui suffiront peut-être ; mais si elle est plus étendue, elle exigera davantage ; car alors il ne suffira pas de savoir ce que l'on doit dire et comment, mais encore en quel lieu ; on a donc besoin pour cela de la *disposition*. Maintenant, comment développer tout ce que réclame notre sujet, et dire chaque chose en son lieu, sans l'aide de la *mémoire?* Aussi forme-t-elle la quatrième partie. Enfin, un accent vicieux, des gestes déplacés peuvent tout gâter, tout perdre : la *prononciation* doit donc être la cinquième.

Ceux qui, comme Albutius, n'admettent que les trois premières parties, sur le fondement que la mémoire et la prononciation viennent de la nature et non de l'art, ne méritent pas qu'on s'arrête à leur opinion, quoique Thrasymaque l'ait adoptée à l'égard de la

CAPUT III

Quinque esse partes rhetoricæ.

Omnis autem *orandi ratio*, ut plurimi maximique auctores tradiderunt, quinque partibus constat, *inventione*, *dispositione*, *elocutione*, *memoria*, *pronunciatione* sive *actione;* utroque enim modo dicitur. Omnis vero sermo, quo quidem voluntas aliqua enunciatur, habeat necesse est et *rem*, et *verba :* ac, si est brevis, et una conclusione finitus, nihil fortasse ultra desideret; at oratio longior plura exigit; non enim tantum refert, quid, et quo modo dicamus, sed etiam quo loco; opus ergo est et *dispositione :* sed neque omnia, quæ res postulat, dicere, neque suo quæque loco, poterimus, nisi adjuvante *memoria;* quapropter ea quoque pars quarta erit. Verum hæc cuncta corrumpit ac propemodum perdit indecora, vel voce, vel gestu, *pronunciatio;* huic quoque igitur tribuendus est necessario quintus locus.

Nec audiendi quidam, quorum est Albutius, qui tres modo primas esse partes volunt, quia *memoria* atque *actio* natura, non arte, contingant, quarum nos præcepta suo loco dabimus, licet Thrasymachus quoque idem *de actione*

prononciation. Je ferai voir que l'une et l'autre sont redevables à l'art, lorsque j'en exposerai les préceptes. Quelques-uns, au contraire, ont ajouté une sixième partie, en plaçant le *jugement* après l'invention, parce que, disent-ils, il faut d'abord inventer, puis juger. Je crois, pour moi, que qui n'a pas jugé n'a pas inventé; aussi ne dit-on pas d'un homme qui accumule les contraires, dont les pensées sont communes ou extravagantes, qu'il a *inventé* tout cela; on dit qu'il n'a pas su l'éviter. Cicéron, il est vrai, dans ses livres de rhétorique, met aussi le jugement après l'invention; mais il me semble que le jugement est tellement inséparable des trois premières parties (puisque sans lui il n'y a ni disposition, ni élocution), que je dirai même qu'il influe beaucoup sur la prononciation. Je parle ainsi avec d'autant plus d'assurance, que, dans ses *Partitions oratoires*, le même auteur finit par arriver aux cinq parties que j'ai énumérées plus haut; car, après avoir fait de l'éloquence deux divisions, l'*invention* et l'*élocution*, il attribue à l'invention le soin de trouver les choses et de les disposer convenablement, et donne à l'élocution les mots et la prononciation. Puis il constitue une cinquième partie commune aux quatre autres et qui en est comme la gardienne, la *mémoire*. Il dit plus explicitement, encore dans l'*Orateur*, que l'éloquence se compose de cinq parties. Or, c'est dans ces ouvrages qu'il a écrits en dernier qu'il faut chercher ses opinions les mieux arrêtées.

N'est-ce pas encore la manie de la nouveauté qui a fait ajouter

crediderit. His adjecerunt quidam sextam partem, ita ut inventioni *judicium* subnecterent, quia primum esset *invenire*, deinde *judicare*. Ego porro ne invenisse quidem credo eum, qui non judicavit; neque enim contraria, communia, stulta *invenisse* dicitur quisquam, sed *non vitasse*. Et Cicero quidem in Rhetoricis judicium subjecit inventioni; mihi autem adeo tribus primis partibus videtur esse permixtum, nam neque *dispositio* sine eo, neque *elocutio* fuerit, ut *pronunciationem* quoque vel plurimum ex eo mutuari putem. Quod hoc audacius dixerim, quod in Partitionibus oratoriis ad easdem, de quibus supra dictum est, quinque pervenit partes; nam quum dupliciter primum divisisset, in inventionem atque elocutionem; res ac dispositionem inventioni, verba et pronunciationem elocutioni dedit; quintamque constituit, communem, ac velut custodem omnium, memoriam. Idem in Oratore, quinque rebus constare eloquentiam dicit; in quibus postea scriptis certior ejus sententia est.

Non minus mihi cupidi novitatis alicujus videntur fuisse, qui adjecerunt

l'*ordre* après avoir parlé de la disposition? car qu'est-ce que la disposition, sinon l'arrangement du discours dans le meilleur ordre possible? Dion n'a reconnu que l'*invention* et la *disposition*, mais appliquées doublement aux choses et aux mots, en sorte que, selon lui, l'élocution rentre dans l'invention, et la prononciation dans la disposition. Voilà donc encore quatre parties auxquelles s'adjoint une cinquième, la *mémoire*.

Les partisans de Théodore reconnaissent l'invention pour les choses et pour les mots; du reste, ils admettent aussi les trois autres parties. Hermagoras soumet le jugement, la division, l'ordre, et tout ce qui concerne l'élocution, à ce qu'il appelle l'*économie*, mot tiré du grec, qui signifie le soin qu'on donne aux affaires domestiques, et qui est employé ici par catachrèse, attendu que notre langue n'a pas de mot qui y réponde.

On n'est pas d'accord non plus sur le rang que doit occuper la mémoire dans les cinq parties de la rhétorique. Les uns la placent après l'invention, les autres après la disposition ; à mon avis, la quatrième place est celle qui lui convient le mieux. Il ne suffit pas, en effet, de retenir ce qu'on a inventé pour le disposer avec ordre, ni de se rappeler l'arrangement qu'on a fait pour s'énoncer; il faut encore que la mémoire conserve les mots dont on a revêtu ses pensées, car elle doit nous rendre fidèlement tout ce qui a concouru à la formation du discours.

Dans ce que nous appelons les parties de la rhétorique, bon nom-

ordinem, quum dispositionem dixissent; quasi aliud sit dispositio, quam rerum ordine quam optimo collocatio. Dion inventionem modo et dispositionem tradidit, sed utramque duplicem, rerum, ac verborum, ut sit elocutio inventionis, pronunciatio dispositionis; his quinta pars, memoria, accedat.

Theodorei fere inventionem duplicem, *rerum*, atque *elocutionis*, deinde tres ceteras partes. Hermagoras, judicium, partitionem, ordinem, quæque elocutionis sunt, subjicit *œconomiæ*, quæ, græce appellata ex cura rerum domesticarum et hic per abusionem posita, nomine latino caret.

Est et circa hoc quæstio, quod *memoriam* in ordine partium quidam *inventioni*, quidam *dispositioni* subjunxerunt : nobis quartus ejus locus maxime placet; non enim inventa tantum tenere, ut disponamus, nec disposita ut eloquamur, sed etiam verbis formata memoriæ mandare debemus; hac enim omnia, quæcunque in orationem collata sunt, continentur.

Fuerunt etiam in hac opinione non pauci, ut has non *rhetorices* partes esse

bre d'auteurs ont vu l'œuvre même de l'orateur, parce que c'est à lui qu'il appartient d'inventer, de disposer, d'exprimer, etc. Avec ce raisonnement, il ne resterait rien pour l'art. En effet, il est aussi d'un orateur de bien parler, et cependant la rhétorique est la science de bien parler, ou, pour s'exprimer comme quelques-uns, persuader tient à l'orateur, et les moyens de persuader tiennent à l'art. De même aussi inventer et disposer sont le fait de l'orateur; mais l'invention et la disposition sont du ressort de la rhétorique.

Enfin, sont-ce bien là les *parties* de la rhétorique, ou ses *produits*, ou bien, comme le croit Athénée, ses *éléments?* Voilà encore sur quoi l'on dispute beaucoup. Mais d'abord il n'est pas exact de dire que ce sont ses *éléments*, car on entend par éléments ce qui donne naissance aux choses. Ainsi l'eau, le feu, la matière, les atomes sont appelés éléments ou principes du monde. On ne peut pas dire non plus que ce sont ses *produits*, puisqu'ils ne sont pas créés, mais qu'au contraire ils servent à créer. C'en sont donc les *parties*. Et, en effet, comme c'est de leur réunion que se forme la rhétorique, comment concevoir un tout, sans les parties qui composent ce tout? Ceux qui les ont appelées *produits* n'ont voulu, je crois, qu'éviter une répétition de mot, parce que déjà ils avaient divisé la rhétorique en trois *parties*, démonstrative, délibérative et judiciaire. Mais ce sont là des parties de la matière

existimarent, sed opera oratoris; ejus enim esse invenire, disponere, eloqui, et cetera. Quod si accipimus, nihil arti relinquemus; nam bene dicere est oratoris; rhetorices tamen est bene dicendi scientia; vel, ut alii putant, artificis est persuadere; vis autem persuadendi, artis; ita *invenire* quidem et *disponere*, oratoris; *inventio* autem et *dispositio*, rhetorices propria videri potest.

In eo plures dissenserunt, utrumne hæ partes essent rhetorices, an ejusdem *opera*, an, ut Athenæus credit, *elementa*, quæ vocant στοιχεῖα; sed neque *elementa* recte quis dixerit; alioqui tantum initia erunt, ut mundi vel humor, vel ignis, vel materia, vel corpora insecabilia; nec *operum* recte nomen accipient, quæ nec ab aliis perficiuntur, et aliud ipsa perficiunt. *Partes* igitur; nam quum sit ex his rhetorice, fieri non potest, ut, quum totum ex partibus constet, non sint partes totius, ex quibus constat. Videntur autem mihi, qui hæc *opera* dixerunt, eo quoque moti, quod in alia rursus divisione nollent in idem nomen incidere: partes enim rhetorices esse dicebant *laudativam*, *deliberativam*, *judicialem*. Quæ si partes sunt, materiæ sunt potius, quam artis.

plutôt que de l'art; car chacune d'elles comporte la rhétorique tout entière, puisque chacune réclame également l'invention, la disposition, l'élocution, la mémoire et la prononciation : aussi quelques-uns ont-ils mieux aimé les appeler les trois genres de la rhétorique; mais les plus exacts y ont vu trois *genres de causes*, et Cicéron les a suivis.

CHAPITRE IV

Il y a trois genres de causes.

N'y a-t-il que trois genres de causes, y en a-t-il plus? C'est un point de controverse. Les écrivains qui ont le plus d'autorité chez les anciens se sont presque tous contentés des trois genres que nous avons spécifiés plus haut, à l'exemple d'Aristote, qui seulement appelle le genre délibératif d'un nom approprié aux assemblées du peuple *concionale*. Cependant on a dès lors essayé, comme on le voit chez quelques auteurs grecs, et dans les livres de Cicéron *de Oratore*, d'étendre cette division; et maintenant on est presque poussé, sur la foi du plus célèbre écrivain de nos jours, à reconnaître que non-seulement la rhétorique comporte plus de trois genres, mais qu'elle en a d'infinis : car, dit-on, si le troisième genre se borne à *louer* et à *blâmer*, où classera-t-on les autres formes du discours, comme plaindre, consoler, apai-

Namque in his singulis rhetorice tota est; quia et inventionem, et dispositionem, et elocutionem, et memoriam, et pronunciationem quæcunque earum desiderat; itaque quidam genera tria rhetorices dicere maluerunt; optime autem ii, quos secutus est Cicero, genera causarum.

CAPUT IV

Tria esse genera causarum.

Sed, tria an plura sint ambigitur; nec dubie prope omnes, utique summæ apud antiquos auctoritatis, scriptores, Aristotelem secuti, qui nomine tantum alio *concionalem* pro deliberativa appellat, hac partitione contenti fuerunt. Verum et tum leviter est tentatum, quum apud Græcos quosdam, tum apud Ciceronem in libris de Oratore, et nunc maximo temporum nostrorum auctore prope impulsum, ut non modo plura hæc genera, sed etiam pæne innumerabilia videantur. Nam si *laudandi* ac *vituperandi* officium in parte tertia ponimus, in quo genere versari videbimur, quum *querimur*, *consolamur*, *mitiga-*

ser, encourager, intimider, affirmer, recommander? Quel genre sera-ce qu'éclaircir des points douteux, faire un récit, adresser des prières, des remercîments, des félicitations, gourmander, invectiver, déchirer; enfin, donner des ordres, s'excuser, émettre des vœux, opiner, et tant d'autres choses encore? Comme je persiste dans la doctrine des anciens, je me vois réduit à demander grâce, sauf à examiner par quel motif ils ont si fort restreint une matière aussi étendue.

Ceux qui taxent les anciens d'erreur s'imaginent qu'ils n'ont établi que trois genres, parce que de leur temps les orateurs n'en sortaient guère. Et, en effet, les compositions avaient alors pour objet la louange ou le blâme, on prononçait des oraisons funèbres (ἐπιταφίους), et on s'occupait surtout des affaires de la tribune et du barreau; en sorte que ceux qui, à cette époque, ont écrit sur l'art, purent prendre, pour les matières exclusives de l'éloquence, celles sur lesquelles elle s'exerçait le plus fréquemment.

Ceux qui les défendent, au contraire, distinguent trois classes d'auditeurs: les uns qui viennent pour le plaisir d'entendre, les autres pour prendre conseil, les autres pour prononcer sur l'affaire qui leur est soumise. Tout bien considéré, je crois qu'on pourrait encore définir le ministère de l'orateur, un ministère qui s'exerce au barreau, ou hors du barreau. Le genre des affaires sur

mus, *concitamus*, *terremus*, *confirmamus*, *præcipimus*, *obscure dicta interpretamur*, *narramus*, *deprecamur*, *gratias agimus*, *gratulamur*, *objurgamus*, *maledicimus*, *describimus*, *mandamus*, *renunciamus*, *optamus*, *opinamur*, et plurima alia? ut mihi in illa vetere persuasione permanenti velut petenda sit venia, quærendumque, quo moti priores rem tam late fusam tam breviter astrinxerint?

Quos qui errasse putant, hoc secutos arbitrantur, quos in his fere versari tum oratores videbant; nam et *laudes* ac *vituperationes* scribebantur, et ἐπιταφίους dicere erat moris, et plurimum in consiliis ac judiciis insumebatur operæ; ut scriptores artium pro solis comprehenderint frequentissima.

Qui vero defendunt, tria faciunt genera auditorum : unum, quod ad delectationem conveniat; alterum, quod consilium accipiat; tertium, quod de causis judicet. Mihi cuncta rimanti et talis quædam ratio succurrit, quod omne oratoris officium, aut *in judiciis* est, aut *extra judicia*. Eorum, de qui-

lesquelles on provoque un jugement se qualifie assez de lui-même; quant à celles qui ne sont pas portées devant le juge, elles ont trait au passé ou à l'avenir : le passé, nous le louons ou nous le blâmons; l'avenir, nous en délibérons, voilà les trois genres. On peut ajouter : quelque sujet qu'on traite, la chose dont on parle est certaine, ou elle est douteuse ; certaine, on la loue ou on la blâme, suivant la manière dont on est affecté; douteuse, tantôt nous sommes libres de l'envisager comme bon nous semble, c'est le caractère des délibérations; tantôt nous nous soumettons au jugement d'autrui, c'est la matière des procès.

Anaximène n'a voulu reconnaître que deux grandes divisions de l'éloquence, la partie judiciaire et la partie délibérative; mais il les sous-divise en sept espèces : conseiller, dissuader; louer, blâmer; accuser, défendre; examiner, ou faire des enquêtes, ce qu'il appelle ἐξεταστικόν. On voit que les deux premières espèces appartiennent au genre *délibératif*, les deux suivantes au *démonstratif*, et les trois dernières au *judiciaire*. Je ne parle point de Protagoras, qui la réduit à ces quatre parties : interroger, répondre, ordonner, prier. Platon, dans le *Sophiste*, ajoute au judiciaire et au délibératif un troisième genre (προσομιλητικήν), c'est-à-dire propre à la conversation; genre qui répugne aux formes du barreau, mais qui convient aux discussions privées, et a d'ailleurs toute la force de la dialectique. Isocrate pense que la louange et le

bus judicio quæritur, manifestum genus est : ea, quæ ad judicem non veniunt, aut præteritum habent tempus, aut futurum; præterita laudamus aut vituperamus, de futuris deliberamus. Item omnia de quibus dicendum est, aut certa sint necesse est, aut dubia; certa, ut cuique est animus, laudat aut culpat; ex dubiis partim nobis ipsis ad electionem sunt libera, de his deliberatur; partim aliorum sententiæ commissa, de his lite contenditur.

Anaximenes *judicialem* et *concionalem* generales partes esse voluit; septem autem species : *hortandi*, *dehortandi*; *laudandi*, *vituperandi*; *accusandi*, *defendendi*; *exquirendi*, quod ἐξεταστικὸν dicit : quarum duæ primæ *deliberativi*; duæ sequentes *demonstrativi*; tres ultimæ *judicialis* generis sunt partes. Protagoram transeo, qui *interrogandi*, *respondendi*, *mandandi*, *precandi*, quod εὐχωλὴν dixit, partes solas putat : Plato in Sophiste, *judiciali* et *concionali* tertiam adjecit προσομιλητικήν, quam sane permittamus nobis dicere *sermocinatricem*, quæ a forensi ratione disjungitur, et est accommodata privatis disputationibus; cujus vis eadem profecto est, quæ dialecticæ. Isocrates in

blâme entrent dans tous les genres. Pour nous, nous suivons le plus grand nombre, c'est le parti qui nous paraît le plus sûr et le plus raisonnable.

Il y a donc, comme je l'ai dit, un genre qui consiste à louer et à blâmer, désigné par les uns sous le nom de *laudatif*, qu'il tire de sa plus noble fonction, et appelé par les autres *démonstratif*. On croit que ces deux mots sont traduits du grec ἐγκωμιαστικὸν et ἐπιδεικτικόν; cependant il me semble que le mot ἐπιδεικτικόν signifie plutôt ostentation que démonstration, et qu'il diffère beaucoup du panégyrique proprement dit; car, bien qu'il contienne le genre laudatif, il ne s'y renferme pas. Niera-t-on, par exemple, que les panégyriques, chez les Grecs, ne soient des discours d'apparat, ἐπιδεικτικοὺς? Pourtant ils ont aussi la forme délibérative, et ils traitent le plus souvent des intérêts de la Grèce, en sorte que c'est un mélange des trois genres, que l'orateur emploie, partie à traiter des affaires, et partie à faire briller son éloquence. Peut-être aussi notre mot *démonstratif* n'est-il pas emprunté des Grecs, et l'a-t-on adopté comme plus exact, parce qu'en effet l'objet de la louange et du blâme est de faire voir chaque chose comme elle est. Le second genre est le *délibératif;* le troisième, le *judiciaire*. Toutes les autres espèces qu'on pourrait imaginer rentrent dans ces trois genres; car il n'en est aucune où l'on n'ait à louer ou à blâmer, à conseiller ou à dissuader, à attaquer ou à

omni genere inesse *laudem* ac *vituperationem* existimavit; nobis et tutissimum est auctores plures sequi, et ita videtur ratio dictare.

Est igitur, ut dixi, unum genus, quo laus ac vituperatio continetur, sed est appellatum a parte meliore *laudativum;* idem alii *demonstrativum* vocant: utrumque nomen ex græco creditur fluxisse, nam et ἐγκωμιαστικὸν et ἐπιδεικτικὸν dicunt. Sed mihi ἐπιδεικτικὸν non tam *demonstrationis* vim habere, quam *ostentationis* videtur, et multum ab illo ἐγκωμιαστικῷ differre; nam ut continet laudativum in se genus, ita non intra hoc solum consistit. An quisquam negaverit panegyricos ἐπιδεικτικοὺς esse? Atqui formam suadendi habent, et plerumque de utilitatibus Græciæ loquuntur; ut causarum quidem genera tria sint, sed ea tum in *negotiis*, tum in *ostentatione* posita; nisi forte non ex græco mutuantes *demonstrativum* vocant, verum id sequuntur, quod laus ac vituperatio quale sit quidque demonstrat. Alterum est *deliberativum*, tertium *judiciale;* ceteræ species in hæc tria incident genera, nec invenietur ex his ulla, in qua non *laudare* aut *vituperare*, *suadere* aut *dissua-*

défendre. Pour ce qui est de bien disposer les esprits, de narrer, d'instruire, d'amplifier, d'atténuer, d'exciter les passions ou de les calmer, et de maîtriser ainsi son auditoire, ces moyens sont communs à tous les genres. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui, par une division assez commode, mais plus spécieuse que vraie, ont circonscrit le genre démonstratif dans les questions qui intéressent la morale, le délibératif dans celles qui regardent l'utilité, et le judiciaire dans celles qui ont rapport à la justice. Ces trois genres, au contraire, se prêtent un mutuel appui. En effet, dans un éloge, ne traite-t-on pas de ce qui est juste et utile? dans une délibération, ne touche-t-on pas des points de morale? et dans les plaidoyers, n'y a-t-il pas toujours quelque chose de tout cela?

CHAPITRE V

Quelles sont les parties qui composent un discours.

Tout discours se compose de ce qui est signifié et de ce qui signifie, c'est-à-dire de choses et de mots. La faculté de faire un discours est le fruit de la nature, de l'art et de l'exercice réunis; quelques-uns y ajoutent l'imitation, c'est à tort : elle n'est qu'une dépendance de l'art. Instruire, toucher, plaire, voilà le triple devoir d'un orateur. Cette division me paraît plus claire que celle

dere, *intendere* quid, vel *depellere* debeamus. Illa quoque sunt communia, *conciliare*, *narrare*, *docere*, *augere*, *minuere*, concitandis componendisve *affectibus animos* audientium *fingere*. Ne his quidem accesserim, qui laudativam materiam *honestorum*, deliberativam *utilium*, judicialem *justorum* quæstione contineri putant, ceteri magis ac rotunda usi distributione, quam vera; stant enim quodammodo mutuis auxiliis omnia; nam et in laude *justitia utilitas* que tractantur, et in consiliis *honestas*: et raro judicialem inveneris causam, in cujus non parte aliquid eorum, quæ supra diximus, reperiatur.

CAPUT V

Quibus contineatur omnis ratio dicendi.

Omnis autem oratio constat aut ex iis quæ significantur, aut ex iis quæ significant, id est *rebus*, et *verbis*; facultas orandi consummatur *natura*, *arte*, *exercitatione*, cui quartam partem adjiciunt quidam *imitationis*, quam nos arti subjicimus. Tria sunt item, quæ præstare debeat orator, ut *doceat*, *moveat*, *delectet*; hæc enim clarior divisio, quam eorum, qui totum opus in *res*

qui fait deux parts du discours, l'une se renfermant dans les choses, et l'autre appliquée aux mouvements de l'âme; car tout cela ne se rencontre pas toujours dans le sujet qu'on traite; il en est qui n'admettent point le pathétique; aussi, quand il trouve à se faire jour, produit-il d'autant plus d'effet qu'il est plus rare.

Les plus grands auteurs s'accordent à penser qu'il y a dans la rhétorique des choses qui ont besoin de preuves, et des choses qui n'en ont pas besoin. Je suis de leur avis. Quelques-uns, au contraire, comme Celsus, prétendent que l'orateur ne doit parler que sur ce qui est sujet à controverse, en quoi ils ont contre eux la majeure partie des rhéteurs et la division même de la rhétorique; à moins qu'on ne veuille pas considérer comme le devoir d'un orateur, de louer ce qui est incontestablement honnête, et de blâmer ce qui est reconnu honteux.

On convient généralement qu'il ne s'élève de questions que sur ce qui est écrit ou sur ce qui n'est pas écrit. Dans ce qui est écrit, c'est le droit qu'on envisage; dans ce qui ne l'est pas, c'est le fait lui-même qu'on apprécie. Ce premier genre de question est *légal*, le second est *rationnel* (νομικὸν et λογικόν), d'après Hermagoras et ceux qui l'ont suivi. Cela revient au sentiment d'après lequel toute question se résout en *choses* et en *mots*.

On convient encore que les questions sont ou *indéfinies* ou *définies*. Les premières, sans spécifier les personnes, les temps, les lieux et autres circonstances, traitent le pour et le contre: c'est

et in *affectus* partiuntur; non semper autem omnia in eam, quæ tractabitur, materiam cadent; erunt enim quædam remotæ ab affectibus, qui, ut non ubique habent locum, ita, quocumque irruperunt, plurimum valent.

Præstantissimis auctoribus placet, alia in rhetorica esse, quæ probationem desiderent, alia quæ non desiderent; cum quibus ipse consentio: quidam vero, ut Celsus, de nulla re dicturum oratorem, nisi de qua quæratur, existimant; cui quum maxima pars scriptorum repugnat, tum etiam ipsa partitio, nisi forte laudare, quæ constet esse honesta, et vituperare, quæ ex confesso sint turpia, non est oratoris officium.

Illud jam omnes fatentur, esse quæstiones aut *in scripto*, aut *in non scripto*; in scripto sunt *de jure*, in non scripto *de re*; illud *legale*, hoc *rationale* genus Hermagoras atque eum secuti vocant, id est νομικὸν et λογικόν. Idem sentiunt, qui omnem quæstionem ponunt in *rebus*, et in *verbis*.

Item convenit, quæstiones esse aut *infinitas*, aut *finitas*; *infinitæ* sunt, quæ remotis personis et temporibus et locis; ceterisque similibus, in utramque

ce que les Grecs nomment thèse, et Cicéron, proposition; d'autres question civile, universelle, philosophique, et Athénée *partie de la cause*. Cicéron distingue ce genre en spéculatif et en pratique. *Ce monde est-il régi par une Providence?* Voilà le genre spéculatif. *Doit-on prendre part à l'administration de la république?* Voilà le genre pratique. Ce premier genre de question en fait naître trois autres : si l'objet dont on parle existe, ce qu'il est, quel il est : car tout cela peut bien être ignoré. Le second genre en amène une autre : comment s'acquiert ce dont il s'agit, et comment on en use.

Les questions *définies* sont celles qui se rattachent à des faits, à des personnes, à des temps, à des circonstances déterminées. Ce sont, chez les Grecs, des hypothèses (ὑποθέσεις), et chez nous des causes. Dans toutes, la question semble se réduire aux faits et aux personnes. La question indéfinie est plus vaste, puisque c'est d'elle que descend la question définie. Rendons cela sensible par un exemple. *Doit-on se marier?* voilà qui est indéfini. *Caton doit-il se marier?* voilà qui est défini, et qui peut appartenir au genre délibératif. Quelquefois aussi, sans qu'il y ait aucune acception de personnes, des questions indéfinies ont un rapport secret avec quelque circonstance. Par exemple, cette question : *Si l'on peut prendre part au gouvernement de la république* est toute simple; ainsi posée : *Peut-on prendre part au gouvernement de la république* DANS UN TEMPS DE TYRANNIE? elle devient complexe par la

partem tractantur, quod Græci *θέσιν* dicunt; Cicero *propositum;* alii *quæstiones universales, civiles;* alii *quæstiones philosopho convenientes;* Athenæus *partem causæ* appellat. Hoc genus Cicero *scientia* et *actione* distinguit, ut sit *scientiæ. An providentia mundus regatur? actionis, An accedendum ad rempublicam administrandam:* prius, trium generum, *an sit? quid sit? quale sit?* omnia enim hæc ignorari possunt; sequens duorum, *quo modo adipiscamur? quo modo utamur?*

Finitæ autem sunt ex complexu *rerum, personarum, temporum,* ceterorumque : hæ *ὑποθέσεις* a Græcis dicuntur, *causæ* a nostris. In his omnis quæstio videtur circa res personasque consistere. Amplior est semper *infinita,* inde enim *finita* descendit; quod ut exemplo pateat, infinita est, *An uxor ducenda?* finita, *An Catoni ducenda?* ideoque esse *suasoria* potest; sed etiam remotæ a personis propriis, ad aliquid referri solent. Est enim simplex, *An respublica administranda?* refertur ad aliquid, *An in tyrannide administranda?* Sed hic

circonstance qui y est jointe ; car il y a sous ce mot de tyrannie un personnage caché, qui rend la question double et renferme des considérations de temps et de qualité. Mais ce n'est pas encore là proprement une cause. Or, les questions que j'appelle indéfinies sont celles qu'on désigne aussi sous le nom de questions *générales*. Que si cela est vrai, les questions définies seront des questions *spéciales*.

Remarquons-le, dans toute question spéciale il y en a une générale d'où elle découle. Je ne sais même si, dans les causes, toute discussion sur la qualité ne rentre pas dans les thèses. *Milon a tué Claudius, et il a eu raison, car celui-ci lui dressait des embûches.* On se demande aussitôt : *A-t-on le droit de tuer celui qui vous tend des piéges?* Que dirai-je de ce qui est purement conjectural ? Quand on demande si c'est la haine ou la cupidité qui a fait commettre tel crime ; s'il faut croire à des aveux qu'arrache la force des tourments ; si l'on doit ajouter plus de foi aux témoins qu'aux preuves, etc. ; ne sont-ce pas autant de questions générales? Quant à ce qui est de définir ou qualifier un fait, on conviendra que rien n'offre un caractère plus universel.

Quelques écrivains vont jusqu'à croire que des questions limitées à des personnes et à des circonstances quelconques peuvent devenir de véritables thèses, suivant la manière dont on les envisage. Ainsi *Oreste est accusé,* ce sera la matière d'une cause; mais de savoir *si l'on a eu raison de l'absoudre,* ce sera une thèse, comme de savoir si *Caton a pu décemment livrer sa femme Mar-*

quoque subest velut latens persona ; tyrannis enim geminat quæstionem, subestque et temporis, et *qualitatis* tacita vis : nondum tamen hoc proprie dixeris *causam* ; hæ autem, quas infinitas voco, et *generales* appellantur; quod si est verum, finitæ *speciales* erunt.

In omni autem speciali utique inest generalis, ut quæ sit prior. Ac nescio, an in causis quoque, quidquid in quæstionem venit *qualitatis*, generale sit. *Milo Clodium occidit*; *jure occidit insidiatorem :* nonne hoc quæritur, *An sit jus insidiatorem occidendi?* Quid in *conjecturis?* non illa generalia, *An causa sceleris odium? cupiditas? An tormentis credendum? Testibus an argumentis major fides habenda?* Nam *finitione* quidem comprehendi nihil non in universum, certum erit.

Quidam putant etiam eas posse *theses* aliquando nominari, quæ personis causisque contineantur, aliter tantummodo positas ; ut causa sit, *quum Orestes accusatur :* thesis, *An Orestes recte sit absolutus?* cujus generis est, *An Cato*

cia à Hortensius. Ils distinguent la thèse de la cause, en ce que la première appartient à la spéculation, et l'autre à la pratique; en d'autres termes, là on discute dans l'intérêt de la vérité, ici dans des intérêts matériels.

Je le sais, certaines gens jugent inutile que l'orateur aborde les questions générales, parce que, disent-ils, que sert de prouver qu'on *doit se marier*, ou qu'on *doit prendre part aux affaires de la république*, si des considérations d'âge ou de santé ne permettent ni l'un ni l'autre; mais je répondrai : toutes les questions générales ne comportent pas de pareils arguments, comme celles-ci : *La vertu est-elle la fin où l'on doit tendre? Ce monde est-il régi par une Providence?* Je dirai plus. Dans les questions qui sont spéciales à une personne, non-seulement ce n'est pas assez d'avoir traité la question générale, mais ce n'est qu'après l'avoir bien approfondie qu'on peut la ramener à l'espèce. En effet, comment Caton délibérera-t-il s'il doit se marier, si l'on n'a prouvé que le mariage est nécessaire en soi? et comment décidera-t-on s'il doit épouser Marcia, avant d'avoir établi que Caton doit se marier?

On m'objectera qu'Hermagoras confirme dans un ouvrage l'opinion que je combats ici; mais cet ouvrage ne lui est-il pas faussement attribué, et n'appartient-il pas plutôt à un auteur du même nom? comment, en effet, pourrait-il être de celui qui a écrit tant de choses admirables sur la rhétorique, et qui, au rapport de Ci-

recte Martium Hortensio tradiderit? hi thesin a causa sic distinguunt, ut illa sit *spectativæ* partis, hæc *activæ;* illic enim veritatis tantum gratia disputari, hic negotium agi.

Quamquam inutiles quidam oratori putant universales quæstiones, quia nihil prosit, quod constet, *Ducendam esse uxorem*, vel *Administrandam rempublicam*, si quis vel ætate, vel valetudine impediatur; sed non omnibus ejusmodi quæstionibus sic occurri potest; ut illis, *Sitne virtus finis? Regaturne Providentia mundus?* Quin etiam in iis, quæ ad personam referuntur, ut non est satis generalem tractasse quæstionem, ita perveniri ad speciem nisi illa prius excussa, non potest; nam quomodo, *An sibi uxor ducenda sit*, deliberabit Cato, nisi constiterit *uxores esse ducendas*? et quomodo, *An ducere Marciam debeat* quæretur, nisi *Catoni ducenda uxor est?*

Sunt tamen inscripti nomine Hermagoræ libri, qui confirment illam opinionem, sive falsus est titulus, sive alius hic Hermagoras fuit; nam ejusdem esse quomodo possunt, qui de hac arte mirabiliter multa composuit, quum, sicut ex Ciceronis quoque rhetorico primo manifestum est, materiam rheto-

céron, en a divisé toute la matière en *thèses* et en *causes?* Celui-ci l'en blâme, il est vrai, prétendant que l'orateur n'a pas à s'occuper de thèses, et que ce genre de question est exclusivement dévolu aux philosophes ; mais Cicéron m'a épargné l'embarras de le contredire, puisqu'il condamne lui-même l'ouvrage où il a professé cette doctrine, et que dans son *Orateur*, dans les livres qu'il a intitulés *de l'Orateur*, et dans ses *Topiques*, il recommande d'éloigner, autant que possible, dans les controverses, toutes les considérations de personnes et de temps, parce qu'on est plus au large sur le genre que sur l'espèce, et que ce qui est établi vrai pour le tout est nécessairement prouvé pour la partie. Quant aux états de questions, ils sont les mêmes dans les thèses que dans les causes. On ajoute à cela qu'il y a des questions absolues et des questions relatives. En voici d'absolues : *Doit-on se marier ? Tel est-il vaillant?* En voici de relatives : *Un vieillard doit-il se marier? Tel est-il plus vaillant que tel?*

Apollodore, pour me servir de l'interprétation de son disciple Valgius, définit la cause, *une affaire dont toutes les parties aboutissent à une question*, ou *une affaire dont la fin est la controverse ;* ensuite il définit l'affaire, *un assemblage de personnes, de lieux, de temps, de causes, de moyens, d'incidents, de faits, de pièces, de propos, de choses écrites et non écrites.* A présent nous entendons par causes ce que les Grecs appellent hypothèses, et

rices in *theses* et *causas* diviserit? quod reprehendit Cicero, ac thesin nihil ad oratorem pertinere contendit, totumque hoc genus quæstionis ad philosophos refert. Sed me liberavit respondendi verecundia, et quod ipse hos libros improbat et quod in Oratore, atque iis, quos de Oratore scripsit, libris, et Topicis, præcipit, ut a propriis personis atque temporibus avocemus controversiam : *quia latius dicere liceat de genere, quam de specie, et, quod in universo probatum sit, in parte probatum esse necesse sit.* Status autem in hoc omne genus materiæ iidem, qui in causas, cadunt. Ad hoc adjicitur, alias esse quæstiones in rebus ipsis, alias, quæ ad aliquid referantur : illud, *An uxor ducenda?* hoc, *An seni ducenda?* illud, *An fortis?* hoc, *An fortior?* et similia.

Causam finit Apollodorus, ut interpretatione Valgii discipuli ejus utar, ita : *Causa est negotium omnibus suis partibus spectans ad quæstionem*; aut, *Causa est negotium, cujus finis est controversia.* Ipsum deinde negotium sic finit : *Negotium est congregatio personarum, locorum, temporum, causarum, modorum, casuum, factorum, instrumentorum, sermonum, scriptorum, et non scriptorum.*

par affaires, ce qu'ils nomment péristases. Quelques auteurs cependant ont appliqué à la cause la définition qu'Apollodore donne du mot *affaire*. Isocrate dit que la cause est une *question limitée à des intérêts civils*, ou *un point de controverse entre un certain nombre de personnes*. Cicéron la définit en ces termes : *La cause est un débat limité à des considérations particulières de personnes, de lieux, de temps, d'actions, d'affaires; voilà toutes les circonstances ou la plupart des circonstances qui la constituent.*

CHAPITRE VI

Ce que c'est que l'état d'une cause; d'où il se tire; si c'est le défendeur ou le demandeur qui l'établit, combien il y en a, et quels ils sont.

Toute cause se renfermant nécessairement dans un état quelconque, avant d'en venir à expliquer comment doit se traiter chaque genre de cause, il est bon d'examiner ce qui est commun à tous ces genres, c'est-à-dire ce que c'est que l'état d'une cause, d'où on le tire, combien il y en a et quels ils sont. Plusieurs auteurs ont pensé que cela n'intéressait que les matières judiciaires; mais leur ignorance sera prise sur le fait lorsque j'aurai discuté les trois genres.

Ce que nous appelons *état*, les uns l'appellent *constitution*,

Causam nunc intelligimus ὑπόθεσιν, *negotium* περίστασιν. Sed ipsam causam quidam similiter finierunt, ut Apollodorus negotium. Isocrates causam esse ait *quæstionem finitam civilem, aut rem controversam in personarum finitarum complexu*. Cicero his verbis : *Causa certis personis, locis, temporibus, actionibus, negotiis cernitur, aut in omnibus, aut in plerisque eorum.*

CAPUT VI

Quid sit status; unde ducatur; reus an actor eum faciat; quot et qui sint.

Ergo, quum omnis causa contineatur aliquo statu, priusquam dicere aggredior, quo modo genus quodque causæ sit tractandum, id quod commune est omnibus, *Quid sit status, et unde ducatur, et quot, et qui sint*, intuendum puto; quamquam id nonnulli ad judiciales tantum pertinere materias putaverunt; quorum inscitiam, quum omnia tria genera fuero exsecutus, res ipsa deprehendet.

Quod nos *statum*, id quidam *constitutionem* vocant, alii *quæstionem*, alii

d'autres, *question;* d'autres, *ce qui ressort de la question.* Théodore dit que c'est *le chef principal* auquel viennent aboutir tous les autres, κεφάλαιον γενικώτατον. Les appellations, comme on voit, sont diverses, mais au fond c'est la même idée; et qu'importe le nom, pourvu que la chose soit claire? Les Grecs nomment l'état στάσιν. On ne croit pas que ce nom ait été donné en premier par Hermagoras: les uns l'attribuent à Naucrate, disciple d'Isocrate, les autres à Zopyre de Clazomène, quoiqu'Eschine s'en soit aussi servi dans son plaidoyer *contre Ctésiphon*, lorsqu'il supplie les juges de ne pas permettre à Démosthène de sortir de son sujet, mais de le forcer à se renfermer dans l'*état* de la cause. Ce mot vient, dit-on, ou de ce que c'est le premier choc entre les deux parties, ou de ce que c'est le point fondamental de la cause. Voilà pour l'origine du nom.

Maintenant qu'est-ce que l'*état* d'une cause? Quelques écrivains l'ont défini *le premier conflit qui résulte des causes*, ce qui me paraît bien pensé, mais insuffisamment exprimé; car l'*état* n'est pas précisément le premier choc de deux assertions opposées: *Vous avez fait telle chose. — Je ne l'ai pas faite;* mais ce qui naît de ce premier conflit, c'est-à-dire le genre de la question: *Vous avez fait telle chose.— Je ne l'ai pas faite.* — L'A-T-IL FAITE? ou bien *vous avez fait telle chose. — Je ne l'ai pas faite.* QU'A-T-IL FAIT? Dans le premier cas, il faut recourir à la conjecture; dans le second, il faut définir le fait; c'est sur quoi chaque partie in-

quod ex quæstione appareat. Theodorus *generale caput*, id est κεφάλαιον γενικώτατον, ad quod referantur omnia; quorum diversa appellatio, vis eadem est, nec interest discentium, quibus quidque nominibus appelletur, dum res ipsa manifesta sit. *Statum* Græci στάσιν vocant, quod nomen non primum ab Hermagora traditum putant, sed alii ab Naucrate Isocratis discipulo, alii a Zopyro Clazomenio; quamquam videtur Æschines quoque in oratione contra Ctesiphontem uti hoc verbo, quum a judicibus petit, ne Demostheni permittant evagari, sed eum dicere de ipso *causæ statu* cogant. Quæ appellatio dicitur ducta vel ex eo, quod ibi sit primus causæ congressus, vel quod in hoc causa consistat : et nominis quidem hæc origo.

Nunc quid sit : *Statum* quidam dixerunt *primam causarum conflictionem*, quos recte sensisse, parum elocutos puto. Non enim est status prima conflictio, *Fecisti, non feci;* sed quod ex prima conflictione nascitur, id est genus quæstionis, *Fecisti, non feci, an fecerit? Hoc fecisti, non hoc feci, quid fecerit?* Quia ex his apparet, illud conjectura, hoc finitione quærendum; atque in eo

siste. Dans l'un, l'état de la question sera conjectural; dans l'autre, il sera définitif. Si l'on disait : *Le son est le choc de deux corps entre eux*, on se tromperait, je pense; car le son n'est pas un choc, mais bien le résultat d'un choc. Encore pourrait-on passer sur cette définition; car, après tout, elle s'entend. Mais c'est une grave erreur, de la part de ceux qui définissent mal l'état de la cause, d'être partis de ces mots *premier conflit*, pour croire que l'*état* devait s'entendre de la première question qui s'agite dans une cause; ce qui est évidemment faux. Car toute question a son *état*, puisque dans toute question il y a attaque et défense; mais les unes sont inhérentes à la cause même, c'est sur elles qu'on doit prononcer; les autres sont extrinsèques et employées comme auxiliaires du point principal : c'est ce qui fait qu'il y a toujours plusieurs questions dans une même cause. Souvent même les moins importantes sont celles qu'on aborde les premières, sauf à les négliger ensuite, après les avoir traitées, comme inspirant moins de confiance, tantôt pour s'en faire un mérite auprès de son adversaire, en les lui abandonnant de bonne grâce, tantôt pour s'en servir comme de degrés qui conduisent à des arguments plus victorieux.

Dans une cause simple, quoiqu'il y ait diverses manières de la défendre, il n'y a jamais qu'un point litigieux à décider. C'est dans ce point que réside l'état de la cause, et sa véritable essence; c'est là que l'orateur doit s'attacher à triompher, et ce qui doit fixer

pars utraque *insistit :* erit quæstio *conjecturalis*, vel *finitivi*, status. Quid si enim dicat quis, *Sonus est duorum inter se corporum conflictio?* Erret, ut opinor; non enim sonus est conflictio, sed ex conflictione : et hoc levius; intelligitur enim utcunque dictum. Inde vero ingens male interpretantibus innatus est error, qui, quia primam conflictionem legerant, crediderunt statum semper ex prima quæstione ducendum; quod est vitiosissimum. Nam quæstio nulla non habet utique statum, constat enim ex intentione, et depulsione; sed aliæ sunt propriæ causarum, de quibus ferenda sententia est; aliæ adductæ extrinsecus, aliquid tamen ad summam causæ conferentes, velut auxilia quædam; quo fit, ut in controversia una plures quæstiones esse dicantur. Harum porro plerumque levissima quæque primo loco fingitur; namque et illud frequens est, ut ea quibus minus confidimus, quum tractata sunt, omittamus; interim sponte nostra velut donantes, interim ad ea, quæ sunt potentiora; gradum ex his fecisse contenti.

Simplex autem causa etiamsi varie defenditur, non potest habere plus uno, de quo pronuncietur; atque inde erit *status causæ*, quod et orator præcipue

toute l'attention du juge. Mais cette cause même peut comporter différents états de questions subsidiaires. Donnons-en un exemple en peu de mots. Lorsque l'accusé dit : *Quand même j'aurais fait ce dont on m'accuse, j'aurais bien fait;* alors il se rejette sur l'état de qualité. Que s'il dit : *Je ne l'ai pas fait,* c'est l'état de conjecture. Cependant, comme il y a plus de sûreté à n'avoir pas fait ce dont on est accusé, le véritable état de la cause est, à mon sens, dans ce que je dirais s'il ne m'était pas permis de m'étendre au delà. On voit donc qu'on a eu raison d'appeler *état* ce qui jaillit du premier choc des *causes*, et non des questions. Cicéron consacre la première partie de son plaidoyer *pour Rabirius Postumus* à établir que la loi dont il s'agit n'atteint pas un chevalier romain ; dans la seconde, il prouve que son client n'est point coupable de concussion. Où dirai-je qu'est l'état de la cause? Dans ce dernier chef, parce que c'est le plus important. De même dans la harangue *pour Milon*, le débat sérieux n'est pas autour de ces premières questions que Cicéron soulève avant l'exorde, mais bien quand il déploie toutes ses forces pour démontrer que Clodius tendait des piéges à Milon, et que ce dernier a usé d'un droit légitime en le tuant. Ce que l'orateur doit donc considérer avant tout, même lorsqu'il a plusieurs moyens à faire valoir, c'est le point précis sur lequel il veut éclairer le juge. Mais quoique ce doive être sa principale pensée, ce n'est pas une raison pour qu'il débute toujours par là.

sibi obtinendum, et judex spectandum maxime intelligit; in hoc enim causa consistet. Ceterum quæstionum possunt esse diversi, quod ut brevissimo pateat exemplo : quum dicit reus, *Etiamsi feci, recte feci*; qualitatis utitur statu : quum adjicit, *sed non feci*, conjecturam movet. Semper firmius est *non fecisse*; ideoque in eo statum esse judicabo, quod dicerem, si mihi plus, quam unum, dicere non liceret. Recte igitur est appellata *causarum* prima conflictio, non *quæstionum*. Nam et pro Rabirio Postumo Cicero prima parte orationis in hoc intendit, ut actionem competere in equitem romanum neget; secunda, nullam ad eum pecuniam pervenisse confirmat. Statum tamen in eo dicam fuisse, quod est potentius. Nec in causa Milonis circa primas quæstiones, quæ sunt ante procemium positæ, judicabo conflixisse causam, sed ubi totis viribus *insidiator Clodius, ideoque jure interfectus*, ostenditur. Et hoc est, quod ante omnia constituere in animo suo debeat orator, etiamsi pro causa plura dicturus est, quid maxime liquere judici velit : quod tamen, ut primum cogitandum, ita non utique primum dicendum erit.

D'autres ont cru que l'état de la cause était dans la première réfutation de la partie adverse, opinion que Cicéron embrasse en ces termes : *C'est*, dit-il, *le premier point sur lequel insiste la défense et où s'engage en quelque sorte le combat pour repousser une agression.* Mais ici se présente une autre difficulté. Est-ce toujours celui qui répond qui détermine l'état de la cause? Cornelius Celsus soutient que non, prétendant que l'*état* se détermine exclusivement par celui qui a besoin de confirmer ce qu'il avance; en sorte que si, par exemple, un accusé nie qu'il ait commis un meurtre, c'est de l'accusateur que naît l'état de la cause, parce que c'est à lui à prouver son accusation; si, au contraire, l'accusé avoue le meurtre, mais soutient qu'il est légitime, les rôles changent, c'est à lui à prouver; il attaque à son tour, et fixe l'état de la cause. Ce sentiment n'est pas le mien. Je trouve plus vraisemblable l'opinion contraire, que, comme il n'y a pas de procès là où l'adversaire ne répond rien, l'état de la cause est toujours établi par celui qui réplique. Cependant je reconnais que cela varie et est subordonné à la nature des procès; car quelquefois le demandeur semble fixer l'état de la cause, comme dans les affaires qui se fondent sur des conjectures, puisqu'alors c'est à celui qui intente à faire usage de ce genre de preuves (aussi ceux qui veulent que l'état de cause vienne toujours du défendeur l'ont-ils appelé, dans ce cas, un état *négatif*); ou bien encore dans les affaires qui se traitent par inductions légales, puisque toutes les argumentations sont du côté du demandeur.

Alii statum crediderunt primam ejus, cum quo ageretur, deprecationem : quam sententiam his verbis Cicero complectitur, *In quo primum insistit quasi ad repugnandum congressa defensio;* unde rursus alia quæstio, an eum semper is faciat, qui respondet : cui rei præcipue repugnat Cornelius Celsus, dicens, *non a depulsione sumi, sed ab eo, qui propositionem suam confirmet :* ut, si hominem occisum reus negat, status ab accusatore nascatur, quia is velit probare; si jure occisum reus dicit, translata probationis necessitate idem a reo fiat, et sit ejus intentio. Cui non accedo equidem; nam est vero propius quod contra dicitur, nullam esse litem, si is, cum quo agitur, nihil respondeat, ideoque fieri statum a respondente. Mea tamen sententia varium id est, et accidit pro conditione causarum; quia et videri potest propositio aliquando statum facere, ut in conjecturalibus causis; utitur enim conjectura magis qui agit; quo moti quidam, eumdem a reo *infitialem* esse dixerunt : et in syllogismo tota ratiocinatio ab eo est, qui intendit.

Mais, dit-on, celui qui nie détermine nécessairement l'état de la cause; car il soutient n'avoir pas fait ce dont on l'accuse, et alors il force sa partie adverse à faire un état de conjecture, ou il dit que la loi ne lui est pas applicable, et il l'oblige à établir le contraire par des arguments. Eh bien, soit. J'accorde que l'état de la cause naît de la défense, toujours est-il que cet état sera fixé tantôt par le demandeur, et tantôt par le défendeur. En effet, *Vous avez tué cet homme*, dit l'accusateur. Si l'accusé le nie, point de doute que c'est lui qui détermine l'état de la cause. S'il l'avoue, au contraire, mais qu'il ajoute : *J'avais le droit de le tuer, l'ayant surpris en adultère* (et la loi l'autorise en effet), il est clair que si l'accusateur ne répond rien à cela, le procès est terminé. Mais celui-ci réplique : *Il n'était pas*, dit-il, *dans le cas de l'adultère.* Alors la défense passe de son côté, et c'est lui qui fixe l'état de la cause. Ainsi cet état est déterminé, comme on le voit, par la défense; mais ici elle vient de l'accusateur, et non de l'accusé. Enfin, la même question peut rendre le même individu accusateur ou accusé. Je le prouve. *Quiconque*, dit la loi, *a exercé une profession réputée infâme, ne peut s'asseoir au théâtre dans les quatorze premiers bancs.* Un homme qui avait joué la comédie dans les jardins du préteur, sans jamais s'être produit en public, prend place au théâtre dans les rangs prohibés. On l'accuse pour ce fait. *Vous avez*, lui dit-on, *exercé le métier de comédien.* Il se défend. *Je ne l'ai point exercé.* Question. *Qu'est-ce qu'exercer le métier*

Sed quia videtur illic quoque necessitatem hos status exsequendi facere qui negat (is enim si dicat, *Non feci*, coget adversarium conjectura uti; et si dicat, *Non habet legem*, syllogismo), concedamus ex depulsione *nasci* statum : nihilo minus enim res eo revertetur, ut modo is qui agit, modo is cum quo agitur, statum *faciat*. Sit enim accusatoris intentio. *Hominem occidisti :* si neget reus, faciet statum qui negat. Quid si confitetur, sed *jure a se adulterum* dicit *occisum?* nempe legem esse certum est quæ permittat. Nisi aliquid accusator respondeat, nulla lis est : *Non fuit*, inquit, *adulter*; ergo depulsio incipit esse actoris : ille statum faciet; ita erit quidem status ex prima depulsione, sed ea fiet ab accusatore, non a reo. Quid? quod eadem quæstio potest eumdem vel accusatorem facere, vel reum? *Qui artem ludicram exercuerit, in quatuordecim primis ordinibus ne sedeat ;* qui se prætori in hortis ostenderat, neque erat productus, sedit in quatuordecim ordinibus. Nempe intentio est, *Artem ludicram exercuisti*; depulsio, *Non exercui artem ludicram*; quæstio, *Quid sit*

de comédien? Si l'accusation a lieu en vertu de la loi sur les théâtres, ce sera à l'accusé à se défendre ; mais s'il a été chassé outrageusement, et qu'il demande réparation des violences qu'on lui a faites, c'est à l'accusateur à se défendre à son tour. Mais ces exemples sont rares ; le mieux est donc de s'en tenir à ce qu'enseigne le plus grand nombre des auteurs.

Quelques-uns se sont débarrassés de toutes ces controverses, en disant que l'état d'une cause était la question qui résulte de l'attaque et de la défense. *Vous avez fait cela. — Je ne l'ai point fait,* ou *j'ai été en droit de le faire.* Voyons si c'est bien là ce qu'on peut appeler *état,* et si ce n'est pas plutôt ce qui le renferme. Hermagoras appelle état ce qui met en évidence le point litigieux, ce à quoi se rapportent les preuves des parties. Mon opinion a toujours été aussi que, bien qu'il y ait souvent dans une affaire différents états de questions, le véritable état de la cause ne devait se voir que dans son point le plus important, celui sur lequel roule principalement la contestation. Que si on préfère l'appeler *question générale,* ou *chef principal,* je ne disputerai pas plus là-dessus que sur tout autre nom qu'on voudra imaginer, et qui signifiera la même chose, quoique je sache qu'on a fait des volumes sur cette matière. Je m'en tiens pour moi au mot *état.*

Maintenant, combien y a-t-il de sortes d'états, quels sont leurs noms, quels sont ceux qu'il faut considérer comme généraux ou spéciaux? C'est sur quoi l'on n'est pas d'accord, et les auteurs qui

artem ludicram exercere? Si accusabitur theatrali lege, depulsio erit rei; si excitatus fuerit de spectaculis, et aget injuriarum, depulsio erit accusatoris. Frequentius tamen illud accidet, quod est a pluribus traditum.

Effugerunt has quæstiones qui dixerunt statum esse id, quod appareat ex intentione et depulsione, ut, *Fecisti, Non feci,* aut *Recte feci.* Viderimus tamen, utrum id sit status an in eo status. Hermagoras *statum* vocat, per quem subjecta res intelligatur, et ad quem probationes etiam partium referantur. Nostra opinio semper hæc fuit, ut, quum essent frequenter in causa diversi quæstionum status, in eo crederem *statum causæ, quod esset in ea potentissimum, et in quo maxime res verteretur :* id si quis *generalem quæstionem,* vel *caput generale* dicere malet, cum hoc mihi non erit pugna; non magis, quam si aliud adhuc, quo idem intelligatur, ejus rei nomen invenerit, quamquam tota volumina in hanc disputationem impendisse multos sciam ; nobis *statum* dici placet.

Sed quum in aliis omnibus inter scriptores summa dissensio est, tum in hoc præcipue videtur mihi studium quoque diversa tradendi fuisse; ad eo,

ne s'entendent guère sur tout le reste semblent avoir pris à tache d'émettre, à cet égard, les préceptes les plus opposés. Et d'abord Aristote établit dix éléments ou catégories qui selon lui, renferment toutes les questions : l'*existence*, οὐσίαν, que Flavius appelle *essentiam*, et qui ne peut pas se rendre autrement en latin, c'est-à-dire, *si une chose est;* la *qualité*, ce mot s'entend assez de lui-même ; la *quantité*, qu'on a divisée dans la suite en grandeur et en nombre ; la *relation*, πρός τι, *ad aliquid*, d'où on a tiré les questions de compétence et de comparaison ; puis, le *lieu* et le *temps*, *ubi* et *quando;* ensuite *agir; souffrir; avoir;* ce qui revient à cette circonstance, était-on armé? comment était-on vêtu? enfin, la *manière d'être*, κεῖσθαι, était-on assis, debout ou couché? Mais de tous ces éléments, les quatre premiers me paraissent appartenir à l'état de la cause, et les autres à certaines circonstances où se puisent les preuves.

D'autres ne reconnaissent que neuf éléments : la *personne*, ce qui comprend les investigations sur l'âme, le corps et tout ce qui est placé hors de nous. Dans tout cela, je ne vois que des instruments pour établir la conjecture et la qualité ; le *temps*, χρόνον, lorsqu'on demande si celui que sa mère a enfanté, quand elle était au pouvoir de ses créanciers, est né esclave; le *lieu*, s'il est permis de tuer un tyran dans un temple ; si celui qui est resté caché a satisfait à son exil; la *conjoncture*, καιρὸν, autre manière

nec qui sit numerus, nec quæ nomina, nec qui generales, quive speciales sint status, convenit. Ac primum Aristoteles elementa decem constituit, circa quæ versari videatur omnis quæstio : Οὐσίαν, quam Flavius *essentiam* vocat; neque sane aliud est ejus nomen latinum, sed ea quæritur; *An sit? Qualitatem*, cujus apertus intellectus est; *Quantitatem*, quæ dupliciter a posterioribus divisa est, *Quam magnum*, et, *Quam multum sit? Ad aliquid*, unde ductæ *translatio* et *comparatio*. Post hæc *Ubi*, et *Quando;* deinde *Facere, Pati, Habere*, quod et quasi *armatum esse, vestitum esse;* novissime, Κεῖσθαι, quod est *Compositum esse quodam modo*, ut *sedere, stare jacere*; sed ex his omnibus prima quatuor ad status pertinere, cetera ad quosdam locos argumentorum videntur.

Alii novem elementa posuerunt, *Personam*, in qua de animo, corpore, extra positis, quæratur; quod pertinere ad conjecturæ et qualitatis instrumenta video : *Tempus* quod χρόνον vocant, ex quo quæstio, *An is quem, dum addicta est, mater peperit, servus sit natus? Locum*, unde controversia videtur, *An fas fuerit tyrannum in templo occidere? An exulaverit, qui domi latuit? Tempus* iterum, quod καιρὸν appellant; hanc autem videri volunt speciem illius tem-

d'envisager le temps; était-ce en hiver ou en été? c'est le cas de cet homme qui se livrait à la débauche pendant les horreurs de la peste; l'*action*, πρᾶξιν, si l'on a commis un crime sciemment ou sans intention, par nécessité ou par hasard; le *nombre*, qui est une espèce de la quantité; si Thrasybule a mérité trente récompenses, pour avoir délivré sa patrie de trente tyrans; la *cause*, ou le motif, ce qui est la matière des procès, toutes les fois que le fait n'est pas nié, et qu'on le soutient fondé en justice; la *manière*, τροπόν, lorsqu'on dit qu'une chose s'est faite autrement que la loi n'autorisait à la faire; si, par exemple, on a fait périr un adultère sous le fouet, ou si on l'a fait mourir de faim; l'*occasion des faits*, ἀφορμὰς ἔργων, et cela n'a pas besoin d'être expliqué, ni démontré par des exemples. Ces auteurs sont persuadés qu'il n'existe pas une seule question qui ne rentre dans l'un de ces éléments. Quelques-uns nous font grâce de deux, le *nombre* et l'*occasion;* et à ce que j'ai appelé *action*, ils substituent le mot plus général πράγματα, affaires. Je me suis contenté de toucher légèrement ces diverses doctrines, pour qu'on ne me reprochât pas de les avoir omises. Du reste, elles n'indiquent pas assez, selon moi, les points essentiels des causes, ni les lieux qui peuvent fournir aux arguments; on s'en convaincra si l'on me lit avec attention, quand je traiterai de ces deux objets, et l'on verra qu'ils s'étendent beaucoup au delà du cercle tracé par ces doctrines.

poris ut æstatem, vel hiemem : huic subjicitur *ille in pestilentia comissator; Actum*, id est πρᾶξιν, quod eo referunt, *Sciens commiserit, an insciens? necessitate, an casu?* et talia : *Numerum*, qui cadit in speciem quantitatis, *An Thrasybulo triginta præmia debeantur, qui tot tyrannos sustulerit? Causam*, cui plurimæ subjacent lites, quoties factum non negatur, sed quia justa ratione sit factum, defenditur : Τροπόν, quum id, quod alio modo fieri licet, alio dicitur factum, hinc est *adulter loris cæsus*, vel *fame necatus : occasionem factorum*, quod est apertius, quam ut vel interpretandum, vel exemplo sit demonstrandum; tamen ἀφορμὰς ἔργων vocant : hi quoque nullam quæstionem extra hæc putant. Quidam detrahunt duas partes, *numerum* et *occasionem;* et pro illo, quem dixi, *actu*, subjiciunt *res*, id est πράγματα, quæ ne præteriisse viderer, satis habui attingere : ceterum his nec status satis ostendi, nec omnes contineri locos credo; quod apparebit diligentius legentibus, quæ de utraque re dicam; erunt enim plura multo, quam quæ his elementis comprehenduntur.

J'ai lu que certains auteurs n'admettaient qu'un seul état pour toutes les causes, l'*etat conjectural;* mais on ne cite pas ces auteurs, et je n'ai pu trouver cela nulle part. On dit qu'ils fondaient leur système sur ce principe, que tout se prouve à l'aide de signes qui constituent la vraisemblance. Mais qui empêche aussi, par la même raison, de fonder l'état des causes sur la qualité? car partout on peut demander quelle est la nature de l'affaire en litige. D'un côté comme de l'autre, il n'y aurait donc que confusion. En effet, qu'on ne reconnaisse qu'un seul état de cause, ou qu'on n'en reconnaisse pas du tout, c'est absolument la même chose, si toutes les causes doivent se ressembler. Le mot *conjecture* vient de *conjectus*, c'est-à-dire une certaine direction de l'esprit vers la vérité; d'où on appelle *conjectores* ceux qui interprètent les songes et les présages. Cependant ce genre d'état varie de noms, comme on le verra par la suite.

Quelques-uns ont reconnu deux états, qu'Archidème appelle, l'un *conjectural*, et l'autre *définitif;* mais il exclut la qualité, parce que, selon lui, rechercher en quoi consiste l'iniquité, l'injustice, la désobéissance, tout cela rentre dans la définition, ou, comme il dit, dans la recherche des rapports et des différences. Il y a encore une autre opinion qui admet aussi deux états, mais l'un *négatif*, et l'autre *judiciaire*. Celui qu'ils nomment négatif

Apud plures auctores legi, placuisse quibusdam, unum omnino *statum* esse, *conjecturalem;* sed quibus placuerit, neque illi tradiderunt, neque ego usquam reperire potui; rationem tamen hanc secuti dicuntur, quod res omnis signis colligeretur, quo modo licet, qualitatis quoque solum statum faciant, quia ubique, qualis sit cujusque rei natura, quæri potest; sed utrocunque modo sequatur summa confusio. Neque interest, unum quis statum faciat, an nullum, si omnes causæ sunt conditionis ejusdem : *conjectura* dicta est a *conjectu*, id est directione quadam rationis ad veritatem, unde etiam somniorum atque ominum interpretes *conjectores* vocantur; appellatum tamen est hoc genus varie, sicut sequentibus apparebit.

Fuerunt qui duos status facerent : Archidemus *conjecturalem*, et *finitivum*, exclusa *qualitate*, quia sic de ea quæri existimabat, *Quid esset iniquum? quid injustum? quid dicto audientem non esse?* quod vocat, *de eodem et alio*. Huic diversa sententia eorum fuit, qui duos quidem status esse voluerunt, sed unum *infitialem*, alterum *juridicialem : infitialis* est, quem nos dicimus *con-*

est celui que nous nommons conjectural, dans les causes où l'accusé se défend en niant; mais les uns le font absolument négatif, les autres ne le font négatif qu'en partie, attendu que, si l'accusé se défend par la dénégation, l'accusateur attaque par la conjecture, L'état judicaire est celui qui se fonde sur des questions de droit, et que les Grecs appellent δικαιολογικός· mais, de même qu'Archidème exclut la qualité, ceux-ci rejettent la définition, qu'ils classent dans l'état judiciaire, lequel, disent-ils, a pour objet d'examiner des questions du genre de celle-ci : *Telle action doit-elle se qualifier de sacrilége, de vol, ou de démence?* C'est aussi l'opinion de Pamphile; seulement il a divisé la qualité en plusieurs espèces.

Beaucoup d'écrivains, venus après, se contentant de changer les noms, ont également distingué deux genres de causes; l'un reposant sur un fait douteux, et l'autre sur un fait constant; or il est clair que, dans toute cause, il faut que le fait dont il s'agit soit certain ou ne le soit pas; s'il ne l'est pas, c'est l'état conjectural; s'il l'est, cela rentre dans les autres sortes d'états. Apollodore exprime la même idée, en disant que la question réside, ou dans des circonstances extérieures qui servent de fondement à la conjecture, ou dans nos propres opinions. Il appelle ce premier état réel, πραγματικόν, et le second idéal, περὶ ἐννοίας. D'autres, ce qui revient au même, divisent la matière en *doutes* et en *préjugés*, entendant par ce dernier mot tout ce qui est réputé vrai. Enfin,

jecturalem, cui ab infitiando nomen alii in totum dederunt, alii in partem, quia accusatorem conjectura, reum infitiatione uti putaverunt. *Juridicialis* est, qui δικαιολογικὸς græce dicitur; sed quemadmodum ab Archidemo qualitas exclusa est, sic ab his repudiata finitio; nam subjiciunt eam juridiciali, quærendumque arbitrantur, *Justumne sit, sacrilegium appellari quod objiciatur, vel furtum, vel amentiam?* qua in opinione Pamphilus fuit; sed *qualitatem* in plura partitus est.

Plurimi deinceps, mutatis tantum nominibus, *in rem de qua non constet, et in rem de qua constet;* nam est verum, nec aliter fieri potest, quam ut aut certum sit factum esse quid, aut non sit : si non est certum, conjectura sit; si certum est, reliqui status. Nam idem dicit Apollodorus, quum quæstionem aut *in rebus* extra positis, quibus conjectura explicatur, aut in *nostris opinionibus* existimat positam, quorum illud πραγματικόν, hoc περὶ ἐννοίας vocat : idem qui ἀπρόληπτον et προληπτικὸν dicunt, id est *dubium* et *præsumptum*,

Théodore ne pense pas autrement non plus, puisque, selon lui, il n'y a que deux choses à rechercher : si le fait existe, ou bien, le fait admis, quelles en sont les circonstances ; car on voit que dans toutes ces opinions, malgré la différence des termes, le premier genre relève de la conjecture, et le second des autres états ; mais ces autres états, Apollodore les borne à deux, la qualité et le nom, c'est-à-dire la définition, et Théodore y ajoute la quantité et la relation. D'autres veulent que la question d'identité ou de différence se rapporte tantôt à la qualité, tantôt à la définition.

Posidonius ne considère, en tout état, que les *mots* et les *choses*. On s'attache aux mots pour en rechercher la signification, l'étendue et l'esprit. A l'égard des choses, ou c'est une question de fait s'il s'agit de leur existence, et c'est ce qu'il appelle κατ' αἴσθησιν, c'est-à-dire qui tombe sous les sens ; ou c'est une question de qualité et de définition, κατ' ἔννοιαν, c'est-à-dire qui tient à la manière de voir ; ou enfin c'est une question de relation. De cette division en est venue une autre, *des choses écrites, et des choses non écrites*. Celsus Cornelius a établi aussi deux états principaux : *Si une chose est, quelle elle est*. A cette première question, il rattache la définition, parce que, soit qu'un homme accusé d'avoir dérobé de l'argent dans un temple nie le fait, soit qu'en l'avouant il soutienne que cet argent appartenait à un particulier, il y a toujours lieu d'examiner s'il a commis un sacrilége. Quant à la seconde question (la qualité), il l'envisage sous deux rapports : le *fait*, et *ce qui est écrit* ; il subdivise ce dernier en quatre parties

quo significatur de quo liquet. Idem Theodorus : qui de eo *An sit*, et de *accidentibus ei, quod esse constat*, id est περὶ οὐσίας καὶ συμβεβηκότων, existimat quæri ; nam in his omnibus prius genus *conjecturam* habet, sequens reliqua ; sed hæc reliqua Apollodorus duo vult esse, *qualitatem*, et *de nomine*, id est finitivam : Theodorus, *quid, quale, quantum, ad aliquid*. Sunt qui et *de eodem et de alio*, modo *qualitatem* esse, modo *finitionem* velint.

In duo et Posidonius dividit, *vocem, et res* : in voce quæri putat, *An significet, quid, quam multa, quo modo?* in rebus *conjecturam*, quod κατ' αἴσθησιν vocat, et *qualitatem* ; et *finitionem*, cui nomen dat κατ' ἔννοιαν· et *ad aliquid*, unde et illa divisio est, alia esse *scripta*, alia *inscripta*. Celsus Cornelius duos et ipse fecit status generales, *An sit? quale sit?* Priori subjicit *finitionem*, quia æque quæratur, *An sit sacrilegus*, qui *nihil* se sustulisse de templo dicit, et qui *privatam* pecuniam confitetur sustulisse ; *qualitatem*, in *rem* et *scriptum*

légales, dont il exclut la compétence et le défaut d'action, et il comprend dans la conjecture ce qui regarde la quantité et l'intention.

On fait encore une autre division. Toute controverse, dit-on, roule sur l'existence d'un fait, ou sur sa qualité. La *qualité* se détermine, soit par des considérations générales, soit par des considérations spéciales qui en découlent. L'*existence* s'établit par la conjecture; car on peut demander de toute chose, si elle est, si elle a été, si elle sera, quelquefois même, dans quelle intention elle a été faite : ce qui vaut mieux que de reconnaître seulement un état de fait, comme si l'on ne devait s'enquérir que du fait en lui-même et du passé. Quant à la qualité, celle qui se détermine d'après des considérations générales n'a guère d'application au barreau, où l'on fait rarement des questions du genre de celle-ci : *Ce qu'on loue vulgairement doit-il être réputé honnête?* Elle tient donc le plus souvent à des considérations spéciales, et quelquefois se tire d'une dénomination commune à tout le genre, comme quand on demande *si celui qui a dérobé dans un temple l'argent d'un particulier est coupable de sacrilége*. Quelquefois elle se déduit de la chose elle-même, quand le fait est certain, et qu'on ne doute pas de ce qu'il est : à quoi se rattachent toutes les questions de l'honnête, du juste et de l'utile. C'est dans ces deux états d'*existence* et de *qualité* qu'on prétend que sont renfermés tous les autres, parce que, tantôt la quantité

dividit : scripto, quatuor partes legales, exclusa translatione, *quantitatem* et *mentis quæstionem* conjecturæ subjicit.

Est etiam alia in duos dividendi status ratio, quæ docet, aut de *substantia* controversiam esse, aut de *qualitate;* ipsam porro qualitatem aut in *summo genere* consistere, aut in *succedentibus :* de substantia est *conjectura*. Quæstio enim tractatur *rei, An facta sit? An fiat? An futura sit?* Interdum etiam *mentis;* idque melius, quam quod iis placuit, qui statum eumdem *facti* nominaverunt, tamquam de præterito tantum, et tantum de facto, quæreretur. Pars qualitatis, quæ est de summo genere raro in judicium venit : quale est, *Idne sit honestum, quod vulgo laudatur?* Succedentium autem aliæ de communi appellatione, ut, *Sitne sacrilegus, qui pecuniam privatam ex templo furatus est?* Aut de re denominata, ubi et factum esse certum est, nec dubitatur; quid sit, quod factum est, cui subjacent omnes de *honestis*, *justis*, *utilibus*, quæstiones. His etiam ceteri status contineri dicuntur, quia et quantitas modo

se rapporte à la conjecture : *Le soleil est-il plus grand que la terre?* tantôt à la qualité : *Quel degré de peine ou de récompense mérite tel?* La compétence, ou défaut d'action, a aussi pour objet la qualité, et la définition en est une partie. A l'égard des lois qui se contredisent, et de ces questions qui se traitent par voie de parallèle, et de celles que font naître le texte et l'esprit d'une loi, c'est toujours sur le droit commun qu'on se fonde, excepté peut-être pour cette dernière espèce d'état qui rentre souvent dans la conjecture, comme tout ce qui offre de l'ambiguité, puisque là où il est évident que les paroles offrent un double sens, c'est l'intention du législateur qu'il faut pénétrer.

Le plus grand nombre des auteurs a reconnu trois états principaux, et Cicéron, adoptant cette division dans son *Orateur*, estime que tous les sujets de controverse et de dispute sont renfermés dans ces trois chefs : *Si telle chose est, ce qu'elle est, quelle elle est;* ce qui revient évidemment à ces trois termes, *conjecture, définition, qualité.* C'est aussi le sentiment de Patrocle. M. Antoine reconnaît également trois états. *Il y a,* dit-il, *un très-petit nombre de points sur lesquels roulent tous les discours : Telle action a été faite, ou non ; on a eu droit, ou on n'a pas eu droit de la faire; elle est bonne, ou elle est mauvaise.* Mais comme *avoir droit* ne signifie pas seulement être autorisé par la loi, mais si-

ad conjecturam referatur, ut *Majorne sol, quam terra?* modo ad qualitatem, *Quanta pœna quempiam, quantove præmio, sit affici justum?* et translatio versetur circa qualitatem, et definitio pars sit translationis; quin et contrariæ leges, et ratiocinativus status, id est syllogismus, et plerumque scripti et voluntatis, æquo nitantur (nisi quod hic tertius aliquando conjecturam accipit, *Quid senserit legis constitutor?*), ambiguitatem vero semper conjectura explicar necesse sit; quia, quum sit manifestum, verborum intellectum esse duplicem, de sola quæritur voluntate.

A plurimis tres sunt facti generales status, quibus et Cicero in Oratore utitur, et omnia, quæ aut in controversiam, aut in contentionem veniant, contineri putat, *Sitne? Quid sit? Quale sit?* quorum nomina apertiora sunt, quam ut dicenda sint : idem Patrocles sentit. Tres fecit et M. Antonius, his quidem verbis : *Paucæ res sunt, quibus ex rebus omnes orationes nascuntur, factum, non factum; jus, injuria; bonum, malum.* Sed quoniam, quod jure dicimur fecisse, non hunc solum intellectum habet, ut

gnifie aussi satisfaire à l'équité, ceux qui ont suivi la doctrine d'Antoine ont voulu distinguer plus clairement ces trois états, et ont en conséquence appelé le premier *conjectural*, le second *légal*, et le troisième *judiciaire*. Virginius approuve cette division. Ensuite, divisant ces trois états en plusieurs espèces, ils ont rangé sous l'état légal la définition, et généralement tout ce qui résulte d'une loi ou d'un *écrit*, comme l'*antinomie*, c'est-à-dire la contradiction de deux lois entre elles; l'interprétation d'une loi, considérée dans sa lettre et dans son esprit, ce que les Grecs appellent κατὰ ῥητὸν καὶ διάνοιαν; l'état translatif, μετάληψιν, que nous nommons aussi *transumptivum* et *transpositivum*, c'est-à-dire toute exception déclinatoire qui peut empêcher ou annuler la procédure; l'état *rationnel* ou *collectif*, ce qui répond au συλλογισμὸς des Grecs; enfin l'amphibologie, ἀμφιβολία, ou l'ambiguité dans les termes d'une loi ou d'un écrit : distinctions que j'établis ici, parce que la plupart des rhéteurs leur donnent le nom d'états, quoique quelques-uns n'aient voulu y voir que des questions légales.

Athénée admet quatre principaux états : le premier, *incitatif* ou *persuasif*, ce qui rentre dans le genre délibératif (προτρεπτικὴν ou παρορμητικὴν στάσιν); le second, par lequel il entend la question de fait ou de conjecture, car c'est ce qui résulte de la suite, plutôt que du nom qu'il lui donne (συντελικήν); le troisième, l'état définitif ou de définition, qui consiste à substituer un nom à un autre, ὑπαλλακτικήν · et enfin le quatrième, l'état *judiciaire*,

lege, sed illum quoque, ut juste fecisse videamur; secuti Antonium apertius voluerunt eosdem status distinguere; itaque dixerunt *conjecturalem*, *legalem*, *juridicialem*, qui et Virginio placent. Horum deinde fecerunt species, ita ut *legali* subjicerent *finitionem*, et alios, qui *ex scripto* dicuntur; *legum contrariarum*, quæ ἀντινομία dicitur; et *scripti et sententiæ* vel *voluntatis*, id est κατὰ ῥητὸν καὶ διάνοιαν· et μετάληψιν, quam nos varie *translativum*, *transumptivam*, *transpositivam* vocamus; συλλογισμόν, quem accipimus *ratiocinativum*, vel *collectivum*; *ambiguitatis*, quæ ἀμφιβολία nominatur; quos posui, quia et ipsi a plerisque *status* appellantur, quum quibusdam *legales* potius *quæstiones* eas dici placuerit.

Quatuor fecit Athenæus, προτρεπτικὴν στάσιν, vel παρορμητικὴν, id est *exhortativum*, qui suasoriæ est proprius συντελικήν, qua *conjecturam* significari, magis ex his, quæ sequuntur, quam ex ipso nomine apparet; ὑπαλλακτικήν· ea *finitio* est, mutatione enim nominis constat; *juridicialem*, eadem

qu'il appelle du même nom que les autres rhéteurs grecs, δικαιολογικήν· car, comme, je l'ai dit, on varie beaucoup dans les dénominations. Il en est qui, par le mot ὑπαλλακτικήν, entendent la translation ou exception déclinatoire, parce que ce mot grec emporte l'idée d'un changement. D'autres, comme Cécilius et Théon, ont reconnu aussi quatre états principaux, mais les ont présentés autrement : *Si une chose est, ce qu'elle est, sa qualité, sa quantité.* Cela revient à la doctrine d'Aristote, qui, dans sa *Rhétorique*, divise ainsi toute espèce de matière : *Ou*, dit-il, *on discute la vérité du fait*, ce qui est l'état de conjecture; *ou on traite de ce qu'il faut rechercher ou éviter* (de petendis ac fugiendis), ce qui appartient au genre délibératif; *ou l'on discute l'identité ou la différence des choses*. Puis il arrive à cette conclusion, qu'on doit établir l'existence du fait, sa qualité, sa mesure, sa fréquence. Dans un certain passage, il a aussi en vue la *définition*, quand il dit qu'il y a des accusations dont on peut se défendre ainsi : *J'ai pris, mais je n'ai point volé; j'ai frappé, mais je n'ai point commis d'outrage*, etc. Cicéron, dans ses livres de rhétorique, avait aussi compté quatre états : le *fait*, le *nom*, le *genre* et l'*action*. Le fait répond à la conjecture, le nom à la définition, le genre à la qualité, l'action au droit de poursuivre, auquel il rapportait la compétence; mais, dans un autre ouvrage, il envisage les questions légales comme des dépendances de l'action judiciaire.

D'autres auteurs ont reconnu cinq états : la *conjecture*, la *dé-*

appellatione græca, qua ceteri, usus, nam est, ut dixi, multa in nominibus differentia. Sunt qui ὑπαλλακτικὴν *translationem* esse existiment, secuti hanc mutationis significationem : fecerunt alii totidem status, sed alios, *An sit? Quid sit? Quale sit? Quantum sit?* ut Cæcilius et Theon. Aristoteles in Rhetoricis etiam sic omne opus dividit, in *veritatem*, et *petenda ac fugienda*, quod est suasoriæ, et *de eodem atque alio;* partiendo tamen ad hoc pervenit, ut *An sit? Quale, Quantum*, et *Quam multum sit?* quærendum putet. Quodam tamen loco finitionis quoque vim intelligit, quo dicit, quædam sic defendi, *Sustuli, sed non furtum feci; Percussi, sed non injuriam feci.* Posuerat et Cicero in libris rhetoricis, *facti, nominis, generis, actionis;* ut in facto *conjectura*, in nomine *finitio*, in genere *qualitas*, in actione *jus* intelligeretur : juri subjecerat translationem; verum hic legales quoque quæstiones alio loco tractat ut species actionis.

Fuerunt qui facerent quinque, *conjecturam, finitionem, qualitatem, quanti-*

finition, la *qualité*, la *quantité*, la *relation*. Théodore, comme je l'ai dit, admet aussi ces principaux chefs : *Si une chose est, ce qu'elle est, quelle elle est, sa mesure, ses rapports*. Il pense que ce dernier chef consiste principalement dans la comparaison d'un fait avec un autre, parce que meilleur et pire, plus grand et moindre, ne sont que des termes de relation ; mais, je l'ai démontré plus haut, toutes les questions judiciaires se rattachent aussi à ce dernier chef : *Si tel a droit de poursuivre, s'il convient d'intenter telle action contre tel, en telle circonstance, de telle manière ?* car tout cela marque rapport, relation avec autre chose. D'autres comptent six états : la *conjecture*, ou question de fait, qu'ils appellent γένεσιν ; la *qualité*, la *propriété*, ἰδιότητα, ce qui répond à la définition ; la *quantité*, ἀξίαν ; la *comparaison* ; la *translation*, pour qui on a imaginé un nouveau nom, μετάστασις : je dis nouveau pour désigner un état, car Hermagoras s'en sert parmi les espèces du genre judiciaire. Il a plu à d'autres d'établir sept états, en n'y admettant, ni la translation, ni la quantité, ni la comparaison ; mais, à leur place, ils substituent quatre états légaux qu'ils ajoutent aux trois états rationnels. D'autres vont jusqu'à huit, en ajoutant la relation. Il y en a qui n'ont donné le nom d'*états* qu'à ceux qui sont rationnels, et ceux qui sont légaux ils les ont (comme j'ai dit) simplement appelés *questions*. Dans

tatem, ad aliquid : Theodorus quoque, ut dixi, iisdem generalibus capitibus utitur, *An sit? Quid sit? Quale sit? Quantum sit? Ad aliquid :* hoc ultimum maxime in comparativo genere versari putat ; quoniam melius ac pejus, majus et minus, nisi alio relata non intelliguntur. Sed in illas quoque translativas, ut supra significavi quæstiones incidunt, *An huic jus agendi sit? vel facere aliquid conveniat? An contra hunc? An hoc tempore? An sic?* omnia enim ista referri ad aliquid necesse est. Alii sex status putant, *conjecturam*, quam γένεσιν vocant ; et *qualitatem ;* et *proprietatem*, id est ἰδιότητα, quo verbo finitio ostenditur ; et *quantitatem*, quam ἀξίαν dicunt ; et *comparationem ;* et *translationem*, cujus ad hoc novum nomen inventum est μετάστασις· novum, inquam, in statu, alioqui ab Hermagora inter species juridiciales usitatum. Aliis septem esse placuit ; a quibus nec translatio, nec quantitas, nec comparatio recepta est ; sed in horum trium locum subditæ quatuor legales, adjectæque tribus illis rationalibus ; alii pervenerunt usque ad octo, *translatione* ad septem superiores adjecta. A quibusdam deinde divisa ratio est, ut *status* *rationales* appellarent ; *quæstiones* (quemadmodum supra dixi), *legales ;* in illis *de re*, in his *de scripto* quæreretur ; quidam in diversum hos status esse, illas

ceux-ci, il s'agit de ce qui est écrit, *de scripto;* dans ceux-là, on ne traite que du fait, *de re.* Quelques-uns ont fait tout le contraire; ils ont nommé *états* les questions légales, et *questions* les états rationnels. D'autres ne reconnaissent que trois états rationnels, ou de pur raisonnement : l'*existence du fait, son essence, sa qualité.* Hermagoras seul en compte quatre : la *conjecture*, la *propriété*, la *translation*, la *qualité.* Il exprime cette dernière par le mot d'*accident*, κατὰ συμβεβηκότα, s'imaginant, sans doute, qu'on est bon ou méchant *accidentellement.* Il subdivise ensuite la *qualité*, et lui assigne : 1° l'examen de ce qu'il faut rechercher ou fuir (de appetendis et fugiendis), c'est le genre délibératif; 2° les considérations, en bien ou en mal, sur une personne, c'est le genre démonstratif; 3° la discussion appliquée aux affaires (πραγματικήν), mais abstractivement et sans acception de personnes, comme ces questions : *Celui-là est-il libre à qui on intente une action pour lui contester sa liberté? Est-il vrai que les richesses engendrent l'orgueil? Telle action est-elle juste, est-elle bonne?* 4° les matières judiciaires où se rencontrent à peu près les mêmes questions, mais appliquées spécialement à des personnes : *Un tel a-t-il eu raison de faire telle chose?* Je n'ignore pas que Cicéron, dans son premier livre de la *Rhétorique*, a donné une autre interprétation à la partie qu'Hermagoras appelle πραγματικὴν, et qu'il l'a définie *l'examen de ce qui est fondé en droit sur l'usage et sur l'équité*, genre d'examen attribué chez nous aux jurisconsultes. Mais j'ai dit ailleurs le peu de cas que Cicéron lui-

quæstiones maluerunt. Sed alii rationales tres putaverunt, *An sit? Quid sit? Quale sit?* Hermagoras solus quatuor, *conjecturam, proprietatem, translationem, qualitatem,* quam per accidentia, id est κατὰ συμβεβηκότα, vocat, hac interpretatione, *An illi accidat viro bono esse, vel malo?* Hanc ita dividit, de appetendis et fugiendis, quæ est pars *deliberativa; de persona,* ea ostenditur laudativa; *negotialem,* quam πραγματικὴν vocat; in qua de rebus ipsis quæritur, remoto personarum complexu, ut, *Sitne liber, qui est in assertione? An divitiæ superbiam pariant? An justum quid, an bonum sit? Juridicialem,* in qua fere eadem, sed certis destinatisque personis quærantur : *An ille juste hoc fecerit, vel bene?* Nec me fallit, in primo Ciceronis rhetorico aliam esse loci negotialis interpretationem, quum ita scriptum sit, *Negotialis est, in qua quid juris ex civili more et æquitate sit, consideratur; cui diligentiæ præesse apud nos jurisconsulti existimantur.* Sed quod ipsius de his libris judicium

même faisait de cet ouvrage, qui n'est que le résumé des leçons qu'il avait prises dans sa jeunesse, en sorte, que, s'il s'y trouve quelque erreur, on doit la mettre plutôt sur le compte de ses maîtres que sur le sien. Peut-être aussi s'est-il trompé, parce que Hermagoras, en traitant de cette espèce de *qualité*, cite d'abord des exemples tirés du droit; ou bien encore aura-t-il pris le change sur le mot πραγματικούς, par lequel les Grecs désignent les jurisconsultes. Quoi qu'il en soit, il s'est mis pour toujours à l'abri du reproche d'avoir donné de faux préceptes, en substituant aux ébauches de son jeune âge son admirable traité *de l'Orateur*.

Revenons à Hermagoras. Il est le premier de tous les rhéteurs qui ait parlé de la *translation*, ou compétence, comme d'un état distinct, quoique, au nom près, on en trouve quelques germes dans Aristote. Quant aux questions légales, il en reconnaît quatre : la première, qui se fonde sur le texte d'une loi, et sur l'intention du législateur, ce qu'il appelle κατὰ ῥητὸν καὶ ὑπεξαίρεσιν, c'est-à-dire ce qui est écrit et l'exception (ce dernier mot est moins usité, le premier lui est commun avec les autres rhéteurs); la seconde, qui est toute de raisonnement ou d'induction; la troisième, qui s'exerce sur les textes offrant de l'ambiguité; la quatrième, sur la contradiction des lois entre elles. Albutius a adopté la même division, mais il en distrait la *translation*, qu'il relègue dans les questions judiciaires, et il rejette des questions légales celle qu'on

fuerit, supra dixi : sunt enim velut regestæ in hos commentarios, quos adolescens deduxerat, scholæ; et si qua est in his culpa, tradentis est; sive, eum movit, quod Hermagoras prima in hoc loco posuit exempla ex quæstionibus juris; sive, quod Græci πραγματικοὺς vocant juris interpretes. Sed Cicero quidem his pulcherrimos illos de Oratore substituit, ideòque culpari, tamquam falsa præcipiat, non potest.

Nos ad Hermagoram. *Translationem* hic primus omnium tradidit, quamquam semina ejus quædam citra nomen ipsum apud Aristotelem reperiuntur. Legales autem quæstiones has fecit, *scripti* et *voluntatis* (quam ipse vocat κατὰ ῥητόν, καὶ ὑπεξαίρεσιν, id est *dictum et exceptionem*, quorum prius ei cum omnibus commune est, exceptionis nomen minus usitatum), *ratiocinativum*, *ambiguitatis*, *legum contrariarum*. Albutius, eadem divisione usus, detrahit translationem, subjiciens eam juridiciali : in legalibus quoque quæstionibus

appelle d'*induction*. Ceux qui voudront fouiller plus avant dans les écrits des anciens y trouveront encore plus de choses, je le sais; mais, pour moi, je crains de ne m'être déjà que trop étendu sur ce sujet.

Maintenant, si l'on veut savoir quelle est mon opinion, je ne rougirai pas d'avouer qu'elle diffère un peu de celle où j'étais autrefois; et si je ne consultais que le soin de ma réputation, peut-être me conseillerait-il de ne rien changer à ce que j'ai enseigné si longtemps avec conviction; mais je ne puis me résoudre à dissimuler en rien ce que je pense, surtout dans un ouvrage comme celui-ci, où je n'ai en vue que l'avancement des jeunes gens. Hippocrate, ce père de la médecine, a fait, à mon avis, l'action la plus honorable, en signalant lui-même quelques-unes de ses méprises, pour que la postérité ne fût pas induite en erreur. Cicéron l'a imité, en condamnant avec franchise, dans des écrits postérieurs, quelques-uns de ses ouvrages précédents, comme son *Catullus* et son *Lucullus*, et ses livres de rhétorique, dont j'ai déjà parlé. A quoi bon, en effet, se livrer à tant de travaux et d'études, s'il n'était permis de revenir sur ce qu'on a fait pour le perfectionner? D'ailleurs, ce n'est pas à dire que rien de ce que j'ai enseigné jadis ne sera désormais utile; car mes nouveaux préceptes se rattacheront en partie aux anciens, et l'on n'aura pas à se repentir de ce qu'on sait déjà; seulement je tâcherai de réunir le tout, et

nullum putat esse, qui dicatur *ratiocinativus*. Scio plura inventuros adhuc, qui legere antiquos studiosius volent; sed ne hæc quoque excesserint modum, vereor.

Ipse me paulum in alia, quam prius habuerim, opinione nunc esse confiteor; et fortasse tutissimum erat famæ modo studenti, nihil ex eo mutare, quod multis annis non sensissem modo, verum etiam approbassem. Sed non sustineo esse conscius mihi dissimulati (in eo præsertim opere, quod ad bonorum juvenum aliquam utilitatem componimus) in ulla parte judicii mei : nam et Hippocrates, clarus arte medicinæ, videtur honestissime fecisse, quod quosdam errores suos, ne posteri errarent, confessus est; et M. Tullius non dubitavit aliquos suos libros jam editos aliis postea scriptis ipse damnare, sicut Catulum atque Lucullum, et hos ipsos, de quibus modo sum locutus, artis rhetoricæ. Etenim supervacuus foret in studiis longior labor, si nihil liceret melius invenire præteritis, neque tamen quidquam ex his, quæ tum præcepi, supervacuum fuit; ad easdem enim particulas hæc quoque, quæ nunc præcipiam, revertentur : ita neminem didicisse pœniteat; colligere tantum eadem,

de le disposer dans un ordre plus méthodique et plus clair. Je veux surtout qu'on me rende la justice qu'aussitôt que j'ai connu la vérité, je me suis empressé de la communiquer aux autres.

A l'exemple de beaucoup d'auteurs, je conservais trois états rationnels : la *conjecture*, la *qualité*, la *définition*, et un état *légal;* tels étaient pour moi les états constitutifs d'une cause. Ensuite, je divisais l'état légal en cinq espèces : les lois, considérées dans la lettre et dans l'esprit ; celles qui se contrarient ; celles qu'on interprète par induction, celles dont les termes sont équivoques ; enfin, les matières de compétence ou de translation. Maintenant je reconnais que ce que j'appelais état légal ne doit pas être compté parmi les états généraux d'une cause ; car c'est assez d'avoir dit qu'il y a deux sortes d'états fondés, les uns sur ce qui est écrit, les autres sur ce qui n'est pas écrit. Ainsi ce ne sera point un état proprement dit, mais un genre de questions ; autrement il faudrait dire aussi qu'il y a un état rationnel, ce qui n'est pas.

J'ai également retranché la compétence, ou translation, des cinq espèces de questions légales. J'avais même souvent dit, ainsi que peuvent se le rappeler tous ceux qui ont suivi mes leçons, et j'ai particulièrement développé cette opinion dans les livres de rhétorique qu'on a publiés sans mon aveu, qu'à peine existait-il une cause où la compétence formât un état réel, c'est-à-dire où il n'y eût pas un autre état plus essentiel, raison pour laquelle plusieurs écrivains avaient exclu la translation. Je sais, au reste, qu'elle

ac disponere paulo significantius conor : omnibus autem satisfactum volo, non me hæc serius demonstrare aliis, quam mihi ipse persuaserim.

Secundum plurimos auctores servabam tres rationales status, *conjecturam*, *qualitatem*, *finitionem*, unum *legalem;* hi mihi status generales erant : legalem in quinque species partiebar, *scripti et voluntatis legum contrariarum*, *collectivum*, *ambiguitatis*, *translationis*. Nunc quartum ex generalibus intelligo posse removeri ; sufficit enim prima divisio, qua diximus alios rationales, alios legales esse : ita non erit status, sed quæstionum genus : alioqui et rationalis status esset.

Ex iis etiam, quos speciales vocabam, removi *translationem :* frequenter quidem (sicut omnes, qui me secuti sunt, meminisse possunt) testatus, et in ipsis etiam illis sermonibus, me nolente, vulgatis, hoc tamen complexus, vix in ulla controversia translationis statum posse reperiri, ut non et alius in eadem recte dici videretur, ideoque a quibusdam eum exclusum. Neque ignoro

joue un grand rôle dans beaucoup de cas, et notamment dans presque toutes les affaires où le demandeur échoue par des vices de forme. Telles sont ces questions et d'autres du même genre : *Un tel a-t-il qualité pour intenter une action à un tel, en vertu de telle loi, devant tel juge, en tel temps?* Mais remarquons qu'il préexiste toujours une cause déterminante tirée des personnes, des temps, des faits, ou d'ailleurs, et qu'ainsi la question n'est pas dans la compétence elle-même, mais dans les motifs qui y donnent lieu. *Ce n'est point auprès du préteur que vous devez réclamer ce fidéicommis ; c'est auprès des consuls, attendu que la somme excède la juridiction du préteur.* Il s'agit d'examiner si la somme excède, en effet, cette juridiction. C'est une question de fait. *Vous n'avez pas qualité pour plaider contre moi ; vous n'avez pas pu être constitué procureur de ma partie adverse.* Point à juger : L'a-t-il pu? *Vous n'avez pas dû m'attaquer au possessoire, mais au pétitoire.* Était-on fondé à attaquer au possessoire? voilà ce qui est à résoudre. Or, toutes ces questions rentrent dans l'état légal. Enfin, dans les cas de prescription, dans ceux même où le défaut d'action ressort manifestement, n'y a-t-il pas autant de questions différentes que les lois en vertu desquelles on agit? Tantôt on conteste sur un nom, ou sur un texte, ou sur l'intention ; tantôt on tire des inductions ; en sorte que c'est toujours du genre de question que naît l'état de la cause. La *translation*, ou compétence, ne renferme donc pas la question *sur* laquelle, mais *à l'occasion* de laquelle on conteste. Un exemple va démontrer

multa transferri, quum in omnibus fere causis, in quibus cecidisse quis formula dicitur, hæ sint quæstiones, *An huic, an cum hoc, an hac lege, an apud hunc, an hoc tempore liceat agere?* et si qua sunt talia. Sed personæ, tempora actiones, ceteraque propter aliquam causam transferuntur; ita non est in translatione quæstio, sed in eo, propter quod transferuntur : *non debes apud prætorem petere fideicommissum, sed apud consules ; major enim prætoria cognitione summa est :* quæritur, *An major summa sit?* facti controversia est. *Non licet tibi agere mecum : cognitor enim fieri non potuisti :* judicatio est. *An potuerit? Non debuisti interdicere, sed petere : An recte interdictum sit?* ambigitur, quæ omnia succedunt legitimis quæstionibus. An non præscriptiones (etiam in quibus maxime videtur manifesta translatio) easdem omnes species habent, quas eæ leges, quibus agitur, ut aut de nomine, aut scripto et sententia, vel ratiocinatione, quæratur? Deinde status ex quæstione oritur ; translatio non habet quæstionem, de qua contendit orator, sed propter quam con-

cela plus clairement : *Vous avez tué un homme. — Je ne l'ai pas tué.* Question : *L'a-t-il tué ?* l'état de la cause est de conjecture. Qu'au lieu de cela on dise : *J'ai droit de vous intenter une action; — Vous ne l'avez pas ;* la question qui en résultera, *A-t-il droit?* fera-t-elle l'état de la cause? non ; car, que ce droit soit reconnu ou ne le soit pas, cela peut intéresser l'issue du procès, mais ne touche pas au fond; c'est sur quoi le juge prononce, mais non la raison pour laquelle il prononce. Voici un exemple semblable : *Vous méritez d'être puni. — Je ne le mérite pas.* Le juge verra s'il le mérite ; mais il n'y a là ni question, ni état. Où donc sont-ils? Le voici : *Vous méritez d'être puni,* PARCE QUE VOUS ÊTES COUPABLE D'HOMICIDE. — *Je ne le suis point. L'est-il ?* Autre exemple : *Il m'est dû des honneurs. — Il ne vous en est pas dû.* Y a-t-il là un état? Non, à ce que je crois. *Il m'est dû des honneurs,* PARCE QUE J'AI TUÉ UN TYRAN. — *Vous ne l'avez pas tué.* Question et état. De même, cette proposition alternative : *Vous n'avez pas droit de m'intenter une action. — J'en ai le droit,* ne renferme pas un état. Où est-il donc? Ici : *Vous n'avez pas droit de m'intenter une action,* PARCE QUE VOUS ÊTES NOTÉ D'INFAMIE. On examinera s'il est noté d'infamie et s'il est permis à qui est dans ce cas d'intenter une action ; il y aura là questions et état. Il en est donc de ce genre de cause, comme de celles où il y a comparaison et récrimination.

Mais on insiste. Ces propositions : *J'ai action ; — Vous n'avez pas action,* ne sont-elles pas semblables à celles-ci : *Vous avez*

tendit. Hoc apertius : *Occidisti hominem ; Non occidi :* quæstio, *An occiderit?* status, conjectura : non est tale, *Habeo jus actionis; Non habes :* ut sit quæstio, *An habeat?* et inde status; accipiat enim actionem necne, ad eventum pertinet, non ad causam; et ad id, quod pronunciat judex, non id propter quod pronunciat. Hoc illi simile est, *Puniendus es ; Non sum :* videbit judex, *an puniendus sit?* sed non hic erit quæstio, nec hic status : ubi ergo? *Puniendus es, hominem occidisti : Non occidi : An occiderit? Honorandus sum; non es :* num statum habet? non, ut puto : *honorandus sum quia tyrannum occidi; Non occidisti :* quæstio, et status : similiter, *Non recte agis; Recte ago,* non habet statum : ubi est ergo? *Non recte agis, ignominiosus :* quæritur, *An ignominiosus sit?* aut, *An agere ignominioso liceat?* et quæstiones et status : ergo translativum genus causæ est, ut comparativum, et mutuæ accusationis.

At enim simile est illi, *Habeo jus; Non habes : Occidisti; Recte occidi :* non

tué ; — J'ai eu raison de tuer. Je ne le nie pas ; mais ces dernières propositions non plus ne forment pas l'état de la cause, car elles ne l'expliquent pas assez ; il faut qu'elles soient accompagnées de leurs raisons. *Horace a commis un crime, il a tué sa sœur. — Il n'a pas commis un crime,* CAR IL A TUÉ UNE INDIGNE ROMAINE QUI PLEURAIT LA MORT D'UN ENNEMI. *Était-ce un motif légitime pour la tuer ?* Tel est le point à examiner, et l'état est qualificatif. De même dans ces questions de jurisprudence : *Vous n'avez pas le droit de le déshériter, parce que la loi interdit toute action à celui qui est noté d'infamie. — J'ai ce droit, parce que déshériter n'est point exercer une action. Qu'est-ce qu'exercer une action?* voilà ce qu'il faut définir : *Il ne vous est pas permis de le déshériter ;* voilà ce qu'il faut résoudre par voie de syllogisme ou d'induction. Il en est ainsi de toutes les autres questions, que l'état de la cause soit rationnel ou légal.

Je le sais, des auteurs ont compris, dans le genre rationnel, tout ce qui tend à décliner une accusation, prétendant qu'on peut se défendre de la manière suivante : *J'ai tué cet homme, mais j'en avais reçu l'ordre de l'empereur. — J'ai livré les trésors du temple, mais j'y ai été forcé par le tyran. — Je ne suis pas retourné au camp, mais j'en ai été empêché par la mauvaise saison, par des torrents, ou par mon état de maladie ; c'est-à-dire, ce n'a pas été ma faute, mais celle de tous ces obstacles.* Je prends la liberté de ne pas souscrire à cette opinion. En effet, dans ces exemples, ce n'est pas l'action qu'on décline, mais c'est sur la cause du fait lui-même qu'on se rejette, ce qui arrive dans

nego ; sed nec res hæc statum facit, non enim sunt hæ propositiones (alioqui causa non explicabitur), sed cum suis rationibus. *Scelus commisit Horatius, sororem enim occidit. Non commisit ; debuit enim occidere eam, quæ hostis morte mœrebat :* quæstio, *An hæc justa causa?* ita qualitas : ac similiter in translatione, *Non habes jus abdicandi, quia ignominioso non est actio. Habeo jus quia abdicatio actio non est :* quæritur, *Quid sit actio?* finiemus : *Non licet abdicare,* syllogismus : item cetera per omnes et rationales et legales status.

Nec ignoro fuisse quosdam, qui translationem in rationali quoque genere ponerent hoc modo, *Hominem occidi jussus ab imperatore : dona templi cogenti tyranno dedi : deserui, tempestatibus, fluminibus, valetudine impeditus, id est non per me stetit, sed per illa :* a quibus etiam liberius dissentio. Non enim actio transfertur, sed causa facti, quod accidit pæne in omni defensione ;

presque toutes les défenses ; ensuite, celui qui emploie ce moyen se retranche dans une sorte d'état de qualité, puisqu'il se dit exempt de tort : il serait donc plus vrai de dire qu'il y a deux espèces de qualités, l'une applicable au fait, et l'autre à l'accusé. Tenons-nous-en donc à ceux dont Cicéron a suivi l'autorité et qui ne reconnaissent que trois questions dans toute controverse : *Si une chose est, ce qu'elle est, quelle est?* La nature elle-même nous prescrit cette marche ; car il faut d'abord qu'il y ait un objet sur lequel on soit en discussion, puisqu'on ne peut apprécier ce qu'il est et quel il est, avant d'avoir établi qu'il existe. Voilà donc la première question. L'existence de cet objet est-elle constatée, il faut désigner ce qu'il est ; ce second point défini, reste à spécifier sa qualité. Qu'y a-t-il au delà de cette triple exploration ?

C'est aussi dans ces trois chefs que sont renfermées les questions générales ou indéfinies, et les questions particulières ou limitées; car il y a toujours un de ces points qu'on traite dans quelque matière que ce soit, démonstrative, délibérative ou judicaire. A son tour, cette dernière comprend tous les procès et embrasse la partie rationnelle et la partie légale, puisqu'il n'est aucune contestation sur le droit qui ne puisse se résoudre en définition, qualité ou conjecture. On pourrait donc rigoureusement s'en tenir à cette division ; mais, comme je m'adresse à des jeunes gens qui n'ont pas encore d'expérience, ils retireront plus de fruits des explications

deinde is, qui tali utitur patrocinio, non recedit a forma qualitatis; dicit enim, se culpa vacare; ut magis qualitatis duplex ratio facienda sit, altera, qua et factum defenditur; altera, qua tantum reus. Credendum est igitur iis, quorum auctoritatem secutus est Cicero, tria esse, quæ in omni disputatione quærantur, *an sit, quid sit, quale sit?* quod ipsa nobis etiam natura præscribit; nam primum oportet subesse aliquid, de quo ambigitur : quod, quid sit, et quale sit, certe non potest æstimari, nisi prius esse constiterit; ideoque ea prima quæstio; sed non statim, quod esse manifestum est, etiam quid sit, apparet. Hoc quoque constituto, novissima qualitas superest, nec his exploratis aliud est ultra.

His infinitæ quæstiones, his finitæ continentur; horum aliqua in demonstrativa, deliberativa, judiciali materia utique tractantur. Hæc rursus judiciales causas et rationali parte et legali continent; neque enim ulla juris disceptatio, nisi finitione, qualitate, conjectura potest explicari. Sed instituentibus

où je suis entré d'abord, et, si ce n'est pas la ligne la plus droite, c'est au moins un chemin plus facile et plus ouvert.

Avant tout il faut savoir qu'il y a dans toute cause quatre moyens que ne doit jamais perdre de vue celui qui l'entreprend. Et, pour commencer par le défendeur, ce qu'il a sans doute de mieux à faire dans l'intérêt de sa défense, c'est de pouvoir nier le fait incriminé; ensuite de prouver qu'il n'en est pas l'auteur; en troisième lieu, et c'est ce qu'il y a de plus honorable, de prouver qu'il a agi avec raison. Que si tout cela manque à la fois, l'unique chance de salut est dans quelque expédient tiré du droit pour échapper à une accusation qu'il ne peut nier ni défendre, comme de faire voir que l'action n'a pas été intentée dans les formes. De là toutes ces questions qui entraînent des nullités ou des fins de non-recevoir. Il y a, en effet, des actes criminels de leur nature, mais autorisés par le droit; telle est cette disposition des *Douze-Tables* qui permettait aux créanciers de se partager le corps de leur débiteur : loi barbare dont nos mœurs ont fait justice. Au contraire, il y a des actes justes en eux-mêmes et que le droit restreint, comme la liberté de tester.

Quant au demandeur, il doit s'en tenir à prouver que le fait existe, que l'accusé en est l'auteur, que ce fait est criminel, et que sa poursuite est légale. Ainsi, tout procès roule sur les mêmes espèces, seulement les parties changent quelquefois de rôles,

rudes, non erit inutilis latius primo fusa ratio, et, si non statim rectissima linea tensa, facilior tamen et apertior via.

Discant igitur ante omnia, quadripartitam in omnibus causis esse rationem, quam primam intueri debeat, qui acturus est; nam, ut a defensore potissimum incipiam, longe fortissima tuendi se ratio est, *si, quod objicitur, negari potest;* proxima, *si non id, quod objicitur, factum esse dicitur;* tertia honestissima, *qua recte factum defenditur*, quibus si deficiamur, ultima quidem, sed jam sola superest salus, aliquo juris adjutorio elabendi ex crimine, quod neque negari, neque defendi potest; ut non videatur *jure actio intendi.* Hinc illæ quæstiones, sive actionis, sive translationis : sunt enim quædam non laudabilia natura, sed jure concessa; ut in XII Tabulis debitoris corpus inter creditores dividi licuit; quam legem mos publicus repudiavit; et aliquid æquum, sed prohibitum jure, ut libertas testamentorum.

Accusatori nihilo plura intuenda sunt, quam ut probet *factum esse, hoc esse factum, non recte factum, jure se intendere :* ita circa species easdem lis omnis

comme dans les causes où il s'agit d'une récompense; car alors c'est au demandeur à prouver que le fait mérite la récompense.

Ces quatre espèces de propositions et formes d'actions, que je considérais jadis comme états constitutifs d'une cause, se réduisent donc, ainsi que je l'ai fait voir, à deux genres : le *rationnel* et le *légal.* Le rationnel est plus simple, il n'envisage que la nature des choses; aussi lui suffit-il de recourir à la conjecture, à la qualité, à la définition. Mais le genre légal comporte nécessairement plusieurs espèces, parce que les lois sont en grand nombre et varient beaucoup dans les formes. Tantôt donc c'est sur le texte même de ces lois, tantôt sur l'intention du législateur que nous nous appuyons; nous nous prévalons de certaines, quand nous n'en trouvons pas de spécialement applicables; il en est que nous comparons entre elles; il en est que nous interprétons diversement. De là ces questions, vrais simulacres d'*états*, tantôt simples, tantôt mixtes, mais ayant cependant une physionomie qui leur est propre. Or, toute discussion concernant la lettre et l'esprit d'une loi rentre, sans aucun doute, dans la *qualité* ou la *conjecture;* ce qui se traite par voie d'induction (lorsque la loi n'a pas un rapport direct avec le fait) appartient à la *qualité;* quand on signale des contradictions dans les lois, c'est encore *la conjecture et la qualité;* et quant à celles qui donnent lieu à diverses interprétations (ἀμφιβολία), elles se discutent toujours par la *conjecture.* A l'égard de la *définition,* elle est commune aux deux

versabitur, translatis tantum aliquando partibus : ut in causis, in quibus de præmio agitur, recte factum petitor probat.

Hæc quatuor velut proposita formæque actionis, quæ tum generales status vocabam, in duo, ut ostendi, genera discedunt, *rationale,* et *legale;* rationale simplicius est, quia ipsius tantum naturæ contemplatione constat; itaque in eo satis est ostendisse *conjecturam, finitionem, qualitatem.* Legalium plures sint species necesse est, propterea quod multæ sunt leges, et varias habent formas : alia est cujus verbis nitimur; alia cujus voluntate; alias nobis, quum ipsi nullam habemus, adjungimus; alias inter se comparamus; alias in diversum interpretamur. Sic nascuntur hæc velut simulacra ex illis tribus, interim simplicia, interim et mixta, propriam tamen faciem ostendentia, ut *scripti et voluntatis,* quæ sine dubio aut *qualitate* aut *conjectura* continentur; et *syllogismus,* qui est maxime *qualitatis;* et *leges contrariæ,* quæ iisdem, quibus *scriptum et voluntas,* constant; et ἀμφιβολία, quæ semper *conjectura* explicatur.

genres (*rationnel* et *légal*), attendu qu'elle s'applique aux *choses* comme à ce qui *est écrit*.

Toutes ces questions tombent donc évidemment dans les trois états, de *conjecture*, de *qualité*, de *définition*; mais attendu, comme je l'ai dit, qu'elles ont un caractère qui les distingue, il est bon de les faire remarquer aux étudiants; permis même de les appeler ou *états légaux*, ou *questions*, ou si l'on veut *chefs secondaires*, pourvu qu'ils sachent bien qu'il n'y a rien à y chercher, au delà des trois points ci-dessus indiqués. A l'égard de la *quantité*, QUANTUM? de la *multiplicité*, QUAM MULTUM? de la *relation*, AD ALIQUID, et comme quelques-uns ont ajouté, de la *comparaison*, il n'en est pas de même. Ce ne sont pas des variétés du genre légal; elles appartiennent uniquement au genre rationnel et sont toujours fondées, ou sur la conjecture, ou sur la qualité, comme ces questions touchant l'*intention*, le *temps*, le *lieu*. Mais nous parlerons de chacune en particulier, quand nous traiterons des préceptes de la *Division*.

On en convient généralement, les causes simples n'ont qu'un seul état; mais on reconnaît que dans une seule cause il peut se rencontrer plusieurs questions qui tiennent à l'objet principal du procès. Je crois encore qu'on peut être en doute sur l'état de la cause auquel on s'attachera de préférence, quand on a plusieurs moyens de défense à opposer à une seule accusation; et comme,

Finitio quoque utrique generi, quodque rerum, quodque scripti contemplatione constat, communis est.

Hæc omnia, etiamsi in illos tres status veniunt, tamen, quia, ut dixi, habent aliquid velut proprium, videntur demonstranda discentibus, et permittendum, ea dicere vel *status legales*, vel *quæstiones*, vel *capita* quædam *minora*; dum sciant, nihil ne in his quidem præter tria, quæ prædiximus, quæri. At *Quantum?* et *Quam multum?* et *Ad aliquid*, et, ut nonnulli putaverunt, *comparativus*, non eamdem rationem habent; sunt enim hæc non ad varietatem juris, sed ad solam rationem referenda; ideoque semper in parte aut conjecturæ aut qualitatis ponenda sunt, ut, *Qua mente?* et *Quo tempore?* et *Quo loco?* Sed de singulis dicemus quæstionibus, quum tractare præcepta *Divisionis* cœperimus.

Hoc inter omnes convenit, in causis simplicibus singulos status esse causarum; quæstionum autem, quæ, velut subjacentes, ad illud, quo judicium continetur, referuntur, sæpe in unam cadere plures posse (etiam credo aliquando dubitari, quo statu sit utendum? quum adversus unam intentionem plura

en fait de narration, la meilleure couleur à prendre est celle qu'on peut le mieux soutenir, ainsi je crois qu'entre les divers états que comporte une cause, l'orateur doit chosir celui où il pourra plus librement déployer ses forces. Voilà pourquoi Cicéron, plaidant pour Milon, envisagea cette cause d'un tout autre œil que Brutus qui avait composé, à titre d'exercice, un plaidoyer sur le même sujet. Le premier soutint que Milon avait usé d'un droit légitime, en tuant, sans dessein prémédité, un ennemi qui lui dressait des embûches ; l'autre, au contraire, faisait un titre de gloire à Milon d'avoir donné la mort à un mauvais citoyen.

A l'égard des causes complexes, on estime qu'elles peuvent comporter ou deux ou trois états : tantôt différents, si, par exemple, un accusé nie un fait et soutient l'autre légitime ; tantôt du même genre, s'il les nie tous les deux. Cela arrive même lorsqu'il n'y a qu'un seul point en litige, dès que ce point est contesté entre plusieurs personnes ; soit au même titre, comme celui de parenté; soit à titre différent, lorsque l'un se fonde sur un testament, l'autre sur sa qualité d'héritier. Or, toutes les fois qu'il y a plusieurs demandeurs et que l'on oppose à l'un une chose, à l'autre une autre, il faut nécessairement qu'il y ait des états de cause différents ; tel est le sujet suivant de controverse : *que tout testament conforme aux lois ressorte son effet; que les pères qui meurent sans tester n'aient pour héritiers que leurs enfants ; que tout enfant que son père a renoncé n'ait aucune part dans sa succession; que le bâtard né avant l'enfant légitime soit légitimé par*

opponuntur ; et sicut in colore dicitur narrationis, eum esse optimum, quem actor optime tueatur ; ita hic quoque posse dici, eum statum esse faciendum, in quo tuendo plurimum adhibere virium possit orator ; ideoque pro Milone, aliud Ciceroni agenti placuit, aliud Bruto, quum exercitationis gratia componeret orationem ; quum ille *jure tamquam insidiatorem occisum*, et tamen non Milonis consilio, *dixerit ;* hic etiam *gloriatus sit occiso malo cive*).

In conjunctis vero posse duos et tres inveniri, vel diversos, ut si quis aliud se non fecisse, aliud recte fecisse defendat ; vel generis ejusdem, ut si quis duo crimina vel omnia neget. Quod accidit etiam, si de una re quæratur aliqua, sed eam plures petant ; vel eodem jure, ut proximitatis ; vel diverso, ut quum hic testamento, ille proximitate nitetur : quoties autem aliud alii petitori opponitur, dissimiles esse status necesse est, ut in illa controversia *Testamenta legibus facta rata sint ; intestatorum parentum liberi hæredes sint ; abdicatus ne quid de bonis patris capiat : nothus, ante legitimum natus, legi-*

ce seul fait, et, né après, soit considéré seulement comme citoyen; tout père peut donner son fils à titre d'adoption, et tout adopté peut rentrer dans sa famille, si son père naturel décède sans enfants.

Cela posé, un père qui avait deux enfants légitimes, après avoir donné l'un, à titre d'adoption, et renoncé l'autre, vient à avoir un bâtard. Il institue son héritier le fils qu'il avait d'abord renoncé, et meurt. Tous les trois prétendent à sa succession. Disons en passant que les Grecs appellent νόθος un enfant né hors mariage, et que nous avons conservé ce mot, parce que nous n'en avons pas de correspondant en latin, comme l'atteste Caton dans un de ses discours. Mais revenons à notre sujet.

A celui qui est institué héritier, on oppose la loi qui exclut de la succession de son père le fils qu'il a renoncé; d'où naît un état de cause pris du texte de cette loi et de l'intention du législateur. On examine si le renoncé ne peut hériter de son père, en aucune manière; s'il ne le peut, quand c'est la volonté de celui-ci; quand son père l'institue expressément son héritier.

On allègue au bâtard d'abord qu'il est né après les enfants légitimes, ensuite qu'il n'est point né avant aucun qui soit légitime. La première question donne lieu à un état de syllogisme ou d'induction : Doit-on considérer comme n'étant pas nés, des enfants légitimes devenus étrangers à leur famille? La seconde se fonde sur la loi et sur l'intention; car on convient que le bâtard n'est

timus filius sit : post legitimum natus, tantum civis; in adoptionem dare liceat; in adoptionem dato redire in familiam liceat, si pater naturalis sine liberis decesserit.

Qui ex duobus legitimis alterum in adoptionem dederat, alterum abdicaverat, sustulit nothum; instituto hærede abdicato decessit; omnes tres de bonis contendunt. Νόθον, qui non sit legitimus, Græci vocant : latinum rei nomen, ut Cato quoque in oratione quadam testatus est, non habemus, ideoque utimur peregrino; sed ad propositum.

Hæredi scripto opponitur lex, *Abdicatus ne quid de bonis patris capiat :* fit status scripti et voluntatis, *An ullo modo capere possit? an ex voluntate patris? an hæres scriptus?*

Notho duplex fit quæstio, quod *post* legitimos natus sit, et quod *non* sit *ante* legitimum natus. Prior syllogismum habet, *An pro non natis sint habendi, qui a familia sunt alienati?* Altera scripti et voluntatis; non enim esse hunc

né avant aucun enfant qui soit légitime, mais il se retranchera dans la volonté du législateur qu'il soutiendra avoir été telle que le bâtard fût légitimé par le seul fait de sa naissance, dans un temps où il n'y avait plus aucun enfant légitime dans la famille. Il combattra aussi les termes de la loi, en disant que le défaut de survenance d'enfant légitime après le bâtard, ne saurait nuire à ce dernier, et il fera le raisonnement suivant : Supposez qu'il n'y ait pour tout enfant qu'un bâtard, quelle sera sa condition? sera-t-il seulement citoyen? mais il ne sera point né après un enfant légitime : fils? mais il ne sera point né avant. Si donc on ne peut s'arrêter aux termes de la loi, il faut bien en interroger l'esprit. Qu'on ne s'étonne pas, au surplus, qu'une même loi produise deux états de cause différents; celle-ci ayant une double disposition, équivaut nécessairement à deux lois.

Quant à l'adopté qui veut rentrer dans sa première famille, il rencontre d'abord l'héritier qui lui dit : Vous fût-il permis de revenir, sachez que c'est moi qui suis héritier. C'est le même état de cause que dans la demande du fils renoncé par son père, où l'on recherche *si celui que son père a renoncé peut hériter*. Les deux autres ajouteront dans leur intérêt commun : Il ne vous est pas facultatif de rentrer dans la famille, attendu que notre père n'est pas mort sans enfants. Chacun s'appuiera, en outre, sur une question qui lui sera propre. Celui qui a été renoncé dira qu'il n'en est pas moins, pour cela, au nombre des enfants du

natum ante legitimum, convenit; sed voluntate legis se tuebitur, quam dicet talem fuisse, ut legitimus esset nothus tum natus, quum alius legitimus in domo non esset. Scriptum quoque legis excludet, dicens, *Non utique, si postea legitimus natus non sit, notho nocere :* uteturque hoc argumento, *Finge solum natum nothum, cujus conditionis erit? tantum civis? atqui non erit post legitimum natus : filius? atqui non erit ante legitimos natus; quare si verbis legis stari non potest, voluntate standum est.* Nec quemquam turbet, quod ex una lege duo status fiant : duplex est; ita vim duarum habet.

Redire in familiam volenti dicitur ab altero primum: *Ut tibi redire liceat, hæres sum.* Idem status, qui in petitione abdicati; quæritur enim, *An possit esse hæres abdicatus?* Adjicitur communiter a duobus, *Redire tibi in familiam non licet, non enim pater sine liberis decessit;* sed in hoc propria quisque eorum quæstione nitetur; alter enim dicet, abdicatum quoque inter liberos esse, et

décédé, et il excipera de la loi même qui le repousse, puisqu'il aurait été superflu de l'exclure de la succession de son père, s'il eût été considéré comme étranger; et que, comme en sa qualité de fils, il aurait été héritier de son père, si ce dernier fût mort sans tester, la loi qu'on lui oppose pouvait bien faire qu'il n'héritât pas, mais non qu'il ne fût pas fils. De là un état de définition : Qu'est-ce qu'être fils? De son côté, le bâtard prouve aussi que le père n'est pas mort sans enfants, et il le prouve par les mêmes moyens dont il s'est servi dans sa demande pour soutenir sa qualité de fils, à moins qu'il n'aime mieux recourir à un état de définition : *Les enfants non légitimes en sont-ils moins des enfants?*

Voilà donc dans une seule et même controverse deux états légaux qui se présentent spécialement, l'un tiré de la loi et de l'intention, l'autre de syllogisme ou d'induction, et de plus un état de définition; ou plutôt, on y trouve les trois seuls états véritables, l'état de conjecture dans l'examen de la loi et de l'intention, l'état de qualité dans l'induction ou le syllogisme, et l'état de définition qui s'entend assez de lui-même.

Il y a aussi dans toute espèce de cause un objet en litige, un point à juger, un moyen principal à faire valoir : car toute cause est fondée sur un motif quelconque auquel se rapporte le jugement, et qui contient la substance même du procès; mais comme tout cela varie suivant la nature des affaires et a d'ailleurs été traité

argumentum ducet ex ipsa, qua repellitur, lege; supervacuum enim fuisse prohiberi patris bonis abdicatum, si esset numero alienorum; nunc quia, filii jure, futurus fuerit intestati hæres, oppositam esse legem, quæ tamen non id efficiat, ne filius sit, sed ne hæres : status finitivus, *Quid sit filius?* Rursus nothus eisdem colligit argumentis, non sine liberis patrem decessisse, quibus in petitione usus est, ut probaret esse se filium; nisi forte et hic finitionem movet, *An liberi sint etiam non legitimi?*

Cadent igitur in unam controversiam, vel specialiter duo legitimi status, *scripti et voluntatis*, et *syllogismus*, et præterea *finitio;* vel tres illi, qui natura soli sunt, *conjectura* in *scripto et voluntate*, *qualitas* in *syllogismo*, et quæ per se est aperta, *finitio*.

Causa quoque, et *judicatio* et *continens* est in omni genere causarum. Nihil enim dicitur, cui non insit ratio, et quo judicium referatur, et quod rem maxime contineat; sed quia magis hæc variantur in litibus, et fere tradita

par ceux qui ont écrit sur les causes judiciaires, je remets à en parler quand j'en serai là. Maintenant, puisque j'ai divisé les causes en trois genres, je vais suivre l'ordre que je me suis prescrit.

CHAPITRE VII

Du genre démonstratif.

Commençons d'abord par le genre qui consiste à louer et à blâmer. Aristote et, à son exemple, Théophraste ont en quelque sorte isolé ce genre de la partie active et politique, et l'ont borné au seul plaisir des auditeurs ; c'est, en effet, à quoi semble le restreindre son nom qui n'exprime guère qu'une idée d'ostentation. Mais, chez les Romains, l'usage l'a introduit dans les affaires publiques ; car souvent le simple devoir d'une charge ou un sénatus-consulte confie à des magistrats le soin de prononcer des éloges funèbres ; dans les tribunaux, un témoin qu'on loue ou qu'on décrie influe beaucoup sur les jugements ; il est aussi permis aux accusés de produire des apologistes ; et quelques mémoires publiés contre des compétiteurs célèbres, contre L. Pison, Clodius et Curion et d'autres, quoique diffamatoires, n'en ont pas moins passé comme *avis* dans le sénat. Toutefois, je ne nie pas que certaines compositions, telles que les louanges des dieux et des héros

sunt ab iis, qui de judicialibus causis aliqua composuerunt, in illam partem differantur : nunc, quia in tria genera causas divisi, ordinem sequar.

CAPUT VII

De demonstrativo, quod constat laude et vituperatione.

Ac potissimum incipiam ab ea, quæ constat *laude* ac *vituperatione* : quod genus videtur Aristoteles, atque eum secutus Theophrastus, a parte negotiali, hoc est πραγματικῇ, removisse, totamque ad solos auditores relegasse : et id ejus nominis, quod ab ostentatione ducitur, proprium est. Sed mos Romanus etiam negotiis hoc munus inseruit ; nam et funebres laudationes pendent frequenter ex publico aliquo officio, atque ex senatusconsulto magistratibus sæpe mandantur ; et laudare testem, vel contra, pertinet ad momentum judiciorum ; et ipsis etiam reis dare laudatores licet ; et editi in competitores, in *L. Pisonem*, in *Clodium* et *Curionem* libri, vituperationem continent, et tamen in senatu loco sunt habiti sententiæ. Neque infitias eo, quasdam esse ex hoc genere materias, ad solam compositas ostentationem, ut laudes deorum, viro-

des premiers siècles, ne soient des discours de simple apparat ; ce qui, comme on le voit, tranche la question que nous avons déjà traitée, et démontre l'erreur de ceux qui ont prétendu que l'orateur ne parlait jamais que sur des matières douteuses. Quoi ! les louanges de Jupiter Capitolin, objet perpétuel d'une sainte émulation, sont-elles une matière douteuse, ou n'appartiennent-elles point à un genre oratoire?

Mais, de même que la louange appliquée aux affaires ne peut se passer de preuve, aussi faut-il que celle qui n'a d'autre objet que de faire briller l'orateur en offre au moins les apparences. Avons-nous à parler de Romulus, fils de Mars, allaité par une louve? Nous prouverons son origine céleste, en disant qu'exposé au courant d'un fleuve, il ne put y trouver la mort ; que toutes ses actions révélèrent en lui le fils du dieu de la guerre ; et qu'enfin ses contemporains n'ont pas élevé de doutes sur son apothéose. Ces compositions admettent même une sorte de défense. Ainsi, dans l'éloge d'Hercule, l'orateur justifiera adroitement l'échange de vêtements que ce héros fit avec la reine de Lydie, et jusqu'à la quenouille qu'elle lui donna, dit-on, à filer.

Avouons-le pourtant, le véritable caractère du panégyrique est d'*amplifier* et d'*orner;* aussi son objet principal est-il de célébrer les dieux et les hommes, bien qu'il descende parfois aux animaux, et même aux choses inanimées.

rumque, quos priora tempora tulerunt : quo solvitur quæstio supra tractata manifestumque est errare eos, qui nunquam oratorem dicturum, nisi de re dubia, putaverunt. An laudes Capitolini Jovis, perpetua sacri certaminis materia, vel dubiæ sunt, vel non oratorio genere tractantur?

Ut desiderat autem laus, quæ negotiis adhibetur, probationem ; sic etiam illa, quæ ostentationi componitur, habet interim aliquam speciem probationis : ut qui Romulum Martis filium, educatumque a lupa dicat, in argumentum cœlestis ortus utatur his, quod abjectus in profluentem, non potuerit extingui ; quod omnia sic egerit, ut, genitum præside bellorum deo, incredibile non esset ; quod ipsum quoque cœlo receptum temporis ejus homines non dubitaverint. Quædam vero etiam in defensionis speciem cadent : ut si, in laude Herculis, permutatum cum regina Lydiæ habitum et imperata (ut traditur) pensa orator excuset.

Sed proprium laudis est, res *amplificare* et *ornare;* quæ materia præcipue quidem in deos et homines cadit; est tamen et aliorum animalium, et carentium anima.

Quand nous louons les dieux, c'est d'abord la majesté de leur nature, en général, que nous devons exposer à la vénération ; ensuite, l'attribut particulier à chacun d'eux ; et enfin les arts utiles qu'ils ont inventés pour le bonheur de l'humanité. Voulons-nous exalter leur puissance ? Nous montrons dans Jupiter le suprême modérateur du monde ; dans Mars, l'arbitre des batailles ; dans Neptune, le souverain des mers. S'agit-il de leurs bienfaits ? Nous devons les arts à Minerve, les lettres à Mercure, la médecine à Apollon, les moissons à Cérès, le vin à Bacchus ; sans oublier ce que l'antiquité nous a transmis de mémorable sur chacun. L'origine ajoute encore à la gloire des dieux, s'ils sont issus de Jupiter ; l'ancienneté, s'ils remontent au Chaos ; les enfants, comme Apollon et Diane, à l'égard de Latone. Il faut louer les uns pour être nés immortels, les autres pour avoir conquis leur immortalité par de hauts faits : dernier genre de gloire qui réservé, à la piété de notre prince, en fait l'ornement des âges présents.

L'éloge des hommes est plus varié. On a d'abord égard aux temps ; à celui qui les a précédés, à celui où ils ont vécu ; s'ils ne sont plus, aux événements qui ont suivi leur mort. Avant de s'occuper de son héros, on passe en revue sa patrie, ses parents, ses ancêtres, d'où naît une double considération : ou il a soutenu dignement la splendeur de sa race, ou il a illustré un nom obscur par d'éclatants exploits. En retraçant les temps antérieurs à sa

Verum in deis generaliter primum majestatem ipsius eorum naturæ venerabimur; deinde proprie vim cujusque, et inventa, quæ utile aliquid hominibus attulerunt. Vis ostenditur, ut in Jove, regendorum omnium; in Marte, belli; in Neptuno, maris; inventa, ut artium, in Minerva; Mercurio, litterarum; medicinæ, Apolline; Cerere, frugum; Libero, vini : tum, si qua ab iis acta vetustas tradidit, commemoranda; addunt etiam diis honorem parentes, ut si quis sit filius Jovis; addit antiquitas, ut iis, qui sunt ex Chao; progenies quoque, ut Apollo ac Diana Latonæ. Laudandum in quibusdam, quod geniti immortales; in quibusdam, quod immortalitatem virtute sunt consecuti : quod pietas principis nostri, præsentium quoque temporum decus fecit.

Magis est varia laus hominum : nam primum dividitur *in tempora*, quodque ante eos fuit, quoque ipsi vixerunt; in iis autem, qui fato sunt functi, etiam quod est insecutum : ante hominem *patria* ac *parentes*, *majoresque* erunt, quorum duplex tractatus est; aut enim respondisse nobilitati, pulchrum erit, aut humilius genus illustrasse factis. Illa quoque interim ex eo, quod ante

naissance, on ne négligera ni les prédictions ni les augures qui auraient présagé sa grandeur à venir ; comme cet Achille, fils de Thétis, que des oracles avaient annoncé devoir un jour éclipser son père.

Les louanges personnelles se tirent des qualités de l'âme et du corps, et des avantages purement extérieurs; mais, comme les dons corporels, et ceux que nous tenons du hasard, sont de moindre valeur, il ne faut pas les envisager d'une manière absolue. Ainsi, quelquefois on vantera la beauté et la force, comme fait Homère, à l'égard d'Agamemnon et d'Achille; quelquefois la faiblesse elle-même deviendra un titre de plus à notre admiration, comme lorsque ce même poëte nous représente Tydée sous les traits d'un brave guerrier, malgré la petitesse de sa taille. La fortune elle-même, qui ajoute tant à la dignité, surtout chez les rois et les princes, à qui elle offre plus de ressources pour faire éclater leur mérite, la fortune fera d'autant plus ressortir de belles actions, qu'elle aura été plus avare de ses dons envers ceux qui les auront faites. En général, tous les biens qui ne dépendent pas de nous, et qui nous sont départis par le sort, ne sont pas un sujet d'éloge, par cela seul qu'on en a été favorisé, mais par l'usage honorable qu'on en a su faire; car les richesses, le pouvoir et la faveur, puissant mobile pour le bien comme pour le mal, mettent nos mœurs à la plus sûre des épreuves, et font de nous des hommes plus vertueux ou plus méchants.

ipsum fuit, tempore trahentur, quæ responsis vel auguriis futuram claritatem promiserint; ut eum, qui ex Thetide natus esset, majorem patre suo futurum cecinisse dicuntur oracula.

Ipsius vero laus hominis, ex animo et corpore et extra positis peti debet: et corporis quidem fortuitorumque quum levior, tum non uno modo tractanda est; nam et pulchritudinem interim roburque prosequimur honore verborum, ut Homerus in Agamemnone atque Achille. Interim confert admirationi multum etiam infirmitas, ut quum idem Tydea parvum, sed bellatorem, dicit fuisse. Fortuna vero, quum dignitatem affert, ut in regibus principibusque, namque est hæc materia ostendendæ virtutis uberior, tum quo minores opes fuerunt, eo majorem benefactis gloriam parit; sed omnia, quæ extra nos bona sunt, quæque hominibus forte obtigerunt, non ideo laudantur, quod habuerit quis ea, sed quod iis honeste sit usus. Nam divitiæ et potentia et gratia, quum plurimum virium dent in utramque partem, certissimum faciunt morum experimentum; aut enim meliores propter hæc, aut pejores sumus.

L'éloge des qualités de l'âme ne connaît pas ces distinctions; mais il n'y a pas non plus qu'une manière de le traiter. Tantôt il sera plus intéressant de suivre la progression de l'âge et l'ordre des faits, de manière à présenter le développement du naturel de celui qu'on loue, pendant ses premières années, ensuite les progrès de l'éducation, et enfin, successivement, tout ce qu'il aura fait et dit de remarquable. Tantôt on prendra pour division de son panégyrique les vertus qu'on veut célébrer, le courage, l'équité, la continence, et l'on rangera sous chacune d'elles les actes qui s'y rapportent. Quelle est la meilleure de ces deux méthodes? C'est à notre sujet à nous l'apprendre. Heureux l'orateur qui peut offrir à l'attention de son auditoire le tableau de ce qu'un homme a fait seul, ou le premier, ou dont il a partagé l'honneur avec un petit nombre! Ou quand il peut l'entretenir de certaines actions qui ont dépassé l'attente générale, surtout si son héros, dépouillé de toutes vues personnelles, s'est sacrifié à l'intérêt d'autrui.

Quant au temps qui suit la mort, il n'est pas toujours donné de le faire entrer dans un éloge, d'abord parce qu'on loue quelquefois des vivants, ensuite parce qu'on a rarement à rappeler les honneurs divins, ou des statues publiques, décernés à la mémoire d'un homme. J'en dis autant des monuments de l'esprit : ils ont besoin de la sanction des siècles. On sait que pour Ménandre la postérité a été plus juste que ses contemporains.

Animi semper vera laus; sed non una per hoc opus via ducitur; namque alias ætatis gradus, gestarumque rerum ordinem sequi speciosius fuit, ut in primis annis laudaretur indoles, tum disciplinæ, post hoc operum, id est factorum dictorumque contextus : alias in species virtutum dividere laudem, *fortitudinis, justitiæ, continentiæ*, ceterarumque, ac singulis assignare, quæ secundum quamque earum gesta erunt. Utra sit autem harum via utilior, cum materia deliberabimus; dum sciamus gratiora esse audientibus, quæ solus quis, aut primus, aut certe cum paucis fecisse dicetur : si quid præterea supra spem aut exspectationem, præcipue quod aliena potius causa, quam sua.

Tempus, quod finem hominis insequitur, non semper tractare contingit; non solum, quod viventes aliquando laudamus, sed quod rara hæc occasio est, ut referri possint divini honores, et decreta, ut publice statuæ constitutæ. Inter quæ numeraverim ingeniorum monumenta, quæ sæculis probarentur; nam quidam, sicut Menander, justiora posterorum, quam suæ ætatis, judicia sunt consecuti.

Enfin, les enfants sont un sujet d'éloge pour leurs pères, les villes pour leurs fondateurs ; les lois immortalisent ceux qui les ont rendues, les arts ceux qui les ont inventés, et les institutions rappellent sans cesse leurs auteurs. Ainsi, c'est à Numa que nous devons le culte qu'on rend aux dieux ; et l'usage d'incliner les faisceaux devant le peuple remonte à Publicola.

Veut-on blâmer? on s'y prend de la même manière, sauf la couleur qui est différente. Chez beaucoup de gens, une basse extraction ajoute encore à l'opprobre de leur vie ; chez d'autres, une illustre origine ne sert qu'à mettre leurs vices dans un plus grand jour, et à les rendre plus odieux. Quelques-uns ont été annoncés, avant leur naissance, comme des fléaux ; c'est ce qu'on raconte de Pâris; d'autres, tels qu'Irus et Thersite, ont été des objets de mépris, à cause de leur misère ou de leur difformité; d'autres, enfin, pour avoir gâté, par leurs dérèglements, les plus heureux dons de la nature, n'ont recueilli que l'indignation et la haine; c'est ce que nous apprennent les poëtes, du lâche Nirée et de l'impudique Plisthène.

L'âme est susceptible d'autant de vices que de vertus ; on peut donc envisager les uns comme les autres sous un double aspect. Il est des hommes auxquels l'ignominie s'attache même au delà du tombeau, témoins Mélius, dont la maison fut rasée, et Marcus Manlius, qui priva sa postérité de son prénom. La haine que nous portons aux méchants rejaillit sur leurs proches. Il n'est pas jus-

Afferunt laudem liberi parentibus, urbes conditoribus, leges latoribus, artes inventoribus, nec non instituta quoque auctoribus, ut a Numa traditum deos colere, a Publicola, fasces populo summittere.

Qui omnis etiam in vituperatione ordo constabit, tantum in diversum : nam et turpitudo generis opprobrio multis fuit : et quosdam claritas ipsa notiores circa vitia, et invisos magis fecit : et in quibusdam, ut in Paride traditum est, prædicta pernicies ; et corporis ac fortunæ quibusdam mala contemptum, ut Thersitæ atque Iro ; quibusdam bona vitiis corrupta odium attulerunt ; ut Nirea imbellem, Plisthenem impudicum, a poetis accepimus.

Et animi totidem vitia, quod virtutes sunt : nec minus, quam in laudibus, duplici ratione tractantur ; et post mortem adjecta quibusdam ignominia est, ut Mælio, cujus domus solo æquata ; Marcoque Manlio, cujus prænomen e familia in posterum exemptum est. Et parentes malorum odimus ; et est condi-

qu'aux villes, dont les fondateurs encourent une espèce d'infamie parce qu'elles sont le centre d'une nation en horreur à toutes les autres ; tel est le premier auteur de la superstition judaïque. Les lois portées par les Gracques sont décriées par le nom seul de ces tribuns. Enfin, il y a des exemples de perversité inouïs que l'histoire nous a transmis; tel est cet attentat monstrueux d'un Perse envers une femme de Samos. Voilà pour les morts. A l'égard des vivants, les jugements du public sont des espèces de témoins qui déposent de leurs mœurs, et quand sa voix les honore ou les flétrit, rien n'est plus propre à justifier l'éloge ou le blâme.

Mais, pour l'un comme pour l'autre, il faut, suivant Aristote, considérer le lieu où l'on est. Il importe, en effet, de connaître les inclinations de ceux qui nous écoutent, leurs mœurs, leurs préjugés, afin qu'ils puissent admettre les qualités qu'ils chérissent dans celui que nous louons, et les vices qu'ils haïssent dans celui que nous blâmons; c'est ce dont on doit bien s'assurer avant de parler. Ayons soin aussi d'y mêler des louanges pour notre auditoire, cela nous gagne sa bienveillance; mais, autant que possible, faisons-les tourner à l'avantage de notre sujet. Le mérite littéraire, honoré dans Athènes, eût été fort peu goûté à Lacédémone, où l'on faisait plus de cas de la fermeté et du courage. Dans certains pays, ce n'est pas une honte de vivre du fruit de ses rapines; dans d'autres, on se pique de respecter les lois. On serait peut-être fort mal reçu à louer la frugalité devant les Sybarites, et c'eût

toribus urbium infame, contraxisse aliquam perniciosam ceteris gentem, qualis est primus judaicæ superstitionis auctor; et Gracchorum leges invisæ; et si quod est exemplum deforme posteris traditum, quale libidinis vir Perses in muliere Samia instituere ausus dicitur primus. Sed in viventibus quoque judicia hominum, velut argumenta sunt morum; et honos aut ignominia veram esse laudem vel vituperationem, probat.

Interesse tamen Aristoteles putat, ubi quidque laudetur, aut vituperetur; nam plurimum refert, qui sint audientium mores, quæ publice recepta persuasio; ut illa maxime, quæ probant, esse in eo, qui laudabitur, credant; aut in eo contra quem dicemus, ea, quæ oderunt : ita non dubium erit judicium, quod orationem præcesserit. Ipsorum etiam permiscenda laus semper, nam id benevolos facit, quoties autem fieri poterit, cum materiæ utilitate jungenda. Minus Lacedæmone studia litterarum, quam Athenis, honoris merebuntur; plus patientia, fortitudo; rapto vivere quibusdam honestum, aliis cura legum;

été un grand crime de préconiser le luxe devant les anciens Romains. La même diversité d'opinion existe dans les individus. Un juge est toujours disposé en faveur de celui qui exprime des sentiments conformes aux siens.

Un autre précepte d'Aristote, mais que Cornelius Celsus a poussé jusqu'à l'excès, c'est de profiter de l'espèce d'affinité que présentent les vices et les vertus, pour transformer, par un abus de mots, la témérité en courage, la prodigalité en penchant généreux, l'avarice en économie, et réciproquement; ce que ne fera jamais l'orateur, c'est-à-dire l'homme de bien, à moins de quelque grand motif d'intérêt public.

Les villes ont leur éloge comme les hommes; les fondateurs en sont les pères. Plus leur origine est antique, plus elles ont d'illustration; aussi certains peuples se vantent-ils d'être aussi anciens que le sol qu'ils habitent. Elles ont enfin, comme les individus, leurs actions vertueuses ou criminelles. Viennent ensuite les considérations particulières à chacune, sa position, la force de ses murs, sa population; de nombreux citoyens sont à une ville ce que des enfants sont à leurs pères. On envisage les monuments et les ouvrages qu'elles renferment, sous le rapport de la majesté, de l'utilité, de la beauté, du génie de celui qui les a élevés. On loue la majesté dans les temples; l'utilité, dans les remparts; la beauté, le génie du fondateur partout.

frugalitas apud Sybaritas forsitan odio foret, veteribus Romanis summum luxuria crimen : eadem in singulis differentia : maxime favet judex, qui sibi dicentem assentiri putat.

Idem præcipit illud quoque, quod mox Cornelius Celsus prope supra modum invasit, quia sit quædam virtutibus ac vitiis vicinitas, utendum proxima derivatione verborum, ut pro temerario fortem, pro prodigo liberalem, pro avaro parcum vocemus; quæ eadem etiam contra valent; quod quidem orator, id est vir bonus, nunquam faciet, nisi forte communi utilitate ducatur.

Laudantur autem urbes similiter atque homines : nam pro parente est conditor; et multum auctoritatis affert vetustas, ut iis, qui terra dicuntur orti; et virtutes ac vitia circa res gestas, eadem quæ in singulis; illa propria, quæ ex loci positione ac munitione sunt : cives illis, ut hominibus liberi, decori. Est laus et operum, in quibus *honor*, *utilitas*, *pulchritudo*, *auctor* spectari solet : *honor*, ut in templis; *utilitas*, ut in muris; *pulchritudo* vel *auctor*, utrobique.

On loue encore les lieux ; voyez cette belle description de la Sicile dans Cicéron. On y considère ce qu'ils ont d'agréable et d'utile. Des côtes baignées par la mer, de belles plaines, de riches points de vue, voilà pour l'agréable ; la douceur de la température, la fertilité du sol, voilà pour l'utile. On loue aussi, en général, tout ce qui, dans les actions comme dans les paroles, est digne de mémoire. Enfin, que ne loue-t-on pas ? On a loué le sommeil et la mort même ; des médecins ont été jusqu'à faire l'éloge de simples aliments. J'ai donc raison de ne pas accorder que le genre démonstratif soit limité aux choses honnêtes ; mais, en même temps, je crois qu'il relève spécialement de l'un de ces trois états dont j'ai parlé, de la *qualité*, quoiqu'ils puissent pourtant s'y rencontrer tous à la fois, car Cicéron remarque que César en a fait usage dans son *Anti-Caton*. Toutefois, dans son ensemble, le genre démonstratif a quelque analogie avec le délibératif ; car ce qu'on conseille dans l'un, on le loue ordinairement dans l'autre.

CHAPITRE VIII

Du genre délibératif.

Je m'étonne aussi que quelques écrivains aient restreint à la seule utilité le genre délibératif. S'il fallait renfermer ce genre dans un seul objet, je préférerais penser, avec Cicéron, que la di-

Est et locorum, qualis Siciliæ apud Ciceronem, in quibus similiter *speciem* et *utilitatem* intuemur ; *speciem*, maritimis, planis, amœnis ; *utilitatem*, salubribus, fertilibus : erit etiam dictorum honestorum factorumque laus generalis ; erit et rerum omnis modi. Nam et somni et mortis scriptæ laudes, et quorumdam a medicis ciborum : itaque, ut non consensi hoc laudativum genus circa solam versari honesti quæstionem, sic qualitate maxime contineri puto ; quamquam omnes tres status cadere in hoc opus possint, hisque usum C. Cæsarem in vituperando Catone notaverit Cicero ; totum autem habet aliquid simile suasoriis, quia plerumque eadem illic suaderi, hic laudari solent.

CAPUT VIII

De suasoria, seu deliberativa et prosopopœia.

Deliberativas quoque miror a quibusdam sola utilitate finitas ; ac, si quid in his unum sequi oporteret, potior fuisset apud me Ciceronis sententia, qui hoc

gnité est éminemment son partage. Au surplus, je ne doute pas que ceux qui sont de ce premier avis n'aient entendu, suivant la plus noble définition, qu'il n'y a d'utile que ce qui est honnête, et cela serait, en effet, très-vrai, si l'on n'avait affaire qu'à des sages; mais, comme très-souvent on est dans le cas d'exprimer son opinion devant des ignorants, et surtout devant le peuple, dont la masse est généralement grossière, il faut bien faire des distinctions, et descendre à la portée des intelligences les plus communes. Que de gens n'estiment pas assez utile ce qui d'ailleurs leur paraît louable; et combien, séduits par l'apparence de quelque utilité, approuvent ce qu'ils savent être honteux! témoin le traité de Numance, et celui des Fourches Caudines.

Je ne crois pas non plus qu'on doive borner ce genre à l'état de *qualité*, qui comprend cependant toutes les questions sur l'utile et l'honnête, car souvent la conjecture et la définition y trouvent place; quelquefois même on y traite incidemment des questions légales, surtout dans les conseils privés, quand on examine, par exemple, si telle chose est autorisée par la loi. Laissons pour le moment la conjecture, que je reprendrai plus tard, et voyons d'abord la définition. N'en trouve-t-on pas tous les caractères dans ce passage de Démosthène: *Est-ce un pur don, ou une restitution que fera Philippe, en livrant Halonèse aux Athéniens?* Et dans cet endroit des *Philippiques* de Cicéron : *Qu'est-ce que le tu-*

materiæ genus dignitate maxime contineri putat; nec dubito, quin hi, qui sunt in illa priore sententia, secundum opinionem pulcherrimam, ne utile quidem, nisi quod honestum esset, existimarint. Et est hæc ratio verissima, si consilium contingat semper bonorum atque sapientum; verum apud imperitos, apud quos frequenter dicenda sententia est, populumque præcipue, qui ex pluribus constat indoctis, discernenda sunt hæc, et secundum communes magis intellectus loquendum. Sunt enim multi, qui etiam, quæ credunt *honesta*, non tamen satis eadem *utilia* quoque existiment, et, quæ turpia esse dubitare non possunt, utilitatis specie ducti probent, ut *fœdus numantinum, jugumque caudinum.*

Ne qualitatis quidem statu, in quo et honestorum et utilium quæstio est, complecti eas satis est; nam frequenter in his etiam conjecturæ locus est : nonnunquam tractatur aliqua finitio; aliquando etiam legales possunt incidere tractatus, in privata maxime consilia, si quando ambigitur, *An liceat :* de conjectura paulo post pluribus. Interim et definitio apud Demosthenem, *Det Halonesum Philippus, an reddat?* apud Ciceronem in Philippicis, *Quid sit tu-*

multe? ce dernier orateur n'agite-t-il pas une question de l'ordre légal, quand, au sujet de Servius Sulpicius, il examine si l'on ne doit décerner des statues qu'à ceux qui ont péri par le fer dans leurs ambassades? Le genre délibératif, qui consulte ordinairement sur l'avenir, embrasse donc aussi le passé. Quant à ses fonctions, elles consistent à persuader et à dissuader.

Ce genre ne réclame pas un exorde dans les formes, comme au barreau, car celui qui nous consulte est toujours bien disposé à nous entendre : cependant il y a une manière d'aborder son sujet qui a de l'analogie avec l'exorde, et qui ne doit être ni trop brusque ni trop arbitraire; car, en toute chose, il y a un point par où l'on doit naturellement commencer. Dans le sénat, et en général dans les assemblées publiques, il faut, comme auprès des juges, se concilier la bienveillance de ceux qui nous écoutent : précaution dont il ne se faut pas étonner, puisque, dans les panégyriques même, où il ne s'agit que de louanges, sans but d'utilité réelle, on recherche néanmoins les suffrages de son auditoire. Aristote pense avec raison que, dans les délibérations, nous pouvons tirer l'exorde, tantôt de nous-mêmes, tantôt de ceux qui soutiennent l'avis contraire au nôtre, ce qui est une sorte d'emprunt aux formes du barreau, comme d'exagérer ou d'affaiblir l'importance de l'objet dont on délibère. A l'égard du genre démonstratif, il

multus? Quid? non illa similis judicialium quæstio, *De statua Servii Sulpicii*, an iis demum ponenda sit, qui in legatione ferro sunt interempti? Ergo pars deliberativa, quæ eadem suasoria dicitur, de tempore futuro consultans, quærit etiam de præterito : officiis constat duobus, *suadendi* ac *dissuadendi*.

Proœmio, quale est in judicialibus, non utique eget, quia conciliatus est ei quisque, quem consulit; initium tamen quodcunque debet habere aliquam proœmii speciem; neque enim abrupte, nec unde libuit, incipiendum, quia est aliquid in omni materia naturaliter primum. In senatu, et utique in concionibus eadem ratio, quæ apud judices, acquirendæ sibi plerumque eorum, apud quos dicendum sit, benevolentiæ; nec mirum, quum etiam in panegyricis petatur audientium favor, ubi emolumentum non in utilitate aliqua, sed in sola laude, consistit. Aristoteles quidem, nec sine causa, putat et a nostra, et ab ejus, qui dissentiet, persona, duci frequenter in consiliis exordium, quasi mutuantibus hoc nobis a judiciali genere; nonnunquam etiam, ut minor res majorve videatur; in demonstrativis vero proœmia esse maxime

donne la plus grande latitude : tantôt on prend l'exorde bien loin de son sujet, comme a fait Isocrate, dans l'éloge d'Hélène ; tantôt on le tire de quelque chose qui y ressemble, comme fait encore le même orateur, dans le *Panégyrique*, quand il se plaint de ce qu'on honore plus la beauté du corps que celle de l'âme ; et Gorgias, dans son *Olympique*, quand il débute par célébrer la gloire de ceux qui ont institué ces solennités. Salluste, dans ses *Guerres de Jugurtha et de Catilina*, ouvre aussi ces deux histoires par des considérations tout à fait étrangères à son sujet. Mais revenons au genre délibératif. Si l'on y veut un exorde, il le faut court, et s'en tenir à une sorte d'introduction sommaire pour entrer en matière.

S'agit-il d'intérêts privés? la narration sera superflue, au moins quant à l'objet sur lequel on demande notre avis ; car, que pourrions-nous apprendre, à cet égard, à celui qui nous consulte? On peut cependant s'étendre sur des circonstances extérieures qui ont du rapport avec cet objet ; et même, quand il s'agit d'une délibération publique, on ne peut se dispenser d'une narration qui expose l'affaire avec ordre et clarté. Mais ce que réclame surtout le genre délibératif, c'est le langage animé des passions. Que de fois n'a-t-on pas à exciter la colère, ou à la calmer ; à imprimer la terreur dans les esprits, ou à leur inspirer toute la confiance du courage ; à soulever l'indignation, ou à prêcher la douceur et la paix? Quelquefois aussi ne faut-il pas attendrir tout un peuple, soit pour

libera existimat. Nam et longe a materia duci, ut in Helenes laude Isocrates fecerit, et ex aliqua rei vicinia, ut idem in Panegyrico conqueritur *plus honoris corporum, quam animorum, virtutibus dari*; et Gorgias in Olympico laudans eos, qui primi tales instituerunt conventus : quos secutus videlicet Crispus Sallustius, in Bello Jugurthino et Catilinario, nihil ad historiam pertinentibus principiis orsus est. Sed nunc ad suasoriam, in qua, etiam cum procemio utemur, breviore tamen, et velut quodam capite tantum et initio, debebimus esse contenti.

Narrationem vero nunquam exiget privata deliberatio, ejus duntaxat rei, de qua dicenda sententia est; quia nemo ignorat id, de quo consulit. Extrinsecus possunt pertinentia ad deliberationem multa narrari : in concionibus sæpe est etiam illa, quæ ordinem rei docet, necessaria. Affectus ut quæ maxime, postulat; nam et concitanda et lenienda frequenter est ira, et ad metum, cupiditatem, odium, conciliationem, impellendi animi; nonnunquam etiam

lui persuader de porter des secours à de malheureux assiégés, soit pour lui arracher des pleurs sur la destruction d'une ville alliée?

Mais ce qui donne le plus de poids aux conseils, c'est la considération personnelle de l'orateur ; en vain se flatterait-on de convaincre les autres, en ce qui touche leurs devoirs ou leurs intérêts, si l'on n'est reconnu soi-même pour être supérieur en vertus et en lumières. Au barreau, on suit un peu son inclination, et cela est permis; mais quand il s'agit de donner un conseil, on ne doit obéir qu'aux inspirations de sa conscience.

La plupart des rhéteurs grecs ont jugé que le genre délibératif s'appliquait exclusivement aux affaires publiques et au gouvernement. C'est aussi à ce point de vue seul que Cicéron l'envisage, puisqu'il exige de ceux qui se mêlent de donner leur avis sur la paix ou la guerre, sur la levée des troupes, sur les travaux publics, sur les subsides, qu'ils soient parfaitement instruits des forces d'un État, et qu'ils en connaissent à fond les usages et les mœurs, afin de tirer, de la nature même des choses et de la disposition des esprits, leurs principaux moyens de persuasion. Je crois, pour moi, que ce genre est susceptible de plus de variété, tant il y a d'espèces de consultants et de conseils. Il faut donc d'abord considérer trois choses : quel est l'objet dont on délibère, quels sont ceux qui délibèrent, quel est celui qui veut persuader.

A l'égard de la chose dont on délibère, ou il est certain qu'elle

movenda miseratio, sive, ut auxilium obsessis feratur, suadere oportebit, sive sociæ civitatis eversionem deflebimus.

Valet autem in consiliis auctoritas plurimum ; nam et prudentissimus esse haberique et optimus debet, qui sententiæ suæ de utilibus atque honestis credere omnes velit; in judiciis enim vulgo fas habetur indulgere aliquid studio suo ; consilia, nemo est qui neget, secundum mores dari.

Græcorum quidem plurimi omne hoc officium concionale esse judicaverunt, et in sola reipublicæ administratione posuerunt ; quin et Cicero in hac maxime parte versatur, ideoque suasuris *de pace, bello, copiis, operibus, vectigalibus*, hæc duo præcipue nota esse voluit, *vires civitatis*, et *mores ;* ut ex natura quum ipsarum rerum, tum audientium, ratio suadendi duceretur. Nobis major in re videtur varietas; nam et *consultantium* et *consiliorum* plurima sunt genera : quare in suadendo et dissuadendo tria primum spectanda erunt, *Quid sit, de quo deliberetur; Qui sint, qui deliberent; Qui sit, qui suadeat.*

Rem, de qua deliberatur, aut certum est posse fieri, aut incertum : si in-

se peut faire, ou cela est incertain. S'il y a incertitude, ce sera la seule question, ou au moins la plus importante; car il peut arriver que nous disions d'abord que telle chose n'est pas à faire, quand même elle serait faisable, ensuite qu'elle n'est pas même faisable. Or c'est un état de conjecture, comme les questions suivantes : *Peut-on couper des isthmes, dessécher les marais Pontins, fonder un port à Ostie? Alexandre aurait-il trouvé des terres à conquérir au delà de l'Océan?* Dans les choses même qui seront évidemment faisables, il y aura encore conjecture, comme dans ces questions : *Si les Romains triompheront de Carthage; si Annibal quittera l'Italie, dans le cas où Scipion conduirait son armée en Afrique; si les Samnites resteront fidèles aux Romains, ceux-ci venant à déposer les armes.* Enfin, il est probable que telle chose peut se faire, et qu'elle se fera, mais dans un autre temps, dans un autre lieu, d'une autre façon.

Quand il n'y a pas lieu à conjecture, il se présente d'autres considérations, et d'abord l'on consulte sur une affaire, ou pour elle-même, ou pour les suites qu'elle peut entraîner. Pour elle-même, le sénat délibère sur la solde des troupes : voilà une matière toute simple; pour les suites, il délibère *si on livrera les Fabius aux Gaulois, qui menacent de la guerre, en cas de refus :* il y a là des motifs pour résoudre affirmativement la question. C. César est indécis *s'il doit persévérer à conduire son armée en Germanie*, parce que ses soldats font de tous côtés leurs testaments,

certum, hæc erit quæstio sola, aut potentissima; sæpe enim accidet, ut prius dicamus, ne, si possit quidem fieri, esse faciendum, deinde, fieri non posse. Quum autem de hoc quæritur, conjectura est, *An Isthmos intercidi, an siccari palus Pomptina, an portus fieri Ostiæ possit? An Alexander terras ultra Oceanum sit inventurus?* Sed in iis quoque, quæ constabit posse fieri, conjectura aliquando erit : ut si quæratur, *An utique futurum sit, ut Carthaginem superent Romani, ut redeat Annibal, si Scipio exercitum in Africam transtulerit; ut servent fidem Samnites, si Romani arma deposuerint?* Quædam et fieri posse, et futura esse, credibile est; sed aut *alio tempore*, aut *alio loco*, aut *alio modo*.

Ubi conjecturæ non erit locus, alia sunt intuenda : et primum, aut propter ipsam rem, de qua sententiæ rogantur, consultabitur; aut propter alias intervenientes extrinsecus causas : propter ipsam deliberant patres conscripti, *An stipendium militi constituant?* Hæc materia simplex erit. Accedunt causæ aut faciendi, ut deliberant patres conscripti. *An Fabios dedant Gallis bellum minitantibus?* aut non faciendi, ut deliberat C. Cæsar, *An perseveret in Germaniam*

comme s'ils ne devaient jamais revenir de cette expédition; ici, il y a des causes pour la négative. On voit que ces deux délibérations sont complexes; car, dans le premier exemple, le point de la délibération est que les Gaulois menacent de la guerre; mais il y a cette autre question, si, sans avoir égard à cette menace, on n'est pas fondé à livrer des hommes qui, méconnaissant le caractère d'ambassadeurs, ont engagé le combat contre les lois de la guerre, et massacré le prince auprès duquel ils étaient envoyés. Et dans le second, César ne délibérerait pas sans l'agitation qui règne parmi ses soldats; mais il y a lieu d'examiner si, indépendamment de cette circonstance, il faut pénétrer en Germanie. Quoi qu'il en soit, occupons-nous toujours d'abord du point principal de la question, abstraction faite de ses accessoires.

Suivant quelques rhéteurs, il y a trois choses à établir pour persuader : *l'honnête, l'utile, le nécessaire*. Je ne vois pas trop pourquoi on y comprend le nécessaire; car, à quelque violence qu'on nous soumette, nous pouvons bien être réduits à souffrir, jamais à rien faire contre notre gré; or, c'est sur ce qu'on fera qu'on délibère. Que si on appelle nécessité la situation où nous place la crainte de plus grands maux, cela rentre dans la question de l'*utile*. Par exemple, une ville est assiégée, et sa garnison, peu nombreuse et manquant de tout, délibère si elle se rendra. Dira-t-on qu'il y a nécessité, parce qu'autrement il faudrait périr? Je réponds qu'il n'y a pas nécessité, par cela même qu'on peut préférer

ire, quum milites passim testamenta facerent? Hæ suasoriæ duplices sunt; nam et illic causa deliberandi est, quod bellum Galli minitentur; esse tamen quæstio potest, *Dedendine fuerint, etiam citra hanc denunciationem, qui contra fas, quum legati missi essent, prœlium inierint, regemque, ad quem mandata acceperant, trucidarent?* Et hic nihil Cæsar sine dubio deliberaret, nisi propter hanc militum perturbationem; est tamen locus quærendi, *An, citra hunc quoque casum, penetrandum in Germaniam fuerit?* Semper autem de eo prius loquemur, de quo deliberari, etiam detractis sequentibus, posset.

Partes suadendi quidam putaverunt *honestum, utile, necessarium;* ego non invenio huic tertiæ locum; quantalibet enim vis ingruat, aliquid fortasse pati necesse sit, nihil facere; de faciendo autem deliberatur. Quod si hanc vocant *necessitatem*, in quam homines graviorum metu coguntur, *utilitatis* erit quæstio : ut *si obsessi, et impares, et aqua ciboque defecti, de facienda ad hostem deditione deliberent*, et dicatur. *Necesse est;* nempe sequitur, ut hoc subjiciatur, *Alioqui pereundum est:* ita propter id ipsum non est necesse, quia

la mort. N'est-ce pas ce qu'ont fait les Sagontins, et ces braves d'Opiterge, malgré la flotte qui les cernait de toutes parts? Ainsi, même dans ces situations désespérées, on n'a qu'à se décider sur la question d'utilité, ou qu'à choisir entre l'utile et l'honnête. Mais, dira-t-on, si quelqu'un veut avoir des enfants, force est qu'il se marie. Qui en doute? A coup sûr, ce n'est pas celui qui veut devenir père. Il n'y a donc pas lieu à persuader, lorsqu'il y a nécessité qu'une chose soit, non plus qu'à dissuader, lorsqu'il est constant qu'elle ne se peut faire. Toute délibération suppose le doute. Je me rangerais donc plus volontiers au sentiment de ceux qui à ce qui est nécessaire ont substitué ce qui est possible, *possibile*, seul mot qui rende, quoique d'une manière un peu dure, le mot grec δυνατὸν.

On le conçoit assez, sans que je le démontre, les trois divisions ci-dessus ne se rencontrent pas toujours dans toute délibération; et cependant quelques rhéteurs ne se sont pas fait scrupule d'en augmenter encore le nombre, nous donnant pour des parties du genre de simples subdivisions de parties : car ce qui est permis, ce qui est juste, ce que prescrit la piété, l'équité, la douceur (τὸ ἥμερον), et tout ce que vous voudrez y réunir de semblable, tout cela n'est qu'une subdivision de l'*honnête*. De même, ce qui est facile, grand, agréable, sans danger, se rattache à la question de l'*utile*. D'où naissent ensuite les propositions contradictoires :

perire potius licet; denique non fecerunt Saguntini, nec in rate Opitergina circumventi. Igitur in his quoque causis aut de *sola utilitate* ambigetur, aut quæstio inter *utile* atque *honestum* consistet; at enim, si quis liberos procreare volet, necesse habeat uxorem ducere; quis dubitat? sed ei, qui pater vult fieri, liqueat necesse est, uxorem esse ducendam. Itaque mihi ne consilium quidem videtur, ubi necessitas est; non magis quam ubi constat, quid fieri omnino non posse; omnis enim deliberatio de dubiis est : melius igitur, qui tertiam partem dixerunt δυνατὸν, quod nostri *possibile* nominant; quæ, ut dura videatur appellatio, tamen sola est.

Quas partes non omnes in omnem cadere suasoriam manifestius est, quam ut docendum sit : tamen apud plerosque earum numerus augetur, a quibus ponuntur ut partes, quæ species sunt partium; nam *fas*, *justum*, *pium*, *æquum*, *mansuetum* quoque (sic enim sunt interpretati τὸ ἥμερον et si qua adhuc adjicere quis ejusdem generis velit, subjici possunt *honestati*. An sit autem *facile*, *magnum*, *jucundum*, *sine periculo?* ad quæstionem pertinet *utilitatis*; qui loci oriuntur ex contradictione : *Est quidem utile, sed difficile, par-*

telle chose est utile, mais elle est difficile, mesquine, désagréable, dangereuse. Quelques-uns veulent néanmoins que certaines délibérations n'offrent qu'une question de pur agrément, comme celles qui ont pour objet d'édifier un théâtre, d'instituer des jeux. Mais quel homme est assez esclave de ses sens pour ne voir qu'une question de plaisir dans les délibérations de cette nature? Il y a toujours quelque chose de grave qui les domine. Ainsi, dans l'institution des jeux, ce sont les dieux qu'on honore; et le théâtre, en même temps qu'il offre un délassement utile aux travaux de la multitude, obvie, par la manière dont il est dispose, au désordre et à la confusion qui, sans cela, régneraient parmi les spectateurs. La religion même y est intéressée, puisque le théâtre devient alors une espèce de temple qui lui est consacré.

Il y a des circonstances où l'on sacrifiera l'utile pour s'attacher à l'honnête; c'est le cas de ces Opitergiens, auxquels nous persuaderons de ne pas se rendre, quoique leur existence soit à cette condition. Il y en a d'autres où nous préférerons l'utile à l'honnête, comme dans une guerre telle que la guerre punique, où nous serons d'avis d'enrôler les esclaves. Ici, loin d'accorder que cette mesure soit déshonorante, nous dirons : la nature a fait tous les hommes libres, elle les a formés des mêmes éléments, et après tout ces esclaves, que nous dédaignons, sont peut-être d'une antique et noble origine. Là, où nous ne pouvons dissimuler l'évidence du danger, nous chercherons d'autres motifs; nous repré-

vum, injucundum, periculosum. Tamen quibusdam videtur esse nonnunquam de jucunditate sola consultatio, ut si de ædificando theatro, instituendis ludis, deliberetur; sed neminem adeo solutum luxu puto, ut nihil in causa suadendi sequatur præter voluptatem. Præcedat enim semper aliquid necesse est, ut in ludis, honor deorum; in theatro, non inutilis laborum remissio, deformis et incommoda turbæ, si id non sit, conflictatio; et nihilo minus eadem illa religio, quum theatrum veluti quoddam illius sacri templum vocabimus.

Sæpe vero, et utilitatem despiciendam esse dicimus, ut honesta faciamus, ut quum illis Opiterginis damus consilium, ne se hostibus dedant, quamquam perituri sint, nisi fecerint; et utilia honestis præferimus, ut quum suademus, ut bello punico servi armentur. Sed tamen, neque hic plane concedendum est, esse id inhonestum, liberos enim natura omnes, et eisdem constare elementis, et fortasse antiquis etiam nobilibus ortos dici potest; et illic, ub

senterons aux Opitergiens que, s'ils se rendent, ils n'en périront pas moins, et d'une manière plus cruelle, soit par la perfidie de l'ennemi, soit par le fer de César, ce dernier venant à triompher, ce qui est plus probable. Voilà comme, avec des mots, on concilie les idées les plus opposées. Car l'intérêt n'est compté pour rien par ceux qui mettent l'honnête au-dessus de l'utile, et pour qui même tout ce qui n'est pas honnête ne saurait être utile; tandis que les gens qui se payent de mots plus que de choses traitent ce que nous appelons honnête, de puérilité, d'orgueil, de sottise.

Non-seulement on oppose ce qui est utile à ce qui ne l'est pas; mais, quand on a à choisir entre deux partis, on les compare, pour prendre le plus avantageux ou le moins nuisible. Cela même se complique quelquefois, car on peut avoir à en balancer plusieurs, comme lorsque Pompée délibère s'il portera la guerre chez les Parthes, en Afrique, ou en Égypte. Alors il ne s'agit plus de décider entre deux avis, mais entre trois, quel est le meilleur ou le moins dangereux. D'où il suit que ce qui nous est avantageux de tout point, ne peut donner matière à un conseil; car, où il n'y a pas lieu à contradiction, quel peut être le motif de douter? Toute délibération n'est donc, à vrai dire, qu'une comparaison.

Il faut voir aussi, dans toute affaire, le but qu'on se propose,

manifestum periculum est opponenda alia, ut crudelius etiam perituros affirmemus, si se dediderint, sive hostis non servaverit fidem, sive Cæsar vicerit, quod esse vero similius. Hæc autem, quæ tantum inter se pugnant, plerumque nominibus deflecti solent; nam et utilitas ipsa expugnatur ab iis, qui dicunt, non solum potiora esse honesta, quam utilia, sed ne utilia quidem esse, quæ non sint honesta; et contra, quod nos honestum, illi vanum, ambitiosum, stolidum, verbis quam re probabilius vocant.

Nec tantum inutilibus comparantur utilia, sed inter se quoque ipsa; ut si ex duobus eligamus, in altero quid sit magis, in altero quid sit minus : crescit hoc adhuc; nam interim triplices etiam suasoriæ incidunt; ut quum Pompeius deliberavit, *Parthos, an Africam, an Ægyptum peteret* : ita non tantum, utrum melius, sed quid sit optimum quæritur; itemque contra. Nec unquam incidet in hoc genere materiæ dubitatio rei, quæ undique secundum nos sit; nam ubi contradictioni locus non est, quæ potest esse causa dubitandi? Ita fere omnis suasoria nihil est aliud, quam comparatio.

Videndumque, *quid consecuturi simus*, et *per quid?* ut æstimari possit, *plus*

et comment on y arrivera, pour être à même de juger si la fin compense les moyens. La question d'utilité se rapporte encore au temps, au lieu, à la personne, à la manière d'agir, à la mesure. Telle chose est utile, mais ce n'est ni le moment, ni le lieu de la faire ; elle ne sied pas, à nous, contre tels, ni de telle façon, ni jusqu'à tel point. Viennent ensuite les convenances à observer, tant à l'égard de nous-mêmes qu'à l'égard de ceux qui nous consultent. Ainsi, quoique les exemples aient assurément une grande influence sur les conseils, parce qu'en général on se détermine volontiers d'après ce qu'ont fait les autres, il est cependant essentiel de voir quels sont ces exemples, et pour qui on veut en faire usage, tant sont variées les dispositions des esprits. Ensuite, ou c'est une assemblée qui délibère, ou c'est un particulier, et ces deux cas admettent encore des distinctions. Si c'est une assemblée, autre chose est de parler devant le sénat ou devant le peuple ; devant les Romains ou devant les Fidénates ; devant les Grecs ou devant des Barbares. S'il s'agit d'un particulier, ce que vous direz Marius, pour l'engager à briguer les charges, vous ne le direz point à Caton ; et Scipion délibérera sur la conduite de la guerre d'une tout autre manière que Fabius. Il faut enfin avoir égard au sexe, à la dignité, à l'âge, et surtout au caractère, car c'est là ce qui met le plus de différence entre les hommes.

Rien de plus aisé que de persuader le bien à des cœurs honnêtes ; il n'en est pas de même avec les hommes corrompus : tout

in eo, quod petimus, sit commodi ; an vero in eo, per quod petimus, incommodi? Est utilitatis et in tempore quæstio, *Expedit, sed non nunc;* et in loco, *Non hic ;* et in persona, *Non nobis, non contra hos ;* et in genere agendi, *Non sic ;* et in modo, *Non in tantum ;* sed personam sæpius decoris gratia intuemur, quæ et in nobis, et in iis, qui deliberant, spectanda est. Itaque quamvis exempla plurimum in consiliis possent, quia facillime ad consentiendum homines ducuntur experimentis; refert tamen, quorum auctoritas, et quibus adhibeatur ; diversi sunt enim deliberantium animi, duplex conditio. Nam consultant aut plures, aut singuli; sed in utrisque differentia : quia et in pluribus multum interest, *senatus sit,* an *populus ; Romani,* an *Fidenates ; Græci,* an *Barbari :* et in singulis, *Catoni petendos honores suadeamus,* an *C. Mario ; de ratione belli Scipio prior,* an *Fabius deliberet.* Proinde intuenda *sexus, dignitas, ætas ;* sed mores præcipue discrimen dabunt.

Et honesta quidem honestis suadere facillimum est : si vero apud turpes

en s'efforçant d'obtenir d'eux ce qui est juste, il faut prendre garde de les blesser, en ayant l'air de leur reprocher leur conduite. Comme on ne peut pas les ramener par le sentiment de l'honnête, qui les touche peu, il faut intéresser leur vanité par l'appât de la gloire et de la renommée ; si ce moyen ne réussit pas, on se rabat sur des avantages positifs, ou, mieux encore, sur les dangers auxquels ils s'exposent en ne suivant pas nos avis. Outre que ces petites âmes sont très-faciles à intimider, il y a je ne sais quel instinct dans la plupart des hommes qui les rend plus accessibles à la peur du mal qu'à l'espérance du bien, de même qu'ils comprennent plus facilement le vice que la vertu. Quelquefois on donne à des gens de bien des conseils peu honorables ; quelquefois aussi, quand on a affaire à des gens qui ne sont pas très-délicats, on ne leur fait envisager que le côté avantageux du parti qu'on leur propose. Ici je pénètre la pensée du lecteur : Est-ce bien vous, dira-t-on, qui prescrivez de pareilles règles ? et pensez-vous qu'il soit permis d'en user? Cicéron pourrait me tirer de peine, lui qui, dans une lettre à Brutus, après avoir rapporté plusieurs propositions qu'on pouvait honnêtement faire à César, ajoute : *Puis-je, en conscience, lui donner de tels conseils ? non, sans doute ; car la fin que doit se proposer tout donneur d'avis, c'est l'intérêt de celui qui le consulte. Mais ces conseils sont conformes à l'honneur ; d'accord : mais est-ce toujours sur l'honneur qu'il faut régler ses avis?* Comme cette question est grave, et

recta obtinere conabimur, ne videamur exprobrare diversam vitæ sectam, cavendum est. Et animus deliberantis, non ipsa honesti natura, quam ille non respicit, permovendus; sed laude, vulgi opinione, et, si parum proficiet hæc vanitas, secutura ex his utilitate; aliquanto vero magis objiciendo aliquos, si diversa fecerit, metus. Nam præter id, quod his levissimi cujusque animus facillime terretur, nescio an etiam naturaliter apud plurimos plus valeat malorum timor, quam spes bonorum : sicut facilior eisdem turpium, quam honestorum, intellectus est. Aliquando bonis quoque suadentur parum decora; dantur parum bonis consilia, in quibus ipsorum, qui consulunt, spectatur utilitas : nec me fallit, quæ statim cogitatio subire possit legentem ; hoc ergo præcipis? et hoc fas putas? Poterat me liberare Cicero, qui ita scribit ad Brutum, propositis plurimis, quæ honeste suaderi Cæsari possent : *Simne bonus vir, si hæc suadeam? Minime; suasoris enim finis est utilitas ejus, cui quisque suadet : at recta sunt; quis negat? sed non est semper rectis in suadendo locus;* sed quia est altior quæstio, nec tantum ad suasorias pertinet, destinatus

qu'elle n'est pas simplement oratoire, je me réserve de la traiter dans le douzième et dernier livre de cet ouvrage. Au surplus, je n'entends pas qu'on se permette rien de honteux, et ce ne sera qu'à titre d'exercice qu'on pourra quelquefois introduire dans les écoles ces sortes de délibérations; car il est bon de connaître les ruses de la mauvaise foi, pour mieux défendre l'équité.

Souvenons-nous, toutefois, si nous conseillons à un homme de bien une action déshonnête, de ne pas la lui présenter comme telle. N'imitons pas ces déclamateurs maladroits qui poussent Sextus Pompée à la piraterie, par cela même que c'est un métier infâme et cruel. Il faut, au contraire, colorer l'injustice, même auprès des méchants; l'homme le plus criminel ne se soucie pas de le paraître. Ainsi Catilina, dans Salluste, ne dit pas que ses coupables projets sont le fruit de la perversité, il les fait naître d'une profonde indignation. Ainsi, dans Varius, Atrée s'écrie :

Puisque le sort le veut, je m'abandone au crime!

A combien plus forte raison faut-il conserver cette sorte de pudeur à l'égard de ceux qui n'ont pu être indifférents au soin de leur réputation. Si donc nous donnons à Cicéron le conseil d'implorer la clémence d'Antoine, de brûler même ses *Philippiques*, condition à laquelle ce triumvir lui promet la vie, nous n'allégue-

est mihi hic locus duodecimo, qui summus futurus est, libro. Nec ego quidquam fieri turpiter velim; verum interim hæc vel ad scholarum exercitationes pertinere credantur; nam et iniquorum ratio noscenda est, ut melius æqua tueamur.

Interim si quis bono inhonesta suadebit, meminerit non suadere tanquam inhonesta, ut quidam declamatores Sextum Pompeium ad piraticam, propter hoc ipsum, quod turpis et crudelis sit, impellunt; sed dandus illis deformibus color, idque etiam apud malos; neque enim est quisquam tam malus, ut videri velit. Sic Catilina apud Sallustium loquitur, ut rem sceleratissimam non malitia, sed indignatione, videatur audere; sic Atreus apud Varium :

. . . . . Jam fero (inquit) infandissima;
Jam facere cogor.

Quanto magis eis, quibus curæ fama fuit, conservandus est hic vel ambitus? Quare et, quum Ciceroni dabimus consilium, ut *Antonium roget*, vel etiam ut *Philippicas*, ita vitam pollicente eo, *exurat*, non cupiditatem lucis allegabimus;

rons pas le désir si naturel de sauver ses jours, quoique ce soit au fond ce qui importe le plus à Cicéron et à nous-mêmes; mais nous l'exhorterons à se conserver pour la république, et ce motif lui fera surmonter la honte de descendre à de semblables prières. Si nous voulons engager César à s'emparer du pouvoir suprême, nous lui montrerons la république arrivée au point de ne pouvoir plus se passer d'un maître. En un mot, quiconque délibère sur une action criminelle s'étudie à paraître le moins coupable possible.

La personne de celui qui conseille importe aussi beaucoup. Il faut se rendre compte de sa vie passée, si elle a été illustre; savoir enfin ce qu'on a droit d'attendre de son âge, de sa fortune, pour ne rien lui faire dire qui ne réponde à l'idée qu'on en a. Si aucune de ces circonstances ne le rehausse, il faut lui donner un ton plus modeste; car ce qui est liberté dans les uns, on l'appelle licence dans les autres. Ceux-là peuvent tout se permettre à l'abri de leur autorité, ceux-ci sont à peine protégés par la raison même.

C'est pour cela que les prosopopées me paraissent le genre de composition le plus difficile, puisqu'à tout ce qu'exigent les délibérations se joint la difficulté de faire parler convenablement les personnes. En effet, dans une question absolument semblable, César n'opinera pas comme Cicéron, ni celui-ci comme Caton. C'est donc un exercice très-utile en ce qu'il double le mérite du travail; et s'il est indispensable aux poëtes, et à ceux qui se desti-

hæc enim si valet in animo ejus, tacentibus quoque nobis valet; sed, ut se reipublicæ servet, hortabimur. Hac illi opus est occasione, ne eum talium precum pudeat; et C. Cæsari suadentes regnum, affirmabimus stare jam rempublicam, nisi uno regente, non posse; nam qui de re nefaria deliberat, id solum quærit, quo modo quam minimum peccare videatur.

Multum refert etiam, quæ sit persona suadentis; quia, anteacta vita si illustris fuit, aut clarius genus, aut ætas, aut fortuna affert exspectationem, providendum est, ne, quæ dicuntur, ab eo qui dicit, dissentiant; at his contraria summissiorem quemdam modum postulant; nam quæ in aliis *libertas* est, in aliis *licentia* vocatur; et quibusdem sufficit *auctoritas;* quosdam *ratio* ipsa ægre tuetur.

Ideoque longe mihi difficillimæ videntur prosopopœiæ, in quibus ad reliquum suasoriæ laborem accedit etiam personæ difficultas; namque idem illud aliter *Cæsar*, aliter *Cicero*, aliter *Cato* suadere debebit: utilissima vero hæc exercitatio, vel quod duplicis est operis, vel quod poetis quoque aut historia-

nent à écrire l'histoire, je ne le crois pas moins nécessaire à l'orateur. Combien, en effet, de discours composés par des orateurs grecs et latins, où il leur a fallu se conformer à la condition et aux mœurs de ceux à l'usage desquels ils les avaient faits! Cicéron s'est-il formé les mêmes idées, a-t-il étudié le même rôle, quand il a écrit pour Cn. Pompée, pour T. Ampius, et tant d'autres? et n'est-ce pas en s'identifiant avec la fortune, la dignité, les actions de ceux auxquels il prêtait son éloquence, qu'il est parvenu à saisir leur véritable physionomie : ils n'eussent pas si bien parlé sans doute, mais c'étaient eux qu'on croyait entendre; car un discours ne pèche pas moins par défaut de sympathie, avec le caractère de celui qui le prononce, que par défaut d'harmonie avec le sujet. Aussi admire-t-on avec quel air de vérité Lysias savait conformer le style de ses harangues à la simplicité de ceux qui devaient s'en servir.

C'est particulièrement aux déclamateurs de nos écoles que je recommande de bien observer ces convenances. Il est très-peu de controverses où ils s'expriment comme de simples avocats; le plus souvent, c'est un véritable personnage qu'ils représentent. Tantôt fils ou pères de famille; tantôt riches orgueilleux, vieillards fâcheux, débonnaires ou avares; tantôt superstitieux, timides ou railleurs, ils revêtent tant de formes, qu'à peine si nos comédies comportent plus de rôles que les déclamations. Or ce sont autant

rum futuris scriptoribus plurimum confert. Verum et oratoribus necessaria; nam sunt multæ a Græcis Latinisque compositæ orationes, quibus alii uterentur, ad quorum conditionem vitamque aptanda, quæ dicebantur, fuerunt : an eodem modo cogitavit, aut eamdem personam induit Cicero, quum scriberet Cn. Pompeio, et cum T. Ampio, ceterisve; ac non uniuscujusque eorum fortunam, dignitatem, res gestas intuitus omnium, quibus vocem dabat, etiam imaginem expressit? ut melius quidem, sed tamen ipsi, dicere viderentur. Neque enim minus vitiosa est oratio, si ab homine, quam si a re, cui accommodari debuit, dissidet; ideoque Lysias optime videtur in iis, quæ scribebat indoctis, servasse veritatis fidem.

Enimvero præcipue declamatoribus considerandum est, quid cuique personæ conveniat? qui paucissimas controversias ita dicunt, ut advocati; plerumque filii, patres, divites, senes, asperi, lenes, avari, denique superstitiosi, timidi, derisores, fiunt : ut vix comœdiarum actoribus plures habitus in pronunciando concipiendi sint, quam his in dicendo. Quæ omnia videri possunt *prosopo-*

de prosopopées que je ne sépare point ici des délibérations, puisqu'elles n'en diffèrent qu'en ce que l'orateur y parle par la bouche d'un autre : encore arrive-t-il quelquefois que dans certaines controverses empruntées à l'histoire, ce sont les acteurs véritables qui parlent et agissent sous leurs noms.

Dans les écoles, je le sais, on exerce de jeunes gens à ces sortes de controverses, tantôt sur des sujets poétiques, comme *Priam demandant à Achille le corps d'Hector;* tantôt sur des sujets historiques, comme *Sylla se démettant de la dictature dans une assemblée du peuple;* mais ces controverses rentrent en partie dans les trois genres de causes que nous avons distingués : car prier, déclarer, rendre compte, et tout ce que j'ai déjà énuméré, appartient diversement, et suivant la nature du sujet, au genre judiciaire, délibératif, ou démonstratif. Très-souvent aussi, dans ces divers genres, nous faisons intervenir des personnes qui parlent à notre place. Ainsi, dans son oraison *pour Célius,* Cicéron fait apparaître, d'un côté, l'aveugle Appius qui gourmande Clodia sur ses amours, et, de l'autre, son frère Clodius qui met plus de douceur et de modération dans ses reproches.

Les matières de délibérations qu'on donne dans les écoles tiennent ordinairement des plaidoyers, et sont un mélange des deux genres, comme lorsqu'on délibère devant César si l'on punira Théodote. Il y a là accusation et défense, ce qui est le propre des

pœiæ; quas ego suasoriis subjeci, quia nullo alio ab his, quam persona, distant ; quamquam hæc aliquando etiam in controversias ducitur, quæ ex historiis compositæ, certis agentium nominibus continentur.

Neque ignoro, plerumque exercitationis gratia poni et poeticas et historicas; ut *Priami verba* apud Achillem, aut *Sullæ dictaturam deponentis* in concione; sed hæc in partem cedent trium generum, in quæ causas divisimus ; nam et rogare, indicare, rationem reddere, et alia, de quibus supra dictum est, varie, atque ut res vult, in materia *judiciali, deliberativa, demonstrativa,* solemus. Frequentissime vero in his utimur ficta personarum, qua ipsi substituimus, oratione; ut, apud Ciceronem pro Cœlio, Clodiam, et cæcus Appius et Clodius frater, ille in castigationem, hic in hortationem amorum compositus, alloquitur.

Solent in scholis fingi materiæ ad deliberandum similiores controversiis, et ex utroque genere commixtæ; ut quum apud C. Cæsarem consultatio de pœna Theodoti ponitur; constat enim accusatione et defensione causæ, quod est

causes judiciaires, mais il s'y joint une question d'utilité. On se demande : *Si le meurtre de Pompée a été avantageux à César; si l'on ne doit pas s'attendre à une déclaration de guerre de la part de Ptolémée, dans le cas où Théodote serait mis à mort ; si cette guerre, qui, à coup sûr, serait longue, n'aurait pas un fâcheux effet dans la circonstance, et n'entraînerait pas des dangers?* Vient ensuite la question de convenance : *Sied-il à César de venger la mort de Pompée? n'est-il pas à craindre qu'il paraisse faire le procès à son parti, s'il reconnaît que ce grand homme ne méritait pas une pareille fin?* Or tout cela est de nature à se rencontrer dans une délibération sérieuse.

Il est plus d'une erreur où tombent la plupart des déclamateurs, au sujet des délibérations ; c'est de croire qu'elles demandent une manière d'écrire différente, et tout à fait contraire à celle des plaidoyers. Ils affectent, en conséquence, de la brusquerie dans l'exorde, une fougue impétueuse dans le style, une magnificence outrée dans les expressions, et les esquisses qu'ils préparent, pour ce genre d'exercice, sont toujours moins étendues que pour les matières judiciaires.

Mais, de même que, par les raisons que j'ai déjà déduites, les délibérations n'ont pas toujours besoin d'un exorde en règle, de même aussi je ne comprends pas pourquoi l'on s'emporterait, dès l'abord, en exclamations furibondes. Un homme de bon sens à qui l'on demande son avis sur une affaire, au lieu de crier si haut,

judicialium proprium. Permixta autem est et utilitatis ratio, *An pro Cæsare fuerit occidi Pompeium? An timendum a rege bellum, si Theodotus sit occisus? An id minime opportunum hoc tempore, et periculosum, et certe longum sit futurum?* Quæritur et de honesto, *Deceatne Cæsarem ultio Pompeii? An sit verendum, ne pejorem faciat suarum partium causam, si Pompeium indignum morte fateatur?* Quod genus accidere etiam veritati potest.

Non simplex autem circa suasorias error in plerisque declamatoribus fuit, qui dicendi genus in his diversum, atque in totum illi judiciali contrarium esse existimarunt; nam et principia abrupta, et concitatam semper orationem, et in verbis *effusionem*, ut ipse vocant, *cultum* affectaverunt, et earum breviores utique commentarios, quam judicialis materiæ, facere elaborarunt.

Ego porro ut proœmio video non utique opus esse suasoriis, propter quas dixi supra causas, ita cur initio furioso sit exclamandum, non intelligo; quum proposita consultatione rogatus sententiam, si modo est sanus, non quiritet,

doit, ce me semble, chercher plutôt à gagner la confiance de ceux qui le consultent par un début doux et modeste. A quoi bon ce torrent, cette violence continue, pour donner des conseils qui demandent, par-dessus tout, de la modération et de la méthode? Je l'avoue, dans les plaidoyers, le feu de l'orateur s'amortit le plus souvent à l'exorde, à la narration, aux preuves; mais, à cela près, les délibérations se composent des mêmes éléments. Je veux donc bien que, dans celles-ci, l'orateur ait un ton plus vif et plus soutenu, mais non qu'il y soit plus tumultueux et plus désordonné.

Je ne conseillerai pas davantage à nos déclamateurs d'y courir après les phrases ambitieuses, quoique l'occasion s'en offre plus souvent; lorsqu'on est maître de choisir sa matière, on aime assez, je le sais, à mettre en scène de grands personnages, tels que des rois, des princes, le peuple, le sénat, et à discuter de grands intérêts. Je sais aussi qu'alors, quand les mots répondent aux choses, l'élévation du sujet donne de l'éclat au discours; mais, en général, ce n'est pas le ton qui convient dans les délibérations sérieuses. Aussi Théophraste veut-il qu'on y fuie toute espèce d'affectation, d'accord en cela avec son maître, dont il ne se fait pas toujours scrupule de décliner l'autorité. En effet, Aristote pensait que le genre démonstratif, et après lui le genre judiciaire, étaient les seuls propres à faire briller l'orateur; l'un, parce que son but unique est de produire de l'effet; l'autre, parce que l'art y est

sed quam maxime potest civili et humano ingressu mereri assensum deliberantis velit. Cur autem torrens, et utique æqualiter concitata sit in ea dicentis oratio, quum vel præcipue moderationem rationemque consilia desiderent? Neque ego negaverim, sæpius subsidere in controversiis impetum dicendi prooœmio, narratione, argumentis; quæ si detrahas, id fere supererit, quo suasoriæ constant; verum id quoque æqualius erit, non tumultuosius atque turbidius.

Verborum autem magnificentia non validius est affectanda suasorias declamantibus, sed contingit magis; nam et personæ fere magnæ fingentibus placent, *regum, principum, populi, senatus*, et res ampliores : ita quum verba rebus aptentur, ipso materiæ nitore clarescunt. Alia veris consiliis ratio est; ideoque Theophrastus quam maxime remotum ab omni affectatione in deliberativo genere voluit esse sermonem, secutus in hoc auctoritatem præceptoris sui; quanquam dissentire ab eo non timide solet. Namque Aristoteles idoneam maxime ad scribendum *demonstrativum*, proximamque ab ea *judicialem* putavit : videlicet quoniam prior illa tota esset ostentationis; hæc secunda

nécessaire, fût-ce pour tromper, si l'intérêt de la cause l'exige ; tandis que les délibérations ne demandent que de la bonne foi et de la sagesse. Je souscris à cette distinction pour le panégyrique, et les écrivains sont unanimes sur ce point; mais, à l'égard des jugements et des délibérations, le langage de l'orateur doit, je le crois, y être approprié au sujet qu'il traite. Certes, les *Philippiques* de Démosthène offrent autant de beautés du même ordre que ses plaidoyers, et l'éloquence de Cicéron n'est pas moins admirable dans ses avis au sénat et dans ses harangues au Forum, que dans ses accusations ou ses défenses devant les tribunaux. Ce même orateur dit pourtant, en parlant des délibérations : *Le style doit en être, d'un bout à l'autre, simple et grave, et plus riche en pensées qu'en expressions.* On convient aussi, assez généralement, que l'usage des exemples y est mieux placé qu'ailleurs, et cela se conçoit. En fait de conseils, le passé semble répondre de l'avenir, et l'expérience dépose, en quelque sorte, en faveur de nos raisonnements.

Quant au plus ou au moins d'étendue des compositions, cela ne dépend pas du genre auquel elles appartiennent, mais de la mesure qu'elles requièrent. S'il est des délibérations où le plus souvent la question est simple, il est aussi des causes où l'intérêt est mince.

Pour reconnaître la vérité de tout ce que je viens de dire, on fera bien, au lieu de se consumer sur les traités des rhéteurs, de

egeret artis, vel ad fallendum, si ita poposcisset utilitas; consilia fide prudentiaque constarent. Quibus in demonstrativa consentio; nam et omnes alii scriptores idem tradiderunt; in judiciis autem consiliisque secundum conditionem ipsius, quæ tractabitur, rei, accommodandam dicendi credo rationem. Nam et Philippicas Demosthenis iisdem, quibus habitas in judiciis orationes, video eminere virtutibus; et Ciceronis sententiæ et conciones non minus clarum, quam est in accusationibus ac defensionibus, eloquentiæ lumen ostendunt. Dicit tamen idem de suasoria, hoc modo : *Tota autem oratio, simplex et gravis, et sententiis debet ornatior esse, quam verbis.* Usum exemplorum nulli materiæ magis convenire merito fere omnes consentiunt, quum plerumque videantur respondere futura præteritis, habeaturque experimentum velut quoddam rationis testimonium.

Brevitas quoque aut copia non genere materiæ, sed modo, constant ; nam ut in consiliis plerumque simplicior quæstio est, ita sæpe in causis minor.

Quæ omnia vera esse sciet, si quis non orationes modo, sed historias etiam

lire les orateurs, et même les historiens; car ces derniers, dans leurs harangues et dans leurs réflexions, offrent de véritables modèles du genre délibératif. On verra des exordes de ce dernier genre qui n'ont rien de brusque ni de véhément, et d'autres du genre judiciaire pleins de mouvement et de rapidité, partout un style adapté au sujet, et quelquefois des plaidoyers plus courts que de simples avis. On n'y trouvera pas les défauts trop communs aujourd'hui chez nos déclamateurs, qu'on voit outrager sans pitié quiconque est d'un sentiment contraire au leur, et parler toujours comme s'ils étaient les adversaires de ceux qui les consultent; à leur emportement brutal, on ne se douterait guère que ce sont des avis qu'ils donnent. C'est particulièrement pour les jeunes gens que j'écris ceci, afin qu'ils ne s'exercent pas à parler autrement qu'ils ne le doivent, et qu'ils ne contractent pas des habitudes dont ils auraient à se défaire. Au surplus, quand plus tard ils seront appelés comme conseils auprès de leurs amis, qu'ils auront à opiner dans le sénat, ou à répondre à la confiance d'un prince qui les consultera, alors ils apprendront, par leur propre expérience, ce qu'ils refusent peut-être à l'autorité des préceptes.

CHAPITRE IX

Des parties qui composent le genre judiciaire.

Parlons maintenant du genre judiciaire. C'est celui dont les

(namque in his conciones atque sententiæ plerumque suadendi ac dissuadend funguntur officio) legere maluerit, quam in commentariis rhetorum consenescere. Inveniet enim, nec in consiliis abrupta initia, et concitatius sæpe in judiciis dictum, et verba aptata rebus in utroque genere, et breviores aliquando causarum orationes, quam sententiarum. Ne illa quidem in his vitia deprehendet, quibus quidam declamatores laborant, quod et contra sentientibus inhumane conviciantur, et ita plerumque dicunt, tamquam ab iis, qui deliberant, utique dissentiant; ideoque objurgantibus similiores sunt, quam suadentibus. Hæc adolescentes sibi scripta sciant, ne aliter quam dicturi sunt, exerceri velint, et in desuescendis morentur : ceterum, quum advocari cœperint in consilia amicorum, dicere sententiam in senatu, suadere, si quid consulet princeps; quod præceptis fortasse non credunt, usu docebuntur.

CAPUT IX

De partibus causarum judicialium.

Nunc de judiciali genere, quod est præcipue multiplex, sed osficiis consta

combinaisons sont le plus variées; mais il n'a que deux devoirs principaux, *attaquer* et *défendre*. Il se divise, suivant le plus grand nombre des auteurs, en cinq parties : l'*exorde*, la *narration*, la *preuve*, la *réfutation*, la *péroraison;* quelques-uns y ont ajouté la *division*, la *proposition*, la *digression*. Cela me paraît surabondant; les deux premières ne sont que des dépendances de la preuve. Mais, dira-t-on, avant de prouver, il faut proposer. Oui, sans doute; mais quand on a prouvé, il faut conclure. Pourquoi donc la proposition fera-t-elle une partie distincte, si la conclusion n'en fait pas une? Quant à la *division*, c'est une espèce de la *disposition*, qui elle-même est une partie de la rhétorique, affectant également toutes les matières, et faisant corps avec elles, comme l'*invention* et l'*élocution*. Il ne faut donc pas croire que la division soit une des parties du discours, considéré comme un *tout*, c'est une partie de chaque question en particulier; car il n'en est pas où l'orateur ne puisse déterminer d'avance ce qu'il traitera en premier, en second, en troisième lieu, ce qui est le propre de la division. Ne serait-il pas ridicule, dès lors, que la question fût considérée comme espèce de la preuve, et qu'on appelât partie du discours la *division*, qui n'est qu'une espèce de la question.

Venons à la *digression:* ou elle est *hors* de la cause, et, par conséquent, ne saurait en faire partie; ou elle est *dans* la cause, et alors elle y figure comme appui ou ornement de certains points

duobus, *intentionis* ac *depulsionis*, cujus partes, ut plurimis auctoribus placuit, quinque sunt, *proœmium*, *narratio*, *probatio*, *refutatio*, *peroratio*. His adjecerunt quidam *partitionem*, *propositionem*, *excessum*, quarum priores duæ probationi succedunt. Nam proponere quidem, quæ sis probaturus, necesse est; sed et concludere : cur igitur, si illa pars causæ est, non et hæc sit? *Partitio* vero dispositionis est species, ipsa *dispositio* pars rhetorices, et per omnes materias totumque earum corpus æqualiter fusa, sicut *inventio* et *elocutio*. Ideoque eam non orationis totius partem unam esse credendum est, sed quæstionum etiam singularum; quæ namque est quæstio, in qua non promittere possit orator, quid primo, quid secundo, quid tertio sit loco dicturus? quod est proprium *partitionis*. Quam ergo ridiculum est, *quæstionem* quidem speciem esse probationis; *partitionem* autem, quæ sit species quæstionis, partem totius orationis vocari?

Egressio vero, vel, quod usitatius esse cœpit, *excessus*, sive est extra causam, non potest esse pars causæ; sive est in causa, adjutorium vel ornamentum

dont elle émane. Or, si tout ce qui entre dans un plaidoyer était considéré comme des *parties* de la cause, pourquoi n'appellerait-on pas du même nom les *arguments*, les *similitudes*, les *lieux communs*, les *mouvements passionnés*, les *exemples?*

D'autres, comme Aristote, retranchent la *réfutation* et la font dépendre de la *preuve*. Je ne suis pas non plus de leur avis. Leurs fonctions sont essentiellement différentes; l'une fonde, l'autre détruit. Ce même auteur innove aussi jusqu'à un certain point, en ce qu'il place après l'exorde, non la *narration*, mais la *proposition*, apparemment parce qu'il regarde la proposition comme le genre et la narration comme l'espèce, et qu'il croit qu'on peut quelquefois se passer de celle-ci, jamais et nulle part de celle-là.

N'inférons pas, au surplus, des cinq parties que nous venons d'établir, que l'ordre des pensées doive être assujetti à celui de la composition. Avant tout, il faut considérer quel est le genre de la cause, ce qu'on y cherche, ce qui peut lui être avantageux, ce qui peut lui nuire; ensuite, ce qu'il importe de prouver ou de réfuter; puis, la manière de présenter les faits, l'exposition n'étant que la préparation des preuves, et devant, pour être utile, en faire pressentir la force; enfin, il faut examiner comment on se conciliera l'esprit du juge; car ce n'est qu'après avoir étudié avec soin toutes les parties d'un plaidoyer, qu'on peut savoir à quelles dispositions il convient de l'amener, pour le rendre in-

partium est earum, ex quibus egreditur; nam si, quidquid in causa est, pars causæ vocabitur : cur non *argumentum, similitudo, locus communis, affectus, exempla*, partes vocentur?

Tamen nec iis assentior, qui detrahunt *refutationem*, tamquam probationi subjectam, ut Aristoteles; hæc enim est, quæ constituat; illa, quæ destruat : hoc quoque idem aliquatenus novat, quod proœmio non *narrationem* subjungit, sed *propositionem*; verum id facit, quia *propositio* genus, *narratio* species videtur; et hac non semper, illa semper et ubique credit opus esse.

Verum ex his, quas constitui, partibus, non, ut quidque primum dicendum, ita primum cogitandum est; sed ante omnia intueri oportet, *Quod sit genus causæ? Quid in ea quæratur? Quæ prosint? Quæ noceant?* deinde, *Quid confirmandum* sit, ac *refellendum?* tum, *Quo modo narrandum? Expositio* enim probationum est præparatio, nec esse utilis potest, nisi prius constiterit, quid debeat de probatione promittere; postremo intuendum, quemadmodum judex sit conciliandus; neque enim, nisi totis causæ partibus diligenter inspectis, scire pos-

dulgent ou sévère, passionné ou froid, intraitable ou facile. Je n'approuve pas pour cela ceux qui veulent qu'on ne compose l'exorde qu'en dernier. En toute chose, avant de parler ou d'écrire, il faut bien posséder l'ensemble de son sujet, et savoir tout ce qu'il réclame; de même il est essentiel de débuter par ce qui se présente naturellement en premier. On n'entreprend pas un portrait ou une statue par les pieds, et dans aucun art on ne commence par la fin. Que sera-ce si on n'a pas eu le temps de composer son discours? Combien alors cette habitude d'intervertir l'ordre nous égarerait! Il faut donc méditer d'abord sa matière dans l'ordre que je viens de prescrire, et l'écrire ensuite d'après les divisions que j'ai indiquées plus haut.

CHAPITRE X

Des genres de causes.

Toute cause où l'un se porte pour *demandeur*, et l'autre pour *défendeur*, présente un seul point litigieux, ou en présente plusieurs. Dans le premier cas, la cause est simple; dans le second, elle est composée. Ainsi un vol, un adultère, chacun en soi, constitue un chef unique. Quand il y en a plusieurs, ou ils sont du même genre, comme en matière de concussion; ou ils sont divers, comme lorsqu'un homme est accusé à la fois de sacrilége et

sumus, qualem nobis facere animum cognoscentis expediat, severum an mitem, concitatum an remissum, adversum gratiæ an obnoxium. Neque ideo tamen eos probaverim, qui scribendum quoque prooemium novissime putant; nam ut conferri materiam omnem, et, quid cuique sit opus, constare decet, antequam dicere aut scribere ordiamur : ita incipiendum ab iis, quæ prima sunt. Nam nec pingere quisquam aut fingere cœpit a pedibus ; nec denique ars ulla consummatur ibi, unde ordiendum est : quid fiet alioqui, si spatium componendi orationem stilo non fuerit? nonne nos hæc inversa consuetudo deceperit? Inspicienda igitur materia est, quo præcipimus ordine; scribenda, quo dicimus.

CAPUT X

De generibus judicialium controversiarum.

Ceterum causa omnis, in qua pars altera *agentis* est, altera *recusantis*, aut unius rei controversia constat, aut plurimum : hæc *simplex* dicitur, illa *conjuncta*, una controversia est per se *furti*, per se *adulterii* ; plures aut ejusdem generis, ut *in pecuniis repetundis*, aut diversi, aut si quis *sacrilegii* si-

d'homicide : ce qui, au surplus, ne se voit pas maintenant dans les jugements publics, parce que le préteur tire au sort les juges pour chaque chef d'accusation ; mais le prince et le sénat connaissent encore de ces sortes de causes, qui autrefois étaient portées devant le peuple. Quant aux causes privées, un seul juge peut avoir à prononcer sur divers chefs, en vertu de ces formules si variées et si nombreuses, par le moyen desquelles on intente une action. Sur quoi il est à remarquer que la cause ne devient pas *composée* parce qu'une personne intente procès à deux, ou deux à une, ou plusieurs à plusieurs, si d'ailleurs c'est sur un seul et même point, et pour le même motif. C'est ce qui se voit souvent dans les procès pour héritage, où la cause est *une*, malgré le grand nombre des parties, à moins que la qualité des personnes ne fasse naître des questions différentes.

Il y a un troisième genre de cause qu'on appelle *de comparaison*, et auquel on consacre, assez souvent, une partie du plaidoyer comme lorsque, devant les centumvirs, on en vient, après d'autres arguments, à examiner *lequel des deux prétendants est plus digne de recueillir un héritage?* mais il est rare qu'au barreau les jugements reposent sur cette seule considération. Telles sont encore les *divinations*, sorte de cause où il s'agit de constituer un accusateur ; ou bien les débats entre délateurs, quand on recherche *lequel a mérité la récompense promise?*

Quelques-uns ajoutent l'accusation mutuelle, ou *récrimination*,

---

mul et homicidii accusetur : quod nunc in publicis judiciis non accidit, quoniam prætor certa lege sortitur; principum autem et senatus cognitionibus frequens est, et populi fuit. Privata quoque judicia sæpe unum judicem habere multis et diversis formulis solent. Nec aliæ species erunt, etiamsi unus a duobus duntaxat eamdem rem, atque ex eadem causa petet; aut duo ab uno; aut plures a pluribus; quod accidere in hereditariis litibus interim scimus quia, quamvis in multis personis, causa tamen una est, nisi si conditio personarum quæstiones variaverit.

Diversum his tertium genus, quod dicitur *comparativum;* cujus rei tractatus in parte causæ frequens est : ut quum apud centumviros post alia quæritur et hoc, *Uter dignior hereditate sit ?* Rarum est autem, ut in foro judicia propter id solum constituantur; sicut *divinationes*, quæ fiunt de accusatore constituendo, et nonnunquam inter delatores, *Uter præmium meruerit?*

Adjecerunt quidam numero *mutuam accusationem*, quæ ἀντικατηγορία vo-

appelée ἀντικατηγορία. D'autres la considèrent comme une suite du genre comparatif, et y assimilent encore celui où les parties sont réciproquement *demanderesses*, ce qui arrive très-fréquemment. Que si ce genre doit s'appeler ἀντικατηγορία, car il n'a pas chez nous de nom qui lui soit propre, il faut y distinguer deux cas, celui où les parties s'intentent mutuellement la même accusation, et celui où elles s'intentent chacune une accusation différente ; et de même pour les demandes qu'elles formeront.

Le genre de la cause une fois bien défini, l'orateur aura à voir si le fait incriminé est nié ; si on prétend le justifier ; si on veut le dénaturer, en lui donnant un autre nom ; si on se retranche dans la manière dont l'action aurait été intentée : car c'est de tout cela que se tire le véritable état de la cause.

CHAPITRE XI

Ce que c'est que question, moyen, point à juger, point fondamental dans une cause, et jusqu'où tout cela est nécessaire.

L'état de la cause trouvé, nous avons à examiner, d'après Hermagoras, ce que c'est que question, moyen, point à juger, et point fondamental de la cause (συνέχον).

Question, dans son sens le plus étendu, veut dire tout ce qui peut s'envisager sous deux ou plusieurs faces ; mais, appliqué aux matières judiciaires, ce mot a une double acception : l'une,

catur ; aliis videlicet succedere hanc quoque comparativo generi existimantibus, cui similis erit petitionum invicem diversarum, quod accidit vel frequentissime. Id si et ipsum vocari debet ἀντικατηγορία (nam proprio caret nomine), duo erunt genera ejus : alterum, quo litigatores idem crimen invicem intentant ; alterum, quo aliud atque aliud : cui et petitionum conditio par est.

Quum apparuerit genus causæ, tum intuebimur, negeturne factum, quod intenditur? an defendatur? an alio nomine appelletur? an a genere actionis repellatur? unde sunt status.

CAPUT XI

Quid sit quæstio, ratio, judicatio, continens, et quatenus necessaria.

His inventis, intuendum deinceps Hermagoræ videtur, quid sit *quæstio*, *ratio*, *judicatio*, *continens*, *id* est συνέχον, vel, ut alii vocant, *firmamentum*.

Quæstio latius intelligitur omnis, de qua in utramque partem, vel in plures dici credibiliter potest. In judiciali autem materia dupliciter accipienda est

quand nous disons que telle controverse renferme beaucoup de questions, ce qui comprend les plus petites comme les plus importantes ; l'autre, quand nous voulons désigner la question principale d'une affaire. C'est de celle-ci que je parle maintenant, comme étant celle d'où naît l'état de la cause : *Le fait est-il constant? quel est-il? est-il juste?* Voilà ce qu'Hermagoras, Apollodore, et beaucoup d'autres appellent proprement des questions, et que Théodore, ainsi que je l'ai dit, appelle *chefs principaux*, comme il appelle *chefs secondaires* ces questions subsidiaires qui en découlent. En effet, une question peut naître naturellement d'une autre question, comme une espèce se subdivise en sous-espèces. Or c'est à cette question, qu'ils considèrent comme la principale, que les rhéteurs donnent le nom de ζήτημα.

Par *moyen*, on entend ce qui sert à défendre un fait reconnu pour constant. Et pourquoi ne me servirais-je pas ici de l'exemple cité par presque tous les auteurs? *Oreste a tué sa mère.* Le fait est avéré. Il soutient *que ce meurtre est légitime*; voilà un état tiré de la qualité. Question : *Ce meurtre est-il légitime? — Oui, parce que Clytemnestre avait elle-même tué son mari, père d'Oreste*; c'est le moyen de défense, αἴτιον. Mais, *un fils doit-il tuer sa mère, fût elle coupable?* voilà le point à juger, κρινόμενον. Quelques rhéteurs ont distingué entre les mots αἴτιον et αἰτία, prétendant que l'un signifiait le motif de la mise en jugement, comme *le meurtre de Clytemnestre*; et l'autre le moyen qui sert à justifier

altero modo, quo dicimus multas quæstiones habere controversiam, quo etiam minores omnes complectimur; altero, quo significamus summam illam, in qua causa vertitur : de hac nunc loquor, ex qua nascitur status, *An factum sit? Quid factum sit? An rectè factum sit?* Has Hermagoras, et Apollodorus, et alii plurimi scriptores proprie *quæstiones* vocant; Theodorus, ut dixi, *capita generalia*, sicut illas minores, aut ex illis pendentes, *specialia;* nam et quæstionem ex quæstione nasci, et speciem in species dividi convenit : hanc igitur quæstionem veluti principalem vocant ζήτημα.

Ratio autem est, qua id, quod factum esse constat, defenditur : et cur non utamur eodem, quo sunt usi fere omnes, exemplo? *Orestes matrem occidit.* hoc constat. Dicit *se juste fecisse :* status erit qualitatis; quæstio, *An juste fecerit?* ratio, *quod Clytæmnestra maritum suum, patrem Orestis, occidit;* hoc αἴτιον dicitur; κρινόμενον autem *judicatio, An oportuerit vel nocentem matrem a filio occidi?* Quidam diviserunt αἴτιον et αἰτίαν, ut esset altera, propter quam *judicium* constitutum est, ut *occisa Clytæmnestra;* altera, qua *fa-*

le fait, comme *le meurtre d'Agamemnon :* mais on s'entend si peu sur le véritable sens de chacun de ces deux mots, que les uns ont appelé αἰτίαν le motif de la mise en jugement, et αἴτιον, le moyen de défense, et que d'autres ont fait précisément le contraire. Quelques écrivains latins ont traduit ces mots par *initium* (commencement du procès) et *rationem* (raison du défendeur); d'autres leur ont donné un seul et même nom. Une cause peut naître aussi d'une autre cause, αἴτιον ἐξ αἰτίου, par exemple : *Clytemnestre a tué Agamemnon, parce que celui-ci avait immolé Iphigénie, leur fille, et parce qu'il avait un commerce illicite avec la jeune captive qu'il avait ramenée de Troie.* Il en est qui croient qu'à une seule question peuvent s'opposer plusieurs moyens de défense : si, par exemple, Oreste allègue encore une autre raison au meurtre de sa mère, disant y *avoir été poussé par la réponse des oracles.* Or, dit-on, autant de moyens de défense, autant de points à juger; car c'en sera un que celui-ci : *Oreste devait-il obéir aux oracles?* Je crois plutôt qu'un seul et même moyen peut faire naître plusieurs questions, et, par conséquent, plusieurs points à juger. Par exemple, un homme surprend sa femme en adultère, et la tue; son complice fuit, l'offensé le rejoint sur la place publique et l'immole aussi à sa vengeance. Le moyen de défense est tout simple : *Je l'ai surpris en adultère.* Mais il se présente plusieurs questions, plusieurs points à juger : *Vous était-il permis de le tuer, en tel temps, dans tel*

ctum defenditur, ut *occisus Agamemnon;* sed tanta est circa verba dissensio, ut alii αἰτίαν causam judicii, αἴτιον autem facti vocent, alii eadem in contrarium vertant. Latinorum quidam hæc *initium* et *rationem* vocaverunt; quidam utrumque eodem nomine appellant. Causa quoque ex causa, id est αἴτιον ἐξ αἰτίου, nasci videtur : quale est, *Occidit Agamemnonem Clytæmnestra, quia ille filiam communem immolaverat, et captivam pellicem adducebat.* Iidem putant, et sub una quæstione plures esse rationes : ut *si Orestes et alteram afferat matris necatæ causam, quod responsis sit impulsus;* quot autem causas faciendi, totidem judicationes; nam et hæc erit judicatio, *An responsis parere debuerit?* Sed et una causa plures habere quæstiones et judicationes, ut ego arbitror, potest; ut in eo, qui, quum adulteram deprehensam occidisset, adulterum, qui tum effugerat, postea in foro occidit; causa enim est una, *Adulter fuit :* quæstiones et judicationes, *An illo tempore, an illo loco licuerit occi-*

lieu? Cependant, comme il peut y avoir plusieurs questions, ayant chacune leur état particulier, et que, malgré cela, il n'y a qu'un seul *état* dans la cause, auquel tout se rapporte, de même il n'y a proprement qu'un seul point à juger, et sur lequel on ait à prononcer.

Le point fondamental d'une cause, συνέχον, appelé par les uns *continens*, contenant, et par les autres *firmamentum*, fondement, est défini, par Cicéron, *l'argument le plus solide du défendeur, ce qui est le plus capable de déterminer le juge.* Quelques-uns veulent que ce soit le moyen au delà duquel il n'y a plus rien à chercher, et quelques autres y voient, en général, ce qu'il y a de plus victorieux dans une cause.

Le moyen de défense, fondé sur la *raison du fait,* ne se rencontre pas dans toutes les affaires; car, si ce fait est nié, à quoi sert d'en rendre raison? Mais, lors même qu'il y a lieu de faire valoir cette raison, on prétend que le point à juger ne réside pas essentiellement dans la question; et Cicéron le dit positivement dans ses livres de *Rhétorique* et dans ses *Partitions.* En effet, pour tout ce qui est de conjecture, comme : *Tel fait a eu lieu, — il n'a pas eu lieu, — a-t-il eu lieu?* le point à juger et la question ne font qu'un, parce que la première question, et le débat définitif qui en résulte, tombent sur une seule et même chose; au lieu que, dans ce qui tient à la qualité : *Oreste a tué sa mère, et il a bien fait, — il a mal fait, — a-t-il bien fait?* voilà sans doute la question,

dere? Sed sicut, quum sint plures quæstiones, omnesque suos status habeant, causæ tamen status unus sit, ad quem referuntur omnia; ita judicatio maxime propria, de qua pronunciatur.

Συνέχον autem (quod, ut dixi, *continens* alii, *firmamentum* alii putant, Cicero *firmissimam argumentationem defensoris, et appositissimam ad judicationem*) quibusdam id videtur esse, post quod nihil quæritur; quibusdam id, quod ad judicationem firmissimum affertur.

Causa facti non in omnes controversias cadit; nam quæ fuerit causa faciendi, ubi factum negatur? at ubi causa tractatur, negant eodem loco esse judicationem, quo quæstionem; idque et in Rhetoricis Cicero et in Partitionibus dicit. Nam in conjectura est quæstio ex illo, *Factum, non factum, an factum sit?* Ibi ergo judicatio, ubi quæstio; quia in eadem re prima quæstio, et extrema disceptatio : at in qualitate, *Matrem Orestes occidit : recte, non recte. An*

mais ce n'est pas encore là le point à juger. Où est-il donc? *Elle avait tué mon père*, réplique Oreste; — *mais vous ne deviez pas, pour cela tuer votre mère; — le devait-il?* tel est le point à juger. Quant au point fondamental, je le placerai dans les termes mêmes dont se servira Oreste pour justifier le meurtre de sa mère : *Elle avait*, dira-t-il, *tant de haine contre mon père, mes sœurs et moi; elle outrageait si ouvertement la majesté du trône et la gloire de la race d'Agamemnon et de sa famille, que c'était un devoir, pour ses propres enfants, de ne point laisser tant de crimes impunis*. Voici d'autres exemples du même genre, qu'on cite encore : *Quiconque a dissipé l'héritage de son père ne peut, d'après la loi, monter à la tribune aux harangues; — mais l'accusé s'est ruiné en faisant bâtir des édifices publics*. Question : *La loi s'étend-elle à tous ceux qui ont dissipé l'héritage paternel, sans distinction?* Point à juger : *Celui qui s'est ruiné pour l'intérêt de tous doit-il être considéré comme dissipateur?* Un soldat de l'armée de Marius avait tué le tribun C. Lusius, qui attentait à son honneur : *Était-il fondé à le tuer?* voilà la question. — *Oui, parce que ce tribun lui avait fait violence;* voilà le moyen de défense. *Un soldat a-t-il droit de tuer un tribun, en se faisant justice lui-même?* voilà le point à juger. On veut aussi que la question relève d'un *état*, et le point à en juger d'un autre état. Ainsi : *Milon a-t-il eu raison de tuer Clodius?* c'est, dit-on, une question tirée de la qualité. *Clodius avait-il dressé des embûches à Milon?* c'est un point à juger qui appartient à la conjecture. On

recte occiderit? quæstio, nec statim judicatio. Quando ergo? *Illa patrem meum occiderat; Sed non ideo tu matrem debuisti occidere; An debuerit?* hic judicatio. Firmamentum autem verbis ipsius ponam, *si velit Orestes dicere, ejusmodi animum matris suæ in patrem suum, in se ipsum ac sorores, in regnum, in famam generis ac familiæ, ut merito ab ea pœnas liberi sui potissimum petere debuerint*. Utuntur alii et talibus exemplis : *Qui bona paterna consumpserit, ne concionetur. In opera publica consumpsit :* quæstio, *An, quisquis consumpserit, prohibendus sit?* judicatio, *An qui sic?* Vel, ut in causa militis Arunci, qui C. Lusium tribunum, vim sibi inferentem, interfecit, quæstio, *An jure fecerit?* ratio, *quod is vim afferebat;* judicatio, *An indemnatum, an tribunum a milite occidi oportuerit?* Alterius etiam status quæstionem, alterius judicationem putant : quæstio qualitatis, *An recte Clodium Milo occiderit?* Judicatio conjecturalis, *An Clodius insidias fecerit?* Ponunt et illud, sæpe causam in

ajoute que souvent une cause admet telle circonstance, qui n'est pas celle de la question, et sur laquelle on ne laisse pas de prononcer. Je ne partage pas ces opinions. D'abord la question que j'ai citée plus haut : *Si tous ceux qui ont dissipé les biens paternels sont exclus de la tribune*, appelle nécessairement une solution. La question n'est donc pas autre que le point à juger; seulement une même cause contient plusieurs questions, et par conséquent, plusieurs solutions. Ainsi, dans l'affaire de Milon, la conjecture ne sert qu'à déterminer la qualité du fait, puisque, s'il est vrai que Clodius ait dressé des embûches à Milon, il s'ensuit que celui-ci a eu le droit de le tuer. A l'égard de ces causes où on se rattache à quelque circonstance qui s'écarte de la question primitive, qu'importe? là où sera le point à juger, là aussi sera la question.

Cicéron lui-même se contredit un peu dans toutes ces distinctions; car, dans ses livres de *Rhétorique*, il suit, comme je l'ai dit, Hermagoras, et, dans ses *Topiques*, il dit que le point à juger, κρινόμενον, est la contestation qui naît de l'état de la cause; et, faisant allusion à une expression qui était familière à Trebatius, jurisconsulte renommé de son temps, il appelle ce point-là, *ce dont il s'agit*, QUA DE RE AGITUR. Quant aux questions fondamentales qui le renferment, il les appelle *les points d'appui sans lesquels il n'y aurait pas de défense possible*. Au contraire, dans ses *Partitions oratoires*, il appelle point fondamental ce qui est opposé au moyen de défense, parce que ce qui est dit en premier par l'ac-

aliquam rem dimitti, quæ non sit propria quæstionis, et de ea judicari : a quibus multum dissentio; nam et illa quæstio, *An omnes, qui paterna bona consumpserint, concione sint prohibendi?* habeat oportet suam judicationem ergo non alia quæstio, alia judicatio erit, sed plures quæstiones et plures judicationes. Quid? non in causa Milonis ipsa conjectura refertur ad qualitatem? nam si est insidiatus Clodius, sequitur, ut recte sit occisus; quum vero in aliquam rem missa causa, et recessum est a quæstione, quæ erat constituta hic quæstio, ubi judicatio est.

Paulum in his secum etiam Cicero dissentit; nam in Rhetoricis, quemadmodum supra dixi, Hermagoram est secutus; in Topicis, ex statu effectam contentionem κρινόμενον existimat; idque Trebatio, qui juris erat consultus, alludens, *qua de re agitur* appellat : quibus id contineatur, *continentia*, *quasi firmamenta defensionis, quibus sublatis defensio nulla sit.* At in Partitionibus oratoriis *firmamentum*, quod opponitur defensioni; quia *continens*, quod pri-

cusateur, est la substance même du procès; qu'ensuite vient le moyen de défense de l'accusé, et que c'est de la comparaison de l'un et de l'autre que résulte le point à juger. Pour moi, je trouve plus fondée et plus claire l'opinion de ceux qui prétendent que l'*état de la cause, le point fondamental et le point à juger* ne sont qu'une seule et même chose, et qui, par *point fondamental*, entendent ce qui constitue le procès même. Au moyen de cette doctrine, ils réunissent les deux genres de défense dont nous avons parlé, et *pourquoi Oreste a tué sa mère*, et *pourquoi Clytemnestre a tué Agamemnon*. Ces mêmes auteurs pensent que l'état de la cause et le point à juger sont indivisibles, et en cela ils se montrent conséquents à leur raisonnement.

Mais laissons ces subtilités à ceux que tourmente la manie ambitieuse des dénominations. Je ne les ai rapportées qu'en témoignage du soin que j'ai mis dans les recherches qui avaient trait à cet ouvrage. Quand on se borne à enseigner, on n'a pas besoin de morceler aussi minutieusement les préceptes. Ç'a été le défaut de beaucoup de rhéteurs, et notamment d'Hermagoras, écrivain rempli d'ailleurs de sagacité, et admirable dans beaucoup de parties, auquel on ne peut reprocher qu'une exactitude trop scrupuleuse, genre de reproche qui a aussi son côté louable.

Tenons-nous-en donc à une méthode plus courte, et par cela même beaucoup plus nette, qui ne fatiguera pas l'esprit de l'élève

mum sit, ab accusatore dicatur; *ratio*, a reo: ex rationis et firmamenti quæstione, *diceptatio* sit *judicationum;* verius igitur et brevius, qui statum et continens et judicationem idem esse voluerunt : *continens* autem id esse, quo sublato lis esse non possit. Hoc mihi videntur utramque causam complexi, et *quod Orestes matrem*, et *quod Clytæmnestra Agamemnonem occiderit.* Iidem judicationem et statum consentire semper existimarunt; neque enim aliud eorum rationi conveniens fuisset.

Verum hæc affectata subtilitas circa nomina rerum ambitiose laboret, a nobis in hoc assumpta solum, ne parum diligenter inquisisse de opere, quod aggressi sumus, videremur; simplicius autem instituendi non est necesse per tam minutas rerum particulas rationem docendi concidere; quo vitio multi quidem laborarunt, præcipue tamen Hermagoras, vir alioqui subtilis, et in plurimis admirandus, tantum diligentiæ nimium sollicitæ, ut ipsa ejus reprehensio laude aliqua non indigna sit.

Hæc autem brevior, et vel ideo lucidior multo, via, neque discentem per

par de longs détours, et n'énervera pas le corps du plaidoyer, en l'allongeant par des minuties. En effet, une fois que l'orateur aura bien discerné le point litigieux d'une cause, ce qu'en peut tirer la partie adverse et la sienne, et c'est là ce qu'il doit surtout examiner, il n'ignorera aucune de ces distinctions dont nous avons parlé. Est-il quelqu'un, à moins qu'il soit dépourvu de sens, et qu'il n'ait aucune habitude de la parole, qui ne sache ce qui fait l'objet du procès, c'est-à-dire la cause ou le point fondamental, comme on l'appelle, quelle est la question débattue entre les parties, et quel est le point sur lequel on doit prononcer? Or tout cela n'est qu'une même chose : car, qu'est-ce qui fait question? c'est le point en litige. Sur quoi prononce-t-on? sur la question. Mais, au lieu d'avoir constamment l'esprit fixé sur tout cela, entraînés par le désir de briller à quelque prix que ce soit, ou par une vaine démangeaison de parler, nous nous éloignons de notre sujet. C'est qu'en effet il y a bien plus matière à discourir hors de la cause; elle comporte peu de chose, les digressions souffrent tout : ici, l'on dit tout ce qu'on veut; là, on ne dit que ce que le sujet requiert. Ce que je recommande donc à l'orateur, c'est moins de découvrir dans une affaire la question, le point fondamental et le point à juger, car c'est chose aisée que d'avoir toujours les yeux sur son sujet, ou, s'il s'en écarte, de ne pas le perdre de vue, de peur qu'en courant après les applaudissements ses armes ne lui échappent des mains.

ambages fatigabit, nec corpus orationis, in parva momenta diducendo, consumet; nam qui viderit, quid sit, quod in controversiam veniat, quid in eo, et per quæ, velit efficere pars diversa, quid nostra, quod inprimis est intuendum, nihil eorum ignorare, de quibus supra diximus, poterit. Nec est fere quisquam, modo non stultus, atque ab omni prorsus usu dicendi remotus, quin sciat, et quid litem faciat (quod ab illis *causa* vel *continens* dicitur), et quæ sit inter litigantes quæstio, et de quo judicari oporteat; quæ omnia idem sunt. Nam et de eo quæstio est, quod in controversiam venit; et de eo judicatur, de quo quæstio est. Sed non perpetuo intendimus in hæc animum, et, cupiditate laudis utcunque acquirendæ vel dicendi voluptate, evagamur : quando uberior semper extra causam materia est, quia in controversia pauca sunt, extra omnia; et hic dicitur de iis, quæ accepimus; illic, de quibus volumus. Nec tam hoc præcipiendum est, ut quæstionem, continens, judicationem inveniamus (nam id quidem facile est), quam ut intueamur semper, aut certe, si digressi fuerimus, saltem respiciamus, ne plausum affectantibus arma excidant.

L'école de Théodore réduit tout, comme je l'ai dit, à des *chefs*. Ce mot s'entend, premièrement, de la question principale, ce qui répond à l'état de la cause; secondement, de toutes les questions subsidiaires qui s'y rapportent; troisièmement, de la proposition avec ses preuves, comme lorsque nous disons : *Le chef de l'affaire est,* CAPUT REI EST; et dans Ménandre, κεφάλαιον ἐστίν. En général, tout ce qui a besoin d'être prouvé est un chef, mais il est plus ou moins important.

J'ai insisté, peut-être avec trop de détails, sur des matières déjà traitées par les maîtres de l'art; j'ai fait connaître, en outre, en combien de parties se divisaient les plaidoyers ; je vais, dans le livre suivant, traiter des exordes.

Theodori schola, ut dixi, omnia refert ad *capita*. His plura intelliguntur; uno modo summa quæstio, item ut status; altero ceteræ, quæ ad summam referuntur; tertio propositio cum affirmatione; ut dicimus, *Caput rei est* (apud Menandrum, κεφάλαιον ἐστίν) : in universum autem, quidquid probandum est, erit *caput;* sed id majus, aut minus.

Et quoniam, quæ de his erant a scriptoribus artium tradita, verbosius etiam, quam necesse erat, exposuimus; præterea, quæ partes essent judicialium causarum, supra dictum est; proximus liber prooemia, id est exordia, concipiet.

LIVRE QUATRIÈME

INTRODUCTION

Mon troisième livre était achevé, mon cher Victorius, et j'en étais à peu près au quart de l'ouvrage que je vous ai dédié, lorsque de nouveaux motifs sont venus m'imposer un redoublement de zèle, et ajouter à mon anxiété sur le jugement qu'on portera de moi. Jusqu'ici, ce n'étaient guère que des conférences entre nous; et, sans trop m'inquiéter des suffrages du public, n'ambitionnant que des succès de famille, je m'estimais heureux que mes préceptes pussent devenir utiles à votre fils et au mien ; mais, chargé aujourd'hui par Domitien Auguste de l'éducation de ses petits-neveux, je me croirais indigne d'avoir attiré ses regards, si je ne mesurais, sur cet honneur même, toute l'étendue de la tâche qui m'est confiée. Comment, en effet, cultiver les mœurs de ces nobles enfants, de manière à mériter l'approbation du plus intègre des censeurs? Comment diriger leurs études, sans rester au-dessous des espérances d'un prince qui réunit à tous les

LIBER QUARTUS

PROŒMIUM

Perfecto, Marcelle Victori, operis tibi dedicati tertio libro, et jam quarta fere laboris parte transacta, novæ insuper mihi diligentiæ causa, et altior sollicitudo, quale judicium hominum emererer, accessit; adhuc enim velut studia inter nos conferebamus; et, si parum nostra institutio probaretur a ceteris, contenti fore domestico usu videbamur, ut tui meique filii formare disciplinam satis putaremus; quum vero mihi Domitianus Augustus sororis suæ nepotum delegaverit curam, non satis honorem judiciorum cœlestium intelligam, nisi ex hoc quoque oneris magnitudinem metiar. Quis enim mihi aut mores excolendi sit modus, ut eos non immerito probaverit sanctissimus censor? aut studia, ne fefellisse in his videar principem, ut in omnibus, ita

genres de savoir les dons de la plus rare éloquence? Si les plus grands poëtes débutent, sans qu'on s'en étonne, par invoquer les Muses; si même arrivés plus avant dans leurs poëmes, et à certaines situations difficiles, ils répètent leurs vœux et renouvellent cette invocation, j'espère qu'on me pardonnera aussi, puisque je ne l'ai pas fait d'abord, d'appeler maintenant tous les dieux à mon aide, et d'implorer, en particulier, celui dont la protection est la plus efficace pour les lettres. Puisse-t-il m'inspirer un génie qui réponde à tout ce que son choix donne lieu d'attendre de moi! Puisse-t-il m'être secourable et propice, et me rendre enfin tel que son indulgence m'a supposé!

Cet acte religieux, s'il n'était d'ailleurs un devoir sacré pour moi, me serait encore commandé par la marche même de mon ouvrage, puisque je vais aborder des sujets plus importants et plus difficiles que ceux que j'ai traités jusqu'ici. En effet, j'ai à présent à développer l'ordre dans lequel doivent se plaider les causes judiciaires, si variées et si nombreuses. Je vais dire quelles sont les fonctions de l'exorde; comment on doit narrer; quel parti on doit tirer des preuves, ou pour confirmer ce qu'on avance, ou pour détruire ce qui nous est opposé; quelle force il convient de déployer dans la péroraison, soit qu'il faille, par une récapitulation sommaire, retracer les faits à la mémoire du juge, soit qu'il s'agisse, ce qui est plus important encore, de l'émouvoir.

n eloquentia quoque eminentissimum? Quod si nemo miratur poetas maximos sæpe fecisse, ut non solum initiis operum suorum Musas invocarent, sed provecti quoque longius, quum ad aliquem graviorem venissent locum, repeterent vota et velut nova precatione uterentur; mihi quoque profecto poterit ignosci, si, quod in initio, quo primum hanc materiam inchoavi, non feceram, nunc omnes in auxilium deos ipsumque inprimis, quo neque præsentius aliud, neque studiis magis proprium numen est, invocem; ut quantum nobis expectationis adjecit, tantum ingenii aspiret, dexterque ac volens adsit, et me qualem esse credidit, faciat.

Cujus mihi religionis non hæc sola ratio, quæ maxima, est; sed alioqui sic procedit ipsum opus, ut majora præteritis ac magis ardua sint, quæ ingredior; sequitur enim, ut *judicialium causarum*, quæ sunt maxime variæ ac multiplices, ordo explicetur : quod *procæmii* sit officium; quæ *ratio narrandi;* quæ *probationum* sit *fides*, seu *proposita* confirmamus, seu *contra dicta* dissolvimus quanta vis in *perorando*, seu reficienda brevi repetitione rerum memoria est udicis, sive affectus, quod est longe potentissimum, commovendi.

Quelques rhéteurs, effrayés sans doute de l'ensemble d'une pareille tâche, ont mieux aimé en considérer séparément les diverses parties, ce qui nous a valu des traités spéciaux sur chacune d'elles. En osant les embrasser toutes, je ne me dissimule pas tout ce que ce travail a d'excessif, et je suis comme accablé de la seule idée de l'avoir entrepris; mais, puisque j'ai commencé, il faut persévérer, et si les forces m'abandonnent, mon courage, au moins, ne me trahira pas.

CHAPITRE PREMIER

De l'exorde.

Ce que nous appelons *principium* ou *exordium*, les Grecs me paraissent l'avoir désigné avec plus de justesse sous le nom de προοίμιον. Le mot latin signifie seulement *commencement*, le mot grec signifie cette partie du discours qui précède l'entrée du sujet dont on va parler. Soit donc qu'ils aient formé ce nom du mot οἴμη, *chant*, par allusion à ces préludes que font les musiciens, pour se concilier la faveur, avant d'en venir au morceau d'exécution : pratique également familière aux orateurs qui, avant d'aborder la cause, jettent en avant ce qui leur paraît propre à s'insinuer dans les esprits; soit qu'ils l'aient composé du mot οἶμος, qui veut dire *voie*, pour indiquer ce qui conduit à une entrée

De quibus partibus singulis quidam separatim scribere maluerunt, velut onus totius corporis veriti, et sic quoque complures de unaquaque earum libros ediderunt; quas ego omnes ausus contexere, prope infinitum mihi laborem prospicio, et ipsa cogitatione suscepti muneris fatigor; sed durandum est, quia cœpimus; et, si viribus deficiemur, animo tamen perseverandum.

CAPUT PRIMUM

De exordio.

Quod *principium* latine vel *exordium* dicitur, majore quadam ratione Græci videntur προοίμιον nominasse; quia a nostris initium modo significatur; illi satis clare partem hanc esse ante ingressum rei, de qua dicendum sit, ostendunt. Nam, sive propterea, quod οἴμη *cantus* est, et citharœdi pauca illa, quæ, antequam legitimum certamen inchoent, emerendi favoris gratia canunt, *proœmium* cognominaverunt: oratores quoque ea, quæ priusquam causam exordiantur, ad conciliandos sibi judicum animos præloquuntur, eadem appellatione signarunt; sive, quod οἶμον iidem Græci *viam* appellant, id, quod ante

quelconque; toujours est-il que l'exorde est ce qu'on dit devant le juge, et dans l'intérêt de la cause, avant de l'instruire du fond. Aussi est-ce un tort, dans les écoles, de parler, ainsi qu'on le fait, dès l'exorde, comme si le juge était déjà au courant de l'affaire; abus qui provient de ce qu'avant la déclamation il y a toujours un exposé sommaire ou esquisse du fait en litige. Ce genre d'exorde a bien aussi quelquefois lieu au barreau, quand on parle derechef; mais jamais, ou rarement, quand on commence un plaidoyer, à moins que le juge ne sache de quoi il s'agit.

Le seul but de l'exorde est de préparer celui qui nous écoute à nous être plus favorable dans les autres parties du plaidoyer. On est généralement d'accord qu'on parvient à ce but par trois moyens : en rendant son auditeur *bienveillant, attentif, docile;* non qu'on doive négliger ces moyens dans tout le cours de la plaidoirie, mais parce qu'ils sont surtout nécessaires au commencement, pour s'insinuer, en quelque sorte, dans l'esprit du juge, et y pénétrer de plus en plus.

La *bienveillance,* ou nous la tirons des personnes, ou nous la tenons de la cause même. Quant aux *personnes,* il ne faut pas croire, avec la plupart des rhéteurs, qu'elles se bornent à celles du demandeur, de la partie adverse, et du juge. Souvent l'avocat, lui-même, peut fournir la matière de l'exorde. En effet, tout en

ingressum rei ponitur, sic vocare est institutum; certe *proœmium* est, quod apud judicem, priusquam causam cognoverit, prosit; vitioseque in scholis facimus, quod exordio semper sic utimur, quasi causam judex jam noverit. Cujus rei licentia ex hoc est, quod ante declamationem illa velut imago litis exponitur; sed in foro quoque contingere istud principiorum genus secundis actionibus potest; primis quidem raro unquam, nisi forte apud eum, cui res aliunde jam nota sit, dicimus.

Causa principii nulla est alia, quam ut auditorem, quo sit nobis in ceteris partibus accommodatior, præparemus : id fieri tribus maxime rebus, inter auctores plurimos constat, si *benevolum, attentum, docilem* fecerimus; non quia sta non per totam actionem sint custodienda, sed quia initiis præcipue necessaria, per quæ in animum judicis, ut procedere ultra possimus, admittimur.

Benevolentiam aut a personis ducimus, aut a causis accipimus; sed *personarum* non est, ut plerique crediderunt, triplex tantum ratio, *ex litigatore, et adversario, et judice,* Nam exordium duci nonnunquam etiam ab actore

parlant très-peu de lui, et toujours avec mesure, c'est un point très-important, pour toutes les parties de la cause, qu'il soit réputé homme de bien; car alors ce n'est plus le zèle officieux d'un défenseur qu'on voit en lui, mais la bonne foi d'un témoin. Qu'on le croie donc guidé par quelque devoir de famille ou d'amitié, ou mieux encore, s'il est possible, par quelque grave considération d'intérêt public ou moral. A plus forte raison les plaideurs ne doivent-ils paraître céder, dans les actions qu'ils intentent, qu'à la voix de l'honneur, ou aûx lois impérieuses de la nécessité. Mais s'il est essentiel à l'avocat, pour donner de l'autorité à ses paroles, d'éloigner tout soupçon de s'être chargé d'une cause dans des vues de cupidité, de haine, d'ambition, c'est aussi une sorte de recommandation tacite pour lui que de déclarer son insuffisance et de se dire inférieur en talent à son adversaire, ainsi que le fait Messala dans la plupart de ses exordes. On se sent naturellement disposé à protéger la faiblesse; et un juge qui a le sentiment de ses devoirs écoute favorablement un défenseur contre lequel son équité n'a point à se mettre en garde : de là ce soin judicieux que mettaient les anciens à dissimuler l'éloquence, dont nous faisons aujourd'hui si maladroitement parade.

Un avocat doit s'interdire aussi les outrages, les sarcasmes, les airs de dédain, les traits de satire, soit à l'égard des individus,

causæ solet; quamquam enim pauciora de se ipso dicit et parcius, plurimum tamen ad omnia momenti est in hoc positum, si *vir bonus* creditur; sic enim continget, ut non studium advocati videatur afferre, sed pæne testis fidem quare inprimis existimetur venisse ad agendum, ductus officio vel cognationis, vel amicitiæ; maximeque si fieri poterit, reipublicæ, aut alicujus certe non mediocris exempli; quod sine dubio multo magis ipsis litigatoribus faciendum est, ut ad agendum magna atque honesta ratione, aut etiam necessitate accessisse videantur. Sed ut præcipua in hoc dicentis auctoritas, si omnis in subeundo negotio suspicio sordium, aut odiorum, aut ambitionis abfuerit : ita quædam in his quoque commendatio tacita, si nos infirmos et impares agentium contra ingeniis dixerimus, qualia sunt pleraque Messalæ prooemia. Est enim naturalis favor pro laborantibus; et judex religiosus libentissime patronum audit, quem justitiæ suæ minime timet : inde illa veterum circa occultandam eloquentiam simulatio, multum ab hac nostrorum temporum jactatione diversa.

Vitandum etiam, ne *contumeliosi, maligni, superbi, maledici* in quemquam

soit à l'égard de certaines classes, particulièrement de celles qu'on ne peut offenser sans s'aliéner les juges. Pour les juges eux-mêmes, on ne doit rien se permettre contre eux, ni ouvertement, ni d'une manière indirecte; et c'est un devoir que je me serais dispensé de recommander, si souvent l'on n'y manquait.

Le défenseur de la partie adverse peut aussi fournir le sujet de l'exorde : tantôt dans des termes honorables pour lui, en feignant de redouter son éloquence et son crédit, afin d'armer la défiance du juge; tantôt, mais le plus rarement possible, sous des rapports injurieux, comme a fait Asinius, qui, plaidant pour les héritiers d'Urbinie, présenta, entre autres preuves de l'injustice du procès, le choix même que sa partie adverse avait fait de Labienus pour avocat.

Cornelius Celsus ne veut pas que tout cela figure dans un exorde; c'est, dit-il, étranger à la cause. Je pense, moi, d'après l'autorité des plus grands orateurs, que tout ce qui est personnel à l'avocat ne saurait être indifférent à la cause, car il est naturel que les juges soient plus disposés à croire ceux qu'ils écoutent plus volontiers.

A l'égard du demandeur, on l'envisage diversement : ou c'est sa dignité qui plaide pour lui, ou c'est son humilité même qui le recommande. Quelquefois on est dans le cas de rappeler des actions qui l'honorent; ce qui exige plus de modestie quand on parle pour soi que quand on parle pour un autre. Le sexe, l'âge,

hominem ordinemve *videamur*, præcipue eorum, qui lædi, nisi adversa judicum voluntate, non possunt. Nam in judicem ne quid dicatur, non modo palam, sed quod omnino intelligi possit, stultum erat monere, nisi fieret.

Etiam partis adversæ patronus dabit exordio materiam; interim cum honore, si eloquentiam ejus ac gratiam nos timere fingendo, ut ea suspecta sint judici, fecerimus; interim per contumeliam; sed hoc perquam raro, ut Asinius pro Urbiniæ heredibus Labienum adversarii patronum inter argumenta malæ causæ posuit.

Negat hæc esse procemia Cornelius Celsus, quia sint extra litem; sed ego cum auctoritate summorum oratorum magis ducor, tum pertinere ad causam puto, quidquid ad dicentem pertinet; quum sit naturale, ut judices iis quos libentius audiunt, etiam facilius credant.

Ipsius autem litigatoris persona tractanda varie est; nam tum dignitas ejus allegatur, tum commendatur infirmitas : nonnunquam contingit relatio meritorum, de quibus verecundius dicendum erit sua, quam aliena, laudanti;

la condition font encore beaucoup, si ce sont des femmes, des vieillards, des pupilles, qui allèguent leurs droits d'épouses, de pères, d'enfants; car le sentiment de la pitié fléchit le juge le plus intègre. Mais dans un exorde, il ne faut qu'effleurer tous ces mouvements oratoires et non les épuiser.

La partie adverse s'attaque par les mêmes considérations, mais présentées sous un jour différent. Vos adversaires sont-ils puissants? vous exciterez l'envie; obscurs et vils? le mépris; diffamés et coupables? la haine; trois moyens bien puissants pour disposer les juges à la sévérité. Toutefois, ce n'est pas assez de se servir de ces moyens, que les ignorants savent fort bien employer aussi; le talent est de savoir exagérer ou affaiblir à propos ces divers sentiments : c'est là ce qui distingue l'orateur de l'avocat.

Voulons-nous nous rendre le juge favorable? il ne faut pas seulement le louer, devoir commun aux deux parties, et qui exige encore une certaine mesure, il faut faire tourner son éloge à l'avantage de notre cause. Par exemple, si nos clients sont des hommes honorables, nous en appellerons à sa propre dignité; pauvres et obscurs, à sa justice; à sa compassion, s'ils sont malheureux; s'ils sont lésés, à sa probité; et ainsi du reste. Il n'est pas indifférent non plus de connaître le caractère de son juge; car, selon que son humeur sera douce ou violente, enjouée ou grave, indulgente ou sévère, nous ferons ressortir dans la cause

multum agit sexus, ætas, conditio, in feminis, senibus, pupillis, liberos, parentes, conjuges allegantibus. Nam sola rectum quoque judicem inclinat miseratio; degustanda tamen hæc procemio, non consumenda.

Adversarii vero persona prope iisdem omnibus, sed e contrario ductis, impugnari solet; nam et potentes sequitur invidia, et humiles abjectosque contemptio, et turpes ac nocentes odium; quæ tria sunt ad alienandos judicum animos potentissima. Neque hæc dicere satis est, quod datur etiam imperitis; pleraque augenda, aut minuenda, ut expediet; hoc enim oratoris est, illud causæ.

Judicem conciliabimus nobis, non tantum laudando eum (quod et fieri cum modo debet, et est tamen parti utrique commune), sed si laudem ejus ad utilitatem nostræ causæ conjunxerimus, ut allegemus *pro honestis* dignitatem illi suam, *pro humilibus* justitiam, *pro infelicibus* misericordiam, pro *læsis* severitatem, et similiter cetera. Mores quoque, si fieri potest, udicis velim nosse; nam prout *asperi*, *lenes*, *jucundi*, *graves*, *duri*, *remissi* erunt, aut assu-

tout ce qui flattera ses penchants, et nous adoucirons tout ce qui pourra les heurter.

Il arrive quelquefois que le juge est, ou notre ennemi personnel, ou l'ami de notre adversaire; c'est une position fort délicate pour les deux parties, et peut-être elle exige plus de ménagement de celle pour qui le juge paraît incliner. Il y a des magistrats sans conscience qui se font un cruel point d'honneur de prononcer contre leurs amis, en faveur de ceux qu'ils haïssent secrètement, au risque de consacrer une injustice, pour ne pas paraître y tomber. Que sera-ce si l'on parle devant un juge appelé à prononcer dans sa propre cause? Je vois dans les livres d'observations publiés par Septimius, que Cicéron s'est trouvé dans ce cas, et moi-même j'ai plaidé pour la reine Bérénice, en sa présence. On s'en tire alors comme dans les circonstances dont j'ai parlé plus haut : celui qui plaide contre exalte la confiance de son client dans l'impartialité du juge, et celui qui plaide pour témoigne des craintes sur sa délicatesse.

En outre, dans l'exorde, on a à détruire ou à fortifier certaines opinions, que les juges paraissent avoir apportées toutes faites. Quelquefois aussi il faut les rassurer, comme l'a fait Cicéron, dans sa *Milonienne*, lorsqu'il s'efforça de leur persuader que les démonstrations hostiles de Pompée n'étaient pas dirigées contre eux; quelquefois on les intimide, comme l'a fait le même orateur, dans son plaidoyer *contre Verrès*. Mais, des deux moyens en usage pour

mere in causam naturas eorum, qua competent, aut mitigare, qua repugnabunt, oportebit.

Accidit autem interim hoc quoque, ut aut nobis *inimicus*, aut adversario sit *amicus*, qui judicat; quæ res utrique parti tractanda est, ac nescio an ei magis, in quam videtur propensior; est enim nonnunquam pravis judicibus hic ambitus, adversus amicos, aut pro his, quibuscum simultates gerant, pronunciandi, faciendique injuste, ne fecisse videantur; fuerunt etiam quidam rerum suarum judices. Nam et in libris observationum, a Septimio editis affuisse Ciceronem tali causæ invenio; et ego pro regina Berenice apud ipsam causam dixi : similis hic quoque superioribus ratio est; adversarius enim fiduciam partis suæ jactat, patronus timet cognoscentis verecundiam.

Præterea detrahenda vel confirmanda opinio, si quam præcipue domo videbitur judex attulisse; metus etiam nonnunquam est amovendus, ut Cicero pro Milone, ne arma Pompei contra se disposita putarent, laboravit : nonnunquam adhibendus, ut idem in Verrem facit. Sed adhibendi modus alter

imposer aux juges, le premier, assez ordinaire et qui n'a rien d'offensant, c'est de leur faire appréhender que le peuple romain ne voie leur jugement de mauvais œil et n'évoque l'affaire à un autre tribunal; le second, extrémité fâcheuse et rare, c'est de les menacer d'une accusation personnelle, pour cause de corruption, ce qui peut se faire avec moins d'inconvénient quand il y a un grand nombre de juges, parce que cette menace retient les mauvais et encourage les bons, mais ce que je ne conseillerai jamais, devant un seul, qu'à défaut de toute autre ressource. Il peut y avoir nécessité, mais alors cela n'appartient pas à l'art oratoire, non plus que d'appeler de sa sentence, ce qui pourtant est quelquefois utile; non plus que de l'accuser de prévarication, avant qu'il ait prononcé; car il n'est pas besoin d'être orateur pour menacer son juge ou pour le dénoncer.

Venons à la cause. Si elle nous fournit matière à gagner notre juge, nous en extrairons ce qui nous paraîtra le plus favorable pour en faire usage dans l'exorde. A ce sujet, Virginius est dans l'erreur. Il prétend que Théodore est d'avis que l'on traite, dans l'exorde, toutes les questions que peut soulever une cause.. Ce n'est pas ce que dit ce rhéteur. Il veut que l'on y prépare le juge aux questions les plus importantes, précepte qui n'a rien de vicieux, n'était que Théodore le généralise trop; car il n'est pas applicable à toutes les causes, et il serait déplacé dans quelques-unes. En effet, dans le premier plaidoyer, qui se fait pour le

ille frequens est et favorabilis, *Ne male sentiat populus romanus, Ne judicia transferantur;* alter autem asper et rarus, quo minatur corruptis accusationem, et id quidem in consilio ampliore utcunque tutius; nam et mali inhibentur, et boni gaudent; apud singulos vero nunquam suaserim, nisi defecerint omnia. Quod si necessitas exigit, non erit jam ex arte oratoria, non magis quam appellare, etiamsi id quoque sæpe utile est; aut, antequam pronunciet, reum facere; nam et minari et deferre etiam non orato potest.

Si causa conciliandi nobis judicis materiam dabit, ex hac potissimum aliqua in usum principii, quæ maxime favorabilia videbuntur, decerpi oportebit; quo in loco Virginius fallitur, qui Theodoro placere tradit, ut ex singulis quæstionibus singuli sensus in proœmium conferantur. Nam ille non hoc dicit, sed ad potentissimas quæstiones judicem præparandum; in quo vitii nihil erat, nisi in universum id præciperet, quod nec omnis actio patitur, nec omnis causa desi-

demandeur, lorsque le juge ignore encore ce dont il s'agit, comment discuter des questions? il faut bien lui indiquer auparavant ce qui y donne lieu. Admettons qu'on le fasse pour quelques points, ce que la raison exige quelquefois, est-ce un motif pour les développer tous, c'est-à-dire la cause tout entière? mais alors vous mettrez la narration dans l'exorde. Et si, comme il arrive souvent, la cause est un peu scabreuse, ne faudra-t-il pas se ménager certains endroits du plaidoyer, pour adoucir son juge; et vous résoudrez-vous à lui exposer les choses dans leur fâcheuse nudité, avant de vous l'être concilié? Si toutes les questions pouvaient se traiter avec succès dès le début, on n'aurait pas besoin d'exorde. Contentons-nous donc d'y faire entrer, dans l'occasion, celles qui sont le plus capables d'intéresser en notre faveur. Je me dispenserai d'énumérer les points qui présentent ce caractère, ils ressortiront assez de la nature de chaque affaire; et d'ailleurs, dans une aussi prodigieuse variété de procès, comment les indiquer? Bornous-nous à dire : comme c'est de la cause même que nous apprendrons à trouver ces points favorables, pour en tirer parti, c'est elle aussi qui nous fera connaître ceux qui nous sont contraires, pour les détruire tout à fait, ou au moins pour les affaiblir. C'est d'elle encore que naîtra, pour nous, l'intérêt qui s'attache au malheur, si nous avons souffert quelque grave dommage, ou si nous en sommes menacés. Ici, je ne pense pas, comme quelques

derat; nam protinus a petitore primo loco, dum ignota judici lis est, quomodo ex quæstionibus ducemus sententias? nimirum res erunt indicandæ prius : demus aliquas, nam id exigit ratio nonnunquam, etiamne potentissimas omnes, id est totam causam? sic erit in prooemio peracta narratio. Quid vero? si, ut frequenter accidit, paulo est durior causa; non benevolentia judicis petenda ex aliis partibus erit, sed non ante conciliato ejus animo nuda quæstionum committetur asperitas? quæ si recte semper initio dicendi tractarentur, nihil prooemio opus esset. Aliqua ergo nonnunquam, quæ erunt ad conciliandum nobis judicem potentissima, non inutiliter interim ex quæstionibus in exordio locabuntur : quæ sint porro in causis favorabilia, enumerare non est necesse, quoniam et manifesta erunt, cognita cujusque controversiæ conditione, et omnia colligi in tanta litium varietate non possunt. Ut autem hæc *invenire* et *augere*, ita quod lædit, aut omnino *repellere*, aut certe *minuere*, ex causa est : miseratio quoque aliquando ex eadem venit, sive quid passi sumus grave, sive passuri. Neque enim sum in hac opinione, qua quidam, ut eo distare

rhéteurs, que l'exorde diffère de l'épilogue, en ce que le premier n'a trait qu'au passé, et l'autre qu'à l'avenir. Que, dans l'exorde, on soit plus sobre d'émotions, et qu'on se contente de sonder son juge pour le disposer à la compassion, soit; je sais que c'est à l'épilogue qu'il faut frapper les grands coups, recourir aux prosopopées, ressusciter, pour ainsi dire, les morts, et les faire apparaître entourés des gages de leur tendresse; mouvements qu'on ne se permet guère dans les exordes. Mais il n'en est pas moins nécessaire de toucher les points que j'ai indiqués plus haut, ne fût-ce que pour réfuter l'exorde de notre adversaire; car il est utile de faire voir, à l'avance, combien notre sort sera misérable, si nous succombons, et quelle sera l'insolence de notre partie adverse, si elle triomphe.

Indépendamment de la cause, et des personnes qui y figurent, on tire encore le sujet de son exorde de simples circonstances, qui se rapportent, ou à cette cause, ou à ces personnes. On fait valoir, *pour les personnes*, non-seulement ces gages de tendresse dont j'ai parlé, comme des femmes, des enfants ; mais encore les liens de parenté, d'amitié ; quelquefois le pays, la cité qui les a vus naître ; et enfin tout ce qui pourrait souffrir du malheur de celui que nous défendons. On fait valoir, *pour la cause*, des circonstances extérieures. Ainsi le temps, le lieu, la forme, l'opinion, ont servi de texte aux exordes de Cicéron pour Célius, pour Déjotarus, pour Milon, contre Verrès ; enfin, car il serait trop long

procœmium ab epilogo credam, quod in hoc præterita, in illo futura dicantur; sed quod in ingressu parcius et modestius prætentanda est judiciis misericordia; in epilogo vero liceat totos effundere affectus, et fictam orationem induere personis, et defunctos excitare, et pignora eorum producere; quæ minus exordiis sunt usitata. Sed hæc, quæ supra dixi, non movere tantum, verum ex diverso amoliri quoque procœmio opus est : ut autem nostrum miserabilem, si vincamur, exitum; ita adversariorum superbum, si vicerint, utile est credi.

Sed ex iis quoque, quæ non sunt personarum nec causarum, verum adjuncta personis et causis, duci procœmia solent. Personis applicantur non *pignora* modo, de quibus supra dixi, sed *propinquitates*, *amicitiæ;* interim *regiones* etiam, *civitatesque*, et si quid aliud ejus, quem defendimus, casu lædi potest. Ad causam extra pertinet *Tempus*, unde principium pro Cœlio; *Locus*, unde pro Dejotaro; *Habitus*, unde pro Milone; *Opinio*, unde in Verrem : deinceps

de tout dire, on s'attache aussi à l'éclat des jugements, à l'attente du public. Rien de tout cela n'est, à proprement parler, dans la cause, mais tout cela cependant s'y rattache.

Théophraste ajoute un autre genre d'exorde pris du plaidoyer qui a précédé. Tel paraît être l'exorde de Démosthène, qui, en plaidant pour Ctésiphon, demande qu'il lui soit permis de parler à sa fantaisie, et sans s'astreindre à la marche qu'a prétendu lui tracer l'accusateur.

Évitons de montrer trop de confiance en nous-mêmes, dans la crainte de passer pour arrogants. On gagne plutôt la faveur en recourant aux vœux, aux protestations, aux prières, en paraissant même inquiet; toutes choses presque vulgaires, sans doute, mais qu'il ne faut pas négliger, ne fût-ce que pour empêcher l'adversaire de s'en emparer. Que notre cause paraisse neuve, importante, extraordinaire, unique, cela seul éveillera aussi l'attention du juge, surtout si nous lui persuadons qu'il y va de son intérêt, ou de celui de la société; enfin, portons le trouble dans son âme, en l'agitant tour à tour par l'espoir, la crainte, les remontrances, les supplications, ou en flattant sa vanité, si nous croyons que cela puisse être utile. Un bon moyen encore de s'en faire écouter, c'est de lui faire espérer qu'on ne sera pas long, et qu'on ne sortira pas de la cause.

Cette attention seule rendra le juge docile, si d'ailleurs, par un exposé bref et lucide, on lui a signalé tout ce qui est essentiel dans

ne omnia enumerentur, *Fama judiciorum, Exspectatio vulgi;* nihil enim horum n causa est, ad causam tamen pertinet.

Adjicit Theophrastus ab oratione principium, quale videtur esse Demosthenis pro Ctesiphonte, ut sibi dicere suo potius arbitrio liceat rogantis, quam eo modo, quem accusator actione præscripserit.

Fiducia ipsa solet opinione arrogantiæ laborare; faciunt favorem et illa pæne communia, non tamen omittenda, vel ideo, ne occupentur, *optare, abominari, rogare, sollicitum agere;* quia plerumque attentum quoque judicem facit, si res agi videtur nova, magna, atrox, pertinens ad exemplum; præcipue tamen, si judex aut sua vice, aut reipublicæ commovetur, cujus animus spe, metu, admonitione, precibus, vanitate denique, si id profuturum credemus, agitandus est. Sunt et illa excitandis ad audiendum non inutilia, si nos neque diu moraturos, neque extra causam dicturos existiment.

Docilem sine dubio et hæc ipsa præstat attentio; sed et illud, si breviter

le fait dont il doit connaître ; c'est ce que font Homère et Virgile au commencement de leurs poëmes. Quant à la mesure de cet exposé, il doit ressembler plutôt à une proposition qu'à une narration, en ce sens que l'orateur doit moins s'attacher à dire comment les choses se sont passées qu'à indiquer ce dont il parlera. Je ne crois pas qu'on puisse en trouver un meilleur exemple que dans l'oraison de Cicéron pour Cluentius : *J'ai remarqué, juges, que tout le plaidoyer de l'accusateur est divisé en deux parties : dans l'une, il m'a paru mettre tout son appui, toute sa confiance dans la défaveur attachée depuis longtemps au jugement rendu par Junius ; dans l'autre, et comme par une sorte d'habitude, il ne parle qu'avec timidité et défiance des accusations d'empoisonnement, quoique ce soit la seule question, le seul fait sur lequel vous ayez à prononcer.* Toutefois, cet exemple est plutôt pour la réplique que pour l'attaque ; car ici le juge a besoin d'être instruit, là il suffit de l'avertir.

Je ne suis pas convaincu, quoique ce soit le sentiment de plusieurs grands écrivains, qu'il ne faille pas toujours rendre son juge attentif et docile ; ils ont, je le sais, entendu parler de ces mauvaises causes, où il est toujours dangereux de porter la lumière ; mais cette obscurité même vient moins de l'inattention du juge que de l'erreur où nous le jettons à dessein. En effet, notre adversaire a parlé, et peut-être a-t-il déjà persuadé : il nous

et dilucide summam rei, de qua cognoscere debeat, indicaverimus : quod Homerus atque Virgilius operum suorum principiis faciunt. Nam istius rei modus est ut propositioni similior sit, quam expositioni ; nec quomodo quidque sit actum, sed de quibus dicturus sit orator, ostendat : nec video, quod hujus rei possit apud oratores reperiri melius exemplum, quam Ciceronis pro A. Cluentio. *Animadverti, judices, omnem accusatoris orationem in duas divisam esse partes : quarum altera mihi niti et magnopere confidere videbatur invidia jam inveterata judicii Juniani ; altera tantummodo consuetudinis causa timide et diffidenter attingere rationem veneficii criminum, qua de re lege est hæc quæstio constituta.* Id tamen totum respondenti facilius est, quam proponenti ; quia hic admonendus judex, illic docendus est.

Nec me, quamquam magni auctores, in hoc duxerint, ut non semper facere attentum ac docilem judicem velim ; non quia nesciam, id quod ab illis dicitur, esse pro mala causa, qualis ea sit non intelligi ; verum quia istud non negligentia judicis contingit, sed errore. Dixit enim adversarius, et fortasse

faut donc changer l'esprit du juge; et comment y parviendrons-nous, si nous ne le rendons docile et attentif à nos réfutations? J'accorde seulement qu'il faut savoir atténuer, adoucir, et même avoir l'air de dédaigner certaines choses, pour distraire l'attention du juge des arguments de notre adversaire; c'est ce qu'a fait Cicéron dans la défense de Ligarius. A quoi tend ce ton d'ironie qu'on y remarque, sinon à dissuader César de prendre tant à cœur une chose qui n'était pas nouvelle? Que voulait-il dans son plaidoyer pour Célius? établir que le fait n'avait pas l'importance qu'on se figurait.

Au surplus, tous ces préceptes varient dans leur application, suivant les différents genres de causes. On en distingue cinq : celles qui sont *honorables*, celles qui sont *décriées*, celles qui sont *incertaines* ou *douteuses*, celles qui sont *extraordinaires*, celles qui sont *obscures*. D'autres ajoutent les causes *honteuses*, et les rangent, ou avec les causes décriées, ou avec les causes extraordinaires; on appelle ces dernières ainsi, parce qu'elles reposent sur des faits qui sont contre l'opinion commune. On doit chercher à se rendre son juge bienveillant dans les causes douteuses, docile dans les causes obscures, attentif dans les causes décriées; les causes honnêtes portent avec elles leur recommandation. Dans celles qui sont extraordinaires ou honteuses, il faut user de remèdes.

C'est pour cela que quelques écrivains divisent l'exorde en deux

persuasit; nobis opus est ejus diversa opinione; quæ mutari non potest, nisi illum fecerimus ad ea, quæ dicemus, docilem et attentum. Quid ergo? Imminuenda quædam et elevanda, et quasi contemnenda esse consentio, ad remittendam intentionem judicis, quam adversario præstat; ut fecit pro Ligario Cicero. Quid enim agebat aliud ironia illa, quam ut Cæsar minus se in rem, tamquam non novam, intenderet? Quid pro Cœlio, quam ut res exspectatione minor videretur?

Verum ex iis, quæ proposui, aliud in alio genere causæ desiderari palam est. Genera porro causarum plurimi quinque fecerunt, *honestum*, *humile*, *dubium* vel *anceps*, *admirabile*, *obscurum;* id est ἔνδοξον, ἄδοξον, ἀμφίδοξον, παράδοξον, δυσπαρακολούθητον. Sunt quibus recte videatur adjici *turpe*, quod alii *humili*, alii *admirabili* subjiciunt. *Admirabile* autem vocant, quod est præter opinionem hominum constitutum. In *ancipiti* maxime benevolum judicem, in *obscuro* docilem, in *humili* attentum parare debemus; nam *honestum* quidem ad conciliationem satis per se valet; in *admirabili* et *turpi*, remediis opus est.

Et eo quidam exordium in duas dividunt partes, *principium*, et *insinuatio-*

parties, le *début* et l'*insinuation*. Le début a pour objet d'implorer directement la bienveillance et l'attention des juges; mais, comme il y a telle cause où cela ne peut pas se faire ouvertement, il faut bien se glisser dans les esprits au moyen de l'insinuation, surtout si cette cause se présente d'abord sous un aspect peu honorable, soit parce que le fait est odieux en lui-même, soit parce qu'il est généralement blâmé; ou encore lorsqu'on a pour adversaires son protecteur ou son père, circonstance qui excite naturellement la défaveur; ou lorsqu'on plaide contre un vieillard, un aveugle, un enfant, tous êtres qui inspirent de l'intérêt.

Quelques rhéteurs traitent au long des moyens de remédier à ces inconvénients, et se créent, dans cette vue, des sujets imaginaires, qu'ils accommodent aux actions du barreau; mais, comme ces actions naissent de véritables causes, dont il est impossible de prévoir toutes les espèces, il faut se restreindre aux généralités, sous peine de tomber dans l'infini : c'est à chacun à prendre conseil de sa raison. Je me borne donc à recommander, en général, de s'éloigner de tout ce qui peut nuire, et d'aller au-devant de tout ce qui peut servir. La cause est-elle mauvaise? faisons valoir le plaideur; est-ce le plaideur qui est mal vu? rejetons-nous sur la cause; l'un et l'autre nous manquent-ils à la fois? cherchons ce qui peut préjudicier à l'adversaire : car, après le souhait d'être au mieux dans l'esprit du juge, il ne reste que celui d'y être le moins mal possible.

nem, ut sit in principiis recta benevolentiæ et attentionis postulatio; quæ quia esse in turpi causæ genere non possit, insinuatio surrepat animis maxime ubi frons causæ non satis honesta est, vel quia res sit improba, vel quia hominibus parum probetur; aut si facie quoque ipsa premitur, vel invidiosa consistentis ex diverso patroni, aut patris, vel miserabili, senis, cæci, infantis.

Et quidem quibus adversus hæc modis sit medendum, verbosius tradunt, materiasque ipsi sibi fingunt, et ad morem actionum persequuntur; sed hæ, quum oriantur ex causis, quarum species consequi omnes non possumus, nisi generaliter comprehendantur, in infinitum sunt extrahendæ. Quare singulis consilium ex propria ratione nascetur : illud id universum præceptum sit, ut ab iis, quæ lædunt, ad ea, quæ prosunt, refugiamus; si causa laborabimus, persona subveniat; si persona, causa; si nihil, quod nos adjuvet, erit, quæramus, quid adversarium lædat; nam ut optabile est, plus favoris mereri; sic proximum, odii minus.

Nous oppose-t-on des faits que nous ne pouvons nier? travaillons à les atténuer, ou à en excuser l'intention; disons qu'ils ne font rien à l'état présent de la question, que le repentir peut effacer bien des fautes, et qu'enfin l'accusé ne les a que trop expiées. Dans ce cas, l'avocat est plus à l'aise que la partie, parce qu'il peut louer sans encourir le reproche d'arrogance, et qu'il peut même censurer utilement. Il feindra même, comme l'a fait Cicéron dans son plaidoyer pour *Rabirius Postumus*, d'être ébranlé par tout ce qu'on oppose à son client, et s'introduira ainsi dans l'oreille du juge, auquel il inspirera plus de confiance, quand il en viendra à justifier ces mêmes actes, ou à les nier.

Il faut donc examiner, avant tout, si l'on doit parler comme avocat ou comme partie, à supposer que l'un ou l'autre se puisse également; car, si ce choix est libre dans les écoles, il est rare qu'on soit bien venu au barreau à plaider dans sa propre cause, et cette différence se conçoit. Le déclamateur qui s'escrime sur des sujets où tout n'est que passions ne saurait mieux faire que de mettre en scène les personnages eux-mêmes; car les passions ne sont pas de ces choses qui se transmettent par procuration, et ce que sent autrui on ne l'exprime pas avec la même force que ce qu'on sent soi-même.

L'insinuation est nécessaire aussi, dans certaines causes, lorsque le plaidoyer de la partie adverse a fait impression sur l'esprit des

In iis, quæ negari non poterunt, elaborandum, ut aut minora, quam dictum est, aut alia mente facta, aut nihil ad præsentem quæstionem pertinere, aut emendari posse pœnitentia, aut satis jam punita, videantur; ideoque agere advocato, quam litigatori, facilius; quia et laudat sine arrogantiæ crimine, et aliquando utiliter etiam reprehendere potest. Nam se quoque moveri interim finget, ut pro Rabirio Postumo Cicero, dum aditum sibi ad aures faciat, et auctoritatem induat vera sentientis, quo magis credatur vel defendenti eadem, vel neganti.

Ideoque hoc primum intuemur, litigatoris an advocati persona sit utendum, quoties utrumque fieri potest; nam in schola liberum est; in foro rarum, ut sit idoneus suæ rei quisque defensor. Declamaturus autem maxime positas in affectibus causas propriis personis debet induere : hi sunt enim, qui mandari non possunt; nec eadem vi perfertur alieni animi, qua sui, motus.

His etiam de causis insinuatione videtur opus esse, si adversarii actio judi-

juges, et lorsque leur attention est déjà fatiguée. On pare à ce premier inconvénient en annonçant qu'on a en main des preuves victorieuses, et en éludant celles de son adversaire; on pare au second en promettant d'être bref; ou par les autres moyens que nous avons indiqués pour rendre l'auditeur attentif. Rien de plus propre encore à délasser les juges qu'une plaisanterie de bon goût, et placée à propos. Enfin, de quelque manière qu'on les déride, c'est beaucoup de les soulager de l'ennui. Il est aussi d'une adroite tactique de s'emparer des arguments qu'on pourrait tourner contre nous. Cicéron en offre un exemple, quand il dit *que bien des gens s'étonneront, peut-être, qu'après avoir, pendant tant d'années défendu un si grand nombre de clients, il descende aujourd'hui au rôle d'accusateur contre Verrès;* ensuite il déclare que ce n'a été que pour défendre les alliés du peuple romain. Cette figure oratoire s'appelle *présomption*, πρόληψις. Mais, comme ce procédé est quelquefois utile, certains déclamateurs en font un abus aujourd'hui, et se croiraient perdus s'ils ne commençaient par réfuter ce qui leur paraît contraire.

Les partisans d'Apollodore ne veulent pas que les moyens de bien disposer le juge se bornent aux trois que je viens de traiter. Ils en tirent une foule d'autres, et qui sont presque infinis : *Des mœurs du juge, des questions qui sont hors de la cause, de l'opinion qu'on a de la cause même;* ils y ajoutent tout ce qui peut donner lieu à des controverses : *Les personnes, les faits,*

cum animos occupavit, si dicendum apud fatigatos est; quorum alterum promittendo nostras probationes, et adversas eludendo, vitabimus; alterum et spe brevitatis; et iis, quibus attentum fieri judicem docuimus. Et urbanitas opportuna reficit animos, et undecunque petita judicis voluptas levat tædium : non inutilis etiam est ratio occupandi, quæ videntur obstare, ut Cicero dicit, *scire se mirari quosdam, quod is, qui per tot annos defenderit multos, læserit neminem, ad accusandum Verrem descenderit;* deinde ostendit hanc ipsam sociorum defensionem ; quod schema πρόληψις dicitur. Id quum sit utile aliquando, nunc a declamatoribus quibusdam pæne semper assumitur, qui fas non putant, nisi a contrario, incipere.

Negant Apollodorum secuti, tres esse, de quibus diximus, præparandi judicis partes; sed multas species enumerant, ut *ex moribus judicis, ex opinionibus ad causam extra pertinentibus, ex opinione de ipsa causa*, quæ sunt prope infinitæ; tum iis, ex quibus omnes controversiæ constant, *personis, factis, di-*

les propos, les motifs, les circonstances, les lieux, les occasions, etc. Tout cela est vrai, sans doute, mais rentre évidemment dans nos trois moyens; car, si j'ai mon juge bienveillant, attentif et docile, je ne vois pas ce qui me reste à désirer de plus, puisque la crainte même, qui paraît le plus en dehors de ces moyens, produira l'effet de rendre le juge attentif et impartial.

Il ne suffit pas de démontrer aux élèves quels sont les éléments de l'exorde, il faut encore leur enseigner comment on peut plus aisément en tirer parti, j'ajouterai donc : l'orateur doit mûrement considérer la nature de sa cause, devant qui il parle, pour qui, contre qui; il doit avoir égard au temps, au lieu, à la conjecture; savoir ce qu'on en pense dans le public, et quelle est l'opinion présumable du juge avant de nous entendre; enfin, ce que nous devons chercher, ce dont nous devons nous garantir. La nature alors lui indiquera la marche de son exorde. Ce n'est pas ce qu'on fait aujourd'hui; nos orateurs prennent pour début tout ce qui leur passe par la tête, et tout leur paraît bon comme exorde, si quelque pensée brillante les séduit. Sans doute, il y entre beaucoup de choses qui se rattachent aux autres parties du plaidoyer, ou qui lui sont communes avec elles; il n'est pas moins vrai qu'il n'y a rien de mieux dit, quelque part que ce soit, que ce qui ne pourrait être aussi bien dit ailleurs.

ctis, causis, temporibus, locis, occasionibus, ceteris. Quas veras esse fateor, sed in hæc tria genera recidere; nam si *judicem benevolum, attentum, docilem* habeo, quid amplius debeam optare, non reperio; quam metus ipse, qui maxime videtur esse extra hæc, et attentum judicem faciat, et ab adverso favore deterreat.

Verum quoniam non est satis demonstrare discentibus, quæ sint in ratione prooemii, sed dicendum etiam, quomodo perfici facillime possint, hoc adjicio, ut dicturus intueatur, *quid, apud quem, pro quo, contra quem, quo tempore, quo loco, quo rerum statu, qua vulgi fama* dicendum sit? *Quid judicem sentire credibile* sit, antequam incipiamus? tum, *quid aut desideremus, aut deprecemur?* Ipsa illum natura eo ducet, ut sciat, quid primum dicendum sit. At nunc omne, quod cœperit, prooemium putant, et, ut quidque succurrit, utique si aliqua sententia blandiatur, exordium; multa autem sine dubio ex aliis partibus sunt, aut aliis partibus causæ communia; nihil tamen in quaque melius dicitur, quam quod æque bene dici alibi non possit.

L'exorde nous concilie beaucoup de faveur, quand nous en tirons la matière du plaidoyer que vient de prononcer notre partie adverse; car alors ce n'est point un discours composé à loisir, mais une improvisation née de la circonstance; et en même temps que cette facilité donne une haute idée de notre esprit, elle nous gagne cette sorte de confiance qu'on ne peut refuser à un langage où tout paraît simple et sans recherche : c'est à tel point, que, bien que le reste soit écrit et travaillé soigneusement, on est tenté de croire le discours entièrement fait de verve, à en juger par le commencement, qui n'avait évidemment rien de préparé

Ce qui convient le plus habituellement, dans l'exorde, c'est d'être modeste, et de régler, en conséquence, ses pensées, son style, l'air de son visage et le son de sa voix; c'est dans la cause même la moins douteuse, de ne point afficher trop d'assurance. La sécurité du plaideur déplaît au juge, et comme celui-ci connaît fort bien ses droits, il veut intérieurement qu'on y rende hommage. Prenons bien garde aussi de devenir suspects, et pour cela n'affectons pas trop de précaution dans l'exorde; car, alors, tout l'art de l'orateur paraît dirigé contre le juge, et le comble de l'art est de sauver cette apparence. C'est un précepte recommandé, avec raison, par tous les écrivains; mais qui, malheureusement subit plus ou moins l'influence des temps; car aujourd'hui, dans certaines affaires, surtout dans les causes capitales, ou de-

Multum gratiæ exordio est, quod ab actione diversæ partis materiam trahit; hoc ipso, quod non compositum domi, sed ibi atque e re natum, et facilitate famam ingenii auget, et facie simplicis sumptique e proximo sermonis fidem quoque acquirit; adeo ut, etiamsi reliqua scripta atque elaborata sint, tamen plerumque videatur tota extemporalis oratio, cujus initium nihil præparatum habuisse manifestum est.

Frequentissime vero procœmium decebit et sententiarum, et compositionis, et vocis, et vultus modestia; adeo ut in genere causæ etiam indubitabili, fiducia se ipsa nimium exerere non debeat; odit enim judex fere litigantis securitatem, quumque jus suum intelligat, tacitus reverentiam postulat. Nec minus diligenter, ne suspecti simus illa parte, vitandum : propter quod minime ostentari debet in principiis cura, quia videtur ars omnis dicentis contra judicem adhiberi; sed ipsum istud evitare, summæ artis est. Nam id sine dubio ab omnibus, et quidem optime, præceptum est; verum aliquatenus temporum conditione mutatur; quia jam quibusdam judiciis, maximeque

vant les centumvirs, les juges, les premiers, exigent que les plaidoyers soient écrits avec pureté, avec recherche, et se croiraient même dédaignés, si l'on ne mettait aussi le plus grand soin à les prononcer; en un mot, ils veulent qu'on les instruise, et qu'on les charme tout à la fois. Quel milieu tenir dans ces occasions? tempérer son style de manière à parler avec exactitude, sans faire soupçonner de finesse.

Ce qui est resté intact des anciens préceptes, c'est de bannir de l'exorde toute expression étrange, toute métaphore trop hardie, tout mot suranné ou poétique. En effet, nous sommes à peine encore sur le terrain, l'attention de l'auditeur est toute fraîche et nous épie : ce n'est donc qu'après avoir fait quelques progrès dans son estime, et l'avoir, pour ainsi dire, échauffé, que nous pourrons déployer une certaine liberté, surtout quand nous en serons à ces lieux communs, dont l'abondance couvre tout, et ne permet pas qu'un mot hasardé se remarque au milieu de l'éclat qui l'environne.

L'exorde réclame un style différent de celui des arguments, des lieux communs, et de la narration. Il ne doit être ni trop châtié, ni trop nombreux, mais, le plus souvent, simple, ayant l'air de n'avoir rien coûté, et promettant peu. Un discours où l'art ne s'aperçoit pas s'insinue plus facilement dans les cœurs. Au surplus, cela est subordonné à la direction qu'on veut donner à l'esprit du juge.

capitalibus, aut apud centumviros, ipsi judices exigunt sollicitas et accuratas actiones, contemnique se, nisi in dicendo etiam diligentia appareat, credunt; nec doceri tantum, sed etiam delectari volunt. Et est difficilis hujus rei moderatio; quæ tamen ita temperari potest, ut videamur accurate, non callide, dicere.

Illud ex præceptis veteribus manet, ne quod insolens verbum, ne audacius translatum, ne aut ab obsoleta vetustate, aut poetica licentia sumptum, in principio deprehendatur. Nondum enim recepti sumus, et custodit nos recens audientium intentio : magis conciliatis animis, et jam calentibus, hæc libertas feretur, maximeque quum in locos fuerimus ingressi, quorum naturalis ubertas licentiam verbi notari circumfuso nitore non patitur.

Nec argumentis autem, nec locis, nec narrationi similis esse in prooemio debet oratio, neque tamen deducta semper, atque circumlata, sed sæpe simplici atque illaboratæ similis, nec verbis vultuque nimia promittens : dissimulata enim, et, ut Græci dicunt, ἀνεπίφατος actio, melius sæpe surrepit; sed hæc, prout formari animos judicum expediet.

Perdre tout à coup la mémoire, ou être troublé au point de rester court, produit là, plus qu'ailleurs, un fâcheux effet; un exorde manqué est comme un visage défiguré par des cicatrices; il n'y a pas de plus mauvais pilote que celui qui échoue en sortant du port.

La dimension de l'exorde dépend de la nature de la cause; assez court dans les affaires simples, il sera plus étendu dans celles qui sont délicates, suspectes, ou honteuses. Autant je trouve ridicule d'avoir voulu faire une loi de renfermer tous les exordes dans quatre points, autant je veux que l'on évite de leur donner une longueur démesurée; d'abord, parce que la tête ne doit pas être plus grosse que le corps, et ensuite, pour ne pas fatiguer l'attention que l'exorde a pour but de préparer.

Quelques rhéteurs rejettent tout à fait de l'exorde la figure appelée *apostrophe*, ἀποστροφή, quand elle s'adresse à un autre qu'au juge, et ils paraissent fondés en cela; car il faut en convenir : il semble plus naturel de parler de préférence à ceux qu'on s'étudie à gagner. Cependant, comme il est bon d'animer son exorde par quelques pensées, on ne saurait nier que l'apostrophe, ainsi dirigée, soit plus vive et plus véhémente. De quel droit donc, ou par quelle étrange superstition serait-il défendu de revêtir ses pensées d'une figure qui leur donne plus de vigueur et plus d'éclat? Si les maîtres de l'art l'ont interdite, ce n'est pas qu'ils ne

Turbari memoria, vel continuandi verba facilitate destitui, nusquam turpius, quum vitiosum prooemium possit videri cicatricosa facies; et pessimus certe gubernator, qui navem, dum portum egreditur, impegit.

Modus autem principii, pro causa; nam brevius simplices, longius perplexæ suspectæque et infames desiderant. Ridendi vero, qui velut leges prooemiis omnibus dederunt, ut intra quatuor sensus terminarentur; nec minus evitanda est immodica ejus longitudo, ne in caput excrevisse videatur, et, quo præparare debet, fatiget.

Sermonem a persona judicis aversum, quæ ἀποστροφή dicitur, quidam in totum a prooemio summovent; non nulla quidem in hanc persuasionem ratione ducti; nam prorsus esse hoc magis secundum naturam confitendum est, ut eos alloquamur potissimum, quos conciliare nobis studemus. Interim tamen et est hoc prooemio necessarius sensus aliquis, et is acrior fit atque vehementior ad personam directus alterius; quod si accidat, quo jure, aut qua tanta superstitione prohibemur dare per hanc figuram sententiæ vires? Neque enim istud scriptores Artium, quia non liceat, sed quia non putant

la eussent permise, c'est qu'ils la jugeaient inutile; or, si cette utilité nous est démontrée, nous devons nous en servir par la raison même qui l'a fait défendre. Démosthène n'apostrophe-t-il pas Eschine, et Cicéron n'en fait-il pas autant envers beaucoup d'autres, quand cela lui convient, et notamment envers Tubéron, dans son plaidoyer pour *Ligarius?* Cette figure même aurait perdu tout son prix employée différemment. On s'en convaincra si l'on veut se pénétrer de tout ce passage : *Vous avez donc obtenu, Tubéron! ce qui met le comble aux vœux d'un accusateur!* etc. Que l'on transporte aux juges cette apostrophe, et qu'on leur dise : *Tubéron a obtenu, ce qui met le comble aux vœux d'un accusateur!* etc.; cette manière de parler, outre qu'elle ne sera plus dans la vérité, deviendra languissante et sans force. Dans la première, l'orateur presse, étreint son adversaire; dans la seconde il ne ferait qu'indiquer un fait. Changez le même tour dans Démosthène, tout l'effet est détruit. Enfin Salluste, parlant contre Cicéron, ne l'interpelle-t-il pas brusquement dès le début : *J'aurais peine à supporter vos outrages de sang-froid, Marcus Tullius,* etc.? Et qui ne connaît cette sortie de Cicéron lui-même : *Jusques à quand, Catilina, abuserez-vous de notre patience?* Mais pourquoi se récrier contre l'apostrophe? Ce même orateur, dans la défense de Scaurus, qui était accusé de brigue (je parle du plaidoyer qui est dans ses écrits, car il l'a dé-

utile, vetant. Ita, si vincet utilitas propter eamdem causam facere debebimus, propter quam vetamur. Et Demosthenes autem ad Æschinem orationem in prooemio convertit, et Marcus Tullius, cum pro aliis quibusdam, ad quos ei visum est, tum pro Ligario ad Tuberonem. Nam erat multo futura languidior, si esset aliter figurata; quod facilius cognoscet, si quis illam totam partem vehementissimam, cujus hæc forma est, *Habes igitur, Tubero, quod est accusatori maxime optandum*, et cetera, convertat ad judicem; tum enim vere aversa videatur oratio, et languescat vis omnis, dicentibus nobis, *Habet igitur Tubero, quod est accusatori maxime optandum.* Illo enim modo pressit atque institit; hoc tantum indicasset : quod idem in Demosthene, si flexum illi mutaveris, accidet. Quid? non Sallustius directo ad Ciceronem, in quem ipsum dicebat, usus est principio, et quidem protinus, *Graviter et iniquo animo maledicta tua paterer, Marce Tulli?* Sicut et Cicero fecerat in Catilinam, *Quousque tandem abutere patientia nostra?* Ac, ne quis apostrophen miretur, idem Cicero pro Scauro ambitus reo, quæ causa est in commentariis (nam bis eumdem defendit), *prosopopœia* loquentis pro reo utitur; pro Rabirio vero Po-

fendu deux fois), se fait-il scrupule d'employer la *prosopopée*, en introduisant un personnage qui parle en faveur de son client ? Ne fait-il pas usage des *exemples*, dans son plaidoyer pour *Rabirius Postumus*, et dans un autre qu'il fit encore pour ce même Scaurus, accusé de concussion? Enfin n'a-t-il pas, comme je l'ai fait voir, recours à la *division*, quand il plaide pour Cluentius? Sans doute, parce que ces figures sont quelquefois bien placées, ce n'est pas une raison pour les prodiguer partout; mais c'en est une pour s'en servir, en dépit des préceptes, lorsque la situation l'exige. J'en dis autant de la *comparaison*, pourvu qu'elle soit courte; de la *métaphore* et de tous les autres tropes que ces rhéteurs circonspects proscrivent également dans l'exorde; à moins que cette admirable *ironie* que j'ai déjà fait remarquer dans l'oraison pour *Ligarius* n'ait le malheur de déplaire à quelqu'un.

Les rhéteurs ont avec plus de justesse signalé certains défauts réels dans l'exorde. Ainsi, tantôt il est trop vulgaire, et peut s'accommoder à plusieurs causes; en ce cas, il est ordinairement assez mal accueilli, quoiqu'on l'emploie quelquefois avec succès et que de grands orateurs n'aient pas toujours cherché à l'éviter; tantôt il est de telle sorte, que notre adversaire peut également s'en servir, ou bien en tirer parti pour lui-même; tantôt c'est un hors-d'œuvre qui ne tient pas essentiellement à la cause, ou une divagation qui lui est tout à fait étrangère; ou bien, enfin, il est trop long, ou il pèche contre les règles. Au surplus, la plupart de ces défauts ne sont pas particuliers à l'exorde, et peuvent affecter toutes les autres parties du discours.

stumo, eodemque Scauro reo repetundarum etiam *exemplis;* pro Cluentio (ut modo ostendi) *partitione*. Non tamen hæc, quia possunt bene aliquando fieri, passim facienda sunt; sed quoties præceptum vicerit ratio : quomodo et similitudine, dum brevi, et translatione, atque aliis tropis (quæ omnia cauti illi ac diligentes prohibent) utemur interim; nisi si cui divina illa pro Ligario ironia, de qua paulo ante dixeram, displicet.

Alia exordiorum vitia verius tradiderunt. Quod in plures causas accommodari potest, *vulgare* dicitur, id, minus favorabile, aliquando tamen non inutiliter assumimus, magnis sæpe oratoribus non evitatum; quo et adversarius uti potest. *commune* appellatur; quod adversarius in suam utilitatem deflectere potest, *commutabile;* quod causæ non cohæret, *separatum*; quod aliunde trahitur, *translatum;* præterea quod *longum*, quod *contra præcepta* est; quorum pleraque non principii modo sunt vitia, sed totius orationis.

Voilà tous les écueils à éviter quand on fera usage de l'exorde; car, remarquons-le, il n'est pas toujours indispensable. Ainsi, on s'en passera si le juge est suffisamment préparé sans cela, ou si par elle-même la cause n'a pas besoin de préparation. Aristote va jusqu'à prétendre que l'exorde est absolument inutile auprès des bons juges. Quelquefois aussi on n'en peut faire usage, lors même qu'on le voudrait, soit à cause des occupations du juge, soit lorsqu'on est pressé par le temps, soit enfin quand quelque puissance supérieure nous oblige à entrer immédiatement dans notre sujet.

Quelquefois, au contraire, on déplace les éléments de l'exorde, et c'est à la narration et aux arguments qu'on réclame l'attention et la faveur des juges, moyen que Prodicus jugeait très-propre à les tirer de leur assoupissement. En voici un exemple : *Alors C. Varenus, celui qui fut tué par les esclaves d'Ancharius.... Je vous prie, juges, de porter toute votre attention sur ce point.* Si la cause a plusieurs chefs, chacun d'eux aura sa transition, comme : *Écoutez maintenant ce qui me reste à vous dire... Je passe à présent à un autre point*, etc. Enfin, les preuves mêmes admettent les mouvements de l'exorde. C'est ce qu'on voit, chez Cicéron, dans son oraison pour *Cluentius*, lorsqu'il veut parler contre les censeurs; et dans celle pour *Murena*, où il s'excuse auprès de Servius. Ces emplois détournés de l'exorde sont si fréquents, qu'il est inutile d'en rapporter d'autres exemples.

Hæc de *proœmio*, quoties erit ejus usus : non semper autem est; nam et supervacuum aliquando est, si sit præparatus satis etiam sine hoc judex, aut si res præparatione non egeat : Aristoteles quidem in totum id necessarium apud bonos judices negat. Aliquando tamen uti, nec si velimus, eo licet, quum judex occupatus, quum angusta sunt tempora, quum major potestas ab ipsa re cogit incipere.

Contraque est interim proœmii vis etiam non exordio; nam judices, et in narratione nonnunquam, et in argumentis, ut attendant, et ut faveant, rogamus; quo Prodicus velut dormitantes eos excitari putabat. Quale est, *Tum C. Varenus, is qui a familia Anchariana occisus est. (Hoc, quæso, judices, diligenter attendite.)* Utique si multiplex causa est, sua quibusque partibus danda præfatio est : ut, *Audite nunc reliqua*; et, *Transeo nunc illuc.* Sed in ipsis etiam probationibus multa funguntur proœmii vice, ut facit Cicero pro Cluentio, dicturus contra censores; pro Murena, quum Servio se excusat. Verum id frequentius est, quam ut exemplis confirmandum sit.

Au demeurant, quand on fera un exorde, soit qu'on passe ensuite à la narration, soit qu'on en vienne sur-le-champ aux preuves, il faut faire en sorte que la fin de l'exorde se lie naturellement avec ce qui doit suivre. N'imitons pas cette froide et puérile affectation des écoles, où l'on s'étudie à masquer les transitions par quelque pensée alambiquée, qu'on applaudit comme un tour de orce. C'est ainsi qu'Ovide se joue du lecteur, dans ses *Métamorphoses;* mais le poëte trouve son excuse dans la nécessité où il est de réunir en un seul tout tant de parties éparses et incohérentes. Pour l'orateur, qui peut le forcer à dérober sa marche et à tromper le juge, quand, au contraire, tout lui fait une loi d'appeler son attention sur l'ordre des faits? Or, le commencement de la narration sera perdu pour lui, s'il ne s'aperçoit que tard qu'on en est à narrer. Sachons donc tenir le milieu entre l'excès d'aborder brusquement le récit et celui d'y arriver furtivement. Si, pourtant, l'exposition doit être longue et épineuse, on pourra y préparer le juge, comme a souvent fait Cicéron, et particulièrement dans cet endroit : *Je reprends d'un peu haut cette démonstration, juges, mais ne le trouvez pas mauvais, je vous prie; car, lorsque vous connaîtrez bien le principe, vous en saisirez plus facilement les conséquences.*

Voilà à peu près ce que j'ai recueilli de plus essentiel sur l'exorde.

Quoties autem prooemio fuerimus usi, tum, sive ad expositionem transibimus, sive protinus ad probationem, id debebit in principio postremum esse, cui commodissime jungi initium consequentium poterit. Illa vero frigida et puerilis est in scholis affectatio, ut ipse transitus efficiat aliquam utique sententiam, et hujus velut præstigiæ plausum petat : ut Ovidius lascivire in Metamorphoseis solet, quem tamen excusare necessitas potest res diversissimas in speciem unius corporis colligentem. Oratori vero quid est necesse surripere hanc transgressionem, et judicem fallere, qui, ut ordini rerum animum intendat, etiam commonendus est? Peribit enim prima pars expositionis, si judex narrari nondum sciet. Quapropter, ut non abrupte cadere in narrationem, ita non obscure transcendere, est optimum. Si vero longior sequitur ac perplexa magis expositio, ad eam ipsam præparandus erit judex : ut Cicero sæpius, sed et hoc loco fecit, *Paulo longius exordium rei demonstrandæ repetam, quod, quæso, judices, ne moleste patiamini; principiis enim cognitis, multo facilius extrema intelligetis.*

Hæc fere sunt mihi de exordio comperta.

CHAPITRE II

De la narration.

Le juge une fois préparé par les moyens que nous avons indiqués, il est naturel, et c'est ce qui se pratique ordinairement, d'exposer devant lui le fait sur lequel il doit prononcer. C'est ce qu'on appelle la *narration*.

Je passerai légèrement et à dessein sur les divisions trop subtiles de quelques rhéteurs, qui en ont distingué de plusieurs sortes; car, indépendamment de celle qui se borne à l'affaire portée devant le juge, ils en reconnaissent plusieurs. Une individuelle, ou de *personne : Marcus Acilius Palicanus, Picentin d'une naissance obscure, grand parleur plutôt qu'éloquent*, etc.; une de *lieu : Lampsaque est une ville sur l'Hellespont*, etc.; une de *temps : Au retour de la belle saison, lorsque la neige commence à fondre sur les montagnes;* une de *causes;* c'est celle dont les historiens font un usage si fréquent, lorsqu'ils remontent à l'origine d'une guerre, d'une sédition, d'une peste; enfin, il en est qu'ils appellent *parfaites*, d'autres *imparfaites*. Mais à quoi bon toutes ces distinctions? qui les ignore? Ils ajoutent qu'il y a une narration qui s'applique au *passé*, c'est le cas le plus ordinaire; une qui regarde le *présent*, telle est celle où Cicéron peint le mouve-

CAPUT II

De narratione.

Maxime naturale est, et fieri frequentissime debet, ut, præparato per hæc, quæ supra dicta sunt, judice, res, de qua pronunciaturus est, indicetur. Ea est *narratio*.

In qua sciens transcurram subtiles nimium divisiones quorumdam plura ejus genera facientium; non enim solam volunt esse illam *negotii*, de quo apud judices quæritur, expositionem, sed *personæ*, ut, *Marcus Acilius Palicanus, humili loco, Picens, loquax magis, quam facundus; Loci*, ut, *Oppidum est in Hellesponto Lampsacum, judices; Temporis*, ut,

Vere novo, gelidus canis quum montibus humor
Liquitur;

Causarum, quibus historici frequentissime utuntur, quum exponunt, unde bellum, seditio, pestilentia. Præter hæc, alias *perfectas*, alias *imperfectas* vocant : quod quis ignorat? Adjiciunt, expositionem et *præteritorum* esse temporum, quæ est frequentissima; et *præsentium*, qualis est Ciceronis de dis-

ment que se donnent les amis de Chrysogonus, après l'avoir entendu nommer; enfin, une pour l'*avenir*, qu'il faut laisser aux devins. Quant à l'hypotypose, on ne peut pas la considérer comme une narration, c'est une figure. Mais occupons-nous de choses plus intéressantes.

La plupart des rhéteurs pensent qu'il y a toujours lieu de narrer; plusieurs raisons me portent à croire que c'est une erreur. D'abord, il y a des causes tellement simples, qu'elles n'exigent guère qu'une proposition, ce qui arrive, par exemple, quand on n'a rien à exposer de part ni d'autre, et que, d'accord sur le fait, on conteste seulement sur le droit, comme dans cette question portée devant les centumvirs : *Est-ce au fils ou au frère à hériter d'une femme qui meurt sans avoir testé? — La puberté doit-elle se juger d'après l'âge, ou sur la manifestation de certains signes?* Secondement, alors même que le fait comporterait une narration, on s'en dispense, ou parce que le juge est instruit de tout à l'avance, ou parce que celui qui a parlé en premier l'a nettement expliqué.

Souvent aussi il est de l'intérêt de l'une des parties, et notamment du demandeur, de se borner à une simple proposition; de dire, par exemple : *Je demande telle somme, qui m'est due aux termes de telle stipulation; — Je requiers tel legs, en vertu de telle disposition testamentaire;* et de laisser à la partie adverse le soin d'établir pourquoi cette somme et ce legs ne sont pas dus. En matière criminelle, il suffit encore, et il est même plus avan-

cursu amicorum, Chrysogonus postquam est nominatus; et *futurorum*, quæ solis dari vaticinantibus potest; nam ὑποτύπωσις non est habenda narratio : sed nos potioribus vacemus.

Plerique semper narrandum putaverunt; quod falsum esse, pluribus coarguitur; sunt enim ante omnia quædam tam breves causæ, ut propositionem potius habeant, quam narrationem. Id accidit aliquando utrique parti, quum vel nulla expositio est, vel de re constat, de jure quæritur : ut apud centumviros, *Filius, an frater debeat esse intestatæ hæres? — Pubertas annis, an habitu corporis, æstimetur?* Aut quum est quidem in re narrationi locus, sed ante aut judici nota sunt omnia, aut priore loco recte exposita.

Accidit aliquando alteri, et sæpius ab actore; vel quia satis est proponere, vel quia sic magis expedit. Satis est dixisse, *Certam creditam pecuniam peto ex stipulatione; Legatum peto ex testamento.* Diversæ partis expositio est, cur ea non debeantur. Et satis est actori, et magis expedit, sic indicare, *Dico ab*

tageux, d'indiquer le fait en ces mots : *Je dis qu'Horace a tué sa sœur;* car par cette seule proposition le juge connaît toute l'accusation : quant à l'ordre des faits et aux motifs, c'est à l'adversaire à les détruire. L'accusé, de son côté, esquivera la narration, si le fait ne peut souffrir ni dénégation ni excuse, et il se retranchera dans la question de droit. Un homme est accusé de sacrilége pour avoir volé, dans un temple, l'argent d'un particulier; en ce cas, un aveu coûtera moins qu'un récit, et on dira : *Nous ne nions pas que l'argent ait été dérobé dans un temple; mais il n'y avait pas lieu d'intenter une action en sacrilége, attendu qu'il s'agit d'une propriété particulière, et non de choses saintes : or vous êtes appelés à juger s'il a été commis un sacrilége.*

Je reconnais qu'il y a des circonstances où l'on ne doit point narrer, mais je ne suis pas, pour cela, de l'avis de ceux qui le défendent absolument, quand l'accusé se borne à nier ce qu'on lui impute; c'est l'opinion de Cornélius Celsus, qui étend cette interdiction à la plupart des causes où il s'agit de meurtre, et à toutes celles qui sont intentées pour brigues ou concussions. Il n'admet de véritable narration que pour exposer sommairement le fait sur lequel on doit prononcer. Cependant il est forcé d'avouer que Cicéron a narré pour Rabirius Postumus, quoiqu'il niât que son client eût touché aucun somme, ce qui était le point capital de la question; et, dans ce récit, pas un mot du fait in-

Horatio sororem suam interfectam; namque et cum propositione judex crimen omne cognoscit, et ordo et causa facti pro adversario magis est. Reus contra tunc narrationem subtrahet, quum id, quod objicitur, nec negari, nec excusari poterit, sed in sola juris quæstione consistet; ut in eo, qui, quum pecuniam privatam ex æde sacra surripuerit, sacrilegii reus est, confessio verecundior, quam expositio; *Non negamus, pecuniam de templo esse sublatam; calumniatur tamen accusator actione sacrilegii, quum privata fuerit, non sacra; vos autem de hoc cognoscetis, an sacrilegium sit admissum.*

Sed ut has aliquando non narrandi causas puto, sic ab aliis dissentio, qui non existiment esse narrationem, quum reus, quod objicitur, tantum negat; in qua est opinione Cornelius Celsus, qui conditionis hujus esse arbitratur plerasque cædis causas, et omnes ambitus ac repetundarum. Non enim putat esse narrationes, nisi quæ summam criminis, de quo judicium est, contineant; deinde fatetur ipse, pro Rabirio Postumo narrasse Ciceronem : atqui ille et negavit pervenisse ad Rabirium pecuniam, qua de re erat quæstio constituta : et in hac narratione nihil de crimine exposuit. Ego autem, magnos alioqui

criminé. Pour moi, je me range à l'avis de graves auteurs, qui reconnaissent deux sortes de narrations dans les affaires judiciaires : l'une, sur le fond même de la cause; l'autre, sur les circonstances qui en dépendent. *Je n'ai pas tué cet homme*, dites-vous; est-ce là une narration? non, sans doute; mais n'y en aura-t-il pas une, et quelquefois fort détaillée, pour détruire les preuves de cette accusation? ne parlera-t-on pas de la vie antérieure de l'accusé, des chances qui peuvent quelquefois mettre l'innocence en péril, et des autres motifs qui rendent incroyable le crime dont on le charge. En effet, l'accusateur ne dit pas simplement : *Vous avez tué cet homme;* mais il fait un récit qui tend à le prouver. Ainsi, dans les poëtes tragiques, lorsque Teucer accuse Ulysse d'avoir tué Ajax : *Je l'ai trouvé*, dit-il, *dans un lieu écarté, près du corps inanimé de son ennemi, tenant à la main un fer ensanglanté*. Ulysse ne se contente pas de répondre : *Je n'ai pas commis ce crime;* mais il expose qu'il n'a jamais eu d'inimitiés contre Ajax; qu'il n'existait entre eux qu'une noble rivalité de gloire; enfin, il ajoute comment il est venu lui-même en ce lieu, où il a vu le corps d'Ajax, étendu et sans vie, et a tiré le fer de sa blessure; voilà ce qui forme le tissu de ses preuves. *Vous avez été trouvé dans le lieu où votre ennemi a été tué*, dit votre accusateur; vous bornerez-vous à répondre : *Je n'y étais pas?* non, vous aurez encore à établir où vous étiez, et il y aura,

secutus auctores, duas esse in judiciis narrationum species existimo; alteram ipsius causæ, alteram rerum ad causam pertinentium, expositionem. *Non occidi hominem*, nulla narratio est : convenit; sed erit aliqua, et interim etiam longa, contra argumenta ejus criminis, de anteacta vita, de causis, propter quas innocens in periculum deducatur, aliis, quibus incredibile id, quod objicitur, fiat. Neque enim accusator hoc tantum dicit, *Occidisti;* sed, quibus id probet, narrat : ut in tragœdiis, quum Teucer Ulixem reum facit Ajacis occisi, dicens, *Inventum eum in solitudine, juxta examine corpus inimici, cum gladio cruento;* non id modo Ulixes respondet, non esse a se id facinus admissum, sed sibi nullas cum Ajace inimicitias fuisse; de laude inter ipsos certatum; deinde subjungit, quomodo in eam solitudinem venerit, jacentem exanimem sit conspicatus, gladium e vulnere extraxerit; his subtexitur argumentatio. Sed ne illud quidem sine narratione est, dicente accusatore, *Fuisti in eo loco, in quo tuus inimicus occisus est : Non fui;* dicendum enim, ubi fue-

dans ce cas, matière à narration. De même, les causes de brigue et de concussion sont susceptibles d'autant de sortes de récits qu'il y aura de chefs d'accusation. Il ne suffira pas de nier; il faudra, de plus, dans une exposition contraire à celle de la partie adverse, combattre ses arguments, tantôt un à un, tantôt en masse. Un homme est accusé d'avoir eu recours à la brigue, pour parvenir aux honneurs; pourquoi ne dirait-il pas que l'illustration de sa famille, sa conduite personnelle et l'importance de ses services lui donnaient le droit d'y prétendre? On l'accuse de concussion; sera-t-il sans utilité de rappeler les actes de sa vie antérieure, et les motifs de vengeance qui peuvent armer contre lui la province tout entière, son accusateur, ou les témoins? Si tout cela n'est point de la narration, ce n'en sera point une non plus que la première que fait Cicéron dans la défense de Cluentius, où, sans dire un mot du poison, il ne s'étend que sur les causes qui avaient attiré à son client la haine de sa mère.

C'est aussi par des narrations qui se rattachent à la cause, sans y tenir essentiellement, qu'on a recours à des exemples. Ainsi, dans l'oraison *contre Verrès*, Cicéron cite un trait de cruauté de L. Domitius, qui fit attacher à une croix un pauvre berger qui avouait avoir tué avec un épieu le sanglier qu'il lui avait offert. C'est par le même moyen qu'on détruit certaines accusations qui sont en dehors de la cause; voyez ce que dit le même orateur dans son plaidoyer *pour Rabirius Postumus: — Dès qu'on fut arrivé*

rit; quare ambitus quoque causæ et repetundarum hoc etiam plures hujusmodi narrationes habere poterunt, quo plura crimina; in quibus ipsa quidem neganda sunt, sed argumentis expositione contraria resistendum, interdum singulis, interdum universis. An reus ambitus male narrabit, quos parentes habuerit, quemadmodum ipse vixerit, quibus meritis fretus ad petitionem descenderit? Aut si quis repetundarum crimine insimulabitur, non et anteactam vitam, et quibus de causis provinciam universam, vel accusatorem, aut testem offenderit, non inutiliter exponet? Quæ si narratio non est, ne illa quidem Ciceronis pro Cluentio prima, cujus est initium, *A. Cluentius Habitus* nihil enim hic de venefico, sed de causis, quibus ei mater inimica sit, dicit.

Illæ quoque sunt pertinentes ad causam, sed non ipsius causæ, narrationes: vel exempli gratia, ut in Verrem de L. Domitio, qui pastorem, quod is aprum, quem ipsi muneri obtulerat, exceptum esse a se venabulo confessus esset, in crucem sustulit; vel discutiendi alicujus extrinsecus criminis, ut pro Rabirio

Alexandrie, le roi proposa, juges, à Postumus, comme unique moyen de conserver son propre argent, de s'en charger à titre d'économe ou d'intendant royal. C'est enfin par des narrations qu'on jette plus d'odieux sur sa partie adverse ; but que se propose Cicéron quand il décrit la marche de Verrès.

Quelquefois on se permet des récits qui sont purement imaginaires; ou c'est dans le dessein d'irriter les juges; tel est, dans le plaidoyer *pour Roscius*, ce que dit Cicéron au sujet de Chrysogonus, et dont j'ai déjà fait mention; ou c'est pour les égayer par quelque plaisanterie; tel est, dans l'oraison *pour Cluentius*, ce qu'il dit des frères Cepasius; enfin, ce n'est souvent qu'une pure digression, un ornement, comme fait le même orateur, en parlant de la statue de Proserpine, enlevée par Verrès : *C'est dans ces mêmes lieux*, dit-il, *qu'autrefois Cérès avait cherché sa fille.* Tout cela démontre assez que, non-seulement celui qui nie peut narrer, mais qu'il peut narrer même sur le fait qu'il nie.

Il ne faut pas prendre à la lettre ce que j'ai avancé plus haut, sur l'inutilité de la narration, quand le juge a connaissance du fait. Cela ne doit s'entendre ainsi que lorsque nous savons, d'une part, que la cause lui est bien familière, et, de l'autre, qu'il l'envisage d'une manière conforme à notre intérêt; car la narration n'est pas uniquement destinée à instruire le juge, elle a encore pour objet de l'amener à notre manière de voir. Ainsi, quand bien même le juge n'aurait pas besoin d'être éclairé sur le fond de la

Postumo, *Nam ut ventum Alexandriam est, judices, hæc una ratio a rege proposita Postumo est servandæ pecuniæ, si curationem et quasi dispensationem regiam suscepisset;* vel augendi, ut describitur *iter Verris*.

Ficta interim narratio introduci solet, vel ad concitandos judices, ut pro Roscio circa Chrysogonum, cujus paulo ante habui mentionem; vel ad resolvendos aliqua urbanitate, ut pro Cluentio circa fratres Cepasios : interdum per digressionem decoris gratia, qualis rursus in Verrem de Proserpina, *In his quondam locis mater filiam quæsisse dicitur.* Quæ omnia eo pertinent, ut appareat, non utique non narrare eum, qui negat, sed illud ipsum narrare, quod negat.

Ne hoc quidem simpliciter accipiendum, quod est a me positum, supervacuam esse narrationem rei, quam judex noverit; quod sic intelligi volo, si non modo, factum quid sit, sciet; sed ita factum etiam, ut nobis expedit, opinabitur. Neque enim narratio in hoc reperta est, ut tantum cognoscat judex, sed aliquanto magis, ut consentiat : quare, etiamsi non erit docendus,

cause, il sera toujours bon de l'émouvoir en notre faveur, et pour cela il faudra que la narration soit préparée avec un certain art. Nous savons, lui dirons-nous, qu'il est suffisamment informé de l'affaire dans son ensemble, mais il ne trouvera pas mauvais que nous lui rendions compte de chaque fait en particulier. Tantôt nous prendrons occasion de l'arrivée d'un nouveau juge pour revenir sur notre récit, tantôt ce sera pour convaincre les assistants eux-mêmes de l'iniquité des imputations de notre partie adverse. Dans ces diverses situations, on variera l'exposition à l'aide de plusieurs figures, pour épargner à ceux qui écoutent l'ennui des redites : *Vous vous souvenez;...* ou bien : *Il est inutile de s'arrêter plus longtemps sur ce point;...* ou bien encore : *Vous savez à quoi vous en tenir à cet égard*, et autres précautions semblables. Autrement, si toute narration était interdite devant un juge qui connaît déjà la cause, autant vaudrait dire qu'il est inutile de plaider.

On demande encore si la narration doit toujours suivre l'exorde. Ceux qui sont pour l'affirmative paraissent fondés en raison; car le but de l'exorde étant de disposer le juge à nous écouter avec plus de faveur, d'attention, de docilité, et la preuve ne pouvant agir sur son esprit avant qu'il ait connaissance du fait, il faut, ce semble, l'en instruire le plus tôt possible. Cependant la nature de la cause exige quelquefois qu'on intervertisse cet ordre. Par exem-

sed aliquo modo afficiendus, narrabimus cum præparatione quadam, *Scire quidem eum in summam quid acti sit, tamen rationem quoque facti cujusque cognoscere ne gravetur.* Interim, propter aliquem in consilium adhibitum nos repetere illa simulemus; interim ut rei, quæ ex adverso proponatur, iniquitatem omnes etiam circumstantes intelligant; in quo genere plurimis figuris erit varianda expositio, ad effugiendum tædium nota audientis, sicut : *Meministi;* et, *Fortasse supervacuum fuerit hic commorari; Sed quid ego diutius, quum tu optime noris? Illud quale sit, tu scias;* et his similia. Alioqui, si apud judicem, cui nota causa est, narratio semper videtur supervacua, potest videri non semper esse etiam ipsa actio necessaria.

Alterum est, de quo frequentius quæritur. An sit utique narratio procemio subjicienda : quod qui opinantur, non possunt videri nulla ratione ducti; nam quum procemium idcirco comparatum sit, ut judex ad rem accipiendam fiat conciliator, docilior, intentior; et probatio, nisi causa prius cognita, non possit adhiberi; protinus judex notitia rerum instruendus videtur. Sed hoc quoque

ple, osera-t-on blâmer Cicéron d'avoir, dans le beau plaidoyer *pour Milon* qu'il nous a laissé, successivement traité trois questions avant d'en venir à la narration? Pense-t-on qu'il eût mieux fait d'exposer comment Clodius avait dressé des piéges à Milon, sans examiner : d'abord, s'il lui était absolument défendu de prêter son éloquence à un accusé qui s'avouait coupable d'un meurtre ; ensuite, s'il était vrai que le sénat eût déjà prononcé un jugement défavorable contre Milon ; enfin si, de ce que Cn. Pompée, mû par une considération quelconque avait fait circonvenir le tribunal par des gens armés, on en devait inférer qu'il se déclarât son adversaire. Toutes ces questions tendant à bien préparer le juge n'avaient-elles pas la force de l'exorde? Le même orateur, plaidant pour Varenus, n'entre en narration qu'après avoir détruit toutes les objections élevées contre son client. Cette méthode sera bonne aussi toutes les fois qu'il s'agira non-seulement de repousser une accusation, mais de la rejeter sur la partie adverse ; car, en ce cas, après s'être défendu, on se met en mesure d'inculper à son tour. C'est ainsi que, dans le métier des armes, il est plus intéressant de parer d'abord les coups que d'en porter.

Il est certaines causes, et elles ne sont pas rares, où le plus difficile n'est pas tant de justifier son client de l'objet même de l'accusation, que de le laver des désordres qui ont souillé sa vie passée ; voilà les souvenirs fâcheux qu'il faut écarter, pour que le juge entende sans défaveur la défense du fait propre dont il s'agit.

interim mutat conditio causarum, nisi forte Marcus Tullius in oratione pulcherrima, quam pro Milone scriptam reliquit, male distulisse narrationem videtur tribus præpositis quæstionibus ; aut profuisset exponere, quomodo insidias Miloni fecisset Clodius, si reum, qui a se hominem occisum fateretur, defendi omnino fas non fuisset ; aut si jam præjudicio senatus damnatus esset Milo ; aut si Cn. Pompeius, qui propter aliquam gratiam judicium militibus armatis clauserat, tamquam adversus ei timeretur. Ergo hæ quoque quæstiones vim procemii obtinebant, quum omnes judicem præpararent. Sed pro Vareno quoque postea narravit, quum objecta diluit. Quod fiet utiliter, quoties crimen non repellendum tantum, sed etiam transferendum erit, ut, his prius defensis, velut initium sit alium culpandi narratio ; ut in armorum ratione antiquior cavendi, quam ictum inferendi cura est.

Erunt quædam causæ (neque id raro) crimine quidem, de quo cognitio est, faciles ad diluendum, sed multis anteactæ vitæ flagitiis et gravibus oneratæ ; quæ prius amolienda sunt, ut propitius judex defensionem ipsius negotii

Qu'un avocat soit chargé de plaider pour M. Célius, ne fera-t-il pas mieux, avant d'aborder l'accusation d'empoisonnement, d'imiter Cicéron, qui s'attache principalement à aller au-devant des bruits injurieux qui représentaient Célius comme un homme plongé dans la débauche et les prostitutions? Ensuite il racontera tout ce que l'accusé a fait de bien, et pénétrera dans le fond de la cause, en ce qui concerne le fait de violence, qui a été aussi l'objet d'un plaidoyer, composé par Célius lui-même. Mais, au lieu de cela, nous suivons la routine des écoles, où l'on a une série de propositions toutes faites, au-delà desquelles on n'a rien à réfuter; aussi la narration arrive-t-elle à point nommé après l'exorde. De là cette liberté que se donnent nos déclamateurs de narrer encore, lorsqu'ils parlent itérativement pour leur partie. Sont-ils pour le demandeur, ils exposent le fait, comme ayant à parler les premiers, et réfutent aussi les instances de la partie adverse, comme s'il s'agissait de répliquer, ce que je ne blâme point; car la déclamation n'étant qu'un acheminement aux affaires sérieuses, pourquoi ne pas s'exercer à la fois à narrer et à réfuter? Le mal est de se faire des habitudes qu'on ne veut point changer, quand on est au barreau. Mais, dans les écoles même, il arrive souvent qu'au lieu de narration on n'a besoin que d'une simple proposition. On accuse un mari jaloux de mauvais traitements envers sa femme; on défère aux censeurs un homme dont les mœurs sont dépravées jusqu'au cynisme : qu'y a-t-il à narrer dans ces deux cas, puisque

cujus propria quæstio est, audiat : ut, si defendendus sit M. Cœlius, nonne optime patronus occurrat prius *conviciis luxuriæ, petulantiæ, impudicitiæ*, quam *veneficii?* in quibus solis omnis Ciceronis versatur oratio; deinde tum narret *de bonis Pallæ, totamque de vi* explicet *causam*, quæ est ipsius actione defensa? Sed nos ducit scholarum consuetudo, in quibus certa quædam ponuntur, quæ *themata* dicimus, præter quæ nihil est diluendum : ideoque *narratio* prooemio semper subjungitur ; inde libertas declamatoribus, ut etiam secundo partis suæ loco narrare videantur. Nam quum pro petitore dicunt, et expositione, tamquam priores agant, uti solent; et contradictione, tamquam respondeant : idque fit recte; nam quum sit *declamatio forensium actionum meditatio*, cur non in utrumque protinus locum exerceat? Cujus rationis ignari, ex more, cui assuerunt, nihil in foro putant esse mutandum. Sed in scholasticis quoque nonnunquam evenit, ut pro narratione sit propositio; nam quid exponet, quæ zelotypum malæ tractationis accusat? aut qui Cynicum apud cen-

toute l'accusation est caractérisée par un seul mot, dans quelque partie que ce soit du plaidoyer? Mais en voilà assez; passons à la manière de narrer.

La narration est l'exposé d'une chose vraie, ou donnée pour telle, fait dans la vue de persuader; ou bien, suivant la définition d'Apollodore, c'est un discours qui instruit l'auditeur de l'objet sur lequel on conteste.

La plupart des écrivains, particulièrement ceux qui ont suivi les doctrines d'Isocrate, veulent que la narration soit *claire*, *brève* et *vraisemblable;* ce ne sont pas littéralement les mots dont ils se servent, mais c'en est le sens. Je goûte aussi cette division, quoique Aristote diffère d'Isocrate, en ce point que la *brièveté* lui paraît un précepte ridicule, comme s'il fallait qu'une narration fût nécessairement longue ou courte, et qu'il ne fût pas permis de tenir un juste milieu. L'école de Théodore ne retient de ces trois qualités que la *vraisemblance*, se fondant sur ce qu'il n'est pas toujours utile d'être bref et clair. Il est donc bon de distinguer ces trois qualités pour faire voir ce qu'il y a d'avantageux dans chacune, et où il convient d'en faire usage.

La narration est de trois sortes : elle est ou toute pour nous, ou toute pour nos adversaires, ou elle nous est commune avec eux. Si elle ne concerne que nous, contentons-nous des trois qualités qui s'emparent le plus facilement de l'intelligence du juge, de sa

sores reum de moribus facit? quum totum crimen uno verbo in qualibet actionis parte posito satis indicetur. Sed hæc hactenus : nunc, quæ sit narrandi ratio, subjungam.

Narratio est rei factæ, aut ut factæ, utilis ad persuadendum expositio; vel, ut Apollodorus finit, *oratio docens auditorem, quid in controversia sit.*

Eam plerique scriptores, maxime qui sunt ab Isocrate, volunt esse *lucidam*, *brevem*, *verisimilem;* neque enim refert, an pro *lucida* perspicuam, pro *verisimili* probabilem credibilemve dicamus. Eadem nobis placet divisio; quamquam et Aristoteles ab Isocrate parte in una dissenserit, præceptum brevitatis irridens, tamquam necesse sit, longam aut brevem esse expositionem, nec liceat ire per medium. Theodorei quoque solam relinquunt ultimam partem, quia nec breviter utique nec dilucide semper sit utile exponere. Quo diligentius distinguenda sunt singula, ut, quid quoque loco prosit, ostendam.

Narratio est aut tota pro nobis, aut tota pro adversariis, aut mixta ex utrisque : si erit tota pro nobis, contenti simus his tribus partibus, per quas efficitur, quo judex facilius *intelligat*, *meminerit*, *credat*. Nec quisquam re-

mémoire de sa conviction; et qu'on ne me fasse pas un procès de vouloir que la narration, dans ce cas, quoique vraie, soit encore vraisemblable; car il y a des choses vraies et qui sont peu croyables, comme il y en a de fausses qui ont tous les caractères de la vraisemblance: ainsi il ne faut pas se donner moins de peine pour faire ajouter foi à ce qui est vrai qu'à ce qui est supposé. Ces trois qualités, au surplus, doivent se rencontrer également dans les autres parties d'un plaidoyer; car partout il faut éviter l'obscurité, partout garder une certaine mesure, partout ce qu'on dit doit paraître croyable; mais c'est surtout dans cette première partie, qui instruit le juge, qu'on doit scrupuleusement observer ces règles, puisque, s'il arrive qu'il ne vous comprenne pas, ou qu'il oublie ce que vous avez dit, ou qu'il ne vous croie pas, toute votre éloquence, dans la suite, sera en pure perte.

La narration sera intelligible et claire, si elle est faite en termes propres et significatifs, qui ne soient ni bas, ni recherchés, ni hors de l'usage commun; ensuite, si l'on distingue nettement les choses, les personnes, les temps, les lieux, les motifs; enfin, si le débit et la prononciation concourent à ce que le juge saisisse tout sans la moindre peine: mais c'est un mérite que négligent aujourd'hui la plupart de nos orateurs. Sûrs à l'avance des applaudissements d'un auditoire gagé, ou de ceux d'une multitude for-

prehensione dignum putet, quod proposuerim eam quæ sit tota pro nobis, debere esse verisimilem, quum vera sit; sunt enim plurima vera quidem, sed parum credibilia, sicut falsa quoque frequenter verisimilia; quare non minus laborandum est, ut judex, quæ vere dicimus, quam quæ fingimus, credat. Sunt quidem hæ, quas supra retuli, virtutes aliarum quoque partium; nam et per totam actionem vitanda est obscuritas, et modus ubique custodiendus, et credibilia esse oportet omnia, quæ dicuntur: maxime tamen hæc in ea parte custodienda sunt, quæ prima judicem docet; in qua si acciderit, ut aut non intelligat, aut non meminerit, aut non credat, frustra in reliquis laborabimus.

Erit autem *narratio aperta* atque *dilucida*, si fuerit primum exposita verbis propriis et significantibus, et non sordidis quidem, non tamen exquisitis, et ab usu remotis; tum distincta rebus, personis, temporibus, locis, causis, ipsa etiam pronunciatione in hoc accommodata, ut judex, quæ dicuntur, quam facillime accipiat. Quæ quidem virtus negligitur a plurimis, qui ad clamorem dispositæ, vel etiam forte circumfusæ, multitudinis compositi, non ferunt

mée par le hasard, ils ne peuvent souffrir ce silence qui naît de l'attention, et ne se croient éloquents que si autour d'eux tout retentit de trépignements et de vociférations. Se borner à indiquer le fait leur paraît trop vulgaire, et bon pour des ignorants. Je ne sais toutefois si ce qu'ils affectent tant de mépriser n'est pas plutôt l'effet de leur impuissance que de leur volonté; car, aux yeux de ceux qui ont de l'expérience, rien de plus difficile à rencontrer, dans l'éloquence, que ces traits qui font croire, après qu'on les a entendus, qu'on eût pu aisément en dire autant, non qu'on les trouve beaux, mais parce qu'on est frappé de leur vérité; or, l'orateur ne parle jamais mieux que lorsque tout ce qu'il dit paraît vrai. Mais aujourd'hui la narration est une espèce de lice ouverte à l'ambition. C'est là qu'on prodigue toutes les inflexions de la voix, tous les artifices de la pantomime, les mouvements de la tête et des bras, le luxe des pensées, la hardiesse des mots, tous les genres de séduction oratoire. Qu'arrive-t-il? chose monstrueuse! on applaudit tout ce fatras, sans avoir compris un mot de la cause. Mais ne donnons pas plus d'étendue à ces réflexions ; on pourrait bien me savoir moins gré de mes conseils qu'être offensé de mes censures.

La narration aura toute la brièveté convenable, si d'abord nous partons, pour exposer le fait, du point qui intéresse le juge ; ensuite, si nous ne disons rien d'étranger à la cause; enfin, si nous élaguons tout ce qui est inutile à l'instruction de cette cause, ou

illud intentionis silentium ; nec sibi diserti videntur, nisi omnia tumultu ac vociferatione concusserint; rem indicare, sermonis quotidiani, et in quemcunque etiam indoctorum cadentis, existimant; quum interim, quod tamquam facile contemnunt, nescias, præstare minus velint, an possint. Neque enim aliud in eloquentia, cuncta experti, difficilius reperient, quam id, quod se dicturos fuisse omnes putant, postquam audierunt : quia non bona judicant esse illa, sed vera; tum autem optime dicit orator, quum videtur vera dicere. At nunc, velut campum nacti expositionis, hic potissimum et vocem flectunt, et cervicem reponunt, et brachium in latus jactant, totoque et rerum, et verborum, et compositionis genere lasciviunt; deinde, quod sit monstro simile, placet actio, causa non intelligitur : verum hæc omittamus, ne minus gratiæ, præcipiendo recta, quam offensæ, reprehendendo prava, mereamur.

Brevis erit *narratio* ante omnia, si inde cœperimus rem exponere, unde ad judicem pertinet; deinde, si nihil extra causam dixerimus ; tum etiam, si reciderimus omnia, quibus sublatis, nec cognitioni quidquam, nec utilitati

à son succès. Il y a une certaine brièveté dans les détails, qui fait quelquefois un *tout* fort long : *J'arrivai sur le port, j'aperçus un vaisseau, je demandai combien il prenait de passagers, je fis mon marché, je montai, on leva l'ancre, on détacha le câble, nous partîmes*. Chacune de ces circonstances ne peut s'exprimer plus rapidement; cependant il suffit de dire : *Je m'embarquai*. Toutes les fois que la circonstance principale réveille toutes celles qui lui sont antérieures, tenons-nous-y; l'intelligence suppléera le reste. Ainsi je dirai tout simplement : *J'ai un fils jeune*, sans y coudre ce commentaire inutile : *Désirant avoir des enfants, je me suis marié, j'ai eu un fils, je l'ai élevé, il est parvenu à l'adolescence*, etc. C'est pour cela que des rhéteurs grecs ont distingué, entre une narration concise, σύντομον, et une narration succincte, en ce que la première est débarrassée de toute superfluité, et que la seconde laisse quelquefois désirer le nécessaire. Pour moi, je fais consister la brièveté, non à dire *moins*, mais à ne pas dire *plus* qu'il ne faut; car je ne m'arrêterai pas sur les redites, les répétitions de mots (ταυτολογίας, περισσολογίας), que quelques maîtres recommandent d'éviter dans la narration. Ce sont, à mon sens, des défauts; mais ils sont tels, indépendamment de ce qu'ils pèchent contre la brièveté.

On ne doit pas moins se tenir en garde contre l'obscurité que produit la manie de tout abréger; car encore mieux vaut-il dire

detrahatur. Solet enim esse quædam partium brevitas, quæ longam tamen efficit summam. *In portum veni, navim prospexi, quanti veheret interrogavi, de pretio convenit, conscendi, sublatæ sunt ancoræ, solvimus oram, profecti sumus;* nihil horum dici celerius potest; sed sufficit dicere : *E portu navigavi;* et, quoties exitus rei satis ostendit priora, debemus hoc esse contenti, quo reliqua intelliguntur. Quare, quum dicere liceat, *Est mihi filius juvenis*, omnia illa supervacua, *Cupidus ego liberorum uxorem duxi, natum sustuli, filium educavi, in adolescentiam perduxi :* ideoque Græcorum aliqui aliud circumcisam expositionem, id est *σύντομον*, aliud brevem putaverunt; quod illa supervacuis careret, hæc posset aliquid ex necessariis desiderare. Nos autem brevitatem in hoc ponimus, non ut minus, sed ne plus dicatur, quam oporteat; nam iterationes quidem, et *ταυτολογίας*, et *περισσολογίας*, quas in narratione vitandas quidam scriptores artium tradiderunt, transeo; sunt enim hæc vitia non tantum brevitatis gratia refugienda.

Non minus autem cavenda erit, quæ nimium corripientes omnia sequitur,

trop que de ne dire pas assez : le superflu peut ennuyer, sans doute ; mais vous perdez votre cause si vous omettez le nécessaire. Évitez donc ce style concis et serré, à la manière de Salluste, quoique ce soit d'ailleurs un mérite dans cet écrivain. Telle finesse qu'on a le loisir d'apprécier par la lecture, échappe à l'oreille, et ne revient plus ; ensuite un lecteur est ordinairement un homme éclairé, tandis que les juges sont, pour la plupart, enlevés aux occupations de la campagne pour venir siéger dans les tribunaux, et prononcer sur des matières qu'ils ont besoin de bien comprendre. Partout donc, mais particulièrement dans la narration, il est utile de tenir un juste milieu, *et de dire tout ce qu'il faut, et rien que ce qu'il faut*. Je n'entends pas par là qu'on doive se borner à raconter sèchement le fait ; la brièveté n'exclut pas la grâce, autrement il n'y aurait plus d'art, et c'en est un que le plaisir, puisque ce qu'on aime à entendre paraît toujours court ; un chemin agréable et uni, quoique plus long, fatigue moins qu'un chemin, plus abrégé, qui est rude et triste. D'ailleurs, je ne fais point cas de la brièveté, au point de lui sacrifier tout ce qui peut jeter de la vraisemblance sur l'exposition : une narration, où on affecterait partout d'être simple et concis, me ferait l'effet d'un procès-verbal. Il est des causes qui comportent nécessairement des narrations étendues, et c'est dans la dernière partie de l'exorde, ainsi

obscuritas ; satiusque est aliquid narrationi superesse, quam deesse : nam supervacua cum tædio dicuntur, necessaria cum periculo subtrahuntur. Quare vitanda est etiam illa Sallustiana, quamquam in ipso virtutis locum obtinet, brevitas, et abruptum sermonis genus ; quod otiosum fortasse lectorem minus fallit, audientem transvolat, nec, dum repetatur, exspectat ; quum præsertim lector non fere sit, nisi eruditus ; judicem rura plerumque in decurias mittant, de eo pronunciaturum, quod intellexerit ; ut fortasse ubique, in narratione tamen præcipue, media hæc tenenda sit via dicendi, *quantum opus est, quantum satis est*. *Quantum opus est* autem non ita solum accipi volo, quantum ad indicandum sufficit ; quia non inornata debet esse brevitas, alioqui sit indocta ; nam et fallit voluptas, et minus longa, quæ delectant, videntur ; ut amœnum ac molle iter, etiamsi est spatii amplioris, minus fatigat, quam durum aridumque compendium. Neque enim mihi unquam tanta fuerit cura brevitatis, ut non ea, quæ credibilem faciunt expositionem, inseri velim. Simplex enim et undique præcisa, non tam *narratio* vocari potest, quam *confessio* ; sunt porro multæ conditione ipsa rei longæ narrationes, quibus

que je l'ai recommandé ailleurs, qu'il faut préparer le juge à y porter toute son attention; l'art consiste à les resserrer le plus possible, et à y jeter une variété qui prévienne l'ennui. On les rend moins longues en ajournant certains détails dont on ne laisse pas de parler en passant : *Quelles ont été ses raisons pour commettre ce meurtre, quels furent ses complices, comment s'y prit-il pour disposer ses embûches?* c'est ce que j'établirai quand j'en serai à la preuve. Quelquefois on passe tout à fait sur d'autres, comme Cicéron, dans l'oraison *pour Cécina : — Fulcinius meurt. Je ne vous parlerai pas des circonstances de cette mort, parce qu'elles sont étrangères à la cause.* — On évite l'ennui en divisant sa matière : *Je dirai ce qui précéda le traité, ce qui se fit pendant le traité, ce qui le suivit.* De cette sorte, on a plutôt l'air de faire trois petites narrations que d'en entamer une longue. Quelquefois aussi il sera bon de marquer l'exposition par des espèces de repos: *Vous avez entendu ce qui s'est passé avant, écoutez maintenant ce qui est advenu après.* Le juge se remet alors de la fatigue que lui a causée le premier récit, et se prépare à un nouveau. Si, cependant, malgré tous ces artifices, l'ordre des faits exige un long développement, il ne sera pas inutile de le faire pressentir par un petit avertissement. C'est ce que fait encore Cicéron, dans l'oraison pour *Ligarius*, par ce peu de paroles : *Jusqu'ici, César, Q. Ligarius est à l'abri de tout reproche; il est sorti de chez lui, non-*

extrema (ut præcepi) proœmii parte ad intentionem præparandus est judex; deinde curandum, ut omni arte vel ex spatio ejus detrahamus aliquid, vel ex tædio. Ut minus longa sit, efficiemus, quæ poterimus, differendo, non tamen sine mentione eorum, quæ differemus : *Quas causas occidendi habuerit, quos assumpserit conscios, quemadmodum disposuerit insidias, probationis loco dicam.* Quædam vero ex ordine prætermittenda, quale est apud Ciceronem, *Moritur Fulcinius; multa enim quæ sunt, in re, quia remota sunt a causa, prætermittam.* Ac partitio tædium lævat : *Dicam quæ acta sint ante ipsum rei contractum; dicam quæ in re ipsa; dicam quæ postea.* Ita tres potius modicæ narrationes videbuntur, quam una longa. Interim expediet expositiones brevi interfatione distinguere : *Audistis quæ ante acta sunt; accipite nunc, quæ insequuntur.* Reficietur enim judex priorum fine, et se velut ad novum rursus initium præparabit. Si tamen, adhibitis quoque his artibus, in longum exierit ordo rerum, erit non inutilis in extrema parte commonitio; quod Cicero etiam in brevi narratione facit : *Adhuc, Cæsar, Q. Ligarius omni culpa caret : domo*

seulement sans qu'il y eût de guerre, mais même sans qu'on pût en soupçonner la moindre apparence.

Voyons maintenant ce qui rend la narration vraisemblable. Il faut, avant tout, interroger sévèrement son esprit pour ne rien dire qui ne soit naturel; ensuite déduire clairement les causes et les motifs, non de tous les faits, mais des plus importants; enfin, mettre le caractère des personnes en harmonie avec ce que nous voulons qu'on croie d'elles. Accusons-nous un homme de larcin? peignons-le cupide; d'adultère? débauché; d'homicide? violent: le défendons-nous de ces accusations? faisons le contraire. Puis, que tout cela concorde avec les lieux, le temps, et autres circonstances semblables.

Il y a une manière d'amener les faits qui les rend plus croyables, comme dans les pièces de théâtre bien conduites. Certaines choses se suivent et s'enchaînent si naturellement, que, lorsque vous avez clairement indiqué la première, le juge devine celle qui suivra. Jetez aussi çà et là quelques germes de preuves, sans toutefois perdre de vue que vous en êtes à narrer, et non à prouver. On peut même, au besoin, confirmer dans la narration ce qu'on aura avancé, pourvu que l'argument soit simple et bref. Par exemple, s'il s'agit de poison, on dira : *Il était plein de santé; il boit, tout à coup il tombe et meurt; l'enflure se manifeste, et son corps devient livide.* C'est avec ces préparations qu'on pro-

est egressus non modo nullum ad bellum, sed ne ad minimam quidem belli suspicionem, etc.

Credibilis autem erit narratio ante omnia, si prius consuluerimus nostrum animum, ne quid naturæ dicamus adversum; deinde si causas ac rationes factis præposuerimus, non omnibus, sed de quibus quæritur; si personas convenientes iis, quæ facta credi volemus, constituerimus, ut *furti reum, cupidum; adulterii, libidinosum; homicidii, temerarium;* vel contra, si defendemus; præterea loca et tempora et his similia.

Est autem quidam et ductus rei credibilis, qualis in comœdiis etiam, et in mimis, aliqua enim naturaliter sequuntur et cohærent, ut, si bene priora narraveris, judex ipse, quod postea sis narraturus, exspectet. Ne illud quidem fuerit inutile, semina quædam probationum spargere; verum sic, ut narrationem esse meminerimus, non probationem. Nonnunquam etiam tamen argumento aliquo confirmabimus, quod proposuerimus, sed simplici et brevi; ut in veneficiis, *Sanus bibit, statim concidit, livor ac tumor confestim est insecutus.* Hoc faciunt et illæ præparationes, quum *reus dicitur robustus, armatus*,

duit de l'effet, en représentant un accusé dans la force de l'âge, armé, entreprenant, contre des êtres faibles, sans armes et sans défiance. Enfin, tout ce qui doit être approfondi dans la preuve, le caractère de la personne, la cause du délit, le lieu, le temps, l'instrument, l'occasion, nous effleurerons tout cela dans la narration. Est-on privé de ces inductions, on avouera que le crime est à peine croyable, mais qu'il n'en est pas moins constant, et par cela même plus atroce : on ne sait ni comment ni dans quelle vue il a été commis ; on s'en étonne avec les juges, mais on se fait fort de le prouver.

Les meilleures préparations sont celles dont le dessein est habilement caché. Telles sont ces circonstances, décrites avec tant de succès par Cicéron, pour insinuer que c'est Clodius seul qui a dressé des embûches à Milon. Voyez quelle adroite simplicité dans ces paroles : *Milon, étant resté ce jour-là au sénat jusqu'à la fin de la séance, revint chez lui, changea de chaussure et de vêtement, et y resta quelques instants, en attendant, suivant l'usage, que sa femme fût prête.* Comme la conduite de Milon paraît naturelle ! comme elle exclut toute idée de préméditation ! Et ce n'est pas seulement par le fond des détails, que cet admirable orateur atteint son but, en retraçant la tranquillité de Milon, et son peu d'empressement à sortir ; c'est encore par l'emploi de mots familiers et vulgaires, où l'on n'aperçoit aucun art. S'il eût parlé autrement, le seul retentissement des mots aurait éveillé l'attention

sollicitus, contra infirmos, inermes, securos. Omnia denique, quæ probatione tractaturi sumus, *personam, causam, locum, tempus, instrumentum, occasionem,* narratione delibabimus. Aliquando, si destituti fuerimus his, etiam fatebimur, *Vix esse credibile, sed verum, et hoc majus habendum scelus; nescire nos, quomodo factum sit, aut quare; mirari, sed probaturos.*

Optimæ vero præparationes erunt, quæ latuerint, ut a Cicerone sunt quidem utilissime prædicta omnia, per quæ *Miloni Clodius, non Clodio Milo insidiatus* esse videatur : plurimum tamen facit illa callidissima simplicitatis imitatio *Milo autem, quum in senatu fuisset eo die, quoad senatus est dimissus, domum venit, calceos et vestimenta mutavit, paulisper, dum se uxor, ut fit, comparat, commoratus est.* Quam nihil præparato, nihil festinato fecisse videtur Milo ! Quod non solum rebus ipsis vir eloquentissimus, quibus moras et lentum profectionis ordinem ducit, sed verbis etiam vulgaribus et quotidianis, et arte occulta consecutus est; quæ si aliter dicta essent, strepitu ipsum judicem

des juges qui se seraient tenus en garde contre lui. Ce passage paraît froid à quelques personnes; d'où je conclus que, si ceux qui l'ont lu n'y ont pas aperçu de finesse, à plus forte raison, des juges ont-ils dû s'y laisser prendre; voilà donc comme on rend une exposition vraisemblable. Quant à ne pas avancer, dans un récit, de faits qui se contredisent, d'assertions qui se choquent, celui qui aurait besoin d'une pareille recommandation ne ferait pas de grands progrès dans le reste. J'admire certains rhéteurs de s'être évertués à nous donner cela comme quelque chose d'occulte, que leur sagacité a su déterrer.

A ces trois qualités qui constituent la narration, quelques-uns ajoutent la pompe du style, que les Grecs appellent μεγαλοπρέπειαν; mais, outre qu'il est des causes qui n'en sont pas susceptibles, et où elle serait même déplacée, comme dans la plupart des procès où il ne s'agit que de créances, de loyers, de baux, d'interdictions, elle n'est pas toujours utile, comme on vient de le voir par un exemple tiré de la *Milonienne*. Ne l'oublions pas d'ailleurs, dans beaucoup de causes, en exposant le fait, on est forcé de faire des aveux, de descendre à des excuses, à des soumissions, toutes choses qui, à coup sûr, ne comportent pas la magnificence des paroles; cette qualité n'est donc pas plus inhérente à la narration que les autres formes de style. Qu'il soit tendre, mordant, doux, grave, enjoué, il est bien, pourvu qu'il soit à sa place, mais aucun n'est exclusivement le partage de la narration.

ad custodiendum patronum excitassent. Frigida videntur ista plerisque; sed hoc manifestum est, quomodo judicem fefellerit, quod vix a lectore deprehenditur : hæc sunt, quæ credibilem faciant expositionem. Nam ne contraria aut sibi repugnantia in narratione dicamus, si cui præcipiendum est, is reliqua frustra doceatur; etiamsi quidam scriptores artium hoc quoque, tamquam occultum et a se prudenter erutum, tradunt.

His tribus narrandi virtutibus adjiciunt quidam *magnificentiam, quam* μεγαλοπρέπειαν vocant, quæ neque in omnes causas cadit (nam quid, in plerisque judiciis privatis, de certa credita, locato et conducto, interdictis, habere loci potest supra modum se tollens oratio?), neque semper est utilis, ut vel proximo exemplo Miloniano patet. Et meminerimus, multas esse causas, in quibus confitendum, excusandum, summittendum sit, quod exponimus; quibus omnibus aliena est illa magnificentiæ virtus; quare non magis proprium narrationis est *magnifice dicere*, quam *miserabiliter*, *invidiose*, *graviter*, *dulciter*, *urbane*; quæ, quum suo quæque loco sint laudabilia, non sunt huic parti

J'en dis autant du précepte de Théodecte, qui affecte à cette partie du plaidoyer une qualité que je crois commune à toutes les autres; car il ne veut pas seulement que la narration soit magnifique, il veut encore qu'elle soit *agréable*. Enfin, quelques-uns ajoutent l'*évidence*, ἐνάργεια. Je ne le dissimulerai même pas : Cicéron va plus loin; car, il ne veut pas seulement que la narration soit *claire*, *brève*, *vraisemblable*, il exige qu'elle soit *évidente*, qu'on y observe les *convenances*, et qu'on y mette de la *dignité*. Mais, dans tout discours, ne doit-on pas garder les convenances, et y mettre, quand on le peut, de la dignité? Quant à l'évidence, c'est sans doute une grande qualité, puisqu'elle ne se contente pas de dire ce qui est vrai, et qu'elle le met, en quelque sorte, sous nos yeux; mais n'est-elle pas une dépendance de la *clarté?* Encore est-il des écrivains qui excluent la clarté, parce qu'elle serait nuisible dans les causes où l'on a intérêt à obscurcir la vérité; précepte ridicule, car quiconque veut la déguiser met le faux à la place du vrai, et n'en doit que plus travailler à rendre évident ce qu'il avance.

Mais, puisque cela nous conduit, comme par hasard, à traiter du genre le plus difficile dans la narration, parlons de celles où le fait est contre nous. Quelques rhéteurs estiment qu'en ce cas on doit se dispenser de narrer. Rien de plus facile, sans doute,

proprie assignata, et velut dedita. Illa quoque, ut narrationi apta, ita cum ceteris partibus communis, est virtus, quam Theodectes huic uni proprie dedit; non enim magnificam modo vult esse, verum etiam *jucundam* expositionem. Sunt, qui adjiciant his *evidentiam*, quæ ἐνάργεια græce vocatur. Neque ego quemquam deceperim, ut dissimulem, Ciceroni quoque plures partes placere; nam præterquam *planam* et *brevem* et *credibilem*, vult esse *evidentem*, *moratam*, *cum dignitate*. Sed in oratione morata debent esse omnia cum dignitate, quæ poterunt. *Evidentia* in narratione, quantum ego intelligo, est quidem magna virtus, quum quid veri, non dicendum, sed quodammodo etiam ostendendum est; sed subjici perspicuitati potest : quam quidam etiam contrariam interim putaverunt, quia in quibusdam causis obscuranda veritas esset, quod est ridiculum. Nam, qui obscurare vult, narrat falsa pro veris et in iis quæ narrat debet laborare, ut videantur quam evidentissima.

Et quatenus etiam forte quadam pervenimus ad difficilius narrationum genus, jam de his loquamur, in quibus res contra nos erit; quo loco nonnulli prætereundam narrationem putaverunt et sane nihil est facilius, nisi prorsus

sinon de ne pas plaider du tout. Cependant si quelque juste motif vous fait entreprendre une cause de cette espèce, quel art y aura-t-il à confesser, par votre silence, qu'elle est mauvaise, à moins que vous n'espériez rencontrer un juge assez inepte pour vous donner raison sur un fait dont il saura que vous n'avez pas voulu l'instruire? J'en conviens : dans la narration, comme il est des choses que l'on peut nier, d'autres ajouter, d'autres changer, il en est aussi que l'on peut taire; mais on ne doit taire que ce qu'on a intérêt à taire, ou ce qu'on est libre de ne pas dire. C'est ce qu'on fait quelquefois, pour être bref, en disant : *Il répondit ce qu'il crut devoir répondre.*

Distinguons donc les genres de causes. Dans celles où il s'agit moins du *délit* en lui-même que de l'*action* à laquelle il a donné lieu, quoique la cause nous soit défavorable, nous pourrons faire des aveux : *Oui, il a dérobé de l'argent dans un temple, mais cet argent appartenait à un particulier; donc il n'est pas sacrilége. — Oui, il a enlevé une jeune fille, mais est-ce au père qu'appartient le droit d'opter? — Oui, il a déshonoré un jeune homme de condition libre, et, de désespoir, ce jeune homme s'est pendu; mais le corrupteur doit-il subir la peine capitale, comme auteur de cette mort? non; il payera les dix mille sesterces, peine imposée aux corrupteurs.* Dans ces aveux même, on peut encore atténuer ce que l'exposition de notre adversaire a jeté d'odieux sur le fait; nos esclaves savent bien trouver des palliatifs pour

totam causam omnino non agere; sed si aliqua justa ratione hujusmodi susceperis litem, cujus artis est, malam esse causam, silentio confiteri? nisi forte tam hebes futurus est judex, ut secundum id pronunciet, quod sciet narrare te noluisse. Neque infitias eo, in narratione, ut aliqua neganda, aliqua adjicienda, aliqua mutanda, sic aliqua etiam tacenda; sed tacenda, quæ tacere oportebit, et liberum erit; quod fit nonnunquam brevitatis quoque gratia, quale illud est, *Respondit, quæ ei visum est.*

Distinguamus igitur genera causarum; namque, in quibus non *de culpa* quæritur, sed *de actione*, etiamsi erunt contra nos themata, confiteri nobis licebit : *Pecuniam de templo sustulit, sed privatam; non ideo sacrilegus est. Virginem rapuit; non tamen optio patri dabitur. Ingenuum stupravit, et stupratus se suspendit; non tamen ideo stuprator capite, ut causa mortis, punietur; sed decem millia, quæ pœna stupratori constituta est, dabit.* Verum in his quoque confessionibus est aliquid, quod ex invidia, quam expositio adversarii fecit, detrahi possit, quum etiam servi nostri de peccatis suis mollius lo-

excuser leurs fautes. On adoucit aussi certains détails, sans avoir l'air de narrer : *Il n'est pas venu dans le temple, comme le prétend notre adversaire, avec l'intention d'y dérober, et n'y a pas épié le moment favorable; c'est l'occasion, c'est l'absence de tout gardien, c'est la vue de l'or, si puissante sur les hommes, qui l'a tenté. Mais qu'importe? il a commis une faute, il l'a volé. A quoi sert de le défendre sur ce point? nous ne refusons pas d'en subir la peine.* Quelquefois on s'adresse à son client, comme pour le condamner : *Voulez-vous que je dise que l'ivresse avait troublé vos sens, que c'est une méprise occasionnée par les ténèbres : tout cela est vrai peut-être; mais enfin vous avez déshonoré ce jeune homme, payez les dix mille sesterces.*

Souvent, à l'aide de certaines propositions, on peut faire envisager favorablement une cause avant d'en venir à l'exposer. Quelle position plus fâcheuse, au premier coup d'œil, que celle de ces trois fils qui avaient conjuré la mort de leur père! Ils avaient tiré au sort à qui pénétrerait, la nuit, dans son appartement, pour le tuer. Ils y entrent, l'un après l'autre, le fer à la main; aucun n'ose consommer le crime. Le père se réveille, ils lui déclarent tout. Je suppose que le père, qui leur a dans la suite partagé son héritage, veuille les défendre contre l'accusation de parricide qu'on leur intente, voici le langage qu'il tiendra : *On accuse de parricide des enfants dont le père est plein de vie, et se présente lui-même pour les défendre; c'est assez vous dire, qu'ici la loi*

quantur. Quædam enim quasi non narrantes mitigabimus : *Non quidem (ut adversarius dicit) consilium furti in templum attulit, nec diu captavit ejus rei tempus; sed occasione et absentia custodum corruptus, et pecunia, quæ nimium quam in animis hominum potest, victus est; sed quid refert? peccavit, et fur est; nihil attinet id defendere, cujus pœnam non recusamus.* Interdum quasi damnemus ipsi : *Vis te dicam vino impulsum? errore lapsum? nocte deceptum? vera sunt ista fortasse; tu tamen ingenuum stuprasti, solve decem millia.*

Nonnunquam propositione præmuniri potest causa, et deinde exponi. Contraria sunt omnia tribus filiis, qui in mortem patris conjurarant; sortiti nocte singuli per ordinem cum ferro cubiculum intrarunt, patre dormiente; quum occidere eum nemo potuisset, excitato omnia indicarunt. Si tamen pater, qu divisit patrimonium et reos parricidii defendit, sic agat : *Quod contra legem sufficit, parricidium objicitur juvenibus, quorum pater vivit, atque etiam liberis suis adest : ordinem rei narrare quidem nihil necesse est, quum ad legem nihil*

est sans application. Il est donc superflu de vous raconter de point en point le fait qu'on leur impute; mais, si vous exigez que je vous fasse l'aveu de mes fautes, je vous dirai que je me suis conduit avec trop de dureté pour un père, que j'ai trop longtemps retenu un patrimoine que mes fils pouvaient administrer mieux que moi. Il ajoutera qu'ils ont pu être entraînés par des jeunes gens dont les parents se montraient plus indulgents; mais que jamais, ainsi que l'événement l'a démontré, ils n'eussent été capables de tuer celui qui leur avait donné le jour; qu'ils n'auraient pas eu besoin de se lier par un serment, si c'eût été un dessein bien arrêté; ni de tirer au sort à qui porterait le coup, si chacun d'eux n'eût voulu s'en abstenir. Toutes ces raisons, quelles qu'elles soient, disposent les esprits à la douceur, et l'effet de l'accusation est amorti par la justification que contient cette première proposition.

Mais dans les causes où l'on examine si le fait existe, et quel il est, lors même que tout nous serait contraire, je ne vois pas comment nous pourrions sans perdre notre cause éviter une exposition. En effet, l'accusateur a parlé, et il ne s'est pas contenté d'indiquer comment les choses s'étaient passées; il a tout envenimé, tout exagéré, il y a joint des preuves, et, dans une péroraison animée, il a enflammé son auditoire, et l'a laissé plein de colère. Le juge attend naturellement ce que vous allez dire à votre tour. Si vous n'exposez rien, que devra-t-il conclure? Que les faits sont vrais, et qu'ils sont tels que les a présentés votre adversaire.

pertineat; sed si confessionem meæ culpæ exigitis, fui pater durus, et patrimonii, quod jam melius ab his administrari poterat, tenax custos; deinde subjicitur, *Stimulatos ab iis, quorum indulgentiores parentes erant; semper tamen eum habuisse animum, qui sit eventu deprehensus, ut occidere patrem non possent neque enim jurejurando opus fuisse, si alioqui hoc mentis habuissent; nec sorte, nisi quod se quisque eximi voluerit.* Omnia hæc qualiacunque placidioribus animis accipientur, illa brevi primæ propositionis defensione mollita.

At quum quæritur, *An factum sit?* vel, *Quale factum sit?* licet omnia contra nos sint, quomodo tamen evitare expositionem salva causæ ratione possumus? Narravit accusator, neque ita, ut quæ essent acta, tantum indicaret; sed adjecit invidiam, rem verbis exasperavit; accesserunt probationes, peroratio incendit, et plenos iræ reliquit. Exspectat naturaliter judex, quid narretur a nobis. Si nihil exponimus, illa esse, quæ adversarius dixit, et talia, qualia

Quoi! il faudra exposer les mêmes choses? Oui, sans doute; si le fait est constant, et qu'il ne s'agisse que de le qualifier, il faudra exposer les mêmes choses, mais non pas de la même manière. On leur assignera d'autres causes, d'autres motifs; on adoucira, on atténuera. La débauche sera un feu de jeunesse : l'avarice, de l'économie; l'insouciance, de la simplicité. Enfin, on composera son visage, on tirera parti de sa voix, de sa contenance, pour intéresser et exciter la compassion, on fera même des aveux; c'est quelquefois le moyen de tirer des larmes.

Je demanderais volontiers si, en esquivant la narration, on prétend défendre ou non. On ne veut ni défendre ni narrer? alors on trahit son ministère; mais, si l'on veut défendre, il faut bien exposer ce qu'on voudra prouver. Pourquoi donc ne pas exposer aussi ce qu'on aura à réfuter, et comment y parvenir, si on ne l'indique? Quelle différence y a-t-il, en effet, entre la preuve et la narration, si ce n'est que celle-ci est une suite de propositions pour arriver à la preuve, et qu'à son tour la preuve ne fait que confirmer ce qu'on a avancé dans la narration. Voyons donc seulement si, dans ce cas, l'exposition ne doit pas être un peu plus longue, un peu plus délayée, à cause de la préparation qu'il y faut mettre et de certains arguments qu'il y faut introduire; je dis arguments, et non argumentation en forme, dont ce n'est point ici la place. Cette exposition gagnera à être soutenue d'un ton affirmatif. Nous

dixit, credat necesse est : quid ergo? eadem exponemus? Si de qualitate agetur, cujus tum demum quæstio est, quum de re constat, eadem, sed non eodem modo : alias causas, aliam rationem dabo. Verbis elevare quædam licebit : *luxuria hilaritatis, avaritia parcimoniæ, negligentia simplicitatis* nomine lenietur; vultu denique, voce, habitu, vel favoris aliquid, vel miserationis merebor : solet nonnunquam movere lacrymas ipsa confessio.

Atque ego libenter interrogem, Sint illa defensuri, quæ non narraverint, necne? Nam si neque defenderint, neque narraverint, tota causa prodetur; at si defensuri sunt, proponere certe plerumque id, quod confirmaturi sumus, oportet. Cur ergo non exponamus, quod et dilui potest, et ut hoc contingat, utique indicandum est? Aut quid inter *probationem* et *narrationem* interest, nisi quod narratio est probationis continua propositio, rursus probatio narrationi congruens confirmatio? videamus ergo, num expositio hæc longior demum esse debeat, et paulo verbosior præparatione, et quibusdam argumentis (argumentis dico, non *argumentatione*), cui tamen plurimum confert frequens

dirons, par exemple, *que nous démontrerons plus tard ce que nous avançons; que, dans un premier exposé, on ne peut pas développer les raisonnements dans toute leur force, mais que les juges daignent attendre, et qu'ils seront satisfaits.* Enfin il faut narrer tout ce qui est susceptible d'être exposé autrement que l'adversaire ne l'a fait, ou bien, par la même raison, les exordes ne serviraient à rien dans ces sortes de causes : car que font-ils autre chose, que de bien disposer le juge à la connaissance du fait? et cependant on convient qu'on n'en fait jamais un plus important usage que quand ils servent à dissiper, dans l'esprit du juge, les préventions qu'on lui a données contre nous.

A l'égard des causes conjecturales, c'est-à-dire de celles où le fait est douteux, c'est souvent moins ce fait lui-même qu'on expose que les circonstances qui peuvent le faire apprécier. L'accusateur le présente sous un jour odieux; l'accusé s'attache à détruire tous les soupçons; chacun a donc intérêt à rapporter les choses différemment devant le juge. Mais, dira-t-on, certains arguments qui gagnent à être groupés perdent toute leur force quand on les dissémine, comme cela arrive dans la narration. Ceci est bon pour la manière de narrer, mais ne touche en rien à la question de savoir s'il faut narrer. Qui empêche, en effet, d'accumuler des arguments dans une exposition, si cela est utile, et d'en promettre d'autres? Qui empêche de diviser sa narration, de joindre des preuves à chaque partie qu'on traite, et de passer

affirmatio, *Effecturos nos, quod dicimus; non posse vim rerum ostendi prima expositione; exspectent, et opiniones suas differant, et bene sperent.* Denique narrandum est utique, quidquid aliter, quam adversarius exposuit, narrari potest, aut eo, etiam proœmia sunt in his causis supervacua; quæ quid magis agunt, quam ut cognitioni rerum accommodatiorem judicem faciant? Atqui constat, nusquam eorum esse majorem usum, quam ubi animus judicis ab aliqua contra nos insita opinione flectendus est.

Conjecturales autem causæ, in quibus de facto quæritur, non tam sæpe rei de qua judicium est, quam eorum, per quæ res colligenda est, expositionem habent; quæ, quum accusator suspiciose narret, reus levare suspicionem debeat, aliter ab hoc atque ab illo ad judicem perferri oportet. At enim quædam argumenta turba valent, diducta leviora sunt. Id quidem non eo pertinet, ut quæratur, *An narrandum?* sed, *Quomodo narrandum sit?* Nam et congerere plurima expositione quid prohibet, si id utile est causæ, et promittere? sed et dividere narrationem, et probationes subjungere partibus, atque ita transire

ainsi d'un point à un autre? Car je ne suis pas non plus de l'avis de ceux qui prétendent que les faits doivent toujours être présentés dans l'ordre où ils se sont passés, et je tiens qu'il faut adopter celui qui nous arrange le mieux. On y parvient à l'aide de plusieurs figures : tantôt on feint qu'une circonstance nous a échappé, pour avoir occasion de la ramener sur un terrain plus favorable; on assure d'ailleurs qu'on reprendra le cours des événements, et que la cause en acquerra plus de lucidité; tantôt, après avoir exposé le fait, on examine ce qui l'a précédé : car la défense n'est pas circonscrite dans une seule loi, dans une seule règle; il faut prendre conseil de l'affaire même et des circonstances où l'on se trouve. Il en est comme d'une blessure qu'on guérit sur-le-champ, ou sur laquelle on met un appareil, si la guérison peut se différer.

Je ne ferai pas non plus un crime de multiplier les narrations, comme l'a fait Cicéron dans son plaidoyer pour *Cluentius*. Non-seulement je le crois permis, mais quelquefois nécessaire, dans les causes de *concussion*, par exemple, et dans toutes celles qui sont compliquées. Ce serait folie de sacrifier l'intérêt de sa cause à un respect superstitieux pour les règles. Dans quel dessein met-on la narration avant la preuve? n'est-ce pas pour que le juge sache de quoi il est question? Pourquoi donc tout ce qui a besoin d'être prouvé ou réfuté ne serait-il pas également exposé? Je dé-

ad sequentia? Nam ne iis quidem accedo, qui semper eo putant ordine, quo quid actum sit, esse narrandum; sed eo malo narrare, quo expedit, quod fieri plurimis figuris licet; nam et aliquando excidisse simulamus, quum quid utiliore loco reducimus; et interim nos reducturos reliquum ordinem testamur, quia sic futura sit causa lucidior; interim re exposita, subjungimus causas, quæ antecesserunt; neque enim est una lex defensionis, certumque præscriptum : pro re, pro tempore intuenda, quæ prosint, atque ut erit vulnus, ita vel curandum protinus, vel, si curatio differri potest, interim deligandum.

Nec sæpius narrare duxerim nefas, quod Cicero pro Cluentio fecit; estque non concessum modo, sed aliquando etiam necessarium, ut in causis repetundarum, omnibusque, quæ simplices non sunt; amentis est enim, superstitione præceptorum contra rationem causæ trahi. Narrationem ideo ante probationes ponere est institutum, ne judex, qua de re quæratur, ignoret : cur igitur, si singula probanda, aut refellenda erunt, non singula etiam narrentur? Me

clare, pour moi, si mon expérience peut être comptée pour quelque chose, que j'agissais ainsi au barreau toutes les fois que j'y voyais de l'utilité, et que ç'a toujours été à la satisfaction des connaisseurs et des juges; aussi puis-je dire sans vanité, comme sans crainte d'être démenti par ceux avec lesquels je plaidais alors, que j'étais presque toujours chargé du soin d'exposer la cause. Il ne faudra donc pas toujours nous assujettir à l'ordre des faits, à moins qu'on ne puisse l'intervertir, sous peine d'être ridicule, comme si l'on disait qu'une femme a *enfanté*, puis qu'elle a *conçu;* qu'un testament a été *ouvert*, puis qu'il a été *signé*. En ce cas, si vous avez dit en premier ce qui devait l'être en dernier, le plus sage est de vous taire sur la première circonstance.

Il y a aussi des expositions qui sont fausses; on en reconnaît de deux espèces au barreau. Les unes se fondent sur des moyens matériels, comme lorsque P. Clodius soutenait, à l'aide de témoins subornés, qu'il se trouvait à Intéramne la nuit même où on l'accusait d'avoir commis à Rome un inceste. Les autres ne se soutiennent que par l'adresse de l'orateur, et s'emploient tantôt pour sauver de honteux détails, d'où je pense qu'on a donné à cette sorte de narration le nom de *couleur*, tantôt pour présenter la cause sous un aspect plus favorable : mais, que l'on recoure à l'un ou à l'autre de ces deux genres d'exposition, il faut que ce qu'on invente ait un air de vérité qui ne jure ni avec la per-

certe, quantacunque nostris experimentis habenda est fides, fecisse hoc in foro, quoties aliqua ita desiderabat utilitas, probantibus et eruditis, et iis, qui judicabant, scio; et, quod non arroganter dixerim, quia sunt plurimi, quibuscum egi, qui me refellere possint, si mentiar, fere ponendæ a me causæ officium exigebatur. Neque ideo tamen non sæpius facere oportebit, ut rerum ordinem sequamur : quædam vero etiam turpiter convertuntur ; ut si *peperisse* narres, *deinde concepisse; apertum testamentum, deinde signatum;* in quibus si id, quod posterius est, dixeris, de priore tacere optimum.

Sunt quædam et falsæ expositiones, quarum in foro duplex genus est : alterum, quod instrumentis adjuvatur; ut Publius Clodius fiducia testium, qua nocte incestum Romæ commiserat, Interamnæ se fuisse dicebat; alterum, quod est tuendum dicentis ingenio : id interim ad solam verecundiam pertinet, unde etiam mihi videtur dici *color ;* interim ad quæstionem. Sed utrumcunque erit, prima sit curarum, ut id, quod fingemus, fieri possit; deinde, ut et personæ, et loco, et tempori congruat; et credibilem rationem et ordinem habeat; si continget, etiam veræ alicui rei cohæreat; aut argumento,

sonne, ni avec le lieu, ni avec le temps, et que tout soit vraisemblable dans l'accomplissement comme dans l'ordre des faits. Si on le peut, on ajustera ce qui n'est qu'imaginaire avec quelque circonstance vraie, ou on le fortifiera d'une preuve tirée de la cause elle-même, car quand on prend toutes ses allégations en dehors de la cause, elles finissent par révéler l'abus du mensonge. Un danger qu'il faut surtout éviter quand on invente, c'est de ne pas se contredire; telle assertion qui se concilie avec certaines parties ne cadre plus avec l'ensemble : en outre, il ne faut pas se mettre en opposition avec ce qui est bien constaté au procès. Dans les écoles même, je ne conseillerai point de chercher sa *couleur* hors du sujet. Là, comme au barreau, l'orateur ne doit pas un instant perdre de vue tout ce qu'il a supposé; car rien n'est plus fugitif que le faux : aussi dit-on avec raison qu'un menteur a besoin de mémoire. Sachons-le donc, lorsqu'il s'agit d'un fait qui nous est propre, il y a une donnée dont nous ne devons jamais nous départir; s'agit-il au contraire du fait d'autrui, il est permis de moins s'assujettir aux vraisemblances pour faire naître des soupçons. Cependant, dans certaines déclamations des écoles, où l'on peut se dispenser de répondre à toutes les questions qui vous sont faites, on a aussi la liberté d'énumérer tout ce qu'on aurait pu répondre.

Souvenons-nous encore de ne rien feindre qui puisse être réfuté par un témoin; c'est-à-dire bornons-nous à ce que notre imagination nous fournira, et que, seuls, nous savons être faux;

quod sit in causa, confirmetur : nam quæ tota extra rem petita sunt, mentiendi licentiam produnt. Curandum præcipue, quod fingentibus frequenter accidit, ne qua inter se pugnent; quædam enim partibus blandiuntur, sed in summam non consentiunt : præterea, ne iis, quæ vera esse constabit, adversa sint. In schola etiam, ne color extra themata quæratur; utrobique autem orator meminisse debebit actione tota, quid finxerit, quoniam solent excidere, quæ falsa sunt; verumque est illud, quod vulgo dicitur, mendacem memorem esse oportere. Sciamus autem, si de nostro facto quæratur, unum nobis aliquid esse dicendum; si de alieno, mittere in plurimas suspiciones licere : est tamen quibusdam scholasticis controversiis, in quibus ponitur, aliquem non respondere ad quæ interrogatur, libertas omnia enumerandi, quæ responderi potuissent.

Fingenda vero meminerimus ea, quæ non cadant in testem; sunt autem quæ nostro dicuntur animo, cujus ipsi tantum conscii sumus : item quod a de-

faisons parler les morts : ils ne viendront pas nous confondre; invoquons le témoignage de ceux qui ont même intérêt que nous : ils ne nous démentiront pas; enfin mettons en scène notre adversaire lui-même, car il aura beau nier, on ne le croira pas. Quant aux moyens qu'on peut tirer des songes et autres superstitions semblables, l'abus qu'on en a fait leur a ôté toute créance.

Il ne suffit pas d'user, dans la narration, de certaines couleurs, il faut encore que ces couleurs soient assorties à toute la plaidoirie : il est des choses qu'on ne parvient à prouver qu'à force de tenue et de persévérance. En voici un exemple : Un riche personnage *renonce* trois fois son fils, et trois fois il est condamné à le reprendre. Survient un parasite qui réclame ce jeune homme, et s'en dit le père. Pour colorer sa demande, il ajoute que son indigence l'a forcé à exposer cet enfant; que, dans la suite, il a joué le rôle d'un parasite pour avoir entrée dans la maison où il savait qu'était son fils; qu'ainsi ce dernier a été renoncé trois fois injustement, puisqu'il n'était pas le fils du *renonçant*. Mais ce n'est pas encore assez. Si, dans tout le cours de la cause, il ne fait éclater l'amour paternel le plus vrai, le plus ardent, s'il ne témoigne les craintes les plus vives de voir son fils rester dans une maison où la haine le poursuivra encore, il aura bien de la peine à se mettre à couvert du soupçon d'imposture et de subornation.

Quelquefois aussi il arrive, dans les controverses des écoles, ce

functis; nec hoc enim est, qui neget : itemque ab eo, cui idem expediet; is enim non negabit : ab adversario quoque; quia non est habiturus in negando fidem. Somniorum et superstitionum colores ipsa jam facilitate auctoritatem perdiderunt.

Non est autem satis in narratione uti coloribus, nisi per totam actionem consentiant; quum præsertim quorumdam probatio sola sit in *asseveratione* et *perseverantia* : ut ille parasitus, qui ter abdicatum a divite juvenem, et absolutum, tamquam suum filium asserit; habebit quidem colorem, quo dicat, et paupertatem sibi causam exponendi fuisse, et ideo a se parasiti personam esse susceptam, quia in illo domo filium haberet; et ideo illum innocentem ter abdicatum, quia filius abdicantis non esset. Nisi tamen omnibus verbis et amorem patrium, atque hunc quidem ardentissimum ostenderit, et odium divitis, et metum pro juvene, quem periculose mansurum in illa domo, in qua tam invisus sit, sciat; suspicione subjecti petitoris non carebit.

Evenit aliquando in scholasticis controversiis, quod in foro an possit acci-

que je doute qu'on puisse voir au barreau : chaque partie use du même système de défense, en le faisant valoir chacune de son côté, comme ici : Une femme fait confidence à son mari que son beau-fils veut la séduire, et lui a donné rendez-vous à telle heure, en tel lieu. Le fils en dit autant de sa belle-mère, en indiquant seulement une heure et un lieu différents. Le mari trouve son fils à l'endroit qu'avait désigné sa femme, et il trouve cette dernière au lieu désigné par le fils. Que fait-il? Il répudie sa femme; et, comme elle ne cherche point à se justifier, il déshérite son fils. Dans cette cause, on ne peut rien dire pour le fils, qu'on ne puisse également alléguer pour la belle-mère; mais, après les arguments communs aux deux parties, on en tirera de particuliers de la comparaison des personnes, de l'ordre des rendez-vous, et du silence de la femme répudiée. Enfin, il faut savoir qu'il y a des choses qu'on ne peut pas même colorer, et qu'il faut seulement défendre; telle est l'action de ce riche qui fait flageller la statue d'un pauvre, son ennemi, et qui est accusé pour fait d'outrages. A coup sûr, personne ne dira que cette action est décente, et cependant peut-être le riche s'en tirera-t-il.

Quand les faits sont en partie pour nous et en partie contre, faut-il les confondre dans la narration, ou les séparer? à cet égard c'est la nature de la cause qu'il faut consulter. S'il y a contre nous trop de circonstances nuisibles, celles qui nous sont favorables en seraient comme écrasées; alors mieux vaudra diviser son

dere dubito, ut eodem colore utraque pars utatur, deinde eum pro se quæque defendat; ut in illa controversia : *Uxor marito dixit, appellatam se de stupro a privigno, et sibi constitutum tempus, et locum; eadem contra filius detulit de noverca, edito tantum alio tempore, ac loco : pater in eo, quem uxor prædixerat, filium invenit; in eo, quem filius, uxorem : illam repudiavit; qua tacente, filium abdicat.* Nihil dici potest pro juvene, quod non idem sit pro noverca. Ponentur tamen etiam communia; deinde ex personarum comparatione, et indicii ordine, et silentio repudiatæ, argumenta ducentur. Ne illud quidem ignorare oportet, quædam esse, quæ *colorem* non recipiant, sed tantum defendenda sint : qualis est ille dives, qui statuam pauperis inimici flagellis cecidit et reus est injuriarum; nam factum ejus modestum esse nemo dixerit : fortasse, ut sit tutum, obtinebit.

Quod si pars expositionis pro nobis, pars contra nos erit; miscenda sit an separanda narratio, cum ipsa causæ conditione deliberandum est; nam si plura sunt, quæ nocent; quæ prosunt, obruentur : itaque tunc dividere optimum

récit, et, après avoir exposé et confirmé ce qui est à l'avantage de notre partie, user pour le reste de ces palliatifs dont nous avons parlé. Sont-ce, au contraire, les circonstances favorables qui l'emportent? nous pourrons, sans inconvénient, y joindre celles qui ne le sont point, parce que, placées au centre, comme nos troupes auxiliaires, elles auront nécessairement moins de force; mais ni les unes ni les autres ne devront être sèchement exposées. Nous appuierons, en passant, de quelques raisonnements les points qui nous seront avantageux, et nous démontrerons le peu de fondement de ceux qui nous seront contraires. Sans cette distinction, il serait à craindre que ce qu'il y a de bon dans la cause ne fût vicié par le contact de ce qui s'y trouverait de mauvais.

Il est encore beaucoup d'autres choses qu'on recommande dans la narration, comme de ne pas en sortir par des digressions, de ne pas adresser la parole à un autre qu'au juge, de ne pas faire parler un personnage étranger à la cause, de ne pas argumenter; et enfin, ajoutent quelques autres, de ne pas chercher à émouvoir : préceptes bons à observer, pour la plupart, auxquels je dirai même qu'il ne faut rien changer, à moins que la raison n'y oblige. Ainsi, pour que la narration soit claire et brève, rien ne sera plus rarement motivé que la *digression*, et on ne la supportera que si elle est courte, et telle qu'elle paraisse amenée par la force du sentiment qui nous jette, malgré nous, hors du droit chemin, comme celle que fait Cicéron, en parlant des

erit, et iis, quæ partem nostram adjuvabunt, expositis et confirmatis, adversus reliqua uti remediis, de quibus supra dictum est. Si plura proderunt; etiam conjungere licebit, ut, quæ obstant, in mediis velut auxiliis nostris posita, minus habeant virium; quæ tamen non erunt nuda ponenda, sed, ut et nostra aliqua argumentatione firmemus, et diversa cur credibilia non sint, adjiciamus; quia, nisi distinxerimus, verendum est, ne bona nostra permixtis malis inquinentur.

Illa quoque de narratione præcipi solent : ne qua ex ea fiat *excursio;* ne avertatur a judice *sermo;* ne *alienæ personæ* vocem demus; ne *argumentemur:* adjiciunt quidam etiam, ne utamur *affectibus*, quorum pleraque sunt frequentissime custodienda; immo nunquam, nisi ratio coegerit, mutanda. Ut sit expositio perspicua et brevis, nihil quidem tam raro poterit habere rationem, quam *excursio;* nec unquam debebit esse, nisi brevis, et talis, ut vi quadam videamur affectus velut recto itinere depulsi : qualis est Ciceronis

noces de Sassia : *O crime à peine croyable dans une femme, et dont celle-ci peut-être pouvait seule nous offrir l'exemple! O déplorable excès d'un libertinage effréné! O inconcevable audace! n'avoir été arrêtée ni par la crainte des dieux ni par le jugement des hommes! que dis-je? avoir bravé cette nuit même ces flambeaux sacrés de l'hyménée, le seuil de la chambre nuptiale, le lit de sa propre fille, ces murs, ces murs témoins d'un mariage fait sous de plus chastes auspices!* Quant à l'*apostrophe*, elle réunit quelquefois la concision à l'énergie, et je pense de l'emploi de cette figure, dans la narration, ce que j'ai dit au sujet de l'exorde. Il en est de même de la *prosopopée*. Aussi, non-seulement Servius Sulpicius s'en est servi, en plaidant pour Aufidia : *Dois-je croire que vous dormez ou que vous êtes tombé en léthargie?* mais Cicéron lui-même ne s'en fait pas faute, dans son plaidoyer *contre Verrès*, au sujet des capitaines de vaisseaux; car c'est dans la narration que se trouve *cet entretien du licteur Sestius avec la mère d'un détenu : Si vous voulez voir votre fils, vous donnerez tant*, etc.; et dans son oraison pour *Cluentius*, le colloque entre Stalenus et Bulbus, en même temps qu'il imprime de la rapidité au récit, ne lui donne-t-il pas un air de vérité? Or, pour qu'on ne croie pas qu'il a fait cela sans dessein, ce qui ne saurait se présumer d'un pareil orateur, il recommande, dans ses *Partitions*, de donner de l'agrément au récit, d'y jeter la surprise et l'attente, d'y ménager des effets imprévus, d'y introduire des dialogues, en un mot, toutes sortes de mouvements. Pour l'*ar-*

circa nuptias Sassiæ, *O mulieris scelus incredibile, et præter hanc unam in omni vita inauditum! O libidinem effrenatam et indomitam! O audaciam singularem! non timuisse, si minus vim deorum hominumque famam, at illam ipsam noctem, facesque illas nuptiales? non limen cubiculi? non cubile filiæ? non parietes denique ipsos, superiorum testes nuptiarum? Sermo* vero *aversus* a judice et brevius indicat interim, et coarguit magis; qua de re idem, quod de procœmio dixeram, sentio, sicut de *prosopopœia* quoque; qua tamen non Servius modo Sulpicius utitur pro Aufidia, *Somnone te languidum, an gravi lethargo putem oppressum?* sed M. quoque Tullius circa navarchos, nam es quoque rei expositio est, *Ut adeas, tantum dabis*, et reliqua. Quid? pro Cluentio, Staleni Bulbique colloquium nonne ad celeritatem plurimum et ad fidem confert? Quæ ne fecisse inobservantia quadam videatur, quamquam hoc in illo credibile non est, in Partitionibus præcipit, ut habeat narratio *suavitatem*, *admirationes*, *exspectationes*, *exitus inopinatos*, *colloquia personarum*, *omnes af-*

gumentation en forme, sa place n'est jamais, comme je l'ai dit, dans la narration ; mais cela n'empêche pas d'établir un argument dans l'occasion, ce que fait Cicéron dans son oraison pour *Ligarius*, quand il dit que ce dernier avait administré sa province de telle sorte qu'il ne pouvait que gagner à un état de paix. On peut aussi, quand l'intérêt de la cause le réclame, tout en exposant les faits, les justifier par quelques motifs sommaires ; car, autre chose est de raconter comme témoin, autre comme avocat. Q. Ligarius, député en Afrique, est parti avec C. Considius ; voilà l'ordre pur et simple du fait. Voyez comme Cicéron le présente : *Ligarius*, dit-il, *lorsqu'il n'y avait encore aucun soupçon de guerre, ayant été député en Afrique, partit avec C. Considius* ; et dans un autre endroit : *Non-seulement il n'y avait pas de guerre, mais il n'en existait pas la plus légère apparence*. Il semble aussi qu'il suffisait de dire : *Q. Ligarius ne se mêla jamais d'aucune affaire*. Notre orateur ajoute : *Impatient de revoir sa famille, il ne soupirait qu'après son retour dans ses foyers*, ce qui donne à son exposé à la fois de la vraisemblance et de l'intérêt. Je m'étonne donc que certaines gens prétendent bannir de la narration tous les mouvements de l'âme. Entendent-ils par là que ces mouvements ne doivent pas y être prolongés, ni à la manière de l'épilogue, je suis de leur avis ; car il faut éviter tout retard inutile. Mais pourquoi me serait-il défendu d'émouvoir mon juge, tout en l'instruisant? pourquoi n'essayerais-je pas d'en obtenir, dès le commen-

fectus. *Argumentabimur*, ut dixi, nunquam : argumentum ponemus aliquando ; quod facit pro Ligario Cicero, quum dicit, sic eum provinciæ præfuisse, ut illi pacem esse expediret ; inseremus expositioni et brevem, quum res poscet, defensionem, et rationem factorum. Neque enim narrandum est tamquam testi, sed tamquam patrono : rei ordo per se talis est, *Q. Ligarius legatus in Africam cum C. Considio profectus est :* quid ergo Marcus Tullius? *Q. enim*, inquit, *Ligarius, quum esset nulla belli suspicio, legatus in Africam cum C. Considio profectus est*. Alibi, *Non modo nullum ad bellum, sed ne ad minimam quidem suspicionem belli*. Et quum esset indicaturo satis, *Q. Ligarius nullo se implicari negotio passus est*, adjecit, *Domum spectans, et ad suos redire cupiens*. Ita, quod exponebat, et ratione fecit credibile, et *affectus* quoque implevit. Quo magis miror eos, qui non putant utendum in narratione affectibus ; qui si hoc dicunt, non diu, neque ut in epilogo, mecum sentiunt ; effugiendæ sunt enim moræ : ceterum cur ego judicem nolim, dum eum doceo, etiam movere? Cur, quod in summa parte sum actionis petiturus, non in primo

cement, ce que je dois lui demander à la fin, surtout devant le trouver plus maniable, quand j'en viendrai aux preuves, si j'ai su le disposer à la colère ou à la pitié ? Cicéron ne remue-t-il pas tous les cœurs, sans sortir des bornes d'un récit, lorsqu'il parle de cet infortuné que Verrès avait fait battre de verges ; quand il nous représente la condition de la victime, l'ignominie du supplice, le choix du lieu, et surtout la grandeur d'âme de ce généreux citoyen qui, au milieu des souffrances, ne fait entendre ni gémissements ni prières, et se contente d'invoquer les droits et la qualité de citoyen romain, noble confiance qui ne fait qu'irriter la rage de son bourreau. De quels traits ne peint-il pas encore le sort cruel de Philodamus? Après avoir, pendant tout le cours de l'exposition, excité au plus haut degré l'indignation contre Verrès, n'arrache-t-il pas des larmes par le tableau même du supplice, lorsqu'il fait voir, car son récit le met exactement sous nos yeux, le père pleurant sur la mort de son fils, et le fils sur celle de son père? Peut-il y avoir péroraison plus touchante? Convenons-en, ce serait s'y prendre un peu tard, que de chercher à émouvoir, à la fin d'un plaidoyer, sur des faits qu'on aurait froidement exposés dans la narration. Le juge qui n'a pas été ému dès l'abord se familiarise avec ces faits, et il n'y est plus sensible : tant il est difficile de changer la direction une fois donnée à notre esprit!

Pour moi, tout en ne me dissimulant pas que ce que je vais dire

statim rerum ingressu, si fieri potest, consequar? quum præsertim etiam in probationibus faciliore sim animo ejus abusurus, occupato vel ira, vel miseratione. An non Marcus Tullius circa verbera civis romani omnes brevissime movet affectus, non solum conditione ipsius, loco injuriæ, genere verberum, sed animi quoque commendatione? Summum enim virum ostendit, qui, *quum virgis cæderetur, non ingemuerit, non rogaverit; sed tantum civem se romanum esse*, cum invidia cædentis et fiducia juris clamaverit. Quid? Philodami casum nonne quum per totam expositionem incendit invidia, tum in supplicio ipso lacrymis implevit, quum flentes non tam narraret, quam ostenderet, *patrem de morte filii, filium de patris?* Quid ulli epilogi possunt magis habere miserabile? Serum est enim advocare iis rebus affectum in peroratione, quas securus narraveris : assuevit illis judex, jamque eas sine motu mentis accipit, quibus commotus novis non est; et difficile est nobis mutare habitum animi semel constitutum.

Ego vero (neque enim dissimulabo judicium meum, quamquam id, quod

est plutôt fondé sur des exemples que sur des préceptes, je pense que la narration a besoin, autant que toute autre partie du plaidoyer, d'être ornée et embellie par la grâce, sauf à considérer, car c'est là l'important, la nature du fait que l'on raconte. Ainsi, dans les affaires d'un intérêt minime, comme sont à peu peu près toutes les causes privées, il faut être sobre d'ornements et les proportionner à la matière. On peut sacrifier à l'éclat dans ces lieux communs où les mots se précipitent et disparaissent, en quelque sorte, sous le luxe qui les environne; ici tout doit être expressif, et comme dit Zénon, teint de la couleur même du sujet. La composition, sous une apparente simplicité, doit recéler mille agréments; point de ces figures empruntées à la poésie ni de celles que l'autorité des anciens fait tolérer contre le langage reçu; une diction toujours pure et dont l'heureuse variété délasse l'esprit et le récrée; aussi faut-il y éviter la monotonie qui résulte du retour des mêmes désinences et de la facture symétrique et uniforme des phrases. Ces petites narrations, en effet, ne comportent guère d'autre parure, et si elles ne se recommandent par une sorte d'élégance, elles sont nécessairement plates et rampantes. Remarquons-le d'ailleurs : c'est la partie du plaidoyer que le juge écoute avec le plus d'attention, et rien de ce qui y est bien dit ne manque sur lui son effet. Ensuite, je ne sais comment il est plus porté à croire ce qu'il a entendu volontiers, et ainsi le plaisir devient un des éléments de sa conviction.

sum dicturus, exemplis magis, quam præceptis ullis, continetur) narrationem, ut si ullam partem orationis, omni, qua potest, gratia et venere exornandam puto : sed plurimum refert, quæ sit natura ejus rei, quam exponimus. In parvis ergo, quales sunt fere privatæ, sit ille pressus, et velut applicitus rei cultus; in verbis summa diligentia, quæ in locis impetu feruntur, et circumjectæ orationis copia latent; hic expressa, et, ut vult Zeno, *sensu tincta esse* debebunt, compositio dissimulata quidem, sed tamen quam jucundissima figuræ, non illæ poeticæ, et contra fidem loquendi auctoritate veterum receptæ (nam debet esse quam purissimus sermo), sed quæ varietate tædium effugiant et mutationibus animum levent; ne in eumdem casum, similem compositionem, pares elocutionum tractus incidamus : caret enim ceteris lenociniis expositio, et, nisi commendetur hac venustate, jaceat necesse est. Nec in ulla parte intentior est judex; eoque nihil recte dictum perit : præterea, nescio quomodo etiam credit facilius, quæ audienti jucunda sunt, et voluptate ad fidem ducitur.

Mais, lorsqu'il s'agira d'une cause importante, c'est alors qu'il conviendra de prendre l'accent de la colère ou de la pitié, suivant que les faits que nous aurons à exposer seront atroces ou douloureux. Toutefois, ménageons ces mouvements, bornons-nous, pour ainsi dire, à en tracer l'esquisse, afin qu'on puisse, à l'ébauche, juger de ce que sera le tableau. Je ne défends pas non plus de réveiller de temps en temps l'esprit du juge, qu'a fatigué une trop longue attention, tantôt par une pensée vive et courte, comme celles-ci : *Les esclaves de Milon firent, messieurs, ce que chacun voudrait que ses esclaves fissent en pareille circonstance;* ou par un trait un peu plus brillant, comme celui-ci : *Une belle-mère a épousé son gendre, sans nuls auspices, sans l'agrément des parents, et sous les plus funestes présages!* Que si ces formes oratoires étaient admises dans les narrations, à une époque où les plaidoyers étaient composés plutôt dans l'intérêt de la cause que dans des vues d'ostentation, et alors que l'appareil des jugements était encore austère, combien n'est-on pas plus fondé à se les permettre aujourd'hui que, dans les affaires mêmes où il y va de la vie et de la fortune des citoyens, on veut faire la part du plaisir. Je dirai ailleurs jusqu'à quel point on doit se conformer à ce goût de nos jours, car je reconnais qu'il faut quelquefois lui faire des concessions.

Les choses vraies au fond gagnent encore à être présentées sous une image vive et frappante, qui nous y fasse, pour ainsi dire, assister. Telle est cette peinture d'Antoine par Célius : *On le*

Ubi vero major res erit, et atrocia invidiose, et tristia miserabiliter dicere decebit; non, ut consumantur affectus, sed tamen velut primis lineis designentur; ut plane, qualis futura sit imago rei, statim appareat. Ne sententia quidem velut fatigatum intentione stomachum judicis reficere dissuaserim, maxime quidem breviter injecta, qualis est illa, *Fecerunt servi Milonis, quod suos quisque servos in re tali facere voluisset;* interim paulo liberiore, qualis est illa, *Nubit genero socrus, nullis auspicibus, nullis auctoribus, funestis ominibus omnium.* Quod quum sit factum iis quoque temporibus, quibus omnis ad utilitatem potius, quam ad ostentationem, componebatur oratio, et erant adhuc severiora judicia : quanto nunc faciendum magis, quum in ipsa capitis aut fortunarum pericula irrupit voluptas? Cui hominum desiderio quantum dari debeat, alio loco dicam; interim aliquid indulgendum esse confiteor.

Multum confert adjecta veris credibilis rerum imago, quæ velut in rem præsentem perducere audientes videtur : qualis est illa M. Cœlii in Antonium

trouve, mais dans quel état! plongé dans un profond sommeil, et cuvant son vin avec d'affreux ronflements et des hoquets redoublés. Autour de lui sont les compagnes choisies de ses débauches, couchées en travers sur leurs lits, les autres étendues çà et là sur le plancher. Tout à coup le bruit des ennemis se fait entendre. Demi-mortes de frayeur, ces femmes s'efforcent de réveiller notre héros, en l'appelant par son nom, en le soulevant par la tête! vains efforts! il ne répond ni aux prières caressantes des unes ni aux secousses un peu vives des autres. Cependant, comme il reconnaissait et le son de voix et les manières de ces courtisanes, il cherche encore à donner des baisers à celles qui sont plus près de lui; mais, trop tourmenté pour reprendre son sommeil, trop ivre pour se tenir éveillé, on l'emporte à moitié endormi entre les mains des centurions et de ses concubines. On ne saurait feindre avec plus de vraisemblance, censurer avec plus d'énergie, ni faire un tableau plus achevé.

N'oublions pas de le dire aussi : rien ne donne plus de créance à un récit que l'autorité même du narrateur, et cette autorité est le prix, d'abord de l'intégrité de notre vie, ensuite du genre même de notre éloquence. Plus elle sera grave et irréprochable, plus elle donnera de poids à nos assertions ; aussi est-ce particulièrement dans la narration qu'il faut éviter jusqu'à l'apparence de la ruse, car nulle part le juge ne se montre plus défiant. Rien n'y

descriptio, *Namque ipsum offendunt temulento sopore profligatum, totis præcordiis stertentem, ructuosos spiritus geminare, præclarasque contubernales ab omnibus spondis transversas incubare, et reliquas circumjacere passim : quæ tamen exanimatæ terrore, hostium adventu percepto, excitare Antonium conabantur, nomen inclamabant, frustra cervicibus tollebant, blandius alia ad aurem invocabat, vehementius etiam nonnulla feriebat, quarum quum omnium vocem tactumque noscitaret, proximæ cujusque collum amplexu petebat; neque dormire excitatus, neque vigilare ebrius poterat; sed semisomno sopore inter manus centurionum concubinarumque jactabatur.* Nihil his neque credibilius fingi, neque vehementius exprobrari, neque manifestius ostendi potest.

Ne illud quidem præteribo, quantam afferat fidem expositioni narrantis auctoritas; quam mereri debemus ante omnia quidem vita, sed et ipso genere orationis; quod quo fuerit gravius, sanctius, hoc plus habeat necesse est in affirmando quoque ponderis. Effugienda igitur in hac præcipue parte omnis calliditatis suspicio (neque enim se usquam custodit magis judex) : nihil

doit paraître fictif ou étudié; tout doit sembler provenir naturellement de la cause, et non de l'orateur; chose à laquelle nous ne pouvons nous accoutumer aujourd'hui. Nous croyons manquer d'art, si l'art ne se manifeste; tandis qu'en effet il n'y en a vraiment plus dès qu'il se laisse apercevoir : mais nous voulons des louanges, c'est le but auquel tendent tous nos travaux. Aussi qu'arrive-t-il? Pour briller devant notre auditoire, nous nous trahissons aux yeux du juge.

Il y a encore une espèce de narration *reprise* qu'on appelle ἐπιδιήγησις. Elle a plus cours dans les écoles qu'au barreau, et a été imaginée pour pouvoir s'étendre avec plus de complaisance sur le fait de la cause, sans ôter au récit le caractère de brièveté qu'il doit avoir; cela ne se fait guère que lorsqu'on veut exciter l'indignation ou la pitié. Je pense qu'on doit être très-sobre de ce moyen, et surtout qu'il ne faut jamais reprendre une narration tout entière dans l'ordre où elle a été faite d'abord, mais seulement par parties. Au surplus, veut-on se ménager cette ressource, il faut se restreindre dans la narration proprement dite, et se contenter d'indiquer sommairement le fait en promettant d'exposer en son lieu, avec plus de détails, la manière dont il s'est passé.

Quelques rhéteurs sont d'avis que la narration doit toujours s'ouvrir par des considérations sur la personne, en flattant le portrait, s'il s'agit de notre partie, et en le chargeant, s'il s'agit de la

videatur fictum, nihil sollicitum; omnia potius a causa, quam ab oratore, profecta credantur. Sed hoc pati non possumus, et perire artem putamus, nisi appareat; quum desinat ars esse, si apparet : pendemus ex laude, atque hanc laboris nostri ducimus summam; ita, quæ circumstantibus ostentare volumus, judicibus prodimus.

Est et quædam *repetita narratio*, quæ ἐπιδιήγησις dicitur, sane res *declamatoria* magis, quam *forensis;* ideo autem reperta, ut, quia narratio brevis esse debet, fusius et ornatius res posset exponi; quod fit vel invidiæ gratia, vel miserationis. Id esse raro faciendum judico, neque sic unquam, ut totus ordo repetatur; licet enim per partes idem consequi : ceterum, qui uti ἐπιδιηγήσει volet, narrationis loco rem stringat, et contentus indicare, *quid facti sit; quo sit modo factum*, plenius se loco suo expositurum esse promittat.

Initium narrationis quidam utique faciendum a persona putant; eamque si nostra sit, ornandam; si aliena, infamandam statim. Hoc sane frequentis-

partie adverse. Sans doute c'est le cas le plus ordinaire, car il n'y a pas de procès sans plaideurs ; mais, en parlant des personnes, tantôt il sera utile d'y ajouter quelques circonstances : *A. Cluentius Habitus, père de mon client, était né dans la ville municipale de Larinum, et il était le citoyen le plus distingué, non-seulement de cette ville, mais de la contrée et des environs, pour le mérite, la considération et la naissance;* tantôt on fera mieux de dire tout simplement : *Q. Ligarius étant parti,* etc. Souvent même on ira droit au fait, comme Cicéron plaidant pour Tullius : *M. Tullius possède, dans le territoire de Thurinum, une terre qui lui vient de patrimoine;* ou bien, comme Démosthène dans son plaidoyer *pour Ctésiphon* : — *La guerre s'étant allumée contre les Phocéens,* etc.

Où doit finir la narration ? C'est un sujet de débat avec ceux qui prétendent qu'on la doit conduire jusqu'au point d'où naît la question à juger : *Les choses s'étant ainsi passées, le préteur Dolabella défendit toute violence aux gens de guerre, sans aucune exception, comme c'est d'usage, et avec injonction de rétablir dans son bien quiconque en aurait été chassé. Cécina a éprouvé cette violence, Ébutius prétend l'avoir rétabli; la consignation est faite, c'est à vous à juger.* Je crois, pour moi, que le demandeur seul peut toujours suivre cette marche, mais non le défendeur.

simum est, quia personæ sunt, inter quas litigatur. Sed hæ quoque interim cum suis accidentibus ponendæ quum id profuturum est, ut, *A. Cluentius Habitus fuit pater hujusce, judices, homo non solum municipii Larinatis, ex quo erat, sed regionis illius et vicinitatis, virtute, existimatione, nobilitate princeps :* interim sine his ; ut, *Q. Ligarius quum esset;* frequenter vero et a re, sicut pro Tullio Cicero, *Fundum habet in agro thurino M. Tullius paternum :* Demosthenes pro Ctesiphonte, Τοῦ γὰρ Φωκικοῦ συστάντος πολέμου.

De fine narrationis cum iis contentio est, qui perduci expositionem volunt eo, unde quæstio oritur : *His rebus ita gestis, P. Dolabella prætor interdixit, ut est consuetudo, de vi, hominibus armatis, sine ulla exceptione; tantum ut, unde dejecisset, restitueret; restituisse se dixit; sponsio facta est; hac de sponsione vobis judicandum est :* id a petitore semper fieri potest, a defensore non semper.

CHAPITRE III

De la digression.

Dans l'ordre naturel, c'est la *confirmation* qui vient après la narration : car, dès qu'on a exposé le fait, il ne reste plus qu'à le prouver. Mais, avant de traiter de cette partie, disons un mot de certaines opinions à cet égard.

C'est un usage aujourd'hui chez la plupart des orateurs, quand ils ont épuisé la série des faits, de se rejeter sur quelque point de la cause qui leur sourit, pour y faire de brillantes excursions. Cette manie, qui a pris naissance dans les écoles de déclamation, où tout est sacrifié à la vanité, a passé dans le barreau du moment où l'on s'est avisé de consulter moins, dans les causes, l'intérêt des plaideurs que l'amour-propre des avocats. On a craint, sans doute, qu'en faisant succéder la dialectique guerroyante des arguments au style nécessairement un peu maigre et un peu serré des narrations, les charmes de l'exécution ne se fissent trop attendre, et que le discours n'en fût refroidi. L'inconvénient que je vois à cela, c'est de le faire sans avoir égard au genre des causes et à ce qu'elles réclament, comme si les disgressions étaient toujours utiles ou même indispensables ; c'est d'accumuler sur un seul point des réflexions qu'on emprunte aux autres parties du plaidoyer, et qui se trouvent ainsi déplacées, de manière qu'on

CAPUT III

De egressione, seu de excursione.

In ordine ipso narrationem sequitur *confirmatio :* probanda sunt enim quæ propter hoc exposuimus ; sed priusquam ingrediar hanc partem, pauca mihi de quorumdam opinione dicenda sunt.

Plerisque moris est, prolato rerum ordine, protinus utique in aliquem lætum ac plausibilem locum, quam maxime possint favorabiliter, excurrere. Quod quidem natum ab ostentatione declamatoria, jam in forum venit, postquam agere causas non ad utilitatem litigatorum, sed ad patronorum jactationem repertum est ; ne, si pressæ illi (qualis sæpius desideratur) narrationis gracilitati conjuncta argumentorum pugnacitas fuerit, dilatis diutius dicendi voluptatibus oratio refrigescat. In quo vitium illud est, quod, sine discrimine causarum atque utilitatis, hoc, tanquam semper expediat, aut etiam necesse sit, faciunt ; eoque sumptas ex iis partibus, quarum alius erat locus, sententias

s'expose, dans la suite, ou à tomber dans des redites, ou à ne plus oser dire, en son lieu, ce qu'on a déjà dit ailleurs.

J'en conviens cependant : ce genre d'excursion peut se rattacher à propos, non-seulement à la narration, mais encore à des questions générales et même particulières, lorsque le cas l'exige ou au moins le comporte; je conviens aussi : c'est un moyen d'embellir et d'orner le discours, si ces digressions naissent du sujet et s'y adaptent bien, et non pas si on les y fait entrer de force, ni si l'on sépare violemment ce qui de sa nature doit être joint. En effet, ce qui doit suivre immédiatement la narration, c'est la preuve, à moins que la digression ne soit elle-même, ou une conclusion du récit, ou un commencement de la preuve. On pourra donc parfois en faire usage, et si le récit présente, vers la fin, quelque circonstance atroce, on le poursuivra comme entraîné par une indignation dont on n'est pas maître. Encore faudra-t-il que le fait soit bien avéré; autrement, avant de l'exagérer, mieux vaudra s'attacher à le prouver, car l'imputation d'un grand crime plaide toujours en faveur de l'accusé jusqu'à ce qu'il en soit reconnu coupable. Plus un forfait est énorme, plus on a de peine à y croire.

La digression peut encore avoir son utilité dans certaines occasions; par exemple, si, après avoir parlé de quelques services rendus à votre adversaire, vous vous élevez contre son ingratitude; ou si, après avoir énuméré une suite d'actions diversement crimi-

in hanc congerunt, ut plurima aut iterum dicenda sint, aut quia alieno loco dicta sunt, dici suo non possint.

Ego autem confiteor, hoc exspatiandi genus non modo narrationi, sed etiam quæstionibus, vel universis, vel interim singulis, opportune posse subjungi, quum res postulat, aut certe permittit; atque eo vel maxime illustrari ornarique orationem; sed, si cohæret et sequitur; non, si per vim cuneatur, et, quæ natura juncta erant, distrahit. Nihil enim tam est consequens, quam narrationi probatio; nisi si excursus ille vel quasi finis narrationis, vel quasi initium probationis est : erit ergo illi nonnunquam locus; ut, si expositio circa finem atrox fuerit, prosequamur eam, velut spiritu erumpente protinus indignatione. Quod tamen ita fieri oportebit, si res dubitationem non habebit; alioqui prius est, quod objicias, verum efficere, quam magnum; quia criminis invidia pro reo est, priusquam probatur; difficillima est enim gravissimi cujusque sceleris fides.

Idem fieri non inutiliter potest, ut, si merita in adversarium aliqua exposueris, in ingratum inveharis; aut, si varietatem criminum narratione de-

nelles, vous faites voir à quels dangers ils exposent la société : mais tout cela doit se faire en peu de mots; car, une fois instruit de ce dont il s'agit, le juge est impatient d'arriver aux preuves. Il est à craindre, en outre, qu'en promenant ainsi son esprit sur divers objets, et en le fatiguant par des détours inutiles, on ne lui fasse perdre la trace des faits.

Mais, de même que la digression n'est pas toujours nécessaire après la narration, ainsi est-il bien, le plus souvent, avant d'aborder le fond d'une question, d'employer quelques arguments préparatoires, surtout si cette question a quelque chose de repoussant au premier aspect; si nous invoquons une loi rigoureuse ou l'application de peines afflictives. C'est alors comme un second exorde pour disposer le juge à accueillir nos preuves, pour calmer ses scrupules, pour armer sa sévérité; et l'on peut s'y livrer avec d'autant plus de force et de liberté, que déjà la cause lui est bien connue. Ce sont des lénitifs qui adouciront ce qu'il y aura de trop dur, disposeront les juges à écouter plus favorablement ce que nous leur dirons dans la suite et à ne se point révolter contre la rigueur de notre droit; car vainement se flatterait-on de les persuader malgré eux; aussi est-ce le lieu de bien connaître le naturel de son juge, et de savoir s'il est plus attaché à la lettre de la loi qu'à l'équité naturelle, pour se régler en conséquence. Au reste, la même chose peut servir de péroraison après chaque question.

monstraveris, quantum ob ea periculum intentetur, ostendas. Verum hæc breviter omnia; judex enim, ordine audito, festinat ad probationem, et quamprimum certus esse sententiæ cupit; præterea cavendum est, ne ipsa expositio vanescat, aversis in aliud animis, et inani mora fatigatis.

Sed ut non semper est necessaria post narrationem illa procursio, ita frequenter utilis ante quæstionem præparatio; utique, si prima specie minus erit favorabilis; si legem asperam tuebimur; aut pœnarias actiones inferemus : est hic locus velut sequentis exordii, ad conciliandum probationibus nostris judicem; mitigandum, concitandum; quod liberius hic et vehementius fieri potest, quia judici nota jam causa est. His igitur velut fomentis, si quid erit asperum, præmolliemus, quo facilius aures judicum, quæ post dicturi erimus, admittant; ne jus nostrum oderint; nihil enim facile persuadetur invitis. Quo loco tamen judicis quoque noscenda natura est, juri magis, an æquo, sit appositus? proinde enim magis aut minus erit hoc necessarium; ceterum res eadem et post quæstionem perorationis vice fungitur.

Pour revenir à la digression, que les Grecs appellent παρέκβασις, il en est de plusieurs sortes, comme je l'ai dit, et qui peuvent s'appliquer aux diverses parties d'une cause; ainsi, on y fait l'éloge des hommes et des lieux, des descriptions de pays, des récits vrais ou fabuleux. De ce genre sont, dans les plaidoyers de Cicéron *contre Verrès*, la peinture de la Sicile et l'enlèvement de Proserpine. Tel est encore, dans sa défense de Cornelius, le passage où ce divin orateur, subjugué par le nom de Pompée, et cédant à une sorte d'inspiration, abandonne tout à coup le discours qu'il avait commencé, et rappelle, avec une complaisance qui dut être si agréable au peuple, les qualités de ce grand personnage.

La digression est donc, à mon sens, une excursion hors de l'ordre des faits, sur un point jugé utile à la cause; aussi ne vois-je pas pourquoi on veut, à toute force, lui assigner sa place immédiatement après l'exposition, ni pourquoi on en borne l'objet à cette partie du plaidoyer, quand il y a tant de manières de dévier dans un discours. En effet, tout ce qui se dit au delà des cinq parties que nous avons désignées est digression. Ainsi, le langage de la haine, de l'indignation, de la pitié; les injures, les excuses, les soumissions, la réfutation des outrages; en un mot, tout ce qui n'est pas dans la question, comme amplifier, atténuer, émouvoir de quelque manière que ce soit, tout cela est digression : à plus

Hanc partem παρέκβασιν vocant Græci, Latini *agressum*, vel *agressionem :* sed hæ sunt plures, ut dixi, quæ per totam causam varios habent excursus; ut *laus hominum locorumque*, ut *descriptio regionum, expositio quarumdam rerum gestarum, vel etiam fabularum*. Quo ex genere est in orationibus contra Verrem compositis *Siciliæ laus, Proserpinæ raptus;* pro C. Cornelio *popularis illa virtutum Cn. Pompeii commemoratio*, in quam ille divinus orator, velut nomine ipso ducis cursus dicendi teneretur, abrupto, quem inchoaverat, sermone devertit actutum.

Παρέκβασις est (ut mea quidem fert opinio) *alicujus rei, sed ad utilitatem causæ pertinentis, extra ordinem excurrens tractatio :* quapropter non video, cur hunc ei potissimum locum assignent, qui rerum ordinem sequitur; non magis quam illud, cur hoc nomen ita demum proprium putent, si aliquid in digressu sit exponendum, quum tot modis a recto itinere declinet oratio. Nam quidquid dicitur præter illas quinque, quas fecimus, partes, egressio est, *indignatio, miseratio, invidia, convicium, excusatio, conciliatio, maledictorum refutatio;* similia his, quæ non sunt in quæstione, omnis *amplificatio, minutio*, omne *affectus genus :* atque ea maxime jucundam et ornatam faciunt oratio-

forte raison ces lieux communs sur le luxe, l'avarice, la religion, les devoirs, qui ornent si agréablement un discours, quoiqu'à vrai dire ils ne paraissent pas hors du sujet, par la connexité qu'ils ont avec les arguments dont ils dépendent.

On insère encore dans un plaidoyer une foule de choses qui n'ont aucun rapport entre elles, et dont l'objet est seulement de délasser le juge, de l'avertir, de l'apaiser, de le fléchir, de le flatter. De ces digressions, les unes sont préparées à l'avance, les autres naissent de la circonstance, ou sont imposées par la nécessité : si, par exemple, au milieu de la plaidoirie, il s'élève un incident, si on nous interrompt, si quelque personnage survient, s'il se manifeste du tumulte. Ce fut ce qui força Cicéron à sortir de son sujet, dès l'exorde, lorsqu'il plaidait pour Milon, comme on en peut juger par la petite précaution oratoire dont il se servit. Au reste, la digression peut être un peu plus longue lorsqu'elle sert de préparation à une question, ou de renfort à une preuve; mais, lorsqu'elle est soudainement inspirée, il faut se hâter de revenir au point d'où l'on s'est écarté.

CHAPITRE IV

De la proposition.

Quelques auteurs placent la *proposition* après la narration, comme une partie du genre judiciaire. Nous avons réfuté cette opinion.

nem : *de luxuria, de avaritia, de religione, de officiis;* quæ quum sint argumentis subjecta similium rerum, quia cohærent, egredi non videntur.

Sed plurima sunt, quæ rebus nihil secum cohærentibus inseruntur, quibus judex reficitur, admonetur, placatur, rogatur, laudatur : innumerabilia sunt hæc, quorum alia sic præparata afferimus; quædam ex occasione vel ex necessitate dicimus, si quid nobis agentibus novi accidit, interpellatio, interventus alicujus, tumultus. Unde Ciceroni quoque in procemio, quum diceret pro Milone, digredi fuit necesse, ut ipsa oratiuncula, qua usus est, patet : poteris autem paulo longius exire, qui præparat aliquid ante quæstionem, et qui finitæ probationi velut commendationem adjicit; at, qui ex media erumpit, cito ad id redire debet, unde devertit.

CAPUT IV

De propositione.

Sunt, qui narrationi *propositionem* subjungant, tamquam partem judicialis materiæ; cui opinioni respondimus.

La proposition, à mon avis, est le commencement de toute preuve. On en fait usage, non-seulement pour exposer la question principale, mais encore à l'égard de chaque argument particulier, et surtout de ceux qu'on appelle *épichérèmes*. Nous allons parler, pour le moment, de ce qui concerne la question principale. La proposition n'y est pas toujours nécessaire, car quelquefois cette question est assez évidente par elle-même, pour qu'on n'ait pas besoin de recourir à une proposition quelconque, ce qui arrive certainement quand la question commence où finit la narration; aussi se borne-t-on, dans ce cas, à récapituler l'exposé en peu de mots, comme on le fait pour les preuves: *Tout s'est passé, juges, comme je vous l'ai dit; le traître s'est pris dans ses propres filets, la force a été vaincue par la force, ou plutôt l'audace terrassée par le courage.*

Mais si la proposition n'est pas toujours indispensable, elle est quelquefois fort utile, comme lorsqu'on ne peut pas se défendre sur le fait et qu'on se rejette sur la qualité. Tel est l'exemple, déjà cité, de celui qui avait dérobé dans un temple l'argent d'un particulier : *Nous sommes accusés de sacrilége, juges; c'est donc du sacrilége que vous avez à connaître.* On force ainsi le juge à se bien pénétrer que son devoir est d'examiner s'il y a eu sacrilége dans le fait incriminé. On fera de même dans les causes qui présenteront ou de l'obscurité, ou une grande variété d'incidents, non-seulement pour jeter plus de jour sur l'affaire, mais

Mihi autem *propositio* videtur omnis confirmationis initium; quod non modo in ostendenda quæstione principali, sed nonnunquam etiam in singulis argumentis poni solet, maximeque in his, quæ ἐπιχειρήματα vocantur; sed nunc de priore loquimur. Ea non semper uti necesse est; aliquando enim sine propositione aliqua quoque satis manifestum est, quid in quæstione versetur: utique, si narratio ibi finem habet, ubi initium quæstio; adeo, ut aliquando subjungatur expositioni, quæ solet in argumentis esse summa collectio : *Hæc sicut exposui, ita gesta sunt, judices; insidiator superatus, vi victa vis, vel potius oppressa virtute audacia est.*

Sed nonnunquam valde utilis est; præcipue ubi res defendi non potest, de fine quæritur; ut, pro eo, qui pecuniam privatam de templo sustulit, *Sacrilegii agitur, de sacrilegio cognoscitis;* ut judex intelligat, id unum esse officii sui, quærere, *An id, quod objicitur, sacrilegium sit?* Item in causis obscuris, aut multiplicibus; nec semper propter hoc solum, ut sit causa lucidior, sed

pour porter plus de conviction dans l'esprit; or, tel est l'effet d'une proposition, quand on la soutient par de bons arguments : *La loi dit clairement que tout étranger qui escaladera les murs de la ville sera puni de mort. Il est certain que vous êtes étranger, il ne l'est pas moins que vous avez escaladé les murs ; que reste-t-il, sinon à vous punir?* Une pareille proposition force l'aveu de son adversaire, elle ne permet pas que le jugement se fasse attendre, elle décide la question en même temps qu'elle l'énonce.

Il y a des propositions simples, il y en a de doubles, il y en a de multiples, ce qui arrive de plus d'une manière; car tantôt on joint ensemble plusieurs chefs d'accusations : ainsi l'on imputait à Socrate de *corrompre la jeunesse et d'introduire de nouvelles superstitions;* tantôt c'est un seul chef d'accusation qui se compose de plusieurs griefs : ainsi l'on accusait Eschine *d'avoir mal géré dans son embassade, d'avoir fait de faux rapports, de n'avoir pas suivi ses instructions, d'être resté plus longtemps qu'il ne le devait auprès de Philippe, d'en avoir accepté des présents.* La défense comporte aussi plusieurs propositions : *Vous me demandez telle somme; à quel titre? Vous n'aviez pas capacité pour recevoir procuration de celui au nom de qui vous plaidez, ni lui pour vous la donner. Ensuite, vous n'êtes pas héritier de celui à qui l'on prétend que j'ai emprunté. Enfin, je ne lui ai jamais rien dû.* Ces sortes de propositions peuvent se multiplier à l'in-

aliquando etiam, ut magis moveat : movet autem, si protinus subtexantur aliqua, quæ prosint. *Lex aperte scripta est, ut peregrinus, qui murum ascenderit, morte multetur; peregrinum te esse certum est; quin ascenderis murum, non quæritur : quid superest, nisi, ut te puniri oporteat?* Hæc enim propositio confessionem adversarii premit, et quodammodo judicandi moram tollit, nec indicat quæstionem, sed adjuvat.

Sunt autem *propositiones* et *simplices*, et *duplices*, vel *multiplices;* quod accidit non uno modo; nam et plura crimina junguntur, ut, *quum Socrates accusatus est, quod corrumperet juventutem, et novas superstitiones introduceret;* et singula ex pluribus colliguntur, ut, *quum legatio male gesta objicitur Æschini, quod mentitus sit, quod nihil ex mandatis fecerit, quod moratus sit, quod munera acceperit. Recusatio* quoque plures interim propositiones habet : ut contra petitionem pecuniæ, *Male petis, procuratori enim tibi esse non licuit; sed neque illi, cujus nomine litigas, habere procuratorem; sed neque es heres ejus, a quo accepisse mutuam dicor; nec ipsi debui.* Multiplicari hæc, in quan-

fini; mais c'est assez d'en avoir donné un exemple. Si on les place une à une pour étayer chaque preuve, ce sont plusieurs propositions; si on les réunit, elles rentrent dans la division du plaidoyer.

Tantôt aussi la proposition est toute nue, comme dans la plupart des causes conjecturales : *J'accuse un tel de meurtre, de larcin,* etc.; tantôt elle est accompagnée de sa preuve : *C. Cornélius a violé la majesté de ses fonctions, en ce qu'étant tribun du peuple, il a lu lui-même, en pleine assemblée, le texte de la loi qu'il proposait.* Outre cela, ou la proposition se fait en notre nom : *C'est d'adultère que j'accuse un tel;* ou elle se fait au nom de notre adversaire : *C'est d'adultère qu'on m'accuse;* ou enfin elle est commune aux deux parties : *La question entre mon adversaire et moi est celle-ci : Lequel est le plus proche parent d'un tel mort ab intestat?* Quelquefois on joint ensemble des propositions diverses : *Je dis que..., Ma partie adverse soutient que....* Enfin, il y a une manière de s'exprimer qui, sans être une proposition dans les formes, en a cependant toute la force : c'est lorsque, après avoir exposé le fait, on termine en disant : *Voilà, juges, sur quoi vous avez à prononcer.* C'est une espèce d'avertissement pour le juge de donner toute son attention à l'examen de la question; il semble qu'on le réveille pour lui annoncer que la narration étant finie, on va passer à la preuve, et qu'on lui dise de se disposer de nouveau à nous écouter.

tum libet, possunt, sed rem ostendisse satis est : hæ si ponantur singulæ subjectis probationibus, plures sunt propositiones; si conjungantur, in partitionem cadunt.

Est et nuda propositio, qualis fere in conjecturalibus, *Cædis ago, furtum objicio :* est ratione subjecta, ut, *Majestatem minuit C. Cornelius; nam codicem tribunus plebis ipse pro concione legit.* Præter hæc utimur propositione, aut nostra, ut, *Adulterium objicio;* aut adversarii, ut, *Adulterii mecum agitur* aut communi, ut, *Inter me et adversarium quæstio est, uter sit intestato propior :* nonnunquam diversas quoque conjungimus, *Ego hoc dico, adversarius hoc.* Habet interim vim propositionis, etiamsi per se non est propositio, quum expositio rerum ordine subjicimus, *De his cognoscetis;* ut sit hæc commonitio judicis, quo se ad quæstionem acrius intendat, et, quodam velut tactu excitatus, finem esse narrationis, et initium probationis intelligat; et, nobis confirmationem ingredientibus, ipse quoque novum quodammodo audiendi sumat exordium.

CHAPITRE V

De la division.

La division est cette partie du plaidoyer où nous rassemblons avec ordre nos propositions, ou celles de notre adversaire, ou les unes et les autres à la fois.

Il faut toujours en faire usage, suivant quelques rhéteurs, parce qu'elle répand plus de clarté sur la cause, et parce que le juge est plus attentif et plus docile, quand il sait de quoi on parle et de quoi on parlera par la suite. Selon d'autres, au contraire, elle est dangereuse, en ce qu'elle expose l'orateur, ou à oublier ce qu'il a promis de traiter, ou à rencontrer un point qu'il aura omis de placer dans sa division ; mais ce double inconvénient ne peut être à craindre, à moins qu'on ne soit tout à fait dépourvu d'intelligence ou qu'on ne s'avise de plaider sans avoir rien préparé ni médité à l'avance. Est-il d'ailleurs une manière de procéder plus méthodique et plus claire qu'une division bien établie? Elle est si conforme à la nature, que le guide le plus sûr pour la mémoire est de ne pas s'écarter de la route qu'on doit tenir en parlant. Aussi n'approuvé-je pas ceux qui défendent d'étendre la division au delà de trois points. Je conviens que, si elle embrasse trop de choses,

CAPUT V

De partitione

Partitio est nostrarum aut adversarii propositionum, aut utrarumque ordine collata enumeratio.

Hac quidam utendum semper putant, quod ea et fiat causa lucidior, et judex intentior ac docilior, si scierit, et de quo dicimus, et de quo dicturi postea sumus. Rursus quidam periculosum id oratori arbitrantur duabus ex causis : quod nonnunquam et excidere soleant, quæ promisimus, et, si qua in partiendo præterierimus, occurrere; quod quidem nemini accidet, nisi qui plane vel nullo fuerit ingenio, vel ad agendum nihil cogitati præmeditatique detulerit. Alioqui quæ tam manifesta et lucida est ratio, quam rectæ partitionis? sequitur enim naturam ducem, adeo, ut memoriæ id maximum sit auxilium, via dicendi non decedere; quapropter ne illos quidem probaverim, qui partitionem vetant ultra tres propositiones extendere; quæ sine dubio, si nimium sit multiplex,

elle échappera à la mémoire du juge et troublera son attention; mais ce n'est pas une raison pour la restreindre à ce nombre de points, ou à tout autre, attendu que certaines causes peuvent en exiger davantage.

Il y a d'autres considérations bien plus fortes pour ne pas toujours se servir de la division; d'abord, les moyens qui n'ont point été étudiés, mais qu'on trouve sur-le-champ, et qui semblent sortir spontanément de la cause, produisent d'ordinaire un effet plus agréable; aussi est-on toujours bien reçu à se servir de ces figures: *Je ne songeais pas ..; J'oubliais de vous dire...; Vous m'avertissez fort à propos*, etc. Quand, au contraire, on a proposé toutes ses preuves, rien de ce qu'on pourrait dire après n'a plus le charme de la nouveauté. Ensuite, il faut quelquefois tromper le juge et le circonvenir par des ruses, pour qu'il ne s'aperçoive pas où nous voulons le mener; car il est de ces propositions fâcheuses dont il est effrayé du plus loin qu'il les voit, à peu près comme un malade, quand il aperçoit, dans les mains du chirurgien, l'instrument qui doit l'opérer. Mais si, avant d'avoir établi nos preuves, nous avons entretenu le juge dans la sécurité, si rien ne l'a averti de se replier sur lui-même, alors le plaidoyer fera sur lui plus qu'on n'eût osé s'en promettre. Enfin, quelquefois, loin de distinguer les questions, il faut éviter même de les traiter; il faut mettre en jeu toutes les passions pour troubler son juge et donner le change à son attention: car, si le devoir d'un orateur

fugiet memoriam judicis, et turbabit intentionem; hoc aut alio tamen numero velut lege non est alliganda, quum possit causa plures desiderare.

Alia sunt magis, propter quæ partitione non semper sit utendum: primum, quia pleraque gratiora sunt, si inventa subito, nec domo allata, sed inter dicendum ex re ipsa nata videantur; unde illa non injucunda schemata, *Pæne excidit mihi*; et, *Fugerat me*; et, *Recte admones*; propositis enim probationibus, omnis in reliquum gratia novitatis præcerpitur. Interim vero etiam fallendus est judex, et variis artibus subeundus, ut aliud agi, quam quod petimus, putet; nam est nonnunquam dura propositio, quam judex, si providet, non aliter præformidat, quam qui ferrum medici prius, quam curetur, aspexit: at si, re non ante proposita, securum, ac nulla denunciatione in se conversum, intrarit oratio, efficiet, quod promittenti non crederetur. Interim refugienda non modo distinctio quæstionum est, sed omnino tractatio: affectibus perturbandus, et ab intentione auferendus auditor; non enim

est d'instruire, son triomphe est d'émouvoir; et rien n'en est plus éloigné que cette minutieuse exactitude de la division, qui dissèque froidement les parties d'un discours, dans le temps même où il faudrait ôter à celui qui vous écoute toute liberté d'esprit. De plus, tous ces traits qu'on lance un à un sont légers et faibles; ce n'est qu'en masse qu'ils ont quelque force : il vaut donc mieux les réunir, les presser et tenter une irruption; mais on doit rarement recourir à ce moyen, à moins d'une absolue nécessité, et lorsque la raison elle-même nous force d'employer des armes que, d'ailleurs, elle semble désavouer. Autre inconvénient : il y a, dans toute division, un point capital, important; une fois que le juge l'a bien entendu, le reste lui paraît superflu, et il l'écoute avec impatience. Lors donc qu'on a plusieurs choses à objecter ou à réfuter, la division peut être avantageuse et agréable même, en ce qu'elle classe, avec ordre, tous les objets dont on va s'occuper; mais elle est de trop, quand il s'agit d'un fait unique, y eût-il diverses manières de le défendre. Je suppose qu'on fasse une division comme celle-ci : *Je dirai, juges, que l'accusé que je défends n'est pas tel qu'on puisse le croire capable d'un homicide; je dirai qu'il n'avait aucune raison de commettre un meurtre; je prouverai qu'à l'époque où ce meurtre a été commis, mon client était au delà des mers.* Tout ce que vous prouverez, avant cette dernière proposition, est évidemment inutile. Vous mécontentez le juge qui brûle d'arriver à l'objet essentiel. Si ce juge est pa-

solum oratoris est docere, sed plus eloquentia circa movendum valet; cui rei contraria est maxime tenuis illa et scrupulose in partes secta divisionis diligentia eo tempore, quo cognoscenti judicium conamur auferre. Quid? quod interim, quæ per se levia sunt et infirma, turba valent? ideoque congerenda sunt potius, et velut eruptione pugnandum; quod tamen rarum esse debet, et ex necessitate demum, quum hoc ipsum, quod dissimile rationi est, coegerit ratio. Præter hæc in omni partitione est utique aliquid potentissimum, quod quum audivit judex, cetera tamquam supervacua gravari solet; itaque, si plura vel objicienda sunt, vel diluenda, et utilis et jucunda partitio est, ut quod quaque de re dicturi sumus, ordine appareat : at si unum crimen varie defendemus, supervacua; ut, si ita partiamur : *Dicam, non talem esse hunc, quem tueor, reum, ut in eo credibile videri possit homicidium; dicam, occidendi causam huic non fuisse; dicam, hunc eo tempore, quo homo occisus est, trans mare fuisse;* omnia, quæ ante id, quod ultimum est, exsequeris, inania videri necesse est. Festinat enim judex ad id, quod potentissimum est, et velut

tient, il se contente de murmurer tout bas contre le maudit avocat qui ne va pas au fait, malgré sa promesse; mais, s'il a d'autres affaires à juger, si c'est un homme revêtu de quelque autorité, s'il a l'humeur prompte, il vous rappelle à la question en termes un peu durs. Aussi s'est-il élevé bien des critiques contre la division de Cicéron, dans l'oraison pour *Cluentius*, lorsque cet orateur promet de démontrer : *Premièrement, que personne n'a été cité en justice pour de plus grands crimes, ni accablé par de plus graves témoignages qu'Oppianicus; secondement, qu'il y a de très-forts préjugés établis contre lui par les juges mêmes qui l'ont déjà condamné; troisièmement, que, s'il a été fait des tentatives de corruption auprès des juges, ce n'a pas été de la part de Cluentius, mais bien contre Cluentius.* On objectait que, si ce troisième chef pouvait être prouvé, il n'était plus nécessaire de parler des autres. En revanche, à moins d'injustice ou d'aveuglement, on sera forcé de convenir qu'il n'y a rien de plus parfait que la division du même orateur dans sa défense de Muréna; la voici : *Je vois, juges, que toute l'accusation contre mon client se réduit à trois chefs : par le premier, on attaque sa vie; le second roule sur la comparaison qu'on fait de lui avec son concurrent; par le troisième, enfin, on l'accuse de brigue.* Peut-on plus clairement présenter toute la cause, et y a-t-il là rien d'inutile?

Voici encore une manière de diviser la défense, sur laquelle beaucoup de gens ont des scrupules : *Si je l'ai tué, j'ai fait ce que*

obligatum promisso patronum, si est patientior, tacitus appellat; si vel occupatus, vel in aliqua potestate, vel etiam si moribus incompositus, cum convicio efflagitat. Itaque non defuerunt, qui Ciceronis illam pro Cluentio partitionem improbarent, qua se dicturum esse promisit primum, *neminem majoribus criminibus, gravioribus testibus, in judicium vocatum, quam Oppianicum; deinde, præjudicia esse facta ab iis ipsis judicibus, a quibus condemnatus sit*, postremo, *judicium pecunia tentatum non a Cluentio, sed contra Cluentium;* quia, si probari posset, quod est tertium, nihil necesse fuerit dicere priora. Rursus, nemo tam erit aut injustus, aut stultus, quin cum fateatur optime pro Murena esse partitum, *Intelligo, judices, tres totius accusationis partes fuisse, et earum unam in reprehensione vitæ, alteram in contentione dignitatis, tertiam in criminibus ambitus esse versatam :* nam sic et ostendit lucidissime causam, et nihil fecit altero supervacuum.

De illo quoque genere defensionis plerique dubitant, *Si occidi, recte feci;*

j'ai dû; mais je ne l'ai point tué. A quoi sert, dit-on, la première partie, si la seconde est vraie? ne se nuisent-elles pas réciproquement, et n'est-il pas à craindre, pour celui qui les emploie toutes deux, qu'on n'ajoute foi ni à l'une ni à l'autre? cela est fondé à certains égards, puisqu'il suffit de s'en tenir au second point, pourvu qu'il ne soit pas douteux. Mais, si nous ne sommes pas rassurés entièrement sur ce point, pourquoi ne pas nous étayer de la double proposition? tous les juges ne sont pas affectés de même : tel admettra le meurtre, qui le trouvera juste; tel ne sera pas disposé à l'excuser, qui n'y croira pas : ainsi une main exercée se contente d'un trait, parce qu'il est sûr; celle qui l'est moins a besoin d'en lancer plusieurs, pour donner quelque chose au hasard. Cicéron, dans son plaidoyer pour *Milon*, démontre d'abord très-bien que Clodius a été l'agresseur, et il ajoute ensuite surabondamment que, quand même il ne l'eût pas été, le meurtre d'un aussi mauvais citoyen ne pouvait qu'honorer le courage du meurtrier.

Je ne blâme donc pas la division dont j'ai parlé plus haut, puisque certaines propositions, quoiqu'un peu dures en elles-mêmes, ont pour effet d'atténuer celles qui doivent suivre : or, ce n'est pas tout à fait sans raison qu'on dit communément *qu'il faut demander au delà de ce qui est dû, pour obtenir ce qui n'est que juste :* ce qui ne veut pas dire qu'on doit tout oser; car c'est un précepte sagement recommandé par les philosophes grecs, *de ne pas tenter*

sed non occidi; quo enim prius pertinere, si sequens firmum sit? hæc invicem obstare, et utroque utentibus, in neutro haberi fidem; quod sane in parte verum est, quum illo sequenti, si modo indubitabile est, sit solo utendum. At, si quid in eo, quod est fortius, timebimus, utraque probatione nitemur; alius enim alio moveri solet; et, qui factum putavit, justum credere potest : qui tamquam justo non movebitur, factum fortasse non credet; ut certa manus uno telo possit esse contenta, incertæ plura spargenda sunt, ut sit et fortunæ locus. Egregie vero Cicero pro Milone *insidiatorem* primo *Clodium ostendit;* tum addit ex abundanti, *etiamsi id non fuisset, talem tamen civem cum summa virtute interfectoris et gloria necari potuisse.*

Neque illum tamen ordinem, de quo prius dixi, damnaverim; quia quædam, etiamsi ipsa sunt dura, in id tamen valent, ut ea molliant, quæ sequuntur; nec omnino sine ratione est, quod vulgo dicitur, *Iniquum petendum, ut æquum feras.* Quod tamen nemo sic accipiat, ut omnia credat audenda; recte enim Græci præcipiunt, *Non tentanda, quæ effici omnino non possunt;* sed, quoties

l'impossible. Mais, lorsque nous établirons notre défense sur deux points, il faut nous attacher à ce que le premier serve d'appui et de créance au second : ainsi, on peut nier, sans paraître mentir, ce qu'on aurait pu avouer en toute sûreté. Cependant, si nous entrevoyons que le juge désire une autre preuve que celle à laquelle nous nous attachons, ne manquons jamais de lui promettre prompte et entière satisfaction, surtout s'il s'agit d'une cause où l'honneur soit intéressé. Or, il arrive souvent que, dans une affaire, peu honorable au fond, on a pour soi le droit ; en ce cas, pour que le juge n'écoute ni avec déplaisir, ni avec prévention, répétons-lui sans cesse que nous nous faisons fort de démontrer l'innocence et la probité de notre partie ; qu'il prenne seulement patience, et qu'il nous permette de procéder avec ordre. Tantôt, feignons de parler contre le gré même de nos clients, ainsi que l'a fait Cicéron dans l'oraison pour *Cluentius*, au sujet de la loi *Judiciaire* ; tantôt arrêtons-nous, comme si nous étions interpellés par eux : quelquefois adressons-leur la parole, et exhortons-les à s'en rapporter à notre prudence : par là, nous nous insinuerons dans l'esprit du juge, qui, s'attendant à la preuve qu'il n'a point été forfait à l'honneur, verra, avec moins de répugnance, les circonstances fâcheuses du fait. Cela gagné, on aura moins de peine aussi à défendre l'accusé, en ce qui touche son honneur. Ainsi ces deux points se prêteront un mutuel appui ; car le juge, rassuré sur la

hac, de qua loquor, duplici defensione utemur, id laborandum est, ut in illam partem sequentem fides ex priore ducatur ; potest enim videri, qui tuto etiam confessurus fuit, mentiendi causam in negando non habere. Et illud utique faciendum est, ut, quoties suspicabimur a judice aliam probationem desiderari, quam de qua loquimur, promittamus nos plene et statim de eo satis esse facturos ; præcipueque, si de pudore agitur. Frequenter autem accidit, ut causa parum verecunda, jure tuta sit ; de quo ne inviti judices audiant et adversi, frequentius sunt admonendi, *secuturam defensionem probitatis ac dignitatis ; exspectent paulum, et agi ordine sinant.* Quædam interim nos et invitis litigatoribus simulandum est dicere ; quod Cicero pro Cluentio facit circa judiciariam legem ; nonnunquam, quasi interpellemur ab iis, subsistere : sæpe avertenda ad ipsos oratio ; hortandi, ut sinant nos uti nostro consilio Ita surrepetur animo judicis, et, dum sperat probationem pudoris, asperioribus illis minus repugnabit. Quæ quum receperit, etiam verecundiæ defensioni facilior erit : sic utraque res invicem juvabit, eritque judex circa jus

moralité, donnera plus d'attention à ce qui constitue le droit, et le droit bien établi le rendra plus indulgent sur le fait lui-même.

Mais si la division n'est pas toujours nécessaire, si même elle est quelquefois inutile, il faut convenir qu'employée à propos, elle contribue beaucoup à la clarté et à la beauté d'un discours. En effet, elle ne se borne pas à répandre la lumière sur tous les points et à tirer, pour ainsi dire, de la foule les arguments essentiels, pour les exposer devant le juge; elle repose encore l'attention, par les limites qu'elle assigne à chaque partie, à peu près comme ces espaces marqués sur nos routes par des bornes miliaires, délassent le voyageur, en lui donnant le change sur sa fatigue; car on éprouve du plaisir à mesurer le chemin qu'on a parcouru; et rien n'anime davantage à finir ce qu'on a entrepris, que de savoir ce qui en reste à faire : on ne trouve jamais long ce dont on aperçoit le terme. C'est donc avec raison qu'on a tant loué Q. Hortensius du soin qu'il apportait dans la division de ses plaidoyers, quoique Cicéron l'ait légèrement raillé de l'affectation qu'il mettait à la marquer par ses doigts. C'est qu'un geste même déplaît, quand il est trop répété; c'est qu'il faut surtout éviter les distinctions qui sont trop concises et trop minutieuses; car rien ne nuit à l'effet d'un discours, comme cette manie de diviser et de subdiviser, qui le hache, pour ainsi dire, en morceaux, au lieu d'en dessiner les membres. L'orateur qui court après cette gloire, pour faire briller ses ressources et sa subtilité, ne fait que se charger d'un bagage

nostrum spe modestiæ attentior, circa modestiam juris probatione proclivior.

Sed, ut non semper necessaria, aut utilis etiam partitio est, ita opportune adhibita plurimum orationi lucis et gratiæ confert; neque enim solum id efficit, ut clariora fiant, quæ dicuntur, rebus velut ex turba extractis, et in conspectu judicum positis; sed reficit quoque audientem certo singularum partium fine; non aliter, quam facientibus iter, multum detrahunt fatigationis notata inscriptis lapidibus spatia. Nam et exhausti laboris nosse mensuram voluptati est; et hortatur ad reliqua fortius exsequenda, scire quantum supersit; nihil enim longum videri necesse est, in quo, quid ultimum sit, certum est. Nec immerito multum ex diligentia partiendi tulit laudis Q. Hortensius; cujus tamen divisionem, in digitos diductam, nonnunquam Cicero leviter eludit; nam est suus et in gestu modus, et vitanda ut quæ maxime concisa nimium et velut articulosa partitio. Nam et auctoritati plurimum detrahunt minuta illa, nec jam membra, sed frusta; et hujus gloriæ cupidi, quo subtilius et copiosius divisisse videantur, et supervacua assumunt,

inutile, sépare mal à propos ce qui doit rester joint, amoindrit les objets plutôt qu'il ne les multiplie ; et, après s'être épuisé en mille combinaisons de détail, ne rencontre que l'obscurité, dont la division a pour objet principal de nous garantir. La première qualité d'une proposition, qu'elle soit simple ou divisée, c'est d'être intelligible et claire. Je ne connais rien de plus choquant que de présenter d'une manière obscure ce qui doit servir à éclairer les autres parties du discours. Il faut aussi qu'elle soit brève et ne s'embarrasse d'aucun mot superflu ; car il s'agit moins ici de ce que vous dites que de ce que vous vous proposez de dire. Il faut enfin tâcher que rien n'y manque, et qu'il n'y ait rien de trop. Or, il y aura du trop, si l'on distingue en espèces ce qu'il suffit de distinguer en genres ; ou si, après avoir posé le genre, on y accole les espèces ; par exemple : *Je vais parler de la vertu, de la justice et de la tempérance :* voilà une mauvaise division, car la justice et la tempérance ne sont que des espèces de la vertu qui est le genre.

La division principale se borne à faire ressortir les points sur lesquels on est d'accord, et ceux sur lesquels on conteste : dans les premiers, ce que l'adversaire avoue, ce que nous avouons nous-mêmes ; dans les seconds, quelles sont nos propositions, quelles sont celles de la partie adverse. Dans tous les cas, c'est un vice capital que de ne pas traiter les questions dans l'ordre où on les a d'abord proposées.

et, quæ natura singularia sunt, secant; nec tam plura faciunt, quam minora : deinde quum fecerunt mille particulas, in eamdem incidunt obscuritatem, contra quam partitio inventa est. Et divisa et simplex propositio, quoties utiliter adhiberi potest, primum debet esse aperta atque lucida (nam quid sit turpius, quam id esse obscurum ipsum, quod in eum solum adhibetur usum, ne sint cetera obscura?), tum brevis, nec ullo supervacuo onerata verbo ; non enim, quid dicamus, sed, de quo dicturi sumus, ostendimus. Obtinendum etiam, ne quid in ea desit, ne quid supersit : superest autem sic fere, quum aut in species partimur, quod in genera partiri sit satis ; aut, genere posito, subjicitur species ; ut si dicam de virtute, justitia, continentia quum justitia atque continentia virtutis sint species.

Partitio prima est, quid sit, de quo conveniat; quid, de quo ambigatur; in eo, quod convenit, quid adversarius fateatur, quid nos; in eo, de quo ambigitur, quæ nostræ propositiones, quæ partis adversæ, turpissimum vero, non eodem ordine exsequi, quo quidque proposueris.

NOTES

LIVRE PREMIER

Page 3. *Après avoir consacré vingt années à l'instruction de la jeunesse, j'avais obtenu le repos.* Ce début de Quintilien nous apprend qu'à l'instar de ce qui se pratiquait pour le service militaire, ceux qui étaient chargés, à Rome, d'un enseignement public, recevaient, au bout de vingt ans, un congé honorable. Quintilien fut le premier, au rapport de saint Jérôme, à qui fut appliquée cette règle, sanctionnée depuis par un article du code Justinien.

5. *C'est à vous, Marcellus Victorius, que je dédie cet ouvrage.* Ce fut aussi à ce même Marcellus que Stace dédia le IVe livre de ses *Sylves,* en lui consacrant la quatrième pièce de vers de ce même livre. On y voit que Marcellus était à la fois orateur et homme de guerre :

...........Nec enim tibi sola potentis
Eloquii virtus, sunt membra accommoda bellis.

L'époque où Stace écrivit ses *Sylves* doit se rapprocher beaucoup de celle où Quintilien écrivit son *Institution oratoire;* car le poëte et le rhéteur parlent tous deux du fils de Marcellus, comme d'un enfant qui donnait de grandes espérances,

13. *On sait combien l'éloquence de Cornélie influa sur celle des Gracques.* C'était l'opinion de Cicéron, qui dit, dans son *Brutus*, ch. LVIII : *Legimus epistolas Corneliæ matris Gracchorum. Apparet filios non tam in gremio educatos, quam in sermone matris.* « J'ai lu les lettres de Cornélie, mère des Gracques. On voit bien que ses fils ont été encore plus formés par son langage que par ses soins maternels. »

Et nous lisons encore une harangue de la fille d'Hortensius.

Voici ce qui donna lieu à cette harangue. Les triumvirs avaient dressé une liste de quatorze cents dames romaines présumées les plus riches, et les avaient taxées arbitrairement à une imposition énorme pour les frais de leur guerre impie.

Indignées d'un acte aussi révoltant qu'inouï, ces nobles matrones cherchèrent d'abord quelque appui auprès des proches parentes d'Octave, de Lépide et d'Antoine; mais, ayant été grossièrement rebutées par Fulvie, épouse de ce dernier, elles ne purent dévorer cet affront, et se déterminèrent à porter leurs doléances au tribunal même de leurs persécuteurs. Hortensia, chargée de porter la parole, mit tant de force et d'éloquence dans son plaidoyer, que les triumvirs, malgré leur puissance et leur avidité, réduisirent à quatre cents le nombre des dames romaines qui restèrent proscrites dans leurs biens.

18. *Je ne blâme pas non plus l'usage d'exciter le zèle des enfants, en leur donnant pour jouets des lettres figurées en ivoire...* On voit que la méthode d'instruire les enfants en les amusant n'est pas nouvelle; mais je ne puis m'empêcher de remarquer que cette sollicitude, pour épargner des peines à l'enfance et lui aplanir les voies de l'enseignement, signale toujours une époque de relâchement dans l'éducation : et ce n'est pas le seul rapprochement que le siècle de Quintilien offrirait, à ce point de vue, avec le nôtre.

22. *L'éducation privée est-elle préférable à l'éducation publique?* Quintilien traite cette question avec une éloquence et une dialectique admirables. Il l'examine sous le double rapport des mœurs et des études, et ne laisse, ce semble, rien à désirer pour établir la supériorité de l'éducation publique sur l'éducation privée.

Ce chapitre est très-remarquable et l'un des plus beaux de l'ouvrage. La partie relative aux mœurs est empreinte des couleurs les plus vives, qui n'ôtent rien à la solidité des pensées. Quel tableau que celui où il peint l'intérieur des familles romaines et les funestes influences que devaient exercer sur le moral des enfants, et ces molles délicatesses dont ils étaient l'objet, et ces honteux désordres dont on les rendait témoins!

Pour ce qui regarde les études, on sent qu'il est là tout à fait sur son terrain. Aussi les raisonnements y sont-ils pressants et forcent-ils la conviction. C'est surtout avec une raison supérieure que Quintilien envisage la destinée future de l'orateur, et le besoin pour lui de puiser de bonne heure, dans le commerce de ses semblables, cette connaissance des hommes et cette expérience que réclame à un si haut degré le maniement des affaires publiques.

36. *Comment pourra-t-on lire Empédocle chez les Grecs, Varron et*

Lucrèce chez les Latins? Empédocle, poëte d'Agrigente, avait composé, entre autres ouvrages, un poëme sur les choses naturelles, περὶ φύσεως, dont il reste quelques fragments. Il suivait la philosophie de Pythagore, et c'est pour cela que, dans sa *Poétique*, Aristote le range parmi les philosophes plutôt que parmi les poëtes.

M. Terentius Varron, auteur des *Satires Ménippées*, ouvrage mêlé de prose et de vers, dont quelques lambeaux recueillis par des grammairiens attestent que ces satires étaient philosophiques et morales. On trouve aussi dans le grammairien Nonius des vers de Varron, tirés d'un ouvrage intitulé : *Périple philosophique*, et d'un autre qui avait pour titre : *Prométhée*.

Lucrèce est assez connu par son poëme *de Rerum natura*.

47. *Comme le mot* Canthus... Ce mot, que Quintilien croit africain ou espagnol, pourrait bien nous avoir donné le mot *jante*, qui signifie aussi la bande de fer qui lie les roues.

Perse a employé ce mot dans sa satire v, v. 91 :

Vertentem sese frustra sectabere canthum.

49. *Scala* et *scopa*, *hordea* et *mulsa*. Les Latins ne disaient qu'au pluriel *scalæ* et *scopæ*, une échelle, une brosse, et ne disaient qu'au singulier *hordeum*, *mulsum*, *triticum*, grains, vins doux, froment.

Servius remarque que les mots qui expriment la réunion de plusieurs choses n'ont pas de singulier, et que ceux qui ont rapport au nombre, au poids, à la mesure, manquent en général de pluriel. Je crois que cela tient plutôt au génie particulier de chaque langue. Ainsi nous disons une échelle, une brosse, et nous disons des grains; notre langue est-elle, pour cela, moins logique? Non; seulement, dans les mots *scalæ, scopæ*, les Latins exprimaient la partie pour le tout, et nous, le tout pour la partie.

50. *Tel est ce vers qu'on trouve dans* Varron. Il s'agit ici de P. Terentius Varron, natif d'Atace, ville de la Gaule Narbonnaise, et contemporain du docte et célèbre Varron. Quintilien en parle avec éloge dans son Xe livre. Il avait, entre autres ouvrages, traduit quatre livres des *Argonautes* d'Apollonius de Rhodes. Il ne nous est rien resté de lui.

63. *Pour le mot* solitaurilia, *on ne doute plus qu'il ne vienne de* sus ovis *et* taurus; *et, en effet, c'est avec ces animaux que se fait le sacrifice décrit par Homère.* Dans le huitième chant de l'*Odyssée*, lorsque Alcinoüs prélude, par un sacrifice, aux jeux qu'il va faire célé

brer devant Ulysse, il immole douze *brebis*, huit *porcs* aux dents éclatantes, et deux *taureaux* vigoureux. Dans le xi[e] chant. Tirésias dit à Ulysse : « Sacrifie au redoutable Neptune d'illustres victimes, un bélier un sanglier mâle avec un taureau

.......Nerei
Repandirostrum, incurvicervicum pecus.

Littéralement : « Le troupeau de Nérée *au mufle recourbé et au cou plié.* » Il est question des phoques ou veaux marins consacrés à Nérée, et dont Protée était le gardien.

64. *Les onomatopées ne sont pas accordées à notre langue. Qui en supporterait du genre de celles qu'on admire si justement dans Homère?* On ne peut nier que c'est surtout aux langues harmonieuses et riches qu'il appartient de créer des onomatopées. Aussi la langue grecque en offre-t-elle beaucoup. Par exemple, et malgré l'insuffisance très-probable de notre prononciation, comment méconnaître le sifflement qui se fait entendre dans ces mots : Λίγξε βιός, *striduit arcus?* (*Iliade*, liv. IV, v. 125.) N'est-ce pas aussi le frémissement d'un fer rouge qu'on plonge dans l'eau, ou d'un poisson qu'on jette dans la poêle à frire, que portent à notre oreille ces mots du même poëte, en parlant de l'œil du cyclope, qu'Ulysse a crevé avec un pieu enflammé : ὡς τοῦ σιζ' ὀφθαλμός, *sic ejus oculus fremuit.* (*Odyssée*, liv. IX, v. 394.)

Racine, sans avoir à sa disposition une langue aussi souple, a cependant lutté d'harmonie imitative avec Homère, dans cet hémistiche fameux : *L'essieu crie et se rompt*, qui vaut au moins μέγα δ' ἔβραχε φήγινος ἄξων, *multum crepuit fraxinus axis.*

65. *Imo de stirpe recisum... et autres semblables; car alors le jugement des maîtres...* Les grands maîtres ont seuls le privilége de ces hardiesses, parce qu'il n'est donné qu'à eux de les compenser par des beautés.

C'est ce même sentiment de l'harmonie qui a guidé Racine dans l'emploi du mot *amour*, tantôt au masculin, tantôt au féminin ; et, certes, ce n'a pas été sans raison qu'il a fait dire à Clytemnestre, dans *Iphigénie :*

Payer *sa folle amour* du plus pur de mon sang.

car la mesure du vers s'arrangeait tout aussi bien de *son fol amour*.

71. *C'est comme Antonius Gniphon.* Ce Gniphon était un Gaulois, grammairien et rhéteur, dont Cicéron fréquenta l'école, étant déjà revêtu de la préture. Il avait fait un traité sur la langue latine. Sué-

tone lui a consacré quelques lignes dans sa *Biographie des rhéteurs*, ch. VII.

86. *Les anciens Latins terminaient plusieurs mots par un* d, *comme on le voit encore sur la colonne rostrale élevée à Duilius.* Duilius fut le premier Romain qui vainquit les Carthaginois sur mer. On lui éleva, dans le Forum, une colonne appelée *rostrale*, à cause des éperons de navires dont elle était ornée, et qui, en latin, s'appellent *rostra.*

La base de cette colonne fut découverte à Rome dans les premières années du dix-septième siècle : c'est le plus ancien monument de la langue latine. Ciacconius en a donné le dessin dans une dissertation, où il explique l'inscription à moitié détruite qu'on lisait sur cette base. On y voit que les anciens Romains écrivaient *pucnandod* pour pugnando, *marid* pour mari, *dictatored* pour dictatore, *in altod* pour in alto, *navaled prædad* pour navali præda.

80. *Ainsi qu'on le remarque au temple du Soleil, près le palais Quirinus, où on lit* vesperug *pour* vesperugo. On lit dans le texte : *Ut in* PULVINARI *Solis, qui colitur juxta ædem Quirini* VESPERUG ; *quod vesperuginem accipimus.*

Pline rapporte, d'après Fabius Vestalis (*Hist. Nat.*, livre VII, ch. IX), que Papirius Cursor avait établi un cadran solaire au temple de Quirinus, et Nardini (*De Veteri Roma*, lib. IV, c. VI) conjecture qu'on ajouta depuis à ce temple un édifice également consacré à la religion, *ædificium cum pulvinari.* Burmann fortifie cette conjecture d'un passage de Denys d'Halicarnasse, d'où il semblerait résulter qu'autrefois Tatius avait élevé dans ce même lieu un temple au Soleil, ce qui aurait plus tard déterminé Papirius Cursor à y faire placer un cadran solaire.

Quant au mot *pulvinar*, qui signifie proprement le lit sur lequel était couchée la statue d'un dieu, et qui était sans doute un morceau de sculpture en bois, en marbre ou en toute autre matière dure figurant un lit, était-ce sur le devant de ce lit même qu'était gravé le mot *vesperug*, ou n'est-ce qu'une métonymie pour désigner le temple du Soleil, sur le fronton duquel on lisait ce mot?

A l'égard du mot lui-même, il est probable que les anciens Romains disaient *vesperu* pour *vespere*, ainsi qu'ils disaient *noctu* à l'ablatif, au lieu de *nocte*. Le *g* final était donc une addition dans le genre de celles du *d* dont Quintilien parle à l'occasion de la colonne de Duilius, et non une mutilation du mot *vesperugo*, comme on paraissait le croire de son temps, opinion qu'il semble improuver, en disant *quod vesperuginem accipimus.*

82. *On prétend que c'est à une inscription de C. César que nous*

devons de dire aujourd'hui OPTIMUS, MAXIMUS, *que les anciens prononçaient* optumus, maxumus. Chez les anciens, l'*i* bref au milieu des mots s'écrivait *u*, de manière à faire entendre dans la prononciation comme un son intermédiaire entre *i* et *u*.

Suétone dit que C. César Caligula se faisait donner, entre autres noms, celui de *optimus maximus Cæsar*; d'où l'on peut inférer, d'après le caractère de ce prince, qu'il avait pris ce surnom sur quelque monument, et que c'est de là que date cette orthographe.

82. *Nous disons maintenant* HERE. Le son de la voyelle finale de ce mot flottait entre *e* et *i*. En l'écrivant, du temps de Quintilien, l'usage était de le terminer par un *e*, et l'on a fini par adopter l'ancienne écriture; *heri* est resté. Par une destinée contraire, *sibi* et *quasi* ont remplacé *sibe* et *quase* des anciens.

88. *Leurs fautes sont déguisées sous des noms honorables. Metaplasmos enim et schematismos et schemata vocamus.* Ce sont autant de figures. Le barbarisme, dit Charisius, s'appelle, chez les poëtes, *metaplasmus*, et le solécisme, *schema*.

94. *Telles que les* CÉRATINES *et les* CROCODILINES. On appelait ainsi de petites questions captieuses propres à exercer le jugement des enfants. Elles avaient pris naissance chez les stoïciens, qui, comme on sait, étaient de subtils raisonneurs.

Or, les *cératines* se nommaient ainsi du mot κέρατα, *cornes*, à cause de ce paralogisme rapporté par Sénèque, *Ép. à Lucillus*, lett. v : *Ce que vous n'avez pas perdu, vous l'avez; vous n'avez pas perdu de cornes; donc vous avez des cornes.* Voilà bien un véritable syllogisme cornu.

Les *crocodilines* étaient de petits problèmes ambigus qui cachaient une ruse : elles tiraient leur nom du crocodile qui figure dans l'exemple suivant : *Un crocodile ayant promis à une femme qu'il lui rendrait son fils si elle disait la vérité,—Tu ne le rendras pas, dit-elle.*

95. *Timagène avance que tous les arts....* Ce Timagène, écrivain grec, vivait dans le siècle d'Auguste. Quintilien en parle encore dans son Xe livre comme d'un historien recommandable.

Il fut lié avec Asinius Pollion. La liberté avec laquelle il s'exprimait déplaisait fort à César Auguste.

96 *Iopas, dans Virgile, ne chante-t-il pas...?*

.........Cithara crinitus Iopas
Personat aurata, docuit quæ maximus Atlas.

Virgile a imité en cela Homère. Dans le festin donné par Alcinoüs à

Ulysse (chant VIII[e] de l'*Odyssée*), le roi des Phéaciens fait venir un illustre aveugle, Démodocus, qui chante devant le héros grec certains épisodes de la guerre de Troie, dont le souvenir lui arrache des pleurs.

98. *L'alliance de la musique et de la grammaire était telle, qu'*ARCHITAS ET ARISTOXÈNE.... Il ne nous reste plus rien du premier de ces écrivains, et il n'a survécu du second que trois livres sur les *Éléments harmoniques.*

Les anciens citent avec éloge un ouvrage d'Architas, intitulé Ἁρμονικόν, où se trouvait sans doute exprimée cette alliance de la musique et de la grammaire dont parle Quintilien.

Et dans l'Hypobolimée de Ménandre. Cette pièce avait un double titre : Ἄγροικος, *le Paysan*, et Ὑποβολιμαῖος, *l'Enfant supposé*, ce qui était le sujet même de la pièce. Nous avons plus d'un exemple de ces doubles titres dans notre théâtre.

Thémistocle, ayant confessé qu'il n'en savait pas jouer.... Cicéron dit formellement dans ses *Tusculanes*, liv. I, ch. II : *Themistocles.... quum in epulis recusasset lyram*, HABITUS EST INDOCTIOR. On voit aussi dans ce même endroit des *Tusculanes*, qu'il était d'usage chez les anciens Romains de chanter dans le repas au son des instruments; mais ces chants n'avaient rien que de grave et d'héroïque, et n'exprimaient que des sentiments généreux. Plus tard, on n'y fit entendre que des sons impudiques, et Quintilien (ch. II de ce livre), ne prend aucun détour pour nous l'apprendre : *Omne convivium obscenis canticis strepit.*

101. *Non ces instruments voluptueux qu'on ne devrait pas même permettre aux filles honnêtes.... Nec psalteria et spadicas, etiam virginibus probis recusanda.* Par ces mots *psalteria, spadicas*, Quintilien désigne certains instruments qui passaient pour les plus efféminés, et qui, probablement, étaient ceux où il entrait le plus grand nombre de cordes.

Etiam virginibus probis recusanda rappelle ce que dit Salluste en parlant de *Sempronia*, l'une de ces femmes dont Catilina comptait employer le crédit pour se faire des partisans : *Psallere et saltare elegantius quam necesse est probæ.*

102. *Voici ce qu'on raconte de Pythagore....* Ce trait de Pythagore est rapporté par *Jamblique*, philosophe qui vivait dans le quatrième siècle de notre ère.

106. *Lorsque Périclès rassura les Athéniens qu'effrayait une éclipse de soleil....* Plutarque, dans la *Vie de Périclès*, raconte ainsi ce fait :

« Les vaisseaux étant prêts à mettre à la voile, et Périclès étant déjà monté sur sa galère, il survint une éclipse de soleil qui, par l'obscurité qu'elle répandit, jeta l'effroi dans tous les cœurs, comme le présage de quelque grand désastre. Périclès, voyant le pilote effrayé et déconcerté, lui jeta son manteau sur les yeux, et, lui ayant ainsi dérobé la vue, il lui demanda s'il pensait qu'il y eût dans cette action rien de terrible ou qui fût d'un mauvais augure. « Nullement, » répondit le pilote. « Eh « bien, dit Périclès, quelle différence y a-t-il entre cette éclipse et l'au-« tre, si ce n'est que c'est quelque chose de plus grand que mon man « teau, qui cause cette obscurité? »

Valère Maxime (liv. VIII, ch. II) rapporte le même fait; mais, au lieu de mettre en action la leçon de Périclès, il se contente de dire qu'il expliqua le phénomène aux Athéniens d'après la doctrine du philosophe Anaxagore, dont il avait été le disciple.

Quand Sulpicius Gallus, au milieu de l'armée de Paul-Émile.... Beaucoup d'écrivains, entre autres Tite-Live et Pline, disent positivement que Sulpicius Gallus prédit à heure fixe une éclipse de lune à l'armée de Paul-Émile, afin que les soldats n'en fussent point alarmés comme d'un prodige. PRONUNTIAVIT, dit Tite-Live, *nocte proxima*, NE QUIS ID PRO PORTENTO ACCIPERET, *ab hora secunda usque ad quartam horam noctis, lunam defecturam esse.* (Lib. XLIV, c. XXXVII.)

Valère Maxime ne fait intervenir Sulpicius Gallus que pour expliquer les causes d'une éclipse de lune qui, étant survenue tout à coup par une belle nuit, avait effrayé les soldats de l'armée de Paul-Émile.

Le récit de Tite-Live s'accorde mieux avec l'idée que Cicéron nous a donnée de Sulpicius Gallus, qu'il représente *se délectant dans sa vieillesse à prédire longtemps d'avance les éclipses de soleil et de lune.* « Quam delectabat eum defectiones solis et lunæ multo nobis ante prædicere ! » (*De Senectute*, c. XIV.)

Ne parlons pas non plus d'Archimède.... Il est peu de siéges dans l'antiquité qui soient aussi célèbres que celui de Syracuse, par la longue résistance qu'opposa au courage et à l'habileté des Romains le génie du seul Archimède. Ce puissant géomètre, encouragé par Hiéron, roi de Sicile, avait préparé de longue main la défense de Syracuse, et confectionné des machines de guerre d'un genre nouveau, qui servirent à accabler les assiégeants et paralysèrent tous leurs moyens d'attaque. Les Romains eussent probablement échoué sans des intelligences que Marcellus sut se ménager dans la place, et qui enfin lui en ouvrirent les portes. Archimède, au milieu du trouble et de la confusion qu'entraîne la prise d'une ville, était resté enfermé chez lui, tout occupé d'un problème de géométrie. Un soldat qui avait ordre de le

conduire à Marcellus, irrité des délais que le savant lui demandait, se jeta brutalement sur lui et le tua.

107. *Du théâtre considéré comme école de déclamation et de geste.* Quintilien, dans les deux chapitres qui précèdent, a fait de brillantes excursions sur la musique et la géométrie ; mais il faut convenir qu'en cela il semble avoir plutôt cédé à son goût particulier pour ces deux études qu'à l'exigence de son sujet : l'on n'aperçoit pas bien clairement en effet leur affinité nécessaire avec l'éloquence. Ici, au contraire, la liaison est intime; car, s'il est incontestable que la prononciation et le geste font partie des qualités indispensables à l'orateur, on ne saurait nier que le théâtre soit la meilleure école pour se former à l'une et à l'autre, pour apprendre à nuancer son débit, à varier ses inflexions, à donner de l'aisance à son maintien, de l'expression à sa physionomie. Mais en même temps, et suivant la sage remarque de Quintilien, cette imitation demande une extrême sobriété, pour ne point dépasser la limite qui doit séparer l'orateur du comédien. Autant on sait gré à celui-ci des efforts qu'il fait pour s'identifier avec la situation, avec le personnage qu'il représente, autant ces mêmes efforts déplairaient dans l'orateur et trahiraient en lui un art qu'il doit surtout s'attacher à dissimuler.

C'est avec la même réserve qu'il recommande certains exercices de *palestrique*, qui ont pour objet de régulariser les gestes et les mouvements, afin, dit-il, qu'il lui reste, des leçons qu'il aura prises, *une grâce, une aisance qui l'accompagnent partout à son insu.*

On reconnaît dans cette réflexion une imitation de ces deux vers de Tibulle (liv IV, élég. II, v. 8 et 9) :

Illam, quicquid agit, quoquo vestigia flectit,
Componit furtim, subsequiturque decor.

115. *Enfin, pourquoi Platon a-t-il excellé dans ces arts...?* Platon s'était d'abord adonné à des arts assez frivoles et à des études qui, quoique sérieuses, n'avaient pas de résultats bien importants pour la morale : il avait composé des poëmes héroïques, qu'il jeta au feu en les comparant à ceux d'Homère; il avait écrit des tragédies, qu'il anéantit également, d'après les conseils de Socrate; et enfin, se sentant appelé à mériter mieux de sa patrie et de l'humanité, il se livra désormais tout entier à la philosophie. Pour ajouter à tout ce qu'il savait déjà, il parcourut et visita successivement Mégare, l'Italie, Cyrène, l'Égypte et toutes les contrées où les arts et les sciences étaient en honneur ; il fréquenta les savants et les artistes les plus renommés de ces divers pays, et fit lui-même l'éducation de Dion à Syracuse. Exposé ensuite aux

plus grands dangers, en butte à mille piéges par la perversité de Denys, auquel il s'était confié, vendu comme esclave, racheté et rendu enfin à sa patrie, il s'abstint de prendre part aux affaires publiques; car il ne tarda pas à s'apercevoir des vains efforts qu'il ferait pour ramener par la persuasion un peuple égaré, et il ne convenait pas à son caractère de vouloir rien tenter par la force. Il se borna donc à recueillir toutes les connaissances qu'il avait puisées chez les différentes nations; et, après les avoir soumises à un système philosophique, il ouvrit une école qui devint bientôt célèbre, et compta, parmi ses auditeurs les plus assidus et les plus distingués, Démosthène et Aristote. Ce fut là que, dans d'éloquentes dissertations, il traita de Dieu, de la morale, du droit civil; il déposa ensuite, dans des écrits plus éloquents encore, les plus sublimes leçons de Socrate, son maître, et en forma une doctrine que suivirent depuis les académiciens et les péripatéticiens. Telle était la vénération qu'inspiraient cette doctrine et les vertus de Platon, qu'il fut longtemps considéré presque comme le dieu des philosophes, suivant le témoignage de Cicéron.

LIVRE DEUXIÈME

Page 126. *Aussi Timothée, célèbre joueur de flûte, exigeait-il de ceux qui avaient pris les premières leçons d'un autre deux fois plus que de ceux qui ne savaient rien.* Il n'est point ici question, comme l'ont cru les commentateurs, de Timothée de Milet, à la fois poëte tragique et dithyrambique, et musicien célèbre, qui vivait du temps d'Euripide, et que les Lacédémoniens chassèrent de leur ville, parce qu'il avait ajouté des cordes à la lyre; car on ne dit pas que ce Timothée jouât de la flûte. Il s'agit d'un autre Timothée, de Thèbes, un peu plus moderne, et très-habile sur cet instrument, dont les accents, au rapport de Suidas, produisaient un tel effet sur Alexandre, que ce héros, en les entendant, courait involontairement à ses armes. D'autres ajoutent que, par le même moyen, Timothée parvenait à apaiser l'humeur belliqueuse de ce prince. Au surplus, c'est cette histoire, vraie ou non, d'Alexandre tour à tour agité et calmé par les sons de la flûte, qui a donné occasion au poëte anglais Dryden, dans sa pièce de vers intitulée *Alexander's Feast*, d'attribuer aux chants de Timothée l'incendie de Persépolis, dont il n'est fait aucune mention dans Quinte-Curce ni dans Plutarque.

Quant au double salaire qu'exigeait Timothée, on ne trouve ce fait nulle part ailleurs que dans Quintilien.

129. *Choisissons donc un maître.... qui, à l'exemple de Phénix....* Le vieux Phénix, ancien gouverneur d'Achille, était l'un des députés qu'Agamemnon envoya vers ce héros, pour vaincre la résolution qu'il avait prise de ne plus combattre pour les Grecs.

L'éloquence d'Ulysse ayant échoué, Phénix tenta un dernier effort sur son ancien élève, et, lui rappelant les soins qu'il avait pris de son enfance, il lui dit, entre autres choses, qu'il fut jadis placé près de lui pour lui donner des exemples de bien dire et de bien faire:

> *Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων.*
>
> (*Iliade*, liv. IX, v. 443.)

132. *C'est une vérité comprise par les cultivateurs eux-mêmes. Ils se gardent bien de porter la faux sur les jeunes branches....* Cette comparaison, où l'on retrouve tout le goût de Quintilien, rappelle ces vers si connus de Virgile, dans ses *Géorgiques* :

> At dum prima novis adolescit frondibus ætas,
> Parcendum teneris........
> Ipsa acies nondum falcis tentanda ......
>
> (Lib. II, v. 362 et sqq.)

C'est aussi le précepte de Columelle. Il recommande, quand il y a à élaguer dans les jeunes plantes, de ne pas employer le tranchant du fer : *Pampinetur manu, non etiam ferro.*

136. *Pourquoi Vénus était armée chez les Lacédémoniens?* Lactance fait remonter l'origine de cette Vénus armée à un trait de courage des femmes de Sparte.

Après avoir mis en fuite les Messéniens qui étaient venus attaquer la ville, alors vide de ses citoyens, elles se portèrent encore tout armées au-devant des Spartiates, accourus pour la délivrer. Ceux-c les prirent d'abord pour les ennemis et se disposaient à les combattre; mais elles firent bientôt cesser la méprise, car, s'étant dépouillées de leurs vêtements, elles vinrent se livrer aux embrassements de leurs maris, au milieu de tout l'appareil de la guerre. En mémoire de ce fait, on éleva un temple et une statue à Vénus armée.

Pourquoi Cupidon était représenté sous la figure d'un enfant ailé? Properce, liv, II, élégie ix :

> Quicumque ille fuit, puerum qui pinxit Amorem,
> Nonne putas miras hunc habuisse manus?
>
> . . . .

139. *Comme on le fit à l'égard de P. Clodius, que l'on accusait de n'avoir pas été créé tribun suivant les formes.* Il y avait plusieurs causes de nullité dans l'élection de Clodius.

D'abord, né patricien, il ne pouvait devenir tribun du peuple sans s'être fait préalablement plébéien par adoption; or la sienne était une véritable dérision, puisqu'il s'était fait adopter par un jeune homme dont il aurait pu être le père, et s'était aussitôt fait émanciper pour ne pas rester sous sa puissance. Ensuite, cette adoption n'avait pas été publiée pendant trois jours de marché consécutifs, ainsi que cela se pratiquait pour toutes les lois. Enfin, le jour de son élection, on avait observé dans le ciel de sinistres présages, et, dans ce cas, le peuple ne pouvait donner son suffrage.

Tels sont les vices de l'élection de Clodius, que Cicéron fait ressortir dans son oraison *pro Domo sua*, qu'il prononça devant le collége des pontifes.

140. *Telle fut la loi Manilia défendue par Ciceron.* Cette loi, qui tire son nom du tribun C. Manilius, qui la proposa, conférait à Pompée le commandement de toutes les légions que la république avait en Asie contre Mithridate, roi de Pont, et Tigrane, roi d'Arménie. Elle éprouva une vive opposition au sénat. Cicéron, qui était préteur, et âgé alors de quarante et un ans, se déclara en faveur de la proposition de Manilius, qui fut convertie en loi.

141. *Plotius fut le plus célèbre.* Lucius Plotius est le premier, au rapport de Cicéron, qui ait donné à Rome des leçons d'éloquence latine.

146. *Ne les laisse s'endurcir à la lecture des Gracques, de Caton....* La langue latine n'était pas fixée dans le siècle où vécurent les Gracques et Caton l'Ancien; ils étaient pour les Romains, au temps de Quintilien, ce que sont aujourd'hui pour nous Rabelais, Montaigne, Amyot. Appliquons-nous donc les sages réflexions de notre rhéteur sur les dangers attachés à une admiration outrée pour ces vieux auteurs. Autant il est bon de se retremper quelquefois chez eux à la mâle simplicité de leur style, autant il y aurait de folie à ne tenir aucun compte de la différence des temps et des progrès du langage.

Les Gracques, dont la carrière politique fut si orageuse et si pleine, avaient composé beaucoup de harangues dont il ne nous est rien parvenu. Caton avait aussi beaucoup écrit : il n'est resté de lui qu'un livre sur l'agriculture.

152. *Ainsi tel sera plus propre à l'histoire, tel à la poesie....* Isocrate avait deux disciples, Éphore et Théopompe, dont il s'était attaché à évelopper les dispositions naturelles. Il s'aperçut qu'ils ne réussiraient

point au barreau, et leur conseilla de s'adonner à l'histoire : leurs premiers essais dans ce genre prouvèrent qu'il les avait bien jugés.

.... *Ou pour tout autre combat en usage dans les jeux solennels.* Quintilien désigne ici des combats gymnastiques, à l'instar de ceux des Grecs, qui se célébraient tous les cinq ans, et comprenaient la course, la lutte et le pugilat.

154. .... *Pas plus qu'il ne suffit à un maître de chant.... Non magis, quam phonasco.* En grec φωνάσκος, de φωνή, voix, et ἀσκεῖν, exercer, c'est-à-dire qui exerce la voix. On sait combien les Grecs donnaient de soin à la prononciation. C'est d'eux que les Romains en reçurent les premières leçons.

156. .... *Car vainement en chercherait-on l'application dans les questions de droit civil qui se présentent au barreau. Sponsiones et interdicta.* Les Romains appelaient *sponsio* une action judiciaire dans laquelle chaque partie consignait une somme d'argent qui était perdue pour celle qui avait succombé dans le procès. *Interdictum* était le nom qu'on donnait à une sentence du préteur, *prohibitive* ou *impérative*, principalement en ce qui regardait le possessoire. Or ces sortes d'affaires ne se traitaient qu'au barreau, et l'on y restait complétement étranger dans les déclamations des écoles. C'est là sans doute ce qui fait dire à Pétrone :

« Ego adolescentulos existimo in scholis stultissimos fieri, quia nihil ex iis quæ in usu habemus, aut audiunt, aut vident.» (*Satyr.*, c. I.)

163. *Qu'on exalte donc tant qu'on voudra leur esprit...*

Burmann cite fort à propos, à ce sujet, le témoignage de Martial, à qui ce trait de notre rhéteur pourrait bien avoir fourni l'épigramme suivante :

Quum sexaginta numeret Casselius annos,
Ingeniosus homo est : quando *disertus* erit?
Casselius, barbon, a de l'esprit..... Mais quand
Casselius sera-t-il éloquent ?

164. *Toute cette pantomime fait un effet merveilleux sur la multitude. Mire ad pullatum circulum facit.* Ce mot *pullatus* désigne la couleur brune ou sale de la robe, ou plutôt de la tunique qui était le vêtement de la classe pauvre à Rome. C'est une figure dont se sert Quintilien pour désigner la multitude et cette espèce d'auditoire sur laquelle produisaient tant d'effet ces prétendus orateurs, dont tout l'art consistait dans des gestes et des mouvements désordonnés.

167. *Quoi de plus tourmenté, de plus péniblement travaillé, en apparence, que ce Discobole de Myron?* Ce Discobole représentait un athlète lançant le disque. Discobole vient de deux mots grecs, δίσκος, disque

ou palet, et βάλλω, je lance. Le jeu du disque était fort en usage chez les anciens.

168. *C'est ce que fit Timanthe.* Pline l'ancien, qui nous a laissé tant de notions sur les arts de l'antiquité, s'exprime à peu près comme Quintilien sur Timanthe et sur son tableau :

« Timanthi plurimum affuit ingenii. Ejus enim est Iphigenia, oratorum laudibus celebrata, qua stante ad aras peritura, quum mœstos pinxisset omnes, præcipue patruum, quum tristitiæ omnem imaginem consumpsisset, patris ipsius vultum velavit, quem digne non poterat ostendere. »

Quant au prix que ce tableau aurait obtenu à Timanthe sur Colos le Téien, ce fait, dit Spalding, ne se trouve nulle part ailleurs que dans Quintilien, et il est le seul qui parle d'un peintre du nom de Colos. Pline rappelle un statuaire de ce nom, et Pausanias dit qu'il est de Paros, et non de Téos.

Nam de Carthagine tacere satius puto, quam parum dicere. Quintilien, qui cite souvent de mémoire, a un peu changé le texte de Salluste, qui porte *silere* au lieu de *tacere*, et *melius* au lieu de *satius*.

172. .... *Que le titre d'orateur et l'art lui-même ne peuvent appartenir qu'à l'homme de bien.* Sénèque le père rapporte, dans la préface de ses *Controverses*, que Caton le Censeur, dans un livre adressé à son fils (*de Oratore*), définit ainsi l'orateur : *Orator est, Marce fili, vir bonus dicendi peritus.* C'est une grave autorité, que celle de Caton, et qui donne bien du poids à l'opinion de Quintilien.

173. *Lorsque Antoine, plaidant pour Aquilius, déchira la robe de son client....* Le consul Aquilius, qui avait mis fin à la guerre suscitée en Sicile par les esclaves, ayant été accusé de concussion à la suite de son proconsulat dans cette province, et ne voulant pas descendre à la prière vis-à-vis de ses juges, M. Antonius, célèbre orateur qui plaidait pour lui, déchira la tunique de son client, et fit voir les cicatrices dont il était couvert.

Comment Servius Galba échappa-t-il à la sévérité des lois? Servius Galba, qui avait été investi de la préture en Espagne, avait commis, dans la Lusitanie, une foule de déprédations, et s'était en outre souillé d'une perfidie sans exemple. Feignant de plaindre le sort des Lusitaniens, et attribuant leurs révoltes multipliées à leur misère : « Je vous assignerai, leur dit-il, un sol fertile, et vous distribuerai en trois parts dans des plaines qui vous fourniront de tout en abondance; mais déposez vos armes, agissez en amis, je vous promets paix et protection. » Ces malheureux se laissèrent séduire à ces belles promesses. A peine furent-ils ainsi partagés et sans armes, que Galba les fit en-

tourer de fossés et de fortifications, et envoya ensuite successivement contre eux des soldats qui les égorgèrent jusqu'au dernier.

Cette conduite l'avait rendu justement odieux : une enquête ayant été provoquée sur son compte par le tribun L. Scribonius, il fut accusé par M. Caton, et aurait infailliblement succombé, malgré son crédit et ses richesses, s'il n'eût recouru à une pantomime qui lui réussit. Il prit dans ses bras son pupille, fils de Sulpicius Gallus, dont la mémoire était chère au peuple romain, et le recommanda, ainsi que ses propres enfants en bas âge, à la tutelle de ce même peuple. La multitude se laissa attendrir, et le coupable fut absous.

Fut-ce l'éloquence d'Hypéride.... qui sauva la célèbre Phryné? On soupçonnait cette courtisane d'avoir profané les mystères d'Éleusis, et, sur ce soupçon, elle avait été déférée au tribunal des Héliastes. Voici comme Athénée rend compte de ce procès : « Hypéride, qui parlait pour Phryné, s'apercevant que son éloquence ne faisait aucune impression sur les juges, disposés qu'ils étaient d'avance à la condamner, la fit venir elle-même au milieu du tribunal, et, ayant déchiré la partie de sa robe qui couvrait son sein, laissa à ses charmes le soin de plaider sa cause. Les juges, soit pitié, soit superstition, parce qu'ils crurent voir en Phryné une prêtresse et une suivante de Vénus, proclamèrent son innocence. »

174. *Théodecte ne s'en éloigne pas trop non plus, comme on le voit dans un ouvrage sur la rhétorique qui porte son nom, mais qu'on croit être d'Aristote.* Valère Maxime (liv. VIII, ch. XIV) raconte qu'Aristote, qui avait fait présent à Théodecte, son disciple, de livres sur l'art oratoire, pour qu'il les publiât sous son nom, se repentant dans la suite de ce sacrifice fait à sa propre gloire, eut soin, dans un ouvrage qu'il donna depuis, et à propos de certains principes, de dire qu'ils étaient traités plus à fond *dans les livres de Théodecte*, déclarant par là que ces livres, qui avaient paru sous le nom de son disciple, étaient de lui, Aristote.

175. *La rhétorique est l'art d'imaginer tout ce qui, dans le discours, est de nature à persuader.* Cette définition de la rhétorique ouvre le chapitre II du livre Ier du traité d'Aristote : Ἔστω δ' ἡ ῥητορική, δύναμις περὶ ἕκαστον τοῦ θεωρῆσαι τὸ ἐνδεχήμενον πιθανόν. « Nous définissons la rhétorique, la faculté de voir dans un sujet quelconque ce qu'il renferme de propre à persuader. »

176. *Théodore a évité cette faute....* Ce rhéteur ne doit pas être confondu avec un autre Théodore de Gadare, dont Quintilien parle quelques lignes plus bas; car, Quintilien n'aurait pas désigné ce dernier par le nom de son pays, s'il n'eût voulu le distinguer du pre-

mier. Spalding croit donc que celui dont il s'agit ici est Théodore de Byzance, dont Platon fait mention dans le *Phèdre*. — Cicéron en parle aussi dans le *Brutus* et dans l'*Orateur*.

177. *Voici ce qu'en dit Théodore de Gadare; je me sers des termes de ceux qui l'ont traduit en grec*, etc. Ce rhéteur de Gadare, ville de Judée, se faisait appeler de préférence le Rhodien, parce qu'il avait longtemps professé à Rhodes.

179. *Voilà pourquoi Socrate, accusé, jugea au-dessous de lui de prononcer le discours que Lysias avait composé pour sa défense.* Cicéron, dans son traité *de Oratore*, lib. I, c. LIV, parle de la noble conduite de Rutilius, qui, étant injustement accusé, dédaigna de supplier ses juges, et ne souffrit pas même que l'on employât pour plaider sa cause d'autre langage que celui de la simple vérité.

181. *Albutius, professeur et auteur assez renommé*, etc. Caïus Albutius Silus, de Novare, était du siècle d'Auguste. Suétone nous a laissé des détails assez curieux sur ce rhéteur.

182. *Certaines gens se déchaînent contre elle, et ne rougissent pas d'employer toutes les armes de l'éloquence pour accuser l'éloquence elle-même.* Cicéron dit que Platon, dans son *Gorgias*, s'est montré très-grand orateur, en se moquant des orateurs, *quo in libro in hoc maxime admirabar Platonem, quod mihi in oratoribus irridendis ipse esse orator summus videbatur.*

Les poëtes comiques reprochent en effet à Socrate d'enseigner comment on rend bonne une mauvaise cause. Aristophane et les autres poëtes comiques, comme Amipsias et Eupolis, harcelaient sans cesse Socrate. Sénèque (*de Vita beata*, c. XXVII) fait dire à ce philosophe : *Tota illa mimicorum poetarum manus in me venenatos sales effudit*, « Toute cette tourbe de poëtes comiques a répandu sur moi des sels empoisonnés; » et Diogène de Laërte dit en parlant de Socrate : Ἀριστοφάνης αὐτὸν κωμῳδεῖ ὡς τὸν ἥττω λόγον κρείττω ποιοῦντα. « Aristophane le bafoue, comme un sophiste qui fait de la plus mauvaise cause la meilleure. »

183. *Platon dit que Tisias et Gorgias s'attachent à dénaturer tout dans leurs discours.* Platon dit, dans le *Phèdre :* Τισίας τε, Γοργίας τε.... τὰ σμικρὰ μεγάλα, καὶ τὰ μεγάλα σμικρὰ, φαίνεσθαι ποιοῦσι διὰ ῥώμην λόγου. « Tisias et Gorgias savent, par la force du raisonnement, faire paraître grand ce qui est petit, et petit ce qui est grand. »

C'est pour cela, dit-on, qu'elle fut bannie de Lacédémone, et qu'à

Athènes on la paralysa, etc. Lycurgue, dit Plutarque, avait banni de Lacédémone toutes les superfluités; aussi jamais sophiste n'avait-il pénétré dans Sparte. Un rhéteur d'Athènes traitait un jour les Lacédémoniens d'ignorants devant Pleistonax, fils de Pausanias : *Vous avez raison*, répondit celui-ci, *car, seuls d'entre tous les Grecs, nous n'avons rien appris de vos arts dangereux.*

Car un Flaminius a commandé nos armées; des Gracques, un Saturninus, un Glaucias ont été revêtus de la magistrature. Il s'agit ici de ce Flaminius dont la défaite par Annibal, auprès du lac Thrasymène, fut si fatale au peuple romain. C'était d'ailleurs un citoyen dangereux et pervers.

On connaît les actes des Gracques. Petits-fils, par Cornélie leur mère, du grand Scipion, vainqueur d'Annibal, liés à ce qu'il y avait de plus puissant dans Rome, ils abandonnèrent le parti de l'aristocratie, pour se jeter dans une violente opposition.

Saturninus et Glaucias ne méritaient pas l'honneur d'être nommés après les Gracques; c'étaient d'obscurs et vils factieux, instruments de l'ambition de Marius, et qui tombèrent dès que la main qui les soutenait se fut retirée d'eux.

187. *Presque tous les philosophes stoïciens et péripatéticiens ont été du même avis* (*que la rhétorique est un art*). Les principaux d'entre les stoïciens, Zénon, Chrysippe, Cléanthe, Diogène, ont écrit sur la rhétorique, ainsi que ceux d'entre les péripatéticiens, comme Aristote, Théophraste, Critolaüs, et tous attestent que la rhétorique est un art.

Ainsi fit ce Polycrate, *qui composa l'éloge de Busiris et de Clytemnestre, panégyrique bien digne sans doute de celui qui passait pour l'auteur d'une diatribe contre Socrate.* Rien ne prouve plus l'abus que l'on faisait de l'éloquence chez les Grecs, que cet éloge de Busiris par Polycrate. Isocrate l'amenda par une déclamation sur le même sujet, qui nous est restée.

190. *Puis on cite Démade, le batelier, et Eschine, le comédien, qui ont été des orateurs.* Démade, homme de beaucoup d'esprit, et l'un des plus grands orateurs d'Athènes, vivait du temps de Démosthène.

Critolaüs et Athénodore de Rhodes. Critolaüs était un philosophe péripatéticien qui fit partie de la députation que les Athéniens envoyèrent à Rome pour obtenir d'être relevés de la sentence du sénat qui les condamnait à payer cinq cents talents, en réparation du tort qu'ils avaient fait aux Oropiens, alliés du peuple romain.

Les autres membres de la députation étaient Carnéade, académi-

cien, et Diogène, stoïcien. L'arrivée de ces philosophes fit une grande sensation dans Rome. La jeunesse accourait de toutes parts pour les entendre. La sévérité de M. Caton s'en alarma, et, sur ses instances, on les renvoya, en accordant toutefois aux Athéniens une remise des quatre cinquièmes de l'amende à laquelle ils avaient été condamnés.

Agnon, en se déclarant son accusateur, s'est décrié par son titre même. Les commentateurs sont encore plus incertains sur la personne d'Agnon que sur celle d'Athénodore. Il y a un philosophe de ce nom, appartenant à la secte académique, dont Athénée fait mention, et qui pourrait bien être celui dont il s'agit ici, parce qu'il entrait dans les doctrines de cette secte de décrier la rhétorique.

Pour ÉPICURE, *ennemi né de toute doctrine, cela ne m'étonne pas de sa part.* Épicure, philosophe grec, né dans l'Attique, l'an 342 avant J. C., après avoir longtemps voyagé à l'exemple de Pythagore et de Platon, vint se fixer à Athènes, où il ouvrit une école qui ne tarda pas à devenir célèbre.

191. *Témoin* ANNIBAL, *qui, se voyant cerné par Fabius*, etc. Annibal, étant enfermé par Fabius Maximus entre le fort Casilin et le mont Callicule, échappa par la ruse, dont parle ici Quintilien, au danger de sa position.

Quand le Lacédémonien Théopompe changea de vêtements avec sa femme. Théopompe était un roi de Sparte qui régnait un siècle environ après Lycurgue. On lui attribue l'établissement des éphores, qui balancèrent avec le sénat l'autorité royale. Ce fut, dit Platon, une des causes qui, chez les Spartiates, empêchèrent la royauté de dégénérer en despotisme.

208. *Quand on délibéra si l'on ouvrirait un port à Ostie, des orateurs ne furent-ils pas appelés à donner leur avis?* Ce fut sous le règne de Claude que fut construit ce port, qui avait été, dit Suétone, projeté par César et abandonné à cause des difficultés que présentait cette opération. Il n'en fallait pas davantage pour piquer l'amour-propre de Claude, qui tenait surtout à marquer son règne par de grands et utiles travaux, *opera magna, potiusque necessaria quam multa, perfecit.*

Pour fonder solidement ce port, on coula bas l'immense radeau qui avait servi à transporter le grand obélisque d'Égypte, et on y éleva, sur le modèle du phare d'Alexandrie, une tour très-haute destinée à diriger les vaisseaux au moyen de feux qu'on y allumait la nuit.

LIVRE TROISIÈME

Page 212. Empédocle était né à Agrigente, en Sicile. Il illustra sa patrie par ses lois, et la philosophie par ses écrits. Il avait composé un poëme sur le système de Pythagore, dont il suivait les doctrines. Il n'est resté de ses ouvrages que quelques fragments.

Corax de Syracuse et *Tisias*, son disciple et son compatriote, composèrent de véritables traités sur la rhétorique, et donnèrent des préceptes sur l'exorde, la narration et les autres parties de l'art oratoire; mais ils y mêlèrent trop de paradoxes et de subtilités. Leur école donna naissance à ces nombreux sophistes dont la Grèce fut inondée sous Périclès et après lui.

Ils furent suivis de près par *Gorgias* de Léontium, qui fit faire quelques pas de plus à l'art, sans toutefois renoncer à cette tactique captieuse qui faisait alors tout le prix de l'éloquence. Ce rhéteur eut un succès prodigieux parmi les Grecs, qui lui décernèrent, aux jeux Pythiques, une statue qu'on plaça, en sa présence, dans le temple d'Apollon : mais cet engouement ne fut que passager. Platon a donné le nom de Gorgias a un dialogue célèbre où sous le nom de Socrate, il s'égaye aux dépens du rhéteur sicilien et de tous les autres sophistes.

Thrasimaque, né à Chalcédoine, ville d'Asie, contribua aussi au perfectionnement de l'art. Philostrate dit qu'il ne doit pas être compté parmi les sophistes, et il le prouve d'après ce qu'en dit Platon, dans le *Phèdre*, le *Gorgias* et ailleurs.

Prodicus de Céos. Il fut un de ceux que Platon immola ou ridicule, en compagnie de Gorgias, Protagoras et autres. Les Athéniens le condamnèrent à boire la ciguë, pour avoir avancé des maximes contraires à la religion.

Protagoras d'Abdère, ville de Thrace, élève de Démocrite, était un des plus illustres sophistes de son temps. Il fut le premier qui rassembla ces propositions générales qu'on appelle *lieux communs*, et dont on fait tant d'usage dans le discours, soit pour multiplier ses preuves, soit pour discourir avec facilité sur toutes sortes de matières. Ayant mis en doute, au commencement d'un de ses ouvrages, s'il y avait des dieux, il fut obligé de se dérober, par la fuite, aux poursuites criminelles dont il devint l'objet.

Hippias, d'Élis, rhéteur et philosophe, mêla dans ses ouvrages la géométrie, la musique, l'astrologie et d'autres sciences encore.

Alcidamas, d'Élée, était un rhéteur, disciple de Gorgias, au rapport de Cicéron.

Antiphon, né à Rhamnonte, bourgade de l'Attique, avait donné des leçons à Périclès et à Thucydide. Il fut le premier qui vendit aux plaideurs des discours de sa façon, genre d'industrie qui lui fit donner le nom de λογογράφος.

Théodore, de Byzance, avait donné un *Traité de rhétorique*, que Platon, dans le *Phèdre*, appelle *maigre et sec*. C'est à lui particulièrement que ce philosophe donne l'épithète de λογοδαίδαλος.

213. *Le plus illustre de tous fut Isocrate, disciple de Gorgias. Isocrate*, né l'an 436 avant J. C., rhéteur et orateur célèbre, était le contemporain et l'ami de Platon.

Aristote commença, dans les leçons qu'il donnait l'après-midi, à professer l'art oratoire, etc. *Aristote*, né à Stagyre, en Macédoine, l'an 384 avant J. C., est le fondateur de l'école péripatéticienne, ainsi appelée du mot περίπατος, *promenade*, parce que ce philosophe enseignait ses disciples en se promenant avec eux.

Dans le temps qu'Isocrate, déjà vieux, jouissait encore d'une grande réputation comme rhéteur, Aristote se mit aussi à donner des leçons de rhétorique dans le Lycée. « Elles avaient lieu, dit Aulu-Gelle, le matin et le soir : les premières, ἀκροαματικαί, étaient réservées à un certain nombre d'auditeurs choisis, c'est ce qu'Aristote appelait *sa promenade du matin*, ἑωθινὸς περίπατος ; les autres, ἐξωθερικαί, étaient publiques et d'un ordre moins relevé, il les appelait *sa promenade du soir*, δειλινὸς περίπατος.

214. *Théophraste.... a aussi donné des préceptes très-exacts sur la rhétorique.* Il n'est rien resté de lui. Diogène de Laërte fait mention de son ouvrage; Denys d'Halicarnasse le cite aussi quelquefois. Cicéron, dans son *Orateur*, ch. XXIV, le place à côté d'Aristote, de Théodecte et d'Éphore.

Vint ensuite Hermagoras.... Il y eut deux rhéteurs de ce nom. Il aut ici entendre l'ancien, celui dont Cicéron a emprunté les préceptes dans son livre de *Inventione*.

Plusieurs l'y suivirent, entre autres Athénée. Athénée était un philosophe péripatéticien qui vécut à Rome du temps d'Auguste, et entra avec Muréna dans une conjuration contre ce prince. Il ne faut pas le confondre avec un autre Athénée, célèbre grammairien grec sous Marc-Aurèle, et auteur des *Deipnosophistes*, c'est-à-dire, *les Sophistes à table*.

214. *Enfin, après eux,* Apollonius Molon, Areus, Cécilius *et* Denys d'Halicarnasse *ont beaucoup écrit sur cette matière. Apollonius Molon,* célèbre rhéteur qui a eu la gloire de donner des leçons à Cicéron et à Jules César. Strabon dit qu'il était né à Alabande, ville de Carie, et qu'il s'était fixé à Rhodes.

Areus. Il y a eu un philosophe pythagoricien de ce nom qui a été précepteur d'Auguste. Je n'oserais affirmer que c'est le même dont parle Quintilien. (Suétone, *Octave,* ch. lxxxiv.)

Cécilius, de Calacta, en Sicile, vivait du temps de César Auguste, et il professa la rhétorique à Rome. Il était juif, et auteur de beaucoup d'ouvrages dont il ne nous est rien parvenu. Il avait composé un petit traité sur le sublime, dont Longin fait surtout mention. Il changea son nom grec, Ἀρχάγαθος, contre un nom romain.

Denys d'Halicarnasse, historien et rhéteur, vint à Rome peu de temps après les guerres civiles du triumvirat. Il est auteur d'une *Histoire des antiquités romaines,* dont il ne reste que les deux premiers livres, avec quelques fragments des autres. Il a composé un traité *de l'Arrangement des mots,* une *Rhétorique* et quelques autres écrits critiques.

Mais ceux qui entraînèrent un plus grand nombre d'imitateurs furent Apollodore de Pergame... et Théodore de Gadare. Suétone dit, dans la *Vie d'Auguste,* ch. xxix, que ce prince avait un goût très-vif pour les lettres grecques, et qu'il y excellait, grâce aux leçons d'*Apollodore de Pergame.*

Théodore de Gadare enseigna la rhétorique à Tibère, encore enfant, et démêla bientôt le naturel indolent et cruel de son élève, qu'il peignait avec autant d'énergie que de vérité, en l'appelant souvent, dans les réprimandes qu'il lui faisait, *une masse de boue pétrie avec du sang.*

215. *Il* (*Théodore*) *eut pour disciple Hermagoras, que des personnes de notre temps ont pu connaître.* Cet Hermagoras florissait, sous Auguste, avec le rhéteur Cécilius.

Puis Antoine tenta quelques essais. C'est le célèbre orateur, aïeul du triumvir, que Cicéron introduit comme interlocuteur dans ses dialogues *de Oratore.*

Mais celui qui a répandu le plus de lumières sur l'éloquence et sur ses préceptes..... c'est M. T. Cicéron, Les ouvrages de Cicéron sur l'éloquence ne sont pas, pour la plupart, moins admirables que son éloquence elle-même. Rien n'égale la fécondité, la clarté, l'élégance de ses préceptes ; et ces qualités se retrouvent surtout au degré le plus

éminent dans les trois livres de dialogues, adressés à Quintus son frère, et intitulés *de Oratore*, ainsi que dans le livre qu'il composa à la prière de Brutus, et qu'il a appelé *Orator*. Les autres écrits de Cicéron sur la rhétorique sont : un traité *de l'Invention*, fruit de sa jeunesse, et qui n'est guère que le résumé des préceptes qu'il avait recueillis de l'école; un autre, *des Partitions*, entrepris pour l'instruction de son fils; un dialogue sur *les Orateurs illustres*, publié sous le titre de *Brutus;* enfin, un traité *des Topiques*, ou l'art de trouver des arguments sur toutes sortes de questions

Cornificius a beaucoup écrit sur le même sujet. Q. Cornificius était l'ami de Cicéron et son collègue dans la dignité d'augure.

Stertinius et Gallion père s'y sont aussi exercés. Il n'est parlé nulle part du premier de ces rhéteurs. Seulement il est question dans Sénèque le père (*Controv.* IX) d'un certain *Maximus Stertinius* qui avait pour acolyte *Syriacus Vallius;* encore n'est-il pas certain que ce fût un rhéteur.

Gallion le père pourrait bien être le même dont Sénèque père fait souvent mention, et qu'il appelle *Junius Gallio*, lequel avait adopté le fils aîné de ce même Sénèque, frère aîné du philosophe.

Tacite compte aussi parmi les orateurs un certain Gallion, et se moque de son style ronflant et vide, *cujus tinnitum taxat.*

Celsus et Lénas. Cornelius Celsus est un rhéteur souvent cité par Quintilien.

Lénas, qui paraît avoir été le contemporain de Celsus, n'est connu que par ce qu'en dit Quintilien. Il paraît qu'il avait composé un traité complet de rhétorique. On présume qu'il était de la famille de ce *Popilius Lénas* qui, défendu autrefois par Cicéron, ne rougit pas d'être son assassin.

Virginius, Pline et Tutilius ont plus approfondi la matière. Virginius est mentionné honorablement par Tacite dans ses *Annales*, liv. XV, ch. LXXI : *Virginius studia juvenum eloquentia fovebat.*

Pline, cet illustre historien de la nature, avait encore composé une foule d'autres ouvrages.

Un traité sur l'Art de lancer le javelot à cheval.

Une vie de Pomponius Secundus, en deux livres.

Vingt livres sur les Guerres d'Allemagne.

Huit sur les façons de parler douteuses.

Trente et un pour servir de suite à l'histoire écrite par Aufidius Bassus.

Trente-sept sur l'Histoire naturelle.

215. *Tutilius* était un célèbre rhéteur dont le nom est rappelé par Martial dans une jolie épigramme à Lupus, liv. V, épigr. LVII, v. 6 :

Famæ Tutilium suæ relinquat.

220. *Dion n'a reconnu que l'*INVENTION *et la* DISPOSITION.... *Dion* de Prusa, en Bithynie, fut surnommé *Chrysostome*, à cause de son éloquence.

225. *Les uns l'attribuent à* NAUCRATE, *disciple d'Isocrate, les autres à* ZOPYRE *de Clazomène. Naucrate* était disciple d'Isocrate, suivant le témoignage de Cicéron.

233. *Zopyre*, de Clazomène, en Asie, sophiste qui vivait du temps de Démosthène.

241. *Quelques-uns ont reconnu deux états, qu'*ARCHIDÈME *appelle, l'un* conjectural, et *l'autre* définitif. Cet Archidème était l'un des principaux philosophes d'entre les stoïciens.

242. *C'est aussi l'opinion de* PAMPHILE. Il y a, dans la *Rhétorique* d'Aristote, un passage sur les moyens de persuader ou de dissuader, *d'après les motifs qui portent à faire une chose, ou à en détourner*, appliqués au genre délibératif et au genre judiciaire. C'est, ajoute Aristote, presque le seul objet dont *Pamphile* et Callypse se sont occupés dans leurs écrits sur la rhétorique.

245. *Posidonius ne considère, en tout état, que les mots et les choses.* Il y a plusieurs écrivains de ce nom. Le plus célèbre de tous fut le stoïcien Posidonius, d'Apamée en Syrie, qui se faisait appeler le Rhodien ; il était disciple de Panétius, et il fut le maître du grand Pompée.

247. *D'autres comme* CÉCILIUS *et* THÉON *ont reconnu...* Suidas faisant mention de plusieurs écrivains du nom de Théon, il est assez vraisemblable que celui dont il s'agit ici est le même dont nous avons conservé un ouvrage sous le titre de : *Doctrina progymnasmatum.* Il était surnommé Élius, et natif d'Alexandrie.

268. *On sait que Ménandre éprouva plus de justice de la postérité que de ses contemporains.* Ménandre, le plus parfait des anciens poëtes comiques, au jugement de Quintilien, se vit préférer un poëte contemporain, Philémon, qui lui était de beaucoup inférieur.

Il ne nous est resté de Ménandre que quelques fragments d'un nombre considérable de pièces qu'il avait composées.

Ménandre était né au bourg de Cephisia, dans l'Attique, l'an 342 avant J. C.

270. *Tel est le premier auteur de la superstition judaïque.* Quintilien parle-t-il ici de Moïse, ou du Christ? Les savants sont partagés à cet égard.

284. *Ainsi, dans* Varius, *Atrée s'écrie...* Varius, ami de Virgile et d'Horace, était un auteur épique et tragique dont les œuvres ont été perdues.

286. *Cicéron s'est-il formé les mêmes idées quand il a écrit pour Cn. Pompée, pour T. Ampius.* On ne trouve nulle part à quelle occasion Cicéron aurait écrit un discours, pour être prononcé par Pompée, et nulle part on ne lit que Pompée se soit servi, dans une affaire quelconque, d'un écrit fait par Cicéron. Cependant, comme Pompée, au témoignage de Cicéron lui-même, n'était pas fort éloquent, il ne serait pas impossible que, dans quelque circonstance grave, il eût eu recours à l'éloquence de son ami.

L'histoire ne nous en apprend pas davantage sur le discours qu'aurait composé Cicéron à l'usage de T. Ampius Balbus.

287. *Tantôt sur des sujets poétiques, comme* Priam demandant à Achille le corps d'Hector, *tantôt sur des sujets historiques, comme* Sylla se démettant de la dictature. Priam se rendant dans le camp d'Achille, et se jetant aux pieds de ce héros pour lui demander le corps d'Hector, est un des episodes les plus touchants de l'*Iliade.*

Lorsqu'on délibère devant César si l'on punira Théodote. Théodote était un maître d'école de Chio, qu'on avait appelé près de la personne du roi Ptolémée pour lui donner des leçons de rhétorique. Dans le conseil qui se tint pour savoir quel traitement on ferait à Pompée, qui venait d'aborder en Égypte, ce *plaidereau*, comme l'appelle Amyot, traducteur de Plutarque, voulant faire parade de sa pénétration et de son éloquence, démontra que ce qu'on pouvait faire de mieux était d'envoyer des assassins pour se défaire de Pompée, et il ajouta, dit-on, en souriant, « qu'un mort ne peut plus mordre, » ὅτι νεκρὸς οὐ δάκνει. Ce fut aussi lui qui osa présenter à César la tête de Pompée, spectacle dont ce héros détourna les yeux avec horreur.

300. *Un soldat de l'armée de Marius avait tué*, etc. Ce fait est rapporté par Valère Maxime et par Plutarque, dans la *Vie de Marius.*

Cicéron, dans sa *Milonienne*, le cite aussi comme un exemple de la nécessité où l'on se trouve quelquefois de donner la mort pour se défendre.

LIVRE QUATRIÈME

Page 305. *Mais chargé aujourd'hui par Domitien Auguste de l'éducation de ses petits-neveux.* C'étaient les fils de Flavius Clemens et de Domitilla, petite-fille de Vespasien, laquelle était fille d'une autre Domitilla, sœur de Domitien, dont le mari n'est pas connu.

Flavius Clemens était, en outre, cousin germain de Domitien par Flavius Sabinus. Il avait, ainsi que son épouse, embrassé le christianisme, et ce fut là la véritable cause de sa mort, quoique Suétone dise seulement que Domitien le fit périr tout à coup et sur le plus léger soupçon, *repente et ex tenuissima suspicione.*

331. *Est-ce au fils ou au frère à hériter d'une femme qui meurt sans avoir testé?* D'après une loi des Douze-Tables, la succession d'une mère qui mourait *ab intestat* n'appartenait pas à ses enfants, parce que les femmes n'avaient pas proprement d'héritiers *siens*. Mais, dans la suite, sur un rescrit des empereurs Antonin et Commode, lu dans le sénat, il fut établi que, sans même que les mères eussent reçu, en se mariant, le titre de *mères de famille*, ce qui était une sorte de cérémonie nuptiale qu'on appelait *conventio in manum*, et qui ne se pratiquait plus guère à l'époque où vivait Quintilien, leurs héritages légitimes appartiendraient à leurs enfants, à l'exclusion des frères consanguins et de tous les agnats de la mère.

On conçoit dès lors qu'on pouvait mettre en doute le droit d'un fils à la succession de sa mère ; et, d'un autre côté, il n'est pas déraisonnable de penser que, dès le temps de Quintilien, ce droit ait pu être revendiqué en faveur de quelques fils par beaucoup de jurisconsultes, dont l'avis finit par prévaloir et acquit enfin force de loi sous Antonin.

357. *Quant aux moyens qu'on peut tirer des songes et autres superstitions semblables, l'abus qu'on en a fait leur a ôté toute créance.* Ces moyens sont du genre qui suit : « Si, par exemple, Pygmalion niait le meurtre de Sichée, et que l'accusateur invoquât le songe de Didon pour prouver le meurtre. » Cicéron (*de la Divination*, liv. I, ch. XXVII) parle d'un certain Arcas qui, ayant été assassiné par son hôte, apparut deux fois à son ami pour lui indiquer celui sur lequel il devait venger sa mort.

364. *Telle est cette peinture d'Antoine par Célius.* Il n'est pas question ici du triumvir, mais de C. Antonius, son oncle, qui fut collègue de

Cicéron dans le consulat, et qui fut, suivant le témoignage de beaucoup d'auteurs, accusé par Célius, qui était alors fort jeune.

371. *Tel est encore, dans sa défense de* Cornelius, *le passage où ce divin orateur*, etc. Il n'existe plus que des fragments de cette cause, qui nous ont été conservés avec le commentaire d'Asconius Pedianus.

372. *Ce fut ce qui força Cicéron à sortir de son sujet, dès l'exorde, lorsqu'il plaidait pour Milon....* Lorsque Cicéron commença à parler dans la cause de Milon, sa voix fut couverte par les cris des partisans de Clodius, que ne put contenir la présence des soldats qui entouraient le Forum ; aussi l'orateur ne s'exprima-t-il pas avec sa fermeté habituelle. On n'a pas le discours qu'il prononça au milieu du tumulte, mais celui qu'il écrivit après. On voit, au surplus, dans le début même de la Milonienne, telle qu'elle nous est parvenue, quelques vestiges de la contrainte sous l'empire de laquelle était Cicéron lorsqu'il fit cette digression, *hanc oratiunculam*, que Quintilien a eue entre les mains.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LIVRE DEUXIÈME

LIVRE TROISIÈME

LIVRE QUATRIÈME

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

